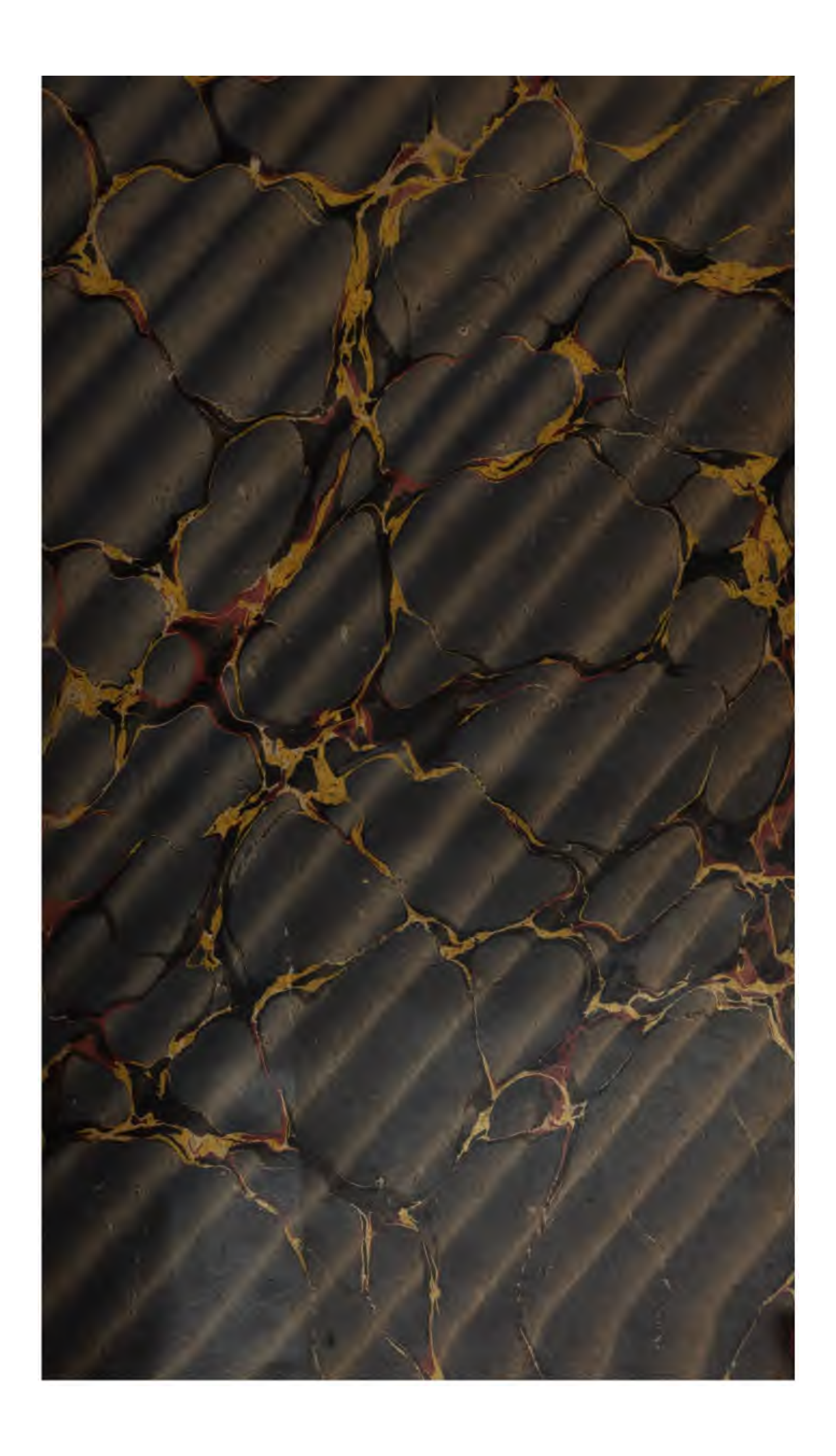



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PARIS. — IMP. E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

RÉSUMANT

AU POINT DE VUE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE,
HYGIÉNIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET LÉGAL, TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES
A LA FOLIE, AUX NÉVROSES CONVULSIVES ET AUX DÉFECTUOSITÉS
INTELLECTUELLES ET MORALES,

A L'USAGE

Des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs,
et des personnes qui se consacrent à l'enseignement,

PAR

M. DELASIAUVE
Ex-médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (section des épileptiques et enfants aliénés et idiots),
Médecin en chef de l'hospice de la Salpêtrière (3ᵉ section des aliénées).

TOME DIXIÈME

PARIS
VICTOR MASSON ET FILS
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1870

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

AU LECTEUR.

Neuf volumes sont achevés. Nous abordons le dixième. Dans une tâche courageusement entreprise, laborieusement poursuivie, avons-nous à regretter notre marche? pouvons-nous nous féliciter de quelques succès? Ayant compris à la fois et la haute importance et toute l'étendue du sujet, nous nous sommes, dès le principe, tracé une ligne invariable, dont nous croyons ne pas nous être départi. Immenses, les difficultés étaient prévues, et, pour les surmonter, nous n'avons négligé aucun effort. De tous les obstacles, le plus considérable ne provenait pas, si ardus qu'ils soient, de l'impénétrabilité des problèmes. Attirer dans la sphère doctrinale les esprits, exclusivement adonnés aux recherches cliniques et anatomo-pathologiques, là se trouvait l'écueil. On ne rompt pas aisément des habitudes enracinées. Les préventions, la défiance que nos écrits antérieurs avaient suscitées déjà, il fallait nous attendre à les rencontrer plus vivaces encore.

Le sceptre appartenait à un matérialisme avoué ou plus ou moins déguisé. Pour les uns, le cerveau était uniquement la source de la pensée. Les autres admettaient une âme, mais ils la confondaient dans une dualité si intime avec l'organe que ce dernier jouait un rôle absolument équivalent à celui du cas précédent. Dans les deux théories, on arrivait directement ou par un biais, à conclure du trouble du fonctionnement à une lésion somatique. Bornée là, l'induction n'eût eu qu'un inconvénient minime. Le mot *névrose*, attribué à la folie, n'implique point une cause immatérielle. On devait malheureusement aller plus loin. L'idée d'une altération cérébrale, susceptible de s'étendre, de rétrograder, de disparaître ou de récidiver, conduisit à n'envisager les symptômes que comme des accidents secondaires, contingents. Changeantes et alternativement générales ou partielles, les formes délirantes n'eurent plus qu'une valeur ordinale ou d'occasion. Sur elles se fondait la nomenclature. On crut obéir à une indication, en substituant à cette base celle des conditions organiques elles-mêmes. Par surcroît, le dogme de la solidarité des facultés ayant été proclamé, la moindre

aberration mentale devint un signe indubitable de la compromission de l'intelligence. L'unité de la folie était ainsi consacrée.

Cette systématisation avait quelque chose de simple et de séduisant. En donnant des assises positives à la pathologie, elle ouvrait, en perspective, un champ nouveau à la thérapeutique. D'autre part, elle facilitait les solutions légales, puisqu'au lieu de soumettre à une rigoureuse analyse les manifestations suspectes, il suffisait de les constater. Quelques-uns restèrent indécis. La masse se laissa entraîner au courant. Il y eut une sorte de proscription des psychologues et de la psychologie. En vain dévoilâmes-nous la réalité évidente et le péril de l'illusion. On ne tint pas plus compte de nos critiques que de nos distinctions. Notre œuvre, bien qu'ayant ses racines dans l'observation même, fut jugée fantaisiste, artificielle, inféconde pour la cure, et susceptible, par ses subtilités, d'égarer les magistrats dans le jugement des affaires juridiques. Des divers points de la France, de l'Allemagne et des autres contrées, les voix répercutaient, comme un écho, la voix de nos collègues.

On courait à une déception. La psychologie est précisément la science des fonctions normales. Comment, l'omettant, ne pas s'exposer aux plus fausses interprétations des anomalies morbides? On prétend s'appuyer sur les diversités somatiques, héréditaires ou pathologiques. Appréciables, chacun est à portée de les connaître. Dans combien de cas ne se dérobent-elles pas à notre investigation? Outre qu'elle se trouve dans la donnée logique, l'analyse des symptômes offre alors l'unique chance de les découvrir. Elle ne compromet rien, d'ailleurs, puisque la constitution vocable du genre appelle la détermination des espèces, laquelle suppose, à son tour, toutes les catégorisations étiologiques imaginables.

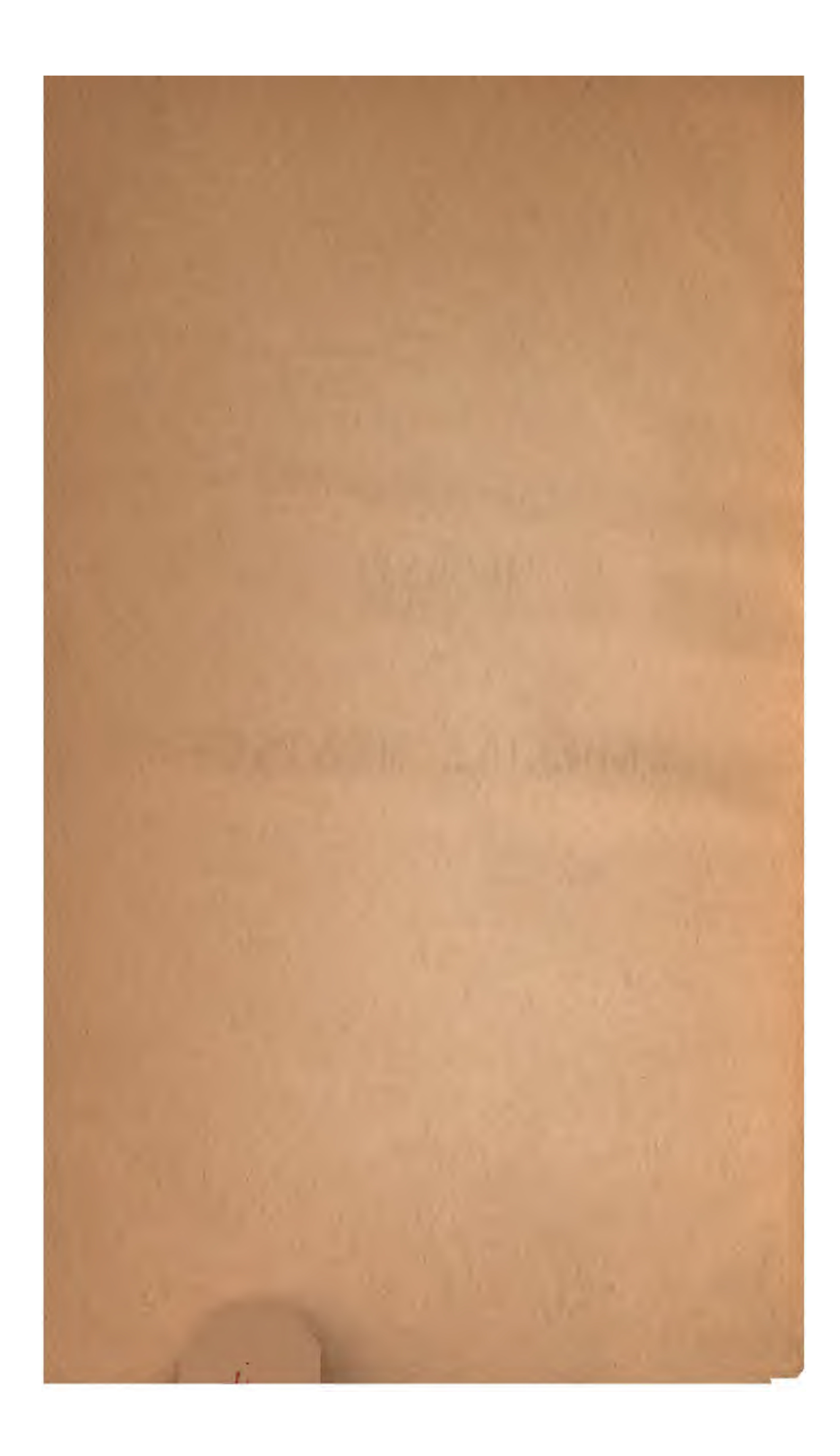
Pour justifier les prétentions émises, il faudrait avoir sur le système nerveux, dans l'ordre mental, des notions qui sont encore à naître. La chimie, la micrographie n'ont rien appris qu'on ne devinât longtemps à l'avance. Parchappe a fixé dans les couches périphériques du cerveau le siége de l'intelligence et de la volonté. C'est au moins vague, sinon arbitraire. Gall, que, par parenthèse, on dédaigne, a développé un horizon plus large, en localisant non-seulement toutes les facultés intellectuelles, mais les aptitudes morales, artistiques, affectives, instinctives, etc. Peut-être, ainsi que sembleraient l'indiquer de récents essais de M. A. Voisin, y aurait-il dans cette voie quelque récolte à faire. Nul, jusqu'à présent, n'a osé entreprendre de la parcourir.

Certes, les travaux accomplis ne sont pas tous non avenus. Des faits

importants ont été recueillis en grand nombre. Sur une foule de questions particulières, on a fait jaillir de lumineux aperçus. Mais dans les principales lignes, la science est demeurée stationnaire, si elle n'a pas rétrogradé. Les divisions de Pinel et d'Esquirol étaient claires. Elles s'étaient précisées encore par les travaux de Bayle, de MM. Delaye et Calmeil, sur la paralysie générale; de Georget, de Ferrus et de MM. Étoc-Demazy et Baillarger, sur la stupidité. La confusion règne aujourd'hui dans les nomenclatures. Presque aucune ne se ressemble, ne se rattache à des principes. De là, en thérapeutique, la stérilité; en médecine légale, les dissidences et les échecs.

Dans notre classification, où, toutes deux issues d'une observation commune et attentive, la psychologie et la pathologie concordent et s'entr'éclairent, chaque espèce, chaque variété, ont leur place et leurs limites naturelles. Grâce à cette démarcation, les *desiderata* que l'on poursuit, sans les atteindre, nous en approchons, dans la mesure des connaissances. Édifié sur les assises d'un parallèle abondant, le diagnostic différentiel a acquis une précision insolite. Par cela même, il nous a été permis de réformer ou de parfaire les descriptions anciennes, d'en compléter méthodiquement le cadre par de nouveaux tableaux, qu'on ne s'est pas fait faute d'usurper, en changeant les étiquettes. Remontant à l'origine des phénomènes, nous avons pu également en établir les évolutions, en saisir la filiation, en constater les complications et les conséquences, répandant ainsi sur le pronostic de précieuses lumières, et, finalement, préparant à la thérapeutique, enrichie d'indications immédiates, le terrain le plus propice pour des expérimentations ultérieures. Légalement, surtout, ce que, dès 1859, nous affirmions, s'est pleinement vérifié. A une méthode empirique et souvent décevante, nous sommes parvenu, levant les derniers voiles, à substituer des règles scientifiques, également applicables aux procès criminels et civils.

Des examens incessants ont, sous ce rapport, affermi notre conviction ; et, comme si, l'heure marquée, les événements s'étaient chargés de nous venir en aide, plusieurs circonstances nous ont fourni, pour ainsi dire à souhait, l'occasion de mettre publiquement à nu l'infirmité des thèses adverses. On se rappelle le scandale suscité, en plein Sénat, par la dissertation inaugurale de M. Grenier. Au lieu de revendiquer hautement son droit de controverser une question qui se débat dans toutes les chaires philosophiques et religieuses, la Faculté se résigne à l'humiliation de s'offrir à la flagellation ministérielle. La société semblait menacée d'une nouvelle invasion des barbares. Nous pensâmes



grande confiance. Les plus graves objections sont non-avenues. Son thème reste invariable : « Ils me frappent, je le sens... Leurs feux viennent sur moi... Je les vois venir, ils me jettent toutes sortes de choses pour m'empoisonner... Si je suis malade, c'est par ce qu'ils me jettent. . ça me travaille le sang... ; « l'air me manque ; si je suis couché, il faut que je me lève. »

Le frère ne serait pas éloigné, un peu simple, d'attribuer à quelques-unes des aberrations un fonds de réalité. Toutefois, reconnaissant l'aliénation mentale de B..., il confesse que le malheureux, persuadé depuis longtemps qu'on médite de l'assassiner, s'entoure de précautions inimaginables. Il garnit sa fenêtre, sa porte et la trappe du grenier de cordes et de ficelles. L'origine de ses craintes viendrait d'un propos tenu par sa femme qui, lorqu'ils étaient encore ensemble, lui aurait dit, pour l'effrayer, qu'elle le ferait tuer par quelqu'un. B..., morose, parlait seul, souvent ne répondait pas, ne pouvait tenir en place, n'osait boire de l'eau d'un seau placé dans la boutique. Il se supposait le pouvoir d'arrêter à volonté ou de faire marcher les chevaux, les évitait ou s'approchait des plus méchants, selon que dominait la pensée, ou de son privilége, ou des manœuvres de ses ennemis. Sa folie, d'ailleurs, était de notoriété publique.

A part ses douloureuses préoccupations, qui ne l'ont jamais abandonné, B... avait un raisonnement suivi et lucide. Il ne divaguait que dans l'orbite de son délire, et, jointe à l'absence de motifs réels, l'expression naturelle de ses appréhensions et du mobile de ses actes excluait jusqu'au soupçon de feinte. Les experts en ont conclu au délire partiel de persécution, avec hallucinations et illusions des sens, à l'irresponsabilité légale et à l'urgence d'un isolement préservatif.

Si, par suite de l'incroyable insuffisance de notre enseignement médical, l'étude des maladies mentales n'était pas si ignorée de nos confrères, on aurait peut-être, par des soins appropriés, une surveillance intelligente ou une séquestration opportune, conjuré les violences de B..., dont le trouble s'était ostensiblement révélé. Le cas suivant est un de ceux qui, en raison de la promptitude et du mystère des changements opérés, déjouent presque inévitablement la prévoyance, mais contre lesquels, lorsqu'on a été averti par de premières explosions, il importe de se prémunir. Jean-Laurent B..., 47 ans, célibataire, était horloger à Angers. Ayant, ouvrier dans le principe, amassé un pécule d'une vingtaine de mille francs, il se déshabitue du travail et commet quelques excès alcooliques. Son humeur s'assombrit, il s'isole, lance le sarcasme sur la société, qu'il dédaigne. On n'avait pas été sans s'éton-

ner de cette métamorphose. Tout à coup, rencontrant sur le boulevard deux personnes à lui inconnues, qui ne se rangeaient pas à son gré, il tire de sa canne une épée et la dirige sur l'une d'elles, M. B..., secrétaire général de la préfecture, qui causait avec son frère. L'arme fut heureusement détournée. On arrêta le délinquant, qui, sur le rapport du médecin de la prison, M. Daviers, constatant le dérangement mental, est transféré à Sainte-Gemmes le 18 juillet 1857.

Pendant plusieurs mois, sauf les particularités de caractère plus haut signalées, B... jouit de la lucidité et du calme. Un jour, il demande à changer de table, accusant les commensaux qui mangeaient avec lui de mêler à ses aliments des poudres délétères. M. Billod ayant condescendu à son désir, il s'apaise. Seulement, par moments, il ne se hasarde à accepter certaines boissons qu'après qu'on les a goûtées. Libre dans l'enclos, il ne sent nullement le besoin de sortir. On lui organise un petit atelier d'horlogerie, on lui confie le soin de l'horloge et des pendules de l'établissement. M. Billod le reçoit dans son intérieur. Dans l'intervalle de quatre ans, à des époques diverses, M. B... éprouva, notamment dans trois circonstances, plusieurs agitations impulsives. Une fois, enjambant une fenêtre, il se dirige vers un mur pour le franchir. Arrêté et interrogé : « J'ai eu, dit-il, un moment d'absence, *j'ai été comme soulevé.* » Une fois, sur une terrasse, apercevant un employé satisfaisant une envie d'uriner dans un coin, il lui allonge un violent coup de pied par derrière. « Il avait été séduit par la position. » Plus tard, sur de simples observations fort justes, il se précipite sur M. Vivenet, l'interne. M. Billod lui-même, le voyant agité, et ayant donné l'ordre de le faire rentrer dans le service, fut de sa part l'objet d'une attaque furieuse dont il se serait mal tiré, s'il n'avait été secouru. Chez B..., l'impulsion est pour ainsi dire en puissance, il suffit d'une impression pour la développer.

M. Billod reproduit incidemment deux pièces détachées, qui, sans avoir trait d'une façon directe à la question des aliénés dangereux, semblent attester les mouvements irrésistibles qui dominent les actes, même les idées de certains malades. La première (20 décembre 1857), émanant d'un nommé G... Gabriel, dont la forme du délire n'est point spécifiée, porte le cachet d'une vive excitation maniaque. Écrite sous sa dictée, marque-t-elle le début d'un paroxysme de manie périodique? Une phrase en ce sens rend le fait probable. Ce factum se divise en quatre coups, correspondant à autant de besoins impérieux de parler, suscités par le renouvellement de l'incitation morbide. Il y règne le plus flagrant décousu. En voici un aperçu :

1er coup. — Butte du Pélican, chez Mme Rousseau.

Le grain est basé par le taux de la France, par le taux de la puissance, à 5 fr. le boisseau..... J'ai découvert une banqueroute générale... Je suis bien sûr de l'arrêter, mais je crains les empoisonnements..... Je suis le maître de l'empereur de Russie... Après cela, chez Rousselin, le jeudi-saint, j'ai annoncé la couronne... Mettez tous les généraux sur les frontières et nous allons couronner les biens... On m'a demandé s'il fallait que l'on conquisse (*sic*) les villes de l'Autriche ou de l'Italie.....

2e coup. — Mon empereur d'Autriche, comment aurait-il pu se faire que le sang d'un méchant général de France qui a terni le sang royal de l'Europe, serait venu se couronner d'un diadème aussi beau au milieu d'un peuple civilisé..... La noblesse d'Autriche ne sera plus que les valets de la noblesse de France..... Il n'est pas plus impossible à l'Être suprême que nous ayons fait la guerre d'Autriche qu'il est impossible à Jésus-Christ de m'avoir déposé la couronne de son trône. Je la remettrai à son ministre.,...

3e coup. — Le peuple de France va rentrer dans le bien mémorial de leurs ancêtres... dans la terre de Chanaan... Vive le peuple de France! Vive la couronne de France! Vive la barre de France!..... Vive le pur sang de la France!.....

Il achève sa dictée, en psalmodiant théâtralement ce couplet :

Trinquons tous ensemble,
Buvons ce bon vin,
La couronne nous assemble,
Mettons-nous en chemin.

4e coup. — Allons, peuple français, au drapeau de la victoire, marchons, marchons, marchons.. au drapeau de l'union... à bas le vagabondage de la France..... Allons, toi, méchant orgueilleux de noblesse, que ton sang a été généré par l'esprit des rois!..... Mets-toi à genoux aux pieds d'un roi. Viens au dérobement de la fleur..... Le sang de mes ancêtres se retentit jusque dans le bout de mes doigts..... Il viendra une étoile à grande queue qui brûlera toutes les récoltes..... Le berceau de Louis XIV me fait frémir dans toutes les parties de mes sens.....

G..., cédant à des violences instantanées, a, sans motif, une fois frappé dans le jardin un compagnon de travail, une autre fois brisé des cloches à melon et détruit les plantes qu'elles recouvraient.

La seconde pièce, lettre d'une pensionnaire de Sainte-Gemmes à sa belle-sœur (20 déc. 1867), exprime avec moins d'incohérence le sentiment d'une semblable tyrannie automatique. D'abord, Melle Élisa C... exhale des regrets et des plaintes qui ne sont pas tout à fait déraisonnables, puis arrivent les énonciations incohérentes et grotesques. « Malheureusement pour moi, *je disais quelques paroles malgré ma volonté ;* je disais : *briruit*, *sans savoir si ce mot signifiait quelque*

chose ; j'en étais désolée... *J'étais comme ensorcelée ; ce viol de parole a augmenté beaucoup. Je ne parle presque plus malgré moi.* Rappelant un épisode de son séjour à Ancenis : *Dès cette époque, la puissance de Dieu faisait un viol sur mes paroles. Intérieurement, j'avais beaucoup de chagrin de ce que je disais à ce sujet..* En terminant, elle prie que, venant la chercher, on mît un terme à une séparation cruelle...

Par ces exemples, et surtout par la peinture que font certains malades de la contrainte intérieure qu'ils subissent, on peut comprendre le danger éventuel qui se cache quelquefois sous les dehors les plus rassurants. Nos collègues ont tous, là-dessus, la ferme conviction que procurent l'étude et l'expérience. Ceux qui ont pris part au débat ont à peu près présenté l'ensemble des situations. Cependant, comme l'a dit M. Lunier, il est bon que les opinions particulières se fassent jour. Les limites de la question, d'ailleurs, n'ont peut-être pas été sévèrement respectées, partant circonscrites. En rappelant les quelques observations intercurrentes que nous avons mêlées aux remarques suscitées par les différents discours, nous allons essayer de préciser brièvement l'acception qui semble avoir été le fond de la pensée générale.

Évidemment, on n'a pas voulu établir une antithèse absolue entre les qualificatifs *dangereux* et *inoffensifs*. Dans l'espèce, la signification du dernier n'est que relative. Nul n'a songé à prétendre qu'un aliéné, réputé inoffensif, fût incapable de nuire. A moins d'impotence paralytique, ou de profonde inertie intellectuelle, l'insensé, plus ou moins corporellement valide, peut, sous l'empire d'aveugles suggestions, accomplir machinalement des actes fâcheux. Il n'est pas rare que des déments, faciles à conduire et à réprimer, allument des incendies, se livrent à des démonstrations, même à des agressions obscènes, commettent des vols sans nécessité comme sans but, brisent ou gaspillent des objets précieux, immolent, soit des animaux, soit des êtres ordinairement, trop faibles pour se défendre. Un douanier, deux fois disgracié pour des soustractions insolites, tombe dans une apathie qui oblige à le relever de ses fonctions. On trouve, dans un coin du placard qui lui était affecté, tout un magasin de cuillers, de fourchettes, de poteries, de chiffons, de morceaux de beurre et de fromage rancis. Un boucher dérobe dans une maison en construction de la ferraille, estimée à deux francs. L'un et l'autre, séquestrés à Bicêtre, y ont succombé dans l'année aux progrès de l'affaissement mental, sans avoir donné aucun signe de réaction violente. En plein jour, un vieillard est surpris itérativement au Jardin des Plantes, levant les jupes des femmes oc-

cupées à regarder les animaux sauvages. Cet homme, appartenant à une honnête famille, avait toujours vécu irréprochable à l'endroit des mœurs. Des idiots, des imbéciles, n'ayant rien de farouche, ont mis le feu pour le seul plaisir de voir briller la flamme ; tué des enfants par imitation, exercé des rancunes contre ceux qui les avaient contrariés ; satisfait violemment leurs ardeurs lubriques ou servi d'instruments à des volontés malfaisantes. Un sentiment mal conçu de probité rend meurtrier un de ces infirmes. Il croyait punir un voleur en flagrant délit de larcin.

Au moment où s'agite si bruyamment la question du traitement des aliénés à domicile, la considération de ces faits est d'une grave importance. Le public ne nous accuse pas seulement de prendre pour des fous des gens parfaitement raisonnables; il s'imagine volontiers que, parmi ceux dont il ne conteste point le dérangement d'esprit, l'immense majorité pourrait être impunément et avantageusement soignée dans les familles. Séduits par cette perspective, beaucoup de nos collègues ont cru eux-mêmes à la possibilité de restituer à la vie du foyer domestique, au profit du désencombrement des asiles, une notable portion des aliénés chroniques paisibles ou incurables. Une assistance locale en faveur des parents nécessiteux, ou des étrangers qui voudraient bien se charger des malades, l'organisation d'un inspectorat *ad hoc*, auraient, dans leurs prévisions, répondu au *desiderata* des soins, de la protection et de la surveillance.

Cela, en effet, va de soi, au premier coup d'œil. Mais, à mesure qu'on approfondit le système, les objections se multiplient; de sorte que l'ardeur manifestée à l'origine s'est promptement refroidie, et que les plus chauds partisans de la combinaison l'ont à peu près abandonnée. Quelle serait la limite des sacrifices ? Où iraient-ils ? Comment s'en opérerait la répartition ? Le nombre des individus qu'on pourrait soustraire aux établissements est beaucoup moins grand qu'on ne pense. En dehors d'eux, plus du triple de fous non placés viendraient légitimement s'offrir en concurrence pour les indemnités. Les budgets devraient s'élargir, ou les allocations seraient dérisoires. On pressent aussi, d'après l'exemple du service des nourrices, les abus que ne manquerait pas d'engendrer la création d'inspecteurs communaux.

En somme, le projet est au moins mal viable. Ce qui en ressort de plus clair, c'est une stérile complication financière, d'inévitables conflits et une extension inopportune de la plaie déjà si profonde du fonctionnarisme. L'inconvénient, précisément, gît dans l'*intolérabilité* des aliénés à domicile. Obligées de payer la pension, les classes aisées ne

placent leurs malades qu'à bon escient. Malgré leur détresse, les classes ouvrières n'ont pas moins de répugnance à s'en séparer, et, d'ailleurs, comme à leur égard la dépense incombe aux communes, les conseillers municipaux y regardent à deux fois pour adhérer à la demande. Dans les grandes villes, l'étroitesse des habitations implique de promptes séquestrations. Si l'urgence, sous ce rapport, ne presse pas au même degré dans les campagnes, il n'en est pas moins vrai que le fardeau d'un pauvre aliéné à surveiller sans cesse, et dont bien difficilement on prévient tous les écarts, est dans un ménage un puissant obstacle au travail et au repos.

En soi, le recours à l'asile, même pour les inoffensifs, à moins d'une fortune qui permette une assistance facile et efficace, répond à de réelles convenances. C'est pour les familles l'affranchissement, pour le public la sécurité, pour les malades une protection sûre et des soins réguliers. Malheureusement, les établissements sont éloignés : circonstance qui, incommode pour les placements, tend au relâchement des liens de parenté ou d'amitié. Ils s'encombrent, tout en laissant au dehors plus de malades qu'ils n'en renferment au dedans. L'uniformité du régime et la rigidité disciplinaire, louables en des points essentiels, ont aussi leurs côtés critiquables.

C'est en vue de parer aux insuffisances que nous avons proposé la fondation de petits manicomes par circonscriptions communales, en moyenne de 3500 à 4000 habitants. Le chiffre des aliénés séquestrés est d'environ 30 000. Dans chacun des manicomes communaux, au nombre de 10 000, l'admission de huit individus seulement élèverait à 80 000 le total des secourus. Cette large hospitalité n'est pas l'unique aspect digne d'attention. Au milieu des ressources et du personnel actif d'une exploitation dont nous avons souvent exposé les conditions et énuméré les avantages, les pauvres insensés jouiraient d'un confortable absolu, d'un mouvement sans entraves, de perpétuelles distractions, de la plus grande liberté relative, compatible avec leur situation; des rapports de la famille conservés par la proximité et de la tutelle souveraine de toute une population sympathique. Comparée à l'ancien état de choses, l'organisation actuelle forme un contraste satisfaisant. Son auréole pâlit devant les perspectives que le plan ici indiqué ouvre à l'avenir.

On s'est récrié. Mais les objections, dictées par le préjugé et la routine, ne soutiennent pas l'examen. Elles se réduisent à deux. La dépense, d'abord, au-dessus des ressources budgétaires de communes peu riches. Les sommes fabuleuses englouties dans les grands asiles mi-

roitent dans les imaginations. On se figure une administration compliquée, des constructions coûteuses. Rien de cela n'est nécessaire. On peut satisfaire à tout, presque sans sacrifices. Dans une foule d'endroits, on trouverait des installations préparées, moyennant d'insignifiantes appropriations. Dût-on les établir *ab ovo*, quel emplacement faut-il pour huit malheureux insensés, de l'un et l'autre sexe, ou impotents ou capables d'être utilisés pour la plupart? Les champs, l'air, l'espace : voilà pour eux l'idéal, et ces éléments abondent dans les plus humbles localités. Un simple nourricier Ghéelois soigne, dans son étroite habitation, deux ou trois insensés ; et l'on voudrait qu'une circonscription de 4000 âmes, quelle qu'elle soit, n'en pût convenablement héberger huit, dont la moitié susceptible par son aisance de désintéresser la communauté. Est-ce concevable? Nous avons été plus loin. Nous avons prouvé que, réalisés d'après un certain modèle, les petits manicomes se suffiraient immanquablement à eux-mêmes, s'ils ne procuraient des bénéfices.

Le second argument est relatif aux soins spéciaux. Il est sans valeur pour ceux qui réclament très-haut le maintien à domicile. Insuffisants dès à présent, mais ayant l'heureuse occasion de se familiariser avec l'étude et le traitement des maladies mentales, les médecins du lieu ne tarderaient pas à être au niveau de leur tâche. Ils pourraient, voisins, se concerter entre eux, au besoin en appeler aux lumières des médecins expérimentés des asiles centraux. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il s'agit principalement des malades qu'on veut distraire de ces derniers établissements, de la masse plus nombreuse encore de ceux qui n'y sont pas placés du tout, et que l'entrée n'en serait nullement interdite à ceux qui, par la nature de leur délire, exigeraient une médication ou une surveillance exceptionnelles.

Ceci nous ramène aux aliénés dangereux. Eu égard aux réflexions qui précèdent, la démarcation nous paraît tranchée. Puisque les aliénés inoffensifs peuvent commettre des actes funestes, le trait qui les distingue ne saurait consister à ne jamais être nuisibles ou dangereux. Les fatales déterminations ne sont point dans les données de la forme mentale : voilà seulement ce qu'il est logique d'entendre. Elles dépendent, pures incidences, d'une obéissance inconsciente et passive à un mouvement cérébral fortuit. Par contre, dans les cas opposés, l'éventualité périlleuse réside dans le tempérament même de la folie. Ostensible ou latente, elle est à prévoir et à redouter. Et comme, fréquemment, les manifestations sont périodiques, inconstantes, fugitives, on comprend, en ce qui regarde le jugement à porter

et la conduite à tenir, l'intérêt qui s'attache aux solutions, en même temps que l'extrême difficulté du terrain. De nombreux exemples ont été produits; nous nous garderons d'en grossir la nomenclature. Qu'il nous soit permis pourtant de spécifier, dans l'ordre de leur catégorisation, les variétés de trouble psychique qui peuvent passer pour virtuellement dangereuses.

Au premier rang figure le délire aigu, dont les violences désordonnées, entretenues par l'agitation et les hallucinations, obligent à une contention constante. La manie, dans ses périodes actives, s'en rapproche, bien que beaucoup de conceptions sinistres avortent avant de se traduire en actes, par suite du défaut de lien des pensées. Faiblement incohérente, l'excitation maniaque est féconde en écarts, souvent mal interprétés. Au repos, le malade paraît presque raisonnable. Subit-il une émotion, une contradiction, une stimulation passionnelle; son exaltation dépasse toute mesure. Un mot sans importance, bienveillant même, l'enflamme de colère. Il apostrophe, injurie, se roule par terre, mord, frappe. En un cercle, dans un repas, son imagination prend feu immédiatement. Volubile, il coupe insolemment la parole aux interlocuteurs les plus honorables, n'épargne à personne les jugements insultants. Son langage cynique fait rougir les dames. Plein de témérité au jeu, il s'engage sans calcul, et, si une contestation s'élève, il la fait dégénérer aussitôt en querelle et en rixe. On l'arrête au cabaret, dans un lupanar, où, ivre et tapageur, il provoque des scènes de scandale. Sans argent, il achète des marchandises de prix, commande d'opulents festins, loue des voitures; le dénouement est une bataille où la police intervient. Il ne recule devant le vol, ni devant le viol. Au régiment, il se bat avec ses camarades, enfreint la discipline, se révolte contre ses chefs; heureux quand, dégaînant, il ne cause pas de graves catastrophes! Sur lui, les punitions s'accumulent sans effet. Après la salle de police, le cachot; après le cachot, le conseil de guerre et les condamnations: le tout, si le fusillement n'a pas lieu, aboutissant à la maison d'aliénés. L'excité maniaque est, dans les asiles, l'incoërcibilité même. T..., qu'on était contraint d'isoler dans une cellule, criait, à tue-tête, pendant des heures entières: A l'assassin! à l'assassin!...

La démence, ayant pour indice la diminution des forces mentales, rentre naturellement dans la catégorie des folies inoffensives. Au début, néanmoins, avant le naufrage complet, elle s'accompagne quelquefois d'oppression cérébrale ou d'irritation congestive, susceptibles de provoquer directement des réactions maniaques ou hallucinatoires violentes. Si, d'autre part, en s'ajoutant au délire partiel, elle émousse l'acuité

des idées fixes ou des perceptions fausses, le péril n'est pas toujours conjuré. Nous avons eu, pendant de longues années, à Bicêtre, un pauvre cordonnier tourmenté par des hallucinations de l'ouïe. Son horizon mental s'étant singulièrement rétréci, il ne savait plus que se plaindre doucement des ennemis qui l'outrageaient et le menaçaient. Deux fois pourtant, sortant de sa placidité ordinaire, il aurait, sans l'intervention d'un gardien, fait un mauvais parti à l'un de ses compagnons d'infortune.

On a tant parlé de la paralysie générale que nul n'ignore aujourd'hui les tristes entraînements auxquels expose, notamment aux périodes d'incubation et d'invasion, cette variété de démence, où la dégradation corporelle chemine, à pas lents, parallèlement avec la dégradation intellectuelle et morale. Quelques malades, sombres et anxieux, ont conscience du changement. Chez la plupart, insensible et obscur, il ne s'annonce, des mois, des années à l'avance, que par une transformation du caractère, des habitudes, des penchants, dont l'entourage s'étonne et s'aigrit, sans la comprendre. Tel, timide et circonspect, devient hardi, entreprenant. Ouvrier, il ambitionne d'être maître; commerçant, il veut agrandir ses opérations; modeste artiste, il vise à l'illustration. Une étude le séduit, il s'y livre avec acharnement. Les obstacles ne le gênent guère. S'il a de l'argent, il le prodigue; du crédit, il en use. L'opposition qu'il éprouve jette le trouble dans son intérieur. Comme un enfant mutin, s'apaisant si on lui cède, il ne souffre point, impérieux et despote, qu'on résiste à ses volontés. Fuyant le travail et la maison, négligeant ses plus intimes affections, il fréquente les tavernes et les lieux de débauche, entreprend de stériles et imprudents voyages. Cet oubli des devoirs, attribué au libertinage, aggrave les scènes domestiques. Des méfaits, légalement répréhensibles, sont fréquemment le résultat de cette vie échevelée. On voit aussi, au milieu de ce désordre, s'effondrer, sans savoir par où elles passent, les fortunes les mieux assises.

Arrive l'heure où va se faire la lumière stupéfiante. Franchissant l'extrême limite des illusions possibles, le malade vogue à pleines voiles dans les océans chimériques. Les titres, les dignités, les millions lui ont plu dans une nuit. Aussi, jouant le personnage, il se pavane, dépense, dispose des caisses publiques ou des banquiers, en souscrivant des billets ou des mandats, au nom de M. le Comte, le Duc ou le Marquis.

C'est l'excitation maniaque revêtant l'aspect vaguement ambitieux. Cette forme, du reste, peut se déclarer d'emblée, s'élever même rapidement au degré de manie incohérente, comportant avec d'égales chances désastreuses de pareilles mesures de préservation et de répression. L'in-

vasion, sous forme d'accablement hypochondriaque ou lypémaniaque, n'est pas sans exemple. Cet état peut persévérer, se renouveler, se mélanger ou alterner avec la disposition contraire. Comme l'esprit est alors déprimé, obscurci, on a peu à craindre au dehors l'effet de la réaction tristement conceptive ou hallucinatoire, bien que des agressions s'observent. Mais l'attention doit se porter sur le malade qui, en butte au désespoir ou à la terreur, se lamente, croit, en fuyant ou se cachant, se soustraire à un péril, refuse obstinément la nourriture, et est poussé automatiquement au suicide.

Essentiellement dangereux sont les délires appartenant à l'immense ordre des confusions intellectuelles, dont la dépression mélancolique que nous venons de constater chez certains paralytiques généraux est elle-même une dépendance transitoire. Dans la stupidité profonde, où, en raison de l'inertie ou de la nuit psychique, les impressions, quand elles ont lieu, occasionnent tout au plus une faible émotion interne, on n'a pas à se défendre contre les déterminations qui ne se forment point ou ne pourraient aboutir. Une simple vigilance suffit, et, à la rigueur, aucun obstacle n'empêcherait de suivre à domicile un traitement régulier, dont il n'y a pas à désespérer, même après de longues années. Mais la stupidité n'atteint pas toujours ce degré extrême, ou ne s'y maintient pas nécessairement. Entre ces ténèbres et la plus légère hébétude, le voile qui couvre ou offusque la pensée varie à l'infini d'épaisseur. Les manifestations mentales correspondent à ces diversités. M. Baillarger a décrit une *mélancolie avec stupeur*. C'est l'état le plus voisin du précédent. Au sein de son égarement, ne sachant où il est, le malade, selon que son cerveau est au repos ou agité, reflète dans son attitude et sa physionomie, ou l'atonie ou la crainte : celle ci, due à des impressions et à des scènes intérieures qui se trahissent aussi fortuitement, dans une limite bornée, par des mots, des gestes et des actes automatiques.

L'ombre laisse-t-elle pénétrer quelques rayons ? Plus vive, la réaction commence à être plus dangereuse. Sous le coup de la tension morbide, qu'elle aggrave, l'esprit subit une sinistre fascination, qu'il ne saurait démêler et qui l'enchaîne. Les traits sont contractés. La physionomie exprime la tristesse ou la terreur. Interrogé, le patient garde souvent un obstiné silence, bien qu'ayant en apparence le pouvoir, même la velléité de répondre. Il semble accablé sous le poids d'une idée fixe. Ses révélations, quand on lui en arrache, brèves et confuses, confirment cette présomption. L'un ne veut plus manger, parce que son estomac est détruit ou que ses intestins sont bouchés ; l'autre, parce que, cou-

pable de forfaits inouïs, il n'en est pas digne. Celui-ci entend des voix menaçantes qui le lui interdisent; celui-là s'abstient par crainte du poison. Beaucoup ont en perspective, pour eux ou leur famille, le déshonneur, la ruine, la prison ou le supplice. Les propensions suicides, parfois effectives, ne sont pas rares. On doit même se défier des déterminations agressives, malgré l'inertie du ressort moral.

Mais les sinistres éventualités se muliplient à mesure que, l'obscurité s'amoindrissant, l'esprit, plus fortement impressionné, prête aux résolutions un concours plus actif. En butte à de fantastiques brigands, le patient, s'il ne se cache ou ne se précipite aveuglément à travers toutes les issues, se défend avec violence, même armé, soit dans le vide, soit contre les personnes qui s'offrent à sa rencontre, ou cherchent à le contenir. Se croit-il outragé, trahi, il s'emporte, injurie, frappe. Un ordre surnaturel lui impose une sanglante expiation; il immole, le cas échéant, les siens ou lui-même.

Des accidents graves sont surtout à redouter quand, se joignant à l'engourdissement, l'irritation congestionnelle ajoute à l'intensité de la vivacité conceptive et hallucinatoire. Parfois alors, on voit, au fort des paroxysmes, s'accomplir fiévreusement des séries de meurtres. Les stupidités légères fournissent au *délire* dit *de persécution*, un contingent notable. On sait avec quelle amertume, dans la période aiguë, les malades se plaignent de leurs tourmenteurs, fréquemment invisibles. Quelques-uns s'en tiennent là. D'autres méditent leur vengeance, reculent, oscillants, ou vont droit à l'exécution. Tous ces cas exigent une extrême vigilance, dont il convient de ne pas se départir, même lorsque le délire, vieilli et stationnaire, semble inoffensif, d'inévitables retours pouvant, sans le maintien d'une exacte discipline, susciter des déterminations fâcheuses.

Le *delirium tremens*, stupeur ébrieuse, emprunte son caractère dangereux aux nombreuses hallucinations jaillissant, incohérentes et rapides, du sein du chaos qui constitue le fond de l'affection. Dans la forme suraiguë, elles se pressent à ce point que, se neutralisant mutuellement, l'agitation qu'elles causent, incessante, est en même temps limitée. Les manifestations fantastiques, ayant au contraire, dans la forme la plus habituelle, la physionomie et la lente succession des scènes normales, le trouble intérieur se traduit souvent par des explosions soudaines et terribles. L'un, se démenant incoercible, crie au feu! devant le spectacle d'un édifice en flammes; l'autre repousse avec fureur de prétendus assassins, ou cherche à éviter l'atteinte des animaux dont il se croit environné. Un cafetier chasse tous ses clients et assomme sa

femme de coups, indigné de la prostitution qu'en sa présence même, elle exerce avec eux. En général, ce désordre violent ayant une durée restreinte, on peut, à la rigueur, par l'organisation à domicile de moyens de préservation, éviter l'isolement dans un asile spécial. Mais les récidives sont fréquentes et les accès de plus en plus durables. Il est d'autre part facile de s'illusionner sur la plénitude de la cure. Exempts de stupeur et de fausses sensations, certains ébrieux conservent plus ou moins longtemps leur croyance à la réalité des phénomènes morbides. D'autres restent aussi sujets à des hallucinations nocturnes, occasions de catastrophes qui viennent, à l'improviste, surprendre et émouvoir l'opinion publique.

Comparables au *delirium tremens*, les folies par intoxication ont de semblables inconvénients. En Orient, les opiophages et les hachischins commettent des homicides et des suicides. La belladone, le datura stramonium, la mandragore, produiraient des effets analogues, si l'on en faisait le même abus. Tanquerel des Planches a donné du délire saturnin une excellente description qui, dans la majorité des cas, représente, trait pour trait, les paroxysmes du délire ébrieux. L'obtusion, les visions dominent encore dans les vésanies dites puerpérales, dans celles qui se déclarent pendant la convalescence des fièvres intermittentes ou typhoïdes, à la suite du choléra, dans l'inanition prolongée. De quelles graves perturbations ne sont pas enfin accompagnées ou suivies les névroses convulsives? L'épilepsie, en particulier, expose à des dangers dont on n'apprécie pas assez la gravité. Celui-ci, saisi d'une fureur soudaine, injurie, frappe, brise, tue. En proie à d'aveugles instincts, celui-là se livre frénétiquement au vol, à l'orgie ou aux pratiques ordurières. D'autres, fascinés par d'effrayants fantômes, vont multipliant les victimes autour d'eux. On n'est jamais en sécurité avec les épileptiques. Si, par discrétion, on ne le provoque point, leur placement est néanmoins désirable, et l'on doit regretter que, dans beaucoup de départements, quand ces infortunés réclament leur admission dans un asile, au lieu de leur en interdire l'entrée par un misérable calcul budgétaire, on ne s'empresse pas d'accueillir cette demande comme une bonne fortune. Quant aux *épilepsies larvées*, nous en avons cité des exemples assez nombreux et assez saillants pour justifier à leur égard l'opportunité de précautions indispensables.

Nous venons de parcourir les formes générales de la folie. Si, au point de vue du danger et des mesures corrélatives, elles sont quelquefois de nature à susciter le doute, plus souvent encore l'embarras s'accroît en ce qui concerne les aliénations mentales partielles. La pseudo-

monomanie fournit deux types tranchés. Le premier, plus ou moins continu ou périodique, comprend ces folies raisonnantes, sentimentales, héréditaires, hystériques, sur lesquelles M. Morel a tant insisté, et dont M. Trélat, sous le nom de *folie lucide*, nous a tracé le navrant tableau. Quand sévit le spasme nerveux, les infortunés qu'il agite, lucides en apparence, sont susceptibles des plus déplorables écarts; aucun frein ne les arrête. Par leurs impatiences fébriles, leurs exigences déraisonnables, la perversité de leurs penchants ou la frénésie de leurs désordres, ils sont pour la famille un fléau, pour la société un scandale. Beaucoup se ruinent, volent, font des faux, calomnient, se déshonorent par les plus honteux excès. Tous n'ont pas conscience de leurs actes; quelques-uns les colorent avec assez d'habileté pour se soustraire à leurs conséquences, qu'il s'agisse d'une séquestration, d'une opposition à un mariage, etc.

L'espèce mélancolique expose à des déterminations contre lesquelles il est d'autant plus difficile de se prémunir que, résultat des combinaisons fortuites qui se forment à un moment donné dans la pensée, le hasard en décide, et que le patient, alarmé du trouble qu'il subit, ou le dissimule, ou, paraissant capable de le dominer, laisse en sécurité ceux qui l'entourent. Par intervalles, spécialement dans l'inaction ou la solitude, sa tête s'embrouille, elle est pesante, serrée, douloureuse. Il se sent assaillir par des idées bizarres, confuses. Comme en un rêve, des impressions mystérieuses l'entraînent dans les directions les plus diverses. Caressant parfois des châteaux en Espagne, plus communément, il n'a devant ses regards que des perspectives lugubres. La ruine lui apparaît au milieu de l'aisance. De glace pour ceux qu'il aime, il s'afflige d'un sentiment que sa raison désavoue. Tantôt porté aux mauvaises actions, il lutte contre un besoin instinctif de destruction, d'homicide ou de suicide. La vue d'un objet, d'une personne, leur contact suffisent pour lui suggérer ces fâcheux desseins. D'infortunés pseudomonomanes vivent ainsi, sans succomber, pendant de longues périodes, entre les craintes d'un malheur ou de la folie. Tous n'ont pas cette triste chance. Une crise plus forte, un éveil tardif de la volonté, opprimée ou surprise, ils tuent, ils incendient comme Papavoine et Jeanson. Que de suicides inexplicables sont dus au délire partiel diffus!

En certains cas, la tourmente, continuelle, est si ostensible et le péril si imminent que, de l'avis des médecins, le placement s'effectue. Les malades même, d'ordinaire, s'y prêtent, à moins que, à l'instar de L... (t. IX, p. 358), ils ne prennent les devants. Certes, il conviendrait de généraliser cette mesure. Mais comment, et pour combien de temps, dans

une affection si capricieuse en ses évolutions, l'imposer à de pauvres créatures qui, ayant un vif sentiment de la liberté, du devoir et de la famille, sont, d'ailleurs, pour la plupart, dociles aux prescriptions médicales. A tous risques, nous en soignons un grand nombre à domicile, en appelant sur eux la plus extrême vigilance.

On sait aujourd'hui dans quel cercle se renferme la monomanie. Les penchants fixes et isolés sont rares. A l'exception de ces singulières appétences qui poussent certains individus à dérober les objets à leur portée, ou de nature à satisfaire une de ces *manies* peu offensives, comme celles de collectionner des livres, des manuscrits, des fleurs, etc., presque tous (monomanies incendiaire, homicide, suicide, etc.), rentrent, ou dans l'excitation maniaque, ou dans la fougue épileptique, ou dans l'impulsion du délire partiel diffus. A la monomanie, quels que soient son fonds et son étendue, s'attache une croyance, généralement exclusive, qui sert de base à une fausse logique (délire systématisé), et souvent de mobile à des actes compromettants, même à de funestes résolutions.

Que n'a-t-on pas à craindre des malheureux qui, en proie à des hallucinations ou à des illusions, croient à des persécutions imaginaires? Outragés, injuriés, espionnés, empoisonnés, victimes d'affreux complots, le moins qu'ils fassent est de crier à l'injustice et de se plaindre aux magistrats. Les uns, pour se soustraire aux poursuites de leurs ennemis, changent fréquemment d'habitation. D'autres se retranchent, comme dans un fort, derrière leurs portes barricadées. Ils accumulent dans des cachettes toutes sortes d'armes, pour s'en servir au besoin. Souvent ils n'osent franchir le seuil de leur maison, ou n'en sortent qu'un pistolet, un poignard ou un casse-tête dans la poche.

Comme chez les souffrants, la résignation, en pareil cas, est commune. Mais elle est loin d'être constante. La colère parfois s'allume, et, du plus timoré, fait un vengeur hardi, qui s'élance d'un bond aux dernières extrémités. Le besoin de prévenir de sinistres catastrophes est ici impérieux, tant il est difficile de mesurer à l'avance l'issue d'une excitation éventuelle. Il est des cas, cependant, où le déchirement, produit par une cruelle séparation, peut motiver la temporisation : si, d'abord la cure présente plus de chances à domicile; si, ensuite, l'ascendant éclairé de l'entourage semble un frein présumablement efficace. Car, avant d'agir, si rapidement que ce soit, les monomanes délibèrent. La terreur d'une séquestration inévitable, à la suite d'une démarche ou d'une voie de fait, que l'on affirme sans cesse devoir être mal interprétée, vient puissamment en aide aux exhortations. Cette méthode préventive dont nous nous contentons, en tremblant, dans des cas excep-

tionnels, ne nous a point jusqu'à présent causé de regrets. En dehors des conditions spécifiées, les mesures de préservation sont d'une nécessité absolue. Il est remarquable, en effet, que l'immense majorité des actes de violence signalés de temps en temps par les feuilles publiques proviennent d'individus maîtres de leurs actions, et dont la fureur progresse au summum, parce qu'elle n'a point été contrebalancée. Inutile de redire que le danger diminue, à mesure que la transition à la période chronique, effaçant la mémoire et la vivacité des impressions, accélère la démence.

Sans affecter aussi directement la personne, la monomanie perceptive ou autre, peut se traduire en manifestations dangereuses ou au moins répressibles. Une voix commande à Abraham le sacrifice de son fils Isaac. Il allait frapper, quand la même voix l'arrête, parce que Dieu est satisfait de son obéissance. X... vient des Bouches-du-Rhône à Paris implorer son pardon, ayant, disait-il, enfoui dans du fumier plusieurs de ses victimes. L..., paysan honnête et laborieux, se rend, par ses ridicules prophéties, le jouet de ses compatriotes. Au moindre événement, sur l'ordre des anges et des saints, il quitte ses travaux, se ruine en voyages pour aller avertir les autorités du péril qui menace le trône ou la patrie, et des moyens de les sauver. M..., le 16 décembre 1840, veut pénétrer dans les Invalides, selon le vœu de l'Empereur, sûr de ressusciter le héros, s'il peut, du bout d'une baguette, effleurer un point de son tombeau. Croyant ses enfants morts, N... les repousse avec colère ou s'irrite contre quiconque lui soutient qu'ils sont vivants. C'est son unique aberration mentale. Dans sa mère, voyant Satan déguisé, H... engage de terribles luttes contre l'esprit malin. Un érotomane, sous la première République, l'Empire et la Restauration, poursuit de ses obsessions amoureuses les dames les plus haut placées, prétendant qu'elles l'aimaient, s'introduisant dans leurs appartements, glissant des billets doux dans leurs voitures. Dépossédé d'un champ, mais s'imaginant en être encore le propriétaire, P... en renverse les barrières, emporte les récoltes, injurie les possesseurs actuels, et finit, après avoir traversé la prison, par être conduit dans un asile. Judiciairement séparé de sa femme, T... s'exalte, et, placé dans une maison d'aliénés, ne cesse d'exhaler sa fureur contre elle et ses indignes amants, parmi lesquels sont compris les magistrats, les avoués, les notaires et son avocat lui-même, que *cette gueuse* avait su faire entrer dans le complot avec eux.

On ne tarirait pas, si l'on entreprenait seulement d'énoncer les aspects que les monomanies sont susceptibles de revêtir. Que de désordres n'ont pas engendrés les folies mystiques et épidémiques des précédents

siècles! Des exemples s'en sont produits, même de nos jours. A Morzines, n'a-t-il pas fallu l'intervention de l'autorité publique pour éteindre l'ardeur des nouveaux convulsionnaires et en prévenir la propagation?

En somme, le danger est direct ou relatif. Il ne consiste pas uniquement dans l'imminence des voies de fait, dans de redoutables préméditations. On doit réputer dangereux tout aliéné qui, nourrissant de chimériques espérances ou aveuglément soumis à de fantasques entraînements, ruine, tourmente, désole sa famille, en même temps qu'il porte dans la société le trouble et le scandale. Mais, entre les individus, que de nuances! Nos collègues ont parfaitement compris la difficulté de fixer des règles absolues. Les mobiles sont les mêmes et également intenses. Énergie du tempérament, diversité de caractère, inégalité des penchants, de l'éducation, des habitudes, influence de l'entourage, rendront la réaction très-différente. Sans doute, la nature de l'affection, son génie spécial, et, par cela même, l'étude de la nomenclature méritent une légitime attention. Toutes les autres circonstances veulent être aussi pesées, sans oublier ni la marche, ni les périodes morbides. Telle folie reste grave, quoiqu'ayant vieilli. Plus communément, les manifestations dangereuses se déclarent durant les phases d'acuité. Certaines formes subissent, enfin, des fluctuations qui commandent de ne pas s'endormir dans une sécurité trompeuse. Dans les pseudomonomanies, les recrudescences sont toujours imminentes. La manie, au contraire, affecte souvent, et la dépression lypémaniaque quelquefois, des intermissions ou des rémissions dont l'expérience permet d'apprécier la portée. Seulement, il convient, vers la fin, pour n'être pas pris au dépourvu, de guetter, à leur éclosion, les moindres signes prémonitoires des rechutes.

DELASIAUVE.

TROPPMANN.

Nous n'insisterons pas sur l'épouvante causée par l'horrible drame de Pantin. Le monstre qui a détruit, avec tant de férocité, toute une nombreuse famille, jouissait-il de ses facultés mentales? N'était-ce pas plutôt un de ces fous sinistres, de ces farouches monomanes obéissant à d'irrésistibles impulsions? Tel est le problème que nous avons entendu cent fois poser autour de nous, non-seulement par les gens du monde, mais par des confrères, inclinant, en majorité, vers la solution négative de la raison, de la liberté morale. Divers cas plus ou moins analogues étaient rapprochés. Un des rédacteurs du *Rappel*, ayant, par

un point d'interrogation, traduit le doute commun, nous crûmes devoir saisir cette occasion de préciser les données pratiques pouvant ressortir des distinctions acquises à la science. Ce fut l'objet de la lettre suivante, que nous reproduisons, en rétablissant quelques passages, omis par le *Rappel*, faute d'espace.

« Monsieur le rédacteur,

» Dans le *Rappel* d'avant-hier, M. Marius Roux s'étonne, à propos de Troppmann, que, se bornant à interroger les experts sur le *comment* des assassinats, on ne leur ait pas posé en même temps cette question : *Pourquoi le prévenu a-t-il tué?* — La remarque n'est nullement indiscrète : médecins, gens du monde, la formulent à l'envi. Il arrive surtout aux aliénistes de penser et de dire que trop souvent, dans des cas douteux, on a tort de ne pas invoquer les lumières de la science.

» Cependant, la solution est-elle toujours possible? M. Marius Roux cite Papavoine, Raimbaud, Jeanson. Entre eux et Troppman la similitude n'est pas complète. Les premiers ont notoirement obéi à un trouble mental. Pour Papavoine, le meurtrier des enfants du bois de Vincennes, les médecins n'ont point été appelés à exprimer leur avis. Mais il suffit, pour être édifié sur la nature des mobiles qui l'ont poussé à une perpétration désastreuse, de suivre les détails de son procès. Dans l'affaire du séminariste Raimbaud, à Aix, en 1858, bien qu'un arrêt de condamnation ait été rendu, l'exposé de la cause, aux yeux des observateurs habitués à apprécier les actes des insensés, donne pleine raison aux conclusions médicales. A l'égard de l'élève Jeanson, qui vient d'être frappé itérativement, à Nancy et à Metz, de la peine de vingt ans de travaux forcés, pour avoir immolé, au séminaire de Pont-à-Mousson, un de ses camarades, les experts ayant émis des opinions divergentes, il y aurait peut-être lieu à doute, si ceux des collègues, très-compétents d'ailleurs, qui ont opiné en faveur de la sanité intellectuelle n'avaient pas été désavoués par la spécialité tout entière. Les actes de ces trois assassins portent en effet l'empreinte visible de la folie, le sceau incontestable de la fatalité morbide.

» Papavoine, Raimbaud, Jeanson sont des exemples d'erreurs judiciaires. A qui en incombe la responsabilité? A la magistrature ou à la science? Nos collègues s'en sont pris jusqu'ici aux préventions des juges. Vingt ans de recherches assidues nous ont prouvé que ces derniers ne sont pas seuls en faute, et que, si les médecins aliénistes ont, par expérience, le sentiment du désordre psychique sous l'empire duquel se sont accomplis les actes malfaisants, les notions courantes ne leur ont

pas permis de faire pénétrer dans la conscience des jurisconsultes et des jurés, par une démonstration rigoureusement scientifique et lumineuse, la conviction qui était dans la leur. Nos écrits se sont en vain multipliés. Dès 1859, par l'analyse du procès même de Raimbaud, et maintes fois depuis, soit à la Société médico-psychologique, soit dans le *Journal de médecine mentale*, qui commence ce mois-ci sa dixième année, nous avons en vain fait toucher du doigt l'insuffisance dialectique des rapports médicaux, exclusivement basés sur le groupement de symptômes, non, au préalable, CONVERTIS EN SIGNES. La routine a prévalu ; on ne nous a ni compris, ni peut-être étudié, bien que, pourtant, nos distinctions, résultant d'une vérification constante, soient, à notre gré, de nature à répandre, sur ces obscurs et importants problèmes, la clarté la plus satisfaisante.

» Ce n'est point la place de développements qui nous entraîneraient trop loin. Je me contenterai, monsieur le rédacteur, de soumettre, à votre intelligente appréciation, le résumé critique des affaires Raimbaud et Jeanson, contenu dans le *Journal de médecine mentale* (août et septembre 1869). Où je m'abuse, où, dans les principes qui y sont développés, vous reconnaîtrez sans peine le chemin logique grâce auquel il est possible d'avoir accès dans la conscience des juges et des magistrats.

» Quant à Troppmann, son cas, dût-il être rattaché à la folie, aurait un rang distinct dans la nomenclature mentale. Papavoine, les deux séminaristes n'ont point eu l'intention du crime. En outre des circonstances héréditaires ou pathologiques, il s'était lentement opéré en eux une transformation morbide qui, se manifestant à ses heures, produisait les plus bizarres anomalies. Engourdie alors par une sorte d'ivresse nerveuse, la volonté était traînée à la remorque par des incitations fortuites, menaçant de lui faire échec. Au réveil, le charme rompu quelquefois par une simple distraction, ils mesuraient, alarmés, l'étendue du danger et luttaient pour s'en garantir. La chute devint inévitable, et le résultat, qui fut un meurtre, aurait pu, dans les autres crises, être ou un incendie, ou un suicide, ou la destruction, ou le vol, la direction étant soumise, non au calcul, mais au hasard des conceptions ou des impulsions du moment.

» Après coup, langage et conduite conformes à la situation. Les assassins sont stupéfaits. Ils ignorent comment ils ont agi ; ils n'ont pas le remords du coupable, tout en déplorant la catastrophe. Aucun motif ne les a guidés. Ces malades abondent dans la société. Un grand nombre ont conscience de leur état et viennent à nos consultations, le désespoir dans l'âme, accusant souvent des douleurs de tête, réclamer nos soins,

nos consolations et parfois même la protection d'un asile. Ce sont de faux monomaniaques. Aussi ai-je décrit ce *délire partiel diffus* sous le nom de PSEUDOMONOMANIE.

» Troppmann a subi l'ascendant d'un mobile passionnel. Dans l'acception du terme, on ne saurait le prétendre malade. Ce qu'il était, il a continué à l'être. Jamais il n'a accusé de souffrance, ni senti le besoin de lutter contre un envahissement insolite et fatal. Inhérente à son tempérament, fortifiée par l'habitude du désir, sa cupidité a eu des incitants, des phases, un dénoûment naturels. Le terrible point d'interrogation indiqué par le *Rappel* n'en subsiste pas moins, je le reconnais : *Pourquoi Troppmann a-t-il tué ?* L'explication ne serait pas hors de portée, s'il ne fallait, psychologiquement, qu'exposer le jeu d'un simple mécanisme.

» Observons, en effet, le fonctionnement des sentiments et des idées. Toute passion forte occupant la scène tend à écarter celles qui pourraient la contrebalancer. Assoupie, chassée, elle retient et s'enracine. L'objet capable de la satisfaire, l'idée seule de cet objet, accroissent son énergie. On ne pense, on n'agit que par elle. Troppmann a trouvé à Roubaix de puissants véhicules à ses appétits. En suite des entretiens nécessités par l'installation des machines, il acquiert promptement la confiance de la famille. Kinck, bon, expansif, lui raconte sa position, son origine, ses progrès, ses ressources, ses plans, ses espérances. C'en est assez pour exciter sa convoitise. Souriant à la fortune et voyant dans Kinck une dupe facile, il conçoit le dessein de le dépouiller. Ce dessein, il le caresse, il le poursuit, à travers les obstacles et les complications.

» Certes, un homme déterminé au crime aurait pu imaginer une combinaison plus sûre, sans être moins productive. L'occasion du choix ne s'est point offerte. Le projet de Troppmann a germé sur place et usurpé, dans son esprit, un empire qui excluait tout parallèle et toute concurrence. Ainsi est faite notre nature ! un moyen une fois adopté pour atteindre un but, nous concevons rarement l'opportunité d'en rechercher un autre.

» En justice, la préméditation est une circonstance aggravante. L'aspect se modifie sous les perspectives que nous venons d'ouvrir. L'intervalle, présumé propice à la réflexion, en est souvent l'écueil. De sorte que la responsabilité devrait diminuer en proportion, à la fois, et de l'intensité, et de la persévérance des impulsions. Virtuellement, M. Marius Roux a eu l'intuition de ces conséquences. Sa proposition renferme un grave sous-entendu. Elle ne vise rien moins que le libre

arbitre. Avons-nous, légitimement responsables, le pouvoir de délibérer et de nous déterminer par une option volontaire, ou ne sommes-nous que de pures machines, inclinant fatidiquement aux excitations charnelles ou aux motifs prédominants? Eternelle énigme. Quel sphinx la devinera?

» La conscience consacre le libre arbitre. De par elle, la philosophie le proclame, impuissante à le démontrer. La société le reconnaît comme sanction indispensable de la morale et des lois. Nous en sommes là : c'est un axiome de convention. Or, l'équité devant présider au jugement de l'opinion et des tribunaux, l'irresponsabilité commence au moment où le libre arbitre s'évanouit. Mais où en établir la démarcation, si ce pouvoir lui-même est problématique?

» Là, toutefois, la médecine spéciale a cherché son criterium. On est à peu près fixé aujourd'hui, et nous pensons n'avoir pas été étranger à ce concert. Ne sont pas imputables les actes émanant, si restreinte soit-elle, d'une aberration morbide. Est-ce à dire que nous concluions en sens inverse pour les cas du domaine physiologique? En aucune façon. Le sentiment étant le seul guide, nous les abandonnons aux magistrats, dont nous devons respecter la compétence.

» Tel paraît être le rôle que nous aurions eu à remplir, si, dans le procès Troppmann, la justice eût requis notre témoignage. La science, au surplus, admettant la monomanie, ne conviendrait-il pas de rapporter à cette variété du délire partiel, le désir énergique, absorbant, de s'enrichir, *per fas et nefas*, manifesté dès le jeune âge chez le criminel de Pantin? Pour l'ordinaire, les penchants morbides et les conceptions délirantes des monomanes ne sont point en rapport avec les prédominances naturelles. Leur éclosion a sa date, et la singularité de leur physionomie suffit à les faire reconnaître. De leur côté, les exemples, plus rares, correspondant à l'exaltation rapide ou à l'exagération progressive des sentiments ou des instincts physiologiques, se distinguent par une logique extravagante ou outrée, dont l'analogue ne se rencontre point chez Troppmann. Nous rangerions plutôt ce meurtrier féroce dans la catégorie de ces défectueux qui, doués d'une certaine sagacité, pèchent par le jugement sur des points essentiels, présentent de nombreuses lacunes morales et cèdent, faute de contre-poids, à leurs déplorables penchants.

» Presque toujours leurs imperfections sont accusées par des antécédents héréditaires ou maladifs. Lemaire, avide, comme du reste Troppmann, de la lecture des drames judiciaires, avait un crâne vicieusement conformé et des adhérences méningiennes. Y a-t-il, en pareil

cas, quelque chose de spécial dans la constitution de la fibre nerveuse? Les explications des phrénologues, relativement à l'inégalité de volume ou de force des compartiments cérébraux, seraient-elles fondées? Délicates et n'ayant pu être suivies sur une échelle suffisante, les investigations en ce sens n'ont que médiocrement abouti. Les chances paraissent plus grandes dans l'ordre morbide. Ce qu'on présumait se vérifie. Tout récemment encore, M. Auguste Voisin nous lisait, à la Société médico-psychologique, une série d'observations où, grâce à la double analyse microscopique et chimique, il avait pu constater des lésions intimes corrélatives, par la nature et le siége, à des formes variées de de l'aliénation mentale.

» Vous le voyez, monsieur le rédacteur, votre collaborateur a soulevé un grave problème. La législation dans ses bases, l'éducation dans son programme et ses procédés, l'humanité dans son avenir et ses espérances, sont également intéressées à sa solution. Ma conviction à cet égard est formelle et très-ancienne. C'est elle qui m'a conduit, au préjudice de mon repos et de mes intérêts, à créer le *Journal de médecine mentale*, œuvre toute personnelle, bien au-dessus de mon âge et de mes forces.

» Les remarques que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre émanent de l'application que j'apporte chaque jour à dégager les inconnues de notre science et à en déduire les conséquences pratiques. Puissiez-vous, les jugeant favorablement, leur accorder l'hospitalité du *Rappel!* L'auteur n'aurait pas seulement à s'en féliciter et à vous en exprimer sa reconnaissance, il pense que vous auriez bien mérité du pays, en signalant aux amis de la vérité une voie de progrès et de salut, en offrant aux anxiétés publiques un point de repos et de halte.

» Veuillez agréer, etc.

» Paris, le 6 janvier 1870. » DELASIAUVE. »

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

La *Petite Presse* (25 avril et 27 mai) mentionne les deux faits suivants, remarquables par l'analogie des circonstances. Une vieille femme, en chemise, pérorait sur la crête d'un toit, avenue d'Orléans. Un sergent de ville, prévenu, fut assez heureux pour arriver à temps et la saisir au moment où, ayant prié à genoux, elle se relevait et allait se précipiter dans la rue. Cette malheureuse folle a été conduite à la préfecture, au dépôt des aliénés.

Dans le second cas, c'est aussi une femme montée sur une toiture,

rue du Marché (XVI[e] arrondissement). Elle gesticulait et vociférait des paroles incohérentes. Un sergent des pompiers, Maréchal, vole à son secours. Il la rassure, en lui disant qu'il venait inspecter les cheminées. Ramenée par son sauveur, elle a été, le soir même, placée à Sainte-Anne.

Les *Annales* empruntent au même journal (11 juin) le récit d'un acte de vandalisme déplorable, accompli dans la cathédrale de Saint-Julien, au Mans. Cette église renferme un magnifique sépulcre en terre cuite, représentant un groupe composé de huit personnages, de grandeur naturelle. Saint Pierre soutient le Sauveur dans son linceul. Saint Jean console la Vierge, accablée sous le poids de sa douleur. Aux pieds de Jésus, se tiennent Joseph d'Arimathie et les trois Marie. Dans la soirée du 7 juin, un sabotier, âgé de 36 ans, Avice, pénètre, un marteau à la main, et brise toutes les têtes du groupe. On attribue cet acte à la démence. Avice est arrêté.

Aux environs de Salzbourg, l'enfant d'un paysan, âgé de 4 ans, disparaît subitement, le 28 juillet. A quelque temps de là, des faucheurs découvrent dans un pré son cadavre gisant, la tête séparée du tronc. La rumeur publique désigne, comme l'assassin, un autre enfant de 9 ans, Pierre, connu par la férocité de ses penchants. Ce petit monstre avoue, en disant que c'était *pour satisfaire son envie de tuer*. Dès le second coup de trique asséné sur la poitrine, la victime ne donnait plus signe de vie. Ce n'est qu'un mois après, une première tentative ayant été vaine, qu'il parvint à séparer la tête, et l'ayant plantée sur un bâton, à la lancer, par-dessus un buisson, au bas de la colline. N'as-tu pas de remords? lui demande le juge. Pierre répond par un bruyant éclat de rire (*Fremdenblatt* et *Annales*, nov.).

ÉDUCATION.

LA SOLUTION D'UN PROBLÈME.

Marguerite Landry : tel est le titre d'un drame en vers représenté cet été sur le théâtre d'une petite ville. C'est l'œuvre d'un tout jeune homme, M. Médéric Charot, recommandé par George Sand à la bienveillance de la critique. Après avoir fait, dans le *Rappel* (2 novembre), une analyse élogieuse de cette pièce, l'auteur de l'article, M. P. M..., déclarant que ce n'est pas la première fois que M[me] Sand encourage et guide les talents au début, reproduit d'elle, à propos d'une inauguration semblable, une charmante note, qu'elle envoyait à un journal peu répandu, l'*Écho de l'Indre*. Les conseils qu'elle y donne à la jeunesse

de province, avec une bonté si maternelle, mériteraient de figurer dans un code modèle de l'instruction publique. Ils ouvrent surtout, implicitement, la voie par excellence à la propagation de l'enseignement populaire. On parle beaucoup de gratuité et d'obligation. Cela ne vaut pas un programme et le concours de toutes les intelligences viriles, ardentes à le réaliser. Le progrès aurait depuis longtemps atteint son apogée si, ce qui eût exigé peu d'efforts, on s'était entendu pour pousser dans ce sens. Plus d'une fois, nous en avons signalé l'opportunité. Espérant que l'autorité de George Sand viendra en aide au *Journal de médecine mentale*, nous empruntons au *Rappel* les sages remarques de l'illustre écrivain :

Le public de la Châtre a accueilli avec bienveillance un essai dramatique intitulé *Jeanne Picaut*, de M. Maxime Planet, tiré d'un roman célèbre d'Alexandre Dumas. D'abord, l'auteur de la pièce porte un nom aimé au pays et presque partout en France. Ensuite, il est jeune et sans prétentions. Enfin, il donne un bon exemple, que devraient suivre ses contemporains de la province : il essaie.

Essayer leur intelligence, n'importe dans quel genre, et livrer avec confiance ces essais naïfs au jugement de leurs amis et de leurs compatriotes, c'est ce que devraient faire les jeunes gens aux heures de loisir, si nombreuses, qu'ils perdent souvent en promenades sans but et en flâneries sans résultat.

Les parents auraient tort de croire que le travail du loisir porte préjudice au travail de la profession. Tout travail exerce au travail, et plus on s'habitue à ne pas perdre une heure de sa vie, mieux on vaut, plus on est capable et actif.

Si vous recherchez la vie des hommes de talent et de mérite, vous y verrez, dès le jeune âge, une surabondance d'occupations et mille essais dans tous les sens. L'esprit cherche sa voie, et un peu d'inconstance au commencement est chez eux l'indice d'une forte persévérance dans l'âge mûr.

Le temps n'est plus où la jeunesse, docile à la coutume et à la loi de famille, acceptait, sans raisonner, l'état que ses parents lui choisissaient.

Certes, cela était bon alors qu'il n'y avait pas encombrement et que la profession était une sorte d'héritage, respecté de tous. Il n'en est plus ainsi : la route est couverte d'aspirants à toutes les carrières, et, pour s'y faire jour, il faut plus de facultés, de volonté et de luttes qu'autrefois. De là le découragement de beaucoup d'enfants excellents et bien doués, que la famille presse et gourmande, mais ne peut plus aider bien efficacement à percer la foule. On les voit alors s'éteindre dans l'ennui ou s'étourdir dans le désordre.

Le remède serait peut-être de leur donner le temps de se former et de se connaître. Aux sacrifices que l'on fait et que l'on doit faire pour leur éducation première, il faudrait joindre la patience d'attendre que l'arbre puisse porter ses fruits. Ce n'est pas au lendemain du baccalauréat qu'un garçon est capable de savoir à quoi il est propre.

Et d'ailleurs, si la vie de Paris leur est dangereuse, la vie de province ne l'est pas moins, dans un autre sens. Elle engourdit parce qu'elle est triste, parce qu'on ne sait plus s'amuser, parce qu'on ne s'entend plus, parce qu'enfin, la vie étant devenue très-positive et très-âpre, on a oublié que la jeunesse a droit au plaisir et qu'elle en a besoin.

Faites-lui des plaisirs honnêtes et intelligents; ayez un théâtre, et, quand vous en aurez un, allez-y; encouragez les artistes, et vous en aurez de bons, qui feront de vrais efforts pour répondre à vos sympathies. Ouvrez des conférences; organisez des lectures. Ayez des collections d'histoire naturelle et des ouvrages qui permettent aux vocations de prendre tous les chemins.

En vous obstinant à faire de vos fils des gens d'affaires, des médecins ou des fonctionnaires, vous étouffez toutes les autres vocations, qui sont pourtant tout aussi honorables. Si vous poussiez les jeunes gens à se faire connaître, à s'instruire les uns les autres et à instruire le peuple par des cours gratuits, par de la musique enseignée méthodiquement, par des représentations de théâtre, par une revue littéraire locale, que sais-je? par tous les moyens qui n'ont d'essor qu'à Paris, vous verriez se révéler des aptitudes que vous ne soupçonnez pas, et, si ces aptitudes manquaient, vous auriez du moins des enfants capables de se mesurer avec le public, et habitués à manifester simplement et librement la tendance de leur esprit.

GEORGE SAND.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine* (11 janvier), séance solennelle. M. Béclard a prononcé un remarquable éloge de Trousseau. La matière était ample. Médecin savant, éminent praticien, Trousseau, à ce double mérite, joignait une nature expansive, une grande facilité d'étude et le don assez rare d'une éloquence abondante, qualités que son panégyriste a su mettre habilement en relief. — Dans le rapport sur les prix de 1869, lu par M. Delpech, au nom de M. Dubois (d'Amiens), nous signalerons, au compte de la spécialité, indépendamment du prix et de la mention honorable accordés à MM. A. Foville et Cornillon (*Journ. de méd. ment.*, p. 376, 1869), les récompenses suivantes : *Prix de l'Académie* : « Des maladies du cervelet ». 1000 fr., à M. Pierre-Louis Guerder, aide-major au 2e régiment du génie. — *Prix Lefèvre* : « De la mélancolie ». 2000 fr., partagés entre MM. Auguste Corlieu (1200 fr.) et Péon, médecin de l'asile de Cadillac (800 fr.); une mention honorable à M. Joseph Rhotta, médecin à Varallo-Sésie, province de Novarre (Italie).

Les prix proposés pour 1870 sont : *Prix Civrieux* (800 fr.) : « Les névroses peuvent-elles être diathésiques? S'il en existe, indiquer les caractères que chaque diathèse imprime à chaque névrose ». — *Prix Barbier* (3000 fr.) : « Maladies incurables : rage, épilepsie, etc. » — *Prix Itard* (2700 fr.) : « Meilleur ouvrage de médecine pratique ayant au moins deux ans de publication ». — *Prix Godard* (1000 fr.) : « Meilleur ouvrage de pathologie ».

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES.

Nous avons dit l'émotion douloureuse produite par la mort si inattendue de notre regretté confrère L. Cerise. Sur le bord de la tombe qui allait renfermer sa dépouille, dans la presse militante dont il fut un des vaillants champions, des voies ou des plumes amies ont retracé avec l'énergie de la conviction, ce merveilleux ensemble de qualités qui lui valurent l'exceptionnel prestige dont sa carrière fut environnée. Son extérieur les reflétait toutes. Dans son attitude posée et réfléchie, dans son regard pénétrant et scrutateur, dans sa physionomie expressive, ouverte, sympathique, se décelaient l'esprit de méditation et d'analyse, l'étendue et la finesse de l'observation, un vif sentiment de la dignité et de la justice, le respect et l'amour de ses semblables. Cerise, en effet, fut à la fois un savant, un penseur, un philosophe, un artiste, un cœur dévoué, une nature douce et franchement morale.

M. Félix Voisin caractérise en ces termes les causes de son ascendant : « Nature essentiellement sympathique et expansive, cœur dévoué et « chaleureux, esprit spontané, plein de ressources et de vivacité, il a » passé dans la vie en faisant le bien, et il a constamment répandu au- » tour de lui comme une atmosphère de paix et de charité. Ami de ses » clients plus encore que leur médecin, il déversait à chaque instant » sur eux tous les trésors de son âme... C'est là surtout qu'on doit » chercher le secret de l'immense succès qu'il a obtenu dans la clien- » tèle des maladies nerveuses. »

Au convoi de Buchez, Cerise, prononçant le suprême adieu, résumait l'existence si bien remplie de cet excellent confrère en ce seul mot : *la vertu*. M. Morel rappelle cette définition pour la lui appliquer à lui-même. Il en cite une autre que Buchez aurait, en sa présence, énoncée il y a trente ans : « Cerise est non-seulement une intelligence » d'élite, c'est un cœur d'or. » — « Intelligence d'élite et cœur d'or,

» voilà, ajoute M. Morel, l'épitaphe que l'on pourrait mettre sur sa » tombe, et qui restera gravée dans nos cœurs. La science médicale, » qu'il a honorée, perd en lui un de ses plus fidèles adorateurs... Pen- » dant une intimité de trente ans, qui ne s'est jamais démentie un » instant, je me plaisais parfois à faire à Cerise un reproche, qui était » au fond l'éloge des excellentes qualités de ce charmant esprit, de ce » cœur d'or, où l'on pouvait puiser sans crainte de le tarir : c'était de » ne pas avoir d'ennemis. Et comment en aurait-il eu, lui dont la vie » entière n'a été qu'un long et profond sacrifice à la cause sainte de la » société, de la famille, de l'amitié?... Cerise d'ailleurs était l'homme » des convictions profondes. Il pratiquait le devoir dans toute sa ri- » gueur. Indulgent pour les autres, il était inexorable pour lui et in- » capable, même vis-à-vis de ses meilleurs amis, de déserter la cause » sacrée de la vérité. »

Notre confrère faisait partie de la Société des gens de lettres. Dans l'allocution du président de cette Société, M. Frédéric Thomas, nous distinguons ces beaux passages : « Le docteur Cerise était un de ceux » qui donnent à notre famille littéraire plus que l'apport de fraternité » qu'elle demande à tous. Il ne se contentait pas de nous honorer par » ses écrits, il nous assistait par la pratique d'une science dans laquelle » il était passé maître... Il appartenait à cette phalange de docteurs de » bonne espérance et de bons secours, qui sont guérisseurs comme nos » amis, et dont la sollicitude est toujours plus grande que nos misères... » Mais, pour lui, la science ne bornait pas son horizon au lit du ma- » lade ; il aimait à travailler pour l'humanité, en divulguant pour tous » les secrets de son expérience. Il aimait à recueillir et à coordonner » en leçons les faits d'une intelligente pratique. » Le perfectionnement social par l'éducation était une des fins essentielles de son idéal : « Il » cherchait à faire des hommes, des hommes intelligents et libres ; car, » sans liberté, il n'y a pas d'homme digne. Il faut le louer d'avoir tou- » jours sacrifié aux idées généreuses qui nous élèvent et nous grandis- » sent... En lui le citoyen était aussi recommandable que le savant. On » ne pouvait se dispenser de l'aimer ; il avait trouvé un moyen in- » faillible pour cela : il aimait les autres. »

Cerise fut, avec MM. Aubert-Roche, Richelot et Amédée Latour, l'un des fondateurs de l'*Union médicale*. Son collègue M. Foissac nous le montre exclusivement sensible au relief qui s'attache à la valeur personnelle : « Lui, noble de race, chercha l'acquit de sa dette dans le » travail et ne voulut devoir sa noblesse qu'au mérite et à la science, » qui lui ouvrait de larges perspectives. » Ayant déjà atteint une haute

réputation, il n'était ni décoré ni académicien. Salvandy lui obtint le ruban. Sur une demande discrète, l'Académie de médecine le reçut avec empressement dans ses rangs. Il ne porta jamais sa décoration, mais, « heureux, sans orgueil, d'avoir été distingué par ses pairs, il fut » l'un des membres les plus assidus de la Compagnie, comme il en était » l'un des plus éloquents. »... Sur le drapeau du journal était inscrite cette devise : *le Progrès.* Elle fut virilement suivie par les collaborateurs, qui « élevaient les doctrines vivifiantes du spiritualisme au-dessus » de la poussière des faits matériels. » Dans cette tâche, l'influence de Cerise, considérable, se fit surtout sentir par le souffle et la direction : « Médecin fertile en ressources comme Trousseau et Récamier, des » occupations sans cesse renaissantes absorbaient son esprit et émiettaient les heures qu'il aurait désiré consacrer à quelque œuvre importante; mais, dans nos réunions, dont il était l'âme et l'ornement, » toujours prêts, abondants, lucides, sa parole et son esprit n'éprouvaient d'autre embarras que la richesse des idées et l'éclat des images, » toujours dirigés cependant par un goût exquis et une rare distinction. »

Par les soins de Cerise, s'était organisée une Société italienne de bienfaisance, qu'il présida jusqu'à sa mort. Un des sociétaires, M. Cerutti, consul général d'Italie, reconnaissant l'importance et l'efficacité des services rendus, en reporte l'honneur à celui qui « nous avait appris » avec si peu de ressources à marcher noblement dans la voie de la » charité. Nul mieux que moi ne connaît le fond de ce cœur sublime, » qui, même avant la fondation de notre Société, n'avait jamais été insensible aux douleurs et aux besoins de nos compatriotes. »

M. Dechambre, dans la *Gazette hebdomadaire* (8 octobre), formule en quelques lignes, sur Cerise, le jugement le plus vrai : « Ses écrits » attestent la haute distinction de son intelligence, la bonté inépuisable de son cœur. Il restera comme un modèle de savoir, d'humilité, de bienveillance et de charité. »

En tête des *Annales médico-psychologiques*, que Cerise, précisément, avait fondées et dirigées avec lui, M. Baillarger ne croit devoir rien ajouter à l'expression des regrets dont a été l'objet son collaborateur et son ami ; mais, pour honorer sa mémoire, il se propose, avec le consentement et le concours de sa famille, de réunir et de réimprimer « les principaux travaux qu'il a publiés et qui sont aujourd'hui disséminés : » tâche facile, « grâce à la coopération empressée de MM. Victor et Georges Masson, que des liens d'amitié unissaient aussi à l'auteur »(1).

(1) Ce travail, en voie d'achèvement, formera deux volumes.

L'appréciation de M. Amédée Latour (*Un. méd.*, 9 octobre) est particulièrement remarquable : « Cerise occupait à Paris une position
» médicale tout à fait exceptionnelle, et dans laquelle il n'aura pas de
» successeur. Qu'un médecin étranger, autorisé à exercer en France,
» n'appartenant ni au corps enseignant, ni aux hôpitaux, n'ayant fait
» partie de l'Académie qu'il y a deux ans à peine, n'occupant aucun
» emploi officiel, ait pu se faire une situation de clientèle aussi considérable, établir des relations aussi nombreuses et aussi élevées, arriver à une immense pratique aussi bien qu'à la grande consultation,
» acquérir enfin une aussi grande notoriété professionnelle et mondaine, c'est là un phénomène rare et dont il serait curieux de rechercher les causes. Les causes ! il n'y en a qu'une..... Ses œuvres ne
» pouvaient franchir un certain cercle de médecins et de lettrés...
» Cerise était baron ; le saviez-vous, et a-t-il jamais ajouté ce titre
» à son humble signature ? Cerise était chevalier de la Légion d'honneur ; vous en doutiez-vous, et avez-vous jamais vu le ruban rouge
» orner sa boutonnière ? Cerise était commandeur de l'ordre des
» SS. Maurice et Lazare ; pouviez-vous le savoir, et jamais a-t-il porté
» ce sautoir éclatant ?

» Ses succès, Cerise les a dus entièrement, absolument à son caractère, à son cœur, à sa sensibilité. Son caractère était charmant ;
» c'était le plus heureux mélange de la finesse italienne et de la verve
» gauloise. Gai, riant, expansif, causeur aimable, sachant s'arrêter
» juste où la causerie passe à la discussion, et faisant une diversion
» habile par un trait d'esprit ou par un jeu de mots piquant. Entre
» honnêtes gens, entre amis, il n'est pas de question qui vaille une
» querelle, disait-il souvent ; car nous avons tous raison ou tort,
» selon le point de vue où les circonstances nous placent. Cette douce
» et spirituelle tolérance lui faisait des amis dans tous les partis,
» dans tous les camps, dans toutes les philosophies, dans toutes les
» religions. Non qu'il fût indifférent ou éclectique. Il avait, au contraire, et en toutes choses, des principes très-arrêtés et auxquels
» toute sa vie il a été fidèle ; mais il pensait que c'était bien assez
» d'avoir à se surveiller soi-même, à se tracer une ligne de conduite,
» sans s'imposer arbitrairement le devoir d'y ramener les autres.

» Auprès des malades, quels trésors dépensait-il d'esprit, de bonté,
» de douces et sympathiques paroles, de cordiales consolations, d'affectueux encouragements et de bonnes espérances ? Sa thérapeutique,
» au demeurant, était riche, variée, alerte et convaincue. Rien qu'à
» son assurance, le malade avait espoir, et, l'effet moral, un peu mys-

» tique peut-être, et j'oserai dire certainement magnétique, venant » s'ajouter à l'effet médicamenteux, Cerise obtenait des cures saisis- » santes et souvent inespérées. Le délicat et sensible clavier du système » nerveux, Cerise le touchait avec une dextérité inouïe, un bonheur » parfait, un à-propos constant. Les malheureux névropathiques ne le » quittaient jamais sans soulagement ou sans espoir. »

Ces traits peignent Cerise tel qu'il nous est apparu. L'homme fait pressentir le savant. C'est principalement sous ce dernier aspect que nous nous proposons de l'envisager, en précisant le caractère et la portée de ses écrits. Ses dispositions furent précoces. D'origine piémontaise, à peine avait-il atteint sa vingt-deuxième année, lorsque, après de brillantes études, il fut, en 1828, reçu docteur en médecine à l'Université de Turin. Son père, seigneur italien, avait été, durant l'annexion de son pays à la France, général de l'empire. Le fils avait-il puisé dans les souvenirs du vieux guerrier les motifs de sa détermination? Les rayons qui, de notre ciel privilégié, se répandent sur le monde, un secret espoir de briller sur une scène plus vaste, avaient-ils fasciné le jeune disciple d'Hippocrate, à l'étroit dans son cercle modeste? Voulait-il, tout simplement, amant du savoir, compléter son instruction, en venant s'initier sur place aux chefs-d'œuvre, aux leçons et à la pratique de nos maîtres? Si son dessein n'était pas d'avance arrêté, il ne tarda pas à l'être. Arrivé à Paris, dès 1831, il obtenait du gouvernement le droit de s'établir en France.

Avec les tendances qui nous ont été révélées, Cerise, l'effervescence de l'époque aidant, ne pouvait longtemps rester isolé et obscur. Il se distingua bientôt parmi cette pléiade de jeunes laborieux qui sillonnaient le terrain dans tous les sens. La science médicale captiva sans doute son attention et fut la base de ses travaux; mais il était attiré aussi par les sphères littéraires, philosophiques, artistiques et sociales : goûts qui exercèrent une décisive influence sur le choix de ses sujets et la direction de ses recherches. A cette cause s'en ajouta une autre, également très-puissante, celle d'une amitié dominatrice. Buchez jouissait alors d'une autorité exceptionnelle dans le camp des écrivains réformateurs. Homme de pensée et d'initiative, son nom, sous la Restauration, s'était trouvé mêlé à toutes les tentatives libérales, à tous les systèmes de réorganisation politique et économique. Médecin, il avait spécialement étudié les fonctions nerveuses et la théorie des facultés humaines. L'esprit du physiologiste est fortement empreint dans ses remarquables publications en philosophie et en histoire. Oscillant, néanmoins, entre les doctrines, ayant côtoyé, tour à tour, le Saint-Simo-

nisme et le Fouriérisme, il avait fini par se frayer une voie personnelle. Dans ses conceptions un peu mystiques, Buchez avait rêvé de souder le monde nouveau par une sorte d'alliance des données modernes avec les idées religieuses. Conjointement avec son ami Roux-Lavergne, qui tomba depuis dans les excès du catholicisme pur, il devint le chef d'une tribu dite des *néo-catholiques*, dont la singularité, médiocrement goûtée, répandit sur les fondateurs un vernis d'illuminisme.

L'ancien carbonaro avait conservé de nombreuses relations en Italie. Est-ce à cette circonstance que Cerise dut ses premiers rapports avec Buchez ? Leur liaison, immédiate, intime, profonde, ne s'est pas un instant démentie. La foi, promptement acquise, en une moralité réciproque, en fut l'inaltérable ciment. Par une transition naturelle, l'estime du caractère engendra l'entente des intelligences, qui avaient entre elles de réels points de contact. Le néophyte s'imprégna des enseignements du maître ; et s'il ne l'a pas suivi dans la carrière sociale que celui-ci parcourait si honorablement, c'est que, de bonne heure, les succès du praticien avaient tracé les frontières au delà desquelles il lui était interdit de s'égarer. Du moins, quoi que Cerise entreprenne, les principes de Buchez se manifesteront dans les principales lignes et les développements de l'œuvre.

Buchez publiait un grand journal, l'*Européen*. C'est dans cet organe important que Cerise fit ses premières armes. Dès ce début s'accuse l'ordre de préoccupations auquel l'auteur obéira. Soutenue avec éclat par de fervents adeptes, la phrénologie ne se targuait pas seulement de fournir la solution la plus rationnelle du problème des attributs psychiques ; elle affectait la prétention d'induire de cette notion les meilleures règles applicables à la constitution de la société, de la famille, de la législation, de l'éducation. Par malheur, elle semblait impliquer la consécration des théories matérialistes. Cerise était, avec Buchez, partisan du spiritualisme, résumé en ce mot : dualité humaine. Il tint en suspicion la célèbre doctrine, et, non content d'en dévoiler les infirmités dans une série d'articles qui, plus tard, en 1836, furent convertis en un volume, il se complut de son côté à combiner le plan d'une éducation méthodique.

Cet ouvrage, qui eut du retentissement, lui en suggéra un autre. L'étude particulière qu'avait nécessitée son examen du système de Gall, Cerise conçut le dessein de l'étendre à l'appareil nerveux tout entier, de mettre en parallèle les phénomènes normaux et les déviations morbides, d'approfondir le secret de ces mystérieuses manifestations, et d'en faire jaillir des indications à la fois thérapeutiques, hy-

giéniques, éducatrices et sociales. Précisément, l'Académie de médecine avait mis, pour le prix Civrieux, une question analogue au concours. Ce prix n'ayant pas été adjugé en 1838, Cerise qui, pour un premier mémoire, avait obtenu une mention honorable, fut définitivement couronné le 17 décembre 1840, pour un travail plus complet. Le volume nouveau, renfermant 530 pages, sous ce titre : *Des fonctions et des maladies nerveuses dans leurs rapports avec l'éducation sociale et privée, morale et physique,* parut en 1842, et valut à l'heureux lauréat un surcroît de réputation, au profit de sa clientèle, au préjudice de la science.

Ses aspirations restèrent les mêmes. Mais, asservi aux devoirs croissants de la pratique, il manqua, en effet, du loisir nécessaire aux recherches assidues, à la poursuite régulière d'une conception large et originale. Aussi, ses titres supérieurs sont-ils, avec *Le médecin des asiles,* édité intercurremment, en 1836, et où se trouvent d'excellents préceptes sur l'hygiène et l'éducation physique de l'enfance, le double traité sur le système phrénologique et les fonctions nerveuses. Bien qu'estimables et empreintes du même talent, ses œuvres ultérieures répondent à des besoins de circonstance, et, brèves par cela même, représentent plutôt le fonds acquis qu'elles n'accusent l'incubation d'un plan destiné à élucider une vérité entrevue. Les plus considérables consistent dans des introductions, avec notes, à la réédition des ouvrages de Bichat : *Recherches sur la vie et la mort;* de Cabanis : *Rapport du physique et du moral;* de Roussel : *Système physique et moral de la femme.* Fondateur, avec M. Baillarger, des *Annales médico-psychologiques*, c'est Cerise également qui, dans une esquisse préliminaire et lumineuse, a indiqué le but et tracé la marche de cet important recueil. Le surplus se compose d'articles détachés, de notices et d'analyses, de communications ou de discussions aux sociétés savantes.

La doctrine de Gall a suscité de fortes préventions, et, par suite, de nombreux malentendus. On l'a inculpée de matérialisme. Son auteur serait parti de l'hypothèse des organes multiples, pour arriver à la pluralité et à la localisation des facultés. La crâniologie, sa formule et sa fortune, démentie par les faits, n'engendrerait qu'illusion. Sapant le libre arbitre, la phrénologie, enfin, malgré ses prétentions, serait en morale, en législation, en éducation, incapable de réformes. Par la nature de ses idées spiritualistes, inclinant vers les préoccupations communes, Cerise, en entreprenant de juger le système, n'était pas dans les meilleures conditions d'impartialité. On avait sujet de craindre que l'ardeur de la réfutation ne nuisît à la sévérité calme de l'examen.

Cette tendance se révèle, dès l'abord, dans un appel enthousiaste, sous forme de lettre adressée aux étudiants en médecine. Son mobile, immédiatement énoncé, est de combattre pour la sainte cause de l'unité et de la fraternité chrétiennes. Pour lui, le critérium de la certitude d'une science réside exclusivement dans la morale, dont le signe est un dévouement actif, l'instrument la liberté responsable, le principe Dieu. Père de l'égoïsme, le *droit naturel*, pris comme base d'une théorie sociale, ne saurait être que la canonisation de l'individualisme, la victoire et le règne de la fatalité, de la force, de l'esclavage. Condamnant à ce titre, et l'éclectisme, monstrueux amalgame d'éléments disparates ne se reliant à aucun faisceau, et le scepticisme, toujours prêt comme Pilate à se laver les mains du sang du juste, et le matérialisme, négateur de la vertu et du crime; et les deux panthéismes, l'un, grossier, qui réhabilite les appétits charnels; l'autre, mystique, qui anéantit l'homme en le divinisant, il enveloppe dans la même proscription, en tant que considérant nos pensées et nos actes comme de simples résultantes du jeu organique, le système phrénologique, peu digne en soi des honneurs d'une polémique sérieuse, mais s'imposant néanmoins à la critique, à cause des fausses lueurs qui l'accréditent dans le monde.

En vertu du dualisme humain, Cerise pose en principe la domination de l'esprit sur la matière. Gall, en faisant dépendre l'activité mentale des compartiments cérébraux, renverse cette loi, nous assimile aux animaux et détruit les fondements de la morale; car c'est nier notre spontanéité et soumettre à la fatalité des impulsions, que nous devrions régler, nos manifestations les plus élevées. En vain il essaye de désintéresser de l'inspection extérieure une coordination psychologique, qui serait celle de l'école écossaise. Cerise le rive à la *crânioscopie*, ou subsidiairement à la *cérébroscopie*. Le public ne connaît de la phrénologie que les protubérances et les dépressions. Dans les écrits, dans la pratique du maître et des disciples, établir la relation de la conformation encéphalique et des penchants, est une préoccupation constante, sinon exclusive. Or, la division anatomique du cerveau est aussi fictive que la correspondance de ses circonvolutions avec l'intérieur du crâne est peu exacte.

Psychologiquement, Cerise admettrait l'innéité des penchants et des facultés. Mais, ainsi que l'a prouvé M. Lélut, la proclamation de ce fait est bien antérieure à Gall, et, si ce dernier a quelque mérite, c'est de l'avoir mis en lumière mieux que ses devanciers. D'autre part, le parti qu'il en tire est mauvais, puisque, en dépit de ses réserves, hypocritement spiritualistes, la plénitude d'action qu'il accorde aux organes res-

pectifs, réduit l'âme à une formule sans réalité. Ce qui nous distingue, au contraire, des animaux, ce qui fait notre grandeur et notre puissance, c'est l'esprit, dont les facultés qui, elles, ne sont point innées, procèdent de l'enseignement moral, du but commun et de l'œuvre commune. Par de nombreuses citations, empruntées en partie à M. Lélut, l'auteur prouve que, notamment dans les ouvrages des chefs de l'école écossaise, Hume, Hutchison, Th. Reid, D. Stewart, etc., la nomenclature des virtualités psychologiques était à peu près aussi complète que celle des phrénologues et n'offrait pas, sous le rapport du nombre et de la subordination, des variations plus grandes. La phrénologie aurait surtout rencontré un grave écueil dans l'explication des phénomènes de l'entendement et de la volonté. Cerise s'amuse beaucoup à cet égard des dissidences entre Gall et Spurzheim. Simples modes d'action de toute faculté fondamentale, la *perception*, la *mémoire*, le *jugement*, l'*imagination*, l'*attention*, n'auraient point dans le cerveau de siége distinct, mais se manifesteraient, à des degrés divers, conjointement avec les forces en exercice, à l'exception, pour Spurzheim, des propensions instinctives, traduites seulement par des impulsions. La *volonté*, dont la *vocation*, le *désir*, le *plaisir* ou la *douleur*, l'*affection*, la *passion*, sont des nuances variées ou graduelles, ferait d'autant plus obstacle au libre arbitre qu'elle résulterait d'un penchant plus violent et moins réfléchi, c'est-à-dire d'une activité très-intense d'un ou plusieurs organes provocateurs.

Sur ce terrain spéculatif, la démonstration pouvait se soutenir. Grâce à la manie de ne vouloir être en défaut sur rien, elle a abouti dans les détails, par la combinaison arbitraire des facultés convergeant dans chaque opération ou détermination, à d'intolérables singularités. Religion, conscience, raison, moralité, talents, ces prédominances ont été attribuées à autant d'organes particuliers : soit de la théosophie, de la métaphysique, du merveilleux, du sens moral, du juste ou de l'injuste, de la bienveillance, de la poésie, de la mécanique, etc. Mais on est allé plus loin : le calembour, la bouffonnerie, la caricature, le grotesque, les visions, le suicide, la métaphore, les hiéroglyphes, les symboles, les paraboles, le vol, le recel, l'attrition, la contrition, ont eu, simple ou multiple, leur rang d'origine dans le casier phrénologique. Cerise ne croit pas qu'un système tombant dans de pareilles exagérations puisse prévaloir contre une doctrine qui, respectant dans l'homme, avec son unité, sa libre initiative, lui assigne, pour devoir et pour but, le travail, le dévouement, le progrès.

Non que l'ambition civilisatrice de la phrénologie n'embrasse un vaste

horizon. Cette science donnerait, à en croire ses adeptes, la *philosophie première*, *l'éducation* la plus rationnelle, les *méthodes scientifiques*, la *religion*, dont le foyer réside dans l'organisation cérébrale, la *morale*, indulgente et tolérante, les *lois*, avant tout perfectionnantes ou réformatrices, *l'économie sociale*, propice aux aptitudes, aux talents, aux vertus, la *philosophie de l'histoire*, éclairant les voies de l'humanité, les *moyens d'arriver à ce but*, etc. Ce piédestal qu'ils se dressent si bénévolement, Cerise, pour les en faire descendre, ne veut qu'invoquer le témoignage de leurs propres écrits. Il s'attache, d'ailleurs, spécialement à la morale. Pour lui, commune à tous, certitude absolue, la loi morale ne permet ni le doute, ni la contradiction. Or, quand il s'agit *de la morale, du libre arbitre, du fatalisme, du bien et du mal*, il est remarquable combien les phrénologistes répugnent aux solutions franches et précises. TOLÉRANCE, ce mot, qui résume un principe, est d'une portée significative.

L'éducation, à la vérité, développe le volume des organes cérébraux et accroît leur activité. Mais comment l'enseignement moral, transmis par la parole, fructifiera-t-il, s'il n'est reçu par la conscience? Le fatalisme est une conséquence forcée de l'assujettissement aux organes. Gall veut en vain s'y soustraire, il y est incessamment ramené. « L'homme, dit-il, serait-il gouverné par des lois organiques opposées à celles qui président aux facultés du chien, du cheval et du singe? Ses qualités et ses talents sont dus à la même origine. » « L'éducation, ajoute Spurzheim, ne crée rien; toute son influence se borne à cultiver les facultés et à diriger leurs actions. » Et plus loin : « J'admets que l'intelligence doit reconnaître certains désirs comme supérieurs et préférables. Cette combinaison de l'intellect, avec les désirs, est la *volonté éclairée.* » Mais cette *volonté éclairée*, observe Cerise, qu'est-ce, sinon un acte de l'esprit, pouvant parer aux effets des versatilités organiques?

Selon l'auteur, l'éducation, distincte de l'instruction, ne consisterait pas à exercer nos aptitudes naturelles. L'enseignement moral, formulé en préceptes, s'adresserait directement à l'esprit. On le fortifie en agissant sur les aptitudes sympathiques par les œuvres d'art, et sur les penchants inférieurs par les systèmes de pénalité. Gall, qui, en fait d'éducation, a beaucoup promis et peu tenu, n'a rien compris à cette association d'influences, une œuvre d'art étant pour lui affaire de fantaisie, les inflictions pénales, une simple garantie de la sécurité publique. L'éducation crée le sentiment de la lutte, de la responsabilité, comprenant à ce titre les institutions répressives, qui distinguent la folie du crime, le savoir-faire du dévouement, le meurtrier de la victime.

Le matérialisme est l'appui de la tyrannie, dont le spiritualisme chrétien est le terrible adversaire. De certains passages empruntés à Gall, Cerise induit que, loin d'être favorable à l'émancipation des peuples, la phrénologie les condamnerait plutôt à l'asservissement. « Dans la sixième classe... les hommes restent bornés à la sphère des qualités animales; leurs jouissances sont celles des sens, *ils ne produisent sous aucun rapport rien de remarquable.* » ... Peu d'hommes ont été destinés à jouer un grand rôle sous le rapport, soit des qualités morales, soit des facultés intellectuelles. » ... « Aussi est-il démontré que la région frontale surpasse rarement un degré médiocre de développement... » C'est à l'aide de pareilles considérations qu'Aristote concluait à la légitimité de l'esclavage. Autre est le langage de l'évangile. « Il y a bien diversité de dons, mais il n'y a qu'un seul esprit: Celui qui veut être le premier d'entre vous, doit être le serviteur de tous. »

L'attaque de Cerise est rude. Est-elle fondée? Moins qu'il ne le pensait peut-être. En 1843, dans un examen des objections articulées contre le système, nous avons eu plus de déférence envers son auteur. Pour Cerise, le criterium de certitude, qu'il reproche à la phrénologie de ne point avoir, c'est la morale, émanant du spiritualisme chrétien, lequel impliquerait le libre arbitre, la sanction sociale et divine. Mais le *Journal de médecine mentale* l'a répété souvent, le procès entre le matérialisme et le spiritualisme reste toujours pendant. Le libre arbitre est affaire de conscience et de conviction, non de démonstration. Gall, d'ailleurs, au-dessus des sens internes, reconnaît un pouvoir qui perçoit, juge, se souvient, imagine, réfléchit, raisonne et veut.

Beaucoup de ses disciples font un aveu semblable. Méritent-ils pour cela d'être taxés d'hypocrisie ou d'inconséquence? Personne ne nie l'influence des penchants. D'où qu'ils viennent, du cerveau dans sa masse, de quelques-unes de ses parties, ou des autres viscères, cette origine n'ajoute ni n'enlève rien à cette faculté mystérieuse que nous possédons de les favoriser ou de les combattre. En réalité, l'âme semble un corollaire de la doctrine.

On a contesté à Gall la nouveauté de sa distinction psychologique. Peu importerait, si elle était vraie. Mais, en dehors des grandes chaires de philosophie, quel savant connaissait les travaux de l'école écossaise ou les vagues opinions exhumées, pour le besoin de la critique, d'ouvrages oubliés? Gall, vraisemblablement, au début de ses recherches, n'était point, sous ce rapport, moins ignorant que ses contemporains. Un fait le frappe : doué d'une aptitude spéciale qu'il ne remarque point chez ses camarades, il en découvre d'autres chez ceux-ci, que, malgré tout

son bon vouloir, il ne saurait égaler. Sa curiosité vivement éveillée, il se demande le pourquoi de ces différences. L'encéphale, siége des facultés psychiques, son volume, sa conformation, sa constitution, ne recéleraient-ils pas ce secret ? Sur le crâne, enveloppe moulée sur ses contours, n'y aurait-il pas à recueillir de précieux indices ? Une première constatation favorable en motive une seconde, et celle-ci une succession d'autres. De plus en plus affermi, Gall multiplie ses vérifications, doublement guidé, soit par des prédominances notoirement innées, ou par des reliefs laissant supposer des aptitudes ou des qualités concordantes. C'est ainsi qu'après de nombreux tâtonnements, il est parvenu à édifier son système.

Évidemment, cette façon de procéder était, en soi, scientifique. Que, chemin faisant, il se soit heurté à des écueils ; que, cédant à l'illusion ou à l'entraînement, lui et surtout ses adeptes aient cru à des inductions fautives ou prématurées, il serait téméraire de le nier. Plus d'un doute légitime subsiste à l'égard du nombre, du siége et du concert des forces fondamentales. Mais il suffit que, en principe, la vraisemblance soit en faveur de la pluralité des fonctions et des organes, pour que la donnée phrénologique acquière une véritable importance. Nous sommes peu touché des objections tirées de l'amplitude variable des sinus frontaux, de la crête intracrânienne du frontal, de l'infixité des circonvolutions cérébrales, de l'effacement des unes par les autres, de la profondeur d'un grand nombre d'entre elles, de la non-spécialité des aberrations mentales en rapport avec les lésions anatomiques, etc. Le cerveau a trop de points de contact avec le crâne pour que, dans les grandes lignes, l'inspection de la tête demeure complétement stérile. Les causes d'erreur ne sont pas là. Il y en a une, notamment, très-considérable, et à laquelle ni les phrénologistes ni Cerise ne paraissent pas avoir songé. Réunissez trente hommes ayant les dons innés : dix de la poésie, dix des mathématiques, dix de la mécanique ; soumettez-les à des exercices communs dans les trois genres. L'éclat de chacun sera conforme à sa sphère. Dans un milieu neutre, ces talents divers ne se seraient point révélés, bien qu'accusés sans doute par la saillie des compartiments cérébraux. Un homme est né bon, probe ; par suite de l'abandon et des mauvais exemples, il manifeste des qualités contraires. L'observation, en effet, atteste qu'à l'encontre des propensions égoïstes, toujours prêtes à faire irruption, nos facultés artistiques et industrielles, nos sentiments moraux et nos dispositions affectives avortent, pour la plupart, faute de stimulant. Parmi les paysans, dont les cerveaux ne sont pas plus mal organisés que ceux des érudits, des artistes et des

savants, les aptitudes supérieures percent rarement d'une manière spontanée. On conçoit dès lors, tant d'entraves nuisant à la sûreté de l'appréciation, comment, eût-elle un fondement réel, la science de Gall doit être encore rudimentaire.

Une chose singulière, que Cerise s'est borné à noter, c'est l'embarras de la phrénologie vis-à-vis des attributs de l'entendement et de la volonté. Ils apparaissent partout, sans séjour ostensible. Gall ne leur a point assigné de siége. Il les considérait, nous l'avons vu, comme l'expression même des facultés primitives en action ; en sorte que chacune de ces facultés aurait eu son attention, son jugement, son imagination, sa mémoire, son raisonnement, etc., indépendants. Scandalisés de ce fractionnement, les Unitaires, dont Flourens plus tard s'est rendu l'interprète, en faisaient un vif reproche à Gall, qui ne savait que leur opposer leur propre exemple : « Scinder l'âme en sept facultés ou en vingt-sept, n'était-ce pas rompre également le faisceau de l'unité mentale ? »

Ce point de la doctrine est, sans contredit, l'un des plus vulnérables. Gall avait une intuition qu'il n'a pas su dégager, bien que l'explication se présentât naturellément. Si les aptitudes ont en soi leur principe d'action, il ne s'ensuit pas que l'intelligence qui les fonde en soit une partie intégrante. Loin de là ; car, dans leur perfectionnement individuel, elles ont besoin du concours les unes des autres. Gall ne niait pas l'âme ; il s'inclinait devant ce pouvoir qui préside aux opérations intellectuelles et aux déterminations volontaires. N'allait-il pas de soi que le travail de la pensée, les produits du labeur, l'expansion des sentiments moraux et affectifs se proportionnassent, sous la subordination de l'action spirituelle, à l'intensité et à la combinaison des mobiles organiques ? Une querelle s'est élevée entre Gall et Spurzheim, qui refusait aux forces impulsives le don des manifestations intelligentes. En dehors de ces forces, le fonctionnement mental pouvant du moins obéir à leur stimulation comme à celle des autres instigateurs, cette querelle n'avait plus de raison d'être. L'unité mentale réservée, la solution découlait, logique et nette. Gall ne sortait point de l'orthodoxie, soit philosophique, soit religieuse ; sa doctrine était acceptable. On ne comprend pas que, sur cet objet capital, sa sagacité ait été en défaut.

Il se trouvait aussi, à l'égard du libre arbitre, dans la position de tout le monde. Nous nous sentons maîtres de délibérer et de choisir. Le sommes-nous en réalité ? Ne penchons-nous pas, à notre insu, vers les motifs les plus pressants, sinon les plus justes ? En supposant au *moi* une virtualité propre, quelle est, dans l'option ou la résistance, la mesure de son efficacité ? Jusqu'à quel point, moralement et légalement,

sommes-nous responsables ? Autant de problèmes au-dessus de notre conception. L'unique arbitre ici, c'est la conscience. En fait de dévouement et de garanties, c'est au sentiment général qu'il appartient de fixer les droits de la société sur chacun de ses membres. Sans compromettre ce double intérêt, l'étude phrénologique aurait son poids dans la balance.

Quant à l'ostracisme prononcé par Cerise, au nom de la morale, non-seulement nous ne pouvons y souscrire, mais les vues réformatrices de Gall, issues de l'observation, nous semblent préférables au dogmatisme présomptueux et médiocrement débonnaire du critique. Les belles maximes n'ont jamais manqué. Si elles suffisaient, la transformation du monde serait depuis longtemps opérée. Jésus a dit : Vous êtes égaux et frères. Des milliers de chaires lui font écho chaque jour. En sommes-nous meilleurs ? Le faible en est-il moins opprimé par le puissant ? La morale, d'ailleurs, n'a point de limites précises. Chacun la façonne à son gré. Pour Cerise, elle se résumerait en deux points : travailler avec ardeur au bonheur de ses semblables, lutter contre le vice. C'est bien. Mais, indépendamment des conditions à réaliser, quels sont les moyens nouveaux qu'il propose ? Partant du but humanitaire, des devoirs, il n'en esquisse pas même le code. L'éducation comprend l'instruction et l'éducation proprement dite. Entre elles il n'établit incidemment d'autre distinction que celle-ci : la première apprendrait à diriger les aptitudes conformément aux enseignements de la seconde, c'est-à-dire de la foi chrétienne. La parole qui s'adresse à l'esprit, les exemples qui sollicitent à l'imitation, les œuvres d'art (peinture, sculpture, musique), qui agissent sur les propensions sympathiques, les pénalités, qui, par leur action sur les penchants inférieurs, concourent à l'éducation sociale : tel est le cercle dans lequel il circonscrit la somme des influences moralisatrices. De réformes dans les institutions, il n'en formule aucune. L'Évangile répond à tout, condamnation du despotisme, dont il affranchit, et que favoriserait la phrénologie.

Cette provision est maigre. On sait ce qu'elle a donné. « Fais ce que je dis, et non ce que je fais », acclame le prêtre. L'ascendant de la religion tient moins à la prédication qu'à une pression constante sur les habitudes. En accordant pleine confiance au précepte, Cerise a cédé à une illusion, que nous avons déjà constatée chez Reid, l'un et l'autre s'étant imaginé que, de l'idée déposée dans l'esprit par la parole, la vocation devait naître. Les exemples, plus puissants, sont rares, incomplets. On se blase sur les merveilles artistiques, bornées à certains aspects et accessibles à un petit nombre d'élus. Qu'attendre, enfin, de la

répression pénale? La théorie morale de Cerise apparaît ici dans son infirmité. Y a-t-il des penchants mauvais que l'on doive refouler à tout prix? Les uns et les autres sont, au contraire, légitimes; mais l'égoïsme a les siens, dont la discipline dépend de la culture intellectuelle et morale. Or, si celle-ci a été négligée ou déjouée par un tempérament fougueux, le châtiment ne saurait être un enseignement digne et une justice.

Avec raison Gall repousse le dogme de la chute. Sous ce rapport, entre lui et Cerise règne un abîme. Sans indulgence pour le coupable, Cerise réserve sa pitié pour la victime : « que le meurtrier commence! » S'il n'a pas fourni à Alphonse Karr cette objection contre l'abolition de la peine de mort, celui-ci aurait pu la lui prendre. Nul doute que, s'infiltrant dans les masses, le matérialisme, comme tout sentiment vif, n'y eût d'inévitables effets. Dans quelques têtes pensantes, ce danger est moindre, parce que, précisément, elles tendent, par une étude plus approfondie des fonctions cérébrales, à découvrir la loi du développement des mœurs et du perfectionnement des institutions. La phrénologie du moins, si ce n'est son auteur, ne rejette ni l'âme ni le libre arbitre. On n'aperçoit point, en tout cas, ce qui empêcherait les phrénologistes, matérialistes ou non, de composer un livre de morale, de rechercher et de formuler les règles du devoir. Cabanis l'a tenté, non sans succès, dans ses *Rapports du physique et du moral*, et M. Félix Voisin nous en a fourni un tout récent exemple par une remarquable analyse des facultés humaines, envisagées dans leur caractère psychologique et leurs conséquences sociales.

Au surplus, si le but est atteint, qu'importe? Au système vaporeux dont Cerise s'est déclaré l'apôtre, Gall a substitué un plan d'éducation aussi précis dans ses indications que fécond dans ses perspectives. Non content du précepte, c'est, conjointement, l'action incessante qu'il réclame. Dans l'ordre du savoir, ce concert est palpable. Les notions élémentaires, les connaissances plus élevées, les talents divers dans la profession, l'industrie ou les arts, ne s'acquièrent que par un exercice soutenu et tenace, où entrent en jeu et se fortifient, ainsi que leurs organes respectifs, les aptitudes intellectuelles, scientifiques, professionnelles et artistiques, aussi nombreuses que variées. C'est la part de l'instruction, du discernement, de l'apprentissage, à laquelle tout citoyen a droit, au moins dans la mesure suffisante pour pouvoir se comprendre soi-même, conquérir et produire, gérer ses intérêts, diriger sa conduite.

Cerise a entrevu ce côté de l'éducation, sans en distinguer les aspects,

ni pressentir les améliorations possibles. Mais est-il exact que l'autre partie en diffère, que, le développement moral étant le but, l'instruction n'en soit qu'un moyen, et que, celle-ci aidant, on n'ait plus qu'à laisser opérer la parole, les exemples, les œuvres du génie artistique et les pénalités ? Là gît une erreur capitale, dont Cerise, malheureusement, n'a pas eu le monopole. La moralité individuelle n'est point le fruit spontané d'inspirations fortuitement écloses. Nos qualités morales et affectives, sociales par excellence, ont leurs germes indéfinis dans une série d'aptitudes analogues aux précédentes, et susceptibles comme elles, pour se manifester, d'une culture assidue et appropriée : un vaste champ en friche, entièrement inconnu ! A force de subir le joug du servilisme, on adopte et l'on suit ses maximes. La probité, la justice, la dignité, le désintéressement, le dévouement, le courage, la bienveillance, la déférence, toutes les vertus en un mot, nous deviennent de même chères et familières, quand, de bonne heure, et constamment, on nous a appris à les apprécier, à les aimer, à les pratiquer. L'instruction, exercice et effort, ne se limite donc point aux seules facultés intellectuelles, scientifiques et artistiques. Sa loi, isolément et collectivement, ne s'impose pas avec moins d'empire à l'ensemble des sentiments moraux et des penchants affectifs. En fait, Gall distance de loin tous les moralistes. S'il prêche peu, il imprègne. Par l'universalisation de sa méthode, la société, métamorphosée, n'aurait bientôt plus rien à désirer. L'union la plus absolue régnerait dans les familles, l'esprit de paix et de fraternité dans tous les rangs, et, veuve des despotes et de leurs suppôts, la tyrannie prendrait ses vacances.

A son tour, le crime n'étant plus qu'une exception, et souvent l'indice, ou d'une organisation vicieuse, ou d'une circonstance violente et fortuite, tout ce luxe de mesures préventives qui entachent la législation, toutes ces prisons et tous ces bagnes, dont l'humanité s'attriste, tomberaient en désuétude. La *tolérance*, si blâmée par Cerise, s'exercerait sans péril. On traiterait en malades ou en imprudents les délinquants et les coupables. Les institutions, d'ailleurs, tenant compte des propensions naturelles, s'appuieraient sur les bases les plus libérales. La mutualité, sous toutes ses formes, préviendrait partout la misère, susciterait les entreprises utiles et féconderait des sources de richesses ignorées. On assurerait surtout à l'éducation l'essor nécessaire à la perpétuation de tant d'avantages.

On dira : c'est un rêve. Non, ce serait la réalité. Dirigé d'après les données phrénologiques, l'enseignement, vrai talisman social, produirait des miracles. Cerise, lui-même, si les raisons qui précèdent

s'étaient présentées à son esprit, aurait, moins confiant dans la valeur de la commination préventive et répressive, rendu plus de justice à Gall. Ajoutons qu'à la fin de son livre il interprète, dans le sens d'une approbation au régime de l'arbitraire et de la force, des citations n'ayant d'autre objet que de venir en appui aux localisations cérébrales. Dans le développement graduel des sociétés en enfance, deux classes se sont naturellement formées : l'une, intelligente, dominatrice; l'autre, vouée par la misère et l'ignorance à l'assujettissement. Gall, en constatant ce fait irréfragable, l'a expliqué, non légitimé; et, lorsqu'il remarque que, parmi les parias de la civilisation, l'organisation crânienne est relativement moins parfaite, que prétend-il prouver, sinon la nécessité, en restituant au cerveau, par l'exercice actif des facultés, son volume et sa puissance, de relever de la déchéance les natures abâtardies?

(*Suite au prochain numéro.*) DELASIAUVE.

PATHOLOGIE LÉGALE.

Au moment où, à l'occassion de quelques séquestrations de prétendus gens raisonnables, la rage épileptique de certains journaux contre la loi de 1838 acquiert une nouvelle recrudescence, nous croyons devoir emprunter intégralement à la *Gazette des hôpitaux* (22 février) l'observation suivante, lue à la dernière séance de la Société de médecine de Paris, par M. Achille Foville, médecin de l'asile de Charenton. Si l'aliéné n'est pas une de ces victimes que nos impitoyables détracteurs prennent sous leur patronage, certes il pourrait figurer dans le nombre. Sa conversation est assez lucide pour abuser les personnes étrangères à la spécialité. En lisant, toutefois, l'étrange série de ses extravagances, il est difficile de n'y pas reconnaître un abaissement réel des facultés, qui, le laissant, sans défense, à la merci des vagues conceptions et des incitations fortuites, l'expose, inconscient, aux plus déplorables écarts.

D.

FOLIE PARTIELLE. — AFFAIBLISSEMENT DES FACULTÉS INTELLECTUELLES. — PERTE DU SENS MORAL. — PRÉDOMINANCE DU DÉLIRE DANS LES ACTES ET DANS LES PROJETS. — ABSENCE DE DIVAGATION ET D'INCOHÉRENCE DANS LES PROPOS.

M. X..., âgé de 57 ans, est amené, le 24 janvier 18.., dans un établissement spécial consacré au traitement des aliénés. Parmi les pièces fournies à l'appui de la demande d'admission, sont un certificat médical tout récent, signé, non pas par un, mais par deux médecins des plus

honorables, et une consultation très-détaillée, rédigée dix mois auparavant par les mêmes confrères. Du plus ancien de ces documents, il résulte que M. X..., qui habitait alors une ville de province, y occupait un taudis infect, servant à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher, où régnait le désordre le plus complet et la malpropreté la plus repoussante. Sa garderobe, en rapport avec son logement, était composée de haillons à peine mettables. Dans cet accoutrement, M. X... avait l'habitude de parcourir la ville, ne fréquentant plus aucune personne de la bonne société, ne frayant, au contraire, qu'avec les gens les plus déconsidérés, et servant de risée aux gamins, par le cynisme de ses habitudes et l'extravagance de ses actes.

Il se livrait à des spéculations stériles ; il avait notamment la prétention de transformer le vaisseau d'une vieille église inhabitable en un hôtel-restaurant, à tous les étages duquel on pourrait monter en vélocipède. Ne dépensant presque rien pour lui-même, et vivant misérablement, il achetait, à tort et à travers, toutes sortes d'objets, sans aucune valeur ni utilité ; tellement que, bien qu'il eût un revenu d'une dizaine de mille francs, il était obligé de contracter sans cesse de nouvelles dettes, et que, depuis peu de temps, il avait été saisi deux fois.

Le certificat tout récent, délivré trois jours avant le placement dans l'asile, constatait que M. X..., qui, dans l'intervalle, était venu à Paris, y occupait un appartement dont la tenue dénotait les habitudes de malpropreté les plus étrangères à un homme de sa classe, que ses actes de tous les instants étaient de nature à compromettre la sécurité publique, notamment parce que son incurie l'exposait sans cesse à incendier la maison qu'il habitait. En sorte qu'il était devenu pour ses voisins un sujet de craintes perpétuelles. Le même certificat attestait encore que M. X... avait conservé une certaine suite dans les idées, et que sa conversation était loin d'être aussi caractéristique que ses actes ; mais qu'il était néanmoins facile de s'apercevoir que, constamment occupé de projets irréalisables et de spéculations, il présentait une absence complète de jugement, et qu'enfin sa manière de vivre indiquait une privation totale du sens moral.

En sus de ces particularités médicales, bien d'autres renseignements furent fournis sur les antécédents de M. X..., ceux entre autres copiés textuellement sur une dépêche, émanant d'un magistrat du lieu qu'il habitait : « Depuis plusieurs années, dit celui-ci, la mise de M. X..., qui n'avait jamais été soignée, est devenue de plus en plus négligée. Il est tombé dans un état de malpropreté qui lui a fait fermer toutes les portes. Il a semblé alors qu'il voulait braver l'opinion publique, en af-

fectant, à la face de tous, le cynisme le plus éhonté. Ses allures, son costume et son genre de vie, ignobles jusqu'à l'ordure, le faisaient suivre dans les rues par les gamins, et défrayaient toutes les conversations. Il s'est jeté dans des embarras d'argent, en achetant dans les ventes publiques des masses de bric-à-brac et des guenilles infectes. Il s'est rendu acquéreur d'une vieille église, où il a vécu comme dans une tanière, faisant remuer sans profit des masses de terres et de décombres, annonçant la prochaine ouverture d'un restaurant. Bref, tous ses actes ont été ceux d'un insensé, sans que jamais, à ma connaissance, il ait déraisonné en paroles. »

Ajoutons, enfin, que, M. X..., ayant été traduit, il y a un an, en police correctionnelle, pour outrage public à la pudeur, il fut constaté, dans le libellé du jugement, « qu'à plusieurs reprises il s'était montré sur la voie publique, devant son habitation, ayant pour tout vêtement, tantôt une camisole et une courte chemise, tantôt une robe de chambre non fermée, laissant voir sa nudité ; que, sur le balcon de cette même demeure, il a uriné en public, ses parties étant complétement découvertes, au grand scandale des passants et des voisins ; qu'il s'est promené entièrement nu dans sa chambre, dont la fenêtre était ouverte, et qu'il a été vu dans cet état. »

Avant de statuer, le tribunal, reconnaissant qu'il était de notoriété publique que, depuis un certain temps déjà, M. X... se livrait à des excentricités de conduite et de langage qui pouvaient faire craindre une altération plus ou moins grave de ses facultés intellectuelles, désigna trois médecins pour donner leur avis sur l'état mental de l'inculpé, et dire si, en certain cas, il ne perdait pas, en tout ou en partie, la conscience de ses actes.

Le rapport de ces experts ayant démontré qu'il existait une divergence sérieuse d'opinion sur le degré d'affaiblissement des facultés mentales de M. X..., le tribunal, prenant en considération que les faits d'impudicité commis par lui ne lui profitaient en rien, et qu'il s'y livrait sans motif, sans intérêt, et même sans avoir été entraîné par les emportements de la passion ou les déréglements du vice, se contenta de prononcer une amende de 100 fr. Trois mois après, des faits identiques amenèrent une seconde condamnation, qui, cette fois, fut de huit jours de prison.

M. X..., avons-nous dit, fut amené dans un asile le 24 janvier 18... Les individus chargés de l'y conduire durent, comme cela a lieu le plus souvent, recourir à un subterfuge. Après l'avoir décidé à accepter un déjeuner dans un restaurant, sous le prétexte de conclure un achat de

meubles, ils lui proposèrent de l'emmener finir la partie auprès d'une jeune femme de mœurs complaisantes. Il s'y prêta de suite, bien qu'il vît ces individus pour la première fois, monta dans une voiture, et s'y endormit presque aussitôt, comme cela lui arrivait très-souvent, après ses repas, depuis quelques années.

25 janvier. A la visite du matin, M. X... est vu pour la première fois par le médecin de l'établissement. Il se plaint, avec une certaine animation, de la mesure dont il a été l'objet, mais sans violence dans les paroles ni dans les actes. Les vêtements qu'il porte sont d'une saleté excessive ; sa tête est couverte de crasse et de vermine ; les bras portent des traces de prurigo, dû à une malpropreté extrême ; sa figure est fatiguée et paraît plus vieille que son âge ne le comporte ; ses yeux sont injectés et larmoyants ; il existe chez lui un double blépharoptose inférieur ; la conjonctive palpébrale et oculaire, restant au contact de l'air, est rouge et tuméfiée. On commence par lui donner les soins de propreté indispensables et par renouveler son linge et ses vêtements.

27 janvier. M. X... est lavé, changé, rapproprié ; depuis deux jours il commence à s'habituer au séjour de la maison, néanmoins sans l'accepter. Sa conversation est toujours calme, modérée dans ses expressions ; mais il ne cesse de protester contre la privation de sa liberté. Ses propos sont diffus ; la moindre occasion sert de prétexte à de longues digressions ; chaque nom, chaque date, est l'occasion de phrases incidentes, abondantes en détail, sans ordre ; mais il finit par en revenir au sujet qu'il avait commencé, en sorte qu'il n'y a pas d'incohérence véritable. Il cause longuement de lui-même, et représente sa carrière sous les termes les plus flatteurs. Il parle de sa femme, dont il est séparé de fait, mais non légalement, depuis une vingtaine d'années ; il dit qu'il n'a jamais cessé de l'aimer ; il n'accuse pas sa conduite privée ; mais il déplore ses égarements. Il accuse très-vertement sa belle-mère, et ne se gêne pas pour dire qu'il espère bientôt hériter d'elle de 40 000 livres de rentes. Il pourra alors commencer sérieusement la réalisation de divers projets qu'il poursuit. Parlant de sa personne, il vante la perfection de sa main, fait voir avec complaisance son mollet, exige qu'on le lui tâte, donne sans aucun embarras, devant plusieurs personnes, les détails les plus élogieux sur la forme, le volume et la vigueur de ses organes génitaux. Il s'occupe aussi des personnes qui l'entourent, prétend déjà connaître à fond la maladie des différents pensionnaires de la maison, et savoir mieux que les médecins comment il faut s'y prendre pour les guérir. Enfin il récite une pièce de vers, qu'il a faite le matin, et qui est la photographie du médecin en chef.

28 janvier. M. X... s'occupe activement de recouvrer sa liberté. Il a écrit une demi-douzaine de lettres, adressées à différentes personnes, entre autres à son avocat, et à son avoué. Toutes ses lettres sont conçues dans des termes à peu près identiques, qui sont eux-mêmes la répétition de propos qu'il débite, à chaque instant, d'une manière monotone et presque stéréotypée. Chaque jour M. X... réclame les vêtements qu'il avait sur lui en entrant, et se plaint presque d'un détournement; chaque jour on lui explique qu'en raison de leur état de malpropreté, on a dû les donner à dégraisser, et qu'il faut un certain temps pour les nettoyer; chaque jour il reconnaît que ces explications sont fondées, ce qui ne l'empêche pas de se plaindre de nouveau, dans la journée même, et de se plaindre avec une nouvelle amertume le lendemain. Dans ses conversations, il se laisse aller volontiers à parler de ses anciens et de ses nouveaux projets. Il s'étend sur un plan de fabrication de bière à bon marché et de brasserie populaire, dans un pays où l'usage est presque inconnu de cette boisson; sur la plus-value que, par un mode spécial d'entretien, il sait donner à ses prés; sur les grandes choses qu'il fera, quand il aura la fortune de sa belle-mère. Chaque nouveau sujet de conversation fait naître en lui une nouvelle conception, qu'il ne se donne pas la peine de mettre en harmonie avec les précédentes. On parle politique, il annonce qu'il va être nommé député; on lui demande si son avocat a répondu à sa lettre, il dit qu'il va devenir secrétaire de M^e ***, l'un des princes du barreau, qu'il sait le droit, car il a préparé lui-même les éléments de tous ses procès, et que d'ailleurs il lui suffira d'un peu d'étude pour apprendre ce qu'il ignore encore.

7 février. M. X... est à la maison depuis quinze jours, et son état s'est accentué de plus en plus. Sa mémoire paraît assez fidèle pour les choses anciennes, mais elle ne l'est pas du tout pour les faits récents, et chaque jour il oublie des choses qui se sont passées la veille ou le matin. Ses conversations, toujours très-longues et très-diffuses, présentent deux caractères opposés : 1° la monotonie et l'uniformité avec laquelle il rabâche certains sujets, se répétant à tous moments en termes identiques; 2° la mobilité excessive avec laquelle il passe à des projets nouveaux, qui, s'ils ne sont pas tous absolument irréalisables en eux-mêmes, le sont d'une manière relative, par suite de sa prétention de les accomplir à la fois, et concurremment. Ne pouvant tous les citer, nous en énumérerons du moins le plus grand nombre.

Nous avons déjà mentionné ses projets de réforme agricole, de brasserie populaire à la campagne, d'organisation de café-restaurant dans

une vieille église; nous avons dit qu'il veut être secrétaire de Me ***, et qu'il compte être nommé député; il se charge d'obtenir alors, et sans tarder, toutes les réformes nécessaires à la prospérité du pays. En outre, il s'occupera particulièrement du sort des aliénés; il supprimera les médecins aliénistes, et fera venir dans les asiles des femmes pour distraire les malades. Lui-même fondera dans un village, au milieu des montagnes centrales de la France, un asile d'aliénés. Tantôt il veut le faire privé pour quelques malades riches, tantôt public pour tous les malades du département. Pour réaliser ce projet, il est tout prêt à se faire recevoir docteur en médecine, ou tout au moins officier de santé; il pourrait même se contenter d'être dentiste.

Il trouve que le vin de la maison n'est pas assez bon, et promet de se mettre sur les rangs à la prochaine adjudication, pour en fournir de meilleur et à meilleur marché. Il demande aussi à soumissionner pour l'achat en bloc de toutes les matières fécales de l'établissement, afin de les praliner avec de la chaux vive. On lui objecte qu'il n'a ni le local ni l'outillage nécessaires; mais il ne se laisse pas arrêter pour si peu. Une compagnie forestière annonce dans les journaux sa fondation; il va se mettre à sa disposition pour la représenter dans sept départements du centre de la France.

Il ne veut pas rester Français, après l'attentat dont il a été victime; aussi n'attend-il que sa mise en liberté pour se faire nationaliser Américain. En même temps, il changera de religion. Il compte écrire à deux des pasteurs protestants les plus connus de Paris, MM. M... et C..., pour les prier de venir recevoir son abjuration, et prétend que, sans autres formalités et sans études préalables, il sera, comme ces deux messieurs, ministre de la religion réformée.

Il attache beaucoup d'importance à un nouveau mode de fabrication d'allumettes chimiques en paille, qui pourront servir deux fois, ou même trois, si l'on a soin de les lui renvoyer pour qu'il les fasse resoufrer. Il s'occupe de blason et de noblesse; il parle avec complaisance de l'antiquité de ses ancêtres; il y en aurait eu dont le nom rappelait le mot *charbon*; il descend donc de Caïus Carbo, dont Cicéron a vanté l'éloquence.

En lisant le journal, il recueille un grand nombre d'adresses de cafés à céder, d'hôtels meublés à vendre, et donne à entendre que ce sont là autant d'industries auxquelles il serait très-désireux de se consacrer. Il annonce qu'on lui a offert une place de rédacteur dans une feuille littéraire; mais, la nature de son talent l'appelant à des travaux plus sérieux, c'est dans les *Débats* ou la *Presse* qu'il va écrire.

13 février. Toutes les particularités précédemment décrites n'ont fait que s'accuser davantage, et les projets se succèdent les uns aux autres avec la même mobilité. Hier, M. X... a eu une longue conférence avec un inspecteur général du service des aliénés, délégué de M. le ministre de l'intérieur. Il lui semble aussitôt qu'il est intime avec le ministre, et il annonce qu'il va être nommé préfet. Il écrit, le jour même, à Son Excellence une lettre officielle, par laquelle il demande, à défaut de place gratuite, une préfecture tranquille ou une sous-préfecture de première classe. A l'envers du placet, il copie, avec force ratures, une petite pièce de vers badins, comme il en compose de temps en temps. Depuis plusieurs jours, M. X... a reçu ses vêtements dégraissés; il argue de leur propreté actuelle pour soutenir qu'ils étaient très-propres quand il est arrivé dans la maison. Il arrache toutes les marques de ses vêtements et de son linge.

15 février. M. X... est devenu défiant. La visite le trouve, ce matin, assis dans l'angle de sa chambre, ayant devant lui sa table, sur laquelle sont, en ordre de bataille, une bûche de bois, un petit balai et une paire de pincettes. Il se plaint amèrement de la disparition d'une pièce écrite par lui, à laquelle il attachait de l'importance. Un instant après, il est redevenu de bonne humeur, nous lit ses derniers vers et aborde des sujets graveleux. Si sa femme venait à mourir avant lui, dit-il, il épouserait de suite une jeune et vigoureuse paysanne; si elle ne meurt pas, il s'en débarrassera, en achetant un certificat de médecin (ce qui n'est pas difficile à acheter), et en la faisant passer pour folle.

Il propose ensuite au médecin en chef de le mener avec lui dans une maison de débauche, où ne sont reçus, dit-il, que les officiers supérieurs ou les membres de la Cour de cassation. Encore faut-il être présenté. Devant une dizaine de personnes : médecins, élèves, surveillants, infirmiers, il entre, sans le moindre embarras, dans les détails les plus propres à rendre sa proposition séduisante pour le docteur. Il le conduira lui-même rue S. M., n° .., et l'y introduira. Il s'étend avec complaisance sur le luxe des appartements, le charme de la musique, l'éclat des lumières, la beauté des jeunes filles, nues et parfumées, que l'on amènera enveloppées d'une simple gaze soyeuse, et, surtout, sur l'agrément que l'on peut se procurer ainsi pour une pièce de 20 francs.

16 février. Ce matin, M. X... est toujours retranché derrière sa table, avec sa bûche, son balai et ses pincettes. Il cause peu et veut se tenir sur la réserve, ce qui ne l'empêche pas de nous dire, au bout d'un instant, qu'il compte prochainement être colonel d'une légion de la garde nationale, et que, quand il aura ainsi la force armée à sa disposi-

tion, il en profitera pour se venger de l'attentat dont il a été victime, et de la maison où il a été enfermé.

Réflexions. — Messieurs, l'exposé clinique que je viens d'avoir l'honneur de vous lire ne contient aucune appréciation, mais seulement des faits, tous parfaitement exacts, rapportés avec une scrupuleuse impartialité, et que six témoins pourraient vous certifier comme nous. Ces faits sont tous de la compétence médicale. Tels qu'ils sont, ils démontrent, je pense, que les facultés de M. X... sont loin d'être dans un état normal; mais ils peuvent donner lieu à de sérieuses controverses, quant à la valeur médico-légale qu'il convient de leur attribuer et aux mesures à prendre à l'égard du malade.

Suivant, en effet, que l'on tiendra plus de compte de l'abolition de tout sens moral, de la faiblesse de la mémoire des faits récents, du caractère insensé des actes et des projets, ou bien que l'on sera surtout frappé, dans le cours d'une conversation, de la suite relative des idées et de l'absence d'une incohérence ou d'une divagation réelle dans les propos, on sera disposé à considérer M. X... comme inconscient ou comme responsable de ses actes, comme dangereux ou comme inoffensif, comme devant être traité dans un asile d'aliénés, ou comme pouvant rester libre. Nous le répétons, sur toutes ces nuances si délicates, la controverse est possible, et ces opinions opposées peuvent être soutenues avec une parfaite bonne foi par des juges, et même par des médecins également éclairés.

Nous admettons aussi que des circonstances extra-médicales, et dont, par conséquent, nous n'avons pas à parler ici, peuvent exercer une influence sur les décisions administratives et judiciaires à prendre en pareil cas. Enfin, loin de tenir aux formes actuellement en vigueur pour la mise en traitement des aliénés, nous avons nous-même demandé, dans une publication récente, que l'autorité judiciaire fût appelée à y prendre une plus large part, afin de décharger les médecins d'une trop lourde responsabilité, que l'on fait, à tort, reposer sur eux (1).

Mais, à coup sûr, personne, après une étude sérieuse des faits, ne pourrait affirmer consciencieusement que M. X... est en pleine *possession de son intelligence et que sa raison ne lui a jamais fait défaut*; personne ne voudrait, après cette étude, accuser les médecins qui ont délivré les pièces d'admission et les chefs de l'établissement qui ont reçu le malade, toutes les formalités légales étant surabondamment rem-

(1) *Quod abundat non viciat.* Nous n'approuvons ici cette sentence que sous réserve. Le superflu n'est pas toujours sans inconvénient. (*Note du Réd.*)

plies, d'avoir volontairement commis un délit, voire même un assassinat, en attentant sans motif à la liberté individuelle d'un citoyen. Telles sont cependant les assertions que les journaux politiques répètent tous les jours, dans les termes les plus violents, et auxquelles, nous regrettons de le dire, les journaux de médecine ont donné un surcroît de valeur et de vraisemblance, en s'y associant, sans aucune recherche pour connaître la vérité, sans aucune constatation ni aucun contrôle.

Dira-t-on que les médecins ainsi mis en cause peuvent répondre là où ils sont attaqués? Cela est impossible, pour un double motif :

1° Parce que, depuis la loi du 17 mai 1819, dont les dispositions ont été corroborées par celle du 27 juillet 1859, il n'y a plus de distinction à faire entre la calomnie et la diffamation. La vérité est punie comme le mensonge, quand il s'agit de faits qui sont de nature à porter atteinte à la considération des personnes. La loi défend d'articuler ces faits, même lorsqu'ils sont judiciairement constatés. On ne peut donc rétablir la vérité, même sur les faits les plus complétement défigurés : la vérité serait une diffamation. En la disant, on s'exposerait à une pénalité de cinq jours à un an de prison, de 25 fr. à 2000 fr. d'amende.

2° Parce que l'article 378 du Code pénal poursuit les médecins dépositaires, par profession, de secrets qu'on leur confie, lorsqu'ils révèlent ces secrets. La vérité, dans ce cas, serait donc, en outre, une violation du secret médical et professionnel, passible de un à six mois de prison, de 100 à 500 fr. d'amende.

On peut donc continuer à nous attaquer impunément ; nous ne pouvons nous défendre devant l'opinion publique. Mais il nous reste notre propre conscience et la ressource de faire connaître à nos confrères les faits médicaux tels qu'ils sont. Voilà, messieurs, le but que je me suis proposé en vous faisant cette communication (1).

(1) Un autre obstacle, celui-là tout moral, que, pour la vingtième fois, nous signalons, dans ce numéro même, s'oppose, en ce qui nous concerne, à une discussion publique, les faits particuliers, la décence et l'humanité nous interdisant de prouver qu'il est fou à un pauvre insensé qui veut ne pas l'être. Mais il y aurait un moyen facile de mettre un terme à des plaintes qui, tolérables un moment, finissent par devenir coupables et constituer un danger social. M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission, sur laquelle nous avons exprimé notre avis. Il atteindrait plus sûrement son but, s'il ouvrait, sous sa direction, des conférences où prendraient part à une délibération solennelle, au même titre et sans distinction, tous les médecins aliénistes compétents, ainsi que ceux des journalistes qui dirigent contre eux de si amères critiques. (*Note du Réd.*)

ÉDUCATION.

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

DANS LES CANTONS DE GENÈVE, DE VAUD ET DE NEUFCHATEL,

Par M. Eugène PARINGAULT,
Professeur honoraire d'une faculté de droit.

En France, nous avons la prétention, peu justifiée, de marcher à la tête de la civilisation. Si, et cela nous paraît incontestable, le degré de l'éducation marque celui du progrès réel, le premier rang est loin d'appartenir à notre pays. De cela, il y deux causes essentielles. Les contrées libres, dont la force réside dans l'intelligence et la virilité des citoyens, appellent les lumières. Chez nous, où État et clergé, solidaires dans le besoin d'opprimer, ont fondé leur domination sur l'obéissance passive, on les redoute, on cherche à les restreindre, ou, par une satisfaction dérisoire, on élude les aspirations, en faisant semblant de s'y associer.

Aussi, l'agitation qui règne dans le département de l'Instruction publique, soi-disant en faveur de l'enseignement populaire, cache-t-il au fond une profonde stérilité de résultats. On effleure beaucoup de matières. Partout le niveau des études capitales est abaissé. Le raisonnement sérieux fait place à la mémoire chargée de notions superficielles, vite oubliées; et, spécialement, de la grammaire et de l'arithmétique, ces vraies provisions de l'écolier, on a grand soin d'écarter les principes qui, les fécondant, pourraient seuls les rendre efficaces. Mutilation sacrilége, d'autant plus funeste qu'elle glisse inaperçue; car, généralement, parmi ceux qui se proclament les plus ardents promoteurs de l'émancipation des masses, on en est encore à circonscrire l'instruction primaire dans ce cercle étroit : lire, écrire, calculer.

En ce qui concerne les filles, le mal a surtout atteint de graves proportions. Destinées par la maternité à devenir éducatrices, on ne saurait trop les grandir et les fortifier pour cette fonction importante. Les gouvernements n'ont jamais songé à leur créer un enseignement spécial. Du moins, fréquentant autrefois les écoles mixtes, elles participaient au bienfait des connaissances élevées qu'on y donnait dans une foule de communes. Mais, depuis que les congrégations de femmes ont usurpé le domaine des moindres localités, le développement intellectuel des jeunes filles s'est encore amoindri. Et, si leur enseignement pèche, c'est moins par la direction exclusivement religieuse qui lui est imprimée que par son incurable faiblesse : ce qui se conçoit, la plupart des maîtresses étant elles-mêmes très-insuffisantes. On le sent, on réclame.

Qu'a fait le pouvoir? Il a toléré, sinon favorisé l'empiétement; et, lorsque, dans ces dernières années, l'idée d'organiser l'enseignement spécial des filles s'est emparée de l'opinion publique, il n'a réussi dans ses efforts qu'à faire décréter une loi plus propre, selon nous, à aggraver qu'à améliorer la situation.

En regard d'une inertie involontaire ou calculée, il est curieux de comparer au système français ce qui s'est fait ailleurs. Déjà nous avons vu sur quelle large base est instituée l'éducation des jeunes Américaines (t. IX, p. 29). Un membre distingué de la Société pour l'instruction primaire, M. Eugène Paringault, ancien professeur et magistrat, vient de publier, dans le bulletin mensuel de cette Société (octobre et novembre), une remarquable étude sur les conditions de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans plusieurs cantons de la Suisse. Former de bonnes institutrices, c'est assurer le perfectionnement des élèves. On sait combien, dans cette patrie de la liberté, est avancée l'instruction primaire des deux sexes. Voyons, d'après M. Paringault, ce qu'on y a fait pour l'enseignement secondaire des filles.

L'auteur commence par le canton de Genève. Avant 1849, quelques novices étaient disséminées dans les pensionnats. C'est à cette époque que fut fondée, aux frais de l'État, l'*École secondaire et supérieure de jeunes filles*, dont la prospérité n'a cessé de s'accroître, malgré l'antagonisme des classes et des cultes. Catholiques, protestantes, israélites, s'y confondent aujourd'hui en pleine harmonie, grâce au laïcisme, ou, comme on dirait en Suisse, à l'inconfessionnalité de l'enseignement. Il y a, d'ailleurs, des salles spéciales, où les ministres des diverses religions sont admis à catéchiser leurs adeptes respectives. Les locaux sont vastes et abondamment outillés, les cours nombreux, élevés, pratiques. Les étudiantes qui les suivent, réparties en six divisions, dépassent 500. La durée de l'enseignement est de trois années. Une bibliothèque choisie, de 800 volumes, est à la disposition des plus instruites. Outre les matières enseignées en France: grammaire et composition littéraire; histoire de la littérature française et géographie de la France; mathématiques et astronomie; sciences physiques et chimiques; sciences naturelles, le programme contient les éléments suivants: mythologie, tenue de livres, rhétorique et art d'écrire.

Ces indications ne figurent pas seulement sur le papier. Les écrits analysés dans le cours de littérature de la première division attestent la largeur d'idées qui guide les professeurs. En voici le sommaire: *Littérature religieuse*, Lamennais, de Maistre, Vinet. — École protestante, école catholique. — *Prédication*. Coup d'œil sur l'histoire de la pré-

dication au XIXe siècle. — *Histoire.* De Sismondi, de Barante, Augustin Thierry, Guizot, Thiers. — *Romans.* De Vigny, Dumas, G. Sand. — Le roman religieux. — *Critique.* Janin, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin. — *Théâtre.* Dumas, Ponsard, Scribe. — *Histoire.* Histoire contemporaine. On pourrait y introduire utilement d'autres ouvrages, ceux, par exemple, de Lamartine, de Victor Hugo, de Michelet, de Louis Blanc, etc. Tel qu'il est, le champ n'en est pas moins vaste, et, pour peu qu'on soit ami du progrès, on est heureux de songer à la quantité de lumière que, depuis son origine, l'*École supérieure des filles* de Genève a dû répandre dans un étroit cercle de 65 000 âmes. Une faible rétribution scolaire a produit, en 1868, 12 000 francs, dont la moitié, prélevée par l'administration, a réduit de 32 000 francs à 27 000 francs la dépense à la charge du budget cantonal.

Les cantons de Vaud et de Neufchâtel ne sont point restés en arrière. A Lausanne, l'École est dite *supérieure industrielle.* L'enseignement, en effet, y est à la fois professionnel et académique : comportant de plus que chez nous, la comptabilité, l'art de lire à haute voix, la pédagogie, l'économie domestique, et, heureuse innovation, l'histoire locale du canton de Vaud. Il est réparti en quatre années. Un comité de sept membres dirige l'établissement, qui date aussi de 1849, et a pour rivale une institution privée, du même nom, *École supérieure des jeunes filles de Lausanne*, fondée, dès 1845, par feu le célèbre professeur Vinet. Neufchâtel, où, pour chaque écolier, la dépense scolaire moyenne que s'impose le canton n'est pas moindre de 27 fr. 50 c., n'a rien à envier à Genève et à Lausanne. La ville a créé à ses frais deux institutions : l'une, *Classe supérieure de jeunes demoiselles*, comprenant dix-huit cours, et où les jeunes étrangères sont reçues avec les élèves indigènes ; l'autre, *Classe industrielle de jeunes filles*, formant trois installations annexées au collége municipal. On y professe, comme à Lausanne, la pédagogie, la *tenue des comptes*, et en outre la cosmographie. L'histoire y revêt le cachet libéral moderne. La versification, enfin, et avec raison, n'y est point négligée.

La durée des classes est à noter. On n'accorde que deux mois de vacances, et le nombre des heures consacrées aux cours est, par semaine : à Genève, de 26 à 27, selon les saisons ; à Lausanne, de 34, comprises 6 pour les travaux de couture ; à Neufchâtel, de 31 (classe supérieure), ou de 36 (classes industrielles).

Comme en Amérique, le traitement des maîtres ou maîtresses est proportionnel au service et aux heures. En dehors du casuel, ils reçoivent, à Genève, 120 francs pour chaque heure de leçon donnée par

semaine. Les maîtresses d'étude, remplissant une fonction permanente, ont un traitement fixe de 1500 francs et leur part du casuel. Dans le principe, les cours étaient exclusivement confiés à des maîtres, professeurs au collége ou à l'Académie. A Genève, trois d'entre eux sont aujourd'hui dirigés par des femmes. En tout cas, chaque division a sa maîtresse ou sous-maîtresse, qui assiste le professeur et est chargée du côté *éducatif* et des répétitions. A Lausanne, elles président de plus aux ouvrages du sexe et à l'économie domestique. A Neufchâtel, les cours de grammaire et d'anglais sont faits par des maîtresses dans la *classe de jeunes demoiselles*, ainsi que ceux d'histoire, de géographie et d'anglais dans la *classe industrielle de jeunes filles*.

M. Paringault ne fait allusion à aucune des autres contrées de la Suisse. Selon toute vraisemblance, elles ont marché à l'unisson. Mais, en ceci comme en beaucoup d'autres choses fondamentales, combien nous sommes distancés par nos libres voisins! Notre collègue à la Société pour l'instruction élémentaire cherche bien à voiler notre infériorité, en grossissant, pour montrer que nous sommes dans la voie, les proportions des tentatives ébauchées. Malheureusement, si l'on examine la situation de près, on entrevoit dans ce qui est commencé plus de désir d'effacer l'éclatante initiative qu'a prise notre Société par sa création des cours normaux de jeunes filles, que d'introduire dans cette partie de l'enseignement de sérieuses réformes. Eût-on des velléités sincères, qu'elles seraient paralysées par les préjugés vivaces et les intérêts tout-puissants. Non-seulement nos programmes sont inférieurs et matérialisés; dans les quarante ou cinquante centres où le besoin s'est spécialement révélé, l'organisation est plus nominale qu'effective. De l'aveu de M. Paringault, le maximum de durée des cours n'est que de six heures par semaine, et à peine de six mois dans l'année. Et qui donne les leçons? des professeurs-amateurs, qui, pleins de feu d'abord, perdent peu à peu leur ardeur avec la décroissance et la tiédeur progressive de leur auditoire. Il y a loin de là à ce sentiment réfléchi, à cette séve active qui vivifient les institutions helvétiques.

L'élan, nous le savons, est donné. Quand un courant s'est formé dans l'opinion publique, il entraîne irrésistiblement, tôt ou tard, les natures les plus rétives. Nous comptons comme l'auteur sur la vertu de cette force inévitable. On ne doit pas s'y tromper pourtant. Les réalisations qui procèdent d'en haut sont rarement les plus efficaces. Plus on agit au centre, moins le rayonnement arrive aux extrémités. Une vie d'emprunt ne projette que de pâles reflets. Elle a toute chance de durer et de s'épanouir, au contraire, quand elle s'allume et s'alimente à un

foyer local. Le rôle de celui qui, placé au sommet, embrasse l'ensemble, est surtout d'éclairer et d'imprimer l'impulsion. Faites que chacun soit bien pénétré de l'importance de la mission éducative de la mère, et soyez persuadé que, sans autre intervention que votre souffle, l'enseignement des jeunes filles recevra, dans les moindres villages, et de l'empressement spontané des habitants, les développements les plus rapides et les plus salutaires. Concevoir, vouloir et se concerter pour la propagation de l'idée, nous n'en demandons pas davantage aux véritables amis de l'humanité et du progrès. DELASIAUVE.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

LA PRÉVOYANCE D'ÉZY (EURE).

Le 30 janvier, avait lieu la séance annuelle, sous la présidence de M. André Jourdain, assisté de MM. Leroy, maire d'Ivry-la-Bataille, vice-président; Richet, directeur du *Moniteur de l'Eure*, et Châles, instituteur. M. H. Lemaire, trésorier, fait connaître les résultats de l'exercice 1869. Les remarques consignées dans le précédent rapport, à propos de la faiblesse relative de l'excédant de 1868 (290 fr. 17), se trouvent parfaitement confirmées. Les dépenses, en 1869, ne s'étant élevées qu'à 4870 fr. 40 cent., les recettes effectuées ayant atteint le chiffre de 5934 fr. 73 cent., l'encaisse se trouve accru d'une somme de 1064 fr. 53 cent., ce qui porte l'avoir général de la Société à 27 0/0 fr. 60 cent.

En 1849, dans un écrit intitulé : *Du projet de loi sur l'exercice et l'enseignement de la médecine*, et en maintes occasions depuis, nous avons, cherchant à déterminer les rapports des médecins et des sociétés de secours mutuels, indiqué l'opportunité de n'en exclure aucun des soins à donner aux sociétaires. Cette convenance, peu comprise, commence à être mieux appréciée. Une réforme en ce sens, nécessitée, d'ailleurs, par l'agglomération des communes, a été adoptée par la *Prévoyance d'Ézy*, dans sa dernière réunion. Elle a décidé qu'en outre de M. le docteur Mallet, d'Anet, unique médecin de la Société jusqu'à présent, tous les DOCTEURS de la circonscription, ceux de Saint-André non exceptés, seraient admis à traiter les malades aux conditions fixées par le tarif.

Une autre innovation importante mérite d'être signalée. A charge de réciprocité, la Société admettra, sans stage ni droit d'entrée, tout

participant d'une autre Société régulièrement constituée, venant résider dans la circonscription, s'il est valide et âgé de moins de cinquante ans.

Des diplômes de membres honoraires ont été décernés à Mme Cassella, MM. Henri et Louis Cassella, Mlles Henriette et Estelle Cassella, ainsi qu'à MM. Leroux, de Saint-André; Girard, d'Anet, et Noblet, d'Ivry-la-Bataille. On a enfin voté des remercîments très-particuliers à M. Jollivet, ancien secrétaire, qui a rempli ces fonctions pendant 18 ans; à M. Huet, administrateur depuis 16 ans; à M. le préfet, pour son actif et bienveillant concours; à tous les membres honoraires. D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine.* — Prix pour l'année 1871. — Bernard de Civrieux (900 francs) : *Emploi du bromure de potassium dans les maladies nerveuses.*

— *Société médico-psychologique.* — (27 déc.). Renouvellement du bureau : président, M. Lasègue; vice-président, M. Jules Falret; secrétaire général, M. Ch. Loiseau; secrétaires, MM. Motet et Ach. Foville; archiviste-trésorier, M. Legrand du Saulle; membres du comité de publication, MM. A. Voisin, Rousselin et Linas.

La Société a élu : membre correspondant, M. le docteur Bulard, médecin en chef à Maréville; associé étranger, M. Schneevoogt, inspecteur général des asiles d'aliénés en Hollande.

Asiles. — Un pensionnat de 100 aliénés est en voie d'achèvement à Ville-Évrard. — Des bains résineux sont installés à Sainte-Anne. — Un incendie, dont on ignore la cause, a détruit, à la Cellette (Corrèze), l'asile, appartenant à la congrégation des frères de Sainte-Marie de l'Assomption, le bâtiment central et l'aile de l'est, où se trouvaient la Chapelle, les bains et environ 200 lits.

Association des aliénistes. — (Séance trimestrielle, 15 déc.). Admis : comme fondateurs, MM. les docteurs Binet des Roys, médecin d'une maison de santé à Lyon; Carrier, médecin de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu, à la Guillottière; et Lacour, médecin-adjoint à l'Antiquaille; — comme associés, MM. les docteurs Fusier et Lapointe (Bassens et Saint-Dizier), Sizaret et Hospital (Pontorson et Clermont-Ferrand). — Des secours de 500 fr. ont été alloués à un membre de l'œuvre et à deux veuves de sociétaires.

Aliénés. — La statistique constate pour 1869, en France, une augmentation de 477 malades indigents et de 234,480 fr. dans la dépense.

Refus d'autorisation de poursuites. — Le directeur de Charenton avait délivré, afin d'éclairer la justice dans un procès, un certificat constatant qu'une personne avait été séquestrée dans l'asile. De là plainte en diffamation et violation des règlements. Sur le rapport de M. Boinvilliers, le conseil d'État a rejeté la demande.

Patronage des aliénés.—Il existe, on le sait, à Paris, une Société de patronage pour les aliénés sortis convalescents des asiles de la Seine. Notre vénérable collègue M. Falret, qui la préside encore aujourd'hui, est un de ceux qui, il y a près de vingt-quatre ans, ont le plus activement contribué à sa fondation et à ses développements. Les secours qu'elle distribue sont considérables. Elle entretient, de plus, un ouvroir, où sont reçues et occupées provisoirement celles d'entre les convalescentes qui, n'ayant point de famille pour les soutenir, n'ont pu immédiatement se procurer de l'ouvrage. Plusieurs départements ont imité cette belle création. Elle a franchi également les frontières, et, tout récemment encore, il vient de s'en constituer une nouvelle à Bologne, en Italie. Les statuts ont été publiés, un comité formé, une commission choisie. L'institution fonctionne depuis la fin d'octobre. La plupart des membres appartiennent à la Société médico-chirurgicale de Bologne (*Archivio di medicina, chirurgia ed igiene*, Gennaro, 1870).

Souscription.—M. Sars, l'éminent naturaliste, vient de succomber, laissant sans ressource une nombreuse famille. Une souscription ouverte par la *Revue des Cours scientifiques*, en faveur de cette grande infortune, a réuni, en quelques jours, plus de 3500 francs. Ceux qui voudront s'associer à cette bonne œuvre sont priés d'adresser leur offrande au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris. La *Revue* fait toucher à domicile. De province, on est invité à envoyer les souscriptions en mandats ou en timbres-poste.

Prix.—La Société médico-chirurgicale de Liége accordera un prix de 500 francs et le titre de membre correspondant à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet librement choisi. Ce mémoire sera publié par les *Annales* de la Société. Il est interdit de se faire connaître. Une devise figurant en tête du manuscrit sera répétée dans un pli cacheté contenant le nom, les qualités et le domicile de l'auteur. Les travaux devront être remis, avant le 1er août 1870, à M. le docteur O. Ansiaux, secrétaire de la Société, quai de l'Université, 6, à Liége.

Nominations et avancements. — A partir de janvier 1870, sont élevés : à la 3e classe de son grade (5000 fr.) M. Bulard, de Maréville ; à la 4e, MM. les docteurs Hildenbrand, de Stephansfeld, Florimond, de Saint-Venant.

Thèses. — (1869) : 166, Ripault. *De l'encéphalopathie saturnine.* — 174, Marterne. *De la paralysie générale à forme dépressive.* — 288, Malherbe (Ach.). *Essai sur la dipsomanie.*

Bulletin bibliographique. — *Annales médico-psychologiques* (janvier) : *Clinique psychologique des insanités précursives de la folie*, par M. G. Fournet.—*Augmentation progressive du chiffre des aliénés et de ses causes*, par M. Lunier. — *Action thérapeutique de l'hydrate de chloral*, par M. Jastrowitz. — *Étiologie du goitre*, par M. Brunet. — *Un lit de gâteux*, par M. Dumesnil.

— *Recherches sur la paralysie générale progressive*, par M. J. A. G. Doutrebente (thèse inaugurale). BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES (*suite*).

Dès ses premières recherches, Cerise se montre fortement attiré vers le grand problème du perfectionnement humanitaire. On a pu voir, à cet égard, sous quelle perspective il s'est placé. Nageant en pleine théorie, il s'est abandonné, avec l'ardeur d'un néophyte, à un idéal qui nous a permis, non-seulement de comprendre son jugement sur la phrénologie, mais de présager les tendances de ses écrits ultérieurs. Spurzheim avait dit : « L'éducation ne crée rien », ce qui, loin d'exclure, impliquait son intervention dans le développement de toutes les facultés. Se méprenant sur la portée de cette affirmation, croyant y apercevoir la négation d'un pouvoir réel, Cerise prétendait, au contraire, que le sentiment fécondant du devoir s'éveille dans l'esprit sous l'influence directe des notions morales. Aussi, tandis que l'un s'attache à la culture même des qualités sociales, garanties par l'activité croissante des organes cérébraux correspondants, l'autre met-il, avant tout, sa confiance dans la solidité des principes et la vertu des préceptes.

Cette voie, à la rigueur, pourrait également aboutir, si, ne se bornant pas à l'éclairer ou à la recommander, on veillait à ce que, de tout point, elle fût parcourue. Mais le dogmatisme est une pente où l'on glisse aisément. Rarement une théorie conçue en dehors d'une observation rigoureuse répond pratiquement à ses fins. Au programme si net qui se dégage de la division phrénologique, Cerise n'a opposé qu'une formule générale et indécise. *Le médecin des salles d'asile*, dont la publication suivit de près celle de l'Essai sur la doctrine de Gall, offrait à l'auteur l'occasion toute naturelle de systématiser les éléments de sa conception. Dans ces établissements, où les enfants sont reçus de trois à six ans, les rudiments de l'éducation concourent avec les soins matériels. En quoi doit-elle consister ? Gall n'aurait pas été embarrassé pour le dire, en prescrivant de saisir simultanément tous

les germes, à mesure de leur éclosion. Pour Cerise, qui prépose au façonnement des aptitudes naturelles le stimulant moral, la chose était moins facile. Le discernement du jeune élève est encore trop peu exercé pour goûter la loi du devoir. Chez lui la moralité, comme l'instruction, ne peut être, dans ses diversités, que le résultat de l'action de l'habitude. Défaillant à sa logique, qui exigeait une définition, Cerise s'est, en effet, résigné à n'établir que des indications. Elles suffisaient heureusement à la situation, partant au livre, qui, fécondé par le talent, l'expérience et la méditation, ouvre de féconds horizons.

Médecin lui-même d'une salle d'asile, ce sont ses propres impressions que l'auteur a traduites. Il a voulu instituer un guide qui épargnât aux débutants les incertitudes, facilitât à tous l'accomplissement complet de leur tâche et fût une pierre d'attente pour de nouvelles et plus amples informations. Les salles d'asile, déjà en vigueur aux États-Unis et en Angleterre, étaient, en France, de fondation récente. Inaugurées par Cochin sous la Restauration, elles eurent, dès le principe, le bonheur rare de ne rencontrer que des adhérents. Dans une introduction parfaitement écrite, Cerise les désigne à l'attention comme de magnifiques promesses d'avenir, œuvres à la fois de bienfaisance et de prévoyance sociale, dont les gouvernements ne sauraient trop seconder la propagation. En recueillant les enfants des classes nécessiteuses, ce n'est pas seulement les soustraire à l'abandon inévitable qui résulte de l'obligation où sont beaucoup de parents de gagner péniblement leur vie au dehors par un travail assidu ; les enseignements divers qu'ils reçoivent, la règle disciplinaire à laquelle ils sont assujettis, à un âge où les pères et mères se contentent en général d'une surveillance vague, constituent une excellente préparation pour les écoles primaires et secondaires. On croit n'avoir semé qu'un grain ; à côté surgissent des moissons abondantes. Cerise a été si frappé de l'indication, qu'il exprime le vœu de voir adopter, pour les enfants des classes aisées, le bienfait de semblables instituts.

La seule énumération des matières afférentes aux attributions de l'inspection médicale atteste l'opportunité de l'ouvrage. Après avoir énoncé le but à la fois charitable et éducateur de l'institution, l'auteur, dans un premier chapitre, établit, pour les médecins des salles d'asile, l'obligation de ne point s'en tenir à des observations générales. Il leur importe, étendant leur sollicitude à tous les élèves, de pénétrer les moindres détails, afin de connaître « tout ce qu'ils peuvent faire et de faire tout ce qu'ils peuvent ».

Un second chapitre contient un rapide aperçu des phénomènes de

l'organisation humaine dans leurs rapports avec l'éducation, où, conformément aux principes ci-devant énoncés, les aptitudes, réglées par l'enseignement moral, doivent ne pas dévier de cette destination. De là la conduite médicale, déterminée dans les chapitres suivants, et qui consiste, non exclusivement, à écarter les causes nuisibles à la santé corporelle, mais, en surveillant le jeu hygiénique des fonctions et la formation des habitudes, à préparer, avec l'énergie de l'âme, la prépondérance des bons penchants.

Cochin a composé un excellent manuel sur l'administration et la direction des salles d'asile. Il en existait un autre, celui de l'abbé Aposti, le fondateur des salles d'asile de Crémone. L'un et l'autre de ces traités renferment des conseils judicieux et éclairés, dont le médecin peut profiter beaucoup, mais qui, comprenant l'ensemble des précautions réglementaires, ne sauraient le dispenser de notions plus spéciales. Cerise veut d'abord qu'il se pénètre bien des dispositions locales et du fonctionnement de la maison, afin d'y protéger les errements salutaires ou, au besoin, de provoquer des modifications convenables. Un second devoir, non moins absolu, qu'il lui impose, c'est l'examen à fond de chaque enfant, quant aux vêtements, à la propreté, à la nourriture, au tempérament, à ses maladies et à celles de ses parents, aux affections qu'il peut contracter dans l'asile; à ses aptitudes, à ses progrès, etc. L'heure de la récréation, après le petit repas de midi, est, pour cet examen, la plus favorable. Il en consignera les résultats sur le registre d'inspection, en indiquant tels changements que lui auront suggérés ses remarques, dans le régime, les habitudes ou les exercices.

Après avoir insisté, dans autant de chapitres, sur la distribution des heures de la journée, la nature des vêtements et les soins de propreté suivant les saisons, l'aération et la température des salles, les repas dans l'asile, l'auteur aborde, avec de longs détails, la question capitale des exercices physiques, intellectuels et moraux. Les marches et contre-marches, les mouvements et les attitudes variés des membres s'entremêlent utilement aux rudiments scolaires. Par le chant et la parole, on apprend à former l'organe et la prononciation : les idées naissent, les sentiments s'éveillent. Le saut, la course, le grimper à une échelle ou à un mât à barrettes; le jardinage, les travaux manuels, méthodiquement accomplis, développent l'agilité avec la force, et remédient aux vices naturels ou acquis. Cerise répudie la lutte, susceptible de faire naître des sentiments de haine et de vengeance. L'enfant n'étant pas mûr encore pour la natation, il y prélude en barbotant dans des ba-

quets remplis d'eau froide. En tout ceci, du reste, le médecin tiendra compte de l'âge, de la constitution et des prédispositions individuelles.

On ne saurait agir sans que les facultés, soit intellectuelles, soit morales, entrent en jeu. En poursuivre l'étude directe n'en est pas moins une nécessité; et, si la perspective morale se dérobe à l'enfant, en raison de sa conception fragile, c'est un motif de plus, pour le médecin ou les maîtres, d'explorer ses penchants, afin d'y approprier leurs moyens de culture, concurremment avec la règle commune, l'imitation, les punitions et les récompenses. Les sens sont les portes de l'entendement. Par les impressions transmises au cerveau, fournissant le principal aliment aux opérations intellectuelles, ils ont besoin, pour remplir leurs fonctions, d'être maintenus sains et actifs. Cerise indique à la fois, à l'égard de chacun d'eux, et le parti qu'on peut tirer de leur usage, et les précautions propres à assurer leur intégrité.

Un chapitre est consacré aux maladies de l'enfance. L'énumération en est longue. Quelques-unes ne sont pas incompatibles avec la fréquentation de l'asile et peuvent même y être soignées. En ce cas, il importe que le médecin prescrive, surveille et donne aux directeurs et aux parents les conseils nécessaires. Il ne doit pas être moins attentif à reconnaître les affections graves ou contagieuses qui motivent le renvoi aux familles. A ses recommandations, l'auteur ajoute une double proposition : la création d'une petite pharmacie dont il spécifie la composition, celle d'un règlement dont il expose les bases. Il suit également, pas à pas, le médecin dans les phases de son inspection.

Récapitulant, enfin, dans un dernier chapitre, les données du livre, Cerise fait revivre, en un tableau condensé et éloquent, l'heureuse influence des salles d'asile sur le développement psychique et la moralité des générations nouvelles. L'esprit ne s'aiguise pas seulement sous l'aiguillon d'une stimulation incessante; de la soumission à une discipline régulière naissent la docilité, l'ordre; de même qu'au contact des habitudes communautaires, le caractère s'empreint d'une gaieté sereine et communicative. La pauvreté, sous ce rapport, laisse à envier à l'opulence, et le profit qu'elle recueille n'est pas moindre au physique qu'au moral. La statistique n'ayant point encore parlé, Cerise n'a pu dire de combien la moyenne de la mortalité a dû être abaissée. C'est là un point intéressant, sur lequel il sollicite l'attention de ses collègues, se bornant à mentionner un court passage d'un écrit du docteur Bœckel de Strasbourg : *Fragment de statistique médicale pour* 1833, où il est dit que, depuis l'installation des salles d'asile, dans le chef-lieu du

Bas-Rhin, on a pu « remarquer une amélioration notable dans la santé » et non moins sensible dans la culture intellectuelle et morale ».

Malgré son dédain pour Gall, Cerise, en terminant, lui rend un hommage involontaire. Il convient de l'existence des rapports entre les conditions physiques et les dispositions morales, et de l'opportunité de les étudier chez les enfants. Selon Galien, les tempéraments avaient leurs représentations extérieures. Cabanis et Bichat rapportaient certaines inclinations naturelles à l'influence des plexus nerveux et des viscères. Lavater se flattait de les lire sur la physionomie. Il est incontestable que le jeu des passions imprime des modifications aux formes primitives. Les salles d'asile offrent un beau champ pour la constatation de ces transformations. N'obtînt-il que de mieux connaître les enfants et les moyens de les éduquer, le médecin aurait rendu un vrai service à la société, à la morale, à la science. »

Par ses travaux sur Gall et les salles d'asile, Cerise était merveilleusement préparé pour l'étude des fonctions et des maladies nerveuses. L'hygiène morale, l'éducation, étant encore ici son principal objectif, ses nouvelles recherches devaient naturellement tendre à l'extension et à la confirmation des premiers résultats. Cependant la carrière ouvrait d'autres horizons. Les côtés physiologique et médical revendiquaient leurs droits. L'auteur comprit ce besoin, et, jaloux d'y satisfaire, agrandit son cadre et mena de front l'examen de toutes les parties du sujet. Où se trouvait alors sur ces divers points l'état de la science ? Avant de parcourir une route, il est bon de la déblayer, de marquer le terme du départ pour entrevoir celui de l'arrivée. L'observation recèle sa logique immédiate. Si forte, si large que soit une conception, il est rare que, çà et là, dans quelques livres anciens, souvent ignorés, on ne la rencontre pas en germe ou en ébauche. Compulser les documents épars n'est point besogne stérile. Il en naît des indications qui guident, développent et affermissent. Le lecteur aime que, dans un précis historique, même le plus sommaire, on lui montre par quels liens successifs se rattachent au passé les questions que l'on se propose d'élaborer.

Ce soin préalable, Cerise ne s'en est point préoccupé. Aucun modèle, à la vérité, ne répondait à son idéal. Description sèche du système nerveux, énonciation non moins élastique du rôle départi à chacun des appareils et de leurs sympathies les plus vulgaires, mention de quelques découvertes expérimentales, exposé de certaines règles hygiéniques et éducatrices en rapport avec la nature favorable ou nuisible des influences ambiantes : voilà à peu près le bilan de ce que conte-

naient les traités les plus récents d'anatomie, de physiologie, de médecine et d'hygiène. En dehors de notre sphère, les ouvrages sur l'enseignement n'avaient guère cure des données médicales.

L'ambition de Cerise visait plus haut. Séduit et stimulé par l'exemple de Cabanis, il a voulu faire pénétrer dans ces matières abstruses le flambeau de l'analyse philosophique, comprendre dans toute leur étendue accessible les lois d'une organisation délicate, et édifier sur cette base le code, non-seulement de la thérapeutique nerveuse, mais d'une réformation morale et sociale. Imbu de ce dessein, il n'a songé d'abord qu'à en tracer les lignes principales.

Une savante introduction indique à la fois et ce but et ce plan. L'auteur commence par écarter un malentendu, en proclamant que l'étude des phénomènes n'est pas moins importante que celle de la structure et des propriétés des organes, à laquelle se bornerait certaine école prétendue rigoureuse. L'union des notions philosophiques aux notions physiologiques devient particulièrement indispensable dans l'exploration du domaine intellectuel et moral. Comment se révèle l'innervation, si ce n'est par l'exercice de la pensée, le mouvement des passions et les manifestations de la sensibilité : toutes choses qui ne tombent point sous les sens ?

L'auteur distingue dans le système nerveux : en premier lieu, trois grands appareils répondant, l'un, ganglionnaire viscéral, à l'élément *affectif;* le deuxième, instrument des sensations spéciales, à l'élément *sensorial;* le troisième, psycho-cérébral, à l'élément *intellectuel;* secondement, la centralité mésocéphalo-rachidienne ou *sensorio-motrice ;* enfin, le grand *sympathique*, affecté surtout aux relations consensuelles. Quant aux phénomènes, les affectifs se traduiraient par l'*émotion*, sensuelle ou sentimentale ; les sensations, par les *impressions;* les intellectuelles, par les *idées.*

Tout cela se combine et coopère. En quel mode ? Dans ces mystérieuses réactions, ne doit-on voir que des faits de sympathie, dont le cerveau serait le réflecteur ? L'erreur provient, suivant Cerise, de ce que cet organe a été considéré comme un appareil affectif. Ne pouvant anatomiquement délimiter ses parties, on l'a envisagé en bloc, et négligé par cela même la distinction à laquelle conduit l'analyse des phénomènes, qui conclut à un foyer intermédiaire, à une centralité nerveuse, *sensorio-motrice*. Après l'induction, la vérification par l'expérience.

Cabanis place dans les viscères la source des sentiments affectifs, sans cesser de regarder l'encéphale, avec Bichat, Gall et Georget, comme

un appareil, à la fois affectif, sensorial et locomoteur. Réprouvant cette confusion, Cerise concentre dans l'appareil viscéro-ganglionnaire l'élément affectif, sous ces deux formes : sensuelle (appétits), sentimentale (désirs et passions) ; ceux-ci n'ayant qu'un appareil commun, siége de l'émotion, ceux-là disposant chacun d'un appareil distinct, d'un sens spécial, et, contrairement aux désirs et aux passions, susceptibles de se manifester sans le concours des idées, c'est-à-dire de l'intervention cérébrale.

On comprend toute la différence entre les théories. Étant réputée de nature sympathique, l'influence du moral sur l'organisme, celle de l'organisme sur le moral, participant nécessairement du même caractère, sera simplement la réaction sympathique des viscères sur le cerveau : « cela et rien de plus », dit Cabanis. Dans ce système, l'idée disparaît et avec elle la personnalité. Seul, le mécanisme reste. Autre pour Cerise se présente l'initiative psychique. L'idée n'est pas seulement l'image des choses perçues hors de nous. Élément radical de la liberté, elle constitue ce noble attribut qui, communiquant à l'homme son empreinte, lui permet l'option entre le bien et le mal, entre les basses voluptés et les généreux dévouements, entre les devoirs accomplis et le stérilisant égoïsme. Par elle, l'esprit agit sur l'organisme, et la société sur chacun de ses membres. Sans elle, les émotions isolées, vagues, obscures, ne produisent qu'une agitation instinctive et désordonnée ; elles ont besoin de cette association pour constituer un sentiment, un désir, une passion. L'homme, sous ce rapport, dépasse le niveau des animaux, dépourvus, en raison de l'absence du pouvoir psycho-cérébral, de l'enseignement que procurent le langage et les institutions sociales. Ainsi, pour tout résumer en une formule : par l'appareil ganglionnaire sont représentées les influences dites organiques, comprenant le tempérament, les prédispositions originelles ou acquises, les troubles fonctionnels de la vie organique, des besoins, des penchants ; par l'appareil psycho-cérébral, celles du monde spirituel ou des idées.

Ces préliminaires décèlent les aspirations de l'auteur. Il ne s'assujettira point à une description classique. C'est une haute explication qu'il tente. Aussi, résolvant sa thèse en une série de problèmes, les aborde-t-il sans division préalable et se borne-t-il à en poursuivre la solution successive. Au nombre de sept, les propositions forment l'objet d'autant de chapitres, dont se compose le livre. En voici l'énumération : Système nerveux dans ses rapports avec le langage et les institutions sociales. — De l'excitation nerveuse ou des phénomènes d'impressionnabilité et d'innervation dans leurs rapports avec l'éducation physique

et morale. — De la surexcitation nerveuse, ou des troubles de l'impressionnabilité dans leurs rapports avec la mauvaise direction du régime et des exercices. — De la surexcitation nerveuse, ou des troubles de l'impressionnabilité et de l'innervation dans leurs rapports avec la mauvaise direction des idées et des sentiments. — Inductions physiologiques sur l'excitabilité nerveuse, ou coordination des phénomènes généraux de l'impressionnabilité et de l'innervation. — Inductions physiologiques sur l'éducabilité nerveuse, ou essai d'une coordination générale des phénomènes de l'habitude. — Inductions pathogéniques sur la surexcitabilité nerveuse, ou essai d'une coordination générale des troubles de l'impressionnabilité et de l'innervation.

Il suffit de réfléchir aux horizons dessinés dans ce tableau pour comprendre la méthode de Cerise. Le système nerveux lui apparaissant comme un ensemble solidaire, dont chaque partie apporte son concours dans la production des phénomènes un peu complexes, il n'a pas cru devoir étudier fragmentairement les modifications dont il est susceptible, ou qu'il provoque, et qui, à part certaines réactions ganglionnaires latentes, impliquent au moins la combinaison de deux des éléments affectif, sensorial et intellectuel. Peut-être, dans cet aperçu y a-t-il quelque chose de spéculatif, et Cerise repousse-t-il trop aisément les compartiments cérébraux attribués par la phrénologie à plusieurs propensions affectives. Les sentiments moraux, les aptitudes artistiques, scientifiques, industrielles, ne sont pas non plus une émanation directe du pouvoir intelligent. On ne saurait nier du moins que les efforts de systématisation tentés par Cerise n'aient contribué à diminuer les ombres dont sont encore environnées les questions de physiologie et de pathogénie relatives au système nerveux. C'est ce qui ressort des développements fournis par une sévère analyse et dont l'expression résumée en conclusions particulières à la suite des chapitres, se formule, à la fin du traité, sous forme de conclusion générale.

On a émis force hypothèses sur l'origine du langage. L'homme naît avec cette faculté, cela suffit. Son vocabulaire, restreint d'abord aux pressants besoins, a dû s'étendre rapidement, à mesure que les idées, s'échangeant sans cesse, ont pu se fixer dans des sons devenus conventionnels. A ces signes transmis par la tradition, puis par l'écriture, s'en sont ajoutés d'autres, et le trésor a été grossissant. Cet héritage est aujourd'hui immense, et l'action qu'il assure à la société exerce une extrême influence sur les progrès généraux comme sur les destinées des individus. Féconde par elle-même, la parole emprunte au milieu et aux institutions un nouvel essor. Cerise en a montré la puissance dans la

production de la sensibilité générale et des sensations, dans celle des phénomènes affectifs et des faits de conscience, d'entendement, de volonté, de contractilité musculaire, de circulation, de sécrétion et de nutrition, dans le développement organique et des sympathies. Là est la principale source de toute éducation publique et privée, physique et morale. Pour le nombre et l'étendue, les opérations cérébrales se proportionnent au nombre et à l'étendue des idées représentées par le langage. Elles correspondent à trois ordres d'excitations : *ganglio-cérébrales, physico-cérébrales, psycho-cérébrales.* La vie animale n'est pas seule sous leur dépendance, mais encore la vie organique. Actives, elles favorisent l'évolution du cerveau, et, par suite, celle des autres organes. Ce produit est humain ; il y a des fonctions et des maladies nerveuses que ne connaissent point les animaux. Quant aux institutions religieuses et politiques, entre autres résultats avantageux ou nuisibles, c'est à elles qu'il faudrait rapporter certaines prédominances ou anomalies nerveuses, parfois, et à tort, attribuées à des causes organiques.

L'éducation ayant pour objet la direction des facultés psychiques et le perfectionnement corporel, Cerise la définit l'emploi de tous les moyens que possèdent *ad hoc* la société et la famille. Il ne sépare point dès lors l'éducation sociale de l'éducation privée. On distingue l'éducation en physique et morale. Les deux genres d'influence y concourent simultanément. Pour mieux marquer son double but, l'auteur préférerait les désignations *organique* et *spirituelle.* Conforme aux règles de l'hygiène et de la thérapeutique, le régime doit être approprié aux tempéraments. Cerise divise les exercices qui favorisent le mouvement fonctionnel par le renouvellement des excitations, en affectifs, sensoriaux, intellectuels ou *logiques* et musculaires. L'éducation morale comprend les enseignements immédiats et ceux qui, auxiliaires, dérivent des exemples, des arts d'expression, des récompenses et des peines. Un but d'activité est surtout essentiel, à la condition d'être noble et élevé. Fomentant l'ardeur et les bons sentiments, il préserve de l'ennui, de l'oisiveté, du désordre, et favorise les meilleures habitudes. Sous ce rapport, l'action sociale exerce un grand empire. La théologie donne pour *fin* à l'homme la conquête d'un bonheur idéal ; le matérialisme lui propose les jouissances terrestres, le panthéisme mystique, la béatitude de l'âme dans son union avec la Divinité. Cerise condamne également ces perspectives égoïstes, pour se rattacher à la donnée qui, se dégageant du spiritualisme chrétien, se résume dans le concours de chacun à la réalisation de la fraternité humaine par la charité, aidée de la foi et de l'espérance. Ce principe, digne d'approbation, est-il néanmoins assez

large? Les errements de Cerise n'ont point changé, et l'on remarquera que le sens vague du mot *spirituel* restreint de beaucoup le champ ouvert par la phrénologie à la culture intellectuelle et morale.

Les erreurs ou les abus de régime, la mauvaise direction des exercices, sont des sources considérables de surexcitations nerveuses. Suivant Cerise, beaucoup d'enfants devraient leur constitution débile ou leur prédisposition aux convulsions, soit aux privations subies par la mère, à ses imprudences ou à des émotions éprouvées par elle pendant la grossesse et l'allaitement. La colère, certaines substances alimentaires : raves, raiforts, fruits aigres, l'usage des liqueurs fortes, communiqueraient au lait des propriétés malfaisantes. L'air, ce *pabulum vitæ*, peut être vicié de bien des manières. Il est trop chaud ou trop froid. On se couvre outre mesure, ou l'on ne se couvre pas assez. Les lieux qu'on habite sont humides, concentrés, obscurs, ou l'on est exposé à une insolation incandescente. La nourriture, les boissons, pèchent souvent par la qualité ou la quantité. On boit ou l'on mange à des heures irrégulières. Il s'ensuit des troubles de la digestion, de la respiration, de la circulation et finalement de la nutrition, qui amènent les accidents nerveux les plus variés. On sait les effets des intoxications produites chez nous par les alcooliques, ailleurs par l'opium ou le hachisch. Utiles en soi, les bains chauds ou froids trop répétés causent des congestions cérébrales. On ne prodigue pas en vain les purgatifs. L'onanisme appelle une surveillance spéciale, et l'on ne doit pas écarter avec moins de soin les obstacles au cours régulier de la menstruation et de l'exonération abdominale.

Parmi les exercices, ceux des sens, des organes musculaires, de l'intelligence, le sommeil compris, occupent Cerise tour à tour. Mais il insiste principalement sur la direction des affections, pour laquelle il blâme, à la fois, les rigueurs dépressives et la mollesse énervante. Elle doit développer les penchants virils. Un curieux exemple, emprunté à Esquirol, prouve le danger des propos inconsidérés tenus devant les enfants. Une jeune fille ne pouvait voir sa belle-mère sans ressentir le besoin de la tuer. Elle n'était mue ni par la haine, ni par une idée de vengeance. L'impulsion, purement automatique, provenait d'une scène violente dont elle avait été témoin chez ses grands parents qui, très-opposés au second mariage de leur fils, n'avaient su contenir leur indignation.

L'efficacité d'un but honorable dans la direction des idées et des sentiments a sa contre-partie, que nous avons entrevue, dans une conduite à l'aventure, ou soumise à de faux mobiles. Sans objectif arrêté,

l'activité, s'épuisant stérilement, dégénère en torpeur et en mélancolie. Abonde-t-on dans le matérialisme ? Le scrupule éteint, l'utilité devenue l'unique règle, que chacun interprète à sa façon, Cerise en fait naître les désirs immodérés, l'adoration de soi-même, se traduisant ici par une sensualité raffinée ou un libertinage sans frein, là par la poursuite des richesses, des positions élevées, du luxe, de la gloire, ou bien encore par la coquetterie, la soif d'attirer l'attention, de se livrer aux émotions romanesques, et, chez quelques-uns, toujours anxieux de leur salut, par la pusillanimité et la mollesse. Dans ces existences énervées par les excès, agitées par la lutte, enfiévrées par la curiosité, la vanité et le plaisir, troublées par la crainte, et souvent aux prises avec des ennuis renaissants, que d'écueils pour l'équilibre nerveux! que de chances pour l'aliénation mentale! Est-ce le mysticisme qui règne? Les tableaux ne sont pas moins sombres. Les épidémies d'hystéro-catalepsies et de manifestations convulsionnaires qui ont sévi dans les couvents, ou se sont propagées parmi les populations superstitieuses, et dont l'histoire contient tant d'exemples, indiquent assez les tristes suites d'une contemplation assidue et des pratiques expiatoires. Les conditions sociales, l'état des mœurs, les préjugés dominants, ont enfin dans les résultats une participation plus ou moins marquée. On a accusé la civilisation. Cerise croit comme nous qu'elle devrait avant tout être définie. Avancée, elle serait féconde en troubles intellectuels et affectifs; arriérée, elle menacerait davantage les fonctions nutritives.

Après avoir constaté ainsi les influences qui, en bien ou en mal, modifient le système nerveux, Cerise, dans les derniers chapitres, s'est efforcé de déduire de cette analyse des lois applicables à la physiologie et à la pathologie. C'est la partie capitale du livre. En premier lieu, apparaît le rôle du sang artériel, mobile initial de toute excitation nerveuse, périphérique ou centrale, partant de toute impressionnabilité et innervation. Du concours de cet agent avec la substance nerveuse résulte la *névrosité*, force inconnue dans son essence, merveilleuse, assimilée sans preuve aux fluides impondérables, mais qui ne saurait être une sécrétion, incompatible avec les faits d'excitabilité et de surexcitabilité.

C'est par l'irradiation que se manifeste toute excitation nerveuse, sous quatre aspects : *impression*, *innervation*, *association*, *sympathie*. Par *association*, l'auteur entend le rappel, à propos d'une impression présente, des impressions antérieures qui s'y rattachent. — Les impressions sont, on l'a vu, affectives (ganglio-cérébrales), sensoriales (psycho-cérébrales), spirituelles (psycho-cérébrales). Puisant son principe dans

les mêmes appareils, l'innervation est ce mouvement en sens contraire qui, en vertu du point de départ et de la destination, la constitue : cérébro-ganglionnaire, ou affective, cérébro musculaire, intra-cérébrale, cérébro-sensoriale. Symbole de la mémoire et de l'imagination, l'association crée le raisonnement et la volonté, c'est-à-dire l'homme même. Les sympathies, irradiations obscures, échappant à la conscience, établissent entre les parties de l'organisme une solidarité générale ou spéciale.

La névrosité s'épuise et se répare. Sa déperdition se mesure à l'intensité de l'excitation, à sa durée, à son étendue. Accumulée dans un appareil, elle fait défaut dans un autre. Elle n'est en équilibre parfait que dans le repos, et, alors même, elle peut, irradiant fortuitement, jeter la perturbation dans les fonctions nerveuses.

Tous ces faits ont un grand intérêt pour la constitution d'un bon enseignement du système nerveux, sans lequel avorteraient les facultés spirituelles et les aptitudes. Sur celles-ci porteraient les inégalités, tandis que, suivant Cerise (mais en cela nous avons déjà dit, qu'à moins de se restreindre au pur fonctionnement syllogistique, l'intelligence est aussi un composé d'aptitudes), les facultés spirituelles seraient les mêmes chez tous. L'habitude, au surplus, joue, dans l'éducabilité, un rôle prépondérant, dû au renouvellement des excitations et à la nutrition modifiée de l'organisme. Le *Journal de médecine mentale*, dans plusieurs articles (t. VII, p. 296, 321, 357), en a développé les avantages, au point de vue des fonctions générales, des mœurs et de la thérapeutique aliéniste. Pour Cerise, un des résultats culminants de l'habitude serait, en attirant le sang artériel, de communiquer aux appareils où l'excitation s'irradie, plus d'agilité et de force. A tort, on a dit qu'elle émousse la sensibilité. L'organe, à mesure que s'accroît son énergie, tolère mieux l'excitation : voilà l'explication du phénomène et aussi du malentendu. Qu'une habitude en remplace une autre, celle-ci faiblit naturellement. L'action subit-elle de longues intermittences, l'émotion dont elle s'accompagne est plus vive. Y a-t-il surprise, les chances du trouble augmentent. Prévue, au contraire, l'excitation produira moins d'effet, parce que l'afflux sanguin, dirigé par la pensée, aura mis le récepteur en équilibre de fonction. La capacité fonctionnelle s'élève en proportion de la fréquence des répétitions, et le besoin en même temps : *il n'y a que le premier pas qui coûte.* Rien de plus lumineux que cette théorie. Il suffit de réfléchir à ses conséquences pour comprendre combien, dans ses applications multiples, l'habitude, habilement guidée, peut procurer de rectitude au jugement, d'essor à

l'imagination, d'étendue et de solidité au raisonnement, de fermeté au caractère, de moralité aux sentiments, de vigueur au talent, de puissance aux dispositions corporelles.

Une profonde obscurité règne sur les maladies nerveuses. A peine distinctes dans leurs formes principales, masquées souvent par un mélange complexe de leurs symptômes respectifs, on n'est jamais bien sûr de leur nature et de leur siége. Eût-il eu l'expérience et le champ d'observation qui lui manquaient, Cerise ne pouvait se flatter de dissiper tant de doutes séculaires. Il ne l'a point entrepris. Mais, appliquant aux faits son critérium, il en a déduit des remarques qui, précieuses dès à présent, sont surtout des jalons pour l'avenir. La névrosité pèche par l'excès ou l'insuffisance d'un de ses éléments, sanguin ou nerveux. De là quatre aspects de la prédisposition morbide, originelle ou acquise : hyponévrique, hypernévrique, hypohémique, hyperhémique, auxquels, l'équilibre rompu, correspondent quatre ordres de surexcitations générales ou partielles.

Produits d'irradiations anormales, ces surexcitations diffèrent, selon qu'elles proviennent d'une impression affective, d'un mouvement imitatif, d'une association anormale ou d'une propagation sympathique. Se traduisant par des expressions sentimentales, les premières ont un double point de départ : ganglio-cérébral ou cérébro-ganglionnaire ; les idées ne pouvant promouvoir de troubles affectifs sans agir par l'émotion sur les foyers organiques. Ainsi s'expliqueraient ces névropathies protéiformes si communes chez les héréditaires, ces combinaisons bizarres et mystérieuses, qui nous montrent associées, s'entre-précédant, alternant, les différentes formes du délire avec les désordres convulsifs et viscéralgiques les plus variés. Issus quelquefois d'un bouleversement subit, d'une émotion purement instinctive, les phénomènes d'imitation, qui supposent un tempérament prédisposé, dérivent le plus souvent d'une action spirituelle, du trouble de l'imagination. C'est par des récits émouvants, de fanatiques prédications, des craintes superstitieuses, que s'étendent, épidémiquement, les grandes folies religieuses et hystériques.

Cerise ne range point parmi les cas d'association anormale l'inertie de l'idiot, la débilité du paralytique conscient qui substitue un mot à un autre, les erreurs nées de l'ignorance, des préjugés, des faux systèmes et des passions. Renonçant à la tâche IMPOSSIBLE de différencier les espèces délirantes, il se borne à signaler celles admises par Esquirol. Chez le maniaque, l'incohérence typique tiendrait au flot tumultueux des sensations et des idées, qui empêche la coordination logique et le

régulier essor de la volonté. Le trouble est ganglio-cérébral. Chez le dément, dont le cerveau est épuisé, la mémoire languissante, il y a, au contraire, comme une solution de continuité entre la vie sentimentale et le fonctionnement psychique. La névrosité, dont le premier fait une forte dépense, est ici en défaut : ce qui, dans les deux cas, mais par des raisons opposées, motive l'abstention des antiphlogistiques.

A l'égard de la monomanie et de la lypémanie, Cerise manifeste une incertitude qu'explique le vice aujourd'hui reconnu de la distinction. La démarcation entre elles ne lui paraît ni théoriquement ni pratiquement fondée. L'une et l'autre impliquent cohésion anormale, concentration exclusive, active relation entre le mouvement ganglionnaire et l'action cérébrale.

L'auteur cite, enfin, une série de faits curieux où la rupture de certaines habitudes, le rappel de certaines sensations ont provoqué des maladies nerveuses. C'est d'abord le charpentier d'Arétée, qui, maître de ses actions, tant qu'il travaillait dans son atelier, déraisonnait sitôt qu'il était hors de sa vue. Une femme a un violent chagrin et tombe épileptique ; le plus léger chagrin provoque les accès. Un phénomène analogue se produit par l'aboiement d'un chien, une minime contrariété, le chatouillement du nez chez des individus dont le mal était dû à ces causes. Une jeune hystérique, dissimulant une passion violente, est prise d'attaques à chaque rencontre de la personne aimée. A sept, puis à dix-sept ans, Mme X... avait été effrayée par le spectacle d'une crise d'épilepsie. Ce spectacle se renouvelle à vingt-trois ans. Dès lors elle est poursuivie par le même fantôme, et en proie à une affreuse impulsion, dont elle fut heureusement délivrée. Que de ravages n'engendre pas la nostalgie ?

De l'aveu de Cerise, qui pourtant tient à leur séparation, les sympathies n'auraient pas des limites très-précises. Les appétits dépravés de la grossesse, les larmes versées dans le coryza, les soupirs des gastralgiques, l'agitation qui accompagne la méningite, auraient ce caractère, étant produits obscurément, fatalement, sans conscience. La névrosité d'ailleurs, chez les sujets très-excitables, s'accumulerait spécialement dans l'appareil ganglionnaire, surtout dans le plexus solaire, centre où convergent les foyers partiels et collatéraux. Là, en effet, se font sentir les douleurs obtuses, les suffocations spasmodiques, les sensations incommodes, la barre, la boule, etc.

En achevant, Cerise agite un important problème. Il se demande, non comment, mais d'après quelle méthode on doit classer les affections nerveuses. Lui qui exonère de la maladie l'être pensant, tout en

professant qu'il peut être abusé ou coupable, rejette néanmoins la base des localisations anatomo-pathologiques. Les lésions ne sont ni constamment les mêmes ni toujours appréciables. On n'a point encore fixé l'exacte relation entre les modifications organiques et les phénomènes moraux. La vieille méthode conserve sa valeur. Il y a des groupes naturels de symptômes non sujets à contestation. Loin d'exclure une théorisation plus complète, le genre, ainsi formé, appelle des divisions qui, se fondant sur la diversité des causes, de la marche et des terminaisons, accusent des indications thérapeutiques rationnelles. Indépendamment de la névropathie protéiforme, surexcitation diffuse, l'auteur rattacherait à trois catégories générales les maladies nerveuses, selon que les symptômes prédomineraient : dans les appareils de la vie organique (viscéralgie, spasmes de la poitrine, troubles digestifs, etc.) ; dans ceux de la sensation et de la locomotion (affections comateuses, convulsives, tétaniques, névroses sensoriales) ; dans ceux du fonctionnement psychique (aliénations mentales).

Cerise émet sur l'hystérie la plupart des idées aujourd'hui en vogue. Ni utérine, ni cérébrale exclusivement, elle aurait pour foyers les divers plexus nerveux, et pourrait, *ipso facto*, atteindre l'homme ; il en cite un exemple. Essentiellement caractérisée par les attaques, elle ne serait sans cela qu'une névropathie protéiforme, état commun aux autres maladies nerveuses, et spécialement lié à l'hypochondrie, avec laquelle l'hystérie a été à tort confondue. L'hypochondrie, crainte imaginaire ou exagérée relative à la santé, relève de la folie : c'est une variété lypémaniaque.

Dans l'œuvre magistrale que nous venons de parcourir, Cerise a dépensé de grands efforts de systématisation. Ses élans sont sans doute un peu conceptifs. Si ingénieuses qu'elles soient, il y aurait peut-être à dire sur sa théorie de la névrosité et la rigueur de sa délimitation des phénomènes affectifs, émotifs et psycho-cérébraux. Prétendre isoler le principe spirituel n'est qu'un biais pour voiler notre ignorance du mystère de la pensée. La caractéristique et la distinction des aptitudes ne sont pas non plus tellement tranchées que les principes éducateurs s'en dégagent, nets et décisifs. Nous sommes encore enclin à nous demander si la surexcitation est l'unique mode par lequel s'expriment les troubles nerveux, cas auquel tous les agents usités pour rétablir l'équilibre ne seraient eux-mêmes que des déprimants ou des excitants. Néanmoins, en dépit de ces réserves, les côtés vrais et saisissants s'imposent ; on sent que les maladies nerveuses sont des faits très-complexes, qu'il faut compter avec les relations fonctionnelles des divers

appareils, et que, si le champ des indications hygiéniques et thérapeutiques n'est pas tout à fait éclairé, il s'y rencontre de précieuses sources qui ne doivent point être négligées. DELASIAUVE.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉDECINE LÉGALE.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur les plaintes bruyantes relatives à la séquestration des aliénés. Cent fois nous avons surévidemment démontré la suffisance et les sages dispositions de la loi de 1838. Néanmoins, il y a pour les populations des épidémies de vertige moral auxquelles ne sauraient échapper les esprits les mieux trempés. La France, en ce qui nous concerne, traverse une de ces crises. On ne raisonne plus. Obsédés de fantômes, confondus en une coalition incestueuse, tous nos coryphées, à quelque camp qu'ils appartiennent, gouvernementaux, orléanistes, légitimistes, cléricaux, libéraux opposants, ou républicains farouches, vont, à la remorque d'un journalisme affolé, entreprendre, de conserve, une campagne à la Don Quichotte. Si nous n'avons point l'espoir de suspendre l'avalanche, le devoir nous oblige à persévérer jusqu'à la fin dans la lutte. C'est à ce titre que nous empruntons à la *Gazette des Hôpitaux* (22 mars) le lumineux discours suivant, lu par M. le docteur Motet, le 18, à la Société de médecine de Paris.

DES ALIÉNÉS, ET DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE,

Par M. MOTET.

Si j'ai demandé à prendre la parole dans les circonstances présentes, ce n'est pas pour venir défendre devant vous une loi, la loi du 30 juin 1838, qui a rendu les plus grands, les plus incontestables services aux aliénés, à leurs familles. J'ai voulu prendre le côté qui nous touche de plus près, et protester contre les interprétations malveillantes de personnes d'ailleurs fort incompétentes. On a pu s'étonner de notre silence. M. Foville vous a fait connaître l'une de ses causes; l'autre, la voici : il nous répugnait de nous justifier, et de sembler vouloir combattre *pro aris et focis*. Aujourd'hui, les attaques sont devenues si directes, si personnelles, que vous seriez presque en droit de nous demander, à nous qui sommes mêlés chaque jour à ces questions irritantes, ce qu'il peut y avoir de vrai sous des accusations si publiquement répétées, de nous demander s'il nous est arrivé de nous prêter

à de coupables séquestrations, si enfin nous n'avons jamais autorisé par nos actes les récriminations qui se produisent aujourd'hui.

Rassurez-vous, messieurs, l'honneur du corps médical est sauf. Je ne connais pas un fait authentique de séquestration arbitraire. J'affirme qu'on peut, quand on le voudra, se livrer à l'enquête la plus minutieuse, et que l'on ne trouvera pas un placement, soit volontaire, soit d'office, qui n'ait sa raison d'être et ne soit appuyé sur des motifs, soit de protection pour l'aliéné, soit de sauvegarde pour la société. On pourra discuter tant qu'on voudra sur l'opportunité de la mesure, et cela sera d'autant plus facile qu'on connaîtra moins le fait particulier qu'on prétendra blâmer; mais on n'arrivera pas à prouver que l'individu séquestré l'ait été, sans que sa raison fût troublée. Ce qui explique, en partie du moins, l'attitude prise aujourd'hui par la presse, c'est l'erreur où sont tombés tous les journalistes, en transformant la maison de traitement ou de refuge en une prison, sorte d'*in pace*, peuplé d'être méconnus et désespérés. On a demandé tout d'abord que l'asile ne fût plus fermé, que l'exploitation agricole le remplaçât. Comme il est dans nos habitudes de trouver mieux ce qui se fait dans les pays voisins que ce qui se fait chez nous, on a porté aux nues la colonie de Gheel, et volontiers on eût demandé au ministère de l'intérieur d'improviser dans les six mois un Gheel en France, n'importe où. Des moyens d'exécution, on ne s'en préoccupait guère; de la population qu'on y aurait fait vivre, bien moins encore. Rien n'est facile comme de jeter un plan sur le papier, d'éluder des difficultés qu'on ne connaît pas. Rien n'est plus facile que de se parer des dehors du plus pur libéralisme, et de faire de la philanthropie au coin du feu. Mais quand on y regarde de près, quand il faut, ici pourvoir à l'installation d'un certain nombre de malades, là prendre toutes les précautions qui écarteront un danger menaçant pour l'individu, pour les personnes, les difficultés se dressent à chaque pas. Les expérimentations les plus soigneusement conduites amènent à cette conclusion absolue : c'est que la maison, l'asile destinés aux aliénés, doivent être des établissements spéciaux, construits de manière à répondre à toutes les indications de surveillance et de traitement qu'imposent les aliénations mentales. Si les fenêtres sont grillées, si les portes ne s'ouvrent que sur l'ordre d'un médecin, qu'on ne se hâte pas de dire qu'il n'y a là qu'une prison. Il y a des murs derrière lesquels la société compromise, la famille troublée, ont abrité un malade qui les menaçait dans leur sécurité, et dans leur repos. Il n'y a rien de plus. Jamais le mot de *nouvelles Bastilles* n'a été moins justifié qu'aujourd'hui, et il faut, ou beaucoup de mauvais vouloir, un parti pris de

dénigrement absolu, ou une ignorance complète, pour produire au grand jour des allégations aussi mal fondées. Je ne veux pas rechercher tout ce qui se cache de passionné derrière elles, mais il faudrait être bien peu clairvoyant, pour ne pas s'apercevoir que l'on a voulu soulever, pour le résoudre, au gré de certaines aspirations, l'un des problèmes sociaux les plus élevés. Tentative qui ne pourra qu'être malheureuse, quand il s'agira de rendre à l'aliéné la liberté dont il ne peut pas, dont il ne doit pas jouir. Car la liberté pour lui est l'arme à deux tranchants avec laquelle il se blesse, et compromet la sécurité de tous. De quel droit prétendrait-on imposer à la famille, à la société, une cause permanente de troubles? De quel droit veut-on consacrer ce régime de terrible oppression de toutes les heures, et paralyser, pour un être devenu non pas seulement inutile, mais nuisible, toutes les forces vives de la famille. Ceux-là qui se font les défenseurs imprudents de l'aliéné changeraient vite de langage si, par malheur, ils avaient à subir la dure épreuve de la vie en commun avec l'un de ces êtres que la maladie a transformés; qui réservent pour leur entourage les plus noires méchancetés ; qui, pervers, obscènes, ambitieux, dissipateurs, compromettent l'honneur, la fortune de leurs proches, créent à chaque instant les plus tristes embarras, et sont aussi dangereux que l'aliéné homicide ou incendiaire. C'est une singulière erreur; et cependant elle est tout aussi répandue que celle qui consiste à ne considérer comme fous que les malades à délire généralisé, et dont l'excitation maniaque, les propos incohérents, sont facilement appréciables pour tous. Mais ce sont là les fous les moins compromettants, à mon avis, puisque tout le monde se méfiera d'eux, et ce sont aussi les moins nombreux. La série des délires partiels est de beaucoup plus étendue, et, pour être moins bien connue, elle n'est pas moins la plus fréquente. Seulement, il faut savoir tout ce qui se cache de conceptions délirantes derrière un mot, un geste, une attitude. Et comme ceux qui nous attaquent se soucient peu de faire ce que nous faisons, nous qui sommes appelés à juger de pareils états, ils trouvent beaucoup plus facile de répéter une phrase de Molière et de nous accuser de voir la folie partout.

S'il est vrai que « la sputation fréquente » de M. de Pourceaugnac soit chose assez plaisante dans les appréciations du médecin de l'illustre personnage, elle n'aurait jamais dû servir d'argument contre nous à un magistrat que son rang élevé, une vie consacrée tout entière aux affaires, soit civiles, soit politiques, auraient dû prémunir contre de pareilles arguties. Je ne vous demanderai pas si des signes en apparence peu importants n'ont pas pour nous, dans la médecine générale aussi bien

que dans la médecine spéciale, une incontestable valeur, et je n'aurai pas besoin de me justifier près de vous si je viens vous dire qu'en pathologie mentale, il y a pour nous des signes aussi évidents, aussi absolus, au point de vue du diagnostic, que peut l'être le crachat pneumonique.

Comme ils abandonneraient vite ce procédé commode de la raillerie appliquée à nos investigations, pourtant si sérieuses, les hommes de parti pris, si deux fois seulement dans leur vie on leur avait montré que cet artiste inspiré, ce littérateur plein de verve, ce savant aux projets hardis, sont touchés déjà par la fatale atteinte d'un mal qui les tuera dans moins de deux ans; que cette activité intellectuelle admirée par tous est déjà de l'excitation cérébrale; que les accidents congestifs sont prochains; que demain, ce qui n'est encore qu'une conception, ingénieuse aujourd'hui, atteindra les plus folles exagérations, et qu'au lieu de l'homme soucieux de l'avenir, il n'y aura plus qu'un insensé, gaspillant dans de stériles et ruineuses prodigalités une fortune laborieusement acquise! Que nous aurait-il fallu pour porter presque à coup sûr un pronostic aussi triste? Presque rien, quelques mots lentement prononcés, avec cette hésitation traînante que personne n'aura remarquée, et qui ne laissera plus de doute pour nous sur la gravité des accidents, si nous avons pu saisir des tremblements fibrillaires des muscles des lèvres, de la face; si l'un des sillons naso-labiaux est moins profond que l'autre; s'il y a du côté des yeux une inégalité pupillaire, que certes personne n'aura même aperçue. Est-il donc indifférent de savoir la valeur de ces signes? Et vous, médecin, qui la connaissez; qui, devenu presque l'ami de la famille, assistez, inquiet, au développement d'un mal dont vous ne pourrez peut-être enrayer la marche, resterez-vous spectateur désintéressé? Non, vous avez le devoir, vous avez le droit d'avertir, et, ne tenant nul compte de ces plaisanteries qui seraient cruelles, si elles n'étaient ridicules, vous direz qu'on prenne garde. Vous ne serez pas souvent écouté; car, par une incroyable fatalité, en même temps que l'activité intellectuelle est augmentée, l'activité physique déborde, et jamais peut-être tant de confiance en soi-même, tant d'harmonie dans les fonctions, jamais peut-être plus complète sensation de bien-être, n'ont fait trouver la vie meilleure à celui que le délire envahira demain. N'avons-nous pas cent fois passé par cette rude épreuve de voir contester ce qui nous apparaît comme certain? et de nos avis les plus motivés, combien ont été méconnus, dédaignés? Est-ce une raison suffisante pour que nous nous laissions aller au découragement, pour que la lassitude morale nous mène à l'indifférence? Mille

fois non. Il y a quelque chose de plus haut que les jugements si souvent passionnés des hommes : c'est l'idée absolue du devoir, et, quand la conscience satisfaite nous rend ce témoignage que le devoir a été rempli, s'il y a place encore pour les regrets de n'avoir pas été compris, c'est moins que jamais l'heure d'une systématique abstention.

L'aliéné est un malade, et l'on peut, sans prétentions vaines, affirmer que le médecin est seul apte à connaître de son état. Voilà ce que nous avons le droit, je dirais plus volontiers encore, le devoir de proclamer hautement. Je n'admets pas, pour ma part, ces compromis à l'aide desquels on essayera de donner satisfaction à l'opinion publique, en partageant les responsabilités entre magistrats et médecins. La première chose à faire, c'est de rassurer ceux qui sont inquiets, s'ils le sont de bonne foi ; d'éclairer ceux qui se préoccupent justement de réclamations incessantes, et qui sont tout prêts à croire notre cause mauvaise, puisque nous-mêmes ne la défendons pas. Eh bien, messieurs, voyons ensemble ce terrible article 8, contre lequel s'élève aujourdhui un « tolle » si retentissant ; voyons si, comme on semble le désirer, il doit être profondément remanié, et si, dans la réforme proposée, il y a de quoi répondre à toutes les exigences, et remédier à des maux plutôt prévus que jamais constatés......

C'est surtout l'intervention du médecin qui est le plus vivement attaquée. Quoi ! dit-on, il suffit de la signature d'un médecin pour priver un homme de sa liberté, pour l'enfermer dans une prison, pour l'obliger à subir le contact d'êtres privés de leur raison, pour l'exposer à perdre, dans un sombre désespoir, dans une lutte, une révolte incessante, tout ce qui lui reste d'intelligence ! Qui voulez-vous donc instituer juge de l'opportunité d'une pareille mesure? Qui mieux que le médecin connaît et le malade et sa famille ? Qui mieux que lui appréciera l'impossibilité où se trouve celle-ci de pourvoir à la sécurité de l'aliéné, à la sécurité des siens ? Un magistrat, juge de paix, maire ou préfet ? Le président du tribunal ? Il n'y en a pas un qui accepterait une responsabilité si lourde, et leur premier soin serait de s'en décharger sur un médecin-expert. Et à quoi bon cette intervention de l'expert ? Si la folie est évidente pour tous, sa mission est au moins inutile. S'il y a des doutes, si l'aliéné est un de ces fous dissimulés qui ne se laissent juger qu'après un examen prolongé, près de qui l'expert recueillera-t-il des renseignements utiles? Encore auprès du médecin de la famille. En vérité, pour en revenir toujours là, il n'était, ce nous semble, pas bien nécessaire de faire un aussi long détour. Et puisque, depuis trente-deux ans, on n'a rien trouvé de suspect dans la conduite

des médecins, on aurait pu, sans grand inconvénient, les laisser en possession de la confiance publique, sous la garantie de leur propre honorabilité, restée sans tache. Croit-on d'ailleurs que ces exigences soient bien nouvelles?

Dans le remarquable rapport de M. Vivien à la Chamdre des députés, tout cela était prévu. Dans la discussion du projet de loi, toutes ces objections furent accumulées, et, avec une vigueur que n'ont pas même les adversaires d'aujourd'hui, M. Charamaule, M. de Larochefoucauld-Liancourt, M. Glais-Bizoin, M. Isambert, proposèrent l'intervention judiciaire, qui fut écartée, à cause des lenteurs qu'elle eût nécessairement entraînées. S'il est vrai que le nombre des cas dans lesquels la mesure peut être prise à loisir soit plus considérable que le nombre de ceux dans lesquels on doit agir vite, il n'est pas moins vrai qu'il faut la plupart du temps chercher un prétexte, épier le moment favorable pour conduire l'aliéné dans l'asile, où presque jamais il n'entre de plein gré, et il faut bien peu connaître les difficultés de toute nature qui se présentent à ce moment pour vouloir les augmenter encore, en éveillant, par une enquête, qui ne sera jamais discrète, qui ne devra même pas l'être, la méfiance d'un fou. Qu'arrivera-t-il alors? C'est que tout le monde voudra user du bénéfice du placement d'urgence, que vous serez bien obligé de laisser dans la loi. A ce moment naîtront les plus étranges conflits, les plus interminables discussions. L'urgence pourra être contestée, et je ne sais pas, en vérité, si les chefs d'établissement voudront jamais s'exposer à tous les ennuis que de telles contestations feraient naître pour eux. Ils se constitueront à leur tour juges de l'urgence; ils ne se trouveront pas suffisamment couverts par un article de loi, auquel il aura bien fallu laisser une certaine élasticité, et, dans la crainte de se trouver compromis, ils laisseront souvent dans l'embarras des familles auxquelles ils auraient pu être immédiatement utiles.

Les cas d'urgence sont prévus dans la loi actuelle, dira-t-on. Oui pour les établissements publics, non pour les établissements privés, dont la responsabilité est plus lourde. Une fois que vous les aurez établis pour la maison de santé, comme sa clientèle est celle qui recherche le plus, non pas le secret, le mot serait interprété dans un sens mauvais, mais le silence, ce sera, je le répète, l'urgence qu'on invoquera pour échapper à l'enquête, pour rassurer la famille inquiète de sa réputation, de l'atteinte possible à ses intérêts, à son honneur, et les premiers législateurs ont été sages, qui ont voulu tenir le plus grand compte de ces justes susceptibilités. Les réformateurs d'aujourd'hui sont imprudents, en voulant appeler le bruit et l'éclat sur des infortunes qu'on supporte

avec plus de résignation, plus de courage, quand on les croit ignorées.

Est-ce à dire que nous ne voulions aucune garantie de plus pour la liberté individuelle? Cette opposition est si loin de notre pensée, que nous déclarons hautement que toute réforme ayant pour but de multiplier les formalités après l'entrée du malade nous paraît désirable. Qu'on exerce un contrôle plus sévère sur nos actes, qu'on nous oblige, comme le fait la loi belge par exemple, indépendamment de l'avis transmis dans les vingt-quatre heures au préfet de police, à transmettre un autre avis au procureur impérial, au président du tribunal, si l'on veut, qu'au lieu d'une seule visite médicale dans les trois jours qui suivent l'entrée, il y en ait deux, de médecins appartenant l'un au pouvoir judiciaire, l'autre au pouvoir administratif; qu'un substitut, délégué spécialement pour ce service, soit chargé de relever chaque mois les placements volontaires; qu'il y ait une commission permanente, connaissant de tous les faits d'aliénation mentale, nous ne demandons pas mieux. Mais ce que nous demandons avant tout, au nom de l'humanité comme au nom des intérêts vrais des familles, c'est qu'on ne gâte pas, pour céder à des bruits sans consistance, une loi, qui n'est pas plus parfaite que toutes les lois édictées par les hommes, mais qui n'a rien produit de mauvais, depuis qu'elle est promulguée. Si l'on veut absolument la modifier, qu'on s'occupe de sauvegarder les intérêts des aliénés, voilà de quel côté les additions seront utiles. Qu'on fasse, comme le demandent M. Falret, M. Foville, tous ceux enfin qui connaissent les besoins de la situation, jouir du bénéfice de l'administration provisoire tout individu placé dans les maisons de santé. Qu'on fasse, en un mot, tout ce qui peut efficacement protéger, sauvegarder la liberté de l'individu, ses intérêts, lorsqu'il ne peut plus les défendre lui-même, mais qu'on n'entrave ni l'intervention honnête du médecin, ni les démarches d'une famille qui n'aura d'autre souci que celui d'être utile à l'un de ses membres.

Ne nous laissons donc pas arrêter par ces clameurs vaines. Continuons ce que nous avons fait jusqu'à ce jour pour les aliénés, que nous avons élevés à la dignité de malades. Améliorons leur sort autant que le permet leur état; mais résistons à des tendances imprudentes qui, si elles étaient écoutées, légueraient à l'avenir une situation pleine d'embarras et de périls. Ne nous lassons pas de dire que la folie crée pour celui qu'elle atteint des conditions tout exceptionnelles, auxquelles il faut pourvoir par une loi exceptionnelle aussi. N'oublions pas encore qu'il faut tenir compte des exigences de la vie moderne, et qu'on n'a pas le droit de demander à la famille, dans les grands centres de popu-

lation surtout, plus qu'elle ne peut faire. Tout ce qui deviendra une difficulté, tout ce qui, dans des circonstances données, amènera nécessairement un retard, sera préjudiciable à tous.

Un triste et tout récent exemple devrait servir de leçon. Vous avez tous eu connaissance du fait tragique qui s'est passé à Asnières. Un de nos confrères donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Sa mère, justement inquiète de l'excitation qu'elle voyait monter chaque jour, demanda chez cinq médecins un certificat, qui lui fut refusé. — Par ce temps de trouble où nous vivons, on ne voulait pas s'exposer à voir son nom mêlé à quelque vague accusation de séquestration arbitraire, d'intervention intéressée. Le commissaire de police ne voulut pas intervenir, pour qu'on ne lui reprochât pas d'avoir porté atteinte à la liberté individuelle. Et le malade, l'aliéné, dont le délire grandissait toujours, en arriva jusqu'à l'impulsion homicide, aveugle, irrésistible. Il blessa son concierge de deux coups de poignard. Alors on intervint, on l'arrêta, non sans peine, et il fut placé d'office à Charenton. Est-il donc possible de laisser pareils faits se reproduire, et n'est-ce pas porter à la liberté, à la sécurité de tous, la plus imprudente atteinte, que de respecter, par un scrupule exagéré, la liberté d'un malade incapable de se diriger ?

Je me résume, messieurs ; la loi de 1838 est bonne ; s'il y a eu des abus, et M. de Bosredon a pu dire qu'il n'en avait pas été relevé un seul par la commission, c'est que la loi n'avait pas été rigoureusement exécutée. Elle répond aux besoins de la société moderne, elle protége suffisamment l'individu par les précautions qu'elle a accumulées autour de l'entrée, par les facilités qu'elle a données aux sorties. Les législateurs qui l'ont préparée, les Chambres qui l'ont acceptée, ont voulu que l'idée d'un malade à traiter, à guérir, dominât partout. En laissant au médecin le droit de décider ce qu'il était utile, opportun de faire, ils ont donné au corps médical français un témoignage de haute confiance, dont il s'est toujours montré digne.

C'est à nous, messieurs, de vouloir, avec l'énergie que doit donner la conscience du devoir toujours honnêtement rempli, que l'on ne touche pas à notre honorabilité, restée sans tache. C'est à nous qu'il appartient, au nom de la morale publique, au nom de la sécurité de tous, au nom de l'humanité, de protester hautement contre des accusations que rien ne justifie, et de réclamer la conservation de mesures qui, loin d'avoir nui à personne, ont été, sous la garantie de la responsabilité médicale, protectrices, tutélaires pour tous.

PROCÈS JEANSON. RÉCLAMATION DE M. LE Dr H. BONNET.

Nos lecteurs n'ont point oublié le drame de Pont-à-Mousson et ses suites (t. IX, p. 236). Tour à tour condamné, aux assises de la Meurthe et de la Moselle, à vingt ans de travaux forcés, le séminariste Jeanson, après plusieurs mois passés à Toulon, a été tout récemment transporté à Cayenne. L'opinion publique s'était fortement émue de cette cause. Pour la plupart, les médecins aliénistes, instruits des détails, furent et demeurent convaincus que les actes imputés à l'inculpé se sont accomplis sous l'empire de l'aliénation mentale. On sait, néanmoins, ce qui est arrivé. Les premiers experts, MM. Bonnet et Bulard, médecins des aliénés à Maréville, ne se crurent pas suffisamment autorisés, par les anomalies réelles constatées chez Jeanson, à le considérer comme fou irresponsable. A Metz, au contraire, M. le docteur Morel, s'appuyant d'un long mémoire, auquel avaient adhéré d'éminents spécialistes, quelques-uns faisant partie de la Société médico-légale, n'hésita pas à voir, dans les circonstances antérieures ou concomitantes à la perpétration, la preuve de l'inconscience et du dérangement mental.

Ces documents, nous les avons résumés, analysés, en les rapprochant d'un cas analogue, celui de Raimbaud, qui s'était produit à Aix, en 1858. Là aussi le verdict avait été rendu contre l'accusé, malgré l'avis d'experts compétents, qui, d'accord sur l'insanité, n'avaient différé que sur les nuances morbides. Pourquoi cette résistance des juges et ces incertitudes médicales? Nous venions d'introduire une classification nouvelle. En appliquant les données qu'elle nous fournissait à l'appréciation de l'affaire Raimbaud, nous arrivâmes à une solution qui, jetant sur ces problèmes ardus, une clarté que ne comportait point la science commune, nous a paru de nature à forcer les convictions récalcitrantes. Ayant eu depuis de fréquentes occasions de vérifier la justesse de nos errements, nous ne pouvions négliger un événement aussi considérable que celui de la Meurthe. Nous avons examiné les faits, et leur interprétation, soumise aux mêmes principes, nous a, cette fois comme les précédentes, conduit à une démonstration facile et victorieuse.

Dans cette controverse, sommes-nous sorti des limites de l'équité et des convenances? Nous avons pris la peine de nous relire et nous nous sommes assuré que, toujours déférent envers les personnes, nous n'avons opposé à leurs raisons, précisées le plus fidèlement possible, que des arguments exclusivement scientifiques. Cependant un des signataires du rapport de Nancy, M. H. Bonnet, dans un long article, sous ce titre : « La vérité sur l'affaire Jeanson » (*Annal. méd. psych.*, mars), se posant en persécuté, s'en prenant aux intentions, récrimine avec amer-

tume contre ses contradicteurs. Sans réfléchir à un isolement d'opinion qui devrait lui inspirer de la réserve, il les traite en ennemis acharnés, dont les attaques sont systématiques. Sa prétention est de rétablir les faits, sciemment altérés. Il en omet d'essentiels, et ceux qu'il invoque, connus et jugés, servent d'assises moins à une réfutation qu'à un plaid de circonstances atténuantes.

Son grand argument est que Jeanson a été soumis à son observation pendant plusieurs mois, et que nous ne l'avons pas vu. Qu'importe? Les circonstances par vous relatées suffisent : vous avez votre manière de les interpréter, nous la nôtre. L'élément passionnel vous a ébloui. Il est aussi bien d'ordre pathologique que physiologique. On le retrouve dans le rêve, dans les délires généraux, et qui ignore que, dans certaines folies partielles, il est élevé à une haute puissance?

MM. Morel, Jules Falret, Lasègue, sauront répondre aux gracieuses aménités que leur prodigue M. Bonnet. Nous ne pouvions imaginer, en ce qui nous touche, par quelles marques s'étaient trahies nos dispositions hostiles envers ce sensitif confrère. Il y a bien, caractérisant la dissidence des experts devant le tribunal, l'épithète « scandaleuse » dont il s'est effarouché; mais, s'adressant à une situation et n'impliquant qu'un desideratum scientifique, elle n'humiliait qui que ce soit. On dira qu'à tout effet il faut une cause. M. Bonnet sait que nous avons un faible pour la *pseudomonomanie*. Il n'a jamais sacrifié à cette idole. N'en était-ce pas assez pour armer notre vengeance? La fragilité de cette induction, c'est que si, quelque part, le plaignant a manifesté son dédain *formel* pour notre enfant de prédilection, nous ne nous en étions jamais douté, avant la présente révélation de ses sentiments flatteurs. Puis l'éclosion de la pseudomonomanie remonte à douze années, et, précisément, cette variété délirante nous est apparue dans son plein jour, en analysant le cas de Raimbaud, dont M. Bonnet n'a pu contester l'analogie avec celui de Jeanson, si frappante pour tous, qu'en supprimant les antécédents de ce jeune séminariste.

Au début de l'article consacré à l'empoisonneuse Marie Jeanneret (t. IX, p. 113), faisant allusion au dénoûment récent de l'affaire Jeanson à Nancy, et signalant à la fois tant l'émotion publique que la promptitude insolite avec laquelle s'était instruit le recours en cassation, nous émettions timidement, d'après les indices recueillis dans les journaux, la présomption que le meurtre de Pont-à-Mousson, rapproché de celui d'Aix, pourrait bien avoir une semblable origine. De ces énoncés, M. Bonnet nous fait un crime impardonnable. L'émotion publique est un mythe. Nul n'ignore que la Cour de cassation, non in-

quiète de l'équité, ne se prononce que sur des vices de forme. Enfin, au moment où j'écrivais, je ne pouvais qu'avancer un avis précipité.

Voici mon excuse. Si Nancy était restée impassible, à Paris, le barreau, la magistrature, la médecine, surtout aliéniste, l'étaient beaucoup moins. On sait, d'autre part, qu'il est avec le ciel des accommodements, et que, lorsque la Cour de cassation soupçonne, dans un arrêt, quelque accroc à la justice, elle trouve aisément un biais pour l'infirmer. Eu égard au pressentiment de la nature de l'acte, son caractère même et les incidents livrés à la publicité l'éclairaient en partie. Nul, d'ailleurs, pas plus M. Bonnet que tout autre, n'est en droit, sitôt que des faits graves se produisent, de les soustraire à la juridiction d'un journal comme le nôtre, dont la mission consiste à éveiller l'attention de ses lecteurs sur les circonstances qui les intéressent.

Nous avons combattu les doctrines de MM. Jules Falret et Morel. M. Bonnet s'égaye à la pensée de nous voir aux prises tous les trois devant le prétoire. Le trait est de bonne guerre; il ne lui manque que de frapper juste. Réunis sur le point capital, folie et irresponsabilité, il ne se fût agi entre nous que du plus ou moins de clarté dans une démonstration au fond identique.

M. Bonnet ne s'incline point devant la pseudomonomanie. En revanche (avis aux travailleurs qui croient avoir ajouté quelques compartiments à l'édifice fondé par leurs devanciers) admirateur farouche des nomenclatures de Pinel et d'Esquirol, il fustige avec une exquise politesse ces outrecuidants qui « pour satisfaire leurs vues imaginatives, » inventent à plaisir des castes pathologiques impossibles ». Croire, par exemple, qu'un individu puisse, un crime ayant été commis dans un accès subit, recouvrer immédiatement la raison, cela dépasse son intelligence. Jeanson non plus n'est pas un fou raisonnant, systématique. Quant « à ces types de folie extra-imaginatifs que se sont créés MM. Morel et Delasiauve », Dieu garde M. Bonnet de les tenir pour sérieux!... Il lui faudrait « voir un fou dans chaque citoyen et la société deviendrait impossible ».

Ce ton d'assurance décèle des dispositions *sui generis*. M. Bonnet ne résout pas les difficultés, il les tranche en despote. Il vénère Pinel et Esquirol. Ces illustres maîtres n'ont pas nié les entraînements tumultueux, quelquefois violents et irrésistibles, qui, susceptibles d'occasionner des catastrophes, sont brusquement interrompus dans leur cours par une forte émotion ou une détente. J'ai cité une dame qui, depuis quatre mois, éprouvait de fréquents paroxysmes pseudomonomaniaques. Une visite la rendait à elle-même. Ayant appris un jour le suicide d'un

voisin, elle fut instantanément délivrée, pour deux ans, d'un mal qui devait la conduire elle-même à une mort volontaire. Les mêmes auteurs n'avaient de la folie raisonnante que des notions confuses; ils ne l'identifiaient pas du moins avec la folie systématique, son antipode : confusion que M. Bonnet eût évitée, s'il se fût pénétré d'une discussion récente à la Société médico-psychologique. Ah ! nous avons maintenant le secret de son rapport sur Jeanson. Il s'est constitué un idéal dans lequel il se cantonne. Mais la science condamne une telle attitude. Taxer de visions cornues les idées d'autrui et passer dédaigneux ne lui suffit pas. Elle veut que, les approfondissant, on les classe à leur rang, si elles sont justes, ou qu'on en démontre l'infirmité, si elles sont fausses. Les faits de rêverie morbide, contestés par notre honorable collègue, sont aujourd'hui publiés en grand nombre. La fascination monte; s'oubliant, on cède à son influence, dont les suites peuvent devenir fatales, si l'espèce de charme ne s'épuise à temps, ou n'est rompu par une circonstance accidentelle.

Inévitablement, sous cette optique, le jugement de M. Bonnet eût été autre. Son savoir est incontestable. Il a de la fougue, ce qui ne gâte rien. La passion est un fécond véhicule. Il faut seulement éviter de se trop griser de son propre mérite. Sur cette pente facile, ceux qui méditent solitairement se laissent aisément glisser. Si, d'aventure, c'était le cas de notre collègue, et son intempestive susceptibilité nous a donné quelque peu le droit de le soupçonner, puisse-t-il nous savoir gré de lui avoir signalé cet écueil, sûr que, sa marche modifiée, la science et lui n'auraient que profit à en recueillir. DELASIAUVE.

SÉQUESTRATION ILLÉGALE.

Au tome IX, page 231, nous avons cité le cas d'une fille de quarante ans, réputée aliénée, que ses parents détenaient dans un étroit et obscur cachot, depuis seize années. Il y a peu de mois, les journaux étrangers citaient un exemple d'abus du même genre dans un couvent. A Manchester, tout récemment, on a poursuivi un épicier, Thomas Lightfoot, prévenu d'avoir, de temps immémorial, retenu dans un caveau son frère, âgé de soixante ans. Quand la police, informée, en fit la découverte, elle le trouva dans un état de misère et de saleté la plus révoltante. On prétend que c'était un idiot. Son père lui avait légué une rente viagère, qui était régulièrement servie par l'exécuteur testamentaire, auquel on ne cessait de répéter que le bénéficiaire, en bonne santé, était dans une situation confortable.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Auriault, femme Tessier, domiciliée au Brouillard (Landes), présentait, depuis environ un an, des indices de folie. Un jour, armée d'une traverse de bois, elle s'enferme avec l'une de ses petites filles, âgée de douze ans, et lui broie si bien la tête qu'elle la laisse agonisante et va se dénoncer elle-même à la gendarmerie. Suivant sa déclaration, la perte d'un enfant lui aurait dérangé les idées. En tuant sa petite fille, elle avait l'intention de l'empêcher de mourir de faim. L'impulsion qu'elle regrette était plus forte qu'elle. D'ailleurs, elle avait hâte d'être emprisonnée, pour ne pas réaliser sur ses autres enfants un semblable dessein. Un incendie, allumé par elle, n'avait eu, dans sa pensée, d'autre but que de se faire arrêter. (*Petite Presse,* 14 nov.)

— Nous avons mentionné (t. IX, p. 374) le drame qui, il y a cinq à six mois, s'est accompli dans un hôtel du boulevard Saint-Germain. Voici de plus amples détails : Mme B... croyait entendre des *bruits électriques* et être suivie de soldats et d'agents de police. Un jour, vers 6 heures du soir, elle descend et prie la concierge de monter chez elle. Celle-ci, s'étant, quelques minutes après, rendue à cette invitation, trouve cette dame accroupie sur sa fille morte. Toutes deux avaient bu d'une dissolution de phosphore dans de l'eau de Javelle, et l'effet n'ayant pas été à son gré assez rapide, la mère aurait étranglé sa fille, avec le projet de se détruire ensuite. Le courage seul lui a manqué pour l'exécution complète : elle avait tenté de s'asphyxier. Une lettre, écrite par elle, témoigne du dessein concerté entre les deux infortunées. Mme B..., dans ses explications, a manifesté le plus grand sang-froid. La fille, douée d'une faible intelligence, semble avoir été sous la domination absolue de sa mère.

ASILES.

ASILES POUR LES ÉBRIEUX ET DIPSOMANES,

Par M. COLLINEAU.

La conception des maisons spéciales pour les ivrognes (*inebriate asylums*, *asylums for the intemperate*) n'est pas nouvelle. Elle date de l'année 1854. Elle a pris naissance aux États-Unis. Le *New-York tribune* de l'époque en publia le programme, et, à ce sujet, ouvrit ses colonnes à une souscription. Le *Journal de médecine mentale* a (t. I, p. 244) mentionné cet effort de l'initiative privée, dont l'idée a fait son chemin. L'application paraît aujourd'hui en pleine activité.

Le *Medical temperance Journal* (janvier 1870) fournit sur l'*asylum* de Binghampton — type des établissements de ce genre — certains documents qui méritent à leur tour d'être consignés. L'immeuble a été construit et est entretenu par l'État. La fondation subsiste de ses propres deniers et s'administre par elle-même. Tout individu adonné à l'abus des liqueurs fortes y a accès. Ceux qui sont riches payent; les autres sont admis gratuitement. Le mode de traitement, le régime, les conditions d'habitation sont uniformes. L'unique exigence, toute morale, consiste en une déclaration, solennelle et par écrit, de l'intention bien arrêtée de se conformer aux règles du système hospitalier. Toute mesure coercitive est d'ailleurs scrupuleusement bannie. La proscription absolue des boissons alcooliques constitue la base du régime alimentaire. Des exhortations réitérées soutiennent la fermeté des résolutions. On obtiendrait, de la sorte, selon le *Medical temperance Journal*, 80 guérisons durables sur 100.

De semblables errements ne sont pas à l'abri de toute critique. Certes, l'uniformité de l'accueil fait, sans distinction ni du rang, ni de la condition, ni du chiffre de la cotisation personnelle, à des hommes sous l'empire de circonstances de même ordre, répond à un principe essentiellement démocratique. Il appartenait à un peuple libre de la pratiquer. De sages conseils, des préceptes moraux pourront avoir prise sur des esprits disposés à les recevoir, et leurs aspirations vers le bien y trouveront, sans doute, de puissants encouragements. *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* Pour un grand nombre, nous le croyons, l'abstinence prolongée des spiritueux fournira à l'aphorisme une heureuse application. Cependant, sous peine de se bercer d'illusions et d'encourir les dangers inséparables des visées systématiques, certaines catégorisations nous semblent nécessaires. L'ébriosité reconnaît des causes distinctes. L'ivrogne et le dipsomane ne sont pas subjugués par le même tyran. Il ne saurait y avoir identité dans les moyens libérateurs. Le diagnostic différentiel entre la dipsomanie et l'ivrognerie constitue la base de toute méthode rationnelle d'affranchissement. Nous ne saisissons pas, dans celle qui est en faveur à Binghampton, traces de cette préoccupation préalable.

L'importance capitale du sujet ne pouvait échapper au *Journal de médecine mentale*. Aussi, dès le premier volume du recueil, le diagnostic entre les deux états a-t-il été établi par l'un des collaborateurs, M. Semelaigne, avec une rare précision (p. 211 et 240).

Qu'est-ce que la dipsomanie? un état morbide. Qu'est-ce que l'ivrognerie? un vice d'habitude. Perversion organique plus ou moins transi-

toire, la dipsomanie est compatible avec la sobriété ; l'ivrognerie en est l'antipode. Aiguë, intermittente ou chronique, la dipsomanie s'observe à la suite de fièvres graves, de dépressions sanguines, de douleurs poignantes, physiques ou morales ; ou bien encore pendant le cours de la grossesse, à l'âge de la ménopause, chez des personnes de coutumes irréprochables. Sous le type aigu, elle a pour symptômes précurseurs habituels des douleurs gastralgiques et un pyrosis irritant. La durée de ses accès n'a rien de fixe. Dans les cas heureux, la sédation, spontanément advenue, reste définitive. Sous le type intermittent, — le plus tranché qu'elle puisse revêtir, — la dipsomanie reparaît à intervalles plus ou moins distants, avec un cortége de phénomènes ostensiblement morbides. A un malaise général, à une anxiété vague, qui paralyse l'aptitude habituelle au travail, aux efforts de résistance contre une soif qu'attisent la sécheresse de la gorge, l'amertume de la bouche, une sensation d'ardeur intestinale, la chaleur fébrile de la peau ; à l'éréthisme nerveux que trahissent l'animation du regard, une loquacité, une mobilité sans fin, succèdent l'oubli de toute retenue et l'asservissement absolu à un exclusif et inexorable désir. Boire devient l'unique convoitise ; boire le plus possible, n'importe où, n'importe quoi. Un certain temps contenue, dissimulée, cette appétence n'est satisfaite que subrepticement, à la dérobée, en cachette. Bientôt, irrésistible, l'entraînement ne tient plus compte, ni de la malséance du lieu, ni du degré alcoolique du spiritueux. Des doses excessives sont coup sur coup ingérées. L'organisme, d'abord, jouit pour les supporter d'une immunité particulière. Puis, cette tolérance anormale, évidemment morbide, fait place à l'ivresse et au cortége éventuel de ses complications : scandales, perversions instinctives, obtusions hallucinatoires, *delirium tremens*, etc. Enfin se manifeste une répulsion progressive pour les boissons alcooliques, objet naguère du plus violent appétit, et les habitudes de sobriété renaissent et persistent jusqu'à ce qu'un nouvel accès, à échéance plus ou moins reculée, provoque la même série d'accidents.

Avec les années, les crises se rapprochant, se confondant, l'affection entre dans sa phase chronique et amène la dégradation de l'organisme, le suicide ou l'abrutissement.

L'ivrognerie a bien sa forme spéciale, dont les manifestations périodiques ont quelque chose d'analogue avec les paroxysmes de la dipsomanie intermittente. Mais ici les circonstances, le milieu, l'entourage, les alternatives du genre de vie, ont une part considérable ; aucun désordre fonctionnel n'accuse une cause morbide.

Chez l'ivrogne de profession, la différence est surtout saillante.

Chaque jour la même appétence satisfaite procure un égal plaisir. Certaines boissons sont préférées ; on s'y adonne à certaines heures, et le degré d'ébriété est en quelque sorte fixé d'avance, à moins que l'émoussement de la sensibilité par les ravages de l'alcoolisme n'exige, à la fin, des doses incessamment croissantes. Même, avant ce terme, il n'est pas rare qu'une diversion puissante, un devoir impérieux, ne fasse momentanément échec aux sollicitations tyranniques. Dans la dipsomanie, les accès, annoncés par des signes prémonitoires, se déroulent avec la fatalité du stimulus morbide.

À des cas si divers, on ne saurait opposer des mesures préventives ou des moyens thérapeutiques absolument uniformes. La matière présente une gravité dont nul ne s'est occupé sérieusement. On se contente de plaindre, de railler ou de blâmer les malheureux qui cèdent à leurs sinistres penchants. La ruine qu'ils apportent à leurs familles, les tribulations dont ils les accablent, les dangers qu'ils font courir à la société elle-même n'excitent qu'une commisération stérile. Cette immense plaie serait-elle incurable ? La médecine doit-elle, à l'encontre, rester éternellement inerte et désarmée ? Il nous semble qu'il y aurait quelque chose à faire. Çà et là se rencontrent dans les annales de la science des documents épars, que, peut-être, on devrait réunir et utiliser. Depuis longtemps nous avons songé à cette tâche, que nous espérons au moins entreprendre et ébaucher, au premier loisir propice.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine.* — La question pour le prix *Lefèvre* à décerner en 1872 (1500 fr.) est ainsi formulée : *Faire l'histoire de l'espèce de mélancolie désignée ordinairement sous le nom de nostalgie.* — (1er janv.) Lecture de M. Joly d'une *Introduction à l'étude de la philosophie dans ses rapports avec la médecine.* — (18 janv.) *Mémoire sur l'aphasie traumatique*, par M. Antide Martin. — (1er mars.) *Note sur la rage*, par M. le docteur Matton de Bouzonville.

— *Société médico-psychologique.* — (31 janv.) Élection de M. le docteur Sémerie. — Discussion sur les aliénés avec conscience (*suite*).

— *Société de médecine de Gand.* — Membres honoraires : MM. les docteurs Brierre de Boismont et Lunier.

Asiles. — *Admissions.* — Il résulte d'un relevé inséré par M. Legoyt dans le *Journal de la Société de statistique* (août) que, de 1856 à 1860, la moyenne annuelle des admissions dans les asiles de France a été de 9353 aliénés, 727 idiots et 11 crétins.

Séquestration. — Droit du mari. — Un mari peut-il, sa femme placée dans une maison spéciale, la priver arbitrairement de toute relation avec sa famille ? En principe, les tribunaux sont appréciateurs souverains.

Ainsi jugé par le tribunal de la Seine (31 janv. 1870), qui, dans l'espèce, sur l'opposition du sieur Hurel, déboute de leur demande ses beaux-frères, MM. Frusneau et Fouquet, attendu que l'état de Mme Hurel pourrait être aggravé par la visite de ses sœurs, que, d'ailleurs, elle ne désire pas voir.

Responsabilité civile. — Un aliéné s'évade de l'asile de Saint-Lizier (Ariége) et met le feu dans le voisinage. Action du propriétaire incendié contre M. Busquet, directeur-médecin de l'établissement. La demande en dommages-intérêts est de 20 000 francs. Contrairement à l'avis du ministre, le Conseil d'État autorise la poursuite.

Nominations et avancements.—M. le docteur Bonhomme, ancien interne de l'asile de l'Antiquaille, à Lyon, est nommé médecin-adjoint à l'asile de Montredon, au Puy, en remplacement de M. Ramadier, décédé.—M. le docteur Espiau de Lamaestre, médecin en chef de l'asile de Bailleul, est élevé à la quatrième classe de son grade (4000 fr.).

Thèses. — (1869) : 280, Rist. *Observations sur la physiologie des sensations.* — 288, Malherbe, *Essai sur la dipsomanie.* — 309, Hasserviez (M.). *De la chorée et de son traitement par le chloral.*

1870 : 8, Laygue. *De l'emploi du bromure de potassium dans l'éclampsie puerpérale.* — 17, Hélot (E.). *Étude sur l'hémiplégie hystérique.* — 25, Doutrebente. *Recherches sur la paralysie générale progressive.* — 31, Liouville (Henry). *De la coexistence des anévrysmes miliaires du cerveau avec les altérations vasculaires analogues généralisées.* — 40, Péronne (Ch.). *De l'alcoolisme dans ses rapports avec le traumatisme.*— 45, Jagou (Louis). *Étude anatomo-physiologique de l'épilepsie, sa pathogénie, son traitement.*

Bulletin bibliographique. — *Étude sur le suicide et les maladies mentales dans le département de Seine-et-Marne*, par Émile Le Roy, médecin-légiste du tribunal de Meaux, Paris, Victor Masson et fils, place de l'École-de-Médecine.

— *Histoire clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs, au point de vue thérapeutique*, par M. le docteur F. Lagardelle ; prix 3 fr.

— *Les aliénés et la législation*, par M. le docteur A. Tripier, aux bureaux de la *Revue contemporaine*, 17, faubourg Montmartre. Ce travail contient des vues neuves et originales qui méritent de fixer l'attention. Nous les indiquerons prochainement dans une brève esquisse. Disons seulement par anticipation que l'auteur croit la science mentale moins avancée qu'elle ne l'est.

— *Annales médico-psychologiques* (mars). — *Clinique psychologique des insanités précursives de la folie* (suite), par M. Fournet. — *Recherches sur la folie passagère*, par M. Krafft-Ebing. — *La vérité sur l'affaire Jeanson*, par M. H. Bonnet.

Cours. — Le docteur Aug. Voisin commencera ses conférences cliniques sur les *maladies mentales et les affections nerveuses*, le dimanche 24 avril, à 9 heures du matin, et les continuera les dimanches suivants.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. Mélancolie avec stupeur, par M. le docteur Judée. — II. Mélancolie chez une nouvelle accouchée, à la suite d'une varioloïde.— III. Syphilophobie ; tentative de suicide ; plaies énormes ; guérison, par M. le docteur G. de Closmadeuc.— IV. Du bromisme, par M. Vulpian. — V. Les buveurs d'éther.

I. — Ce n'est point sans raison que nous avons entrepris de vulgariser les notions relatives à l'aliénation mentale. L'insuffisance, sous ce rapport, a les plus déplorables conséquences, et nul de nos plus distingués confrères, les professeurs de la Faculté en tête, ne paraît avoir l'ombre du sentiment de cette immense lacune. Qui le croirait? Les attaques les plus scandaleuses sont aveuglément dirigées par toute la presse politique contre les médecins des asiles d'aliénés. La législation de 1838, l'éternel honneur de nos devanciers, de l'initiative desquels elle émane, est battue en brèche avec une violence inouïe, et ces dénigrements farouches autant que systématiques trouvent un écho insensé dans nos propres feuilles médicales. Elles devraient étudier et nous défendre ; elles préfèrent s'étourdir sur leur ignorance et contribuer à nous accabler. Il faut que la fascination soit bien grande pour que la *France médicale* elle-même, par l'organe ordinairement mieux inspiré d'un de ses honorables rédacteurs, se soit décidée à faire chorus à la suite. Il s'agit en ce moment d'un *faux-fou* placé à Charenton, en vertu d'une attestation signée par deux médecins, et indûment détenu par les chefs de service de cet asile. Le *Gaulois* a éventé l'abus, et, d'après cette *respectable* autorité, notre ami M. Lapeyrère fulmine.

Ainsi, de par l'honnête *Gaulois*, voilà, aux yeux de M. Lapeyrère, deux des nôtres convaincus de s'être prêtés, par ineptie ou crime, à une séquestration illégale. De plus, ces imprudents ou ces coupables ont rencontré d'odieux complices dans MM. Calmeil et Achille Foville, qui, comme chacun sait, n'ont ni science ni vergogne. Donc, à bas la loi ! à bas les geôles et les geôliers !

Justice et illusion ne vont guère de compagnie. La présomption, en

équité, doit être en faveur de la bonne foi. Que X... soit un *faux-fou*, il n'appartient pas plus à vous qu'à moi d'en juger sans la connaissance des faits. Seulement, tout en réservant mon appréciation, je suis, *à priori*, porté à ne pas incliner vers une défiance injurieuse et à admettre que les experts ont dû agir avec conscience et sur des motifs fondés. Sachant le mérite et la probité de MM. Calmeil et Foville, je pourrais aller plus loin. En pareille matière, rien d'aussi trompeur que l'apparence. Rapprochées de l'existence aventureuse de X..., les allégations du *Gaulois* ne sont pas de nature à être prises pour mots d'Évangile. On suppute, on plaint les victimes. Cent pour cent le sont, — oui, — mais de leurs tristes extravagances.

Ces réflexions ont empiété sur le sujet qui les a suggérées. Dans le journal la *France médicale* (12 février), M. le docteur Judée mentionne une observation de *mélancolie avec stupeur*. C'est un exemple curieux. Néanmoins, nous nous serions abstenu de le relever, si, le rapprochant du cas produit, l'an passé, par M. Legrand du Saulle, l'auteur ne l'eût donné comme rare et, pour ainsi dire, exceptionnel. La vérité est que les faits de ce genre abondent, que leur caractère est nettement déterminé, qu'on se rend compte à la fois et des symptômes, et des fluctuations, et de la fréquence des guérisons, et des moyens thérapeutiques. Le *Journal de médecine mentale* leur a, sous le titre de *stupidité*, consacré de nombreuses pages. Le fonds consiste dans une obtusion variable, fortuitement traversée, dans ses degrés moyens et faibles, par des conceptions délirantes et des hallucinations, qui impriment au désordre mental son cachet pathognomonique.

Trait pour trait, la malade de M. Judée en présente la physionomie et les vicissitudes. Mme C..., mariée de bonne heure, n'eut ses règles que postérieurement. A partir de 20 ans, l'écoulement, auparavant normal, se produisit sous forme de pertes. Pour y mettre un terme, s'étant assise sur de la glace, Mme C... cessa de voir, et, saisie de maux de tête, se sentit devenir folle. Un amant, à 25 ans, l'avait entraînée en Russie. Les accidents firent des progrès. Au bout de six mois, cet amant l'ayant ramenée en France, se vit obligé de la placer dans une maison de santé. Bientôt il l'abandonna, et elle fut transférée dans la division de M. Baillarger, à la Salpêtrière. Elle avait alors 34 ans, et était, à son entrée, dans une période lucide. Elle-même raconta les phénomènes antérieurs, mélange alternatif d'agitation, pendant laquelle elle déchirait, brisait, et d'abattement, durant lequel, morose, se croyant ruinée, elle se privait de tout et était portée au suicide.

Son teint pâle et cachectique annonçait la souffrance. Environ quinze jours après son admission, Mme C... manifeste de nouveau des signes de stupeur et de tristesse. Un cercle œdémateux entoure les yeux ; les conjonctives s'engorgent. La malade accuse une forte céphalalgie, l'approche du médecin l'effraye ; peu à peu elle tombe dans une stupidité absolue. Mutisme, alimentation avec la sonde, amaigrissement. En cet état, *elle ne voyait pas* et entendait, sans pouvoir proférer une parole.

Un travail hallucinatoire remplace cette torpeur. Mme C... revoit les villes qu'elle a parcourues, les églises qu'elle a visitées ; elle entend les chants des prêtres, sent le parfum de l'encens ; comme transportée dans une forêt, elle assiste au spectacle des arbres en mouvement, du vent qui bruit dans le feuillage. Ces symptômes s'effacent, l'appétit renaît, et, après une phase de somnolence, Mme C... recouvre progressivement sa lucidité, son embonpoint, sa fraîcheur et ses forces. L'accès avait duré une quinzaine.

Plusieurs autres eurent lieu à des intervalles divers. Le dernier observé par M. Judée ne persista que cinq jours. Cette fois, l'enfer lui apparut avec toute son horreur ; des diables se jetaient sur elle. Dans son effroi, elle se réfugie entre les bras d'une voisine. Depuis, il n'y eut plus que des affaissements passagers, et des paralysies momentanées du mouvement (hémiplégie à droite).

Cependant, au huitième mois, la santé s'était affermie. On accorde son *exeat* et elle se rend chez son frère, qui réside en Angleterre. Malheureusement, trois ans ne s'étaient pas écoulés que M. Judée retrouvait Mme C... à la Salpêtrière, en proie à une agitation furieuse. Elle serait morte quelque temps après.

II. — Le fait suivant, recueilli à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. le professeur Béhier, et relaté par la *Gazette des hôpitaux* (19 février), confirme, pour le fond comme pour la forme, les considérations précédentes. Faut-il néanmoins y voir exclusivement un effet puerpéral, une suite de couches ? La varioloïde n'aurait-elle pas droit de revendiquer une part dans sa formation ? L'obtusion mélancolique s'observe également dans la convalescence des deux affections. Mme X... était depuis deux mois délivrée, lorsqu'elle contracta la varioloïde, qui, ayant eu son cours régulier, était arrivée à la période de dessiccation. Au moment de sortir de l'hôpital, la malade est prise dans la nuit d'un léger délire et d'insomnie, s'effaçant avec le jour. Les symptômes se répètent dès que la clarté disparaît. Mme X..., tourmentée par des

voix, s'imagine qu'on empêche son fils d'approcher jusqu'à elle, qu'elle-même l'éloigne de peur qu'il n'ait la petite vérole, que des malfaiteurs la menacent de mort, lui reprochent ses crimes. Elle ne les entend pas seulement, elle les voit. Pour échapper à cette obsession, qui devient permanente, elle se lève et travaille avec ardeur. Ses réponses sont brèves, hésitantes, entrecoupées.

C'était le 27 janvier qu'avait eu lieu le début. Le 3 février, à la visite, tristesse et inquiétude. On multiplie la surveillance pour éviter une évasion ou un suicide. Des paroles de commination ne réussissent qu'à la déprimer davantage. On apprend que Mme X..., sujette autrefois à des attaques hystériques, avait déjà, après un premier accouchement et sous le coup d'amers chagrins, éprouvé des accidents analogues. (Vésicatoires aux deux bras, quinquina, vin, aliments.) Dès le 9 février, la guérison était à peu près complète.

Cette prompte cure n'étonne point M. Béhier. Il en est fréquemment ainsi des mélancolies puerpérales. Le professeur rappelle à cette occasion les résultats consignés dans le livre de Marcé. Dans les maisons d'accouchement, on n'est pas à portée d'apprécier la fréquence de la folie puerpérale, les femmes, lorsqu'elle se déclare, en étant généralement sorties. Sur 2276 accouchées dans son service, à Beaujon, M. Béhier n'a constaté qu'un cas unique et léger d'aliénation mentale. Reid, à Westminster, en a compté 9 sur 3500; Gream, à l'hôpital *Queen Charlotte's*, 11 sur 2000. Deux séries de femmes, l'une de 950, l'autre de 1888, à l'infirmerie *Lying-in-Ward of Saint-Giles's*, n'ont fourni (la dernière) qu'une aliénée, vite rétablie.

D'après Marcé, la folie puerpérale serait, comparativement aux autres vésanies, dans la proportion de 1 sur 12 ou 13. Sur 310 cas, 27 se seraient manifestés pendant la grossesse, 180 postérieurement aux couches, 103 durant la lactation. Les variétés, sur un chiffre de 44 malades, se seraient ainsi réparties : manies 29, mélancolies 10, monomanies 5. Nous avons indiqué ailleurs (t. IV, p. 241, 298, 348) le peu de fondement de cette distinction.

L'état moral, conjoint avec un organisme débilité, contribuerait à la production de la folie puerpérale. Mme X... avait une constitution anémique, détériorée par la misère et les chagrins. La perte de son enfant, atteint en même temps de la variole, et les craintes suscitées par l'éruption, ont dû ajouter aux conditions dépressives.

Pour M. Béhier, si le pronostic de la forme mélancolique est de sa nature peu grave, le traitement n'en exige pas moins de ménagements. Les émissions sanguines agiraient en contre-sens. On devrait, lorsque

les hallucinations sont actives, recourir aux bains tièdes prolongés. M. Béhier a repoussé, chez sa malade, le bromure de potassium comme dépressif, l'opium comme susceptible d'augmenter les hallucinations, l'asa fœtida, dont l'odeur repoussante aurait pu entretenir les idées d'empoisonnement. Sédatif tonique, l'affusion se montrerait généralement efficace. On voit, cependant, que faute de dispositions locales, négligeant ces moyens, M. Béhier s'en est avantageusement tenu aux révulsifs et aux toniques. Un moment la camisole a été nécessaire.

III.—On lit dans l'*Union médicale* (30 déc.) une observation extrêmement intéressante, au double point de vue chirurgical et psychique. Un client de M. le docteur G. de Closmadeuc, chirurgien en chef de l'hospice de Vannes (Morbihan), était souvent venu le consulter pour des craintes chimériques dont il était obsédé. Jean D..., cinquante ans, modèle de moralité et de piété, s'était, à force d'économie, amassé une petite fortune. Un jour, après de copieuses libations, entraîné par des amis, il sacrifie à Vénus impudique. En proie dès lors aux scrupules et à la crainte, il s'imagine être infecté. Cette idée, devenue fixe, ne lui laisse aucun repos. Il prend pour des signes de syphilis les moindres dérangements qu'il éprouve. En vain, notre confrère, édifié par un minutieux examen, s'efforce de le rassurer. Le malheureux demeure persuadé que, n'importe par quelle voie, le poison (virus) s'est infiltré dans son sang.

Pendant deux mois, M. de Closmadeuc, ayant fait concourir à la cure les agents physiques et moraux, a sujet de le croire guéri. Mais, un moment apaisées, les anxiétés redoublent. En sorte que M. de Closmadeuc, réveillé au milieu d'une sécurité perfide, est rappelé précipitamment auprès de son malade qui, poussé au suicide par un sombre désespoir, s'était mutilé de la manière la plus cruelle. Déjà auparavant, il s'était jeté dans un étang, d'où le sentiment de conservation l'avait fait sortir. Cette fois, non sans s'être confessé la veille et avoir passé la soirée en prières, il s'ouvre d'abord la gorge, puis le ventre. Malgré le sang répandu et l'issue des intestins à travers la plaie abdominale, la mort n'arrivant pas à son gré, il se traîne à la croisée et se précipite du premier étage dans la rue.

Tout semblait désespéré, à l'arrivée de M. de Closmadeuc. Agonisant, le blessé n'exprimait qu'un regret : celui de vivre encore. Néanmoins, le médecin nettoie les intestins souillés d'immondices, les dévide, les fait rentrer et procède au pansement. Par une sorte de miracle, dès le

lendemain, une salutaire réaction s'était prononcée et la cicatrisation s'est effectuée en très-peu de semaines, dans les conditions les plus favorables.

Il y a neuf mois de ça. L'hypochondriaque boit, mange, et est aussi bien qu'on pouvait l'espérer. Sa voix est restée sourde et voilée. Le moral n'a pas recouvré entièrement son aplomb, mais, s'il se montre morose et peureux, le malade semble très-éloigné de recommencer sa tentative. D'ailleurs, M. de Closmadeuc croit l'avoir délivré de son appréhension chimérique en lui démontrant que, s'il avait eu la syphilis, il n'aurait pas guéri si vite.

Puisse cet espoir se réaliser! Nous en doutons, malheureusement. On ne saurait méconnaître ici un type dessiné de monomanie, due à une influence morale. A Bicêtre, nous avons traité un jeune homme de vingt-trois ans, présentant des symptômes analogues. Lui, seulement, avait contracté le mal vénérien et, n'osant se confier à sa famille, n'avait point subi un traitement en règle. Il se lamentait, étant, disait-il, pourri dans la moelle des os. Aucun signe extérieur. La blennorrhagie avait disparu. Guérison assez prompte. Chez un autre syphilisé, des traitements mercuriels avaient été mis en usage. Un tremblement musculaire, avec faiblesse, lui faisait supposer que ses organes étaient infiltrés de vif-argent, qu'il s'efforçait en vain d'éliminer par des dépuratifs et des bains de vapeur. Cette intoxication était l'éternel sujet de ses entretiens. Un médecin lui ayant prescrit des bains, où l'on glissait de la poussière mercurielle, il reprit espoir. Forte d'abord, la dose décrut peu à peu; on finit par ne plus rien mettre. Dès lors, il crut à sa guérison : trop heureux si un malavisé, à qui il racontait sa délivrance et sa joie, ne lui eût inspiré des doutes sur une supercherie. Ses tourments se produisirent de nouveau. Une apoplexie foudroyante y mit fin quelques mois après.

IV. — Nous avons cité déjà divers cas (t. VI, p. 291) qui prouvent que le bromure de potassium, à doses élevées, n'est pas exempt toujours de sérieux accidents. Dans une note lue, le 3 juillet 1869, à la Société de biologie (*Gaz. méd.*, 19 février), M. Vulpian mentionne lui-même plusieurs exemples confirmatifs de tels résultats. Mme R... souffrait depuis quinze jours d'une névralgie sciatique et crurale avec zona sur le trajet. L'opium ayant échoué, on administre d'abord, le 19 avril, 4 grammes de bromure, puis, quelques jours après, 6 grammes. L'éruption cède; aucun soulagement, du reste, 30 avril, on élève la dose à 8 grammes. 5 mai, affaissement considérable, marche

impossible, incontinence des matières fécales, dysphagie. Suppression du remède. 5 milligrammes d'acétate de strychnine. Les douleurs s'apaisent progressivement, les forces se rétablissent. Sortie le 15 juin.

Une dame de 63 ans, atteinte de chorée chronique, entre à l'hôpital le 3 mars 1869. Bromure de potassium : le 15, 4 grammes; le 17, 6 grammes; le 19, 8 grammes; le 21, 10 grammes. De ce dernier jour, inappétence, prostration, incontinence. Pilules d'acétate de strychnine. 5 juillet, moins de faiblesse, légère roideur des membres inférieurs, incontinence. Peu de diminution dans les phénomènes de la chorée.

B..., atteinte d'hémiplégie douloureuse, incomplète, depuis deux ans, est admise le 16 avril 1869. Il lui semble qu'on la brûle dans les membres affaiblis. Bromure, 25, 3 grammes ; plus tard, 4 grammes ; 1er juin, 6 grammes ; 14 juin, 8 grammes. Le 19, prostration extrême. Suppression du remède. Douleur moindre, même faiblesse motrice. Peu à peu les forces reviennent.

V..., 24 ans, est entrée le 5 mai 1868. Signes de sclérose progressive de la moelle : contracture et flexion des membres inférieurs, anesthésie, tremblement, mouvements brusques d'écartement, puis de rapprochement des mêmes membres, que la percussion des genoux l'un contre l'autre rend très-douloureux. Inutilité du nitrate d'argent, des injections hypodermiques, des aspersions d'éther. 25 juin, 2/4 lavement avec 3 grammes de bromure; dose rapidement élevée à 10 grammes. On use de cette voie, à cause des vomissements, invétérés chez la malade. 30 juin, 12 grammes. Le 2 juillet, incontinence d'urine; 6 juillet, cette incontinence persiste; affaiblissement; tremblement continu, mouvements et rapprochements brusques des membres inférieurs. Point d'amélioration sensible dans le mal.

M. Charcot dit qu'en Amérique on a signalé les mêmes accidents. M. Olivier aurait fait mourir un chien avec 10 grammes de bromure de potassium; M. Brown-Séquard, sans dépasser 4 grammes, a vu se produire chez de nombreux épileptiques des effets paralysants. Il est allé jusqu'à 12 grammes sans inconvénient et avec profit dans des insomnies opiniâtres. La strychnine, l'arsenic, la quinine sont heureusement associés au bromure pour conjurer les accidents notés par M. Vulpian.

V. — Dans le *Cosmos* (12 mars), nous lisons que, depuis cinq ans, le nord de l'Irlande a ses buveurs d'éther. Le nombre, d'après un médecin du pays, M. Harry Napier Draper, en serait particulièrement

grand dans les comtés de Londonderry, d'Antrim et de Tyrone. Le clergé catholique les a forcés de renoncer au wiskey. Les malheureux remplacent une ivresse par une autre. Ils en prennent de deux à trois dragmes : dose qu'ils répètent deux, trois, quatre et même six fois par jour. L'éther est un diffusible, dont l'action est par cela même passagère et peut être tolérée. Il doit néanmoins naître de cet abus des inconvénients. La note n'en fait pas mention. D.

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES (*suite*).

Les écrits de Cabanis et de Roussel ont une étroite affinité avec la psychologie. Bichat, dans ses *Recherches sur la vie et la mort*, s'est spécialement renfermé dans le cercle physiologique. Devant moins insister sur cet ouvrage, c'est par lui que nous commencerons.

Indépendamment de nombreuses notes, Cerise, dans une élégante esquisse biographique, a fait resplendir la belle physionomie de l'auteur. Fils d'un médecin distingué et dans l'aisance, privilégié par la vocation et l'intelligence, initié et soutenu dès ses plus jeunes années, Bichat eut ce bonheur rare de ne point rencontrer d'obstacles sur sa route. Calme au sein d'une société remuée dans ses éléments séculaires, la science l'a conquis tout entier : « Des travaux opiniâtres, des découvertes utiles, de grandes et fécondes idées à rappeler, voilà sa tâche. » Né le 11 septembre 1771, à Thoirette (Ain), Bichat reçut au collége de Nantua et au séminaire de Lyon son instruction scolastique. Ayant commencé ses études médicales dans cette dernière ville, en 1791, sous Petit, il les continua à Paris, sous Desault, qui tenait alors le sceptre de la chirurgie. Élève de prédilection de ces illustres maîtres, on raconte la circonstance qui lui valut la faveur de ce dernier. C'était une habitude de lire publiquement les observations recueillies ; un lecteur manque à l'appel ; Bichat offre de le remplacer. Son résumé parut si nourri et si lucide, que tous applaudirent et que Desault voulut se l'attacher.

Sous un tel patronage, son ardeur ne connut plus de bornes. Non-seulement il secondait le grand chirurgien dans ses visites en ville et rédigeait ses consultations, il trouvait du loisir pour une foule de travaux d'anatomie et de chirurgie. Desault meurt subitement ; Bichat, sans se décourager, mène de front des cours multiples, des expé-

riences de vivisection et la publication des œuvres de son maître. Le physiologiste double l'anatomiste et l'opérateur. Le *Traité des membranes*, en dévoilant les tissus, prélude à l'*Anatomie générale* et l'idée des propriétés vitales conduit aux *Recherches physiologiques sur la vie et la mort.*

Ces titres, les plus importants, ne sont pas les seuls. Sans parler de l'*Anatomie descriptive*, dont deux volumes ont été achevés par Buisson, neveu de l'auteur, et deux par Roux, ni de divers mémoires chirurgicaux (*Nouveau trépan*, *Fracture de l'extrémité scapulaire de la clavicule*, *Nouveau procédé pour la ligature des polypes*, *etc.*), Bichat avait entrepris d'appliquer ses vues physiologiques à la pathologie et à la réforme de la matière médicale. Broussais s'est emparé de cette conception et l'a gâtée, en réduisant les maladies à l'irritation et à l'inflammation et ne voyant de différence entre elles que la diversité des tissus. Bichat suivait et aurait réalisé un autre plan, si la mort n'était venue le surprendre dans sa trente-deuxième année. En un seul hiver, à l'Hôtel-Dieu, où il avait été nommé médecin à vingt-huit ans, il avait fait plus de six cents autopsies et il expérimentait les médicaments sur une grande échelle.

Une des qualités de l'écrivain, c'est la netteté des divisions et la rapidité du style. On est, en le lisant, comme entraîné par une force électrique. Son habileté à saisir les oppositions et à grouper autour de chacun des termes les circonstances qui peuvent les faire trancher et saillir contribue à ce mérite, particulièrement remarquable dans ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort.* Est-ce une garantie absolue de justesse ? Le génie de l'analyse se met souvent au service de thèses plus systématiques qu'exactes. Tout en rendant hommage aux vérités neuves et fécondes renfermées dans l'ouvrage dont il s'agit, Cerise y signale aussi beaucoup de points contestables. En rattachant aux tissus les propriétés de sensibilité et de contractilité et niant implicitement la force vitale, Bichat tend vers l'organicisme. On sait, d'autre part, que, séparant la vie en *animale* et en *organique*, il s'est évertué à en établir le contraste, par rapport à la conformation de leurs organes respectifs, au mode d'action de ces mêmes organes, à la durée de cette action, aux habitudes, au moral, aux lois physiques, à l'origine et au développement de l'une et de l'autre et à leur fin naturelle. Sur chacun de ces points, Cerise a consigné des observations, presque toutes critiques. Écartant celles qui concernent la mort, nous nous bornerons à énoncer les autres.

Bichat définit la vie : l'*ensemble des fonctions qui résistent à la mort*.

Il y a là une reconnaissance implicite de la force vitale. Néanmoins, Cerise constate que la vie, loin de se réduire à une résistance, agit sur les *puissances extérieures*, qu'elle fait tourner à son profit. L'individu meurt, la vie reste.

La fameuse distinction entre la vie *organique* et la vie *animale* ne serait point à l'abri des objections. Elle rompt l'unité vitale et, négligeant le côté spirituel, confond en un même domaine les hommes et les bêtes.

Mû par les impressions, le cerveau réagirait sur les organes. C'est ainsi, suivant Bichat, que de passif l'animal devient actif, qu'il veut, commande, exécute. Bichat supprime l'invisible moteur et il oublie, d'ailleurs, que les actes de l'intelligence et de la volonté peuvent se produire indépendamment des sensations immédiates.

La loi de la symétrie et de l'asymétrie est souvent en défaut, au point de vue embryogénique comme de l'anatomie comparée. Selon le professeur Serres, tous les organes sont doubles au moment de leur apparition et se complètent par leur réunion à la ligne médiane. Buchez admet entre les hémisphères cérébraux une inégalité que, toutefois, nos pesées démentent. Ce qui est plus certain, c'est que les reins, les testicules, les glandes mammaires, salivaires, lacrymales, etc., sont congénères et symétriques.

Par suite, la prétendue harmonie d'action dans la vie animale et sa discordance dans la vie organique n'ont rien de rigoureux. On ignore si les hémisphères cérébraux fonctionnent simultanément dans les manifestations normales. En tout cas, ils se suppléent, et il en est de même des organes sécréteurs plus haut cités.

L'habitude émousse le sentiment. Nous avons vu comment Cerise montre l'illusion de cette donnée, par la force et l'activité accrue des organes. Plusieurs de ceux de la vie organique sont soumis à la loi de l'habitude comme ceux de la vie animale.

Pour Bichat, tout ce qui appartient à l'entendement relèverait de la vie animale. Là, suivant Cerise, règne une regrettable confusion. L'homme a des facultés spéciales et propres, en vertu desquelles il accomplit des actes qui ne sont pas seulement moins parfaits chez les animaux, mais que ceux-ci sont incapables de produire. Ils n'ont ni l'idée, ni la liberté. Bichat omet, en effet, les déterminations volontaires.

L'analyse des *fonctions nerveuses* nous a déjà révélé le dissentiment de Cerise avec Bichat relativement aux passions, dont celui-ci place la source dans les viscères et qui réagiraient sur le fonctionnement mental. Cerise y voit, en plus que l'émotion, le sentiment, et, par le désir et

l'assentiment volontaire, la participation de l'intelligence. Il lui semble difficile de circonscrire le centre *épigastrique* dans les limites exactes du plexus solaire. Là seulement viendraient aboutir toutes les causes d'émotion, quelle qu'en soit l'origine, ganglionnaire ou psycho-cérébrale.

Dans son parallèle entre les forces vitales et les lois physiques, Bichat oppose la constante régularité des unes à la variabilité des autres. Cette thèse est assurément antimatérialiste ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les phénomènes vitaux sont complexes et que, si les forces physiques sont subordonnées à l'influence d'un principe supérieur, soit de formation ou d'exercice, elles n'échappent pas absolument au calcul. L'erreur serait, non pas d'admettre ce calcul, mais d'en faire une base d'appréciation exclusive.

Sentir et se mouvoir, *sensibilité* et *contractilité*, l'une et l'autre ou animales ou organiques, à cela, pour Bichat, se réduisent les propriétés vitales. Cerise reproche à l'auteur de confondre les propriétés avec les forces et les lois. Comment expliquer dans cette division l'évolution des germes, la transformation par l'âge, la nutrition elle-même, questions fondamentales et pourtant omises ? Dans la nutrition, les deux phénomènes sont conjoints. La sensibilité et la contractilité organiques seraient latentes. Qu'est-ce qu'une sensibilité insensible, une contractilité invisible ? Celle-ci peut-elle devenir apparente et volontaire ? Point de réponse. D'obscure, au contraire, la sensibilité, en s'irradiant, peut être perçue. Soit ; mais par quelle voie ? Elle reste mystérieuse dans la théorie de Bichat, qui réserve exclusivement au système nerveux ganglionnaire les faits de sensibilité et de contractilité organiques. On sait aujourd'hui, par les expériences de M. Longet, que les ganglions du grand sympathique reçoivent du centre cérébro-spinal des filets, dont la section immobilise leurs fonctions. Puis toute une face de la vie animale, et la plus considérable, n'a point de rang dans le cadre, où l'on ne voit figurer ni l'entendement, ni la volonté, ni les sentiments, ni les mouvements mixtes, soumis à la double action des appareils cérébro-spinaux et ganglionnaires ?

Des vues aussi restreintes devaient limiter la sphère de l'éducation. Celle-ci consiste non pas seulement à étendre le champ de l'intelligence, mais à former le caractère, à développer les sentiments, à diriger le moral. Bichat borne ses préceptes à l'exercice de la sensation, de l'entendement et de la locomotion. Tout ce qui est vivant en nous lui échappe : passions, vertus, poésie, élans généreux, aspirations sociales. En eût-il été ainsi, si, mieux inspiré, Bichat eût, séparément, envisagé l'homme ?

Non moins célèbre que Bichat, mais plus imbu de notions philosophiques et sociales, Cabanis, bien qu'appartenant comme lui à une famille aisée, ne franchit pas sans difficultés les degrés de la carrière. Avait-il le caractère naturellement âpre? Devait-il aux duretés d'un maître, doublées des sévérités paternelles, cet esprit concentré d'indépendance? Ce qui paraît probable, c'est que cette cause ne demeura pas étrangère à ses tribulations. Il était né, en 1757, à Conac (Corrèze). Son père, avocat, passait en même temps pour un agronome distingué. Ses dernières classes, au collège de Brives, avaient été orageuses. Renvoyé, au moment où il achevait sa rhétorique, il fut très-mal accueilli par l'auteur de ses jours, qui, outré de colère, le conduisit à Paris et l'abandonna dans cette grande capitale, en le recommandant seulement à quelques amis. Le jeune paria comptait à peine 14 ans. La disgrâce qui pouvait le perdre devint l'occasion de son salut.

Sa passion pour l'étude, un moment troublée, se réveilla. Il s'adonna avec une ardeur infatigable à la littérature et à la philosophie, et lorsque, deux ans plus tard, son père voulut le rappeler, il préféra partir pour la Pologne, où une place de secrétaire lui était offerte. C'était, en 1773, l'année du partage. Les dissensions auxquelles ce pays était en proie, l'impressionnèrent; son esprit s'assombrit. A 18 ans, de retour en France, il conçut l'espoir, aussitôt déçu, d'être utilisé par Turgot, chercha dans la poésie une position qu'il ne rencontra pas davantage, et, finalement, jeta son dévolu sur la médecine.

Dubreuil fut à la fois son professeur, son guide et son ami. Plus tard, ayant eu le bonheur de connaître Mme Helvétius, qui le traita en fils, il vécut, grâce à son bienveillant patronage, parmi cette pléiade d'hommes illustres, dont les uns pouvaient se glorifier d'avoir fondé l'Encyclopédie, et les autres étaient appelés à jouer un rôle si important dans la grande épopée révolutionnaire. Il contracta surtout une liaison intime avec Mirabeau, dont il fut le médecin et, dit-on, quelquefois aussi l'auxiliaire. A la mort du célèbre tribun, il entreprit de défendre sa mémoire, tout en repoussant, pour son propre compte, quelques critiques personnelles. Des liens d'amitié l'unirent également à Condorcet, dont il recueillit les manuscrits et épousa la belle-sœur, Charlotte de Grouchy. Doué de sentiments profondément libéraux, Cabanis semble n'avoir pas possédé au même degré la virilité républicaine. Durant la lutte sanglante, il se retira à la campagne, toutefois secourable aux proscrits, et ne revint à Paris, en 1795, que pour occuper la chaire d'hygiène, échangée plus tard contre celle de clinique médicale. L'Institut lui ouvrit ses rangs dans la section des sciences morales et politiques.

Élu membre du Conseil des Cinq Cents, on prétend, chose surprenante, qu'il favorisa le succès du 18 brumaire. Aussi fit-il partie du Sénat.

Du reste, sentant l'étendue de ses devoirs, il s'épuisa en efforts pour les bien remplir, menant de front les affaires publiques et ses travaux particuliers. Cet excès d'ardeur altéra sa santé, assez délicate. Après une attaque passagère d'apoplexie, en avril 1807, Cabanis succomba à une seconde attaque, le 5 mai 1808, à l'âge de 52 ans. Il était alors en délicatesse avec l'Empire, à titre d'idéologue.

Cabanis joignait à une véritable candeur beaucoup de finesse d'observation. D'une physionomie expressive, sa conversation était animée et brillante. Ses publications nombreuses et diverses ont été, par les soins des éditeurs Didot et Bossange, réunies en cinq volumes : les quatre premiers en 1823, le cinquième (œuvres posthumes) en 1835. En voici la liste : *Mélanges de littérature allemande* (1797); — *Adieux à la poésie*, ou *Serment d'un médecin ;* — *Observations sur les hôpitaux* (1789); — *Journal de la maladie de Mirabeau* (1791) ; — *Mémoire sur l'éducation publique* (1791) ; — *Essai sur les secours publics* (1791) ; — *Rapport sur l'organisation des écoles de médecine* (1797) ; — *Rapport du physique et du moral de l'homme* (1802); — *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* (1804); — *Observations sur les affections catarrhales* (180*4*) ; — *Abolition de la guillotine ;* — *Lettres sur les causes premières ;* — *Discours sur Hippocrate* (ouverture et clôture du cours) ; — *Éloge de Vicq d'Azir ;* — *Notice sur B. Franklin ;* — *Lettre sur Homère ;* — *Fragments de la traduction de l'*Iliade.

D'après ce que nous avons signalé de la vie de Cabanis, on ne s'étonnera pas de cette diversité de travaux, presque tous attestant un esprit tourné aux choses utiles. Cabanis, sous ce rapport, participait à la fièvre de l'époque. Mais l'écrit, qui, sans conteste, a le plus contribué à sa haute réputation, c'est celui dont nous allons nous occuper un instant. Cette étude approfondie des rapports de l'organisation humaine avec les manifestations morales, comprend une suite de mémoires échelonnés de 1797 à 1802. L'auteur ne s'est pas contenté d'en exposer la donnée dans une préface. Pour en faciliter la compréhension, il l'a fait précéder d'un extrait raisonné, qui en résume la substance. La table alphabétique qui clôt l'ouvrage est aussi, pour ceux qui ont besoin de le consulter, d'un précieux secours. Dressée avec un soin extrême par le professeur Sue, on y trouve, en effet, avec le nom de tous les auteurs cités, l'indication des pages où, sur chaque point, sont for-

mulées les opinions diverses. Un mot du dessin général, avant d'en venir à l'appréciation de Cerise.

Cabanis ne conçoit pas qu'on isole l'étude du moral de l'étude du physique. Celle-ci éclaire l'autre. La négliger, c'est s'aventurer dans le champ des hypothèses. Il ne s'égarera pas, lui, hors du cercle circonscrit par cette devise : physiologie philosophique. Tout d'abord s'offrent les sensations, indices de nos besoins, lumières de nos instincts, sources de nos idées. La sensibilité, pour Cabanis, est le dernier terme des phénomènes de la vie. Mais la manière de sentir n'est ni pour tous, ni pour chacun, constamment identique. Elle diffère suivant une foule de circonstances, qui, isolément envisagées, forment les principales divisions du livre, dont voici le tableau : Influence sur la formation des idées et des affections morales : 1° des âges ; 2° des sexes ; 3° des tempéraments ; 4° des maladies ; 5° du régime ; 6° du climat. A ces chapitres s'ajoutent les suivants : vie animale, instinct, sympathie, sommeil et délire, influence du moral sur le physique, tempéraments acquis.

Vivre c'est sentir, se mouvoir le signe de la vitalité. En vertu de cet axiome, les nerfs, conducteurs de la sensibilité, seraient, par suite de la réaction qu'ils suscitent dans les organes nerveux, cerveau, moelle allongée, moelle épinière, foyers ganglionnaires, l'âme des mouvements des muscles. Cabanis étend aux phénomènes qui s'accomplissent obscurément dans l'intimité des tissus l'acception du mot sensation. Indépendamment des impressions qui lui viennent des extrémités sentantes, le centre sensitif en produit directement, sur lesquelles il opère comme sur les autres. A moins d'excès, et moyennant attention, les impressions, en se répétant, deviennent plus distinctes, les mouvements plus faciles : habitude. Chaque sens aurait sa mémoire.

Comment naît la vie et se déterminent les sexes ? Cabanis admet un principe inconnu, inhérent au germe ou à la liqueur séminale, et qui s'identifierait avec le système nerveux. Dans l'enfance, la prédominance de ce système, jointe à la mollesse des chairs, explique la coexistence de la mobilité tumultueuse avec la débilité musculaire. A mesure que l'animalisation augmente, l'activité, plus ferme, se régularise. Plus tard, les principales fonctions languissant, la sagesse et la circonspection remplacent l'audace. Chez le vieillard, sujet aux infirmités et aux imminences morbides, la diminution des forces et le ralentissement de la pensée justifient le besoin de repos, la concentration progressive en soi. Si les souvenirs anciens persévèrent, c'est que, imprégnés dans l'organisation, leur reproduction, automatique, participe des opéra-

tions de l'instinct. La perfection de l'homme est la vigueur et le courage, celle de la femme la grâce et l'adresse. A celle-ci les habitudes sédentaires, à celui-là les travaux pénibles et les luttes extérieures. Dans le commerce voluptueux, il attaque, elle attire. Tyrannisée dans les pays où dominent les appétits brutaux, la femme approche de l'égalité dans ceux où prévalent les sentiments élevés et la dignité morale. Ce que l'on remarque des sexes s'applique aux individus. Divers selon le développement des appareils ou l'activité des fonctions, les tempéraments apportent, dans le pouvoir de sentir, d'agir, de s'assimiler, des modifications corrélatives. Chacun a le sien, souvent très-complexe. Les anciens en reconnaissaient quatre espèces : sanguin (vie abondante, dispositions aimables et douces) ; bilieux (énergie, tendances violentes et ardentes) ; pituiteux (lenteur, peu de résistance à la fatigue, caractère phlegmatique) ; mélancolique (digestion laborieuse, tristesse, extases, chimères). A ces formes, Cabanis en ajoute deux : le tempérament nerveux, dont les effets diffèrent selon les constitutions auxquelles il s'allie, et le tempérament musculaire, rarement compatible avec une sensibilité exquise et une grande capacité intellectuelle. Ces tempéraments ne restent pas nécessairement invariables. Une foule de causes peuvent les modifier, les dénaturer, les transformer et constituer ce que Cabanis nomme des tempéraments *acquis*, susceptibles de se transmettre et de devenir ainsi, par voie générative, des tempéraments naturels.

On pressent les troubles que doivent occasionner les maladies. Le délire, les bizarreries capricieuses, les craintes hypochondriaques, la mélancolie, l'emportement, la fureur, la surexcitation des facultés accompagnent soit les irritations cérébrales, les souffrances de l'estomac et des viscères annexes, les lésions des organes générateurs, les éruptions cutanées ou les détériorations diathésiques. Par la même raison, le régime, les saisons et le climat sont-ils susceptibles d'exercer, en bien ou en mal, sur la nutrition, l'activité fonctionnelle et les penchants, l'influence la plus puissante. Certains climats, entre autres, ont leurs affections *sui generis*, leurs travaux, leurs mœurs. Dans les contrées chaudes, la puberté est précoce, l'ardeur sexuelle véhémente.

De l'ensemble des indications qui précèdent, Cabanis s'efforce de remonter à une théorie générale. Dans ce qu'il dit de la vie animale, le darwinisme apparaît en germe. Elle n'est pas plus inexplicable que les grands phénomènes de la nature. Cabanis croit à la PRODIGIEUSE antiquité du globe et aux générations spontanées. Des espèces inconnues surgissent, d'autres se dégradent, se perdent. L'homme a-t-il

commencé à l'état d'animalcule? On ne sait rien de son origine. Ce qui est patent pour l'auteur, c'est que la matière inanimée est capable de s'organiser, de vivre et de sentir. Dans la genèse de l'être, la sensibilité, comparable au fluide magnétique, détermine le mouvement attractif et électif des molécules. Les systèmes sanguin et nerveux forment les premières agrégations. Viennent au troisième plan les organes digestifs, puis, successivement, les autres foyers. Ainsi constituée par la conjonction affinitaire des noyaux épars, l'organisation vivante recèle en soi le principe de son fonctionnement et de sa durée. Le *moi* se comprend par le sentiment des résistances extérieures et l'application de la volonté à les surmonter. Cabanis admet que le fœtus en a conscience, ayant besoin d'exécuter des mouvements. Cette loi d'attraction constatée, celle des instincts et des sympathies en découle. L'émotion interne provoque le mouvement vers l'objet de l'appétence avec d'autant plus de force et de sûreté que l'action s'est plus souvent répétée et que la notion s'y joint. Entre organes, comme entre nuages diversement électrisés, dès que l'un est ébranlé, s'établit un courant qui communique le contre-coup à l'autre. Les impressions provenant des sens sont agréables ou pénibles. Celles-ci causent de l'éloignement, les autres une impulsion tendant à en faire renaître les conditions. La beauté morale n'attire pas moins que la beauté physique. Une personne est spirituelle, aimable, dévouée : on ne saurait, en y songeant, ne pas éprouver pour elle une vive sympathie. L'imitation serait une sorte d'aptitude sympathique. Jeu et table incitent. Séduit par le succès ou l'exemple, si l'on a entendu de beaux vers ou été témoin d'une belle action, on éprouve l'envie de sacrifier à la poésie ou d'imiter un généreux dévouement. A un mot, l'enthousiasme court comme un frisson dans les masses. De simples mouvements spasmodiques se répètent involontairement. L'imitation est, pour l'enseignement, individuel ou social, un des leviers les plus puissants.

A propos du sommeil, Cabanis compare les songes au délire. Dans les deux cas, le trouble, d'origine interne, se traduit par des images irrégulières et confuses. Seulement, dans le sommeil, les impressions extérieures sont absentes, tandis que dans le délire, elles forment, avec les conceptions folles, un mélange plus ou moins bizarre. L'automatisme des rêves n'exclut pas toujours une certaine cohérence systématique.

Les phénomènes intellectuels et moraux, leurs variations infinies étant, pour Cabanis, des résultantes de l'action cérébrale, on conçoit, à ce point de vue, ce qu'il a dû penser de l'influence du moral sur le

physique. Elle est considérable, illimitée. Le cerveau, en effet, est le centre commun de tous les autres organes, le principe de leur vie, de leur sensibilité et de leur mouvement. Il leur envoie, il en reçoit, dans un échange continuel. En particulier, combien, s'il agit sur l'estomac, l'estomac n'agit-il pas sur lui ?

Ce précis ne caractérise qu'imparfaitement l'œuvre magistrale de Cabanis. Restreint à un énoncé des principales données, nous n'avons pu même la produire sous son jour le plus favorable. Si elle brille, en effet, c'est moins par la doctrine, sujette à controverse, que par l'abondance des observations, la finesse des aperçus et les inductions que l'auteur en tire, au profit des applications sociales. Cabanis se montre carrément matérialiste. Pour lui, l'agent inconnu n'est qu'un impondérable, issu des éléments de la substance vivante. Tout se concentre dans la sensibilité, cette déterminante de nos manifestations les plus apparentes comme les plus insaisissables. Mais, en constatant l'effet, Cabanis ne dit rien de la force qui le produit ; il n'indique point, par exemple, comment la sensibilité se transforme en idée, en jugement, en volonté, en mouvements. Ne voyant dans les phénomènes que le résultat d'impressions et de réactions, considérant le cerveau uniquement comme le sécréteur de la pensée, il ne songe pas même à définir et à délimiter les termes de son sujet : « Le *moral*, dit-il, n'est que le physique sous certains points de vue particuliers. »

Cerise, d'après ce que nous connaissons de ses principes, ne pouvait que combattre cette théorie. Il donne de grands éloges à Cabanis. Son livre est un monument. Il a marqué les premiers pas d'une science qui n'existait pas, avant lui. Sauf un opuscule estimable de Marat (1775), où l'âme se spécialise dans chacun de nos attributs, il n'y avait dans nos annales que des documents épars. Ses vues ont ouvert à l'hygiène publique et privée, aux réformes sociales et éducatrices, d'amples horizons. Si Maine de Biran et Bérard (de Montpellier) ont repoussé sa psychologie, en réalité c'est de lui qu'émanent leurs inspirations et il a conservé sur eux l'ascendant du maître. Mais la base sur laquelle il s'est appuyé n'en est pas moins défectueuse.

La nécessité d'une démarcation formelle entre le physique et le moral est absolue. Sans cela, point de science digne de ce nom. Selon Cerise, la distinction implique la dualité humaine. Cabanis la niait : de là son impuissance. Cette dualité est au fond de toutes les genèses : Dieu et monde ; corps et âme. Empreinte dans le sentiment des masses, elle s'est dégradée à travers les systèmes philosophiques et religieux. Peu d'animistes ont échappé au panthéisme mystique. Pour Aristote,

saint Augustin, saint Thomas, Stahl, M. Dubois (d'Amiens), particule du foyer universel, l'âme présiderait à la formation de l'être et aux actions les plus obscures de l'économie. Dans le matérialisme, c'est le physique qui réagit sur le physique.

Or, soit que la matière agisse seule ou que la direction exclusive des fonctions appartienne à l'âme, on n'entrevoit guère, dans l'une et l'autre hypothèse, la possibilité de circonscrire nettement les domaines respectifs du physique et du moral, partant, de coordonner leurs rapports. Là, cependant, est le *sine qua non* scientifique. Du reste, l'âme, consécration de notre personnalité, peut demeurer dans ces hauteurs inaccessibles. L'observation, s'attachant à la séparation des deux ordres de phénomènes, fournit un criterium suffisant. A la condition de distinguer les faits avec ou sans conscience, on a la limite voulue. La caractéristique du moral, c'est l'idée. Les éléments départis en vertu de ce signe radical, on peut en rechercher les relations : la science existe, susceptible de s'affermir et de s'étendre. En face de l'organisme l'idée, des causes matérielles les causes spirituelles. Avec les mots prenant une acception positive, les phénomènes affectifs (désirs, sentiments, passions) deviennent compréhensibles. Au moral, les idées compliquées d'une émotion sensuelle ou sentimentale; au physique, les conditions organiques, source cachée des penchants et des émotions.

Cabanis a confondu tout cela. Notamment, il n'a su faire la part du cerveau et des viscères dans la formation des passions et des désirs. Par opposition à la maxime : « Nihil est in intellectu quid fuerit prius in sensu, » il a bien admis des idées d'origine cérébrale, mais, s'en tenant là, il n'en a examiné ni la nature, ni l'influence. Et le pourquoi, c'est que, se heurtant à la sensibilité, non-seulement il l'applique aux actions purement vitales, mais il en fait arbitrairement, selon les cas, le synonyme de sensation, impression, mouvement, raison, intelligence, etc. La thèse matérialiste l'a donc mal inspiré. S'il en fallait une dernière preuve, elle ressortirait des locutions choquantes que, pour harmoniser son vocabulaire à sa doctrine, il a cru devoir employer, *cerveau pensant*, *organe sensitif*, *organe moral*, *centre pensant et voulant*, *combinaison sentante*, etc.

L'importante distinction que Cabanis n'a pas même tentée, Cerise s'est efforcé de la préciser. Reléguant exclusivement dans le domaine ganglionnaire les mouvements et les sympathies qui n'arrivent ni à l'émotion, ni à la perception, il attribue aux passions, aux désirs, aux sentiments, où l'idée s'associe à une émotion, un double élément : in-

tellectuel (psycho-cérébral), affectif (ganglionnaire viscéral). Le foyer psycho-cérébral a lui-même son rayonnement direct. En fonctionnant, l'intelligence se développe. Cet exercice fortifie le cerveau et les organes subordonnés ou en relation de sympathies avec lui. Les idées, les préoccupations ont, enfin, sur le sens émotif et la sensibilité viscérale, un retentissement qui s'exprime par la physionomie, le regard, l'accentuation, l'attitude, etc.

Ces traits marquent à la fois et l'étendue respective des deux empires, et le vaste champ que l'un et l'autre ouvrent à l'étude. Cerise fixe à six ordres les rapports fondamentaux entre le physique et le moral, en même temps qu'il indique la série des recherches propres à faciliter la solution des problèmes. Voici ce double programme :

1er Rapport des idées ou notions transmises au moyen des sens et du langage avec le cerveau de l'enfant ; 2° rapports du cerveau (structure, aptitudes) avec les idées, les tendances, la portée intellectuelle et les vocations ; 3° rapports des idées, dans l'exercice précoce, énergique ou excessif des facultés intellectuelles, avec le cerveau, relativement à ses phénomènes de nutrition, d'évolution, d'irritation et de réaction sympathique ; 4° rapport du cerveau, sous la dépendance de la nutrition générale, des substances toxiques et des sympathies morbides, avec les divers troubles des idées ; 5° rapports des idées (aspects sensuel, sentimental ou volontaire) avec l'organisation, source première des penchants et des émotions ; 6° rapports, en sens inverse, de cette organisation générale avec le même ordre d'idées.

L'horizon est large. Envisagée ainsi, il est évident que la science des rapports du physique et du moral peut, acquérant un rang important parmi les autres branches des connaissances humaines, fournir à toutes de précieux éléments, et éclairer de vives lumière l'histoire, la philosophie, l'art, l'éducation, l'hygiène, la médecine, l'anthropologie, la religion, la morale, la législation, etc. Quant aux recherches, elles porteraient sur les points suivants :

1° La dualité humaine établie, séparer, par une analyse exacte des phénomènes de la vie, l'élément idéal ou intellectuel de l'élément organique ou affectif ; 2° après avoir dégagé l'idée de l'émotion viscérale, montrer l'idée naissant d'une impression psychologique, et l'émotion viscérale d'une impression ganglionnaire ; 3° après cette distinction de l'idée et de l'émotion, en indiquer les relations et surprendre leur alliance dans la formation du désir, du sentiment, de la passion ; 4° étant dévoilée cette correspondance des idées et des émotions par l'intermédiaire des innervations cérébro-ganglionnaires ou ganglio-cérébrales,

étudier l'idée en regard de la structure et des aptitudes du cerveau, et l'émotion en regard des conditions générales de l'organisme ; 5° arrêter son attention sur l'atmosphère morale et intellectuelle où les individus et les peuples puisent leurs idées dominantes, c'est-à-dire sur tout ce qui forme la civilisation et la direction morale : institutions sociales et religieuses, but assigné à l'activité nationale ou individuelle, éducation publique ou privée, traditions guerrières, commerciales, agricoles ou industrielles, exemples, arts d'expression, récompenses et peines ; 6° soumettre à une investigation analogue l'atmosphère matérielle : tempéraments, climats, saisons, races, âges, sexes, maladies, exercices, régime, habitations, etc. ; 7° comme complément, appliquer ces données à l'appréciation des phénomènes physiologiques et pathologiques : habitudes, rêves, somnambulisme, physionomie, regard, accentuation, imitation, imagination, délire, folie, névroses, instincs, penchants, caractères, mœurs, besoins factices, appétits dépravés, etc. ; 8° résumant enfin cet ensemble systématisé de solutions et de problèmes, en dégager la signification et en déterminer l'application à la morale et à l'hygiène publiques, à la morale et à l'hygiène privées, à la clinique des maladies nerveuses et mentales, etc. DELASIAUVE.

(La suite au prochain numéro.)

ÉDUCATION.

SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ DES SOURDS-MUETS ET DES ENTENDANTS PARLANTS.

Nous avons, ces jours-ci, à la Sorbonne, assisté à une cérémonie qui nous a procuré une bien vive satisfaction. Un homme des plus méritants, dont les amis de l'humanité regrettent la perte récente, avait, depuis longtemps, compris, dans ses généreuses préoccupations, le sort des infortunés sourds-muets. On a imaginé, pour les éduquer, d'ingénieuses méthodes. Mais, si, au moyen des signes, on a pu leur apprendre à communiquer entre eux, et, même, par l'écriture, à ne pas demeurer étrangers aux relations communes ; si, par un exercice soutenu, quelques-uns se sont élevés jusqu'à la lecture sur les lèvres et à l'articulation orale, ces bienfaits, obtenus avec une lenteur et des peines

infinies, le dernier surtout, dans une proportion insignifiante, ne leur ont été que d'un faible secours en dehors du cercle dans lequel ils les ont acquis.

L'idéal, le rêve à réaliser consistait à découvrir un langage qui, accessible pour eux, et d'une compréhension facile pour les entendants, s'ajoutât au programme de l'instruction primaire, et, généralisé, permît de restituer amplement à la vie sociale la totalité des sourds-muets, dont un quart au plus jouit de l'enseignement des instituts spéciaux. Ce problème, poursuivi par tant d'ambitions, le chercheur modeste auquel nous venons de faire allusion, M. Aug. Grosselin, ancien sténographe au Corps législatif, a eu la bonne chance de le résoudre.

Conception et procédé sont des plus simples et se résument dans ce mot : *phonomimie*. C'est l'adaptation du son au geste, le *son gesticulé*. Réduit au geste et à l'écriture, le sourd-muet avance à pas mesurés. L'entendant, aidé de la parole, atteint immédiatement le but. En diverses occasions, nous avons vu fonctionner le système. A Bicêtre, où le zélé directeur de notre école des idiots, M. Deleporte, l'applique à ses élèves ; à la Salpêtrière, où l'initiation se fait sur une moindre échelle, M. Grosselin nous a rendu témoin de ses exercices, et nous avons toujours été surpris de la merveilleuse promptitude avec laquelle les gestes sont imités ou traduits, et les paroles converties en gestes, même par nos enfants seulement arriérés.

A chaque lettre de l'alphabet correspond un geste figurant, autant que possible, des faits ou des objets connus : cris et forme des animaux, bruit du vent, du marteau, ondulations du serpent, mouvement d'une roue, surface de l'eau, etc. Par exemple, le doigt relevé à l'angle de la bouche, en signe de rire, indique l'*i* ; le corps projeté en arrière et la main lancée en avant, comme exprimant la répulsion, l'*o*. Ceci compris (en moins d'une semaine), on passe aux diphthongues, à la formation des syllabes, puis des mots. Le colloque, dès ce moment, n'est plus qu'affaire d'habitude.

Comme toute innovation, la création de M. Grosselin a rencontré des incrédules, des indifférents, des adversaires. Mais les résultats sont si frappants, et celui qui les faisait connaître avait tant de séduction dans sa physionomie sympathique et le charme de sa démonstration, que les adhérents se sont aussi multipliés. Il s'est établi une croisade que l'autorité n'a pas dédaigné de prendre sous son patronage. M. Grosselin a pu visiter une foule d'établissements publics, y exposer sa méthode, en faire des applications et induire, soit les directeurs de ces maisons, soit les instituteurs, à en adopter la pratique.

Les salles d'asile, surtout, offrirent pour ces essais le terrain le plus propice.

Dès lors la phonomimie avait conquis son droit de cité. Il s'agissait d'en étendre et d'en vulgariser les bienfaits. Une société devait aider à cette mission. M. Grosselin en avait sous la main d'excellents éléments. Elle fut constituée en 1866, et, depuis, elle n'a cessé de grandir et de prospérer; aujourd'hui, le chiffre des souscriptions dépasse 5000 fr., et, cette année même, un don de 20 000 fr. lui a été fait par une personne généreuse.

Un germe, au moment de son éclosion, laisse rarement apercevoir les développements dont il est susceptible. Justifiant le vers latin : *Vires acquirit eundo*, la méthode phonomimique, qui, à l'origine, n'ambitionnait d'autre avantage que de faciliter au sourd-muet l'accession à l'existence des masses, a réalisé bien au delà de ses promesses. Grâce à la finesse d'observation et à la sagacité inventive de son auteur, elle est devenue une excellente méthode de lecture, d'écriture, d'analyse grammaticale, et, qui le croirait? l'éminent sténographe-réviseur au Corps législatif a su l'utiliser pour inculquer à de toutes jeunes intelligences les rudiments de son art.

Nous disions, en commençant, avoir pris notre part d'émotion à une solennité touchante. Ce sont, en effet, les fruits surprenants de cet enseignement qu'il a été donné à une nombreuse assemblée d'admirer durant plus de trois heures. La Société pour l'*enseignement simultané des sourds-muets et des entendants parlants* tenait sa séance annuelle et publique, destinée à faire connaître le mouvement de l'œuvre et à distribuer des récompenses aux plus dévoués propagateurs. La présidence avait été dévolue à M. Albert Leroy, l'un de nos principaux collègues à la Société pour l'instruction élémentaire. Un autre collègue, M. Auguste Marais, dans une esquisse, que les marques de l'adhésion la plus unanime ont fréquemment interrompue, a retracé, avec une précision éloquente, les rares mérites du fondateur, son intègre probité, sa tendresse pour les siens, son constant dévouement à l'humanité, ses aspirations vers les choses utiles, son zèle militant en faveur de ses pupilles et de son œuvre de prédilection. M. Émile Grosselin, fils de cet homme de bien, et M. Blondel, son gendre, tous deux ses dignes continuateurs, ont eu l'occasion aussi, énumérant les conquêtes de l'année et les services rendus, de s'exprimer sur celui dont la fin prématurée cause un si grand vide dans leur famille, avec un attendrissement partagé par toute l'assistance.

Mais, si poignante qu'ait été l'émotion, l'attention n'en a pas moins

été curieusement attirée par la série des exercices qui ont suivi. Les enfants des deux sexes, sous la direction de leurs maîtres et maîtresses, formaient un mélange de sourds-muets et d'entendants parlants. Ce fut un jeu que l'alphabet. Au son de chaque lettre répondait instantanément le geste correspondant, et, à celui-ci, la prononciation de la lettre. L'exercice des syllabes et des mots se fit avec la même exactitude. Quelques mois avaient suffi pour ces acquisitions. L'appropriation du mot à l'idée, la désignation des objets sur gestes ou paroles fournirent des indices non équivoques d'une lecture intelligente. Un échange de pensées eut lieu à la fois par les précédents modes de communication et par l'écriture. Une phrase prononcée était rendue par signes, ou, formulée par signes, était rendue par la parole. Au tableau, un sourd-muet écrivait celles qui lui étaient dictées. A cet égard, point d'artifice préalable : à la fin, c'étaient les assistants eux-mêmes qui indiquaient les propositions sur lesquelles devaient porter les épreuves.

Rien de saisissant comme l'air de réflexion rayonnant sur la figure des élèves. Pour énoncer ou écrire une phrase, ils ne s'asservissaient pas au mot à mot. Ils attendaient de l'avoir comprise ou du moins chacun de ses membres, si elle en avait plusieurs. Chose vraiment digne de méditation ! l'orthographe était presque toujours respectée, et la forme de l'écriture corsée comme celle de l'adulte. De même en chiffres exprimaient-ils des nombres très-compliqués. Le spécimen suivant donne une idée de l'analyse grammaticale. Soit le mot *aimera* entrant dans une phrase. Deux barres parallèles et transversales désignent le mot VERBE. Sur l'une, une ligne abaissée à son extrémité représente le mode : INDICATIF ; une seconde, en sens opposé, signifiera le temps : FUTUR ; une dernière, joignant les deux barres, la personne : TROISIÈME, au singulier. Ce système s'étendrait aisément à toutes les parties de l'analyse logique. Enfin, nous avons vu, tour à tour, tracer ou déchiffrer des énonciations sténographiques.

Si l'on songe à ce que de telles épreuves exigent d'aperception rapide, de combinaison et de réflexion, on s'expliquera l'aplomb précoce et l'exquise sagacité de la plupart des élèves. Aussi, quelle vivacité de physionomie ! quel entrain ! Dans ce concours, les plus petits et les plus nombreux, appartenant aux salles d'asile, où l'on ne séjourne que de trois à six ans, ne sont pas ceux qui se sont fait le moins remarquer. Deux gracieux marmots, l'un dépassant à peine quatre ans, l'autre ayant six mois de plus, et qu'on hissa par-dessus le bureau sur l'estrade, montrèrent, paroles, gestes et écriture, une aptitude égale à celle des plus avancés. Dans notre précédent numéro, nous avons ap-

précié un excellent livre de notre regretté collègue Cerise : *Le médecin des salles d'asile*. L'auteur augurait si bien de l'avenir de ces instituts comme moyen de préparer à l'instruction primaire, qu'il en proposait l'imitation aux classes aisées. Qu'en aurait-il pensé s'il avait prévu la découverte et les applications de la phonomimie ?

M. Grosselin avait formé une élève qui est devenue l'une de ses plus précieuses auxiliaires, Mlle Gaudon, l'habile directrice de la salle d'asile de la rue Berthollet. C'est elle qui, toujours dévouée à l'œuvre, présidait aux exercices de la Sorbonne. Sa connaissance profonde de la méthode, sa parole limpide, ont édifié la foule, qui s'empressait à l'interroger. Elle a dit le mot de l'énigme. « Ces miracles dont vous êtes surpris, s'est-elle écriée, ne les avez-vous pas pressentis ? Cette attitude pensive, ce coup d'œil scrutateur, ce visible effort pour lier le son au geste, l'un et l'autre à l'idée ; cette tension soutenue de l'esprit pour transmettre ce que l'on veut communiquer et s'assurer qu'on a été compris, c'est la logique de l'enfant. Toutes ses facultés sont en jeu. Il perçoit, il juge, il médite, il discerne, il raisonne ; son raisonnement, perfectionné sans relâche, tel est le principe de son développement rapide. »

Pour nous, ce fait est, de tous, celui qui nous a le plus impressionné, et, dont, au point de vue des réformes éducatrices, il est permis de tirer la plus haute leçon. L'exemple de l'instruction phonomimique est une éclatante confirmation de tout ce que, sur ce sujet, nous avons écrit usqu'à ce jour. Dans les colléges, dans les séminaires, dans les écoles primaires, il règne de funestes préventions, à l'endroit de l'émancipation des intelligences. Le raisonnement semble à tous un fruit tardif, dont on doit craindre de hâter la maturité. Sur ce faux principe, père de l'inertie et de la routine, repose tout notre système d'enseignement public. M. Duruy, à qui, pour son agitation stérile, des imprudents ont voulu créer une auréole, est, à notre avis, un de ceux dont le passage au ministère fut le plus nuisible au progrès éducateur. N'est-ce pas lui qui, sous le prétexte de l'immaturité du jugement chez l'enfant, a supprimé du programme de l'enseignement élémentaire l'analyse logique, et, dans ses discours d'apparat au grand concours, alors que, de toutes parts, surgissaient les objections contre l'étude somnolente des colléges, félicitait les élèves des longues années passées pour acquérir les connaissances littéraires et philosophiques ?

Ces graves erreurs, nous n'avons point hésité à les combattre dans le *Journal de médecine mentale* (t. VII, p. 54, 85, 118, 187). La vérité est que la logique appartient à tous les âges, et qu'on ne saurait trop tôt s'appliquer à féconder une puissance qui, en réalité, constitue

l'homme même. On ne jure que par l'éducation gratuite et obligatoire. La question du mode et du degré a une tout autre portée. Savoir très-bien et vite, là gît l'intérêt culminant de la société et des familles, et non dans un plus ou moins de sous de dépense. Avant l'âge de dix ans, le cycle des études primaires doit avoir été largement parcouru. Pour susciter l'ardeur d'apprendre, il suffirait de rétablir, avec les anciennes franchises pour les maîtres, les comités communaux et les délégués de circonscription créés par la loi de 1833. L'école vaut surtout par les énergies qu'elle développe. D'aventure, constate-t-on çà et là un progrès exceptionnel ; tenez pour certain qu'il est dû à l'emploi stimulant de quelque procédé judicieux. Lors de l'Exposition universelle, en 1867, plusieurs instituteurs vinrent, dans les conférences qu'avait organisées la Société pour l'instruction élémentaire, exposer des méthodes spéciales. Dans leur diversité de forme et de destination, toutes comptaient des succès réels, en raison du coup de fouet imprimé aux opérations psychiques. Nos idiots subissent une transformation relative dont on ne les supposerait pas capables. Un appel incessant est fait à leur conception, et le peu de jugement qu'il possèdent atteint son summum possible de force, dans des exercices variés et en commun.

En fait d'éducation, l'attrait prévient la fatigue. Le goût, croissant par et avec le discernement, engendre l'expansion. A part, d'ailleurs, ce que pourrait produire la culture, si négligée et pourtant si féconde, des virtualités morales et affectives, il y aurait, dans ce fonctionnement régulier et soutenu, dans ces multiples aptitudes perfectionnées avec assiduité, de précieuses garanties d'activité, de lumières, de dignité et de bonne conduite. Malheureusement, nous l'avons dit, et, sans doute, nous aurons d'autres occasions de le redire encore : on dévie, et les meilleures intentions échouent, parce qu'on place la solution où elle n'est pas. Si le but était compris, et nous l'avons indiqué, la voie qui y conduit serait bientôt découverte. Encore une fois, c'est sur ce problème, d'une importance capitale : *Nature et degré de l'enseignement populaire*, que nous appelons instamment les méditations des sincères amis du progrès général et de l'émancipation des masses. D.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDE SUR LE SUICIDE ET LES MALADIES MENTALES DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,

Par le docteur Émile LEROY.

Voilà une étude laborieusement conduite et riche de documents consciencieusement recueillis. Médecin légiste près le tribunal de Meaux, l'auteur a été frappé de la fréquence des suicides dans le département où il exerce, et, du sein des conditions sociales où ils se produisent, il s'est évertué à en dégager les causes prédisposantes et déterminantes. Le dépouillement de 2080 dossiers l'a mis en mesure, par des chiffres comparatifs, d'établir des rapprochements d'une portée parfois considérable.

Une difficulté se dressait d'abord. Les termes vagues et les lacunes des procès-verbaux, l'infirmité des diagnostics, devaient jeter l'incertitude dans le classement. M. E. Leroy, donnant sur cet écueil, n'a su faire entrer dans un cadre rationnel les cas particuliers, objet de son travail. Sa classification manque de cette précision méthodique, d'où fussent émanés des horizons restés confus dans son esprit. Son livre, malgré tout, sera accueilli comme une œuvre d'utilité et d'initiative, digne de trouver des imitateurs.

Dans une première partie, l'auteur jette un coup d'œil sur le bilan des maladies mentales en Seine-et-Marne. A l'identité que présentent la nature du sol, le mode de culture, la constitution de la propriété dans les arrondissements de Melun, Provins, Coulommiers, répondraient, comme formes prédominantes, l'épilepsie, l'idiotie, l'imbécillité. Occupant des plateaux dont la similitude géologique est notoire, les arrondissements de Meaux et de Fontainebleau offrent entre eux un rapport non moins remarquable. Là se montrent le plus fréquemment, au lieu de l'épilepsie et de l'idiotie, le délire général, la démence, toutes les variétés à marche rapide, constituant la folie proprement dite. Pour la superficie intégrale du département, l'état social étant sensiblement le même, on constate sur le sol crayeux, isolé de l'influence des grandes villes, 65 cas d'aliénation chez l'homme contre 35 chez la femme. Sur le sol argileux, où l'isolement est moins absolu, le rapport est de 54,2 hommes pour 45,5 femmes. A Meaux, l'égalité est presque parfaite. Sur le sol argilo-calcaire de l'Ile-de-France, en relation directe et ancienne avec Paris, la proportion est de 51 hommes pour 49 femmes.

L'âge moyen est, dans Seine-et-Marne comme partout, la période de

la vie où la folie éclate le plus communément. Sur 100 admissions, 20 concernent des sujets de 21 à 30 ans, 24,2 des sujets de 30 à 40. Parmi les populations rurales, un second maximum coïncide avec la sénilité. Le contingent des communes urbaines, au contraire, décline, sans fluctuations, à partir de la quarantième année. Quant à l'influence professionnelle, l'agriculture et l'industrie occupent le bas de l'échelle; les professions libérales et le commerce, le centre; la domesticité et le *transport* (voituriers, charretiers, etc.), le sommet.

Au premier rang des causes, figurent les abus alcooliques et les chagrins; puis viennent l'hérédité, les privations, l'épilepsie, etc., etc. La fréquence des aliénations varierait encore selon les qualités du sol, sa compacité, son imperméabilité. Moindre dans les hautes plaines sablonneuses, elle augmenterait progressivement d'après l'échelonnement suivant : terrain de transport des vallées, craie, calcaire grossier, calcaire lacustre. Elle atteindrait son maximum dans le calcaire lacustre inférieur, où l'argile entre pour une grande part. Ces données reposent sur des statistiques dans lesquelles les chiffres relatifs aux populations urbaines et rurales sont rigoureusement distingués. L'accroissement, du reste, porte sur les formes mentales à délire général ou partiel diffus. L'idiotie et l'épilepsie restent stationnaires.

Ici, comme partout, les difficultés du traitement sont sans nombre. Obscurité des renseignements sur les antécédents psycho-cérébraux, laconisme des certificats d'admission, où les épiphénomènes sont seuls relatés, irrésolution, ou même mutisme absolu à l'égard du diagnostic, absence de cette protection sociale tutélaire, à laquelle auraient droit les insuffisants de naissance et les cerveaux affaiblis qui sont sur le chemin de l'asile au même titre que les convalescents laissés, dès leur sortie, à l'abandon, portée illusoire des inspections, et, par-dessus tout, exagération de la centralisation administrative, qui comprime toute initiative de la part des familles et du médecin : tels sont les principaux obstacles que l'auteur déplore à juste titre.

La seconde partie du livre, — la partie fondamentale, — est consacrée à l'analyse du suicide dans ses rapports avec l'esprit général des populations et leurs conditions locales. Sur ce point encore, chiffres et faits abondent. Voici les déductions qu'ils comportent. Le département de Seine-et-Marne est sillonné de cours d'eau; aussi, le suicide par submersion y est-il particulièrement fréquent, surtout dans les campagnes. Ses forêts et ses plaines impliquent l'usage des armes à feu. Ceux qui manient habituellement ces instruments de destruction (gardes, bergers, etc.) y ont recours presque aussi souvent qu'à la ri-

vière pour se donner la mort. Trois sur quatre des garnisons sont occupées par la garde. Le chiffre des suicides, celui notamment de la garnison de Fontainebleau, y est, sans qu'on en puisse pénétrer le motif, comparativement élevé. Entre toutes les classes professionnelles, le commerce est au premier rang. Ensuite figurent les domestiques et les gens employés au transport des matières agricoles, industrielles ou commerciales, précédant de beaucoup la grande classe de l'agriculture, qui passe elle-même avant celle de l'industrie. Quant au choix du moyen, c'est, d'une manière générale (ce qui confirme la doctrine sur la spontanéité des résolutions), celui qui est le plus à portée.

A l'encontre du département de la Seine, où le maximum de fréquence du suicide s'accuse nettement de 30 à 50 ans, ce maximum, en Seine-et-Marne, paraît, ainsi, du reste, que dans plusieurs autres départements (Seine-et-Oise, Oise, Yonne, Marne) reculé vers la période de 30 à 60 et 70 ans. Les perturbations physiologiques, inséparables chez la femme de l'établissement de la menstruation et de la ménopause, expliquent pourquoi, de 16 à 21 ans, puis de 40 à 50, le sexe féminin fournit à la mort volontaire un beaucoup plus fort contingent.

Certaines saisons ont aussi un triste privilége, aux champs ou à la ville. A la campagne, les six mois les plus chauds sont les plus chargés. S'abaissant pour les mois à température moyenne, la proportion descend au minimum dans les mois les plus froids. Contrairement à ce qui s'observe dans le reste de la France, en Espagne et en Belgique, les trois mois de mai, juin et juillet sont, dans les villes de Seine-et-Marne, de beaucoup les plus féconds en suicides. Les causes spéciales de ce fait restent profondément problématiques. Celles qu'il est donné de saisir, d'ordre physiologique ou social, s'appliquent tout aussi bien à d'autres localités.

L'étiologie du suicide soulève des problèmes du plus haut intérêt. M. Leroy l'a bien senti. Sur le champ d'observation où il se trouvait placé, il s'est évertué à en démêler les motifs apparents, les origines générales, la nature. Le vague ou les réticences des allégations, la banalité des procès-verbaux officiels, ou l'énumération désordonnée de causes disparates, empêchent de discerner la véritable. Le silence sur les caractères pathologiques de l'acte, qu'une enquête compétente eût bien souvent mis en évidence, rendant plus d'une fois sa tâche ardue, justifient la prudente réserve dont il ne s'est pas départi. Toujours est-il qu'en Seine-et-Marne il paraît se produire moins de suicides par misère, crainte de misère, chagrins domestiques, désir de se soustraire à des poursuites judiciaires ou à l'exécution d'un jugement, que dans la

France entière. Par contre, il y en a un peu plus pour dégoût de la vie et beaucoup plus pour ivrognerie. La débauche, en effet, les accès d'ivresse et l'ivrognerie habituelle y représentent un sixième dans la production totale des cas, tandis que la moyenne, pour l'ensemble des départements, est seulement de 9,4. Les sexes y sont dans le rapport d'une femme pour sept hommes.

Déjà, en 1863, M. Joire s'est livré à une recherche analogue sur la population du département du Nord. (V. *Bulletin médical du Nord* et *Journal de médecine mentale*, t. III, p. 196). Les relevés portent sur une période de 16 années, de 1846 à 1861. M. Joire évalue l'ivrognerie à un cinquième des causes de suicide. En Angleterre, où les abus alcooliques sont plus fréquents encore, la proportion serait plus considérable.

Géographiquement, la répartition du suicide prête à de curieuses remarques. M. Leroy l'a établie avec un soin minutieux. La contribution des campagnes est un peu plus forte que celle des villes; mais la différence est minime. Ce n'est pas tout. Le fléau sévirait sur certaines localités, toujours les mêmes, tandis que certaines autres en seraient presque constamment indemnes. Un véritable rayonnement d'influence, s'exerçant de la sorte entre communes limitrophes, ferait de celles-ci autant de *foyers* s'alimentant par eux-mêmes. Plus est grande leur activité, moindre serait l'écart entre les deux sexes. Ainsi, aux portes de Meaux, Quincy, Nanteuil-les-Meaux et Mareuil, où, dans une population exclusivement agricole et adonnée à une industrie unique, l'extraction du plâtre, la propension est très-active, les femmes suicidées sont, relativement aux hommes, dans la proportion de 1 à 1,84. Le morcellement du sol, par la rivalité et les compétitions qu'il suscite, semble n'être pas étranger à ces résultats. Autant on peut en dire de l'antagonisme des croyances et du fanatisme qu'elles développent dans les pays à religion mixte. Soit influence tellurique ou différence de mœurs, la mort volontaire a son maximum dans les endroits à terrain sédimenteux, son minimum dans les terrains granitiques. Au premier rang se placent encore les abus alcooliques, l'appât du gain, l'ardeur de la spéculation, notablement corrigée par l'âpreté du climat, une sobriété rigide et le rude labeur que nécessite une terre ingrate.

En Seine-et-Marne, là où l'éducation élémentaire est répandue, la consommation alcoolique est faible, le suicide peu fréquent. Il n'y a d'exception à cette règle que dans les localités où la direction de cette éducation est notoirement défectueuse. Une coutume à signaler : rien de commun parmi les paysans comme le partage, du vivant des ascendants, des biens entre les enfants qui, en revanche, se chargent à tour

de rôle de l'entretien des parents. Trop souvent les vieillards (hommes surtout) ont à se repentir d'un abandon qui les placent dans une fâcheuse dépendance, les conduit au découragement, à la démence et à la mort volontaire. Singulier rapprochement entre un fait d'observation usuelle et la donnée que Shakespeare a immortalisée dans un de ses drames les plus poignants (*Le roi Lear*).

Une préoccupation à laquelle l'auteur ne pouvait échapper, c'était de classer méthodiquement les nombreux suicides dont il avait relevé les circonstances. Sa division, à vrai dire, est rudimentaire. Un premier groupe comprend les gens atteints d'une maladie mentale plus ou moins avancée. Dans le second se rangent ceux dont le cerveau n'a jamais joui ou ne jouit plus de son ressort physiologique : gens à tête faible, à esprit bizarre ou triste, subissant quelque influence héréditaire, dépressive (chagrins), ou toxique (alcool), préparant leur suicide de longue main, l'accomplissant à l'instigation de mobiles souvent futiles. Une troisième catégorie est constituée par les individus qui se sont donné la mort dans des conditions de lucidité intellectuelle excluant tout soupçon d'insanité.

Ces distinctions sont trop vagues pour être réellement scientifiques. Les nombreux exemples rapportés dans le cours du livre auraient pu cependant fournir une assise suffisante. L'étude de M. Leroy y eût gagné en précision et en autorité. La tâche n'était pas inabordable, eu regard des principes formulés dans la science. Le *Journal de médecine mentale*, dans une série d'articles de M. Semelaigne (t. V, p. 335, et t. VI, p. 8, 40 et 69), a tracé le plan d'une semblable classification, où sont explicitement indiqués les caractères et modalités qui déterminent, d'une part, l'authenticité du suicide physiologique, et de l'autre, la nature variable des cas morbides.

Suscitée en l'absence de tout délire par une sorte de spasme inopiné des centres nerveux, ou bien encore liée, à titre de complication des pseudo-monomanies (*Journal de médecine mentale*, t. IV, p. 386), soit à une fascination diffuse, soit à de chimériques appréhensions, l'idée du suicide est essentiellement impulsive, et l'accomplissement de l'acte instinctif. Fruit d'une délibération préalable, mais fondée sur des erreurs grossières, une obtusion hallucinatoire, un découragement irraisonné, elle est, dans de nombreux cas, directement contingente à de fausses conceptions, symptomatiques elles-mêmes d'un trouble cérébro-psychique confirmé. Enfin, dans la monomanie-type, elle s'impose en vertu de la logique fatale qui dirige les actes de l'aliéné. Une croyance absolue (fanatisme religieux, démonomanie, etc.) pro-

duit, par le même mécanisme, le même résultat; tandis que, dans la pénombre de la stupidité légère, c'est l'inertie de la réflexion qui laisse le champ libre à la conception dominante, lorsqu'une fois elle a surgi.

Dans la stupidité profonde, le suicide est rare, et si, ce qui peut arriver, la pensée en surgit et arrive à exécution, au milieu des fantasmagories terrifiantes qui sillonnent les ténèbres de l'esprit, la perpétration, brusque et grossière, porte l'empreinte visible de l'automatisme.

Tel est, par des raisons analogues, dans l'obtusion hallucinatoire du *delirium tremens*, le caractère du suicide qui, à en croire l'auteur, s'accomplirait de préférence le matin, au réveil, c'est-à-dire au moment où le chaos intellectuel, étant moindre, permettrait aux conceptions que le hasard fait éclore une domination transitoire et effective.

Chez l'épileptique, la mort volontaire revêt, au contraire, deux caractères distincts. Aveugle lorsqu'il se produit à la faveur d'une congestion méningitique consécutive aux accès, il peut, dans l'intervalle des crises, reconnaître un mobile parfaitement logique : le désespoir causé par l'affection. Exceptionnel dans la manie et dans le délire aigu, de fausses sensations, la congestion irritative de l'encéphale peuvent néanmoins en suggérer l'idée. Et si l'obtusion l'emporte sur l'incohérence, l'exécution s'effectue, inconsciente. Des variétés de démence, enfin, celle qui se termine le plus souvent par la mort volontaire, c'est la démence sénile avec tendances lypémaniaques.

Que M. Leroy veuille bien évoquer le souvenir des exemples si variés qu'il a analysés, et, sans aucun doute, il parviendra à discerner en chacun d'eux les caractères en raison desquels ils devront être classés, sous l'un ou l'autre des types que nous venons d'énoncer. Son aptitude pour la statistique lui permettra ensuite de poser des chiffres comparatifs, qui seront assurément d'une acception fort élevée.

Le suicide procède par saccades. A des périodes stationnaires succèdent des périodes de recrudescence, indice d'un malaise oppressif dans la société. Ces fluctuations, pour plusieurs départements qui environnent celui de la Seine (Marne, Seine-et-Marne, Oise, Seine-et-Oise), concordent avec celles qui s'observent à Paris. Le rayonnement de la zone parisienne ne paraît pas s'étendre au delà. Les périodes stationnaires coïncident en Seine-et-Marne avec celles d'activité sociale ; les périodes de recrudescence avec celles d'apathie et de dépression.

La recherche des moyens à opposer à la propagation du suicide

clot l'étude de M. Leroy. Parmi ceux qu'il cite, sont compris le changement de milieu, le silence sur de semblables catastrophes (Esquirol), le développement du caractère et de la moralité (Swift, Smiles), celui des sentiments familiaux, le refoulement des instincts de lucre et de personnalisme, l'essor de la vie publique et de la spontanéité individuelle, la décentralisation, l'extension des libertés communales, la fomentation au sein de la commune d'une salutaire activité, l'abaissement des barrières dressées par l'esprit de caste, l'harmonie d'action dans les différentes sphères sociales, etc.

Applaudissant à de telles aspirations, qui sont nôtres, nous nous garderons d'épiloguer sur quelques points de détail ou sur certaines vues doctrinales que nous ne partageons pas. Mieux vaut, en vérité, terminer en reconnaissant un fait : l'effort de M. Leroy ne saurait rester infructueux. L'intérêt du sujet est primordial. L'aborder sous la forme qu'il a adoptée, est en faire ressortir toute l'importance ; y consacrer les développements et le soin qu'il y a mis, est faire preuve d'un esprit scrutateur et studieux. Tout, dans ce livre, jusqu'aux *desiderata*, est matière à méditation. Une fois de plus saillit l'urgence d'une transformation radicale dans l'étude, dans l'enseignement, dans la prophylactique de l'aliénation. COLLINEAU.

VARIÉTÉS.

Nécrologie. — Nous avons à enregistrer deux pertes regrettables à 24 heures d'intervalle (5 et 6 avril) : celle d'abord de notre distingué et excellent collègue M. le docteur Chambert, qu'une maladie cruelle et longue avait contraint de délaisser, il y a plusieurs années, l'asile de Pau, dont il était le directeur-médecin ; ensuite, celle d'un jeune confrère, M. le docteur Aubert, qui, après avoir été interne à Saint-Yon et à Sainte-Gemmes, sous MM. Morel et Billod, s'était fixé à Marseille. Ce dernier a composé un bon mémoire sur le délire des pellagreux (1858) et une thèse remarquable sur la démence. Ancien élève et compatriote d'Esquirol, M. Chambert, considéré et aimé de tous, a publié d'estimables écrits sur la spécialité et largement contribué à l'amélioration des asiles qu'il a dirigés.

Cours. — Sainte-Anne. — Conférences cliniques sur les maladies mentales et nerveuses. MM. Magnan et Bouchereau ont repris leurs conférences cliniques le dimanche 8 mai, à neuf heures du matin, et les continueront les dimanches suivants, à la même heure, au bureau d'admission (rue Ferrus, boulevard Saint-Jacques).

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES (*suite*).

Sans afficher sur le principe de l'organisation humaine et de ses fonctions une doctrine formelle, Roussel, dans son *Système physique et moral de la femme*, incline vers le stahlianisme. Il admet l'âme et, dans ses explications, la finalité en perspective, accorde une part à l'action des forces vitales. Cerise n'avait point à le combattre. Seulement, au point de vue de notre collègue, il y avait une lacune. Roussel, qui met en saillie les manifestations morales chez la femme et en spécifie les conditions, s'est abstenu, si l'on peut ainsi dire, de les théoriser. Point de loi, point de science. Si Cerise ne le dit pas expressément, sa préoccupation, à cet égard, se révèle. Ce que Roussel a négligé, il tente de le faire. Aussi, tandis que naguère il se mesurait avec le matérialisme de Cabanis, le voyons-nous ici, oubliant le livre et son auteur, consacrer toute une introduction à développer cette thèse parallèle: « Du rôle des émotions dans la vie de la femme. » D'autre part, à l'époque de Roussel, toutes les questions qui se rattachent à la menstruation et à la fécondation étaient environnées d'un profond mystère. Les faits connus, restés sans lien, n'avaient suggéré que des conjectures. On nageait dans les hypothèses. Il s'en faut que la lumière soit complète. Mais des recherches plus scientifiquement dirigées et vivifiées par une polémique ardente ont enfin abouti, sinon à l'éclaircissement absolu des difficultés, du moins à un quasi-accord sur la manière de concevoir les phénomènes. Cerise, dans d'intéressantes notes, a exposé ces données nouvelles.

L'ouvrage de Roussel obtint un succès rapide. Dans une réimpression, en 1803, un an après la mort du savant médecin, on lit, outre la préface, un éloge historique délicatement touché par Alibert et auquel Cerise a emprunté la substance d'une brève notice. Roussel, né à Ax (Ariége) en 1742, commença son éducation dans cette ville et l'acheva

à Toulouse. Montpellier brillait alors d'un vif éclat. Attiré vers les études médicales, c'est dans cette école célèbre que, sous les Lamure, les Venel, les Barthez, Roussel s'y adonna avec assiduité et conquit ses grades. Rêvant d'autres horizons, il vint alors à Paris, pressé par le besoin de grossir le trésor de ses connaissances. Ayant eu le bonheur d'être distingué par Bordeu, ce fut bientôt entre lui et l'illustre praticien une amitié intime. En échange de ses instructives leçons, il lui adoucissait, par le charme de ses relations, l'amertume d'une mélancolie, aggravée par des ennuis réels. Bordeu, malheureusement, ne tarda pas à succomber, d'une manière inopinée, et Roussel ne put qu'exhaler ses regrets dans une éloquente esquisse des travaux et de la vie de ce grand homme.

On dit, et lui-même, dans un passage de son traité, le laisse entendre, que l'amour fut son inspirateur. Enclin à l'observation et sagace, il recueillit, sur les goûts, les passions et les habitudes des femmes, une série de données qu'il coordonna et dont il composa un corps de science. Ainsi fut écrit le *Système physique et moral de la femme*, qui devait avoir pour pendant le *Système physique et moral de l'homme*, ouvrage non achevé et dont il ne parut que quelques fragments.

Roussel possédait tout ce qu'il faut pour réussir dans la pratique, joignant à l'expérience et au savoir une probité active, une rare aménité et une absolue bienveillance. Mais l'exercice de l'art a, pour certaines natures, des froissements pénibles. Roussel était du nombre, et son exquise sensibilité, qu'irritait trop souvent le spectacle de la souffrance ou la perspective de la responsabilité, se doublait encore de l'attrait invincible qui l'enchaînait aux méditations philosophiques et sociales. Renonçant à la médecine, il se livra tout entier à ses goûts et vécut de journalisme. Chacune de ses analyses, dit Alibert, surtout quand l'intérêt des matières le captivait, s'élevait, sous sa plume, aux proportions d'une œuvre originale. On cite de lui : *Essai sur la sensibilité ; — Notice sur madame Helvétius ; — Doutes historiques sur Sapho ; — Note sur les sympathies ;* — Appréciation du livre de madame de Staël : *Rapports de la littérature avec les institutions sociales*.

Roussel professait en politique les principes les plus généreux. Lycurgue l'avait séduit, et il consacra plusieurs écrits à vanter les institutions de Sparte, sans méconnaître, toutefois, les exigences différentes de notre époque moderne. Tel était son respect de la propriété qu'il ne mettait point de bornes au droit du testateur. Admirateur du système représentatif, ennemi de l'indifférence en matière d'élection, il exhortait

ses concitoyens à user d'un droit précieux, gage de la félicité publique, et qui rappelle au peuple sa grandeur et son indépendance.

Conforme à de telles dispositions, la vie privée de Roussel était simple. Aimant le calme et la retraite, il jouissait, avec cette malicieuse bonhomie des Lafontaine et des Béranger, et dans la compagnie des Platon, des Plutarque et des Rabelais, des douceurs de l'étude et d'une charmante familiarité. M. Falaize, un type antique, le dispensant de tous soins, lui avait procuré, dans ses dernières années, une hospitalité affectueuse et délicate, et c'est à Châteaudun, dans le domaine de cet homme de bien, qu'il s'éteignit, résigné, au sein d'un entourage dévoué et sympathique.

Les poëtes ont chanté les merveilles de la femme; les moralistes lui ont tracé ses rigides devoirs; les médecins ne l'ont guère distinguée de l'homme que par ses fonctions spéciales : Roussel s'est donné la mission de l'envisager à la fois sous ses côtés physiologique et moral, de rechercher le lien qui rattache, à son organisation physique, à sa constitution nerveuse, à ses attributions particulières, les aptitudes de son esprit, les tendances de son caractère, ses manifestations passionnelles et affectives. C'était le moyen, en marquant le rôle qui lui est dévolu dans le monde, de l'aider, en éclairant la voie, à se diriger vers le but. Dans l'accomplissement de cette tâche, Roussel a mis sa conscience et son cœur. Ses tableaux sont de saisissantes peintures, où la vérité des traits est rendue plus sensible par un style vif et coloré.

L'ouvrage se divise en deux parties : l'une s'appliquant aux différences générales, l'autre aux différences particulières qui distinguent les sexes. Voici, dans les sept chapitres dont se compose la première, l'ordre des sujets : « Idée générale de l'homme et de la femme ; parties solides du corps de la femme : nature des parties solides et sensibles de son organisation ; des effets immédiats qui paraissent dériver de cette organisation ; des rapports naturels entre les parties solides et les parties fluides de la femme, et du tempérament propre au sexe ; des changements et des altérations nécessaires qu'éprouve le tempérament de la femme ; des moyens naturels qui conservent et des causes accidentelles qui peuvent changer ou faire dégénérer le tempérament de la femme. » La seconde partie renferme les huit chapitres suivants : « Des organes et des moyens particuliers par lesquels la femme concourt à la génération ; du flux périodique et menstruel ; de l'influence de la femme dans l'acte de la génération ; des effets de l'imagination de la mère sur l'enfant ; de la grossesse ; du terme naturel de l'accouchement naturel ; de l'allaitement. »

Si quelques auteurs restreignent le pouvoir de l'éducation, d'autres en exagèrent l'efficacité, au préjudice des diversités individuelles. Roussel ne conteste ni le génie de certains hommes d'une constitution débile, ni la supériorité de certaines femmes qui ont brillé par les travaux de l'esprit. Mais l'exception n'est pas la règle, et, la femme différant, en général, par son organisation, il lui paraît impossible qu'elle ne diffère pas corrélativement par la tournure de ses idées et la direction de ses penchants. Elle doit, en effet, à des tissus plus délicats et plus flexibles, où se marient les éléments sanguin et cellulaire, la mobilité et la sensibilité qui la distinguent. En raison de cette souplesse, de la vivacité et de la rapide succession des sensations, elle excelle dans les arts qui ne demandent que de l'adresse, et dans la manière de moduler, d'une voix d'ailleurs alerte et limpide, les impressions qu'elle veut rendre. On a remarqué que les grandes actrices se rencontraient plus communément que les grands acteurs.

Le chagrin, chez la femme, produirait des effets plus sensibles que durables. Saisissant les nuances et les détails, elle serait moins capable des hautes conceptions, des créations approfondies, des vues supérieures et abstraites. En revanche, les passions douces, les sentiments affectueux, la pitié, le dévouement, la réserve, l'amour, sont particulièrement de son domaine; ce qui, hélas! n'exclut, provenant de la même susceptibilité nerveuse, ni la colère, ni les rivalités féminines, ni le caprice, quelquefois adorable.

Pour discipliner ces penchants, une règle est opportune. Roussel condamne les romans qui ne peuvent qu'égarer le jugement, en présentant la nature humaine sous un faux jour, en suscitant des admirations factices ou des désirs immodérés. C'est par la raison, exercée sans cesse, que l'on doit fortifier, dans les femmes, les heureux germes qui ne demandent qu'à saillir. La vertu des Romaines est légendaire ; et qui ne sait, aux beaux temps de la Grèce comme à nos époques de chevalerie, combien, arbitres de l'honneur et du mérite, les dames ont fécondé de génies et de dévouements? Le sentiment, leur force, est aussi leur faiblesse. Mais, moins leurs opinions dépendent d'une analyse réfléchie, plus il importe de préparer un terrain favorable aux impressions sur lesquelles elles se fondent.

Prenant comparaison de l'arbre, Roussel nous montre le bouton entr'ouvrant l'écorce et s'épanouissant en rameaux verdoyants. Feuilles et fleurs se développent, vives et fraîches; puis leurs tons s'assombrissent et, peu à peu, ternes et pâles, elles se dessèchent et tombent. De bonne heure, la jeune fille se distingue, moins par les traits extérieurs

que par l'instinct de son sexe. Plus attentive et plus fine, elle compose son maintien et attache du prix à la parure. Avec la puberté la vie surabonde, les formes s'arrondissent, le visage s'anime, le regard parle, des besoins inconnus se révèlent par de tendres inquiétudes. A-t-elle satisfait au vœu de la nature, la femme, en échange de ces agréments juvéniles, revêt un embonpoint et des grâces majestueuses, conformes à sa position et à son rôle. Si elle veut prolonger son empire, un peu de coquetterie lui devient nécessaire. Pour elle, au contraire, la vieillesse, précoce, n'aura de charme qu'autant qu'abandonnant les prétentions, elle saura se contenter du respect.

Un des chapitres les plus intéressants est celui où, examinant les conditions propices ou nuisibles au tempérament de la femme, Roussel insiste sur les conditions hygiéniques. Il craint plus pour elle l'oisiveté que le mouvement. Certes, elle supporterait mal les exercices violents; mais un travail modéré, exerçant l'esprit et le corps, et soutenu par le stimulant du devoir accompli, n'a rien que de salutaire. Il éloigne la morosité et l'ennui. La promenade, sans but, ne profite qu'aux jambes; l'équitation n'est pas sans inconvénients; il y a des danses énervantes; le jeu déprime, s'il ne se restreint à une récréation passagère. Quant aux études, Roussel, sans les interdire à la femme, croit que son choix doit se fixer sur celles qui sont agréables et d'une utilité immédiate. Les sciences qui exigent une application sérieuse ne lui conviennent point. En dérivant d'ailleurs les courants de la pensée sur un sujet unique, elles amortissent cet entrain qui plaît. « Combien de mon temps, dit Montaigne, ai-je vu d'hommes abestis par une téméraire avidité de science? » Feu dévorant, les passions, si l'on en abuse, deviennent un instrument de destruction et de ruine. Elles ne doivent être, selon le vœu de la nature, surtout pour la femme, qu'un souffle léger qui la sollicite à l'accomplissement des fonctions. La tempérance est une des vertus du sexe. Roussel lui défendrait volontiers le café. Plus ennemi encore des corsets, il lui recommande enfin, au lieu des cosmétiques, l'eau pure.

On s'était évertué à rechercher, entre les organes spéciaux de l'homme et de la femme, une similitude respective. Ce parallèle fictif répugne à l'auteur, qui trouve au contraire dans une diversité réelle la cause de cet instinct invincible qui, transformant l'inquiétude en plaisir, pousse les sexes l'un vers l'autre. Puissant attrait, la beauté n'est pas le seul mobile; on sacrifie quelquefois l'élégance à d'autres rapports plus intimes. Le ton des chairs, l'expression de la physionomie, certain effluve qui va à l'âme, décident souvent des préférences. Descartes disait

que toutes les femmes louches lui plaisaient, parce que la première femme qu'il avait aimée était louche. Un édifice vaut par sa solidité et ses proportions apparentes plus que par ses ornements. Pressenties, les qualités morales sont un aimant. L'art de plaire, en les simulant par l'habile manége de la pudeur et de la coquetterie, est pour la femme une garantie de triomphe. Virgile peint Galatée timide et coquette.

Roussel, à propos des époques périodiques, manque d'orientation. Si la lune n'en est pas le principe, il lui semble qu'elle peut agir par appel. Aux yeux de Stahl, le flux cataménial constituait une crise. Pour Roussel, qui admet la possibilité de la viciation du sang, cette évacuation, ayant le caractère d'un soulagement, serait plutôt le signe que la cause de la fécondité. Certaines femmes n'ont jamais été réglées. On dit aussi que la menstruation ne s'observerait point chez plusieurs nations sauvages; ce qui laisserait supposer que, parmi nous, elle aurait été un produit de la civilisation. Le sentiment de Bordeu sur cette fonction, et Roussel le partage, est qu'elle dépend d'une action particulière de l'organe.

Les animalcules spermatiques venaient d'être découverts. Buffon niait leur existence, prétendant qu'on avait pris pour des êtres vivants des débris destinés à entrer dans la formation du fœtus. L'idée de Buffon fut adoptée par Roussel, qui méconnut également le rôle des ovaires, soupçonné en même temps. On avait trouvé ces organes volumineux chez des personnes lascives. Harvey n'avait point observé de sperme dans la matrice après la copulation. La fécondation, suivant Roussel, résulterait du mélange des semences animalisées de l'homme et de la femme. Celle du mâle, dominant, produirait un garçon ; que si c'était celle de la femelle, il naîtrait une fille. Reste à savoir où gît et s'élabore la semence de la femme. Sur ce point, Roussel garde le silence.

On s'est enquis si, dans le rapprochement amoureux, la femme éprouvait la même volupté que l'homme. Roussel regarde la question comme oiseuse et insoluble. Il lui suffit de constater que, la nature n'étant marâtre pour personne, dans l'embrasement des sens, la transformation et le ravissement sont communs et que tout au dehors s'empreint des plus riantes couleurs. L'hymen est-il un diaphragme ou une simple duplicature de la muqueuse vaginale ? Certains peuples du nord le considèrent comme un obstacle, que le riche paresseux charge la robuste indigence de lui enlever. Roussel s'étonne qu'ailleurs on soit si jaloux de vaquer soi-même à ce soin. On voit, en effet, dans le *Tableau de l'amour conjugal*, par Venette, où sont consignés divers rapports

juridiques en style de grimoire, que les matrones, expertisant la virginité, avaient quatorze signes pour découvrir la défloration.

Mallebranche accordait un grand pouvoir à l'imagination de la mère sur l'enfant. En reconnaissant cette influence, Maupertuis la resserrait dans de plus étroites limites. Il ne croyait point notamment à ces empreintes d'objets ou de figures causées par des *regards* ou des frayeurs. Ce dont on ne saurait douter, dit Roussel, c'est que l'esprit des femmes ne soit singulièrement modifié dans la grossesse.

Par une préoccupation bizarre, Roussel réprouvait, à la fois, et l'office des hommes auprès des femmes enceintes, et la recherche des signes propres à diagnostiquer la conception. Le fœtus s'assimilerait les sucs déjà vivants et animalisés que lui envoie la mère, laquelle concourrait d'ailleurs à son développement par une action vitale directe. Les femmes grosses qui travaillent seraient exposées à moins d'accidents. On compte plus de fausses couches parmi celles que l'on tient dans l'immobilité.

On a donné des causes qui, à un moment plus ou moins fixe, déterminent le travail de la parturition des explications grossièrement mécaniques. Le mouvement, de toute évidence, est dans les prévisions de la nature. Il peut être, par des perturbations physiques ou passionnelles, avancé, troublé, ajourné. On l'a vu cesser pour ne reprendre qu'après un certain intervalle. La jurisprudence restreint à dix mois le terme extrême des naissances tardives. Elle a eu pour cela des raisons légalement plausibles, mais qui ne prouvent ni pour ni contre l'observation médicale. On cite, en effet, des exemples où l'accouchement ne se serait effectué qu'au onzième et douzième mois.

Pour cette opération, Roussel aurait voulu qu'on en revînt aux sages-femmes. Les reines elles-mêmes ne se servaient point de médecins. Ils ne furent introduits clandestinement à la cour, sous le grand roi, que pour ne pas éveiller les soupçons sur la délivrance de mademoiselle de la Vallière. Le bruit qu'à l'égard de cette favorite, on avait eu recours à un homme, mit les accoucheurs en vogue. Roussel termine, en conseillant aux jeunes mères l'allaitement, la continence et la placidité d'âme.

On voit où en était la science sur la principale fonction dévolue au sexe. Cerise, dans sa première note, après avoir rappelé et discuté les anciennes hypothèses, expose les théories modernes de la menstruation et de la fécondité. L'une se lie à l'autre. Il est évident aujourd'hui que l'ovule est le foyer où nous puisons l'être. L'homme ne fait point exception à la règle formulée par Harvey : *omne vivum ex ovo*. Le phé-

nomène a été parfaitement caractérisé par M. Raciborski : « ponte spontanée. » Les ovaires sont parsemés d'ovules qui, rudimentaires d'abord, montent à la surface en se développant. Alors l'un d'eux, sinon plusieurs, devient le siége d'une fermentation spéciale. Il gonfle, se remplit d'un liquide séro-sanguinolent, se crève, laisse échapper un œuf qui, reçu par les trompes, tombe définitivement dans l'utérus. Au moment où va s'achever cette dernière partie de l'opération, les organes se congestionnent et, comme une sorte de crise, le sang coule. Quand cette ponte a lieu, les jeunes filles sont nubiles. Dans nos climats elle se répète tous les mois, et l'époque critique est l'indice que l'aptitude à l'ovulation tend à disparaître. La copulation féconde ces germes, qui, non vivifiés par le liquide séminal, se flétrissent et se dissolvent.

Où, et comment se fait le contact? Quel rôle remplissent les zoospermes? Là, continue à régner le mystère. Si la matrice est le siége normal, les grossesses tubaires et ovariques prouvent la possibilité des exceptions. On présume aussi que le moment le plus propice à la conception est l'approche ou la suite des règles. Le reste a jusqu'ici mis notre sagacité en défaut. Quelques femmes conçoivent sans avoir été menstruées. Il n'est pas d'absolue nécessité que la congestion se termine par une hémorrhagie. L'afflux périodique aurait-il pour destination la nutrition du fœtus? Pure hypothèse! Favoriser le détachement du germe, aider, par l'abouchement de l'ovaire et des trompes, à sa descente dans l'utérus, en semble une explication plus naturelle. D'ailleurs, la maturation des ovules ayant pour fin la grossesse, il va de soi que celle-ci la suspende et avec elle le flux qui l'accompagne.

En France, d'après les statistiques de MM. Brierre de Boismont et Raciborski, l'âge moyen de la puberté serait entre 14 et 15 ans; une petite fille aurait été réglée à 5 ans, la plus âgée à 25 ans. De nombreuses variations sont dues aux constitutions individuelles, aux climats, à la race, à la civilisation, au genre de vie, à l'éducation. Les diversités sont particulièrement flagrantes, quant à la ménopause. On cite des femmes chez qui l'écoulement mensuel aurait persévéré jusqu'à 60 ans et bien au delà, d'autres où, dès l'âge de 21 ans, il se serait supprimé. Une puberté précoce semblerait appeler une cessation rapprochée. Des recherches de M. Raciborski il résulte le contraire, et de plus que cette précocité coïncide avec de plus nombreuses conceptions. Cerise relate les exemples suivants de maternités tardives : A 70 ans, Cornélie mit au monde Valerius Saturninus (Pline). Une femme eut son premier enfant à 47 ans, son dernier à 67 (Bernstein). A Moscou, une mère allai-

tait à 63 ans son propre nourrisson (Durand). Une autre, accouchée aussi à 47 ans pour la première fois, redevint enceinte à 60, resta réglée jusqu'à 99, et mourut à 114. Le plus jeune âge où la maternité se serait produite n'est point indiqué. A New-York, le docteur Lebeau aurait vu une enfant qui, à 4 ans, réglée, avait déjà extérieurement les attributs de son sexe. Dans les contrées équatoriales, nubiles à 8 ou 9 ans, les jeunes filles pourraient être mères dans l'année. Mahomet, qui épousa Cadisja, âgée de 5 ans, l'admit dans sa couche à 8 ans (Gardien).

Nous avons dit que l'introduction de Cerise était un travail seulement juxtaposé à celui de Roussel, qu'il étend et complète. Son titre même « Du rôle des émotions dans la vie de la femme » ouvre, *de plano*, d'amples perspectives. Si l'on suit la jeune fille dans ses aspirations, l'amante dans ses enivrements et ses luttes, l'épouse et la mère dans sa sollicitude et sa tendresse, que de péripéties, que de causes de joie et d'anxiétés, de craintes et d'espérances, de chagrins et de regrets! Au milieu des épreuves renaissantes que lui impose sa mission providentielle, quels prodiges de dévouement, d'amour, de résignation, la femme ne doit-elle pas à toute heure accomplir? Elle se présente sous tant d'aspects qu'un livre les réunissant tous est, suivant Cerise, une œuvre impossible; Roussel n'a opéré qu'une portion de la synthèse. Le poëte a sa part, qui n'est celle ni du maître de morale, ni du publiciste statistitien, ni du médecin anatomiste ou physiologiste. L'austérité du savant exclut, de son côté, l'enthousiasme artistique. Dieu, seul, peut connaître la femme dans tous ses éléments.

On aurait tort, cependant, comme on l'a fait à l'égard de Roussel, et surtout de Virey, de reprocher aux fils d'Esculape quelques excursions dans le domaine des Grâces et des Muses. Le physiologiste, dans son travail de délicate analyse, a souvent besoin d'un réactif subtil, immatériel, comme l'essence invisible sur laquelle il veut opérer. Véritable flambeau, le sentiment lui est nécessaire pour se diriger dans d'impénétrables issues, à la condition, toutefois, qu'en peignant le réel, il demeure précis, chaste et impartial.

Cerise prend son type dans les classes aisées, où le moral de la femme, soutenu par l'éducation, n'est point déprimé par un rude labeur. Ses qualités, quelles sont-elles? En quoi consistent ses défauts et ses maladies? Résumé : pour les premières, sensibilité exquise; pour les seconds, excessive mobilité; pour les troisièmes, extrême surexcitabilité nerveuse. Ainsi que l'ont éloquemment démontré Rousseau et, après lui, Roussel, c'est à son exquise sensibilité que la femme doit ses vertus et ses charmes : ses mouvements si gracieux, son teint si parfait, son ap-

titude merveilleuse pour les arts d'expression, sa prévoyance affectueuse, cette intelligence si active, que le cœur électrise et alimente, enfin ces irrésistibles et prestigieuses influences qu'elle fait rayonner autour d'elle dans la famille et dans la société. Son style en porte l'empreinte. Il est rapide, élégant, nuancé. Un mot fait jaillir des idées : c'est le jeu de sa physionomie traduit en paroles.

Toute médaille a son revers. Par cela même qu'elle est très-sensible, la femme est très-impressionnable ; Cerise dirait très-facile à émouvoir. Le terme ÉMOTIVITÉ lui semble, en effet, moins barbare et plus juste que celui *d'impressionnabilité*. Or, l'émotivité, franchissant aisément les limites, engendre trois ordres de faits : succession rapide des émotions les plus diverses ; besoin d'en rechercher sans cesse de nouvelles ou de plus vives ; empire de ces émotions sur les idées, les raisonnements et le jugement.

Dans le sentiment, il y a plus que l'émotion ; l'idée s'y associe, et c'est en raison de cette alliance que, soumis à la double action des causes matérielles et des causes spirituelles, nos sentiments, nos désirs, nos passions, nos mœurs sont en relation, d'une part avec l'atmosphère sociale, les enseignements, la tradition, les institutions, les lois ; d'autre part avec les agents physiques, le climat, les races, les tempéraments, les conditions héréditaires, les maladies, etc. Sans l'idée, l'émotion se réduit à un trouble vague ; sans l'émotion, l'idée reste une conception froide. Aux premiers ébranlements de la puberté, la jeune fille, qui s'ignore, rêve et gémit, inégale et capricieuse ; la coquette blasée a son cœur dans sa cervelle. Quand au contraire l'émotion suscite l'idée, ou que l'idée provoque l'émotion, la vie se montre, selon l'intensité de la réaction, dans son expression intellectuelle et morale, dans ses agitations ou ses écarts. Si l'instabilité est plus particulière aux femmes, c'est que, chez elles, l'émotion l'emporte. L'amour, leur suprême préoccupation, engendre le désir de plaire, voisin de la coquetterie. Il y a là pour le sexe un écueil, ces tendances pouvant se confondre de manière à illusionner celles mêmes en qui elles se manifestent.

Envisagée de ce point de vue, l'émotion est un centre, un pivot, une puissance. La femme lui doit, qu'elle l'éprouve ou la suscite, la séduction qu'elle exerce. C'est le don d'émouvoir qui fait le grand ou le sympathique orateur. Le meilleur diplomate n'est pas seulement le plus habile, mais aussi le plus aimable. De plus, à l'égard des choses ou des personnes, nos émotions étant sujettes à varier, notre jugement, nos opinions, notre conduite peuvent subir et subissent nécessairement le contre-coup de ces changements. Ces revirements sont fréquents en

amour. Il faut les prévoir, s'y résigner, et, avec délicatesse et patience, les faire tourner à son profit.

Lambert, Roussel, à l'encontre d'Helvétius et de Condorcet, dénient aux femmes la participation aux travaux intellectuels. En raison de leur excessive émotivité, Cerise trouve le conseil sage : logique et émotion vont rarement de compagnie. Il n'y a toutefois rien d'absolu. Cerise admet d'honorables exceptions. Minerve incarnait la science, des reines ont conduit des armées à la victoire ou tenu d'une main ferme les rênes de l'État. De nos jours, combien d'exemples n'aurait-on pas à citer de femmes qui se sont distinguées, soit parmi les écrivains ou les savants, soit à la tête d'établissements considérables? Mais, en général, c'est par le sentiment que la femme doit accomplir sa mission, et l'humanité aurait beaucoup à perdre, s'il était remplacé par le souffle glacé du syllogisme.

Source de biens, l'excessive émotivité, par une triste compensation, est aussi pour nos gracieuses compagnes l'origine d'une foule de souffrances qui, chez l'homme égoïste et ingrat, n'excitent pas toujours une juste commisération. Pour beaucoup d'entre elles, un foyer calme est le vide. Inquiètes et agitées, elles recherchent avec avidité tout ce qui peut les ravir à la monotonie de leur existence, satisfaire leurs désirs de vanité, de rivalité, de voluptés mystiques ou sensuelles. Dans cette voie, la mélancolie est souvent le fruit des déceptions. Plusieurs même, pour se rendre intéressantes, vont jusqu'à feindre ou se procurer des maladies, sans compter qu'il leur en survient de réelles. Elles tombent dans l'abattement et la langueur, ou sont envahies par une exaltation désordonnée. Cet état, que Cerise a désigné sous le nom de *névropathie*, se présente sous deux aspects : protéiforme et fixe.

L'espèce protéiforme est suffisamment caractérisée par la dénomination : c'est une succession inconstante et bizarre des symptômes les plus divers : céphalalgie, vertiges, hallucinations, spasmes, suffocations, palpitations, météorisme, vomissements, irrégularités mensuelles, torpeur, insomnies, rêves, cauchemars, appétit capricieux, pensées instables, convulsions, etc. Dans l'espèce fixe, l'affection a un siége principal, tête, poitrine, estomac, intestins, matrice, etc., d'où rayonnent les accidents.

Chez les névropathes, les plus légères impressions peuvent occasionner les perturbations les plus graves. De deux dames, l'une, à la moindre contrariété, avait un accès de catalepsie, l'autre un accès de somnambulisme. Les religieuses de Harlem, dans une épidémie de convulsions, dès que l'une était prise, tombaient à l'envi, avant que Boerhaave ne les eût menacées du fer rouge. L'imagination, stimulée par les émotions,

fomentait le besoin imitatif. C'est le cas d'une multitude de propagations de ce genre, rappelées par Cerise : Sibylles, Pythonisses, filles de Milet, Bacchantes, Ménades, Thyades, choréiques, convulsionnaires, fanatiques, etc., devaient à une imagination fortement émue leurs transports frénétiques ou leurs actes insensés.

On sait ce qui se passa au cimetière de Saint-Médard, après la mort du diacre Pâris, en 1727. C'était un des adversaires déclarés de la bulle *Unigenitus*. Son tombeau fut souvent fréquenté par ses partisans. En 1731, le bruit se répandit qu'il s'y faisait des miracles. On y voyait des possédés, en proie à de l'oppression et à de violentes convulsions; le trouble, chez les femmes, allait jusqu'au somnambulisme. A Paris, et hors de Paris, on compta jusqu'à 800 convulsionnaires. Ils éprouvaient d'intolérables douleurs, que les *secouristes* calmaient à coups de marteaux, de sabres et de bûches de bois, ou par des moyens plus étranges encore. Une fille fut guérie de crampes d'estomac par de grands coups de poing sur l'épigastre. D'autres, une planche sur le ventre, supportaient la pression de plusieurs hommes. Quelques-unes se faisaient pincer le sein avec des tenailles ou se tenaient sur la tête, les pieds en l'air. En vain le parlement intervint et la science exprima son avis. La secte survécut à la Révolution elle-même.

Au moment où Cerise écrivait, les esprits étaient fortement occupés de deux stigmatisées du Tyrol, dont il a cru opportun de rapporter l'histoire : l'une, Marie de Mœrl, appelée l'extatique de Kaldern; l'autre, Domenica Lazari, dite la patiente de Capriana. Née en 1812, Marie de Mœrl eut, à 18 ans, des convulsions assez graves. Son rétablissement fut incomplet et, le médecin l'ayant délaissée, elle s'abandonna à la divine Providence et communia souvent. Le prêtre, un jour, s'aperçut qu'après avoir avalé l'hostie, elle restait muette et immobile. Cela, apprit-il, lui arrivait toujours en cette circonstance. Cette fois, l'extase se prolongea 36 heures. Vers le milieu de 1833, elle en eut une, qui n'aurait cessé qu'en septembre, et pendant laquelle près de quarante mille curieux l'auraient visitée. Quelque temps après, commencèrent à se dessiner aux mains, puis plus tard au cœur et aux pieds, des stigmates douloureux représentant les plaies du crucifiement et suintant le sang du jeudi au vendredi. On l'ignorait, lorsque, surprise en extase, debout sur son lit, elle ne put dérober son secret.

Marie méditait assidûment les livres saints, et, dans ses extases, reflétait au dehors, d'une manière saisissante, toutes les particularités des scènes qui actuellement l'impressionnaient. Le professeur Gœrres, qui longtemps l'a suivie, n'a omis aucune nuance de ces changements. Con-

temple-t-elle la splendeur divine, sa pose est angélique. A Noël, elle berce le nouveau-né; à l'Épiphanie, elle adore avec les Mages; le jeudi saint, elle assiste aux noces de Cana. Le vendredi saint, et en général les vendredis, elle semble passer par toutes les épreuves du Sauveur. Un doux mouvement d'abord la soulève; sa face exprime ensuite une douleur réfléchie; puis, à l'approche de la mort, ses traits pâlis se voilent des ombres du trépas; de sa poitrine oppressée s'échappent de lugubres gémissements; ses lèvres se convulsent, ses yeux fixes laissent couler de grosses larmes sur les joues qui s'ardoisent; les doigts entrelacés blémissent, le râle commence, le nez s'effile; à peine un souffle; on dirait la vie éteinte. Cette éclipse dure environ deux minutes, et, rendue à elle-même, Marie s'absorbe dans des actions de grâces. Rien d'exagéré dans cette représentation merveilleuse. Elle ne fut pas morte différemment.

Son confesseur, par un mot, peut la tirer de cet état. Elle se remet, enfant naïf, et, comme honteuse, dissimule ses stigmates. La sincérité, l'innocence respirent dans son regard limpide. Seulement l'extase tend à renaître, et, pour jouir de son entretien, on a besoin de la stimuler de temps en temps. Éveillée, sa sollicitude s'étend à tout; de son lit elle dirige le ménage. Au début d'une crise, étant couchée, elle semblait nager dans un bassin lumineux: ses grands yeux noirs lançaient des rayons, et on la voyait descendre au fond, à travers l'eau diaphane.

Domenica Lazari, dont le docteur Dei Cloche, qui lui a donné des soins, a retracé l'histoire dans les *Annales de médecine universelle* de Milan (nov. 1837), n'a pas offert des phénomènes moins extraordinaires. Fille d'un meunier, elle naquit à Capriana, le 16 mars 1815. De bonne heure, manifestant de l'intelligence, elle se complaisait dans la lecture des livres de dévotion. Ses méditations étaient fréquentes, sans dépasser les limites d'une sage piété. Son père étant mort en 1828, le chagrin qu'elle ressentit de cette perte lui occasionna une maladie assez longue. Le 12 juin 1833, on la trouva dans un champ peu distant de sa demeure, debout, comme absorbée dans l'extase. Elle eut une attaque nerveuse, pendant laquelle elle vit un homme d'un aspect vénérable qui lui ordonna de s'arrêter, afin de lui faire connaître une chose de la plus haute importance.

Le lendemain, se déclara une nouvelle maladie qui ne lui permit plus de quitter le lit. Au mois d'avril 1834, éprouvant une invincible aversion pour tout aliment et toute boisson, ce n'est qu'à force d'instances qu'on triomphait momentanément de ses refus obstinés. Pour la dernière fois, le 30 avril, elle prit un peu de pain trempé dans de l'eau. Le docteur Dei Cloche fut appelé, les convulsions se succédaient avec violence,

Mais l'impossibilité de lui faire avaler quoi que ce soit obligea de renoncer à tout traitement. Le médecin ne la revit que le 29 août. Elle n'avait pris aucune nourriture, toutes les sécrétions étaient suspendues. La sensibilité était si vive que la moindre impression (lumière, odeur, bruit) provoquait des sanglots. Les mouvements convulsifs, moins intenses, étaient permanents. Elle articulait à peine quelques syllabes, d'une voix atone.

Ayant quitté Cavalise pour aller s'installer à Trente, le docteur Dei Cloche avait perdu de vue sa malade; mais on parlait au loin de son état étrange, et, curieux de la revoir, il se rendit près d'elle, le 4 mai 1837. Elle était couchée, les mains jointes et appuyées sur la poitrine. Dix ou douze points, couverts d'un sang frais disposé en ligne droite, s'étendaient transversalement sur son front. Le reste de la face disparaissait sous une couche de sang noirâtre et desséché. Aux mains et au pied droit se remarquaient, sur les points légendaires, des reliefs noirâtres représentant la tête de gros clous et entourés de cicatrices linéaires. Le pied gauche, fortement comprimé par le pied droit, n'en peut être écarté. Ses paroles, énergiques, étaient proférées d'une voix lente et plaintive. Une trémulation convulsive agitait son corps. Voulait-elle remuer, elle en était empêchée par d'horribles douleurs. M. Dei Cloche ne put sentir le pouls, à cause des frémissements et des gémissements que le contact de sa main suscitait. Aux jours les plus rigoureux, la fenêtre restait constamment ouverte. Dès qu'on la fermait, la suffocation devenait imminente. La ventilation produisait du soulagement; un grand éventail était à portée pour cet office.

C'était vendredi le lendemain. Le martyre de Domenica, qui, disait-elle, était incessant, acquérait ce jour-là des proportions très-graves. Le docteur Dei Cloche s'apprête, dès sept heures du matin, à renouveler sa visite. A plus de cent pas, il entend des cris perçants et distingue ces mots : Mon Dieu, secourez-moi! Les points qu'il avait vus, la veille, s'étaient changés en trous, d'où sortait le sang. Chaque plaie, bordée d'une auréole rougeâtre, formait un ulcère vif et profond, sans purulence ni rien qui tendît à la corruption. Le sang, rutilant, artériel, coulait lentement en nappe. Vers quatre heures, il s'arrête. Domenica n'en continue pas moins de crier avec énergie. Bientôt le spasme envahit la région cardiaque; toutes les parties du corps sont successivement atteintes. Aux convulsions les plus bizarres se mêlent d'étranges sensations. Les névroses convulsives semblent, réunies, concourir à ce tohu-bohu de symptômes. La malade, grinçant horriblement des dents, se frappe et se déchire avec une sorte de rage.

Telle était l'ordinaire conséquence de ses crises. Une fois, le 12 mai 1836, elle avait eu une lipothymie qui avait duré quatre jours : du 24 juin au 2 juillet de la même année, les convulsions n'avaient pas cessé. On compta qu'en une seule heure elle s'était frappée 409 fois. Domenica, qui ne mangeait pas, pouvait néanmoins recevoir la communion. Le 2 août 1838, des spasmes ayant arrêté la sainte hostie au passage, on essaya en vain de la retirer de sa bouche. Elle y resta deux mois et put alors être avalée.

Tout est-il exact dans ces récits? Est-il raisonnable qu'on puisse ainsi vivre, 8 ou 10 ans, sans manger ni boire? Cerise ne fait à cet égard aucune réserve. Ne voyant dans les faits de l'extatique de Kaldern et de la patiente de Capriana que des névroses extraordinaires, dues à une émotivité exceptionnelle et aux écarts de l'imagination, il en recommande la méditation aux femmes du monde, afin que, par tous les moyens dont elles disposent, elles s'appliquent à conjurer les dangers de la surexcitation nerveuse.

DELASIAUVE.

(La suite au prochain numéro.)

PATHOLOGIE.

RECHERCHES SUR LA FOLIE PASSAGÈRE,

Par le docteur de KRAFT-EBING,
Médecin de l'asile d'Illenau.

(TRADUCTION DE M. DOUMIC.)

Le mémoire de M. de Kraft-Ebing, dont la traduction par M. Doumic figure dans les *Annales médico-psychologiques* (mars), porte sur certains états spéciaux : rêve, somnolence, somnambulisme, intoxication alcoolique, ivresse, narcotisme. Dans le trouble intellectuel plus ou moins fugace qui accompagne ces divers états, des actes répréhensibles sont quelquefois commis. On peut du moins, pour se justifier de ceux-ci, invoquer ceux-là ou les simuler. La difficulté du diagnostic rend alors embarrassante la tâche de l'expertise médicale. C'est en vue de la faciliter par quelques règles que M. de Kraft-Ebing a entrepris son travail. Seulement, à l'appui de ses propositions, énonçant des faits empruntés aux auteurs, il se contente de renvoyer aux sources. Cette réticence est regrettable. En tel cas, plus que d'abstraites remarques, la lumière devait jaillir du détail des observations.

Dans le rêve, le moi *conscient* disparaît. Les perceptions régulières,

les mouvements volontaires sont remplacés par des sensations obscures et des idées corrélatives, automatiquement issues de l'excitation cérébrale. L'esprit les subit, les oublie ou, s'y associant positivement, engendre des scènes jusqu'à un certain point enchaînées, lesquelles suscitent des mouvements et laissent des traces dans les souvenirs. Ceci est commun surtout dans ce qu'on pourrait appeler les demi-rêves, où les organes des sens ne sont pas absolument fermés, où toute conscience n'est pas abolie.

L'auteur nie, toutefois, que, dans une pareille situation, le rêveur puisse accomplir un acte voulu, imputable. Il y a des mouvements, mais simples, instinctifs, non compliqués, combinés, sentis. S'il y avait place au doute, ce serait à l'égard de ces impressions qui, pendant le songe, ayant frappé vivement l'imagination, survivent au réveil, se transforment en idées fixes (la folie a parfois cette origine), et deviennent susceptibles d'occasionner des perpétrations fâcheuses. Ici un exemple de Jessen (*Psychologie*, p. 543).

Ce qui n'est pas le propre du rêve peut se produire dans la somnolence, sorte d'intermédiaire entre la veille et le sommeil. On ne dort pas encore, ou le réveil est indécis. Des bruits extérieurs, des impressions internes, les images d'un rêve, dont on est tiré en sursaut, sont de nature parfois à exercer une fascination aveugle, à susciter des impulsions dangereuses et obéies. Sauf le cas où elle serait entretenue par une commotion forte ou de nouvelles excitations du dehors, la somnolence est de courte durée. Plus commune le soir, on l'observerait chez les jeunes gens, dont le sommeil est plus profond, après une grande fatigue, de longues insomnies, un repas trop copieux, des excès ébrieux, l'usage des narcotiques, à la suite de l'insolation ou durant le séjour dans une chambre à coucher trop chaude. Un fils, dont parle Succow, tue son père, sous une influence de ce genre. Celui-ci et un autre enfant avaient des vertiges, un sommeil agité, des rêves anxieux.

Les fiévreuses préoccupations disposent à la somnolence, qui, pour le dire incidemment, n'a, quant à présent, été constatée que chez les individus du sexe masculin. On a chance d'y tomber, si l'on sort brusquement d'un rêve pénible ou qu'avant de s'endormir, on soit en proie à une ardente surexcitation. Outre le fait emprunté à Succow (*Journ. de Henke*, 1851, p. 346), M. de Kraft-Ebing mentionne, avec son propre exemple, divers autres cas : un soldat manque à la discipline (*Journ. de Henke*, t. X, p. 39); tentative de suicide (Bergk, *Etudes psycholog.*, 1804, p. 408); acte non indiqué (Meister, *Rec. de jugem. dans les cas criminels*, 1808, p. 2).

Évidemment, de semblables méfaits, ayant le caractère d'une action réflexe, automatique, ne sauraient encourir l'imputabilité. Mais ont-ils toujours cette origine, et n'est-il pas possible de les alléguer? Là, point de témoins; ni prodromes, ni symptômes consécutifs. La nature de la perpétration, les dispositions habituelles du prévenu servent de guides. Par tempérament, par hérédité, celui-ci appartient-il à une catégorie nerveuse? Des signes ont-ils révélé sa prédisposition? A-t-il subi quelque molimen, prélude éventuel de la somnolence? Comment s'endort-il? Est-il sujet à de pareils accidents? Quelles causes ont rompu son sommeil? Dormait-il depuis longtemps? Combien a duré la somnolence? Telle est la série des recherches qui s'imposent à l'expert. Il faut prouver que le fait a été immédiat, qu'entre lui et le réveil, il n'y a eu, parole ou acte, aucun signe du retour de l'intelligence. Si, à une concordance parfaite sous tous les rapports, se joignent et l'absence de motifs raisonnables et l'excellence de la réputation, on aura des présomptions équivalant à la certitude.

Chacun sait tout ce qu'on raconte du somnambulisme. Les exemples n'en sont ni si fréquents, ni si bien analysés qn'on ait une idée satisfaisante de sa nature psycho-cérébrale et du caractère de ses manifestations. On ne conçoit guère qu'un individu, étranger par ses sens au monde extérieur, marche à travers les ténèbres, même dans des endroits périlleux, évite les obstacles, agisse, pense, et, l'accès terminé, ignore ce qui lui est arrivé, ou ne s'en souvienne que dans un accès subséquent. Mais un fait est brutal.

Les deux sexes seraient également soumis au somnambulisme. Tantôt existant seul, il coïncide, d'autres fois, symptôme ou complication, avec les névroses convulsives, notamment l'hystérie. Plus ou moins fréquents, ses retours ont une durée variable, d'une ou deux heures. Si d'ordinaire le sommeil les amène, ils ont aussi lieu dans le jour, précédés ou non d'une légère rigidité cataleptique. Il faudrait une assez forte secousse pour rompre le charme. Quand la crise s'achève, ou le somnambule, continuant de dormir, va se recoucher, ou, les idées brouillées, il ne recouvre que graduellement sa conscience intime.

Malgré leur coordination plus ou moins régulière et leur quasi-similitude avec ceux de la vie réelle, les actes des somnambules n'en sont pas moins involontaires et automatiques. S'ils étaient de ceux que punit la loi, on comprend, la question médico-légale soulevée, l'embarras possible des experts. Le mal a été peu étudié et la simulation est difficile à reconnaître et à prouver. Ici encore les antécédents du sujet, les conditions du méfait, apportent des éclaircissements. Le doute s'aplanirait

surtout, si l'on assistait à l'une de ces évolutions singulières que les clairvoyants n'accompliraient pas.

Fodéré mentionne une tentative de meurtre dans un accès de somnambulisme (*Annal. d'hygiène*, 1862, p. 142). L'auteur signale des cas semblables et une tentative de suicide. On lit, dans Casper, l'histoire d'un enfant de quatorze ans qui, chaque mois, se levant la nuit, et brisant les vitres, avait été arrêté par des agents. Les soustractions d'objets seraient communes. Une somnambule prenait dans son armoire de l'argent, qu'elle déposait dans une cachette; elle-même se plaignait de sa disparition. On découvrit la vérité, en épiant ses mouvements dans une crise. En contre-partie, M. Macario (*Annal. méd.-psych.*, 1847) raconte les violences impudiques exercées sur une femme en état de somnambulisme. Elle-même, dans un accès, aurait révélé l'aventure.

A propos d'un vol imputé, nous avons déjà exposé la jurisprudence relative à l'ivresse (t. VII, p. 20). M. de Kraft-Ebing approuve, avec la majorité des aliénistes, la doctrine médicale de l'irresponsabilité. Envisageant les degrés de l'ébriété dans ses rapports avec la congestion cérébrale, il lui assigne des formes et des périodes diverses. Elle oscillerait, féconde en illusions et en hallucinations, de l'excitation maniaque au délire de persécution, plus ou moins systématisé, à la torpeur anxieuse, à la réaction violente (1). L'injection faciale, l'hésitation de la parole, l'incertitude des mouvements, l'engourdissement de la tête, les vertiges, les bourdonnements d'oreille attestent l'influence toxique de l'alcool. Parfois, si obscurcie a été la conscience que le souvenir des scènes reste nul ou confus. Même dans les cas légers en apparence, le danger peut être grave. L'individu parle encore avec calme, sinon sans embarras. Qu'une cause occasionnelle vienne à agir : une émotion, une insolation, une contrariété, cela suffira pour déterminer une folie transitoire et des résolutions compromettantes. Le sommeil qui suit l'ivresse s'accompagne d'une prostration dont on se ressent au réveil, quand cette prostration ne dégénère pas, comme le plus souvent chez l'ivrogne de profession, en un delirium tremens, généralement peu durable, mais qui, susceptible de se perpétuer, devient quelquefois rapidement mortel. Les doses des spiritueux n'ont pas toujours besoin d'être immodérées. Ceux qui n'ont pas l'habitude de boire, ou dont le tempérament est excitable, sont exposés aux conséquences de l'alcoolisme, sans avoir commis d'excès :

(1) M. de Kraft Ebing n'a pas évidemment une caractéristique bien nette de la situation psychique des ébrieux. L'obtusion qui en fait le fond, et que nous avons signalée, explique, à la fois, et les diversités d'intensité et les variations de forme (t. III, p. 11).

circonstance d'un grand poids dans telle éventualité médico-légale, ou un méfait, dû réellement à une perturbation ébrieuse, pourrait être interprété dans le sens du crime.

Cette disposition à l'intolérance des boissons alcooliques ne doit point, en ce cas, échapper aux recherches des experts. Elle est commune chez les individus à constitution congestive, sujets aux maux de tête, aux vertiges, aux saignements de nez. Certaines lésions cérébrales la développent. L'hérédité y fournit aussi son contingent; en sorte que les présomptions en faveur de l'inconscience grossiront, si l'on apprend que, soit le prévenu, soit les membres de sa famille sortent aisément hors d'eux-mêmes, sous l'empire de l'excitation alcoolique.

Rien de plus commun que les voies de fait commis pendant l'ivresse. L'excuse en est quotidiennement alléguée devant les tribunaux. Entre autres faits indiqués par l'auteur (un relaté par Rittmann, *Journ. de méd. légale*, Wien, 1867, nº 4 ; un second *Journ. de Henke*, 1832, p. 348), s'en trouvent deux fort intéressants, appartenant : le premier à Bouchet (*Annal. méd.-psych.*, 1844, p. 231), le second à M. Brierre de Boismont (t. 1866, p. 49). Dans la journée du 15 mai 1841, Henry avait rôdé de café en café, avec un camarade. Tenant des propos extravagants, faisant des menaces et se plaignant d'égarement et de mal de tête, il rencontre une femme et, saisi du désir de la tuer, il l'invite à s'éloigner, puis, l'instant d'après, se précipite sur trois individus inconnus, qu'il blesse grièvement avec un couteau dont il était armé. Poursuivi, il rentre chez lui à travers diverses péripéties, se couche, s'endort et n'est arrêté que le lendemain. Souvenir confus des actes de la veille, qu'il regrette profondément. Père ivrogne et brutal, mère violente. Henry, dès le collége, avait montré de singulières inégalités de caractère. Il était sombre, versatile, brouillon, ardent ou apathique; tentative de suicide. Bouchet conclut que l'ivresse a joué un rôle indirect, en aggravant un état pathologique antérieur, et que Henry, dans la perpétration incriminée, a agi sans libre arbitre. Les magistrats ne l'ont pas moins condamné à dix ans de réclusion.

Iniesta, marchand d'habits à Madrid, avait bu, le matin du 8 octobre 1865, plusieurs verres d'eau-de-vie. Étant entré chez un sieur Guinones à qui il propose de vendre des matelas, celui-ci ayant refusé, Iniesta lui demande un verre d'eau et, sans attendre la réponse, saisit une cruche qui était à sa portée et la vide. On s'aperçoit que, dans la manche de son habit, il cache un couteau-poignard et on l'invite à sortir. Semblant obtempérer, il revient sur ses pas. Guinones le jette dehors, des témoins surviennent, Iniesta s'exalte, frappe avec son couteau, s'échappe à tra-

vers la ville et fait onze victimes. Le malheureux croyait qu'on le poursuivait. Il ne se rappelle que très-confusément ce qu'il a fait pendant son égarement, dû à l'ivresse. La peine de mort par la garotte a été prononcée par le tribunal.

Ému d'une pareille sentence, M. Brierre de Boismont fit une étude attentive de la cause, et, trouvant dans les antécédents de l'inculpé de nombreuses preuves de folie héréditaire, il a rédigé un savant mémoire auquel ont adhéré MM. Baillarger, Moreau (de Tours), Lunier, et dont les conclusions se résument en ceci : Iniesta a obéi à un accès de manie furieuse transitoire. Occasionnée par l'ivresse, elle a eu une cause plus éloignée : la prédisposition héréditaire, prouvée par une succession bizarre d'actes automatiques et insensés. L'absence de libre arbitre dans l'accomplissement des meurtres exclut la responsabilité. Des mesures doivent sans doute être prises contre des retours offensifs et presque inévitables ; mais, en aucun cas, un recours en grâce ne saurait être mieux motivé.

M. de Kraft-Ebing insiste spécialement sur la considération des antécédents. Il attache aussi un certain prix au degré du souvenir conservé par l'auteur des actes délictueux, circonstance qui permet d'apprécier jusqu'à quel point, dans quelles limites, il jouissait de sa conscience intime.

Beaucoup de substances intoxicantes, notamment les narcotiques, ont des effets analogues à ceux de l'alcoolisme. Le haschischisme se distingue par le vague des idées et d'étranges sensations. Dans l'empoisonnement par la belladone, l'agitation délirante monte jusqu'à la rage. Il y a des visions effrayantes, de l'anxiété précordiale. L'opium engendre aussi des hallucinations qui, dans l'état d'engourdissement de l'esprit, restant sans contrôle, provoquent quelquefois des manifestations dangereuses. M. Brierre de Boismont cite un individu qui, sous l'influence du datura stramonium, tenta de se suicider et eut ensuite un violent délire. On lit dans le journal de Nasse (1832), le récit d'accès semblables au somnambulisme et dus à un lavement composé de belladone, de pavot et de datura stramonium. Landsberg aurait vu, chez des phthisiques et d'autres malades, des manies transitoires produites par l'infusion de la digitale. La liqueur de fleurs d'oranger aurait une fois, d'après Ideler, donné lieu à une ivresse convulsive. On sait combien l'absinthe ajoute au pouvoir agressif des spiritueux. Avant le sommeil anesthésique, le chloroforme, l'éther, en inhalations, suscitent assez fréquemment une folie, qui, d'habitude gaie, revêt par exception une forme contraire. M. Moreau (de Tours), dans des essais nombreux d'éthérisation

et de chloroformisation, a constaté des tentatives de suicide. Le chloroforme, en particulier, procure des sensations de coït. On s'expliquerait ainsi les faits rapportés par Mittermaier et Winslow, où des femmes se seraient plaintes à tort que le médecin qui les chloroformait aurait abusé de leur perte de connaissance. N'oublions pas le délire transitoire qui suit parfois l'ingestion des champignons et dont l'auteur emprunte un exemple au docteur Innhauser (*Journ. de méd. prat.* Wien, 1856, p. 606).

Dans le cahier de mai des *Annales*, l'auteur continue sa traduction. Il en annonce la fin pour le numéro de juillet. Ces deux articles comprendront les délires des maladies fébriles, ceux qui surviennent dans le cours des névroses convulsives, des névropathies, pendant l'accouchement ou la puerpéralité, les manies subites, transitoires, etc. Nous compléterons nous-même notre analyse, dès que la publication du travail de M. Kraft-Ebing sera achevée. DELASIAUVE.

(*La suite au prochain numéro.*)

DES CAS DOUTEUX DE LA FOLIE,

AU POINT DE VUE CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGAL;

Par M. le Dr Charles-Auguste BIHOREL,
Ancien interne des asiles d'aliénés de Blois et de la maison impériale de Charenton.

(Thèse inaugurale, 1870.)

Après avoir, en qualité d'externe, été longtemps attaché aux hôpitaux de Paris et rempli pendant six ans les fonctions d'interne dans les établissements spéciaux de Blois et de Charenton, M. Charles-Auguste Bihorel, notre parent et autrefois notre élève à Bicêtre, vient de soutenir sa thèse de doctorat. Le sujet qu'il a choisi est, sans contredit, un des plus intéressants. Chaque jour l'aliénation mentale suscite des problèmes où nous n'avons pas seulement à nous mesurer avec des difficultés scientifiques sur lesquelles, le plus souvent, l'accord se fait entre nous, mais avec les préventions du monde, dont nous n'avons pas toujours l'heureuse chance de triompher aussi aisément. Toute étude tendant à nous munir d'armes plus solides pour la lutte doit donc être la bien accueillie. Dans notre position particulière vis-à-vis de M. Bihorel, il nous siérait d'autant moins de faire, sous ce rapport, l'éloge de son consciencieux travail, qu'il a emprunté aux distinctions de notre propre classification ses principaux éléments de diagnostic. En revanche, peut-être nos lecteurs ne nous désapprouveront-ils pas d'en livrer quelques extraits à leur appréciation. D.

HISTORIQUE.

Je ne remonterai pas loin dans le passé. Avant que Pinel eût introduit un ordre méthodique dans la nomenclature des maladies mentales, on ne reconnaissait guère la folie que dans ses manifestations un peu accentuées. Eussent-ils eu les notions et l'expérience qui leur manquaient, les médecins n'étaient point ou n'étaient que rarement appelés dans les causes judiciaires, dont le sort dépendait de l'arbitre, souvent fautif, des magistrats. S'agissait-il d'une inculpation criminelle, d'un legs ou d'un contrat, la condamnation ou la validation était prononcée, dès que l'auteur du délit ou le consentant à l'acte jouissait en apparence du pouvoir logique et volontaire.

Non que plus d'un jurisconsulte n'ait eu l'intuition de la réalité des aberrations psychiques voilées et de leurs conséquences légales. L'illustre d'Aguesseau, entre autres, admettait des troubles partiels qui, sans porter une atteinte sensible au raisonnement, nuisaient à l'exercice d'une volonté parfaite. Il croyait aux impulsions irrésistibles et ne pensait pas que le cerveau pût être lésé sur un point sans que tout l'organe fût menacé. Que si l'on objectait la régularité générale des actes, il citait des aliénés reconnus dont le langage et la conduite en beaucoup de points étaient irréprochables.

La science, de son côté, n'était pas absolument veuve de documents. Zacchias, l'éminent médecin juriste, a expressément distingué des variétés qui n'ont bien été mises en relief que de nos jours. Celle d'abord, où, sauf sur un point fixe, le raisonnement témoigne d'une lucidité complète; *Plures circa unam tantum rem insaniunt*. Une autre où subsiste la compréhension des actes et la mémoire des choses : *Sunt qui exquisita rerum memoria pollent*. La folie alternante n'est pas moins nettement caractérisée dans la désignation de ces insensés : *Quorum morbus per circuitus rediit et apertius porro significatur dementia ex civilibus actis*. On voit que la constatation du *Délire des actes* a une date déjà ancienne.

Ettmüller (Prax bib. II, sext. III, chap. IV, op. t. III, p. 368), avait également décrit une forme particulière, qu'il appelle : *Melancholia sine delirio* ou *perturbatio mentis melancholica*, état dans lequel subsiste *recta ratio sine delirio*. Il cite, à ce sujet, deux observations de Plater, dont l'une concerne une mère qui aurait été plusieurs fois tourmentée du désir de tuer son enfant. Dans l'autre, il est question d'une femme qui éprouvait souvent l'envie de proférer des blasphèmes.

Ces deux personnes seraient parvenues, néanmoins, à résister aux propensions qui les obsédaient. Placé dans des conditions d'observation plus favorables que ses devanciers, Pinel condensa les données alors éparses dans la science, les rapprocha de ses vues personnelles, et fut réellement le premier qui plaça la question sur son véritable terrain, en cherchant à assigner aux affections mentales leur place naturelle dans le cadre de la pathologie, et à déterminer, d'une manière plus précise, les caractères propres à chaque forme d'aliénation. Dans les cas douteux, il veut qu'on procède avec réserve, et conseille de ne pas s'écarter de la méthode naturelle, qui consiste à observer, à consigner les faits, et ensuite à en tirer des conséquences. « L'aliénation, dit-il, est une affection qui a ses causes, sa marche, ses symptômes, sa durée, son traitement, et qui doit être observée en médecin et non en théologien. »

A sa division, qui comprend quatre groupes principaux : manie, mélancolie, démence et idiotie, il rattache une variété déjà signalée et qu'il appelle manie sans délire. Il appliquait cette dénomination aux cas où la plus parfaite cohérence du jugement coïncidait avec des actes fâcheux ou violents, où la volonté était opprimée par des impulsions instinctives. Il mentionne aussi certains malades désignés dans les asiles sous le nom de *fous raisonnants* et dont l'état, insuffisamment décrit, semble se confondre avec celui qui précède.

Prichard, dans son travail sur la folie morale, relate des observations auxquelles s'adapterait également la définition de l'aliéniste français. Il critique cette appellation de manie sans délire comme impliquant un désordre intellectuel qui n'existe pas.

Dédoublant le genre *mélancolie*, Esquirol constitua les deux espèces *monomanie* et *lypémanie*. Parmi les variétés de la première, il comprit la *monomanie raisonnante*, forme indécise qui, longtemps, resta comme une lettre morte, et les monomanies homicide, suicide, incendiaire, du vol, de la destruction, etc. On sait le bruit qui se fit autour de cette distinction d'Esquirol et l'influence qu'elle eut sur la jurisprudence. Les récriminations furent ardentes. Dans la magistrature, on ne pouvait se faire à l'idée de fous ne déraisonnant pas et susceptibles d'impulsions morbides que toute la force de leur volonté ne pouvait dominer. Toutes les passions allaient être innocentées, sous le couvert de la monomanie, et l'on n'aurait plus qu'à remplacer les prisons et les bagnes par des maisons de santé. Il fallait dissiper ces aveugles terreurs. Les médecins ne furent point au-dessous de la polémique. Parmi ceux qui y prirent part, Georget, Marc, Leuret, contribuèrent surtout à répandre sur le nébuleux horizon d'éclatantes lumières.

Georget veut qu'on distingue les cas où survit la volonté de ceux où l'individu n'a pas eu la liberté qu'il appelle médico-légale. Chaque cas offre une physionomie particulière, des nuances différentes. Il faut avoir beaucoup vu de malades, être habitué à les observer et ne négliger aucune des circonstances qui peuvent éclairer sur la sanité corporelle et mentale des individus : antécédents héréditaires ou autres, tempérament, caractère, habitudes, passions, éducation, chagrins, état des fonctions, abus, physionomie, etc.

Ainsi ont procédé dans leurs consultations Esquirol, Marc, Ferrus, et depuis leurs successeurs. A la vérité, si on les interroge sur les caractères de la folie, ils avouent que la science n'en a point dévoilé la nature, et, pour eux, il n'y a point de criterium positif. Comme le jour et la nuit, la raison et la folie ont leurs frontières insensibles, et cependant on ne les confond pas.

Pour Leuret, l'aliéné est tout simplement un homme qui se trompe, et c'est sur cette base que reposait sa thérapeutique morale. Locke avait dit, en sens inverse : « Tout homme qui se trompe est un fou »; proposition au moins aussi hasardée que la précédente.

Dans un écrit intitulé : *Des analogies de la raison et de la folie*, M. Lélut cherche incidemment à préciser les caractères distinctifs de ces deux états. Mais là n'étant point son but principal, ses distinctions n'ont pas toute la netteté qu'on est en droit d'exiger pour trancher une question aussi grave. Dans la passion, le trouble moral serait suscité par un mobile extérieur; l'individu en a conscience; seulement il donnerait lieu à une association d'idées trop rapide et exclusive, provoquerait l'illusion sur l'intention des actes, et ne s'accompagnerait jamais d'incohérence. Dans la folie, le trouble est plus général. Il y aurait incohérence dans la majorité des cas, et les individus auraient non-seulement perdu la conscience de leurs actes, mais se tromperaient sur l'identité et l'existence réelle des objets. Ces données sont assurément contestables, mais il n'est pas moins vrai que M. Lélut a eu le mérite de faire ressortir, dans ce travail, et dans un autre opuscule intitulé : *Le démon de Socrate*, que la folie pouvait exister, limitée dans un certain cercle, sans compromission de la raison et du sens commun, et qu'elle était très-souvent compatible avec le libre exercice des facultés et des sentiments.

M. Falret, qui a si bien décrit la formation du délire fixé systématisé, n'est pas arrivé, sauf le précepte de comparer l'homme avec lui-même, à préciser davantage la ligne séparative de l'état physiologique et morbide.

En décrivant les maladies de la volonté et les lésions de l'association des idées, M. Billod est également resté incertain dans la fixation de cette limite.

M. Renaudin, au contraire, nous paraît avoir formulé d'une façon plus sérieuse le principe de la distinction entre les anomalies de l'aliénation et les écarts dus aux passions surexcitées ou aux excentricités idiosyncrasiques. Il ne considère point comme appartenant à l'ordre pathologique, les effets d'une constitution native ou modifiée par le milieu. Dans la folie, la sensibilité générale serait toujours lésée. Tantôt cette lésion aurait lieu d'une façon directe, la cause initiale étant dans le foyer central lui-même; d'autres fois, elle serait le résultat de l'irradiation sympathique d'une souffrance viscérale éloignée; enfin l'équilibre pourrait être rompu sous l'influence de l'élément passionnel, poussé à ses dernières limites.

Le problème consisterait alors à constater l'existence de cette modification psycho-cérébrale, qui se traduit d'ordinaire par des troubles somatiques, une marche particulière, presque toujours fatale, des accidents, et une impuissance plus considérable à dominer les entraînements impulsifs.

Guislain compare le fou de la société à l'aliéné véritable. Les deux situations ne sont point, pour lui, comparables : l'une, toujours accidentelle, serait dès lors sujette à des prodromes, à des intercurrences, à des manifestations spontanées, à des complications; l'autre, congéniale, ne serait que la conséquence d'un excès constitutionnel, d'un tempérament particulier. Les débauchés, les vicieux, les criminels se rendent souvent justice; l'aliéné, s'il a conscience de son état, le peint et s'en attriste. Autrement, il commet ouvertement des énormités qui choquent tout le monde.

M. Trélat, dans son livre la *Folie lucide,* cherche, comme M. Lélut, à élargir le cercle de l'insanité et nous montre, par des exemples très-bien choisis, et sous une forme attrayante, comment les apparences de la plus parfaite lucidité peuvent masquer des désordres quelquefois très-grands dans les fonctions intellectuelles et morales.

Dans un écrit important sur la monomanie, M. Casimir Pinel s'est, à son tour, efforcé de tracer un parallèle exact des deux états, au point de vue des expertises médico-juridiques. La démarcation, si restreinte qu'elle soit, déjouerait rarement une perspicacité exercée. La monomanie naît et se développe sous l'influence de causes accidentelles; elle conduit à l'irrégularité des pensées et des actes, à l'imprévoyance des déterminations et coïncide avec divers troubles nerveux. Dans la pas-

sion ou le crime, rien de pareil n'existe ; les mobiles et les moyens concordent avec des inclinations, des désirs et des intérêts tout à fait naturels.

M. le docteur Casper (de Berlin), dans son *Traité de médecine légale*, traduit et édité en France par M. Gustave Germer Baillière, s'est également posé en face de ce difficile problème. Il énumère les nombreux obstacles à vaincre, et préconise, pour atteindre le but, la méthode empirico-psychologique. Les conditions du succès exigent des connaissances profondes, une longue expérience, l'habitude de sonder le cœur humain et une analyse sévère de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi les actes incriminés.

Dans ses nombreux écrits sur la psychologie et la pathologie mentale, notre savant maître, M. Delasiauve, ne pouvait négliger le point le plus litigieux de l'aliénation. Buchez, en une séance de la Société médico-psychologique (*Annales*, 1861, p. 649), l'ayant provoqué à propos d'une bonne définition de la folie, M. Delasiauve formula ainsi son opinion :

« Si l'on entend par là la distinction des états normal et pathologique, la solution, idéalement parlant, n'est certes pas impossible ; il suffit tout simplement de ne pas confondre la déraison avec l'insanité. Soumis plus ou moins à l'erreur et aux passions, tous, à différents degrés, nous sommes exposés à concevoir des pensées, à accomplir des actions déraisonnables. N'est véritablement aliéné que celui qui, ou, par imperfection native, n'a point acquis la maturité du sens commun, ou, par quelque disposition morbide, diffère, sous ce rapport, de lui-même. L'opinion s'y trompe peu ; à son défaut, la science est là pour apprécier les doutes. »

Établie en maints autres endroits, la distinction est reproduite par le même auteur, sous une forme variable, dans une discussion récente : « La démarcation, déduite du signe psycho-morbide, n'est pas seulement expresse ; elle enlève tout prétexte au reproche, qui nous est sans cesse adressé, de confondre le crime avec la folie (*Annales*, janv. 1870, p. 109). »

Au lieu de s'arrêter aux analogies, M. Lélut aurait dû chercher les différences. En principe, il eût au moins aperçu une séparation qui lui a échappé. Qu'est la raison ? Un homme est dit raisonnable, plein de raison, lorsque sa conduite est conforme aux lois de la convenance et de la morale : c'est une heureuse disposition. Scientifiquement, la raison, telle qu'on doit l'entendre, n'est autre que le pouvoir de l'exercice libre des facultés, c'est-à-dire de penser, de délibérer, de choisir,

de vouloir et d'agir. Son existence est indépendante du bon ou du mauvais usage qu'on en peut faire. Quand un coupable comparaît devant un tribunal, n'est-ce pas sur sa raison présumée que les magistrats s'appuient pour l'accabler d'objurgations et lui imputer son méfait?

Déraison n'est donc point folie. L'erreur de M. Lélut est de les avoir identifiées... Qu'implique la maladie? quels en sont les signes? Étant restitués à l'ordre physiologique les écarts les plus extrêmes des passions, la réponse est facile. Ce qui caractérise la maladie, c'est un changement, une altération dans les conditions normales du système cérébro-psychique et de ses fonctions. De cette définition ressort, pertinente, celle de la folie, marquée, *ipso facto*, du sceau de la fatalité.

Si nous fouillions bien, il n'est guère d'auteur contemporain qui, dans quelque recoin de ses œuvres, n'ait dit son mot sur la difficulté. M. Moreau, dans son livre sur la psychologie morbide, M. Morel, dans plusieurs de ses écrits, et notamment dans ceux sur l'épilepsie larvée et la folie héréditaire; M. Boileau de Castelnau, dans son livre sur les maladies du sens moral, ont chacun, à son égard, émis des vues sérieuses et d'une utilité pratique incontestable.

Nous serions injuste, si, en terminant cette revue, nous omettions les savants articles que M. le docteur Semelaigne a publiés dans le *Journal de médecine mentale* (t. III, IV, VI et VII) sur les caractères différentiels de l'erreur pathologique. Son thème a, d'ailleurs, avec le nôtre, la plus grande analogie et tend au même but, sous une forme différente. Nous avons emprunté plusieurs de ses observations à l'appui de nos idées, et nous partageons, en majeure partie, les opinions qu'elles lui ont suggérées. (*Suite au prochain numéro.*)

THÉRAPEUTIQUE.

DU CHLORAL DANS LE TRAITEMENT DE LA FOLIE,

Par M. DELASIAUVE.

Qu'est-ce que le chloral? A quels caractères est-il possible de le reconnaître? Comment doit-on le préparer? A-t-il des propriétés déterminées? Cette substance, depuis environ un an, a fait beaucoup parler d'elle. Les opinions sont loin d'être encore unanimes sur la plupart des questions que nous venons d'énoncer. Comme son nom l'indique, le chlore et l'alcool jouent un rôle dans sa formation. Il proviendrait de la réaction sur le second du premier, sec et en très-grand excès.

Avant son exceptionnelle notoriété, les traités de chimie en donnaient la description suivante: Le choral est liquide, incolore, gras au toucher; il tache le papier comme les huiles, mais d'une manière qui ne persiste pas. Sa densité est de 1,502. Il bout à 94 degrés centigr. et se volatilise. Sa vapeur est caustique; elle attaque la peau et provoque le larmoiement. L'eau le dissout, puis le décompose en un précipité blanc, dit *chloral insoluble*.

Pour la première fois, le docteur Liebreich, à Berlin, signale le chloral comme un excellent anesthésique. C'est d'une correspondance publiée par *the Lancet*, de Londres, que la *Gazette médicale* (7 août 1869, p. 432) en extrait la mention. Traité par un alcali, le chloral dégage du chloroforme. Se prévalant de cette action. M. Liebreich a cru qu'en administrant cette substance, de son contact avec le sang, pourrait résulter une transformation susceptible, moins les inconvénients, de réaliser les propriétés sédatives du chloroforme. Plusieurs lapins, soumis à l'expérimentation, ont dormi huit ou dix heures d'un sommeil calme et, sitôt réveillés, ont mangé comme à l'ordinaire. Incertain de la dose, M. Liebreich n'avait tenté aucun essai sur l'homme. En un cas exceptionnel, le professeur Langen se hasarda néanmoins. Ce fut chez une femme atteinte de delirium tremens et qui s'était fracturé l'humérus. 7 grains d'opium, 1 grain de morphine (par voie hypodermique) n'avaient pu conjurer la violence des mouvements. On administra progressivement 4 grains de chloral par la bouche et 2 grains sous les téguments. Après un sommeil de quatorze heures, la blessée, remise, prit des aliments avec plaisir.

Selon M. Liebreich, le chloral serait de l'aldéhyde (1) trichloruré. Or l'aldéhyde, comme l'alcool et l'acide acétique, subissant dans l'économie une oxydation complète, il y avait lieu de penser qu'il en serait ainsi du chloral, lequel, par cela même, fournirait du chloroforme, l'un des produits intermédiaires de cette oxydation. Encouragé par le fait du professeur Langen, M. Liebriech employa, chez trois malades, la solution aqueuse de chloral (hydrate) en injection sous-cutanée, en potion ou en mixture, à la dose de 1 gram. 50 à 2 gram. 10. En quelques minutes il obtint un sommeil de plusieurs heures. L'un des malades était un aliéné, ne goûtant aucun repos; le second un pleurétique, fatigué par des quintes de toux intolérables; le troisième une dame à laquelle une arthrite aiguë arrachait des cris déchirants. On profita du répit pour renouveler le pansement de cette dernière.

(1) Alcool déshydrogéné.

Le chloral n'exercerait point d'effet irritant. M. Liebreich aurait suivi chez les lapins et les grenouilles l'évolution constatée par M. Claude Bernard pour le chloroforme. L'atteinte des cellules ganglionnaires du cerveau en passant par la moelle, arriverait aux cellules ganglionnaires du cœur. Endormies, puis anesthésiées, les grenouilles auraient fini par la paralysie de cet organe.

Venu d'Allemagne, l'exemple devait être imité ailleurs. Une communication de M. Demarquay à l'Académie des sciences (6 septembre), indique, entre lui et M. Liebreich, un désaccord sur quelques points. N'envisageant que les résultats, sans système préconçu, l'auteur français reconnaît au chloral la vertu hypnotique et résolutoire des membres. Il convient également que cet agent laisse peu de traces de son passage, mais il n'admet point sa décomposition dans le sang. Son élimination par les voies respiratoires lui paraît au contraire établie par l'odeur qu'exhalent les narines des lapins intoxiqués par le chloral. Au début, il y aurait excitation, non anesthésie : il suffit de pincer les animaux aux oreilles, aux lèvres, pour provoquer des cris plaintifs qui ne se produiraient point dans l'état sain. Une vascularisation, sans augmentation de chaleur, aurait aussi lieu aux oreilles et aux muqueuses de l'œil comme après la section du grand sympathique. Sous l'influence de doses élevées, la température baisserait d'un degré, le pouls deviendrait fréquent et imperceptible. On trouverait enfin à l'autopsie la plupart des organes : viscères, mésentère, muqueuses, cerveau, cervelet, méninges, moelle, muscles, fortement congestionnés. Couleur violacée du sang artériel.

Dans une seconde note (20 septembre), M. Demarquay expose les résultats par lui constatés chez l'homme. Le chloral, associé au sirop de tolu, et administré de 1 à 5 grammes, a été pris sans répugnance et sans accident, sauf un arrière-goût d'âcreté à la gorge. Six individus sur vingt ont été réfractaires. Chez l'un d'eux, qu'on devait cautériser au genou, 5 grammes n'ont procuré qu'un sommeil de trois quarts d'heure. Une femme affaiblie par une affection chronique de l'utérus a dormi, au contraire, toute une après-midi, avec un seul gramme. La débilité créerait une aptitude spéciale. Le sommeil est, dans quatorze cas, survenu au bout de 15 à 30 minutes. Un bruit, un contact, une piqûre réveillent les patients qui se rendorment. S'il n'y a pas hyperesthésie, au moins la sensibilité est-elle conservée. Une opérée ayant pris, après son pansement, 4 grammes de chloral, s'endormit rapidement.

Plusieurs eurent des hallucinations et des rêves ; se sentant broyées,

elles réclamaient la morphine. Le sommeil pouvant avoir une longue durée, il est bon, avant de donner le chloral, si le sujet est faible, de faire prendre un peu de nourriture. Une des six premières femmes a éprouvé une surexcitation notable suivie de fatigue. Peu d'accidents, les doses ayant été relativement faibles.

MM. Dieulafoy et Krishaber ont fait sur des lapins des expériences qui, au point de vue de la sensibilité, concilieraient les opinions divergentes de MM. Liebreich et Demarquay. On peut *à volonté* provoquer ou l'hyperesthésie ou l'anesthésie (*Gaz. hebd.*, p. 665, 1869), selon les doses. Au-dessus de 2 grammes, en injections sous-cutanées, on a l'insensibilité. L'effet exige une quantité plus forte, si on choisit la voie de l'estomac. L'insensibilité, plus ou moins durable, aboutit fréquemment à la mort. Chaleur abaissée, action profonde sur la circulation; ralentissement des mouvements du diaphragme. Au-dessus de 3 grammes 50, les lapins furent anesthésiés et tués.

Dans un mémoire présenté à l'Académie de médecine (12 octobre), MM. L. Labbé et E. Goujon concluent : 1° que le chloral, introduit dans le sang en quantité suffisante, produit l'anesthésie sans excitation préalable. Par les voies digestives ou hypodermiques, le résultat est moins intense. Le sommeil est précédé d'une légère excitation, qui n'est point pourtant de l'hyperesthésie. MM. L. Labbé et Goujon pensent que le chloral ne se transforme point en chloroforme. Ainsi ils se rapprochent et diffèrent à la fois de MM. Liebreich, Demarquay, Dieulafoy et Krishaber.

M. Landrin, dans de premières expériences, était arrivé à des conséquences négatives, qu'il attribue à la mauvaise conservation du remède. De nouveaux essais avec un hydrate plus pur lui permettent de conclure (*Gaz. hebd.*, 1869, p. 711), que, sur des chiens, selon la taille, on obtient aux doses de 1 à 6 gram. : 1° la résolution musculaire ; 2° l'hypnotisme ; 3° l'émoussement de la sensibilité.

Un mémoire de M. Bouchut à l'Académie des sciences (2 novembre), incline vers le système de M. Liebreich. Non cristallisé ni pur, l'hydrate de chloral est infidèle et peut être dangereux. Il ne doit point dépasser 5 grammes chez l'adulte, 1 à 2 grammes, en commençant, chez l'enfant. Les injections sous-cutanées exposeraient à des accidents. Il y a sous l'influence du sommeil tension artérielle, mouvement du pouls, qui tombe au réveil. Traitées par la liqueur de Fehling, les urines qui, pendant l'hypnotisme, demeurent sans réaction, réduisent les sels de cuivre, vingt-quatre heures après, simulant une glycosurie passagère, qui n'existe pas. Plus lente à se manifester, plus du-

rable que celle du chloroforme, l'action du chloral provoque quelquefois une sorte d'ivresse alcoolique, qui n'a rien de désagréable. L'hyperesthésie est exceptionnelle. Habituelle au contraire, l'anesthésie est en rapport avec la dose (2-3 gram.) et les âges; elle permet les opérations douloureuses. M. Bouchut s'est servi avantageusement du chloral contre la chorée intense et les violentes douleurs de la goutte, de la colique néphrétique et des dents.

On a parlé, sans les spécifier, des dangers auxquels exposerait l'usage de l'hydrate du chloral. C'est ce point que M. Laborde a soulevé dans une note à l'Académie des sciences (8 novembre). Injecté sous la peau d'un Cabiais (0 gram. 75 à 1 gram. 50), le chloral y détermine de l'irritation, puis de l'inflammation, une infiltration purulente, parfois des eschares gangréneuses. Par la voie gastrique, il occasionne des phlogoses très-douloureuses, des pyrosis, des coliques, des nausées, des lipothymies, des sueurs profuses. L'auteur a ressenti ces effets sur lui-même.

M. Personne (*Gaz. hebd.*, 745) reprend la thèse de M. Liebreich sur la transformation. A du sang de bœuf frais de l'hydrate pur en solution est ajouté, dans la proportion d'un dixième, température maintenue à 40 degrés centig. Aucune odeur de chloroforme. Il en fait avaler à un chien, d'abord 3 grammes, puis une quantité égale avant l'anesthésie complète. Ni dans l'air expiré, ni dans le sang extrait de la jugulaire, il ne perçoit cette odeur. Non convaincu par ces expériences négatives, et présumant que l'odeur du sang masque celle du chloroforme, il recherche ce dernier au moyen du procédé toxicologique, qui donne, en effet, une grande quantité de chlorure d'argent. Ce chlorure ne proviendrait-il pas des vapeurs du chloral? Non, car l'opération sur un litre d'eau contenant en solution 1 gramme d'hydrate de chloral n'a produit aucun précipité, tandis qu'il s'en est formé un par une faible addition de carbonate de soude. Le même fait a eu lieu avec les matières ingérées dans l'estomac, où l'absorption commence à peine. Les urines n'ont décelé ni chloroforme, ni chloral. De ces particularités, M. Personne induit que le chloral, se dédoublant dans le sang en acide formique et en chloroforme, s'élimine sous forme de chlorure de soude et de formiate de soude.

A la société de chirurgie, M. Giraldès, rappelant divers essais, mentionne ceux qui lui sont personnels (13 octobre). Une commission dont M. Richardson était le rapporteur à Londres estime que le chloral, inférieur au chloroforme, occasionne le sommeil, diminue la température, ralentit les mouvements respiratoires. Spencer Wils aurait calmé

des douleurs névralgiques et fait cesser, chez une dame, l'agitation et les spasmes qui avaient succédé à une ablation des ovaires et de l'utérus. Un enfant allait subir l'opération de l'ectropion. M. Giraldès lui ayant administré 2 grammes de chloral, il s'endormit, mais les mouvements réflexes subsistaient. La résection fut ajournée. Après l'amputation du doigt médius, un autre enfant, chez qui de l'agitation s'était déclarée, prit 2 grammes du médicament et dormit vingt-quatre heures. Au réveil, il eut, ce que Richarson avait observé, quelques vomissements.

En signalant une double déconvenue, M. Picot (de Tours) insiste sur l'exacte pureté des substances qu'on expérimente. S'étant adressé à une maison honorablement famée, il en reçut une matière visqueuse, jaunâtre, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'alcool. Des injections furent faites à six lapins, sans résultat hypnotique. En revanche, ils eurent de la fièvre, et à l'oreille deux phlegmons qui se terminèrent par gangrène. Dans un second envoi, le remède, très-fluide, incolore, avait l'aspect du chloroforme sans en avoir l'odeur. Cette fois, il n'y eut ni hypnotisme, ni anesthésie, ni accident.

Précisément, une note de M. Roussin, présentée à l'Académie des sciences (20 novembre), a eu pour but de distinguer les caractères physico-chimiques du chloral pur. Du procédé de M. Dumas, il supprime la préparation intermédiaire du chloral liquide, qui engendre des produits secondaires difficiles à éliminer, puis, purifiant l'hydrate par une expression énergique, il termine en le distillant. Ce produit, complétement blanc, cristallise en longues aiguilles prismatiques enchevêtrées, dures et friables. Odeur faible, saveur douce devenant un peu âcre. Exposé à l'air libre, il se volatilise et se liquéfierait dans une atmosphère très-humide. Il fond à 50 degrés et constitue un liquide incolore, limpide et très-réfringent. Il bout à 145 degrés. Les cristaux, pressés entre deux feuilles de papier buvard, ne donnent aucune tache. Sans réaction sur le papier chimique et sur l'azotate d'argent, la solution aqueuse se trouble immédiatement, à froid, par l'addition de quelques gouttes de solution de potasse caustique. Il se développe alors une odeur suave de chloroforme.

Dans une lettre à l'Académie des sciences (13 décembre), M. Namias se loue des excellents effets de l'hydrate de chloral, soit en injection sous-cutanée (névralgie susorbitaire, rhumatismes musculaires, hyperesthésies, etc.), soit par les voies digestives (1 à 2 grammes dans le premier cas, 8 à 10 grammes dans le second). Point de suppuration ni de gangrène; aucune tension artérielle ni fréquence du pouls.

M. Namias attribue ces bons résultats à la pureté du produit, préparé par M Cioni.

M. Personne revendique, contre M. Roussin, en faveur du procédé de M. Dumas, dont il a recueilli un rendement abondant et pur. Selon lui, le produit obtenu par M. Roussin serait, non de l'hydrate de chloral, mais un composé d'alcool et de chloral, une espèce d'acétate (*Acad. des sciences*, 27 décembre). Cette présomption aurait été vérifiée par une commission de la Société de pharmacie. M. Jungfleisch, dans un rapport savamment discuté, a démontré que le prétendu hydrate de M. Roussin n'était qu'un alcoolate de chloral (anhydre) contenant 27,3 d'alcool pour 100. En sorte, dit M. Jeannel (*Gaz. hebd.*, 1870, p. 113), que le procédé de M. Dumas subsiste : « alcool absolu traité par un » courant de chlore sec jusqu'à refus ; double distillation du produit » sur de l'acide sulfurique monohydraté ; recueillir ce qui passe à » 95 degrés ; nouvelle distillation sur *un peu* de chaux vive récemment calcinée ; enfin hydratation du chloral anhydre, qui est liquide, » par addition d'eau distillée (10,8 ; chloral anhydre, 100). »

Cependant, M. Adrian, à la Société de thérapeutique (5 novembre, et *Gaz. hebd.*, 1870, p. 146), expose les difficultés qu'il a éprouvées et la diversité des échantillons qu'il a obtenus, en suivant les indications de M. Dumas. Certains cristaux sont petits, friables, onctueux, d'une odeur douce d'éther acétique, peu vaporisables et sans réaction sur le papier de tournesol ; d'autres, au contraire, en masses cristallines ou en plaques, sont difficiles à briser, ont une réaction acide, une odeur vive, pénétrante, et répandent d'abondantes vapeurs. Ces différences proviennent, selon M. Adrian, de ce qu'il n'est pas facile de se procurer de l'alcool absolument anhydre. N'y eût-il qu'un centième d'eau, le produit en formation reste liquide. Le mélange, avec l'alcool anhydre, se prend en masse par le refroidissement. On l'exprime pour en séparer un résidu chloré de consistance oléagineuse, et sa distillation donne des cristaux ayant l'apparence de l'hydrate de chloral. Dans le cas contraire, on a un liquide complexe, qui, entrant en ébullition à 60 degrés, finit par distiller à 98 degrés. D'abord passent des composés chlorés, puis du chloral anhydre, et, à la fin, par la réaction de l'acide sulfurique sur le chloral lui-même, il se dégage d'abondantes vapeurs d'acide chlorhydrique ; dans la cornue reste un dépôt énorme de matière charbonneuse. Le liquide doit être rectifié de nouveau sur de l'acide sulfurique, mais le chloral qui résulte de cette distillation est encore mélangé d'acide hydrochlorique, dont il faut le débarrasser. Pour cela, au lieu d'employer l'hydrate de chaux, comme le prescrit M. Du-

mas, M. Adrian préfère hydrater le chloral, le maintenir à une douce chaleur, en présence du carbonate de chaux, et distiller, après quelques heures de contact. Moyennant ces précautions, on peut arriver à une pureté suffisante ; encore si l'on n'opère que sur de petites quantités.

Sous ce titre : *Contribution à l'étude thérapeutique du chloral*, M. Auguste Voisin a consigné, dans le *Bulletin thérapeutique* (28 fév. 1870 ; voy. *Gaz. hebd.*, p. 145), le résultat de quelques essais tentés par lui à la Salpêtrière. Le chloral, à la dose de 2 à 3 grammes, aurait, provoquant le sommeil, opéré une sédation remarquable chez des déments ou des épileptiques, agités et hallucinés. Une sorte de dégoût, gustatif plutôt que stomacal, aurait contraint d'en suspendre l'usage chez plusieurs malades. Dans un cas où le bromure de potassium avait échoué, 2 grammes de chloral ont réussi. Serait-ce, remarque M. Fonssagrives, affaire d'idiosyncrasie ?

Les accidents s'étant montrés rares dans l'emploi de l'hydrate de chloral, on n'avait guère à se préoccuper de lui trouver un antidote. M. Oscar Liebreich en signale un néanmoins : la strychnine, qui neutraliserait ses effets, sans elle-même exercer l'action nuisible qui lui est propre. Il propose les injections de nitrate de strychnine (*Gaz. hebd.*, 1870, p. 156).

M. Verneuil se loue du chloral contre un tétanos traumatique (*Acad. des sciences*, 14 mars 1870). Vers la fin de janvier, un maçon a l'extrémité du médius broyée sous une pierre. Au huitième jour, tétanos presque général ; douleurs excessives. Il y eut du sommeil presque immédiat et un apaisement rapide de la contracture et des souffrances. On suspend, le mal récidive et cède graduellement à de nouvelles administrations. La guérison exigea un mois. 6-12 grammes en potion, tolérance absolue de l'estomac. Un second blessé, soumis au chloral et aux courants galvaniques, serait en bonne voie. C'est sans doute ce dernier fait que M. Dubreuil, aspirant à la Société de chirurgie, présente à l'appui de sa candidature (27 avril).

Une discussion s'engage à la *Société de thérapeutique* (7 janv. 1870). M. Ferrand cite d'abord trois enfants (3 ans, 4 ans, 10 ans) atteints de coqueluche. Malgré diverses médications, les quintes persistaient, rapprochées et violentes. On donne trois cuillerées contenant chacune 25 centigr. de chloral. Le sommeil fut immédiat et la guérison se fit peu attendre. On n'avait rien retiré du chloroforme. M. Moutard-Martin regrette d'avoir à refroidir l'enthousiasme des partisans du chloral. Il l'a vainement indiqué contre une chorée, qui fut guérie par le bromure. Cette chorée récidiva et résista au bromure comme au chloral qui, re-

pris, provoqua une excitation exagérée, semblable à celles qui ont déjà été notées, spécialement par le docteur Noir (de Brioude).

A ce propos, M. Gubler mentionne les expériences par lui poursuivies sur les effets comparatifs du chloral et du chloroforme. De deux grenouilles, l'une est placée dans une atmosphère de chloral, l'autre dans une atmosphère de chloroforme. La première s'agite, sa peau se recouvre d'un enduit visqueux, des convulsions tétaniques surviennent, les mouvements réflexes persistent, la lutte ne cesse qu'à la mort. La seconde, immobile, devient rapidement insensible, la respiration, la circulation continuent. Le chloroforme agit sur la cellule nerveuse sensitive; le chloral serait un poison du cœur, effet opposé à celui de la digitaline, qui laisse cet organe en contracture. Divers faits cliniques, produits par M. C. Paul, justifieraient la théorie de M. Gubler. Une dame rhumatisante éprouva des lipothymies à la faible dose de 1 à 2 grammes. D'après M. Legroux, des phthisiques, tourmentés par l'insomnie, auraient, à la Pitié, obtenu du chloral (1-2 gram.) un repos salutaire et un ralentissement marqué du pouls. En réponse à M. Mialhe, M. Gubler exprime l'idée que la transformation du chloral au sein des tissus est, sinon improbable, au moins inconstante.

Dans une séance ultérieure (21 janvier 1870), M. Mialhe se rallie à la doctrine de M. Personne : dédoublement en acide formique et chloroforme. M. Gubler maintient que le chloral a une action indépendante et que, s'il se décompose, c'est en quantité minime. Une dame, sans en être informée, prend de deux jours l'un du chloral et du chloroforme; mêmes effets : sommeil et sédation. L'action du premier était seulement plus rapide, tandis que l'anesthésie était plus manifeste avec le second. On ne saurait admettre une formation successive; le chloral agit instantanément.

M. Archambault a expérimenté le chloral, en particulier chez une dame atteinte d'un zona et qui, vers 3 heures du matin, souffrait d'une manière intolérable. A défaut des opiacés et du sulfate de quinine, il employa le chloral (2 gram.). Sommeil au bout de dix minutes et durant de six à sept heures. Au réveil, nulle lourdeur. Les accès ne cessaient point. On recourt aux injections de morphine, non sans le regretter. Le chloral redonne de nouveau du calme. M. Archambault prescrit de préférence les lavements frais. Légèrement chauffés, ils seraient sans action. Ils occasionnent d'ailleurs d'assez vives cuissons. Sommeil prompt et subit, refroidissement, pouls petit; après une heure, la température s'élève, le sommeil paraît normal. L'orateur se demande si, dans le rectum, la transformation pourrait s'opérer en aussi peu de temps. M. Mialhe dit que l'eau chaude ne décompose pas le chloral.

On nous pardonnera d'être entré dans tant de détails. Comme anesthésique, le chloral appartient à la pathologie nerveuse. Un agent sédatif se bornant à procurer le sommeil serait une précieuse acquisition pour la thérapeutique mentale. Plus, d'autre part, règne d'incertitude sur la nature du produit et sur ses propriétés physiologiques, plus il importait de réunir en un faisceau les éléments propres à élucider ce double problème et à diriger la marche des expérimentateurs. Continuons à résumer les dernières données. Et d'abord celles qui, le 23 mars 1870, se sont produites à la Société de chirurgie.

M. Demarquay communique, de la part de M. Serré de Bassaume, une observation d'éclampsie puerpérale. 33 accès s'étaient déclarés d'heure en heure, lorsque furent pratiquées plusieurs saignées, appliqués vésicatoires et ventouses, administré le sulfate de quinine. 30 nouveaux accès avaient encore eu lieu, quand on recourut au chloral (8 gram. en potion). La malade n'en eut pas pris la moitié que cédèrent les convulsions et survint le sommeil. Guérison le quatrième jour.

Un blessé avait à la jambe un phlegmon diffus, que vint compliquer un violent délire. L'opium ayant échoué, M. Trélat, le quatrième jour, prescrivit 4 grammes de chloral, qui, incontinent, conjurèrent le désordre cérébral.

Sur un malade dont M. Demarquay rapporte l'observation à la séance suivante (30 mars, et *G. hebd.*, 281), 9 grammes de chloral calmèrent une exaltation qu'avait augmentée l'opium. Le sujet était traité pour une incontinence d'urine. Entre autres faits ci-devant relatés, M. Verneuil ajoute un delirium tremens guéri par Chapman avec 50 grammes de chloral (*Med. Times*, 1869) et deux éclampsies par Rabl-Bückard (Berlin, *Klin. Woch.*, 1869).

Le 4 mai (*Gaz. hebd.*, 1870, p. 379), deux nouveaux cas, terminés par la mort, ont été rapportés : l'un par M. Guyon, l'autre par M. Le Fort. Dans le premier, il s'agit d'une femme dont le pouce avait été, le 4 avril, broyé dans une mécanique. Le 8, opisthotonos complet, que la morphine n'avait pu prévenir; une potion de chloral procure du sommeil ; on réitère le lendemain et les jours suivants ; mais l'asphyxie se prononce et, le 13, emporte la malade dans un dernier accès. Le chloral avait soulagé constamment. Quant au malade de M. Le Fort, on avait dû, pour une plaie contuse du pied droit, lui lier les deux artères tibiales. Sept jours après, la gangrène ayant fait des ravages, trismus marqué. Après des alternatives, où le chloral avait lutté avec avantage, la gêne de la respiration finit par amener la mort. M. Verneuil insiste sur le peu d'efficacité du chloral dans le désordre des fonctions respiratoires et sur la nécessité d'y adjoindre alors les courants d'électricité.

Le docteur John Ogle, de Londres, aurait procuré un sommeil bienfaisant à un individu en proie au delirium tremens. Une seule femme en aurait éprouvé un malaise passager : sensations désagréables à la tête. Elle avait une péritonite. Le lendemain, on associa dans la potion quelques gouttes d'éther au chloral; le phénomène n'eut plus lieu. (*Gaz. méd.*, 1869, p. 574.)

Nous avons réservé, pour clore nos recherches, un travail de M. Jastrowitz, publié dans le numéro de janvier 1870 des *Annales médico-psychologiques*, sous ce titre : *De l'action thérapeutique de l'hydrate de chloral*. L'auteur en a puisé les éléments à la clinique du docteur Westphal, professeur des maladies nerveuses et mentales à l'hôpital de la Charité de Berlin. M. Doumic nous en a donné la traduction. Si, à l'égard de ce mémoire, nous avons dérogé à l'ordre chronologique, c'est qu'il y est plus spécialement question de l'aliénation mentale.

L'article de M. Jastrowitz repose sur 34 observations ainsi réparties : 10 cas de delirium tremens (hommes bruyants); 6 cas de mélancolie (3 hommes, 3 femmes); 5 cas de manie aiguë (1 homme, 4 femmes, dont 2 accouchées); 2 cas de manie chronique; 6 cas d'agitation paralytique (4 hommes, 2 femmes); 3 cas d'agitation chez les idiots (1 homme, 1 femme); 1 cas d'épilepsie; 1 cas d'hystérie (femme). Sur ce chiffre, on compte 3 décès suivis d'autopsie (femme en couches, accidents septicémiques; un paralytique avec maladie de Bright; une mélancolique agitée, bronchite).

Les doses, variables de 50 centigrammes à 8 grammes, ont généralement été prises toutes les heures ou toutes les deux heures, soit dans de l'eau, du sirop, du vin, de la bière, même dans de la soupe. L'effet n'a point été modifié, quelle que fût la forme. Parfois, la répugnance a été telle qu'il a fallu ou interrompre l'usage du médicament, ou l'introduire par la sonde œsophagienne, ou l'appliquer sur la muqueuse. On a dû renoncer à ce dernier mode, à cause de lésions graves, rencontrées sur les muqueuses nasale, pharyngienne et intestinale, chez une femme morte d'une suite de couches, bien que, principalement par le rapprochement de deux cas où rien de pareil n'avait été constaté, on ait été en droit de penser qu'au lieu de dépendre d'une action locale, les altérations se rattachaient au principe même de la puerpéralité. Dans les derniers temps, on a aussi substitué aux véhicules restreints les dilutions étendues et aux précédents mélanges une décoction de guimauve et de réglisse, comme plus propres à masquer le goût amer et âpre du chloral.

Sauf un peu de douleur de tête, à peine quelques malades se sont plaints de malaise. L'effet hypnotique a été constant, même sans éléva-

tion progressive des doses. Une seule maniaque a fait exception, à 5 grammes. Le moindre bruit la réveillait. Si le sommeil s'établit moins rapidement que par la morphine et même par le chloroforme, en revanche il est plus doux et plus durable. L'action du chloral est plus énergique chez les sujets débiles. Chez l'un de ceux-ci, 4 grammes ont provoqué un sommeil pour ainsi dire foudroyant. Les maniaques, les alcoolisés supportent mieux que les paralytiques et mélancoliques les doses supérieures. En dehors de l'hypnotisme, M. Jastrowitz n'a point constaté de sédation bien ostensible. Le délire est resté le même, s'il n'est devenu plus intense après qu'avant.

Sur les 8 cas suivants, on jugera des effets et du mode d'administration du chloral : W..., manie puerpérale, agitation, 4 grammes en 4 fois, de deux en deux heures ; effet nul. On s'abstient devant le refus opiniâtre de la malade. — F..., manie, mêmes doses ; légère excitation en plus. — E..., 1 gramme toutes les heures durant deux jours, puis 50 centigram. les deux jours qui suivent. Plus bruyante que jamais. — St..., manie, 4 grammes, dont 1 d'heure en heure ; point de changement. — H..., maniaque paralytique, 1 gramme toutes les heures ; agitation constante, cris, pleurs, loquacité. — Après un traitement identique, L..., jusque-là paisible, court, çà et là, furieux, les yeux animés, criant, refusant la nourriture. — S..., paralytique, amaigri, loquacité intarissable, passe une nuit plus calme. — M..., anxiété profonde, mêmes prescriptions, même état moral, lassitude.

Avec l'hydrate de chloral, M. Jastrowitz n'a vu ni véritable excitation psychique, ni convulsions. Les pupilles se rétrécissent, en raison des quantités ingérées. Par une vive irritation extérieure, l'aspersion de l'eau froide, des cris aux oreilles, elles se dilatent, mais momentanément. Elles reprennent, la cause cessant d'agir, leur étroitesse primitive. Parfois alors le visage rougit, se couvre de sueur. Sous les yeux de l'auteur a paru et s'est aussitôt effacé un érythème très-rouge.

Adoptant la théorie de M. Liebreich, il suppose, si l'hypnotisme s'effectue promptement, que le contact, facile avec l'alcali du sang, a favorisé le dégagement d'une plus grande quantité de chloroforme. Ce résultat a d'autant plus de chances de se produire que les doses administrées sont plus fortes, à moins que ne diminue l'alcali neutralisé. L'insensibilité, la résolution musculaire atteignaient le summum sous l'influence de ces fortes doses (6-8 grammes), surtout prises en une seule fois. Un point, la cloison du nez, se montre encore impressionnable, quand les autres parties ont cessé de l'être. On voit, si on la pique, des contractions sur la figure ; la respiration se régularise. Le chloral, du reste,

ralentit un peu cette fonction Il en est de même du pouls qui, après s'être accéléré, perd de sa fréquence, pour reprendre le rhythme normal. La chaleur du corps s'abaisse de quelques dixièmes. En un cas, elle est descendue de 2°,1.

Quant aux résultats thérapeutiques, l'auteur les envisage dans le delirium tremens, la mélancolie et la manie. L'hydrate de chloral s'est, dans tous les cas d'alcoolisme, montré un remède souverain. Huit fois sur dix, le délire s'est compliqué de convulsions, circonstance réputée grave. On a alors débuté par 4 grammes, et ceci, chez deux malades, ne suffisant pas, on est immédiatement monté à 5 et 6 grammes. Un ébrieux prit, en deux doses, 12 grammes ; un autre, la même quantité en une fois ; un troisième, atteint pour la cinquième fois, 22 grammes en moins d'un jour. Une prise de 6 grammes fut rejetée.

Certains faits ayant été précédés de paroxysmes antérieurs, la comparaison pour la durée a été facile.

Le 23 juillet, J. G... entre, pour la quatrième fois de l'année. Agitation extrême. 6 grammes ; sommeil au bout de 40 minutes. Le 24, calme, mais langage désordonné. Le 25, 6 grammes ; chaleur, pouls à 108, sueurs, sommeil interrompu ; il persiste la nuit ; au réveil, calme, idées nettes. Durée, 2 jours. Elle avait été de 8, 6 et 12 en mai 1868, en janvier et en mai 1869.

Comme le précédent, A. G... est pris, pour la sixième fois. Insomnie, fort tremblement ; vue d'oiseaux, d'animaux, de personnes étrangères. Pouls, 132 ; température, 38°,2. Il était 11 heures et demie du matin ; 7 grammes. — 11 h. 45 : sommeil, visage rouge, sueur, pupilles très-rétrécies ; pouls, 120. — 2 h. : température, 36°,5. Le malade s'éveille et reste calme. — 5 h. : agitation, 5 grammes. — 6 h. 15 : sommeil pendant 9 heures. — Le lendemain, idées nettes ; ne reste qu'un tremblement, qui cède le troisième jour.

G. S... a déjà eu le delirium tremens. Sujet à l'épilepsie tous les mois. Admis le soir, son délire est complet. 7 h. 30, 5 grammes. — 7 h. 35 : pouls, 88 ; crie, voit tout tourner autour de lui, oscille de droite à gauche, yeux demi-fermés —7 h. 40 : sommeil ; pouls inégal, 138 ; visage rouge, pupilles étroites. — 8 h. : se réveille et divague. Il se rendort et ne se réveille que le matin à 5 heures. — 9 h. : calme, se rappelle ses hallucinations et rien de ce qu'il a éprouvé sous l'influence du chloral.

O. G..., 45 ans, photographe, emploie le cyanure de potassium et le sublimé. Grand buveur de kummel et de rhum. Sujet à l'épilepsie, il a un tremblement habituel. A son entrée, le 26 juillet, délire, bavardage, fort tremblement. — 12 h. 15 : 8 grammes en une dose Au bout de 5 minutes, visage rouge, sueur abondante, pupilles étroites ; pouls, 120 ; défaillances. —12 h. 25 : bouche ouverte, figure cyanosée, respiration saccadée, oscillant entre 20, 24, 36 inspirations par minute, et se suspendant momentanément. Une piqûre sur la cloison du nez suscite l'action respi-

ratoire; pupilles dilatées, pouls faible, 108. Anesthésie complète. — 12 h. 55 : respiration régulière; pouls, 108. — 3 h. : sommeil naturel, température, 37°,8. — Le 27, réveil à 7 heures; amélioration, mal de tête; somnolence, bavardage. Tout délire cesse dans la journée; tremblement modéré.

Nous avons vu que, dans la mélancolie, l'état moral, loin de s'amender, aurait plutôt, chez quelques malades, acquis de l'intensité. Une mélancolique, citée par M. Liebreich, avait pour symptômes prédominants de l'anxiété et de l'insomnie. Après le sommeil du chloral, ses plaintes devenaient plus vives. Son cou, sa tête lui semblaient gonflés: elle ressentait d'affreux tiraillements qui allaient du cerveau au cœur et dans les entrailles. Disant qu'elle allait mourir, elle se lamentait sur le sort de ses enfants, s'arrachait les cheveux, se précipitait contre les murs, etc. Elle voulait qu'on remplaçât le chloral par la morphine. L'essai se poursuivit 3 semaines sans résultat.

L'affection avait 9 mois de date. Cette ancienneté peut être prise en considération. Dans un cas attaqué au début, on obtint une guérison assez rapide :

A. H..., 48 ans, est admise, le 19 juillet, pour une mélancolie remontant à quelques jours. Un ozène, reliquat probable d'une syphilis traitée jadis par les mercuriaux, aboutit, cinq ans auparavant, à une perforation de la voûte palatine. Deux mois avant son entrée, faiblesse et douleur de l'œil gauche, combattues par l'iodure de potassium. Au commencement de juillet, agitation, tristesse, insomnie, refus de nourriture. Elle craint d'avaler l'obturateur qu'elle porte dans sa bouche; propension au suicide. Sa gorge est tellement serrée et sèche qu'elle doit mourir de faim; elle prétend ne pas distinguer ses doigts à un pouce de distance. Du 19 au 27, chaque soir, 4 grammes, aidés cinq fois par des injections cutanées de morphine. Sommeil rapide, constant et prolongé. Cessation du traitement, guérison complète le 22 août.

Chez les maniaques, les petites doses ont causé de l'excitation, les doses plus fortes procuré du sommeil. Celui-ci étant court chez les individus robustes, le supplément fourni par les injections de morphine n'a point rempli le but. Au contraire, l'association au chloral d'une petite quantité de cette substance aurait ajouté à l'effet sédatif: F... prend d'heure en heure, les 19 et 20 août, 12 doses d'un demi-gramme de chloral avec 1 centigramme de morphine. Calme le jour, reste agitée la nuit. — E..., soumise au même traitement, devient calme et, deux jours après, commence à tricoter. — W... prend, le 20 août, 8 doses de 1 gramme avec 1 centigramme de morphine. Calme relatif; elle s'agite encore quand on lui parle.

Faute d'hydrate de chloral à Berlin au moment où M. Jastrowitz écrivait, les expériences n'avaient pu être poursuivies. Ne gagnât-on que le sommeil et de la tranquillité (on peut espérer mieux), ce serait déjà beaucoup. La solution de la question, si controversée, du *non restraint* aurait fait un grand pas. Il est évident que la coercition, sous toutes formes, ne serait plus qu'une mesure exceptionnelle, même à l'égard des aliénés disposés à tourner leur fureur contre eux-mêmes.

Sans contredit, l'étude clinique du chloral s'impose à l'attention des médecins aliénistes. Nul doute que l'emploi judicieusement approprié de cette substance ne dût enrayer, dans leur évolution primitive, un certain nombre de vésanies ou concourir plus tard à leur amendement. Mais c'est à condition que les formes en soient nettement déterminées. Il y a des obtusions qui guérissent spontanément. La folie alcoolique, le délire épileptique n'ont qu'une durée passagère. Nous en avons fait connaître de nombreux exemples, où la disparition des symptômes avait eu lieu du jour au lendemain. Seulement, on se trouve souvent en présence de lésions somatiques caractérisées qui, appelant des moyens plus directement efficaces, relèguent les anesthésiques, chloral compris, au rang des palliatifs.

MÉDECINE LÉGALE.

LES ALIÉNÉS ET LA LÉGISLATION,

Par M. le docteur TRIPIER.

(ANALYSE PAR M. COLLINEAU.)

Les attaques contre la loi de 1838 se succèdent avec une obstination sans égale. Mais ce sont toujours, stéréotypés, les mêmes arguments banals et vides de sens, témoignage ostensible de l'indigence et du parti pris des réacteurs. Le *Journal de médecine mentale* a trop de fois passé au crible d'une discussion sévèrement analytique, les violentes objurgations dont une presse inconsciente, sinon perfide, a été l'écho, pour que, l'inanité en étant démontrée, il ne soit pas désormais superflu d'insister.

L'étude publiée par le docteur Tripier, dans la *Revue contemporaine*, a un tout autre ton. Ses critiques, tant s'en faut, ne sont pas toutes irréprochables. Il y a plus d'un paradoxe dans le nombre. Mais, scientifiques, elles sont mesurées ; on y sent l'intuition de vérités fondamentales ; des horizons, jusqu'ici superficiellement explorés, s'en dégagent,



et, une fois de plus, elles attestent l'originalité d'esprit dont l'auteur a déjà donné de nombreuses preuves.

M. Tripier répudie toute loi d'exception, toute loi qui ne repose pas sur les données fécondes de la raison et de l'expérience. La métaphysique, à ses yeux, usurpe, aux dépens de l'observation, une part exagérée dans notre droit juridique. On accuse la loi de 1838 de favoriser l'arbitraire. Précisément, c'est à des abus de ce genre qu'elle a eu pour objet de remédier. Les asiles étaient rares, le traitement y était insuffisamment organisé. Les règles, pour les placements, n'existaient pas; dans certaines provinces, l'interdiction préalable était nécessaire. En l'absence d'un contrôle administratif sérieux, les parents disposaient, pour ainsi dire, à leur gré, de leurs malades Nul ne s'enquérant de ce qu'ils devenaient, on conçoit que le mauvais vouloir, l'ingratitude, la cupidité eussent leurs coudées franches. Des scandales étaient souvent révélés. En les dénonçant, Esquirol signalait les moyens d'y mettre un terme. Il préludait, par ses vœux, aux réformes dont on conteste l'efficacité. M. Tripier ne partage point, à cet égard, les préventions communes. Il croit, au contraire, que les garanties offertes à l'aliéné par la loi de 1838 sont irrécusables. Le luxe de précautions qui protégent la liberté individuelle démontre la sincérité du législateur. Sous ce rapport, on serait même tombé dans l'excès. « La multiplicité encombrante des détails, dit M. Tripier, paralyse l'application. » Des dispositions trop complexes courent risque de rester lettre morte. On aurait commis une autre faute en remettant, en toute occurrence, la haute main aux personnes munies d'un mandat administratif. C'était, à cause des éventualités quotidiennes, rendre absolue l'ingérence du fonctionnarisme dans les mesures de séquestration et de sortie. De tels monopoles sont dangereux. La confiance n'aurait pas dû se montrer à ce point facile. Il est, quant aux agissements du pouvoir, des réserves que la prudence dictait. Les termes de la loi sont, sans contredit, en faveur de l'aliéné. Mais la notion de la protection légale qui l'accompagne à l'asile, lui échappe ou ne lui parvient qu'incomplétement et à grand'peine. Un pourvoi sur sa demande rencontre de graves obstacles, ou très-malaisé du moins est son recours contre l'arbitraire.

L'interdiction, d'autre part, n'est pas la conséquence inévitable de la séquestration de l'aliéné. M. Tripier s'en étonne. A son sens, l'interdiction « aurait enlevé à la législation spéciale sa raison d'être... Une ordonnance aurait pu régler l'économie des asiles aussi bien que celle des prisons. » Selon lui, ailleurs gît le vice radical. L'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, la réorganisation, sur des

bases rationnelles, des commissions administratives garantiraient de surcroît l'aliéné. Mais les garanties de la société? Elles sont et restent illusoires. Qu'est-ce que l'aliéné? Pour le métaphysicien, un homme privé de libre arbitre; pour l'observateur compétent, neuf fois sur dix, un homme dangereux. Un crime commis, l'auteur en est détenu et traduit en jugement. Coupable, on le condamne; aliéné irresponsable, on l'absout. En ce dernier cas, pour la société, pour ceux qui entourent l'insensé, le péril subsiste, sauf recours à la loi spéciale.

Autre difficulté. L'individu réputé sain d'esprit, s'il se montre menaçant, devient l'objet d'une surveillance active, d'admonestations sévères, de répressions instantanées. Des menaces d'un fou, on ne tient compte qu'à demi; on temporise, bien que, pourtant, selon la judicieuse remarque de M. Tripier, « l'aliéné soit le plus sûr et le moins mesuré des récidivistes. » Or, vienne une rechute, c'est alors d'emblée que l'on procède, d'une manière définitive que l'on statue. Celui que, malgré l'inconscience de ses actes, on tolérait dans le milieu social, au préjudice de la sécurité publique, perd le bénéfice d'un débat contradictoire, accordé au criminel. Conséquences de la législation exceptionnelle qui le régit, la longanimité et la rigueur déployées à son égard sont excessives tour à tour. Donc, retour au droit commun. Par quel conflit de circonstances a-t-on été conduit à en sortir? Parce que les obscures spéculations de la métaphysique se sont introduites dans la jurisprudence.

Au médecin appartient la compétence spéciale. Il serait puéril de la lui dénier : lui seul a l'habitude d'observer les faits. Mais pourquoi, concentrant son attention dans la recherche de troubles symptomatiques d'états somatiques plus ou moins nettement caractérisés, restreignant son jugement à la détermination du diagnostic et du pronostic, récuse-t-il un droit que lui confère la science, celui d'analyser physiologiquement la législation? C'est moins à l'asile que dans le milieu social, que dans le monde, surtout de la criminalité, qu'il trouvera les documents nécessaires à cette féconde investigation. Ici, ils s'offriront à lui, à chaque pas. Les aptitudes nerveuses lui apparaîtront sous deux aspects tranchés. Aux degrés élevés, prédominance des phénomènes de l'ordre intellectuel; aux derniers échelons, prédominance des phénomènes de l'ordre instinctif. L'auteur admet un état mental inférieur, mais non morbide (*bestialité*, *zoanthropie*), où, contenues jusqu'à un certain point par la crainte de la publicité ou du châtiment, les impulsions instinctives n'ont besoin, néanmoins, pour faire échec à la résistance, que de circonstances favorables à leur expansion désordon-

née. Que, des individus, l'observation se transporte aux dispositions légales, on sera frappé du grand nombre de celles qui sont de nature à entretenir et à surexciter les instintcts des zoanthropes. « Les lois sont solidaires, les bons effets de l'une d'elles peuvent être paralysés par les exigences d'une loi voisine. Les titres relatifs au mariage, à la séparation, à la paternité, aux successions, aux contrats infirment les dispositions particulières à la loi de 1838. »

Prenant pour exemple, à l'appui de son assertion, les conditions qui régissent le mariage, l'auteur signale la fréquence extrême des conflits qui en sont la conséquence, rapporte des faits dans lesquels le crime a eu pour mobile l'aliénation de la victime, revendique les droits de la liberté domestique, compromis par les ingérences usurpatrices d'une légalité qui les outrage, accuse, enfin, les clauses restrictives de la séparation de fomenter, chez les zoanthropes, par la fausse position où elle les place, les penchants violents et pervers.

En somme, M. Tripier, dans ses conclusions, réclame, pour la société, des garanties contre les entreprises des fous, des zoanthropes et des criminels. Toute solution isolée d'un des termes du problème lui semble, par avance, frappée de stérilité. Il faut, à l'égard des aliénés, comme en beaucoup d'autres points, refondant la législation, en éliminer les exceptions, et l'asseoir sur des bases uniformes : DROIT COMMUN !

Ces aperçus assurément sont fort ingénieux. Toutefois, l'idée maîtresse : *La loi est mauvaise, parce qu'elle est de trop*, encourt une grave objection. La suppression de la loi spéciale qui régit les aliénés impliquerait l'interdiction préalable. Ecarter cette mesure constituerait une dérogation à la jurisprudence commune. M. Tripier ne nous paraît pas s'être suffisamment pénétré des motifs très-sérieux qui ont déterminé le législateur à en repousser l'urgence. C'eût été créer pour les familles une obligation devant laquelle elles sont, pour la plupart, portées à reculer. Avant 1838, nous l'avons dit, les choses, dans plusieurs contrées, ne se passaient pas autrement. Et c'est là, précisément, la restriction fatale qui tenait éloignés de l'asile, ouvert à toutes les surveillances, une foule de malades opprimés, dès lors, sans direction ni contrôle, sous un séquestre étroit et dissimulé. D'autres vaguaient à l'aventure, puis finissaient, arrêtés pour cause de vagabondage, par être écroués dans les prisons, en compagnie des malfaiteurs. Combien de suicides, d'homicides, d'incendies, d'attentats de toute sorte dus aux entraves qui défendaient l'entrée des asiles !

L'interdiction comporte d'autres inconvénients. Par la publicité qu'elle impose, elle donne au trouble mental une notoriété compromet-

tante, non-seulement pour le malheureux auquel elle est censée venir en protection, mais pour les intérêts dans lesquels son nom peut se trouver engagé. Une foule de malades atteints de folies passagères (intoxications, névropathies, pseudomonomanies, obtusions, stupidités, etc.) ne séjournent que temporairement dans les asiles. Rendus à la liberté, ils reprennent, sans coup férir, leurs travaux et leurs habitudes. Que serait-ce si, ayant déjà subi les épreuves de l'interdiction, il leur fallait, pour en obtenir main levée, reparcourir le même cercle en sens contraire? Quel trouble dans leurs rapports sociaux! Quel impédiment gratuit et abusif jeté à travers leur carrière! M. Tripier prétend que, dans la majorité des cas, la séquestration d'un aliéné équivaut à une détention perpétuelle. Le mal le voulant, on devrait s'incliner. Mais c'est une erreur. Pour le plus grand nombre, l'isolement ne dépasse point une année. Les registres d'admission et de sortie en font foi.

Souvent, d'ailleurs, on se trouve en présence de cas urgents, où l'interdiction serait impraticable. Tel furieux, arrêté sur la voie publique, a besoin de soins immédiats et d'une étroite surveillance. On ne le connaît pas; il ignore sa propre identité: comment et pourquoi l'interdire? Une loi spéciale avait donc sa raison d'être.

Depuis longtemps, nous entendons bourdonner sans cesse autour de nous ce mot magique: le droit commun. S'en fait-on une idée exacte? Y a-t-on bien réfléchi? Qu'exprime-t-il en réalité? Veut-il dire que, dans les rapports des citoyens entre eux et des aliénés avec leurs semblables, le lien légal soit indispensablement le même? que les cas, quels qu'ils soient, se règlent d'après une légalité unique? Il y a évidemment, au sujet de cette question, des malentendus considérables.

Une selle ne saurait aller à tous chevaux. Dans la société, les conditions sont diverses et infinies. Chacune a son caractère, sa portée, ses exigences. C'est de l'observation et de l'appréciation de ces particularités que doivent découler, pour toute occasion, la marche à suivre et la conduite à tenir. Le droit commun, c'est précisément la reconnaissance des droits et des faits individuels. Assurer au moindre citoyen ce qui lui est dû, le lui conserver ou le lui rendre, tel est le principe que doit consacrer la légalité, formule conventionnelle, arbitraire quelquefois, plus ou moins imparfaite, mais toujours transformable. Irréductible comme un axiome, irréfragable comme la logique, impérissable comme la vérité, un et indivisible comme la synthèse, ce principe, c'est l'abstraction qui domine le fait concret, le vivifie ou le tue, et l'oblige incessamment à se courber sous elle.

Une pareille puissance, loin de résider dans l'autorité constituée, lui est manifestement supérieure. Elle est immanente à la société elle-même et ne saurait passer souverainement en d'autres mains, sans créer un état de choses anormal et violent. Nous disons souverainement, car l'être collectif qu'on nomme la société, pour exercer son droit, a besoin de le déléguer. On arrive ainsi à se demander quelles doivent être et cette délégation et ses attributions. La réponse est simple. La meilleure délégation sera celle qui saura le mieux déterminer les règles, et en assurer la bonne application. Fût-elle défectueuse, une loi constituée sous de tels auspices n'aurait qu'un inconvénient passager, étant toujours modifiable par des gens aptes à en poursuivre le perfectionnement.

A proprement parler, le droit commun ne consiste pas à soumettre les cas les plus disparates à un code banal et à une juridiction unique. La pratique même déposerait contre cette exagération. A côté des tribunaux correctionnels et civils, le commerce n'a-t-il pas ses magistrats spéciaux ? Confond-on le domaine administratif avec le domaine judiciaire ? Si l'aliénation diffère de l'état de santé, si les actes auxquels elle conduit s'éloignent des actes normaux par leur origine et leurs conséquences, ne va t-il pas de soi que le jugement à en porter et les résolutions à prendre soient remis à ceux qui, en vertu de leurs fonctions, ont qualité pour en connaître ?

Ceci n'est point une dérogation au droit commun ; c'en est plutôt le respect, puisque, tous tant que nous sommes, étant exposés aux aberrations mentales, on ne peut pas dire que la loi qui nous est applicable soit une loi d'exception. La seule question à agiter est de savoir si elle remplit le but, si, pour l'occurrence, elle répond à l'idéal de la légalité. Toute aspiration vers cet idéal est un pas vers l'ordre ; toute manifestation énergique et réfléchie, en ce sens, est l'indice d'un progrès.

Dans l'espèce, la situation de l'aliéné vis-à-vis de la société est bien réellement celle d'un malade, non inoffensif, mais dont les entraînements aveugles exposent à d'imminents dangers. Or, sous prétexte d'égalité, assimiler aux résultats de criminelles préméditations les attentats provoqués par une instigation fortuite et délirante serait, en vérité, pousser jusqu'à l'absurde l'antipathie des règles d'exception.

En ce qui concerne les aliénés, la société n'a qu'une ligne de conduite à suivre. S'agit-il d'une loi? c'est aux hommes spéciaux qu'elle doit confier le soin de présider à son élaboration, d'en rechercher les infirmités et de veiller à son exécution judicieuse. Instituée sous cette influence, celle de 1838 a une origine rationnelle ; et quand, sans esprit préconçu de dénigrement, on se rend compte des changements

qu'elle a opérés dans la situation des malheureux déshérités de la raison, on voit qu'elle n'a produit que des bienfaits.

M. Tripier, qui a rendu justice à la loyauté du législateur, aurait, s'il se fût placé à ce point de vue, été plus loin. Que les salutaires dispositions de la loi de 1838 rencontrent dans celles moins libérales de lois voisines une pierre d'achoppement, l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Comme M. Tripier, nous voudrions, au nom d'un impérieux besoin de décentralisation, pour les commissions administratives ou de surveillance, une initiative en rapport avec la gravité de leur mandat. Avec lui, nous admettons, entre les diverses lois dont le faisceau constitue le droit civil, une solidarité dont il produit d'ailleurs d'irrécusables exemples. Mais, dans le cours de son étude, la conception qui nous a frappé par son caractère vraiment philosophique consiste dans la distinction des aptitudes dont le cerveau humain est doté. Pour être dans les données d'une observation exacte, son aperception pourtant est incomplète. Aux aptitudes instinctives et intellectuelles, qu'il signale, s'ajoute l'imposante série des aptitudes morales. Leurs modes d'éclosion, de fonctionnement, d'éducation respectifs ont été, dès l'année 1849, analysés et définis par M. Delasiauve, dans un important écrit (*Nature et degré qu'il convient de donner à l'enseignement primaire*). Elles constituent l'entendement dans son intégralité. Le *Journal de médecine mentale* en a (t. I, p. 70, 105 et 135) exposé, dans ses détails, le mécanisme. De ces notions découlent une multitude d'applications relatives, et à la classification des maladies mentales, et à la juste acception des mesures légales qu'elles nécessitent, et aux errements thérapeutiques ainsi que prophylactiques qu'il est rationnel de leur opposer.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Tresson, cocher des petites voitures, était sans place depuis trois mois, ayant à sa charge sa femme folle, qu'il avait en vain présentée pour être admise dans un asile. Deux jours s'écoulent sans que le concierge voie descendre ni l'un ni l'autre. On pénètre dans leur domicile, et on trouve le mari mort, d'apoplexie, on présume. La femme pleurait, riait, gambadait, dansait, poussait des cris rauques.

— Louis Cécile, atteint d'aliénation mentale, vivait séparé de sa femme, qui tenait, à Arras, un petit magasin. Un matin, le 12 octobre, il entre chez elle, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, et, sur le refus

qu'elle fait de lui donner de l'argent, il lui assène sur la tête plusieurs coups d'un poinçon; puis, tournant sa fureur contre sa fille, lui fait également de graves blessures. A l'approche des voisins qui accourent pour prêter secours aux victimes, il s'enfuit et se coupe la gorge avec un rasoir.

— Les *Annales médico-psychologiques* (avril) ont recueilli les faits suivants : — Un juge anglais exercait ses fonctions. En plein tribunal, un gentleman l'accable, sans provocation, d'invectives outrageantes, sous l'influence présumée de l'aliénation mentale.

— Deux Américains inoffensifs sont assaillis violemment dans un café, à Manchester, par le capitaine Mudden, atteint d'insanité. Cet insensé avait déjà été placé dans un asile de Londres. (*Medical times*, 19 fév.) Le journal anglais fait cette judicieuse remarque : On cherche à garantir les individus d'une séquestration abusive, mais, dans le système actuel, le public est exposé à des dangers d'un autre ordre.

— M. Dumouchy, percepteur, réglait un compte avec un cantonnier, au domicile de M. L... Tout à coup, le fils de la maison, âgé de 50 ans et donnant, depuis quelque temps, des signes de folie, le frappe dans le dos avec un couteau-poignard, qu'il avait acheté le matin même. Il le poursuit et le blesse de nouveau dans l'escalier. Interviennent successivement son père et sa mère, qu'il mutile affreusement. On espère que les victimes guériront. Quant au meurtrier, placé dans un cabanon d'hôpital, il s'est, en l'absence du gardien, débarrassé de la camisole, et on l'a trouvé pendu au créneau de sa cellule. (*Journal de Péronne*, 19 janvier.)

— Mme Laurence, tisseuse à Montbrehain, dormait paisiblement. Son mari, couché avec son fils dans un lit voisin, se lève, sort et rapporte une serpe, avec laquelle il frappe la malheureuse à coups redoublés sur la tête. Aux cris de la victime, le fils accourt, mais le meurtrier fuit et se précipite dans un puits, où il trouve la mort. L'état de la femme Laurence est des plus graves. (*Journ. de Saint-Quentin*, nov.)

— Vingt fois, nous avons signalé la violence et le danger du délire dont s'accompagne si fréquemment l'épilepsie, soit que la fureur qui suit les accès ait pour mobile une impulsion instinctive ou de sinistres hallucinations. Celui-ci, dans sa frénésie, se précipite aveuglément sur les premiers qui se rencontrent à sa portée; d'autres luttent contre des agresseurs imaginaires, où cèdent à de déplorables perversions, violent, incendient, mutilent, etc. Aussi ne saurait-on, si inoffensifs qu'ils

paraissent, entourer ces pauvres malades d'une sollicitude trop vigilante, ou, lorsque, las d'une existence déprimée, ils font appel à l'assistance, mettre un trop grand empressement à les accueillir.

La commune de Cravent (Loiret) vient, à l'appui de ces remarques, de fournir un nouvel et terrible exemple. Dans une maison habitaient avec leur fils les époux Piednoir, sexagénaires. Atteint du mal caduc, le malheureux jeune homme, âgé de vingt-sept ans, avait eu dans la journée de Pâques trois attaques. Sa mère couchait à côté de lui dans une chambre; le père occupait une autre pièce dans le fond. Sauf quelques idées parfois extravagantes, le malade, lucide, n'avait eu jusqu'ici pour les siens que des sentiments d'affection et de reconnaissance. Tout à coup, vers minuit, en proie à de fascinantes illusions, il se lève, à petit bruit, s'arme d'un instrument contondant et tranchant, en frappe sa mère qui tombe morte du premier coup, pénètre jusqu'à son père, qu'il immole de la même façon, sort et se met en devoir de forcer les portes d'une voisine. Celle-ci, par bonheur, a le temps de fuir. On accourt à ses cris; on assiége le furieux, qui, s'échappant, se rend chez son beau-frère, à une demi-lieue de là. Il ne parle point du drame, revient à son domicile, où il se barricade et est enfin saisi par ruse. Apaisé, il a fait des aveux et on l'a conduit en prison. L'affaire est pendante.

— Le 21 mars, dans une caserne de Béthune (Pas-de-Calais), un caporal-cordonnier du 13e de ligne aurait, dans un accès de jalousie, fait feu sur un chef-clairon, qu'il croyait son rival préféré. Celui-ci, s'inclinant, aurait évité la balle qui est allée frapper mortellement un autre militaire. Au moment où l'on se précipite pour l'arrêter, l'assassin tire un nouveau coup de révolver et blesse grièvement aux bras et aux mains un second camarade. On prétend que l'auteur de ces actes féroces donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. (*Petite Presse*, 25 mars.)

ASILES.

DE L'ORGANISATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Lettre à Monsieur le Ministre de l'intérieur.

Monsieur le Ministre,

Les heures cheminent. A peine l'aurore se lève que bientôt le déclin se laisse entrevoir. Dans le court passage de la vie, quiconque, aspirant

au bien, serait heureux de concourir à sa réalisation, ne saurait trop prendre hâte. On court risque, en temporisant, de perdre irrévocablement l'occasion fugitive. Ceci s'adresse particulièrement aux sommités en place, qui, pour la plupart, sortent FRUITS SECS de postes importants, où, sagement inspirés, ils auraient eu tant à faire. Combien de vos prédécesseurs pouvant, par des réformes aussi simples dans l'application que féconde dans les résultats, honorer leur carrière et l'approvisionner de contentement, ou n'ont éprouvé, pour les projets les plus dignes de leur attention, que des velléités stériles, ou, détournés par de fausses perspectives, n'ont pas même eu le sentiment des infirmités sur lesquelles se ferme l'œil de la routine.

Pourtant ce ne sont pas les indications qui manquent. En dehors des sphères administratives, se rencontrent une foule d'esprits généreux, amants de l'idéal, et dont le progrès de nos institutions est le rêve. La distance qui en sépare le fonctionnement du modèle qu'ils conçoivent, les attriste. Vingt fois ils se sont demandé si ce contraste tenait, mal nécessaire, à la nature des choses, et, persuadés que non, ils ont imaginé des combinaisons parfaitement acceptables pour le restreindre ou le détruire.

Malheureusement, ces précieuses élucubrations que, dans leur naïveté, les auteurs adressent aux autorités, s'égarent dans le tourbillon des affaires. On lit à peine ou pas du tout. Brochures, manuscrits vont s'enfouir dans les cartons d'un commis, ou sur des rayons vierges de consultants. Grand bonheur! si, par surcroît, ceux qui se sont dévoués à ces œuvres, pour prix de leurs veilles et de leurs sacrifices, ne sont pas, prétendus utopistes ou rêveurs, traités en ennemis, pour avoir troublé la quiétude ou empiété sur le domaine des hauts barons, impérieux et dolents.

Ces tendances, dont le public souffre, ne nuisent pas moins au gouvernement, que rehausserait le bienfait, que la désaffection mine. D'aventure, le pouvoir, soit aperception ou vent qui souffle, est-il poussé vers une amélioration sociale, un autre écueil l'attend. Aura-t-il recours aux conseils de la compétence? Non pas. L'administration a ses us et coutumes, auxquels elle ne dérogerait point sans scandale. Au lieu de s'entourer, sur chaque question, des laborieux, ayant médité, sachant et voulant, et d'en constituer une chambre au petit-pied, elle nomme des commissions composées de membres qui, étrangers aux notions indispensables, peut-être intéressés au *statu quo*, sont ou indifférents ou hostiles. Quoi d'étonnant, si de telles élaborations ne surgissent que des changements incomplets, mal digérés, pires que ce qu'ils remplacent!

Béranger a dit : « Je vois le mal et n'aime que le bien. » Comme lui, ému des imperfections sociales, nous avons soif d'ordre et d'harmonie. Mais nous partageons en même temps la confiance de ceux qui croient qu'il n'est pas besoin d'efforts surhumains pour opérer de satisfaisantes transformations. Charles X régnait encore. Déjà, sur les bancs de l'école, signalant la plaie de l'ignorance, nous tracions un plan large et logique d'éducation populaire. Après la loi libérale de 1833, tout en participant à ses applications progressives, nous insistions de nouveau sur cet enseignement, dont, scientifiquement, nous posions les conditions physiques, intellectuelles et morales, jusqu'ici, hélas! très-peu comprises.

Ce sujet est à reprendre. Un peu plus tard, dans un livre sur l'*Organisation de la médecine* (1843), soumettant à une sévère analyse tous les points défectueux concernant l'étude et l'exercice, nous en fîmes sortir tout un programme de réformes. Bien des gens s'en offensèrent. Il ne resta pas néanmoins sans résultats. Car, dès 1845, il suggérait à notre excellent ami Aubert-Roche le dessein d'un congrès médical qui dut, à l'appui de M. Amédée Latour, d'être presque immédiatement réalisé.

M. de Salvandy, on le sait, ne craignit pas de déroger, en participant à cette solennelle manifestation, laquelle, en 1847, eut pour conséquence la présentation d'un projet à la Chambre des pairs. Entre autres clauses, l'une des plus considérables était, sans contredit, la suppression des officiers de santé. Ce projet fut voté et l'on dut regretter que, depuis, n'ayant pu, à cause de la révolution de Février, être discuté à la Chambre des députés, aucun des pouvoirs qui se sont succédé n'ait songé à le faire revivre.

L'instruction, la médecine se lient étroitement au sort des peuples. Elles ne sauraient, l'une et l'autre, reposer sur de trop solides assises. Recélant le germe de tous les progrès, si l'on complétait leur organisation par un bon système de mutualité et d'assistance, si notamment, comme nous ne cessons de le demander, on y rattachait, pour toutes les infirmités, ces instituts de circonscriptions communales dont nous avons démontré l'urgence à l'égard des aliénés, on pourrait s'en remettre à elles des améliorations ultérieures. Les lumières, généralisées, ne contribueraient pas moins à la sociabilité qu'à la production des richesses; et si, parmi les membres de la corporation médicale répartis sur tous les points, on ne comptait que des praticiens unissant, au savoir absolu de leur profession, aux notions de l'hygiène et de la philosophie, l'ex-

pansion généreuse et le dévouement, quelle sécurité pour tous, quelles garanties pour le développement de la civilisation!

Ces perfectionnements salutaires, que faudrait-il pour les réaliser? Plus de sincère vouloir que de sacrifices. On les néglige pourtant; on les redoute peut-être, quand ils ne feraient qu'honorer ceux qui en prendraient l'initiative.

Mais, monsieur le Ministre, si l'enchaînement des idées m'a suggéré ces remarques, mon but, en vousé crivant, est plus restreint. En traitant des hôpitaux, j'y ai signalé de graves lacunes. Les services les mieux pourvus n'ont pas au delà de trois ou quatre élèves. Celui que je dirige en exigerait plus de vingt, et la plupart sont dans le même cas. A quoi tient cette pénurie? aux étudiants? Non. Internes et externes forment à peine un total de quatre cents et le chiffre des inscrits à la Faculté approche de deux mille. On remédierait à ce vice radical, en faisant de chaque division une clinique, de chaque chef un professeur. Là, entre les élèves, égalité parfaite; aucune autre distinction que la vétérance et la capacité reconnue. Moyennant une rotation facile à régler, tous, s'utilisant au profit des malades, jouiraient, au point de vue de l'enseignement, des mêmes prérogatives, dans l'intérêt de la société et dans le leur propre.

Comment ce fonctionnement n'existe-t-il pas? On s'en étonnerait, si l'on ne connaissait le pouvoir de l'habitude. En combien de points, comme un tonton, la société ne tourne-t-elle pas séculairement sur elle-même? Les fils suivent machinalement les ornières creusées par leurs pères. Il y a en sus, ici, inconsciente ou demi-volontaire, la résistance inconcevable et coalisée de la Faculté et de l'Assistance publique. Ce qui ne s'explique pas davantage, c'est le dénûment complet des moyens d'étude. Les instruments les plus nécessaires manquent ou sont en mauvais état. Il y a dans chaque établissement une pharmacie, dont personne ne profite. Les livres qu'on aurait à consulter sans cesse, on n'en a aucun à sa portée.

Mes vœux, itérativement formulés, sont, quant à présent, restés lettre morte. Si quelques hôpitaux ont, depuis deux ou trois ans, un noyau de bibliothèque, c'est grâce à un de mes anciens internes, M. Bourneville, qui, s'inspirant de mes vues et de concert avec quelques condisciples dévoués comme lui, en a inauguré les rudiments à Bicêtre, à Saint-Louis et à la Salpêtrière. Encore cette installation est-elle très-insuffisante. A l'usage des élèves dans la journée, elle ne saurait, le matin, dans les salles particulières, servir aux maîtres pour des renseigne-

ments et des vérifications extemporanés. Chaque division devrait posséder au moins les principaux dictionnaires, quelques recueils afférents aux spécialités et les ouvrages les plus indispensables. La dépense serait minime, mais le profit immense : que de problèmes résolus qui jamais n'auraient été agités ! Que de traitements suivis avec intelligence qu'on n'eût pas même songé à entreprendre ! Enfin, quelle émulation, quelle force, quel esprit de solidarité, la fièvre constante de la discussion et des recherches ne développerait-elle pas chez les chefs et leurs auxiliaires ? Le feu sacré naîtrait sans contrainte.

Tout chemin mène à Rome. Par un détour dont vous apprécierez l'opportunité, j'arrive, monsieur le Ministre, au fait spécial sur lequel je désire attirer votre attention. Ces bibliothèques dont l'absence est si regrettable dans nos hôpitaux, font pareillement défaut dans les asiles publics d'aliénés. On croirait difficilement à un tel oubli, si des exemples aussi saillants n'étaient fournis par nos institutions les plus grandioses. On a le superflu, on n'a pas le nécessaire. Là du moins les exigences budgétaires ne sauraient être décemment objectées. Nos traités et nos recueils concernant les affections nerveuses et mentales sont en nombre assez limité. En y ajoutant un des grands dictionnaires modernes et un choix de volumes à bon marché, que l'on rencontre partout chez les libraires, les faibles sommes consacrées à ces achats ou à ces abonnements ne formeraient qu'un imperceptible article dans le grand chapitre des dépenses.

Par contre, que de compensations ! Le moindre asile a un médecin en chef, un médecin adjoint, un élève interne. Privés de sources scientifiques, sans stimulant ni orientation, en dehors de leurs fonctions courantes, ils languissent et s'apathisent. Faute d'un lien communautaire, chacun s'isole ou se livre à de stériles relations. Une velléité d'étude ou de concert surgit-elle ? Un obstacle qui se rencontre, un renseignement qui manque, quelquefois la rivalité ou un secret antagonisme la paralysent. D'ailleurs, le pli pris, ce serait miracle qu'on triomphât de l'habitude. Les premiers, nos collègues ont l'intuition de cette inertie, dont ils rejettent le tort sur leur impuissance.

Une bibliothèque, suffisamment riche et régulièrement alimentée par les publications récentes, garantirait de tous autres résultats. Notre science renferme des études fort intéressantes. La seule curiosité poussant à les lire, il s'ensuivrait, *ipso facto*, un travail effectif et, de plus en plus, un pressant besoin de connaître. L'ardeur de communiquer ses réflexions serait elle-même corrélative. Naturellement alors, entre médecins et élèves, s'établirait un échange de pensées et d'opinions qui

rendrait leurs rapprochements impérieux. L'activité engendrerait l'émulation. Aux prises avec d'incessants problèmes, chacun, pour les approfondir, déroberait une portion de loisir à ses préoccupations habituelles. On voudrait, remontant la filière du passé, s'initier au mouvement progressif des idées, comparer les auteurs, assigner les parts respectives, vérifier les applications et, soi-même, apporter sa pierre à l'édifice.

Le fruit de semblables dispositions se révèle incontinent à toutes les consciences. Dans le domaine des hautes théories, on cesserait bientôt de franchir les limites de l'inaccessible. A nos classifications confuses et contradictoires, succéderait, d'autre part, une nomenclature précise et uniforme, qui, assurant au diagnostic des espèces et des variétés de la folie un degré inusité de certitude, permettrait une plus juste appréciation de la nature et des causes morbides, de la marche des symptômes, des chances favorables ou périlleuses, des moyens à mettre en usage ou du jugement à émettre dans les expertises.

C'est un phénomène constant : le bien est contagieux comme le mal. N'ayant d'objectif que l'avancement de la science et le salut des malades, médecins et élèves se perfectionneraient à l'envi dans l'exercice de leurs fonctions. Les uns et les autres, pénétrant dans les plus petits détails, deviendraient d'excellents administrateurs, des hygiénistes émérites, des savants judicieux, des thérapeutistes consommés, des experts compétents. Dans chaque maison, leur ascendant, accru par leur accord, imprimerait à tout le personnel la direction la plus salutaire. Leur réputation et leurs lumières, s'imposant aux autorités, aplaniraient les obstacles aux améliorations.

Un gland contient le plus grand chêne. L'argent employé à la fondation d'une bibliothèque dans les asiles équivaudrait, monsieur le Ministre, à un placement largement usuraire. Il est certain que des soins plus soutenus et plus éclairés apportés à la gestion des établissements se résoudraient en un surcroît d'économies ou de production. La proportion des succès devenant elle-même plus forte, n'y eût-il, par an, dans chaque asile, en plus des moyennes actuelles, que quatre aliénés rendus à une raison parfaite et une dizaine accomplissant un labeur quotidien, les bénéfices acquis et perpétués dépasseraient de beaucoup des sacrifices insignifiants et en partie temporaires.

L'un des plus enviables résultats serait surtout l'essor assuré au progrès de nos connaissances psychiques. Dès à présent, par leurs comptes rendus annuels, leurs observations cliniques, leurs rapports judiciaires, leurs essais de traitement et leurs écrits sur la législation

ou l'administration, nos collègues des asiles publics des départements fournissent à nos travaux un respectable contingent. Plusieurs même, doués d'une vocation exceptionnelle, font des traités *ex professo*, qui, à bon droit, prennent rang parmi les livres classiques. D'autres publient, sur des points particuliers, des monographies qui, fréquemment, s'imposent aux suffrages des compagnies savantes. Mais ces exemples mêmes prouvent jusqu'où l'on pourrait atteindre, si ce zèle et cette aptitude se généralisaient. Or, nous l'avons démontré, l'organisation des bibliothèques, en mettant à la portée des médecins et des élèves les éléments de recherches, aurait cet effet inévitable de développer chez eux la fermentation scientifique. Tous, sans exception, s'exciteraient à des degrés divers. Quelques-uns marcheraient de pair avec les meilleurs. Leur situation, quoi qu'on en dise et qu'eux-mêmes ils en pensent, n'est point inférieure à la nôtre. On leur crée volontiers des empêchements chimériques. Nous avons le milieu fiévreux : ils vivent dans le calme, propice aux méditations. Que leur manque-t-il ? la confiance en eux-mêmes et les moyens d'instruction. Par devoir, il nous arrive tous les jours d'apprécier leurs productions et d'y constater, avec un talent réel d'écrivain, le savoir pratique, l'esprit d'observation et des vues originales. Les lacunes tiennent à des documents ignorés, à des controverses faussement reproduites, à des doctrines sans contre-partie. Il suffit quelquefois, les bibliographes le savent, des horizons ouverts par un seul livre pour enrichir tout un travail. Nos collègues, en général, reconnaissent le bien fondé de nos remarques ; ils nous en ont gré et, soit qu'ils plaident ou qu'on plaide pour eux les circonstances atténuantes, l'argument invoqué est toujours la privation de renseignements.

Il y a donc là une indication flagrante. Tant de graves mesures, quant à leur opportunité, soulèvent des dissidences qu'on doit s'estimer heureux d'accomplir une réforme dont la simplicité et les immenses avantages ne peuvent que motiver un assentiment unanime. La création que nous demandons touche, en effet, à des intérêts de toutes sortes. En préparant, pour les établissements, des médecins virils, elle n'améliore pas seulement d'une manière directe le sort des victimes de l'aliénation mentale ; la pratique administrative, la science, la jurisprudence en recueillent des bienfaits signalés. Disons plus : des asiles comme d'autant de centres émergeraient des rayons qui répandraient au loin la plus féconde clarté sur les sphères médicales et éducatrices. La perspective, monsieur le Ministre, est séduisante, et de nature, ce semble, à se concilier la faveur d'un pouvoir bienfaisant, qui, pour la réaliser,

n'aurait qu'un mot à dire. Pour moi, l'envisageant avec amour, je m'applaudirais, dans l'intérêt des malades, de la science et de la société tout entière, si je pouvais penser que mon humble requête ait contribué au résultat.

Veuillez, je vous prie, monsieur le Ministre, agréer l'expression de mes sentiments respectueux. DELASIAUVE.

ÉDUCATION.

Sous ce titre : *Du droit d'exercice et d'application de toutes les facultés de la tête humaine* (1), M. Félix Voisin vient, dans un nouvel écrit, de donner suite à ses belles études sur la nature de l'homme. L'auteur, cette fois, envisage plus spécialement son sujet sous l'aspect éducateur. Avant que le temps nous permette d'en faire l'analyse, nous croyons devoir en détacher l'extrait suivant, où M. F. Voisin expose éloquemment les principes supérieurs d'après lesquels l'enseignement doit être dirigé. D.

PREMIERS ÉLÉMENTS DE LA PÉDAGOGIE.

Nécessité d'asseoir la pédagogie sur la connaissance exacte et complète des facultés de l'homme. — Libéralité de la nature envers nous. — Obligation imprescriptible de vivre toutes les vies qu'elle nous a données.

En me réduisant dans cet ouvrage au rôle de simple observateur, et considérant comme insolubles, dans l'état actuel de la science, la plupart des questions qui s'agitent aujourd'hui touchant le matérialisme et le spiritualisme, je vais me borner à énumérer les diverses facultés instinctives, intellectuelles, morales et perceptives, qui nous font ce que nous sommes, et qui nous caractérisent au milieu de tous les autres êtres, quitte à indiquer ensuite comment en dehors de tout système, si ce n'est celui de la nature, il convient de s'en servir pour l'accomplissement de notre mandat et le bonheur de notre vie.

Quelles que soient, dans l'opinion de quelques individus, et l'origine, et la formation, et les transformations successives que doit subir l'humanité, si toutefois son organisation n'est pas stable et parachevée, je la prends telle qu'elle est depuis bien des siècles ; et, dans l'idée probable qu'elle doit rester ce qu'elle est pendant bien longtemps encore,

(1) 1 vol. in-8, chez J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille.

je veux m'appliquer, à l'encontre des tendances que j'ai signalées, à ouvrir pleine carrière à toutes ses virtualités, sous le soin principal de subordonner leurs nombreuses activités à celles de l'ordre le plus moral, le plus intelligent et le plus éminemment social. J'espère en même temps expliquer, par leur influence plus ou moins marquée, aux différentes époques de l'histoire, les phases diverses que nous avons traversées dans notre lente évolution, et démontrer qu'elles nous donnent évidemment droit au gouvernement de nous-mêmes et à la revendication de nos libertés.

Qu'on argumente tant qu'on voudra, ou que l'on continue à croupir dans la plus crasse ignorance, cela ne change en rien la marche irrésistible des choses. Le développement de l'humanité est fatal, il se fait, en dépit de tous les obstacles; l'homme est fait pour être homme, et, comme toute autre créature, il ne peut pas ne pas se montrer tel qu'il est. On a cherché pendant des siècles, et l'on se demande encore aujourd'hui quelle est la cause générale des révolutions des empires et de l'instabilité des gouvernements, qui se sont successivement écroulés les uns sur les autres. La réponse est facile, d'après tous les faits historiques, que chacun peut consulter, et, qu'en faible partie, j'ai mis particulièrement en relief dans le troisième volume de mes Études sur la nature de l'homme. On ne peut douter que tous ces renversements ne doivent être attribués aux réactions des sentiments moraux dont on faisait autrefois trop complétement abstraction, et qui, refoulés par la terreur dans les profondeurs de l'âme humaine, ne cessaient néanmoins de demander, sous toutes les formes, leurs satisfactions particulières, et d'appeler à elles, dans ce but, toutes les activités de l'intelligence et toutes les énergies des instincts conservateurs.

Et, en effet, on ne détruit jamais entièrement l'œuvre de la nature; sa loi intellectuelle et morale est toujours là. Dans un temps ou dans un autre, justice se fait. On a beau vouloir humilier notre espèce et la considérer comme incapable d'intelligence, comme impropre à la vertu, comme insensible aux outrages et entachée dans son origine, elle n'accepte point cet opprobre. Les peuples, même dans les plus mauvais temps de leur existence, ont eu le pressentiment de leur grandeur; ils n'ont point été assez ignares ou assez profondément abrutis pour ne pas répondre à la voix de leurs libérateurs et ne pas apprécier ce qu'il y avait de contraire à leurs droits et à leurs nobles aspirations dans la conduite des chefs d'État qui, par la brutalité de leurs instincts, leur avarice, leur orgueil incommensurable, leurs cruautés, leur luxure et leur mépris pour eux, comblaient, en toute

occasion, la mesure des violences et des iniquités. Qu'on ne s'étonne donc plus, dans de pareilles circonstances, des emportements terribles qui ont signalé la colère des peuples. C'étaient les représailles inévitables des abominations que l'on commettait à leur égard. L'homme est ainsi constitué : ses capacités pour la douleur ne sont pas infinies; et, lorsqu'il n'en peut mais, toutes les puissances de son être se soulèvent contre ses bourreaux; et, par le simple effet des facultés qu'il tient de son organisation, il devient le haut et grand justicier de ses semblables.

Tous ces faits sont démontrés. Quoi que l'on fasse, je le répète, rien ne peut s'opposer au développement de l'humanité; son mouvement est ascensionnel et fatal; elle ne peut cesser d'être elle-même, de s'agiter pour prendre son assise et sa place, et de se montrer, de plus en plus, sous les véritables et grands caractères de sa nature. Ses forces natives l'emportent toujours, à la longue, sur les calculs et les efforts des Titans qui ont voulu, et qui veulent encore, de nos jours, en changer les opinions et en violer les lois.

En commençant ce nouveau travail, tout ce que je puis dire, au milieu de l'intolérance que professent les unes pour les autres les différentes religions et philosophies imparfaites de ce monde, c'est que la profession de foi que quelques personnes m'ont demandée, et en vertu de laquelle j'admets une cause première, créatrice et ordonnatrice, est tout à fait indifférente à mon sujet. Que par ce temps d'obscurité et d'incompréhensions du moindre fait de la nature, on attribue l'enfantement de l'homme aux jeux de la matière, à ses affinités chimiques, à un travail tout moléculaire et tout physique; que l'on affirme, d'autre part, qu'il est tiré du néant, qu'il est fait de poussière ou qu'il provient d'une espèce inférieure à lui-même, et qu'il se montre tel que nous le voyons aujourd'hui par suite de transformations qu'il a subies : toujours est-il vrai qu'il est un être déterminé, qu'il ne ressemble qu'à lui-même, et que, n'importe son origine, il est ordonné de telle manière et non de telle autre, et qu'il se dessine et marche comme toutes les autres créatures, en raison des attributs particuliers à sa constitution. Il ne peut leur échapper, et, quelque hypothèse qu'on admette pour expliquer sa formation, cette hypothèse ne change point sa nature, elle n'enlève rien à la fixité et à la force des lois inscrites dans son organisation et en dehors de l'application desquelles sa vie ne peut se passer que dans le désordre et l'anarchie.

Voilà ce qui m'a déterminé à répandre dans notre vieille société les principes de direction qui en sont la conséquence, et que l'on a presque constamment méconnus ou dédaignés. Ces principes de direction

ont un caractère tellement supérieur et invariable, tellement imposant, et, en même temps, tellement simple et naturel, que je n'hésite point à les présenter comme loi suprême et dernière de l'économie, non-seulement comme pouvant servir de guide à notre intelligence, mais propres encore à mettre au grand jour toutes les richesses morales de l'humanité et à la seconder dans ses plus belles aspirations. Si je connais bien la nature de l'homme, ces principes doivent imposer silence à toutes les oppositions, dominer toutes les écoles et ranger indistinctement sous leur empire tous les hommes qui cherchent de bonne foi la vérité, et tout cela par la raison bien simple que je me suis fait tout uniment l'écho de tout ce qui vit et de tout ce qui parle haut dans notre constitution.

En nous exprimant ainsi, nous ne pouvons avoir l'intention d'amoindrir en quoi que ce soit la valeur de quelques grands préceptes que nous avons reçus de nos aïeux. Sur plusieurs points du globe, et toujours par suite de l'activité de ses facultés intellectuelles et morales innées, l'homme a fait des révélations sublimes à la foule étonnée de ses semblables. Mais, à l'encontre des intentions mêmes de la plupart de ceux à qui nous les devons et qui ne se sont pas toujours tenus dans l'ordre du possible, on a voulu faire mieux que bien, on est tombé dans l'abus de la réglementation, on a méconnu les institutions de la nature; et, en prétendant réformer l'homme, on l'a dénaturé, on l'a dépossédé de ses grâces natives, de ses forces radicales, de tout ce qui lui donne un caractère, et l'on en a fait bien souvent, ou un automate, ou un esclave. Cette situation, qui s'est tant soit peu améliorée par le progrès des lumières, laisse encore beaucoup à désirer. Déjà, dans les classes éclairées de nos sociétés modernes, l'homme s'est affranchi des préjugés que lui ont inculqués l'ignorance, le fanatisme et la superstition. Le moment est venu de le faire entrer en masse dans le grand mouvement de la civilisation.

Tel est le but que je me propose d'atteindre; je ne veux dans cet ouvrage entretenir mes semblables que des attributs incontestables qui forment le fond de leur nature. Je ne vais les entretenir que des facultés instinctives, intellectuelles, morales et perceptives qui constituent leur apanage, et, frappé comme je le suis du triste emploi qu'ils en font sous quelques rapports, humilié pour eux-mêmes de leur mode incomplet d'existence, je vais leur en montrer le vide et les servitudes ridicules, et m'efforcer de les rendre aux pouvoirs bien ordonnés de leur constitution.

Entre cette manière de considérer l'existence de l'humanité et les

idées qui règlent encore de nos jours l'éducation publique et particulière, la différence est assez marquée pour que je doive m'attendre à plus d'une opposition ; et, cependant, que me voit-on demander qui soit, je ne dirai pas au-dessus des forces de notre espèce, mais qui ne soit dans son essence et ses attributions, et dans l'ordre des réclamations les plus naturelles ? Eh quoi ! la nature n'aurait point fini sa création dans l'homme ; ce prétendu chef-d'œuvre ne serait qu'une ébauche imparfaite et grossière ? Les insectes, les poissons, les oiseaux, les quadrupèdes, tous les animaux qui peuplent la terre, se dessineraient aux yeux de l'observateur sous toutes les formes et sous tous les caractères de leur condition ; ils manifesteraient, en toute plénitude, leurs instincts, leurs penchants, leurs aptitudes industrielles, leur parcelle d'intelligence ; aucune faculté chez eux ne porterait préjudice dans ses exercices à une autre faculté ; chaque individu, s'agitant librement dans sa sphère, suffirait pour donner une idée nette de son espèce ; et, par une contradiction inexplicable, l'homme seul au milieu de tous les autres êtres ne révèlerait pas entièrement ses pouvoirs ? Une pareille idée est inadmissible. Si l'homme réunit à la surface extérieure de son corps tous les appareils connus de la sensation ; si, en fait de qualités et de facultés, il rassemble sur sa tête tout ce qui est épars dans l'animalité ; si, à tous ces avantages, il joint encore des formes distinctives, des sentiments et des talents qui, par rapport à lui, ne sont que faiblement dessinés dans les autres espèces vivantes, c'est qu'il est appelé, de par sa constitution, à la première des existences. A l'aspect de tant de prérogatives, on ne peut pas croire que ce but élevé ne soit marqué dans tout son être ; et, en même temps que, dans ce monde extérieur qui le circonscrit de toutes parts, rien puisse manquer à sa vie. Des rapports immédiats ont été établis, tout a été préparé d'avance pour que chacun de ses sens, chacun de ses organes y rencontrât l'objet de sa fonction ; pour que ses désirs, ses besoins, ses penchants, ses sentiments, son intelligence, pussent simultanément, et sans aucune exclusion, y trouver aisément leur emploi.

Avec un pareil fonds, avec de tels avantages, l'homme de notre race et de nos climats doit infailliblement arriver à prendre un jour le rang qui lui appartient. L'histoire, que l'on cite peut-être dans des desseins coupables, ne prouve rien contre lui. Son ignorance, son fanatisme, ses extravagances, ses fureurs, son animalité grossière, ne doivent point lui être imputés. Ce sont là les effets de l'enveloppement de sa nature morale et intellectuelle sur presque tous les points du globe. Ce sont là les effets de la domination successive ou simultanée des castes militaires,

sacerdotales ou nobiliaires, dont, pendant si longtemps et presque partout, il a été la victime et la propriété. Au lieu d'obscurcir les lumières de son entendement, de fausser les inspirations de sa conscience, ou de l'égarer dans le mysticisme, posez-le devant lui-même, devant la terre et ses semblables; respectez ses aspirations élevées, éclairez son intelligence, ennoblissez son âme; qu'il apprenne à connaître ses droits et devoirs; donnez-lui des institutions qui répondent à ses grandeurs innées, à la valeur de ses titres, et vous verrez si je me trompe sur son compte, si c'est à tort que je le considère comme le premier, le plus fort, le meilleur et le plus intéressant des êtres.

Les détails dans lesquels je vais entrer à l'occasion de l'exercice et du rôle de chacune de nos facultés vont faire ressortir tout ce qu'il y a de faux, de puéril et d'exagéré dans plusieurs principes des philosophies et des religions anciennes et modernes. Sans les applications persévérantes qu'on nous a faites dès l'enfance de ces doctrines incomplètes, nous nous appartiendrions bien mieux aujourd'hui et nous marcherions en hommes faits. On a pendant trop longtemps asservi la conscience et l'intelligence de l'homme. Utilisons ces pouvoirs, suivons-en les inspirations et les lumières, et, dans le sentiment heureux de nos prérogatives, servons-nous avec reconnaissance, comme aurait dit Montaigne, de toutes nos pièces corporelles, morales et intellectuelles en toute droiture, en toute dignité et en toute liberté. Telles sont les intentions marquées dans notre organisation, et tels sont les droits que nous pouvons réclamer: l'homme n'est point fait pour être conduit comme un enfant. Il ne doit relever que de lui-même, que des facultés inhérentes à sa constitution, et personne n'a le droit de fausser sa nature, d'arrêter son essor et de chercher à lui imposer une direction qui soit en opposition flagrante avec les aspirations les plus naturelles et les plus légitimes de son être. F. VOISIN.

ENSEIGNEMENT LIBRE.

Sous ce titre : « Le Muséum régénéré par l'enseignement libre », M. Victor Meunier vient de publier dans le *Cosmos* un article sur lequel, en raison des circonstances actuelles, nous croyons devoir attirer l'attention. Ce n'est pas seulement sur tel ou tel département du savoir que l'enseignement est en souffrance. Le système général péchant par la base, toutes les branches auraient à formuler les mêmes plaintes. On sait que, notamment, la médecine a attaché le grelot. L'imperfec-

tion des études est là notoire pour tous, et le but poursuivi, la santé publique, en rend les conséquences graves. Notre science mentale, si importante et si délaissée, n'a pas même d'interprète autorisé à l'École. En fait, néanmoins, ni le personnel, ni les moyens d'instruction ne manquent. Nous l'avons dit et vingt fois répété ; on ne les utilise point.

Divers plans ont été proposés. En 1843, et bien des fois depuis, nous en avons développé un qui, sans rien déranger de ce qui est, serait de nature à satisfaire à tous les besoins. Organiser des conférences actives pour les notions théoriques, assurer à tous les élèves le bénéfice de l'internat, en les répartissant dans les services cliniques, fécondés par autant de chaires, il n'en faudrait pas davantage. Pour la réalisation, ceux qui peuvent n'auraient, fermement intentionnés, que ce verbe à émettre : QUE CELA SOIT. Les spécialités prendraient, *ipso facto*, dans le roulement scolaire, le rang qui leur appartient. On s'embarrasse dans des complications inextricables. La solution est là, pas ailleurs.

M. Victor Meunier, entre autres ressources, en signale une des plus importantes : le Muséum. L'emplacement est immense. Il y a le plus vaste jardin botanique, des amphithéâtres, une immense bibliothèque ; tous les objets de l'histoire naturelle y sont réunis. On pourrait, à volonté, et sans presque de dépense, ajouter à des richesses déjà surabondantes. Comment, jusqu'ici, a-t-on pu laisser sans emploi un établissement qui ne sert, simple ornement de la capitale, qu'à alimenter une curiosité stérile ? Nul ne considérera, en effet, comme sérieux, les quelques cours d'amateurs qui s'y font. M. Victor Meunier voudrait qu'en regard de l'enseignement officiel, on y fondât l'enseignement libre, surtout l'enseignement médical. Depuis longtemps, on déplore l'isolement du Muséum. En lui donnant cette destination, on le rendrait animé, vivant, et, avec lui, tout le quartier qui l'environne.

L'égalité a toujours été notre idéal. En soi, la liberté est un bien ; mais elle est aussi un moyen qui conduit à la première. Nous ne savons s'il serait avantageux de maintenir l'antagonisme entre des enseignements rivaux, combattant à armes inégales. Nous aimerions que, devant une administration populaire de l'enseignement, toutes les vocations professorales trouvassent la même protection. Mais, cette question réservée, nous nous associons pleinement au vœu exprimé par M. Victor Meunier. Comme lui et avec lui, nous dirons aux promoteurs de l'enseignement médical libre : « Vous n'avez ni locaux, ni amphithéâtres, » ni bibliothèques, ni musées, ni jardins botaniques ; le Muséum a tout » cela et dans des proportions à rendre la faculté jalouse de ceux qui

» en acquerront l'usage. Le Muséum a tout cela et il n'en fait rien : » faites la conquête du Muséum ! » DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes.—*Société médico-psychologique* (25 avril). M. Dagonet lit un rapport sur le prix Aubanel. Aucun mémoire n'ayant répondu aux exigences du sujet, un nouveau concours est ouvert. — Éloge de Cerise, par M. Loiseau — La Société, sur la proposition de son président, M. Lasègue, met à l'ordre du jour la question de la folie puerpérale.

Aliénés.—PROJET GAMBETTA ET MAGNIN.—Destinée bizarre ! En a-t-on fait du bruit, depuis six à huit ans, à propos de cette pauvre loi de juin 1838 ! Que d'invectives ! que de pétitions ! que de cervelles en l'air ! Le Sénat est sur les dents. Le ministère n'en peut mais. En vain, superposant Ossa à Pélion, le gouvernement entasse-t-il commissions sur commissions et met-il en branle ses plus fortes têtes ; pas l'ombre d'une petite réforme n'apparaît. Le champ a été si bien moissonné par les législateurs d'alors qu'il ne reste aux glaneurs d'aujourd'hui aucun épi à recueillir. Mais c'est au tour du Corps législatif. Il a l'initiative ; on lui pétitionne ; trouvera-t-il enfin la pierre philosophale ?

Si MM. Gambetta et Magnin caressent cet espoir, leur illusion est robuste. Le projet monstrueux dont ils viennent d'accoucher n'est pas né viable. La loi qu'ils prétendent remplacer contenait 41 articles. Celle qu'ils proposent n'en renferme pas moins de 82. Où doit-on tendre ? A la simplification. Cette surabondance est déjà suspecte. Décréter des clauses, quoi de plus facile ! Il suffit, d'ailleurs, de parcourir l'œuvre de MM. Gambetta et Magnin pour s'apervevoir que l'imagination en a fait tous les frais et que la bonne intention ne donne pas la science. Séduits par des besoins fictifs, il n'ont aucune notion des besoins réels. Nous aurions beau jeu si nous entreprenions de déchirer le voile qui offusque leurs regards. Le moment viendra. Répétons, en attendant, qu'une institution bien assise vaut toute une réglementation. Savez-vous quelle est, pour le fonctionnement des asiles, pour le salut des aliénés, la meilleure garantie ? Le *Journal de médecine mentale* l'a souvent établi : ce sont les commissions de surveillance. Augmentez le nombre des membres, changez leur mode de recrutement ; aux favoris indolents du bon plaisir, substituez, par le suffrage, des travailleurs actifs, et vous n'aurez plus d'abus à craindre.

Association mutuelle des médecins aliénistes.—Pourquoi tant d'esprits s'acharnent-ils au mal, quand le bien est si facile à faire ? L'*Association mutuelle des médecins aliénistes de France* date à peine de quatre années, et déjà sa marche ascensionnelle la place au rang des institutions les plus morales et les plus utiles. Dans la dernière assemblée

générale, présidée par M. Baillarger (25 avril), M. Lunier a lu un rapport qui constate cet heureux progrès. Le nombre des membres, qui, dans le principe, n'était que de 62, s'élève maintenant à 126 : titulaires, 67; associés, 55; honoraires, 4. Les ressources, de 2920 fr. en 1865, ont monté, en 1869, à 4780 fr. 15 cent. Les cotisations figurent pour un chiffre de 3600 fr. Au 31 décembre, l'avoir de la Société était de 44 772 fr. 50, dont 530 fr. 15 cent. en rentes sur valeurs garanties. Souscriptions des asiles : Dôle, Montdevergnes, Quatremares, Saint-Yon, la Roche-Gandon, chacun 100 fr.; Aix, Saint-Lizier, Saint-Dizier, chacun 50 fr. — Secours : à quatre veuves, 1100 fr.; à un médecin-directeur honoraire, 400 fr. Ces allocations ont été de nouveau votées; celle du médecin-directeur a été portée à 500 fr.

Asiles (NOMINATION DES MÉDECINS D').— En 1868, M. Bouchard a publié, dans la *Gazette hebdomadaire*, une série d'articles sur la question des aliénés. La loi, suivant lui, n'a aucune des défectuosités qu'on lui reproche gratuitement. Il voudrait, toutefois, pour les médecins, plus d'indépendance vis-à-vis des intérêts locaux. Leur nomination ne devrait point dépendre des préfets, mais, comme dans le principe, du ministère de l'intérieur. Les médecins en chef seraient choisis parmi les médecins-adjoints, et ceux-ci comme les internes donneraient, par le concours, la preuve de leurs connaissances spéciales. M. Bouchard signale incidemment les inconvénients de l'absence d'un enseignement psychiatrique.

Thèses. — (1870). 18. Bourely. *Du sang et des nerfs en médecine, d'après les données de la physiologie expérimentale.*— 24. Husseau. *De la paralysie diphthéritique.* — 45. Jagou. *Etude anatomique et physiologique de l'épilepsie, sa pathogénie, son traitement.* — 98. Lépine (Raphaël). *De l'hémiplégie traumatique.* — 101. Marcadé (Léon). *Essai sur la mélancolie.*

Bulletin bibliographique. — *Examen de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénées;* rapport fait à la Société de médecine de Paris, au nom d'une commission, par M. le docteur Collineau.

— *Sulla procedura nei giudizi criminali e civili per riconoscere l'alienazione mentale; Osservazioni* del dottore G. B. Miraglia.

— *Un raro caso de demonomania subbiettiva*, del dottore G. B. Miraglia.

— *Du retour à la raison chez certains déments, pendant les dernières heures de leur vie* (extrait du *Marseille médical*), par M. le docteur Prosper Despine.

— *Quelques applications nouvelles du bromure de potassium à la médecine des enfants*, par M. le docteur Moutard-Martin, médecin de l'hôpital de Beaujon.

— *De la contagion morale*, par M. le docteur Prosper Despine.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. Nouvelles recherches sur la pathogénie de l'hémorrhagie cérébrale, par MM. Charcot et Bouchard. — II. Mort subite d'un paralytique général due à la présence d'un lombric dans les voies respiratoires ; observation de M. le docteur Védie. — III. Moyen d'alimenter les aliénés récalcitrants avec le peptone, par M. le docteur Oebeke.

I. — Des causes très-diverses ont été assignées à la formation des hémorrhagies cérébrales. Ce furent : 1° une diminution de consistance du tissu nerveux ; 2° une tension exagérée du sang occasionnée par une hypertrophie du ventricule gauche du cœur, ou par l'atrophie des reins, etc. ; 3° une incrustation athéromateuse des parois vasculaires. Dans ces derniers temps, surtout, on ne jurait que par la dégénération graisseuse. L'effet produit, quelle que fût la lésion, était dû, activement ou passivement, à la gêne de la circulation locale.

Les recherches de MM. Charcot et Bouchard, que signale la *Gazette médicale* (12 mars), d'après les *Archives de physiologie*, tendraient à restreindre considérablement le cadre de ces altérations. Ainsi, sur 69 cas, l'athérome artériel ne figurerait que pour 15 : soit 22 p. 100. On ne rencontrerait non plus l'hypertrophie du cœur que 40 fois sur 100. Une condition organique constante, au contraire, serait un état anévrysmatique des petits vaisseaux intra-cérébraux. Ces anévrysmes, que les auteurs ont appelés *miliaires*, apparaissent, à l'œil nu, comme de petits points globuleux, dont le diamètre varie de 1/10e de millimètre à 1 millimètre. S'ils contiennent du sang liquide, leur couleur est rouge violacé. Elle varie du rouge brun à l'ocré ou au noirâtre, si le sang s'est concrété. Les parties qui en contiendraient le plus par ordre de fréquence décroissante seraient : les couches optiques, les corps striés, les circonvolutions, la protubérance, le cervelet, le centre ovale, les pédoncules cérébraux, le bulbe.

Tantôt les anévrysmes miliaires sont en petit nombre ; d'autrefois l'organe en est criblé. Observés à la loupe ou au microscope, ils affectent

l'apparence fusiforme; leurs tuniques, confondues, semblent se continuer avec celles du vaisseau. Seulement, leur épaisseur étant de plus en plus mince, on s'explique leur fragilité et l'imminence d'une rupture. Selon MM. Charcot et Bouchard, le mal débuterait par une périartérite qui, gagnant les tuniques moyenne et interne, indurerait les parois vasculaires. C'est à l'extérieur que siégent les changements de structure les plus marqués. Vingt-quatre exemples de formation récente ou ancienne sont rapportés sommairement à la fin du mémoire.

II. — On lit dans la *Gazette des hôpitaux* (9 juillet) un fait curieux. Le nommé H... était entré, le 1er février, à l'asile des aliénés d'Évreux, pour une paralysie générale au premier degré. Son état était resté stationnaire. A six heures du matin, le 3 mars, au moment où il se lève pour aller à la garde-robe, il profère un cri et perd connaissance. L'entendant râler, les infirmiers appellent; M. Védie arrive, seulement pour assister à la fin de l'agonie. Dans le cerveau, rien que les lésions propres à la paralysie générale au début. Mais, en incisant la bronche gauche, pour enlever le poumon, on coupe en deux un lombric long de 15 centimètres et de 9 millimètres de circonférence. La suffocation fut expliquée. Les intestins contenaient une vingtaine d'autres vers.

Ce n'est pas la seule fois qu'on en trouve dans les voies respiratoires. S'y introduisent-ils pendant la vie? Quelques auteurs, ceux du *Compendium* en particulier, ont nié que cela fût possible. Cette introduction, selon eux, n'aurait lieu qu'après la mort ou dans les longues agonies. Depuis que l'on sait la facilité avec laquelle s'opère le cathétérisme du larynx, une telle opinion n'est plus soutenable. M. Védie fait justement remarquer que, chez son malade, l'origine de l'asphyxie n'était pas douteuse. L'autopsie n'a, d'ailleurs, révélé aucune autre lésion susceptible d'expliquer la mort. En outre, toutes les fois qu'on a découvert des vers dans les bronches, la suffocation a été instantanée. M. Védie nous semble avoir parfaitement raison. En ce qui nous concerne, nous avons un exemple absolument probant. En 1834, exerçant dans la province, on nous requit pour un enfant de sept ans, en proie depuis une heure à une suffocation mortelle. Face vultueuse, regard éteint, sentiment nul; langue sortant de la bouche entr'ouverte. En inspectant l'arrière-gorge, nous aperçûmes un ver, à cheval sur le larynx. L'ayant saisi avec une pince, nous le retirâmes. Il était gros et plus long que celui du malade de M. Védie. Les deux tiers au moins avaient pénétré dans la trachée. Insensiblement, la respiration s'étant rétablie, l'enfant recouvra la vie et la connaissance.

III. — On sait l'obstination que mettent certains aliénés à refuser la nourriture. Maints procédés ont été imaginés pour la vaincre, et l'on n'est pas toujours assez heureux pour réussir à les appliquer. Les *Annales de la Société de médecine de Gand* (juin) mentionnent un moyen d'éviter leur emploi. Il repose sur la transformation de l'albumine en peptone. En injectant cette substance par la voie du rectum, on peut, suivant le docteur Oebeke, se passer de la digestion stomacale. Le peptone de l'extrait de viande serait particulièrement résorbable et assimilable. Pour se le procurer, on hache menu un quart de livre de viande maigre, sans tendons; on la laisse macérer pendant une heure, avec 8 onces d'eau distillée, 2 gouttes d'acide hydrochlorique et un quart de drachme de sel. Le produit passé, on fait de nouveau macérer le résidu dans 4 onces d'eau distillée. Les deux liquides sont réunis; on y ajoute 2 grains de pepsine soluble, 10 gouttes d'acide hydrochlorique, et on laisse digérer, pendant six heures, à une température de 30° à 32° R. On obtient ainsi 8 onces de la substance nutritive.

Dès lors, un premier lavement est administré avec trois cuillers de peptone. Trois heures après, on en administre un second avec une quantité égale de vin de Porto. Puis, le premier est repris, et l'autre succède, alternant ainsi, de trois en trois heures, de façon à représenter six lavements pour le jour et la nuit, où on les sépare par un plus grand intervalle. C'est le docteur Richard qui, le premier, aurait préconisé ce mode de faire. Le docteur Oebeke ne l'aurait vu échouer qu'une fois. Mais a-t-on expérimenté sur des aliénés? En supposant que cette voie insolite supplée efficacement la voie normale, n'est-il pas à craindre que celui qui repousse l'alimentation par la bouche ne résiste avec la même énergie aux injections supplémentaires? Toutefois, les aliénés sont pleins de caprices. Ne dût-on triompher que d'un petit nombre, ce serait une ressource à ne pas négliger.

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES (*suite*).

Nous avons suivi Cerise dans ses principaux écrits. Il nous reste à l'envisager dans sa participation aux travaux, soit des *Annales médico-psychologiques*, soit des Sociétés savantes. Au recueil qu'il a contribué à fonder, il a fourni des articles originaux et des analyses d'ouvrages.

Commençons par les premiers. C'est lui qui, dans une savante introduction, interprète des créateurs de l'œuvre, en a précisé le but, montré la nécessité, établi les bases, indiqué les affinités et la marche. L'idée n'en était pas absolument nouvelle. Pinel, en 1800, avait conçu le projet d'une feuille périodique exclusivement consacrée à la pathologie mentale. En le réalisant, les fondateurs ont tenu à déclarer qu'ils s'honoraient de recueillir un legs pieux.

Toutefois, immense au temps de Pinel, la tâche, en 1843, eût semblé insuffisante La question de l'aliénation mentale s'était élargie et avait pris, dans la clinique médicale et dans les conseils administratifs, le rang qui appartient aux grandes infortunes. Des travaux considérables avaient ouvert la voie des réformes, et, pour y avancer avec succès, de nombreuses branches, par l'apport de leur tribut spécial, étaient appelées à concourir aux solutions. Désormais, sous peine de stérilité, la pathologie mentale ne pouvait plus longtemps être isolément étudiée. Tout s'enchaîne dans les phénomènes du système nerveux. Son anatomie, sa physiologie sont intimement liées à la double notion des manifestations psychiques, régulières et anormales. Le domaine des *Annales* est ainsi fixé : elles ne négligent aucun des documents propres à mettre en évidence le rapport des fonctions avec les organes.

Trois catégories seront assignées au classement des matières. L'une, sous le nom de *généralités médico-psychologiques*, comprendra ces sujets complexes, sans domaine exactement délimité, qui touchent à la fois à la physiologie, à la médecine, à la philosophie ; une seconde sera affectée à l'*anatomie* et à la *physiologie ;* la troisième à la *pathologie*. La *médecine légale* ne pouvait être omise. Cerise la mentionne à titre d'annexe, et, plus tard, une place encore a été réservée pour toutes les questions concernant l'organisation et la gestion des asiles. Sur les quatre premières divisions, l'auteur entre dans quelques développements.

« Le médecin, dit Pinel, pourra-t-il tracer toutes les altérations de « l'entendement humain, s'il n'a profondément médité les écrits de « Locke et de Condillac ? » Sans partager l'admiration de Pinel pour la doctrine alors triomphante, Cerise répète la même pensée, en l'étendant aux conditions et aux lois physiologiques, aux dispositions héréditaires et aux influences éducatrices. L'antagonisme règne dans les écoles. Aux vues particulières, substituant l'observation, c'est à elle qu'il faut, par la comparaison de l'état normal et morbide, demander le secret des déviations que présentent, dans l'aliénation mentale et les névroses, les idées, les sentiments, les sensations et les mouvements. Plus, entre les faits, les connexités sont multiples et difficiles à saisir,

plus cette marche est nécessaire. L'homme est un sous ses aspects divers. Ceux-ci peuvent sans contredit être étudiés séparément. On ne doit pas craindre d'en pousser loin l'analyse, mais à la condition de ne jamais rompre le faisceau qui les relie, ou plutôt, les mieux appréciant, d'éclairer les uns par les autres.

Dans sa sphère, le nouveau recueil ne perdra pas de vue ce point essentiel. Au-dessus de tous les problèmes, il en est un surtout, très-délicat, celui qu'agitent deux grandes écoles, l'école spiritualiste et l'école matérialiste, et sur lequel on voudrait en vain imposer une neutralité absolue. L'opinion qu'on s'en forme pesant singulièrement sur le caractère des appréciations et la direction des recherches, il importe que toutes les convictions se fassent jour, se contrôlent et puissent, leurs angles s'effaçant, aboutir, sinon à une conciliation antirationnelle, du moins à une trêve, reconnue indispensable. Défenseur de la dualité humaine, Cerise, en se réservant de les juger, n'en laissera pas moins libre carrière aux thèses adverses. Sur ce terrain brûlant, la rédaction n'assigne d'autre limite à la discussion que celle de l'observation des convenances. Arrière à l'amertume qui irrite, sans combler l'abîme des dissentiments! « Ce qui, dit l'auteur, inspire la forme, c'est le senti» ment : or, le sentiment qui doit nous animer les uns les autres, c'est » celui d'une bienveillante fraternité. La diversité des points de départ » ne doit point faire oublier l'identité du but. »

On répète que l'anatomie du cerveau est notre guide le plus sûr dans les investigations psychologiques. Cerise attache un grand prix aux travaux accomplis dans cette direction, aux notions fournies sur la structure et les fonctions spéciales du système nerveux par le microscope et l'embryogénie comparée. Les *Annales* enregistreront avec soin toutes les découvertes qui se produiront de ces chefs, s'efforceront d'en déterminer la portée, et, dès que leur apparaîtra une lacune, la signaleront, en prévision de l'avenir de la science. Toutefois, Cerise ne dissimule pas que, suivie exclusivement, la méthode actuelle n'est ni la plus sûre ni la plus féconde. Les localisations rendent imparfaitement compte d'actes compliqués auxquels concourent plusieurs appareils. L'examen des phénomènes, de leur coordination, de leurs rapports conduit à des hypothèses physiologiques qui, précisément, impliquant des *desiderata* et un besoin de vérification, servent de mobile et d'objectif naturel aux recherches anatomiques. L'anatomie ne réveille rien par elle-même. Hors les inductions qui la stimulent et la vivifient, elle se condamne, sans la lire, à contempler une lettre morte. De cet aperçu ressort le genre d'appui que doivent mutuellement se prêter l'anatomie et la

physiologie. Pénétrées de son importance, les *Annales* auront pour mission de le leur assurer.

Dans le cercle qu'il trace à la pathologie nerveuse et qui comprendra l'aliénation mentale, avec son annexe la médecine légale des aliénés, les névroses et les diverses altérations du système nerveux, Cerise, tout en reconnaissant les progrès réalisés depuis Pinel dans l'étude de la folie, montre combien, sous ce rapport, la science a de chemin à parcourir encore. Des opinions préconçues tiennent lieu de théories : ceux-ci, dans le moindre symptôme, préjugeant une altération organique, ont recours aux médicaments les plus énergiques : ceux-là, n'y voyant qu'une maladie de l'âme ou une simple déviation fonctionnelle, attendent tout des agents moraux ; d'autres, enfin, vitalistes ou éclectiques, font de l'expectation ou combinent les deux ordres de moyens, en vue de diriger ou de seconder les salutaires tendances de la force vitale.

Cerise, dans l'état imparfait des notions et des doctrines, en appelle à une méthodique observation. Quelques données sont entrevues ou acquises ; il faut s'y rattacher et chercher à les étendre. Les analogies ou les différences n'ont de valeur qu'autant qu'on les fait servir de bases à des distinctions, dont le perfectionnement constant est à la fois le soutien des efforts et un gage de certitude. En aliénation mentale, les éléments de cette observation sont souvent incertains. On a beau se reporter aux antécédents du malade, l'épier, à chaque heure, dans sa conduite, ses discours, ses actes, sa physionomie, son silence même, quelquefois le trait significatif échappe. Mais alors, loin de céder au découragement, décrivant soigneusement l'affection, à défaut d'un cadre reçu, on lui en donnera un provisoire, jusqu'à ce que la science ultérieure ait marqué le rang qui, définitivement, lui appartient dans une catégorie, soit réformée, soit nouvelle. Chaque enquête en ce sens sera une étape vers une théorie générale. Toute monographie ayant pour objet l'éclaircissement à fond de quelque problème particulier, on conçoit que le journal fasse accueil à celles qui pourront se produire, qu'il en encourage l'entreprise et en facilite l'exécution, en réunissant *ad hoc* un grand nombre de documents.

Il est un terrain plein de périls : la médecine légale. Les nuages dont les formes équivoques de la folie sont environnées ne permettent guère de poser des règles absolues. Si la lumière peut jaillir sur une foule de questions criminelles ou civiles, c'est de l'analyse des faits individuels. Les *Annales*, dans ce but, s'empressent de soumettre à la discussion tous les rapports judiciaires qui leur paraîtront renfermer des enseignements utiles.

Les névroses n'appartiennent pas seulement à la pathologie nerveuse, elles ont avec l'aliénation mentale d'étroites affinités, soit qu'elles s'y associent, en soient la conséquence, la cause ou l'un des prodromes. Plusieurs, entre autres l'hystérie, ne vont jamais sans un bizarre mélange de perversions sensitives et morales. Elles montrent aussi, coexistant et réagissant les uns sur les autres, les désordres corporels et les anomalies psychiques et affectives. Tout cela est souvent fort obscur. La nature, cependant, a des lois, dont les névroses ne sauraient être exemptes. Celles-ci ont leur origine, leur ordre de succession, leurs caractères dominants : c'est à l'observation de fournir le fil propre à guider dans ce labyrinthe. Cette tâche, les *Annales* la faciliteront, en recueillant le fruit de tous les efforts, en préparant, par la coordination soutenue des faits, des remarques et des aperçus, un point d'appui à des recherches efficaces.

Inutile d'ajouter que les richesses anatomo-pathologiques n'ont pas été oubliées. Leurs services acquis, comme ceux qu'elles ne manqueront pas de rendre encore, en rattachant à une lésion organique des symptômes jusqu'ici inappréciés, occuperont leur rang légitime.

Tel est le lumineux programme établi par Cerise, au nom des *Annales médico-psychologiques*, dont le titre seul, symbole de l'alliance qu'on se propose, est déjà une première perspective. Il n'a rien perdu de son opportunité ; car si, depuis sa publication, de graves sujets ont été élucidés, d'autres questions, également capitales, restent pendantes ; si bien qu'aujourd'hui, en le rappelant, nous sommes heureux de le recommander à la méditation de nos lecteurs qui, indépendamment des problèmes s'offrant à leur choix, y trouveront de précieuses indications pour la marche à suivre.

A tout seigneur, tout honneur. L'inauguration de l'œuvre appartenait de droit à celui qui en avait si savamment tracé les conditions. Cerise, tout d'abord, se pose cette question : « Que faut-il entendre, en physiologie et en pathologie, par ces mots : influence du moral sur le physique, influence du physique sur le moral ? » Ceux qui nous ont suivi dans notre analyse des écrits de l'auteur devinent naturellement la réponse, puisque le but principal de toutes ses recherches a été de répandre la clarté sur ces deux points. Pour Cerise, l'influence du moral sur le physique se résume dans l'action des idées, de celles surtout qui, tendant à une satisfaction, sont en relation plus immédiate avec les penchants, les besoins et les émotions. Le moyen, c'est l'*innervation cérébro-ganglionnaire*. En sens contraire, l'influence du physique sur le moral consiste dans cet état de l'organisme

qui, par le jeu des *impressions ganglio-cérébrales*, suscitant penchants, besoins, émotions, éveille corrélativement des idées et des désirs conscients.

Les désirs, les sentiments, les passions résultent d'une idée et d'une émotion. Faute d'avoir dans leur formation apprécié ce concours, les uns (Cabanis) en ont placé le siége dans les viscères, les autres (Gall), dans l'encéphale. Des deux parts, l'appareil des émotions a été méconnu. On intervertit les rôles; on ne vit purement et simplement que des réactions des viscères sur le cerveau ou du cerveau sur les viscères, comme si, dit Cerise, une émotion pénible qui soulève le flot des idées tristes était comparable à une indigestion qui engendre la céphalalgie, ou une pensée douloureuse qui fait pleurer, à une affection cérébrale qui cause le vomissement et la diarrhée. On se méprit, par suite, sur les sympathies, phénomènes sans conscience, qu'on ne distingue pas des impressions senties.

C'était nier la science des rapports du physique et du moral. L'enfant a des *appétits*, non des *sentiments*. Ceux-ci impliquent l'alliance de l'idée et de l'émotion. Telle est la solidarité que, si l'idée ramène l'émotion, l'émotion rappelle l'idée. La naissance d'un sentiment, c'est l'idée dissipant les ténèbres, la pensée faisant jaillir le feu contenu dans les profondeurs de l'organisme, l'esprit fécondant la matière, où sommeillent, confus, les éléments de la passion. Plus est vaste le domaine des idées, plus s'accroît celui des désirs, et se multiplient les nuances délicates des sentiments. Sont-elles restreintes, les appétits usurpent l'empire.

Communs à chacun, les penchants ne s'offrent pas chez tous avec une égale fréquence et une même intensité. Il y a, sous ce rapport, des prédispositions très-diverses. C'est l'émotion qui révèle ces différences. Elle exprime, résultante des excitations viscérales ganglionnaires, les degrés individuels de la sensibilité organique, les variabilités des tempéraments, des constitutions, des idiosyncrasies, de l'état sain ou morbide des parties. On s'explique ainsi, indépendamment des impressions extérieures, ces natures foncièrement hypochondriaques, défiantes, chagrines, formant contraste avec d'autres caractères pleins de sérénité et d'expansion. « *J'ai peur*, disait un malade à Esquirol. — De quoi? — *Je n'en sais rien, mais j'ai peur.* »

En somme, l'émotion représente l'élément organique du sentiment. Elle tend, lorsque l'idée intervient, à imprimer à celle-ci sa direction et sa couleur. Notre logique, souvent, emprunte beaucoup à nos passions, et, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment, l'art d'émou-

voir contribue pour une large part à la puissance de certains orateurs. Voici pourquoi encore notre humeur, nos goûts, nos affinités et nos répulsions, nos jugements même sont susceptibles de tant de variations, en proportion des influences innombrables qui modifient notre être corporel.

Par réciprocité, la pensée, sous forme d'idées sensuelles ou sentimentales, exerce, par l'émotion qu'elle provoque, son pouvoir jusqu'à l'extrême limite de nos tissus. Cette source, d'où nous vient la lumière sur les causes des satisfactions que nous sommes portés à rechercher, ne fournit pas des éléments moins abondants que l'autre à notre vie privée et sociale.

Cerise se figure l'idée comme un phénomène à la fois matériel et spirituel. D'où cette double dénomination : pour le produit, impressions *psycho-cérébrales*, pour l'instrument, *psycho-cérébral*. Mais, sans insister sur ce fait transcendant d'idéologie, il montre que l'idée seule, à l'égal des sensations externes, développe des relations mystérieuses. Au souvenir d'une joie ou d'un chagrin, le cœur se dilate ou se resserre. On appelle l'émotion, on cherche à l'éloigner ; on n'est pas toujours libre de s'y soustraire. Notre esprit peut s'élever aussi, par la force de sa conception, jusqu'aux sphères infinies, descendre dans la profondeur des abîmes, se procurer d'intarissables émotions, vaincre la souffrance, s'imposer les plus cruels sacrifices. L'idée, en un mot, innée, sécrétion, sensation transformée, résultat d'excitation, peu importe, est au pouvoir de l'homme un levier immense.

Maintenant, quoi qu'on pense de son origine, il est évident qu'on ne saurait en séparer l'étude de celle de la structure et des aptitudes cérébrales. Nul doute que le cerveau n'influe sur la vivacité et la nature des idées, sur leur ampleur ou leur étroitesse, sur leur élévation ou leur vulgarité, sur leur rectitude ou leur faiblesse. Et, par contre aussi, combien le cerveau, l'organisme et tout ce qui les représente, penchants, émotions, aptitudes, ne se trouvent-ils pas, en bien comme en mal, influencés par les idées répandues, les traditions orales ou écrites, les institutions religieuses et politiques ?

Au début de la fondation des *Annales*, Cerise se promettait sans doute de tracer une esquisse du mouvement des doctrines psychophysiologiques à travers les âges. Cette tâche, conforme aux tendances de son esprit chercheur et généralisateur, était de nature à le séduire. Elle n'eût été ni sans grandeur ni sans utilité. Sévèrement accomplies, de semblables investigations, en quelque genre qu'on les entreprenne,

laissent toujours derrière elles un sillon lumineux. Longtemps on s'en tint aux origines grecques. L'antique Égypte, muette sous ce rapport, semble n'avoir contribué en rien à la langue et à la science helléniques. Comme Minerve, issue du cerveau de Jupiter, seraient-elles écloses toutes formées des conceptions de quelques penseurs? Sans une tradition, qui motive leur avénement immédiat, elles demeureraient inintelligibles. Les fouilles, généralisées par l'érudition moderne, parmi les monuments des époques primitives, ont dévoilé le mot de l'énigme. Au delà du pays des Pharaons, dans les immenses presqu'îles que sépare le Gange, régnait, par delà les temps connus, une civilisation avancée, la civilisation hindoue, d'où sont ostensiblement sorties les lois, préceptes, croyances et coutumes des premiers peuples qui ont figuré en Grèce.

C'est cette filiation remarquable que Cerise a essayé d'établir dans un double article (*Annal.*, t. II, p. 353, et t. III, p. 1). Là, en effet, on rencontre des poëtes, des théologiens, des grammairiens, des naturalistes, des médecins, etc. (1), dont les enseignements, traduits par une linguistique affinitaire, ont préparé ceux de Pythagore et de Thalès, de Parménide et de Pyrrhon, de Démocrite et d'Hippocrate, d'Épicure et de Platon, de Zénon et d'Aristote.

Dans l'encyclopédie des Hindous, tout s'enchaîne logiquement; aux

(1) Indépendamment des Védas, du code de Manou, de deux immenses poëmes, le *Mahabarata* (200 000 vers) et le *Ramayana* (50 000 vers), et de la grammaire générale de Pannini, Cerise indique diverses œuvres médicales : l'*Ajur Véda*, communiqué à DACSHA par Brahma lui-même, a été transmis aux ASWIN, fils du Soleil, lesquels ont instruit INDRA, maître à son tour de DHANWANTARI, d'ATREYA, de BHARADWAJA et de CHARAKA. Les ouvrages de Charaka et de Dhanwantari subsistent encore et sont consultés, notamment celui du dernier, ainsi divisé : définitions chirurgicales; symptômes ou diagnostic; anatomie; traitement des affections internes ; médecine spéciale des maladies locales, yeux, oreilles, etc.

Dans le principe, l'*Ajur Véda* contenait cent sections, chacune de mille distiques. On l'a réduit aux articles suivants : *Salya*, art d'extraire les corps étrangers et des opérations chirurgicales ; *Salakia*, clinique des maladies du nez, des oreilles, des yeux ; *Kayia chikitsa*, pathologie générale et interne ; *Bathavidga*, possession démoniaque ; *Kanmara Chritya*, médecine puerpérale (enfants, mères, nourrices); *Agada*, antidotes ; *Rasayana*, alchimie, recherche d'une panacée ; *Bajikarana*, accroissement du genre humain.

Un élève de Dhanwantari, SUSRUTA, reconnaît deux parties : *Salya* et *Salakya*, chirurgie. Suivant leur origine, les maladies sont pour lui : *accidentelles* ou traumatiques, *organiques* (vice des humeurs) ; *intellectuelles* (nées de passions ou d'émotions); *naturelles* (provenant de certaines causes : faim, soif, sommeil, âge, grossesse, etc.). Wilson, professeur de sanscrit à Oxford (1822), tout en reconnaissant que les sciences médicales sont restées stationnaires chez les Indiens modernes, rend justice à la précision de leurs descriptions et à la richesse de leur matière médicale. L'opération de la cataracte, de la rhinoplastie, l'inoculation vaccinale, leur auraient été familières.

croyances sur l'origine et la destination de l'homme correspondent des doctrines sur la Divinité et le monde. La destination de l'homme, c'est, pour la philosophie hindoue, la *délivrance*, fin de toute science et de toute pratique religieuse et sociale. On s'affranchit de l'esclavage par la *purification*, qui implique *souillure ;* par la *réhabilitation*, qui implique déchéance ; par l'*expiation*, qui implique péché. Ce dogme de la chute, symbole d'une genèse oubliée, revit dans Pythagore (transmigrations et purifications expiatoires) ; dans Empédocle (condamnations pour nos souillures à un exil de trois mille ans) ; dans Platon même, qui considère nos rudiments de science et de vérité comme « une réminiscence d'une vie antérieure plus noble et plus parfaite ».

Cette délivrance a été entendue de deux manières. On se rachète par ses œuvres ou par une absorption immédiate dans l'essence suprême. De là deux sectes : la première, polythéiste et pratique, suivant l'orthodoxie de Brahma ; la seconde, panthéiste et inclinant au schisme bouddhique. En Grèce, ces sectes avaient leurs analogues. Par opposition aux *exotériques*, qui sacrifiaient publiquement aux dieux, les *ésotériques*, sorte d'initiés, n'adoraient, dans leur mystérieux sanctuaire, que le grand TOUT confondu avec l'Univers. Exemptes des transmigrations, avec une double enveloppe et à travers les sphères, comme l'avait imaginé Pythagore, les âmes, selon les ésotériques, rentrent au sein de la Divinité dont elles émanent. Pyrrhon niait la matière cosmique, et la matière organisée. En dehors de Dieu, tout n'était pour lui qu'illusion, apparence passagère, trompeuse. L'âme, pour atteindre l'idéal, devait, par un sublime effort, « s'élever de la contemplation des objets sensibles à celle du monde de l'intelligence. » « Posséder la vraie connaissance, dit Kapila, c'est s'identifier avec l'Être suprême, en se détachant des illusions des sens et même des œuvres de religion. » Sous ce rapport, la mort est désirable. Se croire d'une nature divine, ce serait l'unique condition du salut. Cerise trouve une pareille philosophie stérile.

La naissance serait, d'après les *Védanta*, l'union de l'âme avec ses instruments : intelligence (*boudhi*), conscience (*ahankara*), sens internes (*manas*), sens et organes d'action, fonctions et facultés vitales. L'âme est inaltérable et impérissable..., non de dimensions finies, ni d'une petitesse démesurée ; elle *habite la cavité du cœur*. Sans être passive, elle n'a pas une activité essentielle, mais éventuelle et accessoire. Comme l'ouvrier qui repose à côté de ses outils, elle jouit, délivrée de ses instruments, du repos et de la tranquillité. Il y a onze organes corporels : les cinq sens, les mains, les pieds, l'appareil vocal, ceux des excrétions et de la génération; enfin, la faculté interne. Le

code de Manou les énumère ainsi : oreilles, peau, yeux, langue, nez, organes des excrétions et de la génération, mains et pieds, organe de la parole, *manas* (intelligence et action).

Veille, rêve, profond sommeil, sont les trois états de l'âme ; il peut en exister un quatrième, celui de la stupeur, de l'extase, de l'évanouissement. La transformation s'opère de cette façon : la parole et les autres facultés se réfugient dans le *manas*, lequel se retire dans le souffle avec les fonctions vitales. Escortée de ce souffle et du reste des cinq éléments, l'âme, s'incorporant dans un rudiment lumineux, quitte le cœur et transmigre. Celle qui, en raison de sa science, ne subit point ce passage, s'évanouit dans la Divinité. Un rayon solaire reçoit l'âme pour la conduire à sa destination. C'est elle qui donnait la chaleur au corps, devenu froid, dès qu'elle l'abandonne.

D'après d'autres passages, l'âme serait enfermée dans un triple fourreau : enveloppe intellectuelle (*boudhi*), mentale (*manô-maya*, renfermant le *manas*), enveloppe organique ou vitale.

Le rudiment confiné dans l'enveloppe intellectuelle serait la forme causale (*karana s'arira*). Ces subtilités sont reproduites par quelques philosophes grecs, même par des pères de l'Église. Empédocle, Diogène d'Apollonie, regardaient l'âme comme un être corporel, subtil et ténu. Tertullien affirme que sa corporéité brille dans l'Évangile lui-même. Saint Irénée, saint Ambroise, saint Hilaire, professent la même opinion.

Le corps épais ne serait que l'épanouissement de la personne subtile, qui en recèlerait les propriétés et les fonctions. Il se formerait par la combinaison des cinq éléments simples, *dans les proportions des quatre huitièmes de l'élément caractéristique* prédominant, avec un huitième de chacun des quatre autres. Cette enveloppe, séjour des jouissances grossières, constituerait la partie tangible, le *substratum* susceptible de se nourrir et de se modifier.

Dans ce jeu variable des combinaisons élémentaires, il y a comme un avant-goût de nos théories chimiques actuelles et un pressentiment de la diversité des tempéraments. Il est curieux d'ailleurs de constater les relations que les philosophes hindous assignaient à leurs éléments. La terre correspondait à l'odorat, l'eau au goût, l'air au toucher, le feu ou la lumière à la vue, l'éther à l'ouïe. Empédocle admettait lui-même cette appropriation. « L'œil, dit-il, est de nature resplendissante, l'oreille de nature aérienne, le nez de nature vaporeuse, la langue de nature humide et l'organe du tact de nature terreuse. »

De la proportion des éléments combinés dans la personne subtile

naîtraient les qualités individuelles, au nombre de trois : qualité de la lumière (*satwa*), qualité d'obscurité (*tamas*), qualité mixte (*radjas*), représentant, la première, bonté et sagesse ; la seconde, abrutissement et ignorance ; la troisième, passions, agitations morales, amour, haine, etc. Quand elle prévaut, la qualité de lumière soulage, éclaire, procure la satisfaction, engendre la vertu. Basse et terrestre, la qualité d'obscurité rend stupide et morose. La dernière, qui *prédomine dans l'air*, favorise les impétuosités et les vices. Ces trois qualités (*goun'a*) ont une analogie manifeste avec les trois âmes de Platon et de Pythagore. On peut comparer le *satwa* au νοῦς, le *radjas* au φρήν, le *tamas* au θυμός (cerveau, poitrine, abdomen). Les brahmanes, privilégiés par le *satwa*, les *tchactrias*, caste guerrière, où se montre le *radjas*, et les *vaissias*, artisans réduits au *tamas*, seraient issus : ceux-là, du cerveau ou de la poitrine de Brahma ; ceux-ci, de son ventre.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce système, dit Cerise, c'est que l'énergie vitale, ενορμον, semble rattachée à la troisième enveloppe, comme pour maintenir intacte la distinction de l'âme humaine et de la force végéto-animale. Quant à cette enveloppe, réceptacle des idées acquises, elle les rapporterait sur la terre dans les transmigrations de l'âme, tribut fourni aux idées archétypes ou innées.

Les matérialistes, *lokaialiticas*, peu nombreux parmi les Hindous, faisaient valoir avec subtilité les arguments, de tout temps, propres à la secte. Un corps organisé était pour eux la personne humaine. Ils admettaient que la sensibilité, l'intelligence, le don de penser dépendaient de l'agrégat organique, comme la liqueur enivrante résulte du mélange du sucre avec un ferment. Tant que les conditions subsistent, la vie se maintient avec ses propriétés. L'agrégat se dissolvant, elle s'éteint elle-même. C'est ce que prétendait aussi Dicæarque de Messine, disant que le principe qui anime le corps « est inséparable de lui et se termine avec lui ». Les doctrines matérialistes n'auraient eu d'ailleurs qu'un crédit très-limité, et dû surtout au contraste scandaleux offert par les mystiques et les Joguis, qui pullulent dans l'Indoustan. Après nous tout est fini : comment ce désolant axiome n'aurait-il pas son succès, lorsqu'on voit ces fanatiques, pour atteindre, ici-bas même, l'impérissable et souverain bien, s'adonner aux pratiques les plus extravagantes ? C'est, en effet, en retenant son souffle, en immobilisant ses sens, en gardant des heures, des journées entières, les postures les plus bizarres, que le parfait Joguis se flatte d'arriver à pénétrer les plus profonds arcanes du passé et de l'avenir, à deviner la pensée d'autrui, à acquérir la force de l'éléphant, le courage du lion, la vitesse du vent ;

à voler dans l'air, à flotter dans l'eau, à plonger dans la terre, à contempler d'un regard tous les mondes.

Il est juste que la discussion ait ses franchises. Cerise, nous l'avons vu, dans les perpectives qu'il ouvrait aux *Annales*, ne lui fixait d'autres limites que le respect des convenances. Deux circonstances l'ont amené à en formuler brièvement les règles. C'était, une première fois, à propos d'une attaque de la *Revue médicale*, qui qualifiait les doctrines philosophiques des *Annales* de franchement anticatholiques (t. VII, p. 157). Dans le second cas (t. XI, p. 9), il s'agissait d'un mémoire où se trahissaient des préoccupations extra-scientifiques. La rédaction l'avait accueilli de confiance; une partie en avait été insérée; on dut couper court à cette publication malencontreuse et motiver cette mesure.

L'article de la *Revue médicale* avait pour titre : *Amulette de Pascal.* « Les doctrines philosophiques des *Annales*, y était-il dit, si l'on en juge d'après l'article de M. Lélut sur Pascal, et par celui de M. Maury sur l'ouvrage de M. Brierre de Boismont, sont franchement anticatholiques. » Cerise admet l'observation quant aux deux exemples. Mais ce n'est pas sur des opinions individuelles qu'il convient de juger de la direction d'un journal qui compte trois années d'existence. Précisément, analysant le traité de M. Brierre de Boismont sur les *hallucinations*, Cerise lui-même (n° de sept., t. VI, 1845) avait fait au jugement de M. Maury une opposition « vive, franche, spontanée et résolue. » Il rappelle aussi les termes dont il s'est servi, en indiquant dans l'introduction l'esprit et la marche du recueil. « Les convictions les plus opposées sont appelées à s'y faire jour »... « On ne saurait imposer aux auteurs une neutralité absolue »... « Exprimées convenablement, les idées émanées des écoles les plus opposées seront également accueillies par nous »... Un vaste champ était ainsi ouvert à la libre discussion; et, loin que les *Annales* aient arboré un drapeau suspect, l'un des rédacteurs en chef aurait plutôt incliné à se ranger sous la bannière du spiritualisme.

Cela est si vrai, que ce même rédacteur, dans sa propre feuille, a été, de la part de M. Maury (t. VII, janvier 1846, p. 110) l'objet d'une polémique très-animée, et telle que son auteur, « nous supposant *renversés à terre*, déclarait être *trop charitable pour nous frapper deux fois.* » Fallait-il s'en plaindre? Non. Le travail, sous sa forme un peu rude, était entré avant dans le débat scientifique. C'était une conquête pour les *Annales* qui, eussent-elles succombé dans la lutte, recueillaient, plus que le vainqueur, le prix de la victoire.

Le second cas était plus grave. Sous le couvert d'un problème scientifique à élucider : *Examen médical et administratif de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés*, un de nos collègues, mal inspiré, dissimulait une agression manifestement empreinte de sentiments hostiles contre un de nos maîtres vénérés, collaborateur et membre du Comité des *Annales*. Le paragraphe où se révélait l'intention malveillante était intitulé : *De la séquestration des aliénés dangereux*, sujet difficile autant que délicat, et pour l'éclaircissement duquel tout concours loyal est sûr d'être accepté avec reconnaissance par les directeurs du journal.

M. X... avait entrepris de prouver que la société n'est pas suffisamment protégée par la loi de 1838 contre les écarts et la fureur des aliénés dangereux. Des faits positifs, irrécusables, certains, étaient indispensables à l'appui du raisonnement. M. X..., qui l'a compris, en cite sept d'inégale valeur. Mais il en est un qui, nul pour la démonstration, semble y avoir été introduit dans un but complétement étranger. On en jugera.

Mme L..., de Nanterre, était atteinte, depuis plusieurs années, de *monomanie jalouse* (docteur Montcourrier), ou de maladie mentale *par excès de jalousie* (docteurs Borel et Foucault). Par suite de scènes domestiques, elle est placée, le 9 juillet 1844, dans l'établissement de M. Brierre de Boismont. Intervient une plainte en détention arbitraire ; M. Ferrus, chargé de l'examen médical, est invité à déposer son rapport dans les *trois jours*. Il prit *deux mois*, visita la malade à quatre reprises. Enfin, le 8 novembre, dit M. X..., qui arrrange le récit à sa manière, « il fit parvenir au tribunal un rapport dont les conclusions sont curieuses à plus d'un titre. » *Trois jours* et *deux mois* sont soulignés dans l'article de M. X...

Le bout de l'oreille perçait. Dans les commentaires sur le rapport, l'évidence surtout défie le doute. Cette pièce est relatée dans un mémoire de M. Brierre de Boismont. En voici la substance : M. Brierre de Boismont, depuis l'admission, n'a point découvert de signes évidents d'aliénation mentale, ni la moindre tendance à l'ivrognerie. Il résulte, toutefois, des témoignages, que Mme L..., violente et emportée, avait des paroxysmes de colère qui, s'ils semblaient motivés quelquefois, constituaient, en réalité, un état intermédiaire de lucidité et de trouble propre à certains individus. En telle occurrence, la temporisation était la conséquence de la perplexité. M. Ferrus, toutes choses pesées, concluait que, provisoirement soustraite aux causes susceptibles d'exciter ses penchants irritables et de troubler sa raison, Mme L... devrait vivre éloignée de son mari, être confiée à quelque personne, sa fille entre

autres, capable de veiller sur ses actions ; et que si, de force, elle voulait rentrer chez elle, il serait prudent de la replacer dans une maison de santé.

Impossible de mieux concilier le droit à la liberté individuelle de la femme avec la sécurité sans cesse menacée du mari. Ainsi, d'après enquête sur les relations habituelles des époux, décida le tribunal. M. X..., néanmoins, éleva, contre une conduite si prudente et une consultation si judicieuse, des griefs sanglants : « d'un trait de plume, M. Ferrus avait rayé les progrès faits depuis cinquante ans dans la pathologie mentale. » Et celui qui se permet cette critique est le même qui pense que la loi ne protége pas la société contre les atteintes des aliénés. Non content de ce contre-sens, il pose ce fantastique dilemme : « Ou, dit-il, Mme L... est folle, et, alors, pourquoi la rendre à la liberté ? ou elle ne l'est pas, et, alors, pourquoi la séparer de son mari ? »... Plus loin, il ajoute : « Voilà un pauvre mari qui peut *être obligé* de vivre, malgré lui, avec une femme emportée et jalouse jusqu'à la fureur, reconnue aliénée par des médecins honorables. » Et, comme tout devait être blâmé, M. X... trouve étrange que, suivant le vœu du tribunal, M. Ferrus n'ait pas formulé son avis dans les trois jours.

Ces objections, réfutées par anticipation dans le rapport, étaient en contradiction avec les prétentions de M. X... lui-même. M. Ferrus avait sollicité un délai. Quoi de plus médical en une situation si sérieuse et si incertaine ? Le mari n'était point condamné à vivre avec sa femme, de fait la séparation ayant été demandée par l'expert et accordée par le tribunal. De plus, l'événement a confirmé les prévisions, puisque, jusqu'à sa mort, un an après, Mme L... n'a cessé de résider chez sa fille, sans tourmenter son mari. Pour l'empêcher de s'agiter, il suffisait de la menacer de la justice. En quoi ce moyen serait-il répréhensible ? M. X... obéissait donc à un parti pris. Il n'appartenait point aux *Annales* d'en rechercher les causes. Suspendre la publication, faire leurs réserves : tel leur a paru le devoir. Ils l'ont rempli.

Le nom de Cerise figure dans beaucoup de consultations médico-judiciaires. Nous n'en trouvons dans les *Annales* (t. III, IIIe série, p. 398) qu'une seule dont il ait été le rédacteur. L'individu sur l'état mental duquel il avait été, de concert avec MM. Baillarger et Calmeil, appelé à se prononcer par M. le procureur impérial de Bar-sur-Seine, était le nommé Nicolas-Hippolyte B..., renfermé à Charenton. Il était prévenu de coups portés à un enfant et d'attentat à la pudeur sur une petite mendiante. Extérieurement, cet homme, âgé de 53 ans, semblait jouir d'une santé parfaite. Ses premières réponses sont celles d'un criminel

hypocrite, attribuant à la violence d'un tempérament exceptionnel des fautes dont il a le remords et que condamnent ses principes religieux.

Ce système de défense avait tout d'abord excité la prévention des experts. Leur sentiment s'est modifié dans des entrevues qui se sont renouvelées. Au fond, le discernement paraît très-limité. B... n'a qu'une faible idée de l'immoralité de son acte impudique. En dehors des phrases stéréotypées qu'il débite avec emphase sur sa foi ardente et ses penchants irrésistibles, sa conversation devient stérile et incohérente. Cette fragilité étant donnée, survienne une incitation, le libre arbitre, faisant défaut à la résistance, ne saurait plus justifier l'imputabilité.

Il importait, sous ce rapport, non-seulement de s'appesantir sur les circonstances des actes incriminés, mais de suivre l'accusé dans ses manifestations habituelles. Le 1er mars 1856, sur quelques cris insultants d'un enfant, Langlois, sa colère s'allume, il le frappe. Le 31 mai suivant, il se jette brutalement sur la petite mendiante et lui fait des attouchements obscènes. Les renseignements que le dossier s'est procurés indiquent, à partir de l'âge de 12 ans, une série de perturbations parfois alarmantes.

Un jour, on le trouve dévorant au coin d'une borne des côtes de melon abandonnées aux balayeurs. Il reçoit 1 fr. 50 d'un passant ému, qui le suppose à jeun et sans ressources. La même chose lui arriva avec des soldats qui le surprirent mangeant des ordures dans un égout. Ils lui achetèrent un pain de quatre livres et un fromage, qu'il avala immédiatement, chantant ensuite à tue-tête *pour faciliter la digestion.* Telle est sa frénésie érotique qu'il approche sa femme pendant ses couches, s'adresse, le jour même de sa mort, à une fille honnête, viole sa belle-mère le lendemain, se rue sur les mendiantes de tout âge, souille son fils endormi. Sa vie est semée des excentricités les plus bizarres et les plus cruelles. Ce garçon, âgé de 7 ans, il le laisse seul sur une route déserte, ou bien il l'entraîne de village en village, sans repos ni nourriture. Dans la nuit, il le réveille pour le questionner sur la grammaire, le couche sur le carreau et le frappe, s'il n'est pas content de ses réponses. Attirant au fond du jardin son neveu âgé de 3 ans, il l'assaille à coups de bêche, sous prétexte de le rendre plus heureux, en le faisant mourir innocent. Il dépose au bord d'un bassin rempli d'eau sa petite fille, âgée de 18 mois ; la tenant dans ses bras, il franchit un saut de loup avec ce fardeau. Lui-même veut s'étouffer entre deux matelas. Il suit à pied les diligences et les malles-poste ; passe des nuits étendu sur la neige ; refuse des aliments, du pain, par des motifs ridicules.

Durant le choléra, il se plaît à visiter les malades et à les terrifier sur la gravité de leur état. Il en agit ainsi, dans maintes circonstances, avec les siens et les étrangers. Orthodoxe outré, il professe parallèlement les doctrines les plus contradictoires. Croyant à la transmigration des âmes dans les plantes et les animaux, manger ceux-ci lui semble une cruauté barbare. En vertu de ce principe, il veut faire reporter à la rivière des écrevisses *cuites*. Il concilie, au moyen de la confession, le péché et la grâce ; se plaint qu'un voisin l'a rendu matérialiste et sceptique.

B..., ayant étudié dans des pensions et au collége, était devenu interne en médecine à l'hôpital de Troyes. Sans l'avis de personne, il impose une prescription unique à tous les malades. Ces anomalies reviennent par accès. L'inculpé, d'ailleurs, malgré ses excuses, a la prétention de n'être point fou et d'être traité en homme responsable. Ajoutons que, sur son compte, sa famille s'est souvent alarmée ; qu'à 20 ans, soumis à l'examen d'Esquirol, ce maître expérimenté, le jugeant malade, *peut-être incurable*, faible d'esprit, incohérent et mobile, avait conseillé de le placer dans une maison de surveillance et d'éducation ; que, 22 ans plus tard, son interdiction poursuivie, le tribunal se contenta de nommer un conseil judiciaire, chargé d'administrer sa fortune compromise.

Il n'est rien dit de sa parenté, ni des maladies qu'il a pu avoir. Mais, en présence de faits si expressifs, il est impossible de ne pas reconnaître chez B... un de ces types incomplets, versatiles, dont une certaine facilité, doublée ici d'instruction, masque l'insuffisance radicale, et qui, entraînés par des agitations périodiques, sont incapables de résister à leurs impulsions. Aussi, sous l'empire de cette conviction, les experts ont-ils conclu à l'irresponsabilité. Le tribunal a confirmé cette thèse.

Quelques faits de thérapeutique intéressants ont été consignés par Cerise dans le *Répertoire des observations inédites* des *Annales*.

1° Jeune fille de 11 ans. Toux spasmodique, dont les accès, occasionnés par la position verticale, débutaient par un chatouillement épigastrique. Trois lombrics rendus mirent fin à ce symptôme incommode.

2° Mme de S... est prise instantanément, le 26 mars 1838, d'une paralysie à gauche (bras et jambe). Intelligence, parole conservées. 2 juillet, diverses médications ayant été nulles, on a recours aux ventouses Junod. L'effet fut rapide. Après quelques jours, la malade marchait en fauchant. Elle guérit radicalement, grâce au moyen continué tous les deux mois. Lésion incertaine.

3° A la suite d'un accouchement laborieux, Mme B..., âgée de 28 ans, prend des crises d'un caractère bizarre, qui se répètent huit ou

dix fois par jour. Les mains douloureuses se cyanosent, les veines sous-cutanées se gonflent. De là le malaise s'étend aux bras, aux épaules, à l'épigastre, puis à la gorge. Strangulation ; claquement de dents. Salivation terminale. Le tout dure une minute et quelques secondes. On oppose à ce mal bien des remèdes ; des grossesses ont lieu ; à peine s'il s'interrompt et se modifie. L'asa fætida produit une rémission notable ; on fut déçu dans l'espoir qu'elle avait suscité. Cerise s'occupait alors beaucoup de magnétisme animal. Il en propose l'emploi à la famille. Aux premières passes, la malade se prit à rire ; elle se plaignit bientôt de souffrir. Un accès intense se déclara, suivi de deux autres. Cinq jours s'écoulèrent sans accidents. Nouvelle épreuve, crise plus légère. Immunité d'environ une semaine. Troisième magnétisation. Crise unique et faible, commencement de somnambulisme. Vingt jours s'écoulent ; accès médiocre. On réitère les opérations tous les cinq jours. Guérison datant de quatre mois. Cerise suppose que l'imagination entre pour une grande part dans la manifestation des phénomènes. Néanmoins, la pression des pouces sur ceux de la patiente a paru d'une action efficace (*Annales*, 1843, p. 156, 326, 327).

4° Un quatrième fait (1845, p. 466) a trait à une névralgie faciale et cervico-temporale, qui se perpétuait depuis deux ans. La douleur, qui précédait les règles de sept à huit jours, envahissait tout le côté droit de la tête, devenait intolérable, s'accompagnait de vomissements, de constriction à l'ombilic, et ne s'amendait que vers la fin des règles, leur survivant même de quarante-huit heures. Flux leucorrhéique et pesanteur des reins habituels. Imaginant que ces accidents n'étaient qu'un effet sympathique d'une lésion utérine, Cerise fit, de concert avec M. Marjolin, une exploration, qui fit découvrir une tumeur volumineuse remplissant le vagin. Lisfranc, adjoint aux consultants, diagnostique un polype. Il en opère la résection, et, de tout l'appareil symptomatique, il ne resta qu'une dépravation du goût, un besoin de manger du charbon.

5° Très-impressionnable, Mlle E..., à la suite d'une émotion, est atteinte d'aphonie. Un accident analogue avait, antérieurement, cédé à une émission sanguine. Ni ce moyen, ni la cautérisation pharyngienne avec l'ammoniaque, ni l'asa fœtida n'avaient procuré de soulagement. Après deux mois, on administre 10 centigr. de tartre stibié. Cette faible dose provoque des vomissements et rend à la voix son timbre accoutumé. Cerise présume que le tartre stibié aura agi, en réveillant la vitalité du pneumogastrique, et, par lui, celle de l'organe vocal (1846, p. 152).

Cerise, nous l'avons dit, un des membres fondateurs de la Société médico-psychologique, prit une part active à ses travaux. Ses communications directes sont peu nombreuses. Il fit un certain nombre de rapports. En revanche, il eut de fréquentes occasions d'émettre son avis sur des sujets de la plus haute importance. Dans l'exposé de ces titres, aussi sommaire que possible, nous suivrons, pour plus de simplicité, l'ordre chronologique.

Au commencement de 1848, la Société reçut une organisation provisoire. Dans ses premières séances, on arrêta un projet de règlement, qui fut soumis au ministre. Les événements vinrent tout enrayer, et ce n'est qu'en 1852 que, pourvue de l'autorisation ministérielle, l'œuvre fut définitivement inaugurée. Dans la séance du 27 avril, le bureau fut ainsi composé : MM. Ferrus, président; Gerdy, vice-président; Dechambre, secrétaire général; Brierre de Boismont, secrétaire trésorier; Michéa, secrétaire archiviste; comité de rédaction : MM. Buchez, Baillarger, Cerise. La réunion suivante eut lieu le 28 juin. Après une discussion animée, provoquée par une lecture que nous fîmes sur ce point : *D'une forme mal décrite du délire consécutif à l'épilepsie*, M. Baillarger mentionne une dame de 52 ans, qui, ayant cessé d'être réglée, dix ans auparavant, vit reparaître ses menstrues. Un délire érotique, très-tranché, se déclara en même temps. La pauvre folle croyait être enceinte et sentir remuer. Esquirol cite une érotomane de 64 ans. Son affection dura deux ans, et, pendant cet intervalle, la menstruation, rétablie, eut son cours. Suivant Cerise, l'amour, il en a rencontré des exemples dans le monde, est une passion très commune chez les femmes âgées. Il ne se prononce point sur la relation entrevue par M. Baillarger.

A la séance du 30 août, M. Brierre de Boismont, dans l'analyse d'un mémoire de M. Thomas Wise, sur *l'aliénation mentale au Bengale*, soulève le grand problème de la civilisation, dont l'influence, en raison d'une plus grande activité intellectuelle, se traduirait par un accroissement proportionnel de la folie. En conformité des idées que nous connaissons, Cerise ne partage point cette manière de voir. La civilisation n'a ni forme ni mesure exactes. Chaque pays a la sienne : ici militaire, là religieuse, politique et artistique. Il y a un idéal bienfaisant : celui de la moralité chrétienne. Considérer la civilisation comme une source de passions, de misère, de débauches, de déceptions, c'est faire le procès des agglomérations, non du progrès intellectuel et moral. Quant à se baser sur la statistique, c'est actuellement impossible. Beaucoup de contrées n'ont pas d'asiles. Dans ceux qui existent, les populations ne sont pas uniformes. Les récits des voyageurs ne méritent aucune foi.

De qui tiendraient-ils leurs renseignements ? Entre une spécification en l'air et un recensement rigoureux, grande est la différence. La question est tout uniment insoluble.

Gerdy, le 28 février 1853, appelle l'attention de la Société sur les défectuosités du langage psychologique ; le mot *sensation*, entre autres, est pris dans les acceptions les plus diverses. Beaucoup le confondent dans une même signification avec celui de *perception*. Le cerveau perçoit et ne sent pas. Du reste, la perception a deux degrés. La sensation, transformée en connaissance, sert de base au jugement, à l'invention, à l'imagination, aux illusions : autant de variétés perceptives. L'affectivité reste en dehors. Cerise, indépendamment des trois termes : action du sens, transmission, impression cérébrale confuse, signale l'acte spirituel. Dans l'opération, l'esprit apprécie, nomme, désigne l'objet. C'est lui qui, l'œil et le cerveau étant impressionnés par les couleurs, les formes, la lumière et les ombres, dit : voilà un tableau. De même diagnostique-t-il l'homme par le résumé senti de ses propriétés. Les sentiments que les uns placent dans le cerveau, les autres dans les viscères, ne sont pas choses simples. Ils recèlent émotion et idée. Une maison me donne une image ; y ai-je connu une personne morte ; l'émotion, s'associant à l'image, engendre un sentiment. Acquiesçant à une réforme, Cerise veut qu'on s'entende bien sur la valeur des définitions.

Une remarque incidente sur la responsabilité, dans la séance du 25 avril 1853, motive quelques considérations de Cerise. Entre les médecins et les magistrats, l'antagonisme est incontestable. Il doit cesser. S'il persiste, c'est qu'il y a des lacunes. Les distinctions admises par la loi ne répondent pas aux espèces de folie reconnues par la science. Là ne serait pas un inconvénient grave, puisque la question est en réalité celle-ci : l'accusé ou le testateur avait-il l'usage de sa raison ? Il est vrai, comme l'avance Cerise, qu'en matière de testament, les magistrats n'ont guère égard qu'à la teneur de l'acte. A notre avis, cela n'est pas toujours suffisant. En matière de crime, la formule, élastique en soi, est gâtée par l'ambiguïté du commentaire. On peut, fou actuellement, avoir obéi à des mobiles naturels. En demandant si l'acte provient de la folie, la réponse acquiert plus de précision : affirmative, l'absolution en découle ; négative, elle n'implique pas, *ipso facto*, une décision contraire, cette question subsidiaire se posant : quelle est la somme de la liberté morale ?

M. Loiseau (13 octobre 1856), ayant fait hommage à la Société de sa thèse sur les *folies sympathiques*, une discussion s'engage sur ce beau

travail. Cerise regrette que les orateurs aient déserté le terrain pathologique. Selon lui, les sympathies sont des phénomènes exclusivement morbides. On les confond à tort, soit avec les synergies d'organes, soit avec les mouvements instinctifs succédant aux impressions qui mettent en jeu le pouvoir réflexe de la moelle. L'irradiation est directe sur les hémisphères cérébraux, siége de la folie. C'est un fait : est-il exact ?

M. de Castelnau, lui opposant que son rejet des sympathies physiologiques contredit l'opinion générale, Cerise avoue que son assertion, toute paradoxale qu'elle doive paraître, n'en a pas moins, pour lui, le cachet de la vérité. Quelle est la signification traditionnelle ? *Sympathie* a toujours exprimé un rapport de souffrance, inaperçu par la conscience, entre des organes sans relations ostensiblement fonctionnelles. N'étant point avertis de ce retentissement de la lésion d'une partie sur une autre, nous ne pouvons le prévenir.

L'éternuement que provoque l'irritation nasale, la contraction de l'iris sous l'influence d'une vive lumière, la toux produite par du mucus dans les bronches, sont des faits, non de sympathie, mais d'impressionnabilité et d'innervation. On les sent, on les modère. Une idée triste donne naissance à des larmes, à des palpitations, à de l'oppression, à des soupirs, à des sanglots. Ce sont les effets légitimes d'une émotion correspondante. L'appareil génital excité, des idées voluptueuses se pressent en foule. C'est une impression suivie de son innervation ordinaire. Une personne cueille une fleur ; quelques années après, la vue d'une fleur semblable rappelle avec la personne le paysage et les circonstances. Pour l'enfant qui apprend à lire, une lettre indique le mot, le mot l'objet, celui-ci une foule d'idées. L'habitude forme ces associations intracérébrales. Que le cœur souffre quand le poumon est malade, que le sein se gonfle et que le lait coule au moment de la parturition ; cela ne prouve qu'une action consensuelle. A mesure que la science progresse, le cercle des sympathies se rétrécit. Le prurit du nez décelant au médecin la présence des vers dans les intestins : voilà un exemple de relation obscure et sympathique. Par la clarté des distinctions, on arrivera à la clarté du langage.

Plusieurs orateurs ayant manifesté leur incertitude sur la nature des observations présentées en confirmation de la folie sympathique, Cerise lui-même (23 février et 30 mars 1857) en conteste quelques-unes. M. Legrand du Saulle mentionne une femme enceinte pour la troisième fois, et ayant donné des signes prononcés de nymphomanie. A cinq mois, elle fait une fausse couche et est prise d'une manie violente. Entre ce

trouble mental et la grossesse, Cerise ne voit qu'une coïncidence. Il ne trouve pas plus concluant un exemple par nous cité d'un étudiant en droit qui, s'imaginant que son gland était quadruplé de volume, s'était débarrassé de cette idée fixe par l'ablation de cet organe. Lui-même rapporte un fait très-intéressant, auquel, touchant la question pendante, il n'accorde pas plus d'importance. Il venait d'être consulté pour une dame anglaise, grosse de six mois et demi et atteinte de mélancolie suicide. Malgré son avis formel, on pratiqua l'accouchement prématuré, et cette dame mourut.

Dans la même séance (30 mars 1857), l'auteur communique le cas d'un élève de l'École des mines poursuivi par d'affreuses hallucinations. Des voix impérieuses l'outragent de toutes les façons, à Paris en français, à Turin, à Milan, en italien. Il voyage en Allemagne, en Angleterre, pays dont il ignore la langue; elles ne l'importunent pas. C'est une indication.

Guggenbüll a, l'un des premiers, fondé, pour les crétins, une institution spéciale, à l'Abenberg. Un tel exemple ne pouvait échapper à cette commission sarde, qui, chargée d'une enquête sur le crétinisme, en 1845, par le roi Charles Albert, fit un si beau rapport sur l'objet de sa mission. En son nom, M. L. Cibrario déclarait que les chances d'enrayer le crétinisme augmentaient pour les enfants, en les y soustrayant dès les premières atteintes. Ainsi prit naissance, dans la cité d'Aoste, l'asile Victor-Emmanuel, confié à la direction du docteur Bich, et réunissant, à titre d'essai, douze crétineux confirmés, âgés de 5 ans au plus. Ce médecin, au bout de 8 mois, fit un rapport, qui fut publié, et dont Cerise présenta une analyse à la Société médico-psychologique (*Annales*, 1857, p. 138).

En commençant, notre collègue s'étonne qu'on ait choisi pour le siége de l'établissement une localité magnifique, sans doute, mais où la dégénérescence est endémique. Toutefois, le docteur Bich a vu le regret que, sous ce rapport, il avait conçu, se changer en triomphe, tant, en dépit des mauvaises conditions, le succès, pour une si courte épreuve, avait dépassé ses espérances. Nutrition, constitution générale, coloration de la peau, formes extérieures, développement cérébral, direction des mouvements et des sens, éveil intellectuel et moral : tout cela a subi une transformation notable. « Moi-même, j'en douterais en- » core, écrit dans une note le docteur Trombotti, si, ayant fait partie » du comité chargé de l'admission de ces enfants, je n'avais été témoin » oculaire de leur état de crétinisme. »

A l'Abenberg, le régime est pythagoricien. Le docteur Bich, traitant

ses élèves dans un site moins favorisé, suit une conduite tout opposée. L'alimentation, à l'asile d'Aoste, n'est pas seulement confortable ; on y joint une hygiène et une médication appropriées aux mêmes besoins : bains sulfureux, lotions froides, ferro-iodés, quinquina, huile de foie de morue, massage, frictions, électro-magnétisme, jeux, gymnastique, etc. Ce qui manque, c'est un instituteur. On s'occupe d'en former un. M. Helferich, naguère professeur à l'Abenberg et à Mariaberg, maintenant directeur de Bellevue, près Stuttgard, exprime ainsi une conviction basée sur cinq années d'expérience : « On ne peut venir en » aide aux crétins, si l'éducation ne les prend dès les premiers jours de » leur vie sous sa tutelle absolue. » M. Trombotti voudrait qu'à certaines heures les enfants du voisinage vinssent jouer avec ces petits déshérités de l'asile.

Le 23 février 1857, Cerise lit un mémoire sur le même sujet. Un grognement caractéristique et commun à tous avait disparu. Un enfant a manifesté une aptitude particulière pour le dessin; deux autres ont fait preuve de dispositions industrielles. Cerise, du reste, aurait vu dans les campagnes des progrès analogues s'opérer spontanément. La civilisation restreint la propagation des crétins. Chez la plupart, les fontanelles ne sont point persistantes.

M. Puel a fait hommage d'un travail ayant pour base un fait de catalepsie extrêmement rare, dont Cerise a présenté le résumé à la Société, le 30 mars 1857, en le rangeant parmi les névroses extraordinaires. S'il s'agissait d'une exhibition de salon, il la rejetterait de toutes ses forces. L'observation a un fond absolument clinique. Une dame, pendant trente ans, est sujette aux accidents multiples et multiformes de l'hystérie. La médication antiphlogistique n'avait procuré aucun soulagement. Requis, M. Puel constate de la toux et des douleurs d'estomac persistantes, point de départ des anomalies nerveuses. Alimentation, antispasmodiques. Six mois s'écoulent. Pour la première fois, survient une douleur musculaire que dissipent des attouchements. La sensibilité persiste; elle est très-vive au creux épigastrique. Ensuite elle grandit, fait contracter les membres, les paupières. Aussitôt insensibilité complète. Est-ce simulation ? M. Puel fait des visites de 2 heures; il les renouvelle à l'improviste ; la gradation des phénomènes est constamment uniforme. Cela se répète à satiété. Le doute n'est plus permis. Il a affaire à une catalepsie, presque somnambulique.

Comment remédier aux symptômes ? M. Puel, après d'autres essais infructueux, obtint, par des frictions, le relâchement muscle à muscle. Il observe que ce relâchement devient général et immédiat après celui

des paupières; s'il commençait par elles? La malade se voit dans l'accès. Libre bientôt d'allonger ou de raccourcir les paroxysmes, de deux qui se montraient dans le jour, il les réunit en un et les abrége jusqu'à les faire disparaître.

Contre la simulation, Cerise objecte : la vie solitaire de la malade, n'ayant que sa fille pour compagne ; sa fortune altérée par la prolongation de la maladie ; une hystérie datant de 30 années ; rien d'absolument extraordinaire dans les symptômes. Sans doute, le cas ne ressemble à aucun autre; mais, répond Cerise à M. Michéa, dans les névroses extraordinaires, il faut toujours s'attendre à l'imprévu; et, si exceptionnels que soient les faits soumis à notre observation, nous en devons compte à la science, quand nous les avons bien examinés. Et, à ce propos, il cite les suivants :

Une dame, âgée de 32 ans, avait, deux fois le jour, des accès hystéro-épileptiques, avec laryngisme et salivation. La magnétisation substitue à des accès moyens un accès intense et unique, à intervalles distants. On modifiait de façon étrange la sensibilité, en promenant une canne de la tête aux pieds, à éloignement de 30 centimètres. — Cerise a vu avec M. Bourdin une hystérique hypochondriaque. Le mal, ayant pris le caractère cataleptique, se produisait la nuit. Au moyen du magnétisme, après s'être manifesté exclusivement le jour, il finit par céder. — A l'hôpital Saint-Jean de Turin, une cataleptique, auparavant soumise à l'hystérie, avait, par le magnétisme, des accès à volonté. L'épigastre jouait le rôle de l'ouïe et du goût. En le touchant d'une main, et parlant dans l'autre à voix basse, on conversait avec la malade, même lorsque six à sept personnes faisaient la chaîne. Y mettait-on du sirop ou du tabac, elle faisait mine de déglutir agréablement ou désagréablement, suivant la substance. Un coup de pistolet ne l'eût pas réveillée.

Cerise, par de nouveaux exemples, complète sa communication dans des séances subséquentes. — (26 octobre 1857). Un individu, qu'il vit à l'asile de Rome, présentait, depuis trois ans, un singulier état de catalepsie. Immobile dans l'attitude qu'on lui imprime, on ne sait s'il veille ou s'il dort. Son gardien seul, en forçant la voix, peut le faire entendre. Sur son invitation, il ouvre la bouche pour manger les aliments qu'on y introduit, ou il se prête aux autres besoins.

(14 décembre 1857). L'auteur revient sur la nécessité d'une théorie des névroses extraordinaires. Pour son compte, il a constaté souvent l'alliance intime du somnambulisme et de la catalepsie. Effet ou non, le magnétisme lui a donné des résultats qui s'imposent à l'examen

d'une société compétente, puisqu'il a pu provoquer par ce moyen des attaques substitutives, simples, uniques, et finalement curatives.

(25 janvier 1858). En l'absence de son médecin malade, Cerise visite une demoiselle de 22 ans, qui, depuis 10 à 12 mois, éprouvait des accidents gastralgiques et hystériques bizarres et intenses. Maints remèdes, y compris la morphine par voie endermique, avaient été vainement employés. On se décide à poser 3 cautères : 2 le long de la colonne vertébrale, 1 sur l'épigastre. La douleur, très-vive, fut instantanément suivie d'insensibilité et de contracture générale. Songeant aux frictions de M. Puel, Cerise les employa et obtint le relâchement des muscles. Mobilité, continuation de l'insensibilité, réponses en état de somnambulisme. Réveillée, la malade accepte de la gelée de viande. Le répit fut court. De nouveau, on provoque le somnambulisme, en appliquant la main dans la main et tour à tour sur l'épigastre, la poitrine, le cœur, etc. Bien-être plus durable. Pour ne pas être dérangé dans la nuit, notre collègue conçoit l'idée de faire, vers 10 heures du soir, passer aux doigts de la patiente une bague qu'il avait, pendant quelques instants, serrée dans les siens. Le calme s'ensuivait presque infailliblement. Ces pratiques continuaient depuis un mois. L'amendement deviendrait-il guérison ? C'était le secret de l'avenir. Telle était la succession des accidents provoqués : insensibilité, contracture et rigidité cataleptique ; environ deux minutes après, relâchement, audition et parole, conscience de l'état. La volonté, manifestée, et une fois la seule présence de l'expérimentateur ont suffi pour déterminer le sommeil.

Cerise avait fait bon marché de la lucidité des voyants et flétri énergiquement les jongleries des magnétiseurs. Plusieurs membres, néanmoins, craignant l'abus qui pouvait être fait d'observations en apparence favorables au magnétisme, et Parchappe (22 février 1858) s'étant rendu l'âpre interprète de leurs plaintes, l'auteur dut se disculper des attaques dont il était l'objet. Parchappe se serait volontiers prêté à un débat sur la question historique et psycho-physiologique. Il n'accorde, au point de vue de la pathologie et du traitement, aucune importance au magnétisme. Cerise a donc été mal inspiré d'insister exclusivement sur ce point. A ce blâme, la réponse était facile. Pour lui, Cerise, le magnétisme dit animal est une théorie mystique et audacieuse, à laquelle il s'est gardé de faire allusion. Mais, s'il y a des faits vrais ou vérifiables, est-ce une raison de les écarter ? La science, au contraire, n'a-t-elle pas le droit et le devoir de les mettre en saillie, à travers les absurdités et les impostures ? En présence des maladies, il ne s'agit pas, désertant son rôle, et se réfugiant dans un scepticisme commode, de

nier ou de dissimuler. Plus il y a de doute et de mystère, plus il nous est commandé, par des données précises et obtenues à force de recherches, d'observations et d'essais, de faire échec à la crédulité, à l'erreur, aux mauvaises passions. En fait de névroses extraordinaires, nous n'avons point atteint nos colonnes d'Hercule. S'il a soumis la question à la discussion, Cerise s'en applaudit, loin de le regretter ; car le moment lui semble venu de substituer le médecin au charlatan, la science à la fantaisie.

A son avis, il existe un groupe de névroses qui, liées par une étroite affinité, se transforment aisément les unes dans les autres, même dans un seul paroxysme. Ce groupe comprend l'extase, la catalepsie, l'hallucination, des viscéralgies ou myosalgies intenses et tenaces, des contractures générales ou partielles, le délire hystérique, la chorée, le somnambulisme ou névrose somniloquente. Cerise, aux cas par lui relatés, en pourrait ajouter deux tout récents, où cette transformation n'est pas moins saillante. Or, si, étudiant ses lois, le médecin pouvait en tirer des indications thérapeutiques; si, par des substitutions scientifiquement calculées, il parvenait à modifier l'état nerveux, à soulager ou à guérir, serait-ce un mince honneur pour la médecine, un médiocre service rendu à l'humanité ? Cerise croit, non sans fondement, que se tenir à cette hauteur, n'est point s'abaisser au niveau des magnétiseurs et se faire l'écho de leurs prétentions. Il suppose, d'ailleurs, que la provocation au somnambulisme est singulièrement favorisée par la prédisposition des malades. Une jeune fille, soignée par Broussais, tombait en somnambulisme loquace au seul bruit de la chute d'une chaise. Un son, une odeur, la vue d'un objet, ramènent les émotions évanouies. On s'explique ainsi l'influence des personnes qui ont l'habitude de procurer des crises artificielles. DELASIAUVE.

(La suite au prochain numéro.)

PSYCHOLOGIE.

LE MAGNÉTISME ET ROSTAN.

Un système nuit à un autre. La phrénologie a eu son moment de vogue. On fait toujours du bruit autour des homœopathes. Les spirites et les tables tournantes ont baissé ; le magnétisme a failli être détrôné par le zouave Jacob. On semble aujourd'hui avoir divorcé avec une marotte spéciale. Mais, pour être restreints dans leur éclat, chacune de ces puissances n'en exerce pas moins un empire étendu sur de nom-

breux et fidèles adeptes. Si le magnétisme, en particulier, n'abuse plus du porte-voix des Académies, pour peu qu'on fraye dans le monde, on est étonné du nombre illimité des crédules qui, pour une maladie, une perte, une éventualité redoutée ou souriante, vont consulter ses oracles.

L'opinion médicale, on le sait, fut longtemps en doute sur les phénomènes de double vue et de transposition des sens. Elle eut ce que l'on pourrait appeler ses sceptiques, ses neutres, ses enclins. Des essais plus ou moins équivoques furent interprétés suivant les tendances. Parmi ceux d'entre nous que le prestige du magnétisme attira, l'un des mieux disposés à en subir l'ascendant fut notre excellent maître Rostan, nature riche, honnête, expansive, presque enthousiaste. Il était alors médecin à la Salpêtrière. Plusieurs magnétisées furent soumises à son examen. Il fit des passes, exerça de diverses façons le pouvoir de de sa volonté; et, de ces expérimentations, retira une telle persuasion que, dans un article de dictionnaire, MAGNÉTISME, il n'hésita pas à consigner les résultats qu'il avait obtenus.

Depuis, les années s'étaient écoulées. Rostan, devenu professeur, avait acquis une grande notoriété de praticien. Scientifiquement, le magnétisme était tombé à l'état légendaire. On avait, comme l'a fait plus tard M. Mabru (1) avec tant d'autorité, percé à jour les trucs des exploiteurs. Rostan avait gardé un imperturbable silence. Que pensait-il? Avait-il conservé ou déserté ses anciennes convictions? Maintenait-il *in petto*, ou désavouait-il l'écrit qui avait été si remarqué?

On se le demandait, et on se le demande encore, chaque fois que la question du magnétisme s'élève dans nos entretiens. Cette curiosité est bien légitime. On aurait su gré à l'éminent professeur d'une déclaration franche à cet égard. A défaut, peut-être donnerons-nous une demi-satisfaction au commun besoin, en portant à la connaissance du lecteur une de ces découvertes que le hasard procure aux bibliographisants. Il y a une douzaine d'années, une solennelle discussion avait été ouverte à la Société médico-psychologique sur les *névroses extraordinaires*. Naturellement, le magnétisme fut mis en cause, et Rostan aussi. Mais on ne se contenta pas de controverser les idées du maître, on voulut savoir sa pensée actuelle. Une commission fut dépêchée vers lui, et le gracieux aveu qu'elle sollicitait figure expressément dans les comptes-rendus des actes de la savante Compagnie (*Annal. méd. psycholog.*, 1858, p. 266). Nous citerons textuellement ses propres paroles.

« Les opinions que j'ai exprimées à une autre époque relativement au magnétisme sont toujours les miennes. Déduites d'expériences ri-

(1) *Les magnétiseurs jugés par eux-mêmes*, 1858, chez Mallet-Bachelier.

goureuses, et, selon moi, au-dessus de toute critique, elles ne pouvaient varier. Les expériences ont été faites, pour la plupart, dans la salle de garde de la Salpêtrière, petite chambre blanchie à la chaux, dépourvue de glaces, et en présence d'un ou deux témoins seulement. C'est une fille de service de la Salpêtrière, très-simple et ignorant même le nom du magnétisme, qui a servi de sujet à mes observations. Il y a des phénomènes extra-physiologiques, je le maintiens, que j'ai observés, en me mettant soigneusement à l'abri de toute supercherie. Ce n'est pas à volonté que le sujet en expérience peut accélérer ou ralentir les mouvements du cœur ni les pulsations artérielles. J'insiste sur ce phénomène, parce qu'il me paraît tout à fait probant. Mais j'en ai observé bien d'autres et de plus extraordinaires. Si j'avais à écrire aujourd'hui un article sur le magnétisme, je ne retrancherais rien de ce que j'ai publié à une autre époque, et j'aurais peut-être à y ajouter. Si cet article n'a pas été reproduit dans la seconde édition du *Dictionnaire*, c'est indépendamment de ma volonté et parce que la rédaction de l'article *Magnétisme* a été confiée à une autre plume. J'ai lieu de croire sincères comme les miennes les expériences de Georget. Si M. Dechambre a obtenu plus tard des rétractations de la part d'une ou deux des malades qui avaient servi aux expériences de Georget, cela tient à la manière dont il s'est plu à les interroger, à la *torture morale* qu'il leur a fait subir; et cela n'infirme en rien pour moi la valeur des faits énoncés par Georget. Depuis longtemps, j'ai cessé de m'occuper de magnétisme; mais je reste dans ma conviction au sujet de la réalité de certains faits extra-physiologiques, que je ne prétends pas expliquer d'ailleurs. Si je n'ai pas relevé certaines attaques dirigées contre moi à cet égard, c'est parce que je l'ai cru inutile : la vérité se suffit toujours à elle-même. C'est une folie de vouloir convaincre ceux qui ne veulent pas l'être. Il faut se borner à plaindre les gens qui refusent de l'examiner et qui ont l'outrecuidance de mettre leur jugement, leur sagacité, leur intelligence au-dessus du jugement, de la sagacité et de l'intelligence des autres. »

Nous ne nous sommes point prononcé sur la valeur du magnétisme ou somnambulisme artificiel. Il est évident pour tous que les pratiques des jongleurs doivent être condamnées. S'ensuit-il qu'il faille écarter le point scientifique? Tel n'est pas notre sentiment, et, dès le principe, le *Journal de médecine mentale* (t. II, p. 350) a manifesté son désir de voir la science s'emparer de la question et de seconder les efforts tentés en vue de l'approfondir. DELASIAUVE.

DU SUICIDE EN COMMUN,

Par M. COLLINEAU.

La multiplicité croissante des suicides donne à réfléchir. Rien d'ordinaire, aux époques de défaillance et de perversion morale, comme cette sinistre recrudescence, dont chacun a lieu d'être frappé de nos jours. Le funeste rayonnement d'associations fondées sur une énervante philosophie (Académies des comourants), une véritable influence épidémique (*Tœdium vitæ. — Acedia, accidia, athumia* des moines — *spleen*), un contagieux besoin d'imitation (clubs de suicide), en ont, à diverses reprises, constitué les manifestations les plus outrées. Sans aller jusque-là, la répétition du suicide, sous l'empire de préoccupations personnelles, en conséquence de motifs plausibles, à l'instigation de sentiments qui, pour s'être exaltés, n'ont pas cessé d'être normaux : voilà un fait digne de remarque. L'acte n'est pas délirant ; il est réfléchi. La logique préside à sa perpétration. — Logique plus ou moins courte, plus ou moins fausse, nous l'accordons, mais sans caractère pathologique.

En aucune circonstance, peut-être, la nature physiologique du suicide n'apparaît aussi manifeste que dans celle où, cédant à un même mobile, deux personnes prennent la résolution d'en finir ensemble avec la vie. Non que les déterminations concertées au suicide soient toujours dégagées d'une perturbation fonctionnelle dépendante d'une lésion plus ou moins éphémère des centres nerveux. Sous l'oppression cérébrale, dans l'obtusion stupide dont s'accompagne l'ivresse, et qui sont si favorables à l'éclosion des impulsions aveugles, on en rencontre d'assez fréquents exemples. Mais l'acte est alors irraisonné, et son exécution révèle un pur automatisme. Nous en avons (*Journ. de méd. ment.*, t. VIII, p. 120, 417), réuni divers cas, essayant d'en préciser le diagnostic aussi exactement que possible.

Ici, c'est autre chose. Loin d'être un résultat fortuit, la suggestion germe au souffle de la passion. Il y a dans la fascination que soulève l'idée de l'anéantissement quelque chose de comparable à l'attraction vertigineuse du vide. On ne saurait démêler la trace d'un désordre psycho-cérébral quelconque, ni dans l'origine de l'acte, ni dans son mode de perpétration, ni dans l'ensemble des circonstances concomitantes. Et l'absence de tout désordre physiologique est d'autant plus ostensible que l'observation porte sur deux individus à la fois.

Laissons donc parler les faits. Le plus récent compte à peine quel-

ques jours de date : — Vaincus par les obstacles opposés à leur union, las de démarches vaines, deux amants conçurent le projet de mourir de compagnie. Une correspondance fut échangée, roulant sur les moyens d'exécution. Dispositions faites, on procéda ainsi qu'on était convenu. Le jeune homme a succombé. La jeune fille ayant survécu a pu fournir, sur les mobiles du projet conçu entre eux et les particularités de sa réalisation, des détails énoncés seulement par la feuille qui rapporte la catastrophe.

Il nous a suffi de consulter quelques documents pour tomber sur des récits de drames analogues.

— Une jeune fille, d'un naturel calme et de mœurs exemplaires, apprend que la famille de son fiancé s'oppose à l'union projetée. Elle lui représente les angoisses de la séparation que ce refus va entraîner, et le supplie d'imiter sa résolution de quitter la vie. Un vaste foyer est allumé, et les deux amoureux expirent dans les bras l'un de l'autre (Brierre de Boismont, *Du suicide et de la folie suicide*, p. 125, 2e édition).

— Les époux B..., âgés l'un et l'autre de 39 ans, recevaient depuis dix ans environ M. L..., qui était devenu, dès l'âge de 16 ans, l'amant de la dame B... Docteur en droit, M. L... se disposait à prendre une charge d'avoué et à contracter mariage. Informée par hasard de l'intention, la dame B... a, sans délai, un colloque avec le parjure, use de son ascendant, assigne rendez-vous, reçoit promesse. Le lendemain, à l'heure indiquée, un réchaud est allumé, sous prétexte de repasser des dentelles. Lorsqu'on intervint, M. L... était asphyxié et madame B... expirante (Brierre de Boismont, *Idem*, p. 130).

— Le sieur A..., tailleur, avait fait de Marguerite C... sa maîtresse. Tous deux désiraient légitimer leur union. Surgissent des difficultés de famille. Désespérant de les surmonter, la jeune fille déclare à son amant que leur cohabitation va cesser. Dans sa douleur, A... manifeste la résolution de se détruire. Marguerite, après avoir vainement combattu ce projet, l'adopte à son tour, et se déclare prête à la mort. Un vaste fourneau est allumé, et les deux amants s'étendent sur le lit. A... ne tarde pas à succomber. Marguerite, réfractaire — par une réaction rare, mais irrécusable — à l'action du gaz carbonique, remplit le réchaud à plusieurs reprises et attise le foyer. On la trouve étendue à terre, évanouie, mais dans un état non désespéré (*Ibidem*, p. 697).

Les deux observations suivantes, ayant entre elles des points de contact immédiats, présentent un intérêt judiciaire tout spécial.

— Dès le début de ses études médicales, Prosper Bancal se trouve en

relations avec un négociant de son pays, dont la femme, Zélie Troussil, lui inspire un sentiment de sympathie vive, mais purement fraternelle. Attaché au service de santé de la marine, il passe, éloigné de France, plusieurs années, après lesquelles il revient soutenir à Montpellier sa thèse de doctorat. Il revoit Zélie, dont le mari, ruiné, est allé au Mexique tenter de nouveau la fortune. Les liens d'autrefois sont renoués. La passion s'allume, et les deux amants, dans le paroxysme de leur passion, en arrivent à former le dessein de fuir leur entourage, de briser leur avenir, d'être exclusivement l'un à l'autre quelques jours, et de se suicider ensemble. Le 14 mars 1835, on vient à Paris, et l'on fixe au 23 le jour de l'exécution. Les préparatifs sont de longue durée, mais combinés. Des envois sont faits, des lettres écrites, les dernières volontés formulées. L'heure venue, Bancal pratique à sa maîtresse une double saignée du pied, qui provoque une syncope, mais reste insuffisante. Il a recours à une forte dose d'acétate de morphine. Après quelques heures de somnolence et de vertiges, le poison est vomi. Se saisissant alors d'un bistouri, Bancal en porte à sa maîtresse plusieurs coups, qu'elle l'encourage à bien assurer; puis, il retourne, à diverses reprises, son instrument contre lui-même. Lorsque le secours arriva, Zélie était morte, Bancal semblait agonisant. On put toutefois le ranimer. Après plusieurs tentatives avortées de suicide, il se résigne à vivre. Traduit en cour d'assises, Bancal fut acquitté par le jury.

— Le 11 avril 1861, le Conseil de guerre de Paris jugeait et acquittait également le caporal Rouard, accusé de meurtre sur la personne de sa maîtresse, Denise Herbin. Passionnément épris, les deux amants avaient vécu dans un bonheur sans mélange, pendant six à sept semaines. Une prime de rengagement, touchée par Rouard, avait largement suffi aux frais de leur commune existence. La somme (1000 fr.) presque épuisée, il fallut aviser. Rouard proposa de se séparer et de placer, au profit de Denise, le reliquat du pécule. Cette double proposition est énergiquement repoussée. « Je t'aime, dit-elle, je t'aime... parce que » je t'aime. Où tu iras, j'irai. Si tu es malheureux, je serai heureuse » de l'être avec toi. Si tu me quittes, je me tuerai. » De ce moment germe l'idée de mourir ensemble. Rouard veut d'abord en finir seul; mais Denise n'accepte pas ce sacrifice. Longuement discuté et arrêté irrévocablement, le projet d'une réunion dans la mort est exécuté le 5 janvier, à la suite d'un modeste souper, dans le cabinet même du restaurant. Rouard plonge un poignard dans le sein de sa maîtresse, et, aussitôt, retournant l'arme contre lui-même, l'enfonce jusqu'à la garde dans le côté gauche de sa poitrine. Un mois après, il était conva-

lescent. Au vingtième jour seulement, Denise succombait, non sans avoir, dans différents interrogatoires, affirmé l'intention, librement formée, d'*être suicidée* par son amant.

— On se rappelle les péripéties de ce débat criminel si horriblement douloureux et émouvant, dont Berne fut le théâtre en 1864. Le docteur Demme et sa fiancée furent acquittés. Mais, en butte aux obstacles sans nombre qui se dressaient contre leur avenir, le désespoir s'empara d'eux. Ils s'enfuirent et s'empoisonnèrent ensemble dans une hôtellerie.

— Le fils d'un juge de paix adorait une jeune fille qu'on lui refusait à cause de sa jeunesse. Rendez-vous ayant été pris dans la forêt de Saint-Germain, l'amant tue sa fiancée, et se pend à un arbre avec son châle (Esquirol, 573).

— En 1770, à Lyon, un jeune homme éprouve, à épouser une jeune personne tendrement aimée, des difficultés de famille. Il se rompt une veine dans un effort; les médecins déclarent qu'il n'y a plus de ressources. Sa maîtresse lui donne rendez-vous; elle est armée de deux pistolets et de deux poignards; ils s'embrassent pour la dernière fois. Le détente des deux pistolets est attachée à des rubans; l'amant tient le ruban du pistolet de sa maîtresse; celle-ci tient le ruban du pistolet de l'amant; tous deux tirent à un signal donné; tous deux tombent au même instant. (Esquirol, *Dict. des sciences méd.*, t. LIII, p. 239.)

Devenu fameux, dit Esquirol, cet exemple a été souvent imité, et parodié, ajouterons-nous. — Le 15 octobre 1868, deux jeunes ouvriers forment le dessein de s'entretuer. Ils engagent au mont-de-piété les objets de quelque valeur qu'ils possèdent, achètent, avec l'argent, pistolets, poudre et projectiles, chargent leurs armes, puis, au dessert d'un succulent repas, tirent à bout portant l'un sur l'autre. Leur inexpérience des armes à feu les sauva. Ils avaient mis la balle avant la poudre; les capsules seules éclatèrent. Ils en furent quittes pour l'émotion.

— Mme de Stael (*Fragments sur le suicide*), raconte comment, en 1811, ayant fui leur domicile et s'étant rendus à l'auberge de Postdam, un officier et littérateur distingué, M. ** et Mme ***, fille, épouse et mère, mirent fin à leurs jours. Après avoir chanté des cantiques, M. ** brûle la cervelle à sa maîtresse et se tue aussitôt.

— Victor B..., âgé de trente-deux ans, valet de chambre, et Ida P..., domestique dans un somptueux hôtel du faubourg Saint-Honoré, fortement épris l'un de l'autre, devaient s'épouser. Surviennent des obstacles insurmontables; le découragement s'empare d'eux. Ils prennent la résolution de mourir ensemble. Le 2 octobre 1868, un réchaud étant allumé

dans la chambre d'Ida, ils s'étendent tout habillés sur le lit, où on les trouve asphyxiants. Des soins empressés les rappelèrent à la vie.

— Dans une maison du quartier Saint-Antoine demeuraient, au même étage, deux ménages d'ouvriers : le sieur V... et sa femme, très-liés avec les époux X... Des relations adultères existaient entre V... et la dame X..., qui exerçait la profession de blanchisseuse. Une de ses ouvrières, s'en étant aperçue, avertit le mari. Les coupables disparurent et un soir, après sept jours consacrés à de bons repas, à des promenades, au théâtre, leurs ressources épuisées, ils allèrent se jeter dans la Seine. La femme était en partie nue, l'homme n'avait que son pantalon. Ils s'étaient liés, face à face, avec une corde. Leurs cadavres furent retirés quelques jours plus tard, vers le 19 juin 1868. V... était âgé de 35 ans, la femme de 25 à peine. Ils avaient déposé sur la berge leurs vêtements soigneusement empaquetés.

— D'une position fortunée tombés dans la misère, Richard Smidth et Bridget Smidth, sa femme, après s'être embrassés, avoir embrassé leur enfant, puis l'avoir tué, se pendirent, en 1726, aux colonnes de leur lit : « Nous avons quitté la vie, écrivaient-ils au moment de leur » suicide, parce que nous étions sans ressources. Nous avons tué notre » fils pour qu'il ne fût pas malheureux comme nous. » (Esquirol, *Dict. des sciences méd.*, t. LIII, p. 239.)

— Un jaloux reproche à sa femme des paroles inconsidérées. Celle-ci, dans son indignation, propose, en preuve d'affection, un suicide mutuel, qui fut accepté et réalisé par asphyxie (Falret, p. 134).

— Le suicide des jeunes poëtes Escousse et Lebras, sur lesquels Béranger a fait des couplets si attendrissants, est attribué par le chansonnier à des déceptions plus amères que fondées.

L'antiquité, enfin, nous a légué des résolutions héroïques.

— N'ayant pu sauver son mari, condamné par l'empereur Claude, Arria lui présente un poignard ensanglanté dont elle s'est frappée : » Pœte, non dolet, » s'écrie-t-elle, en l'invitant à suivre son exemple : ce qu'il fait incontinent (Dabadie, *Suicides illustres*).

— Fulvius avait éventé un secret d'Auguste, dont il encourt la disgrâce. Incapable de résister à son chagrin, il manifeste l'envie de se détruire. Sa femme l'approuve ; mais, comme l'indiscrétion vient d'elle, elle lui dit : « Tu ne t'es pas tenu en garde contre l'incontinence de » ma langue, je me tue la première. »

Dans son relevé général, portant sur plusieurs milliers de cas, M. Brierre de Boismont (*Du suicide et de la folie suicide*, p. 567, 2e édit.) dit avoir rencontré 50 doubles suicides, se répartissant, sous

le rapport des sexes et de l'état civil, de la manière suivante : entre hommes et femmes, 38; hommes seuls, 4; femmes seules, 8; célibataires, 24; mariés chacun de leur côté, 8; époux, 6; amis ou amies, 12

Ces faits, dont, certes, il serait aisé, par quelques recherches, de grossir la liste, sont de nature à mettre hors de doute la réalité du suicide physiologique. « Les déterminations concertées, ainsi que l'a dit avec tant de justesse M. Semelaigne (*Journ. de méd. ment.*, t. V, p. 344), impliquent l'élément passionnel et excluent le délire. Leur mobile, ici héroïque, poignant là, puéril ailleurs, offre à mes yeux des rapports frappants avec celui qui pousse les enfants à se donner la mort. A propos de divers cas de ce dernier genre, nous livrant à un examen comparatif (*Journ. de méd. ment.*, t. VIII, p. 417), nous avons, faisant ressortir la faiblesse du discernement dans le jeune âge, montré la large part qui revenait à cette infirmité dans le suicide de l'enfance. En général, il y a quelque chose de cette fragilité, nous sommes porté à le croire, dans les personnes, qui, sous l'empire des passions et des déceptions, font litière de leur existence. Ou les lumières, ou le caractère leur manquent. Le caporal Rouard, auquel nous avons eu l'occasion de donner des soins, et de la bouche duquel nous tenons les détails que nous avons résumés, était un excentrique, tour à tour sentimental, incohérent, vaniteux et naïf. Pour un médecin docteur, Bancal n'a fait preuve ni d'une conception profonde, ni d'une dextérité remarquable. Le monde, plus qu'on ne le suppose, renferme de ces organisations incomplètes et inconsistantes. Tel est, peut-être, ce qui, à notre époque fiévreuse, explique cette propagation insolite de suicides isolés ou doubles. Or, la conclusion naturelle à en tirer, c'est que, dans le milieu ambiant, le but d'activité est faux, l'éducation irrationnelle, le discernement tenu sous le joug, et que, pour parer à ces inconvénients, il convient, par un enseignement viril et de meilleures conditions sociales, d'écarter les écueils et d'affermir les cœurs, en éclairant les intelligences.

PATHOLOGIE.

RECHERCHES SUR LA FOLIE PASSAGÈRE,

Par le docteur de KRAFT-EBING,
Médecin de l'asile d'Illenau.

(TRADUCTION DE M. DOUMIC; *suite et fin.*)

Le délire qui se manifeste dans les maladies fébriles, typhoïdes, éruptives ou autres, présente deux variétés distinctes, suivant qu'il

survient dans les périodes actives ou au déclin de l'affection. Dans le premier cas, effet d'une sorte de poison morbide, il a les caractères du délire toxique. La fièvre intermittente, *larvée*, revêt quelquefois dans ses accès la forme d'une manie furieuse. De nature anémique, le trouble mental qui se dessine à la convalescence consiste ordinairement en hallucinations vagues, en une légère agitation maniaque, mélangée d'inquiétudes et de tristesse. En général, la marche de ces différents délires est accidentée, variable, plus ou moins transitoire et sujette à des exacerbations, pendant lesquelles des actes fâcheux peuvent être accomplis. C'est ce qui est arrivé à deux individus atteints de fièvre typhoïde : l'un, qui tua sa femme ; l'autre, qui mit le feu à une maison voisine (docteur Maschka). Un troisième commit un meurtre; un quatrième se mutila sous l'influence d'un égarement dû à la fièvre intermittente (Meyer, *Journal de Henke*, 1834, t. II, p. 355. — Erhardt, *Allgemeine Zeitschrift für psychiatrie*, t. XXIII, p. 87). Si un litige s'élevait à propos d'un testament, il faudrait, bien renseigné sur l'état mental, examiner la convenance des libéralités.

Une certaine théorie tend à généraliser la fusion des névroses principales. Dans leur diversité, l'épilepsie, l'hystérie, la folie, les névropathies ne seraient que les expressions de conditions pathologiques au fond les mêmes. Rien de surprenant dès lors que de les voir se confondre, alterner, se substituer les unes aux autres. M. Kraft-Ebing abonde dans cette idée, vraie sans doute à certains égards, mais que nous ne saurions accueillir sans réserve. En ce qui concerne notamment l'épilepsie, il nous semble incontestable que le délire, quand on l'observe, provient, dans l'immense majorité des cas, non d'une cause commune avec les accès, mais de l'ébranlement occasionné par les secousses convulsives. Au reste, l'auteur le reconnaît implicitement dans sa division, en assignant, pour triple origine au désordre psychique, l'issue des attaques, les intervalles qui les séparent, leur transformation plus rare, coïncidant avec des aberrations mentales périodiqnes comme elles.

De la simple excitation ou de la fureur concentrée et transitoire, le délire épileptique s'élève souvent aux proportions de la manie caractérisée. Non moins fréquemment, il revêt une teinte mélancolique et dépressive. Ne s'appartenant plus, le malade erre sans but et, sous le coup de sensations fausses, est exposé aux plus désastreuses perpétrations : suicide, meurtre, incendie, vol, etc. Ce qui constitue le péril, c'est l'instantanéité des déterminations ; et telle est, dans ces moments, l'obscurité de l'esprit, qu'il ne reste qu'un vague souvenir des

scènes les plus regrettables. La substitution affecte différents modes. Ou les accès de folie remplacent ceux du mal caduc, où les uns et les autres alternent et se combinent, sans ordre ou d'une façon plus ou moins régulière. En supposant le cas où la perturbation mentale se fût déclarée d'emblée, on aurait l'épilepsie larvée de M. Morel, dont les convulsions ultérieures viennent inévitablement déceler la nature. Mais, quelle que soit la nuance, l'évolution, et presque toujours la durée étant analogues, il y a à compter, judiciairement et hygiéniquement, avec les mêmes éventualités.

M. Kraft-Ebing croit, qu'en raison de la spécificité des symptômes, il est difficile de se tromper sur de tels cas. La soudaineté de l'explosion, la disparition rapide des accidents, la nature des méfaits, aveuglement et soudainement réalisés, parfois avec rage, constituent, antécédents à part, d'indubitables indices. L'amnésie écarterait toute pensée de simulation. On sait aussi que beaucoup d'épileptiques, dans leur vie habituelle, présentent de fréquentes inégalités d'humeur et de caractère, sinon des anomalies instinctives.

En une mesure plus restreinte, les remarques qui précèdent conviennent à l'hystérie et à l'hystéro-épilepsie. Si l'effet des attaques est moins violent, en revanche, les aberrations mentales se lient plus directement au spasme nerveux, dont elles sont des symptômes au même titre que les désordres musculaires et viscéraux. D'après l'auteur, la folie hystérique aurait plus souvent un caractère expansif que sombre, et il ajoute, confondant la diffusion avec la fixité, la forme systématisée qu'incohérente. Dans les épidémies, toutes les variétés peuvent s'associer de la façon la plus étrange : l'extase immobile ou enthousiaste, la catalepsie, l'insensibilité ou l'hypéresthésie, les visions désordonnées, les prédications mystiques, la choréomanie, le somnambulisme, etc., etc. Comme signes qui distingueraient des accès du mal caduc ceux de l'hystéro-épilepsie, M. Kraft-Ebing indique les prodromes et le délire. Les premiers ont presque toujours pour point de départ des impressions psychiques, des souvenirs fâcheux, des préoccupations actuelles, dont le trouble mental porte lui-même l'empreinte. Depuis les actes violents jusqu'aux déterminations perverses, il n'est point de méfaits (trahisons, vols, obscénités) auxquels ne puissent conduire les propensions inconscientes, automatiques, si communes dans ce genre d'affection.

Un crime ou un délit commis, l'embarras est quelquefois d'autant plus sérieux que les impulsions internes ne s'accusent pas nécessairement au dehors. Pour porter un jugement exact, il importe de remonter à l'origine de la névrose, de la suivre dans son évolution capricieuse,

et de s'appesantir, non-seulement sur les phénomènes caractéristiques des crises, mais sur les moindres changements physiques et moraux (globe hystérique, anxiété, inconsistance, caprices, appétits bizarres, abattement, irritabilité, etc.) qui les précèdent ou les suivent. Le contraste de la personne avec elle-même ajoute à la certitude, soit que l'on compare la fragilité des périodes maladives à l'assurance sereine du passé ou des intervalles de rémission.

En général, les névralgies ne s'accompagnent guère d'accidents cérébraux. Mais à toute règle s'offrent des exceptions. On a vu, notamment chez les sujets prédisposés, irritables et affaiblis, ou ayant une lésion de l'organe, survenir du délire, des hallucinations, de l'hypochondrie. Un enfant anémique croyait être poursuivi par le diable. Griesinger a signalé comme pouvant produire de telles irradiations les névralgies frontale, épi et hypogastrique. Pour Schüle, ce seraient les névralgies intercostales, lombaires, sacrées, occipitales et frontales. La réaction peut, quand elle est forte, occasionner des convulsions et un délire furieux. D'aveugles terreurs, des conceptions sinistres et confuses poussent au meurtre, au suicide, à l'incendie. Ordinairement transitoire, cette exaltation dure quelquefois plusieurs heures, selon l'intensité du mal ou la susceptibilité du sensorium. Si l'obscurité de l'esprit est complète, les actes, grossièrement fortuits, sont fatalement oubliés. A demi combinés, on en conserve un souvenir plus ou moins incertain, lorsque la conscience n'est pas tout à fait abolie.

Le nom de *manie transitoire* a souvent retenti devant les tribunaux. On a désigné le même fait sous celui d'égarement momentané. Ce serait un chapitre à revoir. Rien n'est moins contestable que le phénomène; mais a-t-il toujours le même caractère, la même origine? Nous savons aujourd'hui que ces mouvements qui se traduisent par des emportements soudains et des actes funestes sont loin d'être toujours purement organiques. La plupart proviennent de l'épilepsie. D'autres sont suscités par des terreurs hallucinatoires, ou tranchent parmi les symptômes du délire partiel diffus. Ces différences ont une grande portée médico-légale, car les établir catégoriquement, c'est répandre la clarté sur des faits que les magistrats hésitent à admettre.

M. Kraft-Ebing l'a bien compris. Cependant il croit, toutes éliminations faites, qu'il reste assez de cas pour justifier la conservation du genre. Il en a publié deux exemples. Les accès, plus fréquents chez les hommes, survenant, chez un individu sain d'esprit, tantôt sous forme d'emportement, tantôt sous celle d'une forte obtusion hallucinatoire, dureraient de vingt minutes à six heures, et se termineraient par

un profond sommeil. La congestion qui les précède et les accompagne permet de croire à une hypérémie rapide, présomption corroborée par la nature des causes : pléthore, travail forcé, excès, soucis, couches nombreuses, émotions brusques, insolation, vapeur du charbon, etc.

Sur six exemples énoncés seulement, trois avec cette désignation : *manie transitoire*, trois avec cette autre : *mélancolie transitoire*, correspondraient, les premiers à une véritable exubérance maniaque (mouvement incessant, torrent d'idées), les seconds à un état de dépression et de frayeur.

En matière juridique, les problèmes sont quelquefois embarrassants. Quand des témoins ont assisté au drame, leurs déclarations, à moins d'une simulation sans exemple, font foi. Mais l'accès peut s'être passé à l'insu de tous, et l'on n'a alors pour se guider que la moralité relative du sujet. Un premier point de repère gît dans la recherche des causes plus haut énumérées. La considération des signes saisissables en fournit un second. L'inertie des traits, l'hébétude de la pensée, décèlent une crise récente ; on la soupçonnera, si, après l'acte, son auteur est tombé dans le sommeil. L'oubli bien constaté, et, par suite, l'indifférence ou l'étonnement auront également leur signification. Cette amnésie est un précieux élément du diagnostic. Il importe de s'assurer qu'elle se limite à la courte phase du paroxysme. Un simulateur, au moins improvisé et étranger à la science, respecterait difficilement les points en deçà ou au delà desquels il convient de s'arrêter. Inévitablement aussi il hésiterait, incertain s'il doit avouer ou taire telle ou telle circonstance des faits à sa charge.

M. Kraft-Ebing décrit un *raptus mélancolique* dont une anxiété épigastrique ou précordiale formerait le principal caractère. Dans la confusion des détails, nous avons vainement cherché à quel type le rattacher. La folie passagère n'y est que faiblement marquée. Les observations manquent à l'appui du texte. On sent même que l'auteur, égaré dans le dédale des états psychiques où se rencontrerait le phénomène, n'a pas une idée nette de ce qu'il a voulu peindre. Lui-même convient que son *raptus allemand* répond fondamentalement à des conditions pathologiques très-différentes. On l'observerait dans les dépressions psychiques qui précèdent les maladies mentales, surtout la mélancolie. Il dépendrait tantôt de conceptions tristes ou d'hallucinations effrayantes qui fondent brusquement sur la conscience, d'autres fois de l'exaspération de douleurs névralgiques. Les hypochondriaques, les filles pubères, les femmes grosses, nouvellement accouchées ou nourrices, les hystériques y seraient exposés. Souvent il ferait cortége à l'aura dans

l'épilepsie. L'alcoolisme aigu ou chronique, l'abus du cigarre, les congestions de la tête, tout ce qui est de nature à gêner l'action du cœur ou des poumons, les déperditions sanguines, l'anémie, certaines névroses du grand sympathique, etc., etc., peuvent en favoriser le développement.

L'oppression, exclusive, se traduit par des idées délirantes, des illusions sensoriales, souvent par des craintes démoniaques ou un délire de persécution. Il y a comme un besoin de délivrance, ce qui explique le soulagement des malades après l'accomplissement des actes les plus terribles, qui semblent la solution d'un cauchemar ou la décharge d'un organisme trop distendu. Ce sentiment de bien-être dure quelque temps, même lorsque, par le retour de la clairvoyance, l'aliéné se trouve ou est mis en présence de son œuvre. Nulle préméditation. Toute fortuite, instantanée, sans choix des moyens, de l'heure ou du lieu, la perpétration, où l'effort dépasse le but, s'accomplit avec violence et férocité. L'irresponsabilité est ici flagrante. On ne doit pas, d'ailleurs, s'en tenir aux circonstances immédiates, plus ou moins aisément constatables. Presque toujours il existe une névrose générale, dont le raptus mélancolique n'est qu'une manifestation subite et violente.

A côté de l'état précédent en figure un autre, très-affinitaire, ayant pour cachet un trouble de la conscience par des ÉMOTIONS PATHOLOGIQUES. Chacun connaît le pouvoir des émotions. Elles ébranlent ; mais l'esprit, promptement remis, peut les dominer. S'il succombe, la question d'irresponsabilité ne saurait médicalement être posée. C'est au juge, compétent et instruit des faits, à mesurer, d'après ses impressions, les degrés d'atténuation ou d'excuse. M. Kraft-Ebing a fait judicieusement cette distinction. Où la difficulté s'élève, c'est lorsqu'au lieu de se renfermer dans le cercle physiologique, les émotions ont une source pathologique, ou sont renforcées par quelque cause morbide. Combien d'états intermédiaires douteux ! Là commence le rôle de l'expertise médicale.

Un premier cas serait celui où le sentiment aurait été tellement obscurci que le souvenir des actes accomplis n'existerait pas. La conscience et la volonté auraient été abolies à la fois par l'exagération de la force psychique et l'excessive surexcitation des sentiments. On doit, en second lieu, avoir égard aux tempéraments exceptionnels. Ces individus éminemment irritables, qui, dès l'enfance, incoercibles, ont résisté à l'éducation, qui comptent dans leur parenté des névropathiques et des aliénés, qui deviendront des aliénés eux-mêmes, sont évidemment des types maladifs, où l'émotion a des effets plus certains, plus durables,

plus violents, des *effets pathologiques*. Chez beaucoup d'entre eux, le cerveau porte l'empreinte de l'infirmité ; il y a des malformations crâniennes. Une troisième catégorie se compose de ceux qui sont ou ont été en puissance d'une affection mentale ou nerveuse. Ces affections ont souvent pour origine des états émotifs. Pendant leurs cours, dans leurs rémissions, même après la guérison, les émotions, aggravées par une susceptibilité anormale, et sous l'influence de congestions intenses, acquièrent aisément des proportions morbides. L'apoplexie, l'encéphalite chronique, dès blessures du crâne créent des prédispositions analogues. Combien peu faut-il pour allumer la terrible colère des épileptiques! Tout ce qui débilite le système nerveux (excès alcooliques ou sexuels, privation de sommeil ou de nourriture, maladies prolongées, etc.) agit dans le même sens. *A fortiori*, accordera-t-on à la prédisposition une importance, si, chez le même sujet, se trouvent réunies plusieurs des causes ci-dessus énumérées?

L'essentiel est de rendre explicite la réalité morbide. On y parviendra en rassemblant ou en pesant tous les éléments du diagnostic, en montrant, ou que les méfaits, conséquences du trouble émotif, sont dans les données de la constitution maladive, ou qu'ils forment contraste avec les sentiments de l'état normal.

M. Kraft-Ebing termine sa revue par les troubles qui surviennent pendant l'accouchement et l'état puerpéral. On conçoit ici, en présence des infanticides si fréquents, la gravité des constatations. La loi s'est humanisée. Évidemment, les souffrances de la parturition, l'épuisement qui en résulte et le malaise fébrile qui lui succède sont bien capables de porter au comble l'influence des émotions poignantes qui abondent chez un grand nombre de mères. Mais la tâche des experts n'en est que plus délicate. Par bonheur, portés à l'indulgence, les tribunaux ne réclament leur concours que quand le cas se complique de quelque problème médical spécial à résoudre.

Par exemple, au fort des contractions utérines, certaines femmes, affolées, vont, viennent, et, se débattant, frappent autour d'elles et sur elles-mêmes; au passage, elles empoignent et pétrissent leur enfant. La congestion du cerveau, la surexcitation générale expliquent ces violences, tout à fait comparables aux manies transitoires, et devant comme elles, par l'égarement des idées et l'oubli des actes, exclure l'imputabilité. Cette exaltation peut également continuer ou naître après la sortie du fœtus, mettre en péril l'enfant, si personne n'est là pour prévenir les fureurs de l'accouchée, et justifier, par de semblables motifs, la même appréciation médico-juridique.

L'épilepsie, l'hystérie prédisposent à des égarements de cette nature, que l'éclampsie peut directement susciter, et qui, ultérieurement encore, sont occasionnés par des maladies fébriles. Opportune dans tous les cas, l'intervention médicale ne le serait pas moins, selon l'auteur, dans quelque espèce que ce soit d'infanticide. Pour la rendre équitable et fructueuse, M. Kraft-Ebing appuie sur les particularités suivantes :

Des manifestations intentionnelles se déduit la présomption du crime. La dissimulation de la grossesse, le choix pour l'accouchement d'un endroit isolé de tout secours, la conduite de la femme après la délivrance, sont, pour le médecin, de sérieux indices. Interrogée sur son passé, sur sa grossesse et son accouchement, ses réponses, habilement provoquées, fourniront de leur côté ample matière à réflexion. Si, au contraire, jouissant d'une bonne réputation, ayant exprimé le désir de conserver son enfant, il était établi que la mère, héréditairement prédisposée, est atteinte de névrose; que déjà elle a éprouvé des accès de folie; que, dans des grossesses antérieures, elle a subi de semblables incitations; que, dans la dernière, en proie à des crises convulsives, à des lipothymies, à des perturbations viscérales, les émotions pénibles ne lui ont pas été épargnées, on aurait alors bien des raisons de croire à l'automatisme, à la fatalité des déterminations homicides. Le volume de l'enfant, comparé à l'étroitesse anormale du bassin, permettrait de rattacher le délire aux angoisses d'une évolution laborieuse. Enfin, le *modus faciendi* a ses indications. Soumise à une fureur inconsciente, et ne songeant nullement à faire disparaître les traces de son crime, la femme agit avec cruauté et mutile horriblement la pauvre créature à laquelle elle vient de donner le jour. Pourtant des signes de réflexion ne sont pas des preuves absolues de libre arbitre. Il est d'ailleurs tel repentir loyal, telle surprise sincère qui ne se feignent pas.

Le mémoire de M. Kraft-Ebing accuse une consciencieuse observation. Peut-être aurait-on à regretter que son auteur ne se soit pas assujetti à une classification rigoureuse. Les faits psychiques ne se dégagent pas toujours nettement des conditions dans lesquelles ils se produisent. L'ordre engendre la lumière et donne aux interprétations une précision incomparable. On n'en doit pas moins savoir gré au savant aliéniste allemand des perspectives nombreuses sur lesquelles il attire l'attention de la spécialité mentale. L'œuvre que commence un ouvrier, s'il ne la poursuit, d'autres l'achèvent.

DELASIAUVE.

DES CAS DOUTEUX DE LA FOLIE,

AU POINT DE VUE CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGAL,

Par M. le Dr Charles-Auguste BIHOREL,
Ancien interne des asiles d'aliénés de Blois et de la maison impériale de Charenton.

(Thèse inaugurale, 1870) (*suite*).

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Georget, Renaudin et M. Delasiauve ont indiqué un criterium, qui se trouve sous-entendu dans la plupart des autres définitions. S'il est exact, et cela ne nous semble soulever aucun doute, car quoi de plus naturel que de fixer la borne là où, les conditions physiologiques cessant, commence l'état morbide, trois circonstances principales s'imposent, au préalable, à l'appréciation. L'homme n'arrive que graduellement à la maturité psychique. Il importe avant tout, pour avoir un repère, de se former une juste idée des caractères de cette évolution progressive. Comme elle peut être troublée dans ses phases, même être enrayée dès la gestation, et, déviée ainsi par des causes malfaisantes, aboutir à des infirmités plus ou moins graves, les indices révélateurs de ces défectuosités ont eux-mêmes droit à un sérieux examen. Enfin, chez l'individu en possession ostensible de ses facultés, l'équilibre du fonctionnement mental peut, sous l'empire de modifications nerveuses ou organiques maladives, éprouver des perturbations qui donnent lieu aux divers genres de folie. Dans les types, la saillie du contraste ne permet pas l'hésitation. Mais, au rapprochement des cas intermédiaires, il y a des nuances délicates que, seuls, les spécialistes exercés sont capables de bien discerner.

Scientifiquement et thérapeutiquement, ce diagnostic a de l'importance. Au point de vue des mesures à prendre ou des actes à juger, son utilité n'est pas moindre. Toutes les formes de vésanies fournissent de ces faits indécis. Aussi convient-il, pénétrant au cœur de chacune d'elles, leur rang établi dans la nomenclature, de les saisir à leur origine, de les suivre dans leurs péripéties, dans les causes qui les préparent ou les font éclore, dans les anomalies mentales par lesquelles elles se manifestent, dans les changements physiques dont elles s'accompagnent.

Quelques règles ont été tracées pour guider dans cette recherche. Nous essayerons de les résumer, avant de relater, dans leur ordre affinitaire, la série d'observations dont l'exposé constitue le principal objet de ce travail.

L'homme raisonnable ne se distingue pas seulement par la régularité de son langage et de ses actions. Ayant une constitution, un tempéra-

ment, des idiosyncrasies, il faut que, sous ce rapport, son organisation psycho-cérébrale n'ait subi aucune atteinte et qu'il se meuve dans le cercle de son fonctionnement naturel. Quelques vicissitudes qu'il traverse, l'être moral, à toutes les périodes de la vie, conserve son identité, sa physionomie, son cachet. Les différences qu'il peut présenter d'une époque à une autre tiennent exclusivement au jeu des facultés, à la prédominance des sentiments ou des penchants, modifiés par les exercices, les habitudes et les influences du milieu ambiant. L'instinct commande, la passion égare. L'un et l'autre conduisent aux excès, au vice, à l'injustice, à la ruse, à la violence, au crime. C'est de la déraison, non de la folie. Personne, parmi les plus sensés, qui, dans une certaine mesure, ne soit sujet à des travers, à des écarts, à des défaillances. Ces effets, transitoires comme les mouvements physiologiques auxquels ils répondent, sont aisément pressentis et ont une portée toujours calculable.

Ayant d'ailleurs ses temps d'arrêt, l'éréthisme nerveux, en s'apaisant, laisse le champ libre à d'autres propensions, qui, agissant comme contre-poids, permettent à l'esprit, remis, de reconnaître ses erreurs et de modifier ses déterminations. Si les fautes ont été graves, la conscience les réprouve et le remords en est la conséquence. Il est rare même qu'au fort de l'exaltation, on n'ait pas l'intuition des entraînements auxquels on ne saurait se soustraire. C'est surtout dans cette pondération des sentiments et des penchants que se rencontrent les conditions d'un équilibre moral, dont l'éminence des facultés intellectuelles est loin d'être une absolue garantie.

On voit, en effet, à chaque instant, des hommes d'une intelligence, souvent hors ligne, se comporter de la manière la plus extravagante et concevoir les idées les plus bizarres, sans toutefois qu'on soit en droit d'assimiler ces manifestations excentriques ou désordonnées aux aberrations pathologiques de l'aliénation mentale.

Dans les enquêtes ouvertes sur l'état psychique des individus, bien que toute lésion des centres nerveux n'implique pas la compromission des facultés intellectuelles, on ne doit pas négliger de rechercher et de noter les moindres signes qui pourraient accuser quelques altérations du côté de ces organes.

Les névroses, surtout convulsives, appellent une égale attention. Dans l'étiologie des troubles psychiques, leur rôle, parfois inaperçu, est un des plus considérables. La folie, du reste, est rarement réduite à un pur élément fonctionnel. Dans une foule de cas, elle se lie à d'autres affections, générales ou particulières, dont l'influence pertur-

batrice s'étend aux appareils de l'innervation, notamment à ceux de la sensibilité et de la motilité.

Indépendamment des indices directs de la transformation morbide, les premiers à consulter, il y a, si l'on peut ainsi dire, le sol où germe la semence. Les aliénistes, à bon droit, ont de tout temps tenu grand compte des prédispositions héréditaires. Peut-être, dans ces dernières années, en a-t-on exagéré la signification diagnostique. Il ne suffit pas d'avoir ou d'avoir eu des parents aliénés et de présenter soi-même quelques bizarreries de caractère pour, si l'on vient à commettre un méfait justifiable des tribunaux, être, *ipso facto*, réputé fou et irresponsable.

Certaines personnes contractent aisément des éruptions cutanées, des angines, des pneumonies, des irritations abdominales; la santé subsiste en dehors de ces maladies. Malgré l'imminence héréditaire, les passions peuvent de même s'exalter, selon leur pente naturelle, et faire explosion sans un mélange de folie. S'il existe, au contraire, des signes suspects, si, concomitamment, on constate une conformation de tête défectueuse, une lésion des centres nerveux, des désordres névropathiques; si, enfin, des causes morales déterminantes ont ostensiblement agi, l'appoint de l'hérédité fournit alors une véritable base aux présomptions, sur la nature morbide des phénomènes.

Puis, entre les anomalies psychiques et les écarts physiologiques du jugement ou de la passion, le parallèle met en saillie d'essentielles différences. Tandis qu'ici les mobiles sont extérieurs et logiques, les symptômes, dans l'aliénation, soumis à l'incitation du mal, en suivent les fluctuations capricieuses, participent à son irrégularité et ne correspondent qu'exceptionnellement à des prédominances naturelles.

Un esprit prévenu pourrait s'y méprendre. Ils ont un cachet si distinct qu'ils ne sauraient abuser le médecin qui a l'habitude de les comparer. Son édification, toutefois, peut n'être pas complète dès la première visite. Certaines variétés psycho-cérébrales présentent des alternatives de trouble et de lucidité. On s'abuse aisément, quand on n'est pas suffisamment expert de ces derniers intervalles. Le moyen d'éviter une fâcheuse déconvenue, c'est de se garder d'un jugement précipité, de se renseigner minutieusement sur la marche des accidents et de réclamer un atermoiement indispensable. On doit de même être en garde contre la dissimulation des monomanes défiants qui, comprenant le péril d'un aveu qu'ils savent devoir être interprété dans un sens contraire à leurs convictions, taisent ou répudient leurs idées folles.

A part certains pseudo-monomanes, les fous n'ont pas conscience de

leurs erreurs. Ils se croient seuls en possession de la vérité, et, s'ils n'ont pas de motifs de dissimulation, ils tiennent hautement les propos les plus grotesques, émettent les idées les plus ridicules. Dans les asiles, on les entend tous se plaindre de leur séquestration et reprocher au médecin de les retenir injustement. Quand ils sont guéris, ou seulement sur le point de l'être, toutes ces récriminations cessent ; ils retrouvent, en même temps que la raison, l'appréciation exacte de l'état dans lequel ils étaient. C'est le petit nombre qui échappent à cette loi. Presque tous sont reconnaissants des soins qu'on leur a donnés ; et, lorsque, rendus à la liberté, ils vont déclamant bruyamment contre les auteurs de leur *détention* arbitraire, on est très-fondé à craindre que, dans leur clavier cérébral, il ne soit demeuré quelques notes faussées.

L'imbécillité, à plus forte raison l'idiotie, est en général facile à distinguer. L'infirmité du jugement, la faiblesse des idées, l'absence de toute notion supérieure, morale et sociale, le manque d'initiative, le besoin incessant d'une tutelle efficace et d'un guide, frappent immédiatement ceux qui vivent dans l'entourage des malheureux déshérités de l'intelligence. Quand surgit la difficulté, c'est, à l'égard de ces individus, qui, avoisinant l'échelon où, en dépit du peu d'essor mental, une lueur de sens commun permet d'apprécier le bien et le mal et d'occuper sa place dans la vie, ou sont dépourvus de cette intuition, ou, sous le couvert d'aptitudes plus ou moins développées, masquent leur nullité réelle et leur inconsistance morale. Les uns ont été très-bien décrits par M. Morel sous le nom de *simples*, les autres par M. Delasiauve sous celui de *mobiles* et *d'insuffisants*.

Ces défectueux, soit bêtise crédule ou entraînement irréfléchi, commettent souvent des actes répréhensibles qui tombent sous le coup des expertises médico-légales. D'autres deviennent l'objet de mesures conservatrices ou de modes éducateurs dont la science est également appelée à constater la forme et l'opportunité. Malheureusement, les éléments de la solution sont fréquemment incertains. L'apparence même n'est pas toujours probante. Il est tels individus avec lesquels il faudrait avoir frayé longtemps pour se faire une exacte idée de leur fragilité. Encore, les phases de leur existence ne pouvant être comparées entre elles, puisqu'ils ont été ce qu'ils sont, l'illusion est-elle facile, et n'a-t-on chance d'arriver à une distinction sûre et précise qu'en joignant, à l'expérience de ce genre de faits, les notions résultant d'une sévère étude psychologique.

THÉRAPEUTIQUE.

DU CHLORAL DANS LE TRAITEMENT DE LA FOLIE,

NOTE ADDITIONNELLE,

Par M. DELASIAUVE.

A la somme des faits mentionnés dans notre article sur le chloral (p. 155), nous joindrons les suivants, qui, achevant de faire connaître le mode d'action de cet agent, montrent ce qu'on peut espérer de son emploi, notamment dans la thérapeutique mentale.

Un individu s'enfonce une épine sous l'ongle du pouce gauche et éprouve de violents accidents tétaniques, qui persistent, malgré l'extraction du corps étranger. Le docteur Ballantyne administre le chloral, à la dose de 8-10 grammes par jour. Sommeil presque immédiat. De 112 pulsations, le pouls tombe à 100. Le spasme tétanique ne cesse pas dans un espace aussi court. Il finit, néanmoins, par céder progressivement. Guérison le vingtième jour (*the Lancet*, juin 1870, et *Union médicale*, 5 juillet).

M. Marjolin (*Soc. de chir.*, 27 avril, *Un. méd.*, 19 mai) a calmé avec le chloral les douleurs atroces des brûlures. Certains malades le vomissant, il l'administre alors en lavement, à la dose de 50 centigr., répétée autant que de besoin.

Dans la séance du 11 mai de la Société de chirurgie, M. Verneuil lit une note de M. Dufour (de Lausanne) sur trois cas de tétanos traités par le chloral. Un seul malade a guéri. C'est un homme de 26 ans, qui perdit les yeux dans l'explosion d'une mine. Plaies à la main gauche, phlegmon à la main droite. Huit jours après l'entrée à l'hôpital, trismus très-prononcé. 12 grammes le premier jour, 8 grammes les cinq jours suivants, 16 grammes le septième. Affaiblissement et amendement. On fait intervenir la morphine. Les crampes tétaniques redoublent. Reprise du chloral à 12 grammes; guérison au bout d'un mois. Malgré la lenteur du succès, M. Dufour croit à l'efficacité du chloral. Dans les deux autres cas, la mort étant survenue en quelques heures, l'agent n'avait pas eu le temps de produire son effet hypnotique (*Gaz. hebd.*, 8 juillet).

Le 1er juin, à la même Société (*Un. méd.*, 17 juin), M. Panas, de la part de M. Laugier, communique un cas d'insuccès dans le tétanos. Le blessé, jeune homme de 27 ans, avait reçu l'avant-veille un coup de barre de fer sur le pied. La plaie s'était gangrénée. Au bout de quatre jours, trismus violent, 6 grammes de chloral. Les douleurs vives persistent, point de sommeil, action réflexe suspendue. On associe au chloral

de faibles doses de morphine; amendement, mais passager. Le pouls, qui s'était élevé à 164 pulsations, retombe à 132; mort imprévue. Ventricules du cœur vides.

Le docteur Izard, de Vincennes, enregistre dans *'Union médicale* (21 juin) un nouvel échec. Un jardinier a une petite plaie à l'un des orteils. Les ganglions inguinaux s'engorgent. Après quelques jours de soins, le malade allait bien, lorsque survint un tétanos par suite de refroidissement. 4 grammes de chloral, le soir seconde dose. Nuit mauvaise; 6 grammes. L'insomnie persiste, pouls à 100; chaleur de la peau 41 degrés. Saignée; chloral et opium. — Mort.

Une primipare, robuste, au cinquième mois de sa grossesse, entre à l'hôpital pour une chorée intense. Les mouvements convulsifs, ayant à peu près même date, s'étaient très-aggravés dans la dernière quinzaine. Point de rhumatisme. Le bromure de potassium avait échoué. On la soumit, dès le lendemain, à l'hydrate de chloral (7 doses de chacune quinze grains). Sommeil interrompu; mouvements moins violents. Le jour suivant, vers six heures du soir, 30 grains en une prise. La malade dort deux heures et se réveille avec une crise grave: excitation, dysphagie. Lavement de quinine, huile de foie de morue et laudanum, agitation moindre. Pendant une huitaine, le chloral étant continué, alternatives de sommeil, de bien et de faibles recrudescences. Elle marche, se lève; on achève la cure avec la teinture de chanvre indien. Quarante et unième jour, sortie guérie, sauf un peu d'amaigrissement (*Bulletin thérapeutique*).

Au cinquième mois de sa grossesse, une malade, prise de violentes convulsions choréiformes, fut conduite à l'hôpital de Birmingham. On avait inutilement employé le bromure de potassium; 10 à 12 gramm. de chloral, données à plusieurs reprises, amenèrent un sommeil réparateur. Des douleurs utérines étant survenues, l'opium remplaça le chloral, qui dut être repris (*Med. Times*, janvier).

Une dame de cinquante-six ans, atteinte de manie depuis 14 ans, ne dormait pas. Le docteur Crawford lui prescrit, le soir en se couchant, 25 gramm. de chloral. Elle en prit trois jours, et l'insomnie, datant de cinq semaines, ne se reproduisit plus (*Med. Times*, janvier). Le docteur Alexander obtint le même succès chez une nouvelle accouchée, en proie à un trouble hallucinatoire. On commença par 40 grains, et on finit en diminuant progressivement les doses.

M. Barnes, médecin de la Workhouse de Liverpool, a opposé, non sans succès, l'hydrate de chloral à dix cas plus ou moins aigus de *delirium tremens*. La dose moyenne était de 60 grains (3 gr. 90 cent.),

répétée, si l'action n'était pas suffisante. Cette dose a dû chez quelques malades être augmentée. Une fois, la sédation ne s'est opérée qu'après l'administration de 4 grammes de teinture de digitale (*The Lancet*, novembre et *Un. méd.*, 12 février 1870.)

Un gramme, répété deux jours de suite, a suffi, dans une folie ébrieuse, au docteur Cérenville. Même résultat chez deux maniaques hallucinées, traitées par le docteur de la Harpe. 30 grains ont amené le sommeil (*Société méd. de la Suisse romande*, janvier 1870).

M. Mauriac, médecin de l'hôpital du Midi, vient de publier un intéressant travail (*Gaz. des hôp.*, 12, 14 16 et 30 juillet), sur l'emploi du chloral dans les algies de nature vénérienne. Sans doute les spécifiques vont, dans ces cas, plus directement au but que les agents sédatifs. Mais l'excès des douleurs est souvent aussi un obstacle à l'emploi ou à la réussite des remèdes les mieux appropriés. C'est ce qui arrive dans le traitement de la syphilis. Aussi M. Mauriac a-t-il institué des expériences pour vérifier, sous ce rapport, les vertus du nouvel hypnotique. Il s'est servi d'abord des capsules de M. Limousin, contenant chacune 32 centigr. d'hydrate de chloral. Chez un premier malade, 22 ans, en butte à une céphalée et à une insomnie opiniâtres, M. Mauriac prescrivit 4 capsules qui furent continuées 6 jours. Sommeil; douleurs très-atténuées. Sortie le vingt-septième jour.

Un second malade, âgé de 19 ans, avait, combinées, une céphalée rémittente et des douleurs articulaires et ostéoscopes très-graves dans le membre inférieur gauche. 4 capsules amendèrent les accidents. L'estomac tolérant mal le médicament, celui-ci est discontinué. M. Mauriac mit plus de persévérance dans un troisième cas très-complexe. Le siége des douleurs était le sternum et les côtes. Il s'y joignait des crampes dans les jambes; plus tard se manifesta une arthralgie des épaules, des poignets et des coudes, coïncidant avec une diminution des autres souffrances. Du 26 au 29 février, 4 capsules; mieux. Le 1er mars recrudescence; reprise du chloral, douleurs moindres. Le sirop de biodure avait été simultanément employé.

Chez un quatrième sujet, l'algie semblait moins profonde, plus locale que constitutionnelle. Il s'agissait d'un bubon très-enflammé rendant tout mouvement impossible. Céphalée, insomnie. La douleur s'exaspérait, en effet, dans la nuit. 11 avril, 4 capsules; nul résultat. 12, 8 capsules, sommeil prolongé, mêmes souffrances. 13, 8 capsules; sommeil. Du 14 au 20, suspension du remède. Retour des accidents. 19 et 20, 4 gramm. de chloral. A partir de ce moment, calme progressif. Il est vrai que le bubon était en bonne voie.

M. Mauriac a cru remarquer que le trouble pyrétique empêchait l'effet du médicament. En ville, il administra vainement le chloral à une dame atteinte de fièvre muqueuse compliquée de céphalalgie. Le mal de tête ne s'apaisa aucunement. Le chloral serait avant tout hypnotique. Ce n'est que consécutivement que la douleur diminue.

M. A..., 22 ans, avait une double orchite qui, s'étant compliquée de douleurs sciatiques intenses, ne lui laissait aucun repos. Elles duraient depuis quatre jours. 16 mai, hydrate de chloral, quatre grammes. Sommeil immédiat. Au réveil, le matin, souffrances moindres. Une diarrhée datant de dix jours persévérait. 17, 18, 19, même dose, le soir. Le 20, toute douleur avait cessé. Sommeil tranquille. Continué jusqu'au 22, le chloral a été sans influence sur la diarrhée. Nul trouble des voies respiratoires; énervement passager.

Le fait suivant prouve encore que les effets du chloral ne s'accumulent pas. Édouard M..., 27 ans, était, au moment de son entrée (11 avril), dans un état grave : chancre, roséole, induration énorme de tout l'organe viril, chaîne de ganglions, etc. Vers le 24, douleur violente et subite dans les deux régions temporales et s'irradiant sur le sommet de la tête. Elle sévissait sur les deux heures du soir et se calmait dans la matinée. 3 mai, le soir, à 7 heures, 4 grammes chloral. Sommeil presque immédiat, sans rêves. Au réveil, le matin, lourdeur, bientôt dissipée. On continue 8 jours. La douleur, non perçue, n'a pas reparu.

Dans un dernier cas moins grave, sur la spécificité duquel M. Mauriac n'était pas édifié, le sommeil a suivi la première administration et a persisté ensuite, malgré l'interruption du médicament. V..., 23 ans, avait contracté, en 1869, un chancre qui s'était compliqué d'adénite. Entré à l'hôpital, le 11 mai 1870, ses cuisses, le 24 mai, se recouvrent de saillies bleuâtres; névralgie temporo-maxillaire, à droite, également intense la nuit et le jour. 25, à huit heures du soir, julep contenant 4 grammes d'hydrate de chloral. Après une nuit tranquille, aucun ressentiment de la douleur.

MM. Verga et Valsuani, de Milan, pensent que l'action du chloral varie suivant les doses et les tempéraments. Sédatif à doses fractionnées, il serait hypnotique, affaiblirait la sensibilité et l'énergie musculaire, à doses immédiatement fortes. Ils opinent pour le début à un gramme, en montant pour arriver au niveau de la sensibilité des sujets. L'*Union médicale*, qui résume l'opinion des médecins italiens, s'inscrit contre cette timidité et fixe, de 2 à 4 gramm., les doses initiales. De nouvelles études sont nécessaires pour fixer tous les doutes. Ce qui ressort de la plupart des observations, c'est que, suivant la réflexion de

M. Mauriac, réflexion déjà faite, le chloral est spécialement hypnotique. Chorée, manie, douleurs reparaissent, quelquefois intenses, au réveil.

La *Société de thérapeutique* (15 octobre 1869) propose des essais sur le chloral. M. Legroux avoue qu'il n'est pas identique à lui-même. Le chloral pur, liquide huileux, diffère de l'hydrate cristallisable. Des expériences sont tentées à Necker par M. Potain avec le chloral bien déterminé. Cette substance produit des effets très-variés, entre autres l'ivresse et l'anesthésie, même la syncope. M. Chalvet a vu des animaux succomber à des doses modérées de chloral. M. Adrian, revenant sur les analyses entreprises par lui, indique une série de produits insuffisamment caractérisés. N'y aurait-il pas à rechercher si le chloral ne serait pas mêlé à d'autres composés chloreux? Sur la proposition de M. Delpech, une commission est nommée pour s'occuper de ces divers points.

A Dublin, dans son service de femmes en couches, le docteur More Madden a fait une large expérimentation du chloral, soit pour calmer l'insomnie et les douleurs consécutives à la parturition, soit pendant le travail lui-même. Ce travail, chez deux primipares, était retardé par la rigidité du col. Il adoucit la force des contractions et donna à la dilatation le temps de se faire. Un bain tiède eut, dans un troisième cas, plus d'efficacité que le chloral (*Dublin quaterly Journal*, mai, *Union méd.*, 23 juillet).

Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce supplément, un honorable confrère d'Italie, M. Zani, médecin au Manicome de Bologne, nous fait parvenir un mémoire sur l'emploi de l'hydrate de chloral dans le traitement de l'aliénation mentale. C'est le résumé, presque sans commentaires, de cinquante observations, dont l'auteur se borne à déduire neuf conclusions dans quelques pages finales. Son but unique ayant été de constater la vertu hypnotique du médicament, et de s'assurer que, plus sûr que l'opium, il n'en avait point les inconvénients, il a très-peu insisté sur les autres phénomènes. L'histoire thérapeutique du chloral est d'ailleurs connue; il s'en réfère, à cet égard, aux recherches de Plinio Schivardi, Pietro Cavallo, Moleschott, Verga, Valzuani, Berti, Namias, Minich.

Dans les diverses formes de la folie, l'hydrate de chloral procure presque toujours du calme et un sommeil plus ou moins immédiat, transitoire ou durable. Les quelques troubles, dont parfois son action s'accompagne : accélération du pouls ou de la respiration, céphalalgie, étourdissements, nausées, vomissements, n'ont rien de commun avec la congestion cérébrale, les vertiges, les visions terrifiantes, la constipation, etc., qui suivent ordinairement l'emploi des opiacés.

M. Zani a adopté deux doses qu'il appelle : l'une, moyenne (2 gramm.), l'autre, entière (4 gramm.) ; celle-ci applicable aux sujets vigoureux, agités et poursuivis par l'insomnie ; celle-là aux enfants ou aux individus chétifs et affaiblis. 1 gramme 1/2 ou 3 grammes lui ont suffi quelquefois, dans l'un ou l'autre cas, pour obtenir les résultats désirés.

L'injection hypodermique, surtout si elle est forte, expose à des accidents locaux, à l'inflammation, à des eschares, ou au moins à de la cuisson, à du gonflement et à des indurations persistantes.

N'ayant point d'action cumulative, le chloral doit être administré de préférence en une fois. Par cela même, on peut aussi, en cas d'insuffisance, en réitérer des doses égales dans la même journée.

Moleschott observe qu'une proportion trop élevée du remède, au lieu de calmer, occasionne souvent une excitation passagère, et que, telle quantité qui a réussi un jour, ne réussit pas le lendemain.

La forme pilulaire est celle qui se prête le mieux à l'usage du chloral chez les fous. On le prescrit cependant en poudre dans du vin ou en lavement. En poudre dans une hostie, il est aisément supporté, si l'on a la précaution, après l'avoir ingéré, de boire une quantité d'eau suffisante. Il ne cause ni douleur ni perte d'appétit. Du moins, sauf deux femmes, dont l'une, soumise depuis longtemps au traitement, éprouvait du dégoût pour les aliments, et l'autre, ayant réitéré la poudre trois fois en douze heures, eut le sommeil troublé, aucun malade ne s'en est plaint, tandis que la cuisson que provoquent les clystères a été fort bien accusée par plusieurs de ceux à qui on en a donné.

Chez quelques patients, grands priseurs, on peut, en mêlant au tabac une large proportion de chloral, obtenir, sinon le sommeil, au moins un peu de calme. Une certaine mesure, toutefois, ne doit pas être dépassée. Sentant altérée sa poudre favorite, le malade infailliblement la refuserait. Il y aurait aussi à craindre l'irritation de la muqueuse nasale. Ce point appelle de nouveaux essais, ceux de M. Zani ayant été très-restreints.

De saveur âcre, le chloral n'est accepté par beaucoup de malades que dans du vin ou du sirop. L'auteur, pour les raisons ci-avant énoncées, néglige les injections hypodermiques. Il fait cependant une réserve pour le cas où on parviendrait à priver le médicament de l'acidité à laquelle il attribue une action malfaisante, qu'elle n'aurait pas à l'intérieur, où elle est neutralisée par les humeurs alcalines.

Généralement, les effets hypnotiques sont en rapport avec la quantité du remède, l'état d'excitation des individus, leur âge, leur constitution, leur degré de résistance organique, la puissance d'absorption de

l'estomac, etc. Remédiant à l'absence de sommeil, le chloral exercerait d'ailleurs peu d'influence directe sur la marche de la folie. Seulement, comme l'insomnie est, dans beaucoup de cas, une cause considérable d'aggravation, on conçoit, suivant le dire de Berti, que la permanence du calme soit de nature à contribuer à la guérison de l'affection mentale. Le quarantième fait laisserait entrevoir la chance de conjurer l'explosion des attaques dans les épilepsies où existent des prodromes. L'opium reste sans effet ; il peut, quoique moins fréquemment, en être ainsi du chloral : ce qui n'empêche pas que cet *excellent narcotique*, pour nous servir de l'expression de Moleschott, « ne soit un des dons les plus précieux que la science ait faits à l'art médical. »

Le docteur E. Olafied, dans une lettre à l'*Union médicale* (24 décembre 1869) mentionne des expériences de M. Liebreich tendant à faire considérer la strychnine comme antidote du chloral. A un premier lapin sont injectés, sous la peau du dos, 2 gramm. de chloral en quatre fois ; à un second 15 gramm. de strychnine en une fois, à un troisième 2 gramm. de chloral en quatre fois, et, aussitôt l'effet, 15 grammes de strychnine en une fois. Le premier meurt au bout d'une demi-heure, le second au bout de douze minutes, le troisième, sans spasme tétanique, se lève au bout d'une heure et demie, marche et mange.

L'odeur du chloral, suivant le docteur Squire, est masquée par l'addition d'un peu d'eau de piment (*pepper mint*), mieux qu'avec toute autre substance (*Arch. méd. belges*, juin 1870, p. 438).

MÉDECINE LÉGALE.

AFFAIRE C.... — EXCITATIONS MANIAQUES PÉRIODIQUES ; PÉTITION DE L'ALIÉNÉ.

Par MM. BAUME et LAFFITTE.

Les *Annales*, dans leur numéro de janvier, rapportent un fait que nous croyons devoir reproduire. C'est un de ces exemples dont une presse téméraire a pris la triste habitude de s'emparer pour servir de texte à ses furibondes déclamations. La victime prétendue d'une détention arbitraire ayant été successivement traitée aux asiles de Rennes et de Quimper, nos collègues de ces établissements, MM. Baume et Laffitte, en butte aux préventions, ont, pour répondre à des attaques insensées, publié l'observation, en l'accompagnant de commentaires sur

les questions pendantes. Le *Journal de médecine mentale* a trop souvent défendu la loi de 1838 pour que, vis-à-vis de ses lecteurs, il ait désormais à insister longuement à cet égard. Nous nous bornerons ici à préciser le cas, qui, par lui-même, est très-significatif.

A quatre heures du matin, le 9 juin 1867, la police de Rennes arrête, sur une place publique, un homme qui se promenait, *sans chemise* et *sans pantalon,* et se livrait à toutes sortes d'extravagances. Pour unique vêtement, il était couvert d'un paletot, dont il avait rempli les doublures de pois achetés au marché. Cet homme était C.... Recueilli par charité dans une maison de la ville, il avait, la nuit, mis le feu dans sa chambre et, après l'avoir éteint lui-même, s'était sauvé dans le simple appareil où on l'avait rencontré. Ayant constaté l'état présent et appris que C.... était sujet à des surexcitations nerveuses, un médecin délivre un certificat, pour le faire interner d'urgence à Saint-Méen, comme dangereux « tant pour la sûreté que pour la morale publique. »

Au moment où il y arrive, son œil est hagard, sa barbe inculte, sa chevelure en désordre. Pouls fréquent, peau chaude. C... parle avec véhémence et volubilité. Après quelques réponses justes, tout à coup il divague, passant sans transition d'un sujet à un autre. L'asile lui sourit; depuis longtemps, il aspirait à y entrer. Entre autres projets grandioses, qui doivent faire le bonheur de l'humanité et soulager les aliénés eux-mêmes, il créera un restaurant populaire, réalisera la vie à bon marché, etc.

On le place dans un quartier tranquille, mais on ne peut l'y maintenir. Il déchire, insulte, frappe; plusieurs infirmiers sont nécessaires pour lui mettre la camisole. Dès que paraît le médecin, il se plaint d'avoir été roué de coups et veut qu'on en constate les marques. Il n'y a pas la plus légère ecchymose.

Cette agitation peu à peu cesse et est remplacée par une sorte d'apathie morose. C... se plaît dans l'isolement, répugne à la conversation, ne réclame jamais sa mise en liberté. Six semaines s'écoulent. A la lueur d'une éclaircie, on espère une prochaine amélioration. Tout à coup, la scène change. Au lieu de dormir, il est sur pied toute la nuit, profère des plaintes amères, va, vient, commande, s'irrite, écrit lettres sur lettres, rédige maintes pétitions, compose des vers, conçoit des plans fantastiques, s'affuble de costumes grotesques.

Après une durée de quelques jours, cette nouvelle excitation s'apaise. La torpeur lui succède, et il en est ainsi de l'une et l'autre périodes, qui alternent pendant le séjour à Saint-Méen. A deux reprises, le retour au bien avait été assez prononcé pour que le directeur songeât à la

sortie. Chaque fois, cette résolution fut entravée par une recrudescence.

Quant aux procédés, C..., ancien avocat et instruit, avait toujours été l'objet des attentions les plus délicates. Bien qu'entretenu aux frais du département, on lui avait donné une petite chambre, où il pouvait écrire à son aise dans ses moments de calme ; il frayait avec les pensionnaires et avait, par dérogation, les vivres de l'infirmerie.

Comme, ayant perdu ou dissipé sa fortune, il avait son domicile de secours à Brest, on dut le transférer à Quimper (15 novembre). Tranquille alors, il se montre reconnaissant de la façon dont on en use avec lui. Il proteste seulement qu'il ne s'est jamais senti l'esprit dérangé et qu'il est victime d'une fatalité étrange. On l'invite à écrire aux siens. Soit secrète appréhension ou paresse, il n'en fait rien. L'heure fatale approche. Au 10 décembre, C... devient loquace et bruyant ; il reprend ses grands projets, tracasse, insulte, menace, se fait mettre en cellule, y paraît tout nu ou bizarrement accoutré.

Cette agitation, momentanément suspendue, se renouvelle le 20 janvier 1868, et, pendant plus de quinze jours, C... se montre incohérent, violent, cynique. Dans une nuit, il fouille dans les poches des autres, vole une montre, qu'il cache dans ses bas et ne rend que sur une injonction formelle. Dans une autre nuit, s'étant imaginé de se suspendre, le corps appuyé sur un drap, aux barreaux de sa cellule, on le trouve se balançant dans cette singulière attitude.

En mars, taciturne, C... se réveille en avril et mai, s'excite en juin, éprouve en juillet une véritable crise, passe assez doucement les mois suivants, vacille en novembre, et dès lors recouvre une placidité uniforme.

On arrive ainsi en mars 1869. M. Baume, bien qu'anxieux, n'ose pas prendre sur lui une prolongation de séjour du malade. « Je ne crois » pas, dit-il dans un rapport au préfet, M. C... guéri ; je considère » même comme infiniment probable le retour des accès périodiques ; » mais enfin je pense que, dans l'état prolongé de calme qu'il présente, » un essai de sortie peut être tenté sans de sérieux inconvénients ; sa » folie n'étant pas de celles qui éclatent subitement et sans laisser à » l'autorité le temps de prendre des mesures efficaces. »

Le malade quitte son médecin dans les meilleurs termes. Deux mois après, ses sentiments vis-à-vis de lui ne s'étaient point modifiés, ainsi que le prouve une lettre du 31 mai, écrite de Brest, et qui révèle déjà des préoccupations bien peu en rapport avec une raison saine. Lui, sans ressources et sortant d'un asile, il se portait, en effet, candidat à la députation. Voici un extrait de cette lettre :

« Brest, le 31 mai 1869.

» Monsieur le directeur,

» Veuillez être assez bon pour accepter, auprès de M. le préfet, une mission que je ne puis remplir moi-même, celle de prêter entre ses mains le serment obligé : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à » l'empereur. »..... Vous apprendrez avec plaisir, j'en suis certain, que, depuis le 12 mars 1869, j'ai reçu 142 fr., et que j'ai dépensé seulement 139 fr. 60...... Est-ce que je vous parais, Monsieur le directeur, en voie de revenir vers vous? Je vous en fais juge en toute sécurité.

» Bien à vous. C....

» P.-S. C'est à Landernau que je pose ma candidature. »

Celui qui écrivait ces lignes manifestait de tout autres tendances, trois mois après, le 22 septembre, dans une pétition à la commission dite des aliénés.

Sa séquestration à Rennes fut un abus inqualifiable.... Moitié figue, moitié raisin, il l'avait pourtant acceptée, car il désirait passer quelques jours à Saint-Méen, « pour s'y guérir de l'irritation nerveuse dont il souffrait à cette époque. » Le surveillant de la maison avait un nom prédestiné : Sauvage..... Moi, incapable de faire du mal à une mouche, il me mit dans la cour des agités, parmi des fous furieux et surtout parmi des bêtes brutes (infirmiers)..... Un d'eux faillit m'assassiner..... Il me frappa si fort avec ses pieds armés de sabots que j'eus une côte enfoncée. ..... Il essaya de me briser la tête sur les dalles..... Si le docteur Laffitte crut quelque peu à un dérangement quelconque de mes facultés, il ne put pas longtemps garder cette opinion fausse..... Aucun tribunal n'aurait accordé à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine la peine que, pour des motifs à moi inconnus, il voulait m'infliger.....

Comme preuve de sa sanité mentale à l'asile de Rennes, C... cite des vers écrits par lui à cette époque :

A MONSEIGNEUR DE RENNES.

Je vous l'ai dit un jour, Dieu seul est grand, mon frère!
Lui seul est maître parmi nous.
Ne faisons donc jamais contre une autre poussière
Rien qui mérite son courroux.

A MONSIEUR GAUTIER DE LA GUISTIÈRE, MAIRE.

Oh ! que vous amassez de haines sur vos têtes,
Méchants oppresseurs que vous êtes ;
Oh ! que vous servez mal votre fier souverain,
Petits tyrans au cœur d'airain.

A MONSIEUR LE DOCTEUR LAFFITTE.

Vous prêtez votre appui, vos noms et renommée
A des œuvres d'iniquité ;
Écoutez donc plutôt une voix bien aimée,
Et rendez-nous la liberté.

On me conduisit à Quimper..... Si je n'y suis pas devenu fou, ce n'est point la faute du docteur Baume, qui, pour se venger d'une plaisanterie sur un auxiliaire, me fit passer quinze jours au lit, en cellule, *afin de me dompter*..... Rennes et Quimper ont été pour moi, non des maisons de santé, mais de correction.....

M. C... signale les dangers de la réunion des titres : directeur et médecin. En qualité de directeurs, les médecins sont les séïdes des préfets. ..... Il demande un jugement qui lui permette « d'*obtenir* à l'amiable la réparation qui lui est due pour le préjudice que lui ont causé vingt-un mois de séquestration illégale.....

Cette pétition, qui n'était qu'un pendant calqué sur d'autres pétitions du même genre, bien capables d'exalter un cerveau mal équilibré, eût été sans conséquence, si, en la publiant et l'envenimant par ses réflexions, l'*Éclaireur du Finistère* ne lui eût donné un semblant d'importance. Il suffit de méditer toutes les phases du récit pour y découvrir, à chaque pas, les signes de l'infirmité mentale. L'accusation contre les médecins est démentie par la conduite antérieure. Les vers sont inconscients et puérils ; que dire surtout de l'ambition électorale de C...? Evidemment, à force de lire dans les journaux la dramatique histoire de tant de gens raisonnables métamorphosés en fous, ce malheureux, lui aussi, aura été piqué de la tarentule. Du reste, l'Association des médecins du Finistère s'est émue des attaques de l'*Éclaireur*, et elle a vigoureusement protesté, au nom de la vérité et de la science, par l'organe de son très-distingué président, M. Penquer. La pétition, suivant cet honorable confrère, aurait le cachet morbide de son origine, et irait droit contre son but. D'ailleurs, la loi, à bien l'envisager, offre toute garantie à la liberté individuelle et, quant à lui, plus il l'étudie, plus il la croit difficile à modifier. Ajoutons qu'en tenant compte de la marche de l'affection, nul, à ses alternatives d'excitation et de propension morose, ne saurait méconnaître les traits de la folie circulaire.

DELASIAUVE.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Une dame âgée prenait du charbon dans un de ses bâtiments, à Dampremy, quand s'offre à elle une semi-idiote, sa voisine. Où sont mes frères? lui demanda celle-ci. Jamais ils ne viennent chez nous... Si, si... vous êtes cause de tout ; il faut que cela finisse... répliqua l'insensée. Tirant alors un rasoir de sa poche, elle fait deux larges entailles aux joues de la vieille, cherche à l'égorger, ce qu'elle eut

inévitablement accompli, si le mari, accouru aux cris de la victime, n'eût arrêté à temps l'horrible drame (*Petite presse*, 3 avril).

— Les *Annales* (juillet), empruntent au *Petit Marseillais* le récit suivant. Un maçon de Cannes, Teissère, se croyait ensorcelé par une paysanne. Morose, il refuse la nourriture et consulte en vain une sorcière. S'étant rendu, à l'effet de lui demander avis, chez M. G..., qu'il connaissait, il sonne à sa porte, dès 6 heures du matin. Mme G... était descendue pour aller chercher son lait. Que voulez-vous? lui dit-elle. Parler à M. G... Mais il est de trop bonne heure. A ces mots, saisi d'une folie subite et croyant voir sa paysanne en Mme G..., il la renverse d'un coup de poing et la piétine avec violence, jusqu'à ce qu'elle ne donne plus signe de vie. Le petit-fils de Mme G... arrive : « J'ai tué la sorcière », s'écrie Teissère imperturbablement. Un moment après, dégrisé et comprenant son erreur, il pleure amèrement.

SÉQUESTRATION ILLÉGALE.

Quand une question s'agite, il semblerait que, par une sorte de détermination providentielle, les exemples se multiplient, selon les besoins de la solution. Nous avons dit, en matière de séquestration illégale, combien les abus étaient fréquents avant la loi de 1838. De récents scandales ont prouvé qu'ils n'étaient pas absolument rares de notre temps et qu'on les verrait bientôt repulluler de plus belle, si l'on adoptait les visées de nos modernes réformateurs. Voici deux nouveaux cas venant grossir la liste.

Après un premier accès, Clouard fils, de Mortain, retombe dans l'aliénation mentale. Son père, aisé, aurait pu pourvoir à son traitement dans une maison d'aliénés. Ne consultant que son avarice, il le rive à une chaîne dans un cellier. C'est là que l'autorité, avertie, l'a trouvé sur un grabat, au milieu d'immondices repoussantes (*Annales*, juillet, et *Petite presse*, 17 mai).

Cette découverte à peine faite, les magistrats rencontraient dans la même contrée, au hameau de Riffaudais, commune de Romagny, un pendant à un abus aussi révoltant. Bouillant, espèce d'idiot, avait été tenu par son père, aujourd'hui décédé, et ensuite par son frère, enchaîné dans un bouge pendant quarante ans. L'auteur survivant de cette détention barbare a été écroué à la maison d'arrêt de Mortain (*Id.*).

ÉDUCATION.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

Nos lecteurs savent le vif intérêt que le *Journal de médecine mentale* n'a cessé de manifester pour l'instruction populaire. L'éducation sociale, à bien des titres, avait sa place marquée dans notre programme. Elle crée la richesse et la moralité, deux préservatifs de la folie. Il appartenait surtout à une science dont l'étude des facultés constitue la base, de montrer ce qu'elles sont et de déterminer les conditions, peu appréciées, de leur perfectionnement. Jusqu'à présent, on n'a guère mieux compris les besoins que les méthodes. Le bienfait du savoir a été longtemps méconnu. Quelques notions de catéchisme paraissaient suffisantes pour la plèbe. Parmi les classes aisées, même dans les pensionnats, l'orthographe était à peine enseignée. Presque seule, la mémoire était en jeu dans des applications routinières et restreintes.

En ce qui concerne l'instruction primaire, de nos jours encore, les deux tiers de la France n'ont point franchi ce niveau. Disons plus : en grande majorité, ceux qui aspirent le plus ouvertement au progrès n'élèvent guère leur idéal au delà du lire, écrire et calculer. L'éducation, pour eux, est une question de propagation, non de mesure. Aussi n'ont-ils, coûte que coûte, qu'un souci : celui de la rendre *obligatoire* et *gratuite*, prêts à livrer au premier ministre venu toutes les sommes que, sous ce couvert, il lui plaira de leur demander.

Il y a là une maîtresse illusion, que nous avons souvent signalée. Que les connaissances élémentaires se généralisent, certes nous le souhaitons autant que personne. Rien d'aussi triste qu'une ignorance absolue. Mais, s'il fallait opter, c'est à la qualité de l'enseignement plus qu'au nombre des élèves que nous accorderions la préférence. Les écoles sont fréquentées, quoiqu'on dise. On y passe des années et des années ; qu'y apprend-on ? En sort-il des hommes ? y forme-t-on des citoyens, armés pour le droit, forts de la vérité contre les préventions, disposés, par leur dévouement humanitaire, à tous les généreux sacrifices ?

Sous ce rapport, nous avons rétrogradé d'un demi-siècle. Quelques-uns le sentent ; très-peu en ont la parfaite conscience. S'en prenant à l'enseignement congréganiste, ceux-ci réclament l'enseignement laïque. D'autres, élargissant le cadre des matières, voudraient un enseignement civique, égalitaire, professionnel et fécondé, du reste, par les meilleures méthodes. Nos sympathies sont naturellement acquises aux

plus avancés. Néanmoins, dans ce camp même, on est loin de s'entendre encore sur les moyens d'une bonne et prompte réalisation. La ligue organisée par Jean Macé multiplie ses prosélytes, sans de notables résultats. Malgré leurs efforts, la Société pour l'instruction élémentaire, la Société Francklin, l'Association philotechnique entament difficilement le terrain. On aurait beaucoup à attendre des écoles professionnelles, si leur installation, compliquée et dispendieuse, ne les limitait pas aux principaux centres. Comparativement, les progrès obtenus dans ces institutions sont de nature à solliciter l'imitation. Naguère (17 juillet), la Société pour l'instruction élémentaire tenait sa séance annuelle, et, parmi les 1200 élèves qui avaient pris part à ses concours, celles des écoles professionnelles occupaient, sans contredit, un rang à part.

Cela dépend-il d'études plus fortes ? Le programme est, en effet, libéral et judicieusement appliqué. Là, toutefois, n'en réside pas la seule cause ; et, bien qu'il semble que le temps pris par les travaux manuels doive nuire aux exercices scolaires, c'est précisément cette alliance qui double les aptitudes réciproques. L'enfant apprend énormément par l'action, quand elle est réglée. Une œuvre est une création. L'attention qu'il y apporte, les réflexions, les comparaisons qu'elle nécessite, la satisfaction qui suit l'achèvement ou qui accompagne le sentiment de l'utilité, développent la sagacité, ouvrent l'imagination, fortifient l'application. S'il s'intéresse à son labeur, à mesure que son goût se forme, son émulation s'accroît, ses préoccupations passent dans ses entretiens ; il s'instruit en dehors des classes. Pour un enfant ainsi disposé, la lecture, l'écriture, le calcul ne seront qu'un jeu. Et que sera-ce si les exercices d'orthographe, si les opérations de l'arithmétique, de la géométrie, du dessin, si la géographie et l'histoire, perdant ce qu'ils ont d'abstrait, se marient à la pratique même des professions et des arts ?

On s'explique ainsi le succès des écoles professionnelles, la distinction intellectuelle des élèves, leur excellente tenue, leur moralité, fruit naturel d'une flexion spontanée et constante. Ces heureux résultats, nous les constatons depuis longtemps dans le bel établissement fondé à Evreux par nos vieux amis Arsène Meunier, Corbeau et Deslandes. A Paris, le premier exemple nous en fut donné par l'école de la rue de Turenne, due à l'initiative dévouée de Mme Élisa Monnier, trop tôt ravie à son œuvre. Trois autres écoles, issues du même patronage et également consacrées aux filles, fonctionnent rue de Laval, rue d'Assas et à Belleville. « Nommer quelques-unes des dames qui figurent dans le comité directeur : madame Jules Simon, qui a remplacé madame Élisa

Monnier, mesdames Michelet, Carnot, etc., c'est, dit M. Alph. Feillet (*Journ. d'éduc. popul.*, *Bulletin de la Société pour l'inst. élém.*, juillet 1889), indiquer la voie du progrès où sont entrées ces écoles, etc. » Les recrues dont elles s'augmentent chaque jour font espérer que bientôt elles s'étendront à tous les quartiers de la capitale.

Aux amis de l'émancipation populaire qui voudraient s'édifier sur le caractère et le bienfait des écoles professionnelles, nous recommanderions une petite mais substantielle brochure où se trouvent, à cet égard, les détails les plus circonstanciés. Cet écrit, intitulé : *Guide pratique pour l'établissement des écoles professionnelles* a pour auteur une institutrice distinguée, ouvrière de la première heure, madame Charles Sauvestre. Elle y a mis son cœur, son talent et son expérience. L'harmonie entre les cours généraux et spéciaux, l'appui mutuel qu'ils se prêtent fournissent les plus utiles indications. «Pour notre part, ajoute encore M. Feillet, nous avons été surpris de ce qu'une bonne division du temps permet d'entreprendre sans fatigue, grâce à une variété bien entendue dans les exercices, et au grand profit de l'intelligence, dont les facultés ne sont plus laissées en friche, mais arrivent à une activité féconde en résultats. »

Madame Sauvestre, en mère vigilante, a senti, comme nous l'avons vu, M. Ars. Meunier (t. IX, p. 344), le prix de l'entente entre l'école et la famille. La nouer est à peu près impossible ; madame Sauvestre y supplée par un livret contenant le travail de chaque semaine et rapporté le lundi avec le visa des parents.

Nous ne méconnaissons point l'importance de ces modèles ; c'est une voie ouverte dans laquelle on ne saurait trop s'applaudir de voir s'engager ceux qui cherchent à consolider l'avenir de la Société, à la constituer sur ses véritables assises. A tort, cependant, on se limiterait à une pareille tâche. Vaste est le domaine, et le regard doit l'embrasser tout entier. La propagande, qu'on se l'imagine, ne se fera point toute seule. Ce qui est possible sur un point rencontre ailleurs des obstacles sérieux : préventions, hostilité, routine. En triompher de loin, on ne saurait l'espérer. Il faut, avant tout, songer à promouvoir *ad hoc* des forces locales. Or, pour cela, nous l'avons exprimé souvent, la pensée doit marcher parallèlement avec l'action, dans l'esprit des réformateurs. Créer la lumière, imprimer l'impulsion, voilà désormais leur rôle. Ils ne doivent point se faire, à la fois, les architectes et les maçons. Leur suprême préoccupation doit être d'élaborer un programme scientifiquement précis, de le vulgariser dans toutes les consciences, d'encourager les essais dans les moindres localités et jusqu'au sein des familles,

de suivre, de recueillir et de publier les résultats obtenus. M. Delattre, notre affectionné collègue à la Société pour l'instruction élémentaire, a imaginé un système ingénieux d'enseignement mutuel qui mérite l'attention, car, à beaucoup d'égards, il répond au besoin que nous venons de signaler.

Si le but était mieux compris, on éprouverait moins de retard. On étudierait les conditions, on s'efforcerait de les remplir. Ces conditions nous ne cessons de les dégager. Il y a un niveau de discernement que tout le monde doit atteindre pour la conquête et la défense, pour la production et l'utilité, pour la consécration du droit et l'avènement des jouissances collectives et particulières. La science, d'autre part, ouvre tout un horizon de perspectives morales, à peine soupçonnées. Ni l'éducation gratuite et obligatoire, ni la suppression des écoles mixtes, poursuivies avec tant d'ardeur, ne peuvent rien pour ce double perfectionnement. Le contraire même a eu lieu, en ce qui regarde une foule de jeunes filles que l'on enlève à des maîtres plus ou moins capables, pour les livrer à des institutrices en général très-insuffisantes. Quant à organiser dans les campagnes les écoles professionnelles comme elles le sont à Paris, c'est presque un rêve. Les habitudes, les fonctions diffèrent. En revanche, une base bien assurée, il serait aisé, sans coup férir, et sans frais notables, de satisfaire à toutes les exigences rationnelles. Ne fût-ce que deux heures par semaine, les maîtresses ne manqueraient pas aux jeunes filles pour l'apprentissage de la couture, du tricot, du blanchissage et de l'art culinaire. A des jours donnés, transportez la classe au milieu des plaines, des jardins, des forêts, parcourez, avec les écoliers, les ateliers et les usines, faites appel à tous les bons vouloirs, stimulez le zèle des pères et des mères, faites intervenir la gymnastique, les jeux, et tenez pour certain que, grâce au zèle du maître et d'une légion d'auxiliaires, les enfants acquerraient amplement la provision de savoir et de moralité nécessaire pour s'exercer dans une profession et remplir un jour le devoir de bons citoyens. Nous reviendrons sur ce thème important. Le mécanisme vaut d'être exposé dans ses particularités. D'ailleurs, l'exemple des salles d'asile prouve la hauteur du degré accessible. Seulement qu'on n'oublie pas cette indication capitale : formuler un programme net et simple, susciter la fermentation dans la commune.

DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

Société phréniatrique belge. — En Belgiqne, dans cette contrée virile où, depuis tant d'années, la médecine mentale a toujours, Guislain en tête, compté d'honorables représentants, les efforts ne pouvaient plus longtemps rester isolés. La France avait donné le branle. Angleterre, Allemagne, Italie avaient, imitant notre exemple, fondé des sociétés analogues à la Société médico-psychologique. La Belgique ne pouvait ne pas avoir son tour. Le 16 septembre de l'année dernière, une douzaine de médecins aliénistes se réunissaient à Gand, en vue de se constituer en société. Plusieurs absents avaient envoyé leurs adhésions. On rédigea des statuts réglementaires. Les séances ordinaires devaient avoir lieu deux fois par an ; l'une dans la première quinzaine de mai, l'autre dans la première quinzaine d'octobre. Le siége de la Société fut, en outre, fixé à Gand, au local de la Société de médecine. Toutefois, les réunions pourraient avoir lieu dans les autres villes.

Une première séance est tenue le 28 octobre 1869. On conteste et on change le titre de la Société, qui devient la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE MENTALE BELGE. Le bureau, à la nomination duquel on procède ensuite, se compose des élus suivants : Président, M. le docteur Vermeulen, médecin des asiles de Gand et inspecteur des établissements belges ; vice-président, M. le docteur Jacques, médecin en chef de l'asile d'Anvers ; secrétaire-trésorier, M. le docteur B.-C. Ingels, médecin de l'hospice Guislain, à Gand.

L'avant-dernier mois (12 mai 1870), la Société, définitivement constituée, a commencé ses travaux. Dans une chaleureuse allocution, M. Vermeulen, après avoir remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont faits, en lui conférant la présidence, se félicite que, dès l'abord, l'œuvre ait réuni la plupart des médecins spécialistes. Cet empressement est d'un heureux augure et permet d'espérer que le but sera atteint par le concours de tous, c'est-à-dire que, de la notion promptement acquise des maladies mentales, ressortiront et les moyens propres à les combattre et les meilleures mesures pour améliorer le sort des aliénés.

« De la position du médecin dans les asiles belges » : telle était la question à l'ordre du jour. Selon M. Ingels, cette position n'est pas entourée de suffisantes garanties. Le médecin ne saurait s'attacher à une charge, qui peut lui être arbitrairement enlevée. M. Semal, partageant cet avis, voudrait que les médecins des asiles fussent, sur la présentation des commissions ou des propriétaires, nommés par la *députation permanente*. Le traitement, à la charge des provinces pour les établissements publics, devrait être, dans les limites de 50 à 350 malades, basé en proportion graduelle. On transigerait, de gré à gré, avec les directeurs d'asiles privés.

Sa présence au comité avec voix consultative serait de toute convenance. Il en est ainsi à Gheel, et M. Bulckens, inspecteur de la célèbre colonie, en signale les excellents résultats. Seul, M. d'Hoogde pense, mais bien à tort, ainsi que le lui a prouvé M. Semal, que le médecin, dans le comité, ôterait aux visites le bénéfice de l'imprévu.

Pour la réunion d'octobre, qui se tiendra le 6, à Bruxelles, à midi, les questions à traiter seront : 1° mode de nomination des médecins ; 2° mode de rémunération ; 3° part du médecin dans la composition des comités ; 4° question des gâteux.

Nécrologie. — La science médicale vient de faire une perte très-regrettable dans la personne de M. le docteur Barrier, ancien chirurgien des hôpitaux de Lyon. Après avoir exercé longtemps avec distinction dans cette seconde capitale de la France, où il jouissait de la considération la mieux méritée, il n'avait pas hésité à quitter le théâtre de ses succès pour venir à Paris, jeune encore, se livrer sans réserve à l'étude des grandes questions sociales. Un double et impérieux besoin l'y avait attiré : sa vocation prononcée pour la philosophie et un amour ardent de l'humanité. Il était un de ces rares élus qui, rivés à un devoir consciencieusement rempli, sont heureux de s'en dégager, dès qu'ils le peuvent honorablement, pour ouvrir carrière à leurs généreuses aspirations. M. Barrier a relevé le drapeau de Fourier. Entr'autres publications réformatrices, on lui doit un remarquable traité de sociologie. Un des fondateurs de la Société protectrice de l'enfance, il appartint aussi à la Société d'anthropologie, où l'on put quelquefois apprécier l'étendue de son savoir et la justesse de ses raisonnements. Malheureusement, déjà se trahissaient, sur sa figure sereine et expansive, les signes d'un germe fatal. Bientôt il fut obligé de renoncer à ses chers travaux et de s'ensevelir dans la retraite. C'est à Montfort-Lamaury (Seine-et-Oise) que ce savant et digne confrère vient de s'éteindre, après de longues et cruelles souffrances.

Prix. — La Société de médecine de Gand avait mis au concours cette question : *Causes de l'augmentation progressive de la population des asiles d'aliénés et des moyens d'y rémédier*. Dans sa séance du 5 juillet, elle a décerné le prix avec une médaille d'or à M. E. Dufour, médecin-adjoint de l'asile d'Armentières (Nord). Élu membre correspondant, on mettra, en outre, à sa disposition 50 exemplaires de son mémoire, que la Société se charge de publier à ses frais.

Thèses. (1870). Montpellier, 31. Dupoux. *Du ramollissement du cerveau chez les enfants.* — 44. Bouvet. *Essai sur l'alcoolisme.* — Paris, Désiré-Magl. Bourneville. *Études de thermométrie clinique dans l'hémorrhagie cérébrale.*

Bulletin bibliographique. — *Considérations médico-légales sur la mélancolie*, par M. le docteur Corlieu (au bureau du *Courrier médical*, 83, rue du Bac.

— *Annales médico-psychologiques* (mai et juillet). *Recherches sur la folie passagère*, par M. de Kraft-Ebing. — *Des impulsions dans la folie et de la folie impulsive*, par M. Dagonet. — *Un cas de pellagre des aliénés*, par M. Dagonet. — *La vérité sur l'affaire Jeanson*, par M. Morel. — *Clinique physiologique des insanités précursives de la folie*, par M. Fournet. — *Étude médico-légale sur l'état mental de M. du P...*, par MM. Rousselin et Lunier.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. Chloral dans la folie, par le docteur J. Tuke.— II. Chloral et bromures alcalins, par M. Legrand du Saulle. — III. Changement de coloration de la peau chez les aliénés.

I. — *The Lancet* contient le récit de quelques essais faits avec le chloral par M. docteur J. Tuke, médecin à l'asile de *Kinross*. Un premier cas est celui d'un ébrieux agité et chronique. L'hydrate de chloral, à la dose d'une demi-drachme, sans modérer le délire, produisit une sueur profuse et un sommeil de deux heures. De 99° Farenheit, la chaleur de la peau tombe, le premier jour, à 98, pour remonter dans la journée du lendemain. Vers 10 heures du soir, à la suite d'une seconde dose, nouvel abaissement à 97,7. On suspend durant trois jours : cris par intervalles; en somme, plus de calme. Reprise à 2 scrupules, même résultat sur la température. Cette dose, répétée sept fois, procure un profond sommeil. Les six jours suivants, sous l'influence des mêmes prescriptions, l'amélioration est notable. Aspect naturel de la physionomie, travail paisible, conscience de l'excitation éprouvée, sommeil dans le dortoir.

Le second cas concerne une mélancolique de vingt-cinq ans, très-affaiblie. Après trois jours d'observation, on commence le traitement : 10 heures du matin et 9 heures du soir, demi-gramme; même quantité dans la nuit; suspension pendant trois jours; reprise durant quatre autres jours. Résultats analogues à ceux du cas précédent. La malade, convalescente, revient corporellement, dort et s'occupe.

Une dame de trente-cinq ans, admise pour une mélancolie, depuis 8 mois, était réputée incurable. Comme, par son agitation incessante, elle troublait le repos des autres malades, on essaye le chloral. Sueur abondante, sorte d'ivresse, puis sommeil prolongé. On suit la marche indiquée et l'on obtient une amélioration progressive.

Une quatrième malade, âgée de cinquante-trois ans, avait également une mélancolie, dite *climatérique*, c'est-à-dire répondant à une période

critique. Elle se disait perdue, folle, sa propre ennemie. Un gramme matin et soir, somnolence, mal de tête, sommeil réparateur. Diminution des inquiétudes, appétit. Sueur modérée; peau plus chaude et pouls plus développé le soir que le matin. On suspend et reprend le remède; amélioration très-marquée.

M. Tuke aurait eu à se louer du chloral dans presque tous les cas de violente excitation. Ce moyen aurait sur les autres hypnotiques l'avantage d'une action plus uniforme, moins déprimante, plus durable et n'occasionnant ni constipation ni nausée. (*Archivio di medicina*, etc., Rome, 14 juillet 1870.)

II.—Tout récemment, à la Société de médecine pratique, M. Legrand du Saulle a établi les résultats d'une expérimentation comparative entre le chloral et les bromures alcalins (*Courrier médical*, 20 août). Chez les maniaques, 2 grammes d'hydrochlorate de chloral auraient procuré du sommeil et du calme. Même sédation chez les épileptiques. Mais, à la différence des bromures, ce moyen est resté sans action sur les attaques que ceux-ci éloignent, sans modifier sensiblement l'état mental. Quelques cas sont rebelles à l'un et à l'autre médicament. Le bromure d'ammonium (1 gramme 50) décongestionnerait le cerveau et la moelle; il réveillerait l'activité psychique. Analogue au bromure de potassium, le bromure de sodium occasionnerait une soif plus vive.

Suivant M. Mayer (*id.*), le bromure de potassium aurait des effets durables, le chloral des effets passagers. M. Thelmier a prescrit à un individu atteint de congestion, pour la seconde fois, de 2 à 6 grammes de bromure de potassium. Symptômes d'alcoolisme; mort (*id.*). Il aurait soulagé, au contraire, un malade frappé de paraplégie congestive. M. Mallez lui préfère le chloral dans la folie blennorrhagique.

III. — M. Van Holsbeek assure (*Annales de l'électricité médicale*, août 1870, p. 80) avoir constaté assez fréquemment dans l'aliénation mentale des changements de coloration cutanée plus ou moins subits, et qui ne seraient pas sans importance médico-juridique. Le cas suivant, extrait de ses notes, est particulièrement remarquable. Félix A..., âgé de dix-huit ans, fut admis en 1865 à l'asile d'Evère, pour une démence compliquée de paroxysmes maniaques. Sa peau est naturellement blanche. Au second accès survenu dans la maison, elle prit une couleur bistre très-foncée et telle que, stupéfaits de la métamorphose, les compagnons d'infortune de Félix A... hésitaient à le reconnaître.

Il en fut ainsi désormais à chaque recrudescence furieuse. Le phénomène ne cessait qu'avec la crise.

On ne voit pas que les auteurs aient insisté sur ce point. M. Berthier qui, dans un mémoire publié par le *Journal de médecine mentale* (t. VI, p. 131), a traité des sécrétions de la peau chez les aliénés, mentionne néanmoins incidemment, entre autres modifications subies par cet organe, le changement de couleur. Elle serait souvent bistrée (Daquin). Dans la stupidité, les mains, dit Revillon, sont violacées, la face rouge ou pâle. Suivant le même auteur, la démence s'annoncerait par une teinte vineuse ou une coloration terne. Les nuances doivent être infinies. Il n'est aucun aliéniste qui n'en ait été frappé. Peut-être est-ce à tort que ce symptôme, considéré comme secondaire, n'a pas été l'objet d'une attention spéciale. En ce qui nous concerne, quand nous rencontrons telle pâleur violacée du visage, nous ne manquons pas de diagnostiquer un ramollissement circonscrit du cerveau, principalement de la base, et l'autopsie a presque toujours confirmé cette prévision. Ce qui distingue, du reste, le fait de M. Van Holsbeek, c'est l'intermittence du signe.

PSYCHOLOGIE SOCIALE.

L'ÉPREUVE.

On a souvent parlé des décrets de la Providence. Bossuet leur attribue un grand rôle dans son Discours sur l'histoire universelle. Nous croyons à l'enchaînement logique des événements. Cependant ceux auxquels nous assistons depuis plusieurs mois dépassent tellement les proportions ordinaires ; ils semblaient si peu, quelle que fût l'attente des plus clairvoyants, dans l'ordre des imminences, que, malgré nous, nous serions tentés d'y reconnaître la volonté du mystérieux régulateur de nos destinées. Quelle soudaine et profonde transformation! A quel niveau est descendue la France, hier la reine des nations! Se relèvera-t-elle de sa ruine? La civilisation européenne ne sombrera-t-elle pas elle-même dans ce naufrage sans précédent? Époque fatidique, 1871 verra-t-il enfin s'accomplir la partie sinistre de cette prédiction du premier empereur : « Dans cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque »?

Ces heures tourmentées sont inclémentes pour le travail de la méditation. Le cœur navré, il nous faut cependant, pour compléter le volume

de cette année, qui sera le dixième, reprendre notre tâche forcément ajournée et que nous ne désespérons pas de continuer ultérieurement, si le ciel se rassérène. Le fléau qui nous accable comporte des enseignements de plus d'un genre. Dans ses phases comme dans ses origines, il y a notamment pour la psychologie et la médecine, auxquelles confinent tant de branches sociales, un ample champ d'études. Notre siècle se glorifie de son avancement. L'humanité devrait remplir tous les cœurs ; pourquoi contre elle tant de criminels attentats? Par une brève analyse, essayons, en ce qui nous incombe, de dégager la signification de ces épouvantables chocs.

En général, on se désintéresse trop des questions d'intérêt public. Privativement, les dispositions sont excellentes. Chacun estime l'ordre, la paix, la bienfaisance. Mais à quelles conditions les réaliser? Entre les tendances diverses, où se trouve le joint de conciliation? Peu s'en préoccupent. Les aspirations vers le bien restent vaguement platoniques. Pour la masse des citoyens, l'objectif se concentre dans l'intérieur du foyer familial. Soigner le bien-être de la communauté, l'accroître par tous les efforts, sinon par tous les moyens, pourvoir à l'éducation et à l'avenir des enfants, dans l'accomplissement de ces devoirs se limitent toutes ses pensées. Étrangère dès lors au mouvement social, elle n'en comprend ni la nécessité ni le sens. Il s'ensuit cette conséquence grave que, sur une foule de points essentiels, l'anarchie des opinions empêche l'accord des volontés. Les préventions, les défiances se perpétuent, germes dissolvants, que l'exploitation égoïste, qui en profite, s'applique à fomenter et à entretenir.

Mutuellement, les bons sentiments appelleraient une cordiale entente. On les suspecte chez autrui, parce que les formules qui les expriment ne sont pas uniformes. Les partisans de la royauté ne sauraient croire à la sincérité des républicains, ni ceux-ci au dévouement des monarchistes. Les horizons varient à l'infini dans les classes elles-mêmes, suivant les tempéraments et les directions subies. Latemment, couve ainsi une hostilité qui fait explosion aux moindres commotions politiques.

Cette situation, anormale et violente, constitue une source de périls immenses. On ne saurait, certes, espérer qu'elle soit appréciée par tout le monde. Mais science oblige. Un scandale déplorable provient, à cet égard, des plus hautes sommités sociales. Les uns brillent par l'intelligence, les autres possèdent de précieux loisirs. En dehors du cercle de leurs fonctions particulières ou de leurs positions dans le monde, combien rares sont, parmi ces privilégiés, ceux qui songent

à améliorer nos institutions ou à en créer de salutaires! Sous l'empire surtout, le coupable oubli du bien-être commun s'est considérablement étendu. La soif de l'or et des jouissances a desséché tous les cœurs. On n'a plus eu qu'une idole : soi; qu'un code : conquérir, *per fas et nefas*, la fortune, les places, les distinctions, les titres. La dignité a fait naufrage dans cet océan de démoralisation. La justice n'a plus été qu'un vain mot. Il s'est formé une ligue de tous les appétits malsains, cantonnés pour l'attaque et la défense dans la forteresse des monopoles. Et comme, au demeurant, la conscience ayant ses heures, on a senti le besoin de s'étourdir sur tant de défaillances, il s'est établi, motivant la conduite, un concert de maximes qui, faisant école au sein des familles, y a introduit la gangrène et suscité cette génération viciée qui donne le spectacle des plus affligeants écarts.

Ainsi envisagé, ce qui arrive n'a rien de surprenant : à force d'emplir la coupe, vient un moment où elle déborde. Un pouvoir intelligent et tutélaire saurait promouvoir, pour sa gloire et le profit de la nation, les ardeurs généreuses. L'empire n'a recherché d'appui que dans les instincts bas et féroces. Son unique principe a été l'avilissement. Il est honteusement tombé, nous entraînant dans son affreux cataclysme. Dans les sphères élevées, comprendra-t-on la leçon? saura-t-on en profiter? Elle est terrible, mais un pli formé ne s'efface guère. Si l'on veut, néanmoins, ramener l'État à son équilibre, reconstituer, en les élargissant, les bases de sa prospérité, substituer à l'antagonisme la concorde et prévenir de nouvelles catastrophes, il importe que, rompant avec une indifférence morose, les gens éclairés suivent d'autres errements.

Notamment, il est un fait dont il faut que chacun se pénètre, c'est que nous n'avons pas seulement des devoirs à remplir envers nous-mêmes et les nôtres. Société équivaut à solidarité. Les avantages que cette solidarité nous procure imposent à tous de réciproques obligations. Nos semblables ont droit à une part de notre sollicitude. A ce titre, nous sommes tous tenus d'étudier et de chercher sans cesse à perfectionner les conditions des rapports qui nous unissent les uns aux autres. Et ce soin est d'autant plus exigible que le rang qu'on occupe dans la hiérarchie sociale est plus élevé. Prêtre, médecin, avocat, savant, administrateur, riche propriétaire, etc., si vous croyez avoir suffisamment payé votre dette, en vaquant honnêtement aux fonctions immédiates de votre état ou à vos affaires privées, votre erreur est grande. Ce mérite, certain, demeure incomplet. Dans la limite de vos moyens, vous devez contribuer à la réalisation d'un gouvernement de plus en

plus modèle, seconder l'édiction des lois les plus justes et en favoriser la bonne exécution, propager l'instruction avec la moralité, et prendre la part la plus active à toutes les créations utiles. Le sacrifice ne serait point onéreux. Cette pieuse chaleur dans le dévouement doublerait votre valeur, votre considération, vos ressources. Le médecin, en particulier, nous nous plaisons souvent à le redire à nos confrères, dans ce recueil même, ne saurait trop peser ces considérations. Il doit guérir, oui, mais aussi prévenir les maux, développer, consolider, enrichir la constitution physique et morale, se reconnaître et s'affirmer, en un mot, ce qu'il est : apôtre et ouvrier de la civilisation.

Grâce à cette application des intelligences, que de funestes malentendus, que de mesures fausses, de sinistres conflagrations auraient été conjurés ou n'auraient pas pris naissance ! Les erreurs enracinées dans les classes supérieures sont les plus redoutables, en raison de l'autorité et du talent de ceux qui les défendent ou les propagent. Est-ce, après tout, un effort surhumain que je sollicite, une usurpation sur d'impérieux travaux ? Le but en face, un tour d'habitude à prendre, sans autre dérangement, il n'en faut pas davantage. Les problèmes, restreints, s'offrent à loisir. En coûte-t-il donc beaucoup de songer quelquefois au meilleur programme politique et social, de comparer les opinions émises sur les points controversés, d'examiner le fonctionnement des institutions, afin de pouvoir, en en jugeant les résultats, apprécier sincèrement tout projet d'amélioration et de réforme ? Ce casier ouvert se remplirait naturellement par la lecture, la conversation, la discussion publique, au besoin par la participation aux œuvres !

Pénible pour qui le sent, le spectacle de l'insuffisance générale est surtout navrant à cette heure suprême. Toutes les imaginations devraient s'ingénier pour la défense nationale. Le gouvernement a-t-il compris toute l'étendue de cette question brûlante ? Il pouvait recevoir du dehors de précieuses lumières ; les lui a-t-on fournies ? Si quelque conception valable s'est produite, quel appui, quelle consécration a-t-elle obtenus ? A part certains orateurs, plus ou moins bien intentionnés, qui s'excitent dans des réunions passablement tumultueuses, nous n'avons vu aucune de nos plus hautes notabilités s'émouvoir. Du grand nombre, l'ambition s'est bornée à rendre des services spéciaux dans des postes secondaires. Beaucoup d'entre les nôtres et des plus éminents déploient, en particulier, dans les ambulances un zèle très-méritoire. Combien, néanmoins, n'auraient-ils pas ajouté à leurs titres, s'ils avaient pu, en même temps qu'ils prodiguaient leurs soins aux blessés, réussir, par des conseils émanant d'un autre genre de science, à écarter

le fléau de la guerre et à en restreindre les ravages? Loin d'y penser, il est constant même que plus d'un d'entre eux, sous l'empire fluctuant de passions entretenues au sein de la famille par des journaux interlopes, a, semant l'anxiété et les haines, imprudemment aggravé le sort du pays.

Le régime déchu a profondément abâtardi les caractères. En proie aux convoitises, à force de s'humilier et de craindre, on a fini par croire à la nécessité de sa tutelle. Le paysan a été distancé dans son effroi des partageux par des esprits que leur haute sagacité aurait dû préserver d'un aveuglement, cause de tous nos déchirements. Car, séides et complices d'un despotisme sans frein, ils en ont toléré, sinon toujours favorisé les ignobles orgies. Par une opposition sensée et des vues sagement progressives, ils l'auraient arrêté sur une pente fatale et guidé dans la voie du salut.

A peine, cependant, si nos désastres inouïs les éclairent. Un braconnier tue un malheureux garde. Leur logique ne s'élève pas plus haut que la sienne. Quand un chef d'État, par vices, scélératesse ou ineptie, fait sombrer son pays, ils se contentent, si c'est trop fort, de le blâmer ou de l'exécrer, sans faire remonter la responsabilité au delà. Surnage-t-il, bientôt, leur indulgence le couvre, et, s'il est renversé, ils espèrent tout, naïvement confiants, du successeur que le hasard leur impose. Ne leur dites pas que, peut-être, l'institution est aussi coupable que la personne. C'est un doute qui les exaspère et qu'ils ne veulent point approfondir.

On sent que cette institution à laquelle je fais allusion est la monarchie. Elle est, pour ces superstitieux, une arche sainte, l'ancre à laquelle, dans leur détresse, ils se rattachent. Toute prospérité en découle; tout revers vient des adversaires ou, au plus, de l'inévitable faiblesse humaine. Cette sorte de parti pris constitue le plus grand de nos dangers. Le violent antagonisme qui nous divise et s'éternise n'a pas d'autre origine. Mais les faits aujourd'hui sont flagrants. Il est temps enfin que la désillusion arrive et que le jour se fasse sur une situation trop obscurcie.

Montesquieu a dit : « La république veut des hommes vertueux. » Il ne manque pas d'amants mystiques qui vont répétant que cette forme de gouvernement est trop parfaite, que notre âge n'est pas mûr pour elle, et que, seuls, dans cinq cents, dans mille ans, nos arrière-petits-neveux seront dignes d'en jouir. La proposition de Montesquieu est tout bonnement une hérésie. Principe fécond de la probité et du devoir, la république crée la vertu, sans en découler nécessairement. Ce serait

se méprendre que de donner pour condition à sa venue ce qui ne saurait être qu'une conséquence de son action. Voilà la vérité ! En peut-on dire autant de la monarchie ?

Comparant entre elles les principales formes gouvernementales, certains écrivains balancent leurs avantages et leurs inconvénients et concluent à une adaptation relative au génie des peuples. Cette thèse, spécieux trompe-l'œil, repose sur la base la plus fausse. En ce monde l'étiquette ne répond que rarement au contenu du sac. Le nom ne signifie pas la chose. En rapprochant les uns des autres des exemples choisis çà et là dans les annales des États monarchiques et républicains, il est aisé de justifier un système préconçu. Si parfait que soit un modèle,— de tel jusqu'ici il n'en a point existé,— il comporte presque toujours des infirmités, que l'on peut arbitrairement grossir. Avant tout, pour qu'un parallèle soit irréprochable, il faut, réalisant des conceptions abstraites, opposer idéal à idéal, et suivre chacun, par la pensée, dans les phases de son application naturelle.

La monarchie peut se juger à deux points de vue : en soi d'abord, puis, d'après le procédé proudhonnien, dans son évolution historique. En principe, la science la condamne. En fait, et pour nous limiter à la France, si, autrefois, elle y a eu sa raison d'être, le moindre examen permet de déclarer que, depuis longtemps, elle n'est plus qu'un malfaisant anachronisme. Chacun s'incline devant l'égalité des droits, qu'a consacrée la révolution première. Par cette clause, évidemment, la royauté a été virtuellement atteinte. C'est ce que nous pensons avoir péremptoirement démontré dans deux écrits publiés en 1849 : *Un an de révolution* (février) ; *La république*; *ce qu'elle est*; *ce qu'elle doit être* (août). L'égalité exclut le privilége. A ce titre, la monarchie, même tempérée par des institutions représentatives, crée, pour l'ordre public, un double péril. Du côté du souverain, un besoin invincible de domination qui le porte à affermir sans cesse son pouvoir, à étendre le cercle de ses créatures, à fausser les institutions, à employer sans scrupule la violence et la ruse ; du côté des citoyens, une revendication permanente qui s'accentue à mesure que se multiplient les faveurs imméritées, les dénis de justice, les persécutions systématiques, les scandaleux abus. On se supporte comme dans un mariage de raison, mais la guerre est, au fond, prête à éclater au moindre sujet de collision. Les émeutes sont ainsi presque toujours légitimes, sinon opportunes. Elles expriment une révolte des consciences froissées.

Un simple clerc, ayant quelque notion du moral humain, devinerait la fatalité de ces résultats. Tracer l'histoire de la monarchie ne serait-ce

pas, en effet, esquisser le martyrologe des peuples? Quelle série de crimes et d'hécatombes, rien qu'à partir de la Saint-Barthélemy, où, en une seule nuit, Coligny en tête, furent immolées soixante mille victimes? Le règne de Henri III ne fut qu'un massacre perpétuel entre protestants et catholiques. Au prix de combien de sang Henri IV ne fit-il pas la conquête de son royaume? Et quelle fut sa fin pour avoir signé l'édit de Nantes? Conspirations de palais, guerre à l'intérieur et à l'extérieur, voilà, sauf Richelieu, sinistre figure d'ailleurs, en quoi se résume le bilan du terne Louis XIII. Son successeur mérita le surnom de *grand* par sa magnificence, plusieurs entreprises militaires rapidement accomplies et les célébrités en tous genres qu'il se fit gloire de patronner. Mais, à côté de ces reliefs dus au mouvement de rénovation de l'époque autant qu'à son propre génie, que de calamités et de misères! La Fronde remplit le long intervalle de sa minorité. A courtes périodes, la guerre ne cesse que deux ans avant sa mort. A l'éloquence des Bossuet et des Massillon, faisait pendant la splendeur des favorites. Triomphant avec Mme de Maintenon, le cagotisme amena la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades. L'épuisement des finances et la famine furent enfin le couronnement de ce règne, si brillant à son apogée.

On sait, d'autre part, les mœurs de la Régence et les turpitudes de Louis XV. Par bonheur un beau développement intellectuel, continuant celui du précédent siècle, vient faire contraste avec cette boue de la cour, et préparer, grâce aux lumières éclatantes répandues par Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes, les immenses changements qui allaient s'opérer sous Louis XVI. On s'accorde à reconnaître des qualités à ce prince. Sans la science et la fermeté, que pouvait-il pour échapper à l'abîme creusé sous ses pas par l'immoralité de son entourage, un trésor obéré et les exigences d'une situation tendue? Ceux qui condamnent les excès révolutionnaires oublient trop les intrigues, les trahisons, les crimes, les périls dont ils furent une conséquence excusable, sinon absolument légitime. L'indulgence envers les personnes se conçoit en raison des préventions puisées dans le milieu et l'éducation. Mais au trébuchet des principes, fut-il forfaits plus exécrables que l'émigration, le rôle joué par les fugitifs contre leur pays, et ce perfide appel aux armes étrangères, sous le couvert d'une pseudo-déclaration de guerre?

Sortie des orages, la République semblait enfin devoir prendre son assiette. L'attentat de Brumaire entrave, au début, l'essor de ses destinées. Cette coupable usurpation eut deux genres de complices : les

égoïstes repus et les acquéreurs de biens nationaux, se croyant défendus par l'épée du brillant soldat, ceux-ci contre un retour éventuel des propriétaires dépossédés, les uns et les autres contre la revendication des masses. L'individualisme vainqueur se trouvait satisfait. Combien, toutefois, la nation paya cher cet oubli d'elle-même! Victime d'un despotisme effréné que lui voila longtemps le faux éclat de victoires stériles, elle finit, épuisée de sang et de ressources, par s'abîmer dans le double désastre de 1814 et 1815.

La Restauration, qui nous promettait du répit et un peu de liberté, avait été acceptée presque comme une délivrance. Malheureusement, ses séides n'avaient rien oublié ni rien appris. Avec eux rentrèrent les vieux us et coutumes. La terreur blanche s'ébattit partout. Il n'y avait de postes lucratifs ou élevés que pour les fidèles. Leur soif d'indemnités ne s'apaisa à demi que par le vote et la répartition de ce milliard qui, suivant le dire de Béranger, les *mettait en haleine*. Quant aux lois, déjà marquées sous Louis XVIII du cachet le plus rétrograde, Charles X s'apprêtait à les aggraver encore, lorsque la Chambre des pairs s'inscrivit elle-même contre la fameuse loi, dite *d'amour*, sur la presse. Du reste, quand on a longtemps caressé une marotte on ne l'abandonne guère. Après quinze ans d'agressions liberticides, plus ou moins avouées, on voulut en finir d'un seul coup par la suppression du pacte fondamental. Charles X tomba au cri de Vive la Charte!

Sous ce roi dévot, la faction ultra et congréganiste ourdissait effrontément ses trames. Plus circonspect en apparence, Louis-Philippe était-il plus habile? Son salut lui prescrivait de s'avancer à pas mesurés mais sûrs dans la voie libérale. Ses actes trahirent dès le principe des arrière-pensées. La finasserie est un piètre expédient. En toute circonstance, il essayait de *tirer à lui*, se fiant moins au bien-faire qu'aux restrictions cauteleusement introduites dans les lois. On a vanté la sagesse de son gouvernement. Il aimait la paix et ne s'écartait pas trop de la légalité, on doit lui rendre cette justice; mais l'époque voulait plus que ces vertus passives. Des droits en souffrance réclamaient satisfaction. Le cens, après 1830, aurait dû être remplacé par l'élection à deux degrés, ou du moins largement étendu. Louis-Philippe eut surtout l'immense tort de repousser systématiquement l'intelligence. D'elle provenait la victoire; il n'était que juste qu'elle eût sa part du profit. Elle est d'ailleurs la lumière et la force, et la tourner contre soi est le comble de la maladresse. Mais Louis-Philippe, qui se superposait au pays, la redoutait; ce fut sa perte. 1848 était virtuellement écrit, à échéance plus ou moins fixe, dans la loi électorale de 1831. Quand

les moindres hobereaux et leurs locataires votaient, se figure-t-on, sans un imminent péril pour la stabilité de l'État, que l'accès de l'urne électorale, à moins d'une cote contributive de 200 francs, fût interdit à toute cette partie vive des citoyens les plus capables : avocats, médecins, savants, prêtres, professeurs, officiers ministériels, généraux et officiers de l'armée, principaux fonctionnaires, instituteurs, etc. ? Sous cette masse opposante, que grossissait, plus flagrant chaque jour, le scandale du contraste, la chute était inévitable. On a parlé de concessions opportunes ; quel monarque s'est jamais résigné à en faire ? Comme toute passion, la peur, qui arrêtait le nôtre, s'accroissait en vieillissant et avec elle l'aveugle ténacité de celui qu'elle dominait. On n'apprécie guère le danger de la résistance qu'après la catastrophe. La question de l'adjonction des capacités fut, en effet, le principal écueil où se brisa la fortune de Louis-Philippe.

Éclose sous un ciel radieux, la révolution de Février promettait au genre humain une ère de félicités. Quoi qu'on en ait dit, l'adhésion fut universelle et sincère. Il a manqué une conception juste, et ces belles espérances se sont évanouies. Il fallait ouvrir à la population les yeux et les oreilles. Le scrutin de liste les a maintenus fermés. L'union, certaine et durable, s'est transformée en discorde. Sans cet affreux contre-sens, ni la présidence, ni l'empire n'eussent pu naître, et la France, au lieu de tomber de dégradation en dégradation dans un gouffre insondable, eût continué, riche de prospérité matérielle et d'influence morale, à marquer le pas aux nations. Ce n'est point illusion, et aisément nous en administrerions la preuve, si nous n'avions à achever notre appréciation de la monarchie.

Votant dans les ténèbres, les électeurs nommèrent une assemblée qui, incapable et réactionnaire, ne sut ni éclairer ni diriger. Molle quand il fallait de la hardiesse, elle semait l'irritation quand le bon sens appelait l'apaisement. Elle décimait elle-même ses meilleures troupes, et, pour comble d'aberration, elle aboutit à cette institution monstrueuse d'une présidence quadriennale élue par voie plébiscitaire. Ce qui en est advenu, on le sait. L'événement a montré combien, à cet égard, nos appréhensions étaient logiques et fondées (1). Le choix s'offrait au président entre deux carrières : ou une dignité consciencieuse dans l'accomplissement de son mandat, ou une ambition criminelle. L'une conduisait la France au salut, l'autre à la ruine. Né et devant mourir conspirateur, il a préféré cette dernière ; il en a par-

(1) *Un an de révolution*, p. 108.

couru les phases, et le dénoûment a été conforme à nos prévisions : « M. Bonaparte réussît-il à faire revivre l'empire, cette exhumation n'aurait qu'un jour. Une chute honteuse suivrait de près le parjure ; car on ne refait pas l'histoire, on n'efface pas le temps, on n'arrête pas les idées (1). »

On montrait aux Spartiates un ilote ivre pour les dégoûter de l'ivresse. Le règne de Louis-Napoléon, président ou empereur, nous a fourni un tableau bien propre à inspirer la plus invincible horreur pour les agissements monarchiques. Entre le guet-apens de décembre et Sedan, que d'abominations et de folies accumulées ! Le pinceau se refuse à une telle peinture. Partout l'arbitraire, la violence, la dilapidation, le scandale. A côté de l'honnêteté qui gémit, triomphent la bassesse et l'intrigue. Le sort du pays, la fortune des citoyens, sont livrés au hasard des fantaisies les plus aventureuses. Tous les vices inhérents au système, l'empire les condensa et les porta à leur suprême puissance. La coupe nous a été servie jusqu'à épuisement.

Sans doute, le cynisme ne s'affiche pas généralement avec cette crudité. Au fond, les combinaisons pareilles ont les mêmes résultats. Fut-il joug plus intolérable que celui imposé à Naples par le cruel Ferdinand, dit BOMBA ? Quelles agitations, quelles férocités, quelles souillures depuis cinquante ans en Espagne ? et dans quelle détresse se trouve encore ce malheureux pays par l'obstacle des rois ! En Russie, un empereur qui tient sous le talon de sa botte toute la noblesse, une noblesse qui écrase le peuple, une Pologne martyrisée par le colosse, l'Orient foulé ou menacé sans cesse, le monarque lui-même exposé à l'étranglement dans une conspiration de palais, n'est-ce pas quelque chose de réjouissant ? Tortionnaire de Venise et du Milanais qu'il a fallu lui arracher au prix d'un sang précieux, l'Autriche avec les aspirations libérales de la population et l'hétérogénéité des provinces que relierait heureusement une fédération républicaine, ne nourrit-elle pas les dissensions à l'état endémique ? A peine échappée aux étreintes d'une tyrannie multiple, l'Italie, royale et ruinée, n'est vraisemblablement qu'au commencement de ses épreuves. La Prusse, avide, apparaît de plus en plus comme un fléau redoutable. Aucune énormité ne coûte au sinistre spadassin qui rêve pour son roi l'empire de Charlemagne. En dix ans, elle a franchi dix siècles en arrière. Attila, auprès de Guillaume, est un type de mansuétude. Il cédait aux paroles persuasives de saint Léon. Au XIXe siècle, l'humanité n'a aucun accès dans le cœur du mys-

(1) *Un an de révolution*, p. 142.

tique époux d'Augusta. Sa seconde chambre, peu après son accession au trône, manifeste quelques velléités progressives auxquelles il lui eût été séant de s'associer. Bismarck, renouvelant cette scène où Louis XIV entre au Parlement tout botté et cravache en main, les réprime avec insolence. Les duchés de Schleswig-Holstein luttent contre le Danemark pour leur autonomie. La Prusse s'y introduit en auxiliaire, au nom de la Confédération germanique, qu'elle précède, et s'y installe en maître, au mépris du souverain héritier, de l'Autriche et de ses confédérés. Close par le traité de Prague, non exécuté, l'affaire reste en suspens. En attendant, elle a amené cette guerre de 1866, où l'instinct envahisseur et farouche de la cour de Berlin s'est révélé avec une effronterie sans borne.

On a fait sonner haut, à ce sujet, l'habileté du chancelier prussien. Elle eût paru moindre, s'il n'eût trouvé en France, dans un complice inepte, une dupe facile. Aucun autre gouvernant ne s'y serait laissé prendre. Par la force des situations, l'ascendant moral nous était acquis sur la Confédération germanique. Nous pouvions, en protégeant les petits États contre d'iniques convoitises, nous préserver nous-mêmes d'une agression menaçante de la part soit de l'Autriche, soit de la Prusse. Livrer ce gage à l'une ou l'autre puissance rivale c'était exposer à la fois et l'Allemagne et nous-mêmes à d'incalculables conflits. Nous le sentons à nos dépens.

En effet, comme si la sottise n'avait pas été assez grande, on y en ajoute une seconde, cent fois plus grave, en déclarant *ex abrupto* la guerre à la Prusse agrandie et qu'on savait être formidablement armée pour la lutte. Comment ont été dirigées les opérations militaires? Renouveler cette critique ne serait que confirmer par surcroît le danger d'une impéritie sans contrôle et d'autant plus à craindre que souvent elle s'ignore elle-même. Certaines natures, la psychologie nous l'apprend, sont absolument dénuées de sens moral. Cette privation chez ceux qui nous gouvernaient était au-dessous d'un degré que l'imagination ne saurait concevoir. Après nos premiers désastres, un homme de cœur qui les aurait causés se serait brûlé la cervelle. Au moins se fût-il démis d'une autorité et d'un commandement qu'il ne pouvait garder sans compromettre les dernières chances du pays. Pour l'empereur, la France n'existe pas. Lui, lui tout seul. Qu'elle périsse, pourvu qu'il reste. Et il a si bien broyé les consciences de ses séides, que ni le Sénat ni le Corps législatif n'osent, dans l'intérêt même de sa dynastie et le leur, s'emparer des rênes. La seule concession à laquelle il se résigne devant le cri de l'opinion publique indignée est de s'effacer en appa-

rence. Il nomme un général en chef, sans cesser de l'être en réalité, d'imposer ses plans et d'entraver les mouvements de l'armée par ses hésitations et les précautions que nécessite la sauvegarde de sa personne. Insoucieux de leur dignité et de leur gloire, nos maréchaux se prêtent à ces combinaisons. Pendant ce temps-là, la cour complote à Paris. En vain la garde mobile et la garde nationale attendent une organisation et des armes. Elles sont suspectes. Palikao les leurre, en travaillant fictivement à leur former des cadres, tandis que tout ce que la capitale renferme encore de troupes, de canons et de chassepots, est enfoui dans les forts, aux Tuileries et à la préfecture de police. Dénoûment digne de ce drame, arrive enfin Sedan, fait inouï dans l'histoire. Qui le croirait, cependant? Après tant de désastres, les insensés à qui nous les devons, dans l'espoir de ressaisir la proie qui leur est échappée, n'ont pas honte, au lieu de rechercher l'oubli de leur nom exécré, de s'entendre avec l'ennemi pour consommer notre ruine.

Dans la fameuse préface de son *Histoire de César*, Napoléon III se pose modestement parmi ces personnages providentiels dont il théorise l'apparition. Il ne se trompait que d'objet. La Providence semble l'avoir effectivement destiné à dessiller les yeux des nations, en leur montrant, en lui, un exemple de tout ce qu'une personnalité dont rien ne modère les penchants peut accumuler d'abus et de périls.

Au reste, l'hypocrisie, levant le masque, vient achever la leçon. Les rois essayeraient vainement de séparer leur cause de celle de leur frère déchu. Ils se proclament les pères de leurs sujets. Ce titre résumerait l'ensemble des qualités morales : justice, dignité, bonté, modération, humanité, sincérité, esprit de paix et de progrès, amour de ses semblables, etc. Où se trouvent les manifestations éclatantes de cet idéal? Aux États-Unis, en Suisse peut-être. Mais, en faisant table rase de leur passé, n'est-ce pas le scandale d'une conduite diamétralement opposée que donnent actuellement ceux qui occupent les trônes de l'Europe? Sedan faisait resplendir sur la vieillesse de Guillaume une auréole immense, s'il avait su être chrétien dans l'acception du terme. Parjure à sa propre déclaration, surexcité par les instincts les plus bas, se ravalant gratuitement au niveau du vaincu, faisant fi du sang de ses soldats eux-mêmes, il vient, lâchement cruel, saccager, exterminer la France désarmée, suppliante et prête à le bénir, lui devant sa délivrance. Le dernier des misérables qui peuplent nos bagnes n'aurait certes pas eu cette impudence et cette indignité. Aussi aperçoit-on déjà sur le front du futur empereur d'Allemagne une tache livide que les siècles n'effaceront jamais.

Les autres rois n'atteignent pas un étiage plus élevé dans l'échelle morale. Impassibles devant cette série interminable de forfaits et d'hécatombes humaines qui font frémir les consciences, on dirait qu'ils écoutent et savourent par avance le plaisir d'entendre, à un moment prochain, le râle de notre agonie. A une première bataille décisive ils s'étaient concertés pour intervenir. Du côté de l'agresseur, c'était le crime vaincu. La justice actuelle de notre cause les paralyse. Car ce qu'ils espèrent c'est de puiser, dans l'anéantissement de la grande nation initiatrice, la force nécessaire pour river de nouveau les chaînes de leurs peuples et étouffer leurs aspirations généreuses. Par les meurtres qu'ils accomplissent, les Allemands préparent le brevet de leur servitude. PÈRE et BOURREAU sont synonymes dans le vocabulaire des têtes couronnées.

N'en soyons point surpris. Entre le progrès qui s'avance et les rois dont ce mouvement allume la colère, le choc est aussi inévitable qu'il menace d'être terrible. Humanité, scrupules, sont chez eux des termes sans valeur. Leur ligue est depuis longtemps formée, et n'ont-ils pas en leur pouvoir tous les agents de destruction? Le monde, avant son affranchissement définitif, doit donc s'attendre à de redoutables déchirements. Nul doute, toutefois, qu'une majeure partie de ces épreuves ne lui fût épargnée par le triomphe et la consolidation de la république en France, prélude et signal des plus salutaires réformes.

Elle a été, dès son berceau, la grande calomniée. Par ce qui se passe sous nos yeux on peut juger des menées d'autrefois. Que de traîtres gagés ne compte-t-elle pas dans son sein? Que d'aveugles ennemis, en proie à des fantômes, cherchent à la saper au profit d'un régime qui les a ruinés! La république n'a jamais été assise. Dans sa période de 1792 au 18 brumaire, elle a dû soutenir les efforts coalisés des rois au dehors, des conjurés au dedans, et si Bonaparte a pu la détruire, c'est uniquement par trahison et à la faveur de cette lutte. En 1848, elle a également succombé par des causes non inhérentes à sa nature. Et si elle vient à échouer pour la troisième fois, quel assez audacieux oserait prétendre que ce soit sous le poids de ses fautes?

Dans le triste état où notre pays est réduit, notre suprême espoir est dans cette ancre de salut, dans le fiévreux dévouement des républicains. Juges impartiaux, réfléchissez. Bismarck s'en réfère sans cesse au code de la guerre, au droit de la force. A qui, sous quelle pression, de quelle façon s'appliquent ces exécrables clauses édictées par la jurisprudence royale? Les victimes sont des cœurs dévoués, des vieillards, des enfants, des femmes. De nécessité, aucune: la seule férocité dicte

les sentences. Pour les moyens, en voici l'édifiante nomenclature : meurtres, brigandages, exactions, viols, incendies, champs dévastés, villes détruites, habitants pourchassés, famine, les armées de part et d'autre moissonnées par le fer, le feu, les privations et d'horribles maladies. Elle est jolie la loi martiale! Un mari, un père, témoin d'un viol accompli sur sa femme ou sa fille, veut-il s'opposer à cet attentat, il est fusillé !

En bonne conscience, au plus fort de ce qu'on appelle la terreur, a-t-on rien de comparable à reprocher aux républicains? Les mesures les plus énergiques étaient commandées par les besoins de la défense. Dans l'exaltation d'un patriotisme ombrageux, enfiévré par la colère, l'indignation, la crainte et la défiance, on a pu réagir outre mesure, comprendre parmi les suspects des individus parfaitement inoffensifs, s'immoler soi-même tour à tour; ces excès, souvent étrangers à la forme politique, s'observent à toutes les époques de commotion populaire. Il s'en est produit accidentellement par le fait de certaines natures fougueuses. Des décrets terribles ont été rendus sous le coup d'impérieuses circonstances. C'était, si l'on veut, de l'affolement. Au vrai, si sévères que fussent les rigueurs, elles étaient, dans l'intention, réservées aux seuls coupables. Quand s'emplissaient les prisons, quand sur les têtes s'abaissait le couperet fatal, on croyait ne sévir que contre des conspirateurs.

Ces guerres meurtrières qui sont le jeu des princes et détruisent la fleur des populations, jamais, que nous sachions, la République ne les a entreprises de plein gré. Elle les a toujours maudites. Voit-on quelque part qu'elle ait érigé en système le massacre des innocents, cette dévastation des campagnes et des cités, cet affamement des citoyens, cette extermination et ce pillage des villes prises d'assaut, toutes ces horreurs enfin contenues dans cette abominable maxime : « En guerre, on doit faire à l'ennemi le plus de mal possible »? Non! Ceux dont se venge la République, entendez la *Marseillaise!* ce sont les Bouillé et leurs complices. Pour leurs dociles instruments, elle n'a que de la commisération :

« Épargnez ces tristes victimes
» A regret s'armant contre nous. »

Lamartine s'éprend de la cause des Girondins. Son dessein, en traçant leur histoire, est de les justifier. Bon gré mal gré, il réhabilite la mémoire de nos grands acteurs révolutionnaires. La République gravit péniblement un sommet où elle doit apparaître dans sa majesté sereine.

A peine installée, on l'en précipite ; deux fois elle y remonte, à travers les fondrières et les orages. La juger d'après des œuvres qu'elle ne saurait efficacement produire que lorsqu'elle aura conquis ses assises définitives, serait insensé. Ce qu'elle a voulu, tenté ou réalisé dans ces brèves apparitions, ce qu'il est dans son essence de faire, voilà, pour cette appréciation, l'unique critérium raisonnable. LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, cette belle devise indique à la fois son but et ses moyens, éloquemment exposés dans un opuscule de Lamennais : *le Livre du peuple*. L'auteur y insiste sur l'étroite obligation, pour chacun, de se bien pénétrer de ses droits et de ses devoirs, afin de maintenir ou de récupérer les uns et de remplir les autres dans toute leur plénitude : double tâche qui implique entre tous une solidarité d'assistance.

Aussi, selon le droit républicain, la liberté n'a-t-elle d'autre limite que celle d'autrui. S'arranger à sa guise, épanouir ses facultés, jouir du fruit de son travail dans le cercle de l'équité et d'une émulation loyale, ceci est le privilége commun, dont il appartient à la société de régler l'exercice. Cette mission, elle la remplit en assurant à tous les mêmes droits et une égale protection, notamment dans l'élaboration des lois et l'investiture des fonctions publiques. La fraternité, troisième terme de la formule, découlant des deux premiers et n'étant pas moins nécessaire, concerne les devoirs : les uns sociaux et impératifs, les autres individuels et facultatifs. Ceux-ci se résument dans les bons offices que chacun, sans y être contraint, peut rendre à ses semblables. *Aimez-vous les uns les autres*, a dit le Christ, c'est-à-dire, non contents de pratiquer la justice et de ne pas nuire, soyez serviables, dévoués, compatissants. La philosophie, auxiliaire de la législation, établit les préceptes de cette morale privée.

Quant aux devoirs impératifs, c'est à la société elle-même qu'il incombe d'en déterminer l'étendue, de les imposer, de contribuer à les parfaire. Les avantages qu'elle procure appellent des obligations corrélatives dans l'État, dans la cité, dans la famille. Chacun, selon la mesure de ses forces, de sa capacité et de ses ressources, est tenu, et de manière à en garantir l'efficacité la plus complète, à coopérer aux services généraux, à la défense nationale, à la sécurité des habitants, aux charges de l'édilité, aux grandioses fondations ayant pour objet le développement de la richesse, la suppression ou le soulagement de la misère. Les institutions de mutualité, soit pour l'assistance ou la production, mais surtout l'éducation, ont ici un rôle prépondérant. L'intelligence est la reine du monde. Elle prévoit, découvre, conquiert, invente, utilise, accroît la prospérité publique et particulière. Par son

côté moral, enfin, l'éducation, fécondant toutes les vertus, affermit ce lien social, qui fait de l'ensemble des citoyens comme une seule et même famille.

Ce programme, en fait, n'a pas été une fiction pour la République. Elle l'a décrété dans la déclaration des droits, et il n'a pas dépendu d'elle qu'il ne devînt une entière réalité. Le suffrage universel, les fonctions dévolues sans autre acception que le mérite, la presse, les réunions, les cultes exempts d'entraves, l'instruction populaire universalisée, gratuite, élevée dans son niveau et appropriée aux besoins, les grandes écoles littéraires, scientifiques, artistiques, industrielles, techniques, militaires, réorganisées ou accrues, le travail protégé, la misère prévenue ou soulagée sans une aumône déprimante, tels sont, au dedans, les bienfaits qu'elle apportait à la France et que le despotisme s'empressa de lui ravir, avant qu'elle ait pu en sentir tout le prix. Au dehors, proscrivant le crime affreux de la guerre, répudiant tout esprit de conquête, et limitant les fonctions, progressivement annihilables, de l'armée à la légitime défense du territoire, elle ne reconnaissait dans les peuples que des frères, qu'elle conviait, par son exemple, ses sympathies et ses relations équitables, à l'imiter dans son évolution pacifique. Sa seule ambition, à elle, c'était, par le rayonnement de ses lumières et de son ardeur expansive, de substituer partout à l'ignorance le savoir, à la barbarie la vie civilisée.

Elle a, d'ailleurs, la sanction de l'expérience. A des degrés proportionnels, l'application de l'idée républicaine produit ses résultats féconds. L'Angleterre, où une république aristocratique se déguise sous le nom de monarchie, fait une large part à la liberté. Là est sa grandeur. Mais l'égalité n'y règne pas ; et, si grandioses que soient ses institutions hospitalières, elles y portent moins l'empreinte d'une organisation fraternelle que de la bienfaisance charitable. C'est là sa faiblesse et son danger dans un avenir prochain. Quelle vitalité, au contraire, en Suisse, sous ces différents aspects, et combien ne s'accroîtrait-elle pas, si ce petit pays, loin d'être comprimé, était secondé par ses puissants voisins? Les États-Unis doivent aux mêmes conditions ce merveilleux épanouissement qu'on admire et qui s'étendra encore maintenant que la question de l'esclavage est résolue. Dans l'une comme dans l'autre contrée, le militarisme est réduit aux plus strictes nécessités, l'éducation distribuée avec profusion dans tous les rangs. On n'y court ni après de vains hochets, satisfaction d'une vanité bouffonne, ni après des fonctions en partie gratuites. La distinction tient à la valeur du citoyen, à sa dignité personnelle.

Maintenue en république, la France avait tout ce qu'il faut pour distancer de bien haut et attirer dans son orbite les nations les plus avancées. Libre comme l'Angleterre, elle avait de plus l'égalité, que lui avait donnée la Révolution et le sentiment de fraternité, issu de ce mouvement même. En regard de la Suisse et des États-Unis, elle jouissait d'une unité compacte incontestée, égale peut-être en mérite, sinon supérieure à leur constitution fédérative. Sur la première, elle l'emportait par son étendue, sa puissance et son rang en Europe, sur la seconde, formée successivement d'agrégats mal soudés encore, par l'homogénéité de ses habitants Les dissidences religieuses ne lui faisaient plus obstacle. C'est à la chute de la République qu'elle doit la perte de tant d'éléments de prospérité, prêts à lui revenir, si la République renaissante a définitivement la bonne chance de s'affermir. Seule, la liberté a manqué à la France. Washington à la place du premier Bonaparte, son ascendant et sa richesse seraient aujourd'hui centuplés.

On fait sonner haut, en Suisse, quelques émotions passagères, aux États-Unis, l'abus du revolver et certaines exécutions sommaires. A Dieu ne plaise que nous justifiions le mal. En quoi, toutefois, ces accidents à distance et sans lendemain sont-ils comparables à ce qui se passe chez nous? Nous ne le cédons à personne pour de telles catastrophes. S'il fallait relever, dans nos statistiques criminelles, toutes les victimes du pistolet, du révolver, du couteau et du sabre, plus que probablement notre plateau dans la balance l'emporterait de beaucoup sur celui des Suisses et des Américains. Nous avons en plus, quand la politique s'en mêle, ou les longues détentions ou l'exil, dont les familles pâtissent à l'égal de leurs soutiens condamnés. Quel fléau pire encore que nos armées permanentes? En temps ordinaire, la Suisse n'a qu'une garde civique; à peine si, sur l'immense étendue de son territoire, l'Union américaine entretient 60 000 soldats, dont la santé n'a pas plus à souffrir que celle des autres citoyens. Le contingent français n'est pas moindre en moyenne de 400 000 hommes agglomérés dans des casernes, des forts ou des camps, où, par suite de cet entassement et d'une démoralisation inévitable, les affections morbides se multiplient. On y estime le chiffre annuel de la mortalité supérieur du double à celui que présentent dans la population civile les jeunes gens du même âge, soit environ 5000 décédés, au lieu de 2500. Ce chiffre, durant la guerre ou en cas d'épidémie, devient quelquefois effrayant. En Crimée, par exemple, où nos pertes ont été évaluées à 95 000 morts, 25 000 seulement ont péri sur les champs de bataille. Le reste

a été enlevé par la maladie. Une application de la loi de Lynch fait événement en Amérique. Les journaux en sèment la nouvelle aux extrémités du globe. Admettons qu'elle ait lieu tous les deux ans, et que, trois fois sur dix, cette justice extemporanée du peuple porte à faux, ce qui est beaucoup concéder, ce mal, grave à coup sûr, mais excessivement restreint et non indéracinable, est tristement compensé par tous les désastres ci-dessus énoncés.

La royauté, en France, excipe de son existence séculaire. Ce n'est une preuve ni de sa légitimité ni de ses bienfaits. Par cela même que, privilége, elle attente aux droits individuels, elle n'est pas légitime. Si, d'autre part, objet de revendications incessantes, elle ne s'est soutenue que par la lutte, grâce aux forces enrégimentées dont elle disposait, aux mœurs qu'elle a créées et aux préjugés qu'elle a su entretenir, c'est qu'évidemment elle n'a jamais été ce pouvoir tutélaire qui n'aurait dû recueillir que des bénédictions. La sottise des peuples a été, en effet, son unique fondement. Elle a exploité cette matière exploitable. Constamment oppressive, elle n'a, en tout temps, été pour eux qu'une cause de ruines. On a fini par s'en apercevoir. De là des résistances croissantes. Le système de violence, de mensonges et de ruses auquel elle a dû recourir pour les vaincre, dévoilant chaque jour davantage sa nudité hideuse à travers son manteau troué, a rendu sensible aux yeux les moins pénétrants son désolant anachronisme.

Psychologiquement, la loi de l'humanité est le progrès. Qu'a fait la monarchie pour l'émancipation et le bonheur des nations ? Il y a dans l'homme divers ordres de facultés qui, toutes, ont leur destination, à la condition d'une culture méthodique et spéciale. Nous les avons énoncées, en indiquant leurs caractères respectifs, leur subordination, leurs relations et la portée de leur développement. Les instincts, naturellement agissants, ont moins besoin de stimulant que de règle. Le discernement, au contraire, s'acquiert : point de connaissances variées sans une étude sérieuse, de talents féconds ni de réelles aptitudes industrielles ou artistiques sans un apprentissage nécessaire. L'ordre moral lui-même, base de toute sociabilité, ne se dessine efficacement que lorsque les nombreux germes dont il se compose ont, concurremment avec le savoir, qui en éclaire le terrain, et isolément et harmoniquement, été soigneusement façonnés, dès l'enfance, par le précepte, l'exemple et l'habitude.

C'est à quoi les gouvernements monarchiques ont peu songé. La masse n'est point encore sortie de son ignorance séculaire. Un cinquième de la population ne sait lire, ni écrire, ni calculer. Ce niveau

n'est guère dépassé par un grand nombre, et ceux-là sont en minorité qui unissent aux rudiments de leur langue des notions un peu étendues d'arithmétique, de géographie et d'histoire. Quant à la partie morale, réduit au catéchisme et au prêche, l'enseignement se résume dans l'humilité et la soumission. Parfois on bégaye, en public, le mot de liberté; mais il a son correctif : l'*autorité*. Concilier l'autorité avec la liberté, fortifier le principe d'autorité, voilà surtout les formules dont on aime à fasciner les imaginations; comme s'il suffisait à l'autorité de s'imposer, pour qu'elle fût juste et respectable, exempte d'arbitraire, d'iniquité et de violence.

Sous le régime timidement libéral de Juillet, les caractères se retrempaient visiblement. On jugeait par certains procès, dont le scandale eût été évité dans d'autres temps, que l'improbité perdait du terrain. Mais l'Empire obscurcit bientôt cette lueur de résurrection morale. On amoindrit, on faussa l'instruction, en feignant de la généraliser. Toute initiative disparut. Comme le petit écolier devant un maître pédant, la nation entière pliait, à tous les degrés de la hiérarchie, sous la férule administrative. La soif des jouissances, l'ambition de la fortune, la manie des places, des cordons, des honneurs s'étant répandues comme une contagion, on intriguait, on flattait, on ne répugnait à aucune honte pour les obtenir. De l'intérêt social, nul ne s'inquiétait. En soi, uniquement, chacun concentrait son objectif. La science elle-même se ravalait à n'être plus, au lieu d'un but, qu'un moyen. Un germe corrupteur, s'insinuant au sein des classes, y produisait cette démoralisation profonde, dont on sentait le progrès alarmant, sans toujours s'en rendre bien compte. Étonnez-vous, après cela, que notre étoile ait pâli et que la France, déchue du haut rang qu'elle occupait, soit finalement tombée dans un affreux abîme.

Si cette orgie, grâce aux mœurs et au courant de l'opinion, n'atteint que rarement un tel degré, elle est au fond du système monarchique. Domination suppose subalternisation, et, comme celle-ci est contre nature, l'égoïsme des maîtres de la terre doit tendre, par l'étouffement des tendances viriles, à prévenir, de la part de leurs sujets, toutes velléités d'indépendance. Par contre, l'action républicaine se trouve en parfait accord avec les lois de la psychologie. Au souffle de la liberté, toutes les spontanéités du citoyen peuvent recevoir leur essor. L'instruction, largement mise à sa portée, fécondant son travail et ses aptitudes, lui permet d'accroître, avec son bien-être particulier, la production générale. Sa légitime accession à toutes les carrières est pour lui un puissant véhicule. Comme il apporte son tribut à la con-

fection des lois, il y a chance qu'elles soient justes et protectrices pour tous. A force d'exercer ses droits, de se réunir, de discuter ses intérêts, non-seulement sa sagacité se développe, mais il apprend à saisir la démarcation du juste et de l'injuste, à apprécier ses semblables, à les respecter et, au besoin les aidant, à les entourer de ses sympathies. La fréquence des controverses publiques a d'autres avantages, non moins précieux. A-t-on conçu une idée, combiné un plan, fait une découverte, imaginé un procédé, résolu un problème; tout cela se produit dans ces conférences, s'y examine, provoque des objections et des remarques et, souvent, suscitant des appuis, aboutit à des réalisations, dont l'auteur et la société profitent également.

Un pays fondé sur de telles bases acquerrait une puissance incalculable. Tout cerveau soumis à une fermentation permanente et trouvant dans l'activité commune un aliment à sa propre activité, on verrait dans toutes les branches, sciences, arts, littérature, agriculture, commerce, industrie, abonder les capacités les plus éminentes et s'opérer des prodiges. Les États-Unis en fournissent un exemple. N'est-ce pas la terre des inventions originales, des grandioses institutions et des entreprises hardies? Du côté moral, la perspective n'est pas moins saisissante. Ce mouvement, excellente école, est en quelque sorte une serre-chaude pour la génération des qualités sociales. Aucune place à de vaines futilités dans des esprits accoutumés à la méditation sérieuse. Mère de toutes les vertus, — car celui qui en a le vif sentiment a soif de perfection, — la dignité est fortement stimulée par l'exercice intelligent et répété des droits civiques. Autant on en peut dire de la probité, de la justice, de l'émulation, de la déférence, des inclinations affectueuses. Du concours de la liberté et de l'égalité naîtrait ainsi un peuple de véritables frères.

Et que dire du foyer domestique? Là gît le bonheur et se constitue la moralité. En est-il garanties meilleures que ces habitudes de réflexion, cette droite intelligence, cette vocation du bien, ces propensions sympathiques s'impatronisant au sein des familles? Quoi de plus propre que ces bonnes dispositions à y entretenir le charme et la concorde, à resserrer le lien des époux, à les préparer à leur plus importante fonction : celle de l'éducation des enfants? Chez nous, l'ignorance et le vice vont se perpétuant de compagnie. Ces deux fléaux disparaîtraient simultanément sous l'influence d'une double culture, intellectuelle et morale, commencée de bonne heure et persévéramment suivie. Nous en avons tracé le programme d'après les données de l'observation et de la science. Il suffirait de l'inculquer aux parents

[illegible]apport, ils coopérassent efficacement avec les

[illegible] a pas deux formes de gouvernement qui lui [illegible]archie est le mensonge. Par essence, ennemie [illegible]que aux réformes, elle n'a jamais été que fatale [illegible], les malentendus, l'oppression par l'armée, la [illegible] parjure lui forment un cortége obligé. Contre elle [illegible], latente ou ouverte. Aujourd'hui surtout, les dan- [illegible] menace sont terribles et pressants. Elle se sent [illegible] piédestal et devient féroce. L'avenir est son rocher [illegible] s'épuise en efforts pour le refouler sans cesse. Sus- [illegible] temps, le mouvement reprend son cours irrésistible. [illegible] écrasera, mais au prix de quelles catastrophes!

[illegible]ublique, une fois affermie, n'aurait point à craindre de sem- [illegible]estinées. C'est l'idéal vrai, affranchissant à la fois les corps et [illegible], satisfaisant à tous les besoins réels comme à tous les vœux [illegible]es. Chacun étant souverain, l'insurrection, tendant à l'abdication [illegible]-même, équivaudrait à l'acte insensé du suicide. On ne saurait la [illegible]poser d'une nation mûre. Les lumières nous procurant, avec le bien- [illegible]e matériel, des jouissances de toutes sortes, au lieu de chercher à les étouffer ou à les restreindre, on aurait tout intérêt à en favoriser la plus complète extension. Le progrès serait encouragé sous toutes les formes, et, des économies prélevées sur les budgets singulièrement amoindris de l'armée, de la police et des prisons, on grossirait le fonds destiné à l'enseignement, aux perfectionnements d'utilité publique et aux institutions bienfaisantes.

Ce contraste entre la république et la monarchie n'est nullement fictif. Tous ceux qui se sont livrés à un examen sincère de la situation en ont été frappés. La royauté, il importe qu'on le sache, ne saurait désormais laisser au monde ni paix ni trêve. Les désordres auxquels les peuples sont en proie viennent exclusivement d'elle. Son destin fatalement l'entraîne. A mesure que le progrès détache une portion du domaine qu'elle a usurpé et qu'elle veut ressaisir, sa rage monte, et nous en subissons les terribles effets. On appréhende la République. Si l'on réfléchissait, on s'en défierait moins. On sentirait que, recélant tous les biens, elle répond aux intelligences comme aux cœurs. Le SUJET ne s'appartient pas; elle le délivre, en l'élevant à la dignité de citoyen. Qui, le comprenant, consentirait à rester esclave? La raison proclame la supériorité du régime républicain, des indices significatifs en annoncent l'avénement. Tardera-t-il? En politique ainsi qu'en

guerre, il y a des avancées rapides et de douloureux reculs. De périlleuses oscillations sont à craindre. Ce qu'on peut dire c'est qu'un problème urgent et d'une gravité immense s'impose à l'attention de tous les penseurs qui se préoccupent des grands intérêts de l'humanité. A eux de hâter et d'adoucir la transition par une sérieuse étude de la question sociale, de dissiper les ombres dont cette question est environnée, de transformer les convictions rebelles et de fournir ainsi des armes au nouveau Josué qui nous conduira dans la terre promise.

DELASIAUVE.

PSYCHOLOGIE.

DES FACULTÉS INTELLECTUELLES DOUÉES D'ORGANES NERVEUX,

Par M. OTT.

(Analyse par M. DELASIAUVE.)

Dans quel cercle circonscrire les facultés intellectuelles? Quelle est leur nature? leur nombre? En quoi se séparent-elles des autres facultés mentales? Ont-elles toutes leur source dans l'organisation? A-t-on pu de chacune déterminer le siége, les relations et le fonctionnement? Malgré les recherches et les méditations des savants les plus considérables, psychologues, philosophes, théologiens, ces questions, qu'on pourrait multiplier, sont loin d'être éclaircies. En pareille matière, le champ de l'observation est très-restreint, et, trop souvent, aux données qu'elle fournit, l'impatience de connaître a fait substituer des vues plus spéculatives que démontrées.

M. Ott, tout récemment, s'est livré à une nouvelle tentative. Dans un mémoire lu à la Société médico-psychologique (30 mai), notre distingué collègue, admettant que les facultés intellectuelles ne répondent pas toutes à des organes nerveux, s'efforce de spécifier celles qui en sont douées. La phrénologie revient sur l'eau; c'est contre elle que semble dirigée l'étude de M. Ott. Le sujet est intéressant; présentons-en une brève analyse.

Suivant l'auteur, les localisations de Gall sont très-contestables. Pour asseoir sa nomenclature, qui, sauf certaines additions arbitraires, ne serait autre que celle de l'école écossaise, le chef de la célèbre doctrine serait parti de la crânioscopie, procédé aléatoire et infidèle. La distinction des paquets nerveux auxquels il rapporte chacune de nos facultés,

outre son incompatibilité avec l'unité des opérations psychiques, est une fiction que l'observation dément. M. Ott n'entreprend pas un travail, tout entier à refaire. Il s'avoue incompétent, quant à la détermination des organes nerveux. Présenter quelques considérations sur les facultés humaines, notamment sur celles qui dépendent plus spécialement de l'action matérielle, tel est le but restreint, pourtant utile, qu'il se propose.

Faculté, pour lui, se résume dans le pouvoir d'agir avec connaissance et liberté. A ce titre, les facultés humaines sont toutes intellectuelles, encore que quelques-unes méritent particulièrement ce nom. L'âme, dès lors, principe de toute conscience et de toute liberté, joue un rôle dans leur exercice. Mais si un certain nombre d'entre elles lui appartiennent essentiellement, d'autres, en grande majorité, provenant de l'action combinée de l'esprit et du système nerveux, reçoivent de celui-ci leur caractère propre. Parmi les premières, dont Gall a eu tort de localiser quelques-unes, M. Ott range la conscience, le pouvoir de former des idées et des jugements, la mémoire, la faculté de choisir, la volonté, l'amour des autres ou de soi-même. Écartant du reste cette catégorie, il s'occupe surtout des facultés de la seconde classe.

Elles sont générales ou spéciales, selon que leur manifestation résulte d'un mouvement d'ensemble du cerveau ou du jeu isolé d'un ou de plusieurs de ses éléments. Ces dernières constituent la partie vivace du problème. Le germe en est commun à tous, mais susceptible de développements très-inégaux. Telle de ces facultés, puissante chez l'un, se montre chez l'autre rudimentaire, et réciproquement. Gall a tablé là-dessus. Cependant, tout en reconnaissant l'importance de ces diversités, M. Ott ne pense pas qu'elles suffisent pour justifier le système des localisations.

Le raisonnement, faculté mixte, forme et coordonne, par l'esprit, les idées dont le cerveau fournit les matériaux. Sans doute le cerveau est un instrument complexe. S'ensuit-il qu'il soit divisible en compartiments distincts ? Disposées en groupes naturels, reliées par des trajets transversaux, ses fibres, ses cellules innombrables transmettent les impressions les plus variées. Aucune, dans l'association des idées, ne fonctionne à elle seule. Le moindre jugement suppose au moins le concours de trois notions, même de trois signes, qui peuvent avoir leur origine dans des régions très-éloignées l'une de l'autre. Si je dis : « Ce corps pesant est rouge », il est évident qu'en plus de la sensation auditive émanant du verbe par lequel je m'exprime, j'associe des notions fournies par trois ordres de sensations de foyer très-différent. Il ne s'agit ici que

d'une simple proposition. Que sera-ce d'une exposition successive, d'une démonstration compliquée? Le raisonnement suppose donc, dans chacun de ses actes, l'intervention simultanée et nécessaire de toutes les portions cérébrales.

Deux autres facultés, se rattachant au raisonnement, ont comme lui, à un degré moins saillant, un caractère de généralité. C'est d'une part cette puissance sentimentale, émotive, affective, qui donne l'essor à la vie intellectuelle et morale, d'autre part cette force motrice qui favorise l'action extérieure sous toutes ses formes. Peut-être n'ont-elles pas leur siége principal dans l'encéphale. Les appareils qui les recèlent y envoient du moins des ramifications nombreuses, qui les rendent réciproquement solidaires entre elles et avec la faculté du raisonnement.

Chacune de ces facultés est inégalement départie. Brillante chez les uns, la virilité logique marque à peine chez les autres. Ceux-ci ne s'émeuvent de rien, ceux-là sont de vraies sensitives. Certains volcans de mouvement contrastent avec ces marmottes qui ne bougent jamais de place. Pour les derniers cas, les différences tiennent notoirement à l'intensité de la puissance nerveuse. L'esprit a une trop grande part dans le raisonnement pour qu'à son égard on les mette sur le compte de l'organisme. L'attention pénétrante, la sagacité qui saisit les rapports les plus éloignés, le pouvoir de combinaison qui relie en un faisceau lumineux et coordonné des éléments épars et confus, toutes ces divinations du génie sont les manifestations de notre activité spirituelle, non les produits des organes cérébraux, bien que ces organes y concourent comme instrument plus ou moins parfait de la pensée; car ce n'est pas sans fondement que l'on applique journellement ces qualifications : « Bonne tête, pauvre cervelle, etc. »

Facilité d'action, persistance des impressions, à ces signes se reconnaît la supériorité de l'instrument nerveux, semblable en cela à une machine exempte de frottements et de résistances. Chez le bien doué, les impressions sont nettes, vives et claires; saisissant immédiatement les rapports, il associe les idées avec promptitude. Celui dont la conception est lente ne parvient qu'au prix d'un travail pénible à se mettre dans la tête ce que les plus favorisés apprennent en se jouant. Son cerveau, pesant, inerte, sent faiblement, transmet confusément les impressions, d'où, pour l'esprit, la difficulté de les traduire en idées et de coordonner celles-ci en associations régulières.

La mémoire n'est pas moins individuelle. Prodigieuse et persistante chez les uns, elle est courte et fragile chez les autres. Tel apprend vite qui oublie de même, ou, plus rebelle, conserve inéluctablement le sou-

venir. Une bonne mémoire, c'est-à-dire facile, étendue et durable, est une grande ressource pour les travaux intellectuels. Où siége la mémoire? Quelles sont les conditions anatomiques et physiologiques qu'elle présente? Sans se prononcer là-dessus, M. Ott ne présume pas que le volume du cerveau en soit l'unique cause. Cela doit dépendre encore de circonstances inhérentes à l'organisation.

Arrivant aux fonctions spéciales, M. Ott se figure les organes particuliers qui les représentent comme des parties de l'entier cérébral, concourant pour leur part à l'ensemble des opérations. Leur action ne saurait être isolée ni se produire sans se relier à celle des facultés générales. Mais ici le problème se complique. Nul doute que le cerveau ne soit un composé d'innombrables faisceaux et filets nerveux où chaque sensation, chaque idée, chaque mouvement, chaque instinct ait son point d'émergence. Y aura-t-il donc autant de facultés que de fibres? autant de genres de préoccupations, d'anomalies ou de particularités dans la sensibilité et le moral que de modifications dans ces éléments? Un amateur a la passion des livres rares ou des insectes. M. Ott ne croit pas qu'on puisse ériger en facultés ces manies bibliographiques ou entomologiques. Des fous ont des tendances au meurtre, au suicide, au délire des persécutions, ne serait-il pas absurde de conclure de ces déviations à l'exagération d'une propension naturelle?

Une faculté spéciale se reconnaît à ces deux caractères : elle répond d'abord à une fonction spéciale ayant ses organes spéciaux. Il faut ensuite que ces organes aient des prolongements extérieurs pour l'apport des sensations ou la transmission des mouvements. Une faculté sans fonction serait une monstruosité physiologique; une fonction sans organes extérieurs capables de la manifester au dehors ne mériterait pas le nom de faculté.

A ce point de vue se conçoivent les aptitudes individuellement prédominantes. Toutes celles que l'on constate n'impliquent pas cependant une faculté spéciale et suragissante. La certitude à cet égard n'a lieu que lorsque les deux conditions voulues sont réunies : fonctions et organes. Elles peuvent n'être que faiblement apparentes, et font alors seulement présumer la faculté ou servent à en démontrer l'existence.

En conséquence de ces données, M. Ott exclut de la classe des facultés spéciales : 1° les qualités morales, vertu, vice, dévouement, égoïsme, qui, bien que favorisées par des dispositions de l'organisme, sont avant tout le fruit de la volonté spirituelle; 2° les diversités de caractère, l'irritabilité, l'apathie, la morosité, la tristesse, malgré l'influence qu'exerce sur ces penchants l'appareil émotif; 3° les aptitudes acquises par l'exer-

cice et le travail, effets d'habitude; 4° les goûts, les prédilections et les aptitudes qu'ils engendrent.

Ceci réduit singulièrement le nombre des facultés spéciales réelles. Quant à leur puissance relative, M. Ott la subordonne à celle des facultés générales, au plus ou moins de facilité et de mémoire. Celles qu'il admet formeraient trois divisions : *fondamentales*, *instinctives* (penchants), *intellectuelles proprement dites* (talents).

Les premières, bases de toutes les autres, sont inhérentes aux sens, internes et externes, et à tout le système moteur. Voir, entendre, toucher, sentir sous toutes ces formes; marcher, travailler, constituent, sans contredit, des fonctions et des facultés, représentées par des organes intracrâniens et des organes extérieurs qui frappent les yeux.

Distincts des nombreuses inclinations qui naissent de l'éducation et de l'habitude, il n'y aurait, en réalité, que cinq penchants-facultés, dont deux sur lesquels le doute n'est pas permis : besoins de nutrition et de propagation. On connaît leurs organes extérieurs. Ceux du dedans sont moins déterminés. Selon toute probabilité, le besoin de nutrition a son siége à la rencontre des racines des nerfs du goût avec les filets qui des viscères transmettent immédiatement les impressions au cerveau. Le foyer central qui préside à l'impulsion voluptueuse serait très-diffus, en raison des impressions infiniment variées sous l'influence desquelles cette impulsion se développe. Moins démontrables, les trois autres seraient l'amour de la propriété, le courage et le sentiment contraire, la peur ou la timidité.

Le besoin d'appropriation, qu'il ne faut confondre ni avec l'idée conventionnelle, ni avec le fait économique du droit de propriété, est tellement dans l'organisation, qu'on le retrouve chez les animaux. Eux comme nous ont les organes de préhension, et non-seulement ils saisissent, mais ils réservent et défendent, dans le gîte où ils les déposent, les objets nécessaires à leur usage. Chez l'homme, ce penchant, exagéré, constitue l'avarice. On ignore où, dans le cerveau, il réside.

Le courage, qui se manifeste par l'énergie de l'attaque et de la défense, appartient, comme une sorte d'apanage, à certaines espèces et à certains hommes. D'autres, ou en sont dépourvus ou n'en déploient que dans des circonstances exceptionnelles. Son principal mode étant l'élan en avant, il est vraisemblable, étant connu le siége des impulsions en ce sens, qu'on parviendra à localiser le penchant lui-même.

Contre-parties, la pusillanimité et la peur pourraient s'expliquer par une faible vitalité de l'organe du courage. M. Ott leur suppose un organe direct. A la faculté de la fuite correspondraient des instruments

de fuite. Plusieurs espèces, le lièvre entre autres, n'ont que ce moyen d'échapper au danger. Sous ce rapport, elles prennent, même fréquemment, sans cesse en éveil, l'apparence pour la réalité.

Les facultés intellectuelles ou talents ont leur centre principal d'activité dans le cerveau. On juge de leur présence et de leur force par leurs produits plus que par leurs organes extérieurs, à peine visibles. M. Ott établit entre elles une notable distinction, suivant qu'on incline vers les faits purement intellectuels ou vers les choses pratiques, vers la science ou la réalisation. On le comprend, si l'on se rappelle que les facultés fondamentales se réfèrent à la sensation ou aux mouvements. En supposant entre leurs organes respectifs une inégale puissance nerveuse, on aurait, et réciproquement, selon la prédominance, ou l'esprit scientifique, ou l'esprit pratique, qui se spécialiseraient dès lors au hasard des applications, sans que les aptitudes créées ainsi eussent nécessairement pour principe des facultés et des organes distincts.

Beaucoup de personnes ont la vocation de la science, aiment à voir, à savoir, à lire, à étudier, à sonder les obscurités des problèmes. Cette vocation que devraient posséder et que, malheureusement, dans la société actuelle, ne possèdent pas toujours ceux qui se vouent aux carrières libérales, se présente sous deux formes. La sensation se distingue de l'idée. Dans le travail de l'esprit, ou la première entre fréquemment en jeu, ou ce travail s'accomplit presque exclusivement sur des conceptions idéales et des signes. De là deux ordres de sciences : les unes dites d'observation et expérimentales : physique, chimie, histoire naturelle, médecine; les autres abstraites : mathématiques, philosophie, histoire, droit, etc.

Or, M. Ott incline à croire que le cerveau recèle des organes spéciaux et pour la sensation directe, les impressions sensibles, et pour la perception des idées et leurs signes. Dans cette hypothèse, la prédilection soit pour les sciences expérimentales, soit pour les sciences abstraites ou d'érudition, se justifierait par la prépondérance de l'un des ordres d'organes sur l'autre. Un camp renfermerait Hippocrate, Galien, Boerhaave, Harvey, Haller, Buffon, Bichat, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire; un autre camp, Socrate, Platon, Aristote, Descartes, Newton, Leibnitz, Cujas, Montesquieu, Freret, Niebuhr, Jacob Grimm, Champollion.

Une division appelle, il est vrai, des subdivisions. M. Ott n'en aperçoit que deux saillantes : c'est chez certains individus une facilité extrême, soit pour l'étude des langues, soit pour la conception des relations mathématiques. On a voulu isoler la faculté du langage. En tant que reproduction des sons, certes elle a pour instruments l'ouïe, le

glosso-laryngien et les nerfs intermédiaires. Mais les mots expriment plus que des sons. Ce sont des signes; ils ont un sens. Le cerveau tout entier concourt à leur formation; en sorte que cette faculté du langage se confond avec celle du raisonnement lui-même. Elle est générale, non spéciale. Toutefois ce caractère de spécialité, elle peut l'acquérir par le perfectionnement de ses organes propres, des nerfs auditifs intra-crâniens qui, à force d'agir, permettent de distinguer les nuances auditives, aident à saisir vite les vocabulaires les plus divers, avantage précieux pour ceux qui s'occupent de linguistique et de philologie.

L'aptitude pour les combinaisons mathématiques est particulièrement surprenante chez certaines personnes, sans qu'on ait pu en découvrir l'organe. Ces phénomènes ne sont pas très-rares qui, dépourvus de toute instruction, font les opérations de calcul les plus compliquées. J'en ai observé deux exemples dans ma section des idiots à Bicêtre. Plusieurs mathématiciens célèbres ont, dès au sortir de l'enfance, donné des preuves de leur génie particulier, tandis que, par contre, on voit, malgré de sérieux efforts, une foule d'individus, capables d'ailleurs, échouer complétement dans la compréhension des problèmes un peu complexes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre. Nécessité est donc de reconnaître là une faculté spéciale. Elle ne manquerait pas d'organes externes, ayant pour tributaires tous les sens, d'où lui viennent, à l'infini, les notions abstraites de nombre, d'étendue et de mouvement.

En dehors de ces vocations réellement originaires, toutes celles que l'on peut constater pour d'autres sciences ne seraient que de formation. M. Ott admet néanmoins, à leur égard, l'éventualité d'une transmission héréditaire, dont on a des témoignages pour certaines dispositions acquises. Mais il y a loin de là à une faculté spéciale. Tel excelle dans la médecine qui se serait distingué dans toute autre branche, zoologie, chimie, botanique, philosophie, histoire, jurisprudence, etc., la préférence accordée à telle profession ou à telle étude dépendant moins d'un goût décidé que des circonstances.

Au sens scientifique opposant le sens pratique, M. Ott assigne pour caractéristique à ce dernier un objectif précis. Ceux qui en sont doués, souvent réfractaires aux théories, habiles à saisir les moyens, vont droit à leur but par une action passionnée. Dans cette catégorie figurent les hommes d'Etat de premier ordre, les grands généraux, les grands administrateurs, les industriels, les négociants, les banquiers éminents. Chez tous, il y aurait dans l'ensemble des organes encéphaliques du mouvement un développement spécial. Peu nombreuses seraient les aptitudes de ce genre. M. Ott en signale deux assez caractérisées. L'art

de la mécanique est notoirement un privilége pour certaines organisations. Presque tous les grands inventeurs de machines ont étonné par leur talent précoce. De pauvres ouvriers se sont ainsi rapidement élevés à la réputation et à la fortune. Combien d'ouvrages remarquables ont été conçus et exécutés par des maréchaux, par de simples artisans de campagne, sans instruction ni outillage !

On peut ranger encore parmi les dons naturels, cette adresse, cette habileté que certains individus possèdent, non plus pour un métier seulement, mais pour toute espèce d'opérations manuelles. N'excluant aucune autre qualité, elle relève celles auxquelles elle s'allie. Jointe au savoir, n'est-ce pas d'elle que naîtraient les grands chirurgiens?

M. Ott place les *facultés artistiques* sous la dépendance de l'appareil sentimental ou émotif, source de nos émotions, de nos affections, des impulsions qui nous attirent ou nous repoussent. Cet appareil prédomine-t-il? Les impressions sont vives et passagères, les désirs impérieux, les passions ardentes, les sympathies comme les antipathies exagérées, les jugements prompts, irréfléchis, souvent partiaux, la transition de l'expansion à la dépression irrégulière et rapide. Cet état, du reste, n'a rien de spécial, et s'il accompagne quelquefois les facultés artistiques, il n'en est point l'apanage obligé.

Seulement l'appareil émotif est complexe. Il recèle des organes particuliers qui, lorsque leur activité est puissante, donnent lieu à la manifestation de ces facultés. Certaines personnes ont un vif sentiment dans l'ordre des mouvements, de la mesure et du rhythme, dans celui des sensations, de la couleur, des formes et des sons musicaux. Ce sentiment, dont quelques-uns n'ont aucune idée, n'est pas une simple perception, mais une affection, dont la vivacité se proportionne à l'intensité de l'impulsion émotive.

Indépendamment de cette faculté générale, qui constitue les amateurs et les critiques, il y aurait donc des facultés artistiques spéciales. Sous cette influence, le langage, par exemple, revêt un caractère émotif. Il devient, associé à la mesure, au rhythme, à la consonnance et à l'harmonie, et selon que ces éléments esthétiques sont plus ou moins marqués, soit la poésie, soit l'éloquence. Ce n'en est toutefois que le substratum matériel. Le langage, si brillant, si coloré qu'il soit, n'est que l'expression, l'enveloppe de la pensée. Pour être véritablement poëte, orateur, écrivain, il faut que le fond, l'idée réponde à la forme, et c'est ailleurs que dans les organes du cerveau que se trouvent la grandeur et l'élévation des idées.

La plus incontestable des facultés artistiques, celle que l'on invoque à

tout propos, c'est la faculté musicale. Évidemment l'ouïe a, avec l'appareil sentimental, des relations directes; il le fait vibrer sans cesse. Mais entre les individus quelles différences! Tels êtres profondément dégradés saisissent, à la première audition, et suivent des airs difficiles que ne sauront rendre, après des épreuves multipliées, certaines natures d'élite. La composition, l'exécution, l'une résultant d'une élaboration cérébrale, l'autre impliquant le concours des organes du mouvement, sont deux formes de ce talent, qui peuvent être isolées ou réunies.

Une faculté non moins tranchée que la précédente est celle du dessin, qui consiste à percevoir et à combiner les formes, de manière, en les retraçant, à les rendre parlantes. Bien servie par l'œil et la main, réchauffée par l'enthousiasme, c'est elle qui inspire et produit les grands peintres, les grands sculpteurs, les grands architectes. La peinture exige en même temps un vif sentiment de la couleur. Entre elle et la sculpture existe une étroite affinité. Certains artistes cultivent l'une et l'autre avec distinction et les circonstances paraissent agir pour beaucoup dans la direction qu'ils adoptent. Les exemples les plus éclatants ont été fournis dans l'antiquité par la sculpture, dans les temps modernes par la peinture. Comprenant le plus d'éléments variés, l'œuvre de l'architecte saillit moins dans sa spécialité diffuse.

En terminant, M. Ott résume dans un tableau synoptique l'ensemble des facultés par lui reconnues comme ayant des organes nerveux.

FACULTÉS GÉNÉRALES : Raisonnement.— Sentiment.— Mouvement.

FACULTÉS FONDAMENTALES : Organes spéciaux des sens,— du mouvement.

FACULTÉS INSTINCTIVES OU PENCHANTS : Nutrition.— Propagation de l'espèce.— Instinct de la propriété.— Courage.— Timidité.

FACULTÉS INTELLECTUELLES, renfermant les facultés purement intellectuelles et les facultés artistiques, ainsi subdivisées :

Facultés purement intellectuelles : **Esprit scientifique** : Inclination vers les sciences expérimentales. — Inclination vers les sciences abstraites. — Aptitude pour les mathématiques.— Aptitude pour les langues.

Esprit pratique : Grand esprit pratique.— Aptitude pour la mécanique.— Habileté générale.

Facultés artistiques : Faculté artistique générale.— Facultés spéciales pour la poésie, l'éloquence. — Pour la musique (composition et exécution). — Pour les arts du dessin et de la couleur.

En analysant les travaux de Cerise, nous avons constaté une fois de plus combien sont ardus les problèmes qui se rattachent à l'étude des fonctions mentales. L'âme est-elle indépendante de la matière? A-t-elle

ses facultés distinctes? Les manifestations psychiques ne sont-elles pas plutôt un résultat de l'action cérébrale? Et, dans cette hypothèse, le cerveau agit-il par sa masse ou par quelques-unes de ses parties? Ces demandes demeurant sans réponses, comment, dans l'appréciation des phénomènes, déterminer les parts respectives de l'un et l'autre élément, physique et spirituel? Tout ingénieuses que soient les données par lesquelles M. Ott s'est efforcé d'opérer cette distinction, et notamment de fixer le double caractère à l'aide duquel il serait permis de reconnaître les facultés douées d'organes nerveux, nous doutons qu'il en ressorte une bien vive lumière pour l'explication de la mystérieuse énigme.

Il s'est attaqué à la nomenclature de Gall, dont il désapprouve les localisations. La prévention nous semble l'avoir guidé dans ce jugement. On se transmet, d'auteur à auteur, des arguments qui n'en sont pas meilleurs pour cela. Cerise en avait reproduit le plus grand nombre, dont nous avons établi la fragilité. M. Ott affirme à son tour que Gall serait parti de la crânioscopie. Il n'en est rien. Son procédé a été beaucoup plus logique. Élève, il avait remarqué chez certains de ses condisciples des facultés que, malgré ses efforts et son application, il ne pouvait égaler. Lui-même, en revanche, en possédait de prédominantes qui ne saillissaient point au même degré chez les autres. A quoi tenaient ces différences?

Son attention fut naturellement dirigée sur les centres nerveux, dont l'étendue et la configuration du crâne pouvaient fournir une idée approximative. Pour la première fois, comparant scientifiquement les têtes et les voyant non moins différentes sous le rapport du volume que de la forme, il se dit que là, sans doute, se trouvait la raison des diversités d'aptitudes et de caractères. Dès lors, appareillant les types suivant leurs analogies, il croit, en effet, trouver entre la conformation crânienne et les manifestations mentales des relations dont il poursuit la vérification. L'idée de la pluralité des fonctions n'est donc point née de celle de la pluralité des organes, mais bien celle-ci de l'autre. Fondées ou non, les localisations ont été la conséquence du concours que se sont mutuellement prêté l'observation et l'induction.

Il n'est pas plus exact de prétendre que, dans la désignation de ses facultés, Gall n'ait été que le copiste de l'école écossaise. Sa marche s'explique suffisamment par son point de départ, sans l'intervention de Th. Reid, à qui vraisemblablement il ne songeait guère. Quel plus fécond instructeur que la nature? T. Reid n'a réalisé, dans son cabinet, qu'une conception spéculative. C'est en analysant des centaines de sujets, en saisissant sur chacun d'eux ce qu'il pouvait y avoir de tranché sous le

rapport des talents, du caractère, des qualités morales, des affections et des penchants que le célèbre phrénologue a puisé les éléments de sa classification. Aussi, vérité à part, a-t-elle un cachet remarquable de netteté et de force, que ne présente point la théorie du philosophe écossais. C'est une œuvre de science; et, de fait, entre cette œuvre et celle qu'on lui oppose, les différences sont radicales. Chaque faculté, dans Gall, distincte, formelle, spécialisée, primitive, répond à un compartiment nerveux, tandis que les aptitudes décrites par Th. Reid, à peu près nominales, vaguement classées, n'apparaissent, pour la plupart, que comme des résultats du fonctionnement général de l'intelligence. Au point de vue éducateur, les données qui en découlent n'accusent pas un contraste moins frappant, Th. Reid se bornant aux vaines formules d'une prédication sans portée, Gall insistant sur la nécessité, afin de développer parallèlement l'organe et la fonction, de soumettre chaque germe particulier à une culture méthodique et appropriée.

On impute à ce dernier son matérialisme. Encore une incrimination inconsidérée et fausse. Gall a toujours reconnu, corollaire même de sa doctrine, le principe supérieur qui sent, pense, imagine, raisonne, réfléchit, veut, etc. Son aveu, à cet égard, serait-il de l'hypocrisie? Nullement, puisque, sous le nom de *sens internes*, il assimile aux sens spéciaux les forces primitives dont l'action, selon lui, se concentre dans les compartiments intracrâniens, sans le secours de prolongements extérieurs. Seulement, quelle est, en dehors de sa sphère abstraite, l'étendue de ce pouvoir, âme ou moi, son degré d'initiative propre, l'efficacité de sa domination sur les autres éléments? Là se rencontre la région inaccessible que, sagement, Gall a respectée en s'inclinant. Un jugement est exact ou non. On cède ou l'on résiste à une passion. Est-ce de l'esprit qui juge et sent ou des conditions que proviennent les modes divers de juger et d'agir? La question du libre arbitre a paru insoluble à Gall; il n'a point lutté contre l'insurmontable. Sans compromettre le principe, on peut, et ce n'est pas inutile, apprécier la valeur des causes tangibles et des modifications organiques : c'est ce qu'il a entrepris de faire. La tâche était rationnelle. Quant au succès, *sub judice lis est.*

M. Ott décèle d'abord un visible embarras dans sa définition du mot *faculté*. Le pouvoir d'agir avec *connaissance et liberté*, supposerait une activité extraorganique; et, en effet, dans la rigueur de la théorie, il n'y aurait que des facultés purement intellectuelles. Néanmoins, à part quelques-unes ayant ce caractère absolu et qu'il écarte, conscience, formation des idées et des jugements, mémoire, choix, volonté, amour

des autres et de soi-même, l'auteur admet et envisage une série de facultés, générales ou spéciales, dues à la participation conjointe de l'esprit et de tels ou tels organes nerveux. Le raisonnement appartiendrait notamment à la première catégorie de cette division, l'esprit recevant des divers points du cerveau les matériaux sur lesquels il opère.

Cette démarcation, sans contredit, préjuge et affirme le spiritualisme. Est-ce à bon droit? D'où naissent les idées, si ce n'est originairement de la sensation? Où s'emmagasinent les souvenirs, si ce n'est dans la substance nerveuse? La conscience sur quoi repose-t-elle, si ce n'est sur des notions et des sentiments de même source? Quand nous choisissons, quand nous voulons, n'est-ce pas en vertu de perceptions senties, d'impressions affectives et émotives? L'amour de soi et des semblables ne suppose-t-il pas enfin des éléments analogues? Entre ces manifestations et celles du raisonnement on n'aperçoit aucune différence. L'intervention du système nerveux est nécessaire pour les unes comme pour les autres.

Gall ne s'est point heurté à cet écueil. Comme fait, le *moi* s'imposait à sa conscience. Mais non-seulement il ne s'est point ingénié à en sonder l'essence impénétrable, ce qui est à remarquer, c'est qu'il n'en a point localisé les attributs. En tant que puissance abstraite, aucune des facultés dites de l'entendement n'a, dans sa nomenclature, de siége distinct : ni le jugement, ni l'imagination, ni la réflexion, ni le raisonnement, ni la volonté, pas même la mémoire. Que si çà et là le contraire apparaît dans le langage, c'est une illusion, dont en y songeant, on ne tarde pas à découvrir la cause. On a les facultés de ses aptitudes. Au service des sens internes et externes, c'est-à-dire des forces primitives, le fonctionnement psychique général se spécialise en quelque sorte et prend un relief proportionnel aux énergies particulières. L'imagination poétique signifie, par exemple, non qu'il y ait une imagination adaptée à la poésie, mais que, lorsque l'organe qui y préside est actif, les produits dans cet ordre d'élaboration sont plus ou moins éclatants. C'est en ce sens qu'il y aurait une mémoire des mots, des lieux, un instinct musical, mécanique, etc., etc.

Les phrénologues ne fractionnent point l'intelligence, ainsi qu'on le leur a reproché. On la retrouve, identique, au fond de toutes les opérations avec l'ensemble de ses attributs. Chez chaque individu et selon chaque branche, les inégalités tiennent aux aptitudes et aux connaissances spéciales. Je disserte sur Cicéron : admettons que la nature m'ait doué d'une organisation sensible aux beautés de l'éloquence. Comme modèle, j'apprécie et je compare le grand orateur. Les rapprochements s'offrent saisissants à mon imagination. Des inductions qui se pressent

naissent des raisonnements, des opinions, des convictions, susceptibles de se traduire en mouvements passionnels et en déterminations corrélatives. Quelque point qu'on aborde, l'enchaînement est uniforme. Ce jeu, d'ailleurs, est si simple, que, sur l'énoncé de la théorie, on le devinerait par avance. Dans une étude sur la classification des maladies mentales, une sévère analyse des types individuels nous a conduit à des données semblables, sanctionnées par la doctrine et l'expérience. En séparant le fonctionnement syllogistique de celui des mobiles, sentiments et idées, nous avons pu, non-seulement réaliser une nomenclature où chaque variété vient se ranger sans effort dans l'un ou l'autre groupe, nettement dessiné, des folies générales ou partielles, mais, psychologiquement, éclairer d'un jour nouveau le rôle respectif des virtualités humaines et les conditions de leurs manifestations normales. C'est, à mon avis, un puissant argument que cette concordance de la pathologie et de la psychologie vis-à-vis d'un problème qui jusqu'ici a déçu les plus éminents penseurs.

Eu égard à leurs signes et à leur nombre, M. Ott nous paraît limiter arbitrairement ses facultés spéciales. Lui-même confesse que plusieurs d'entre elles n'ont point, apparent, le double organe nerveux qu'il exige, extérieur et intérieur. L'un ou l'autre, parfois même tous les deux, ne se déduisent que de la fonction constatée. C'est déjà chose grave que cette *latence* d'un caractère réputé pathognomonique. Mais parmi les aptitudes élevées par Gall à la dignité d'attributs psycho-cérébraux et que M. Ott écarte, entre autres les penchants moraux et affectifs, beaucoup, à côté de celles que comprend la division de notre savant collègue, pourraient légitimement revendiquer un siége conjectural dans le système nerveux. En quoi les sentiments de dignité, du droit, du devoir, de la bienséance, de l'ordre, de la propreté, diffèrent-ils de l'amour de soi et des semblables ? On les dit un fruit de la discipline, de l'éducation, de l'expérience, de l'habitude. Il faut distinguer entre la notion qui provient de ces sources et une certaine innéité qui fait sentir le prix de ces qualités et dispose à les conquérir.

Tot capita, tot sensus. Les diversités physiques de l'homme sont innombrables. Un contraste non moins accusé s'observe, à égalité de milieu, sous le rapport des talents, du caractère, de la moralité, des affections, des goûts, des inclinations. Les têtes, d'un autre côté, tranchent singulièrement entre elles par le volume et la configuration. Gall aurait-il trop présumé, en supposant une corrélation entre certains développements cérébraux et certaines prédominances psychiques? L'observation le dément moins qu'on ne l'imagine. N'est-ce pas d'ailleurs à des caté-

gories de fibres et de cellules nerveuses que M. Ott lui-même rattache ses facultés spéciales? Ajoutons qu'il n'est aucune de nos dispositions qui ne s'alimente au foyer commun des sensations et des idées et qui n'ait ses moyens d'expression au dehors.

Un point a été fort controversé. Cabanis, sans déshériter l'encéphale, plaçait dans les viscères le siége des passions Bichat, Gall, Georget leur assignaient une origine cérébrale. Cerise, qui les réduit à l'émotion viscéro-ganglionnaire, en fait une objection contre l'organologie phrénologique. Mais le mot *passion* n'a point une acception nettement délimitée. Tandis que pour les uns il se restreint aux mouvements plus ou moins tumultueux de l'ordre affectif, les autres, formant deux camps, l'appliquent, ceux-ci à toute action, ceux-là seulement aux écarts des mobiles naturels de la constitution humaine. La passion, dans ce dernier sens, serait un trouble, un excès, une souffrance, un mal. Dans l'autre, plus conforme au langage usuel, elle revêtirait des aspects variés. Il y aurait des passions bonnes ou mauvaises, propices ou désastreuses. L'émulation est une heureuse passion. Noble et féconde quelquefois, l'ambition produit souvent les désastres et la ruine. La passion du jeu est funeste, etc., etc.

Ces tendances ont manifestement un principe psycho-cérébral. A cet égard, en s'associant au sentiment, les plus instinctives rentrent dans la commune loi. Il ne répugne point dès lors d'admettre que chacune soit représentée par des molécules cérébrales dont l'énergie relative, primordiale ou acquise, concorde avec l'infinie variété des prédominances individuelles. Inductivement, le système de Gall, ses vues coordinatrices n'ont donc rien d'antirationnel. S'ensuit-il qu'il y ait réellement des compartiments nerveux distincts et que la localisation phrénologique y réponde? Sans se montrer ULTRA, lui-même, le père de la doctrine, signalant les aspérités du sujet, provoque les recherches et la vérification incessantes.

Une chose, du reste, est de nature à séduire. Laissons de côté la crânioscopie et ses *desiderata*. Le fonctionnement psychique, tel qu'il ressort des données de Gall, n'offre aucune de ces insuffisances ou de ces contradictions qu'on rencontre dans la plupart des autres conceptions philosophiques. La question du matérialisme et du spiritualisme est réservée, et cependant le principe supérieur ou *moi* se meut dans son domaine. Jusqu'où s'étend son initiative? Nul ne le sait. Mais, tandis que la grande majorité des psychologues s'évertuent à vouloir la fixer, Gall s'abstient à ce seuil de l'inaccessible, fruit défendu par la science. Notre esprit opère sur des impressions et des idées, en vertu d'impulsion

émotives ou passionnelles. Il ne lui attribue point en propre, si élevés qu'ils soient, des résultats qui peuvent tenir aux éléments et aux mobiles de l'opération.

Sa désignation de *sens internes*, appliquée aux forces primitives, indique elle-même la limite qu'il n'a pas voulu franchir. Ils forment seulement une échelle qui, des degrés inférieurs, s'étend aux plus hauts sommets. D'où procèdent le jugement, le discernement, la conscience, la mémoire, le choix volontaire, etc.? Le *moi* les recèle, soit. Mais pourquoi, dans leurs manifestations tant d'inégalités, vraiment natives? Le *moi* serait-il diversement trempé selon les personnes? Mystère profond! au moins est-il probable qu'à l'organisation revient, en majeure partie, cette individualisation. Ce qui, surérogativement, inciterait à le croire, c'est que, indépendamment de la culture et de l'éducation, ces inégalités ne sont point absolues, en plus ou en moins. Tel mathématicien émérite n'aurait été qu'un piètre diplomate. Certains rimailleurs, fins critiques, n'ont jamais dépassé le niveau du versificateur. Hercule soupirait aux pieds d'Omphale. Les plus valeureux ont d'incroyables faiblesses. J'ai eu pour client, il y a une trentaine d'années, un monsieur qui, toujours prêt à braver les périls, tombait en pâmoison au moindre bobo, à la plus légère égratignure. « La maladie, disait-il en forme d'excuse, est le chemin de la mort. »

Plus on s'appesantit sur le problème culminant de la psychologie, plus on s'aperçoit que Gall a ouvert la voie. M. Ott rend à son système un hommage involontaire, en concédant des organes nerveux à certaines facultés spéciales. Pour s'en être inspiré, M. Félix Voisin a donné à ses écrits un tour original, libéralement pratique et vrai. La science n'est pas la seule débitrice de ce système. Dans l'application comme au point de vue des réformes, Gall a fourni à la législation, à la pédagogie, à la sociologie les plus lumineuses indications. Sans libre arbitre, source du mérite ou du démérite, point de sanction sociale. Le rôle attribué aux compartiments nerveux dans les actions humaines détruirait-il cette garantie de la sécurité publique? Banale, à force d'être répétée, cette objection n'en est pas plus péremptoire. La philosophie affirme le libre arbitre; le démontre-t-elle? Gall respecte l'énigme, elle l'écarte. En est-on plus avancé? Non, des deux parts la question demeure intacte; et elle est tout entière dans le degré d'influence des penchants et des motifs. Par combien de formules l'Évangile lui-même n'accuse-t-il pas les puissantes impulsions de la chair, *faible quand l'esprit est prompt?* Que d'écueils semés sur notre route par les tentations et avec quelle sollicitude ne nous recommande-t-il pas de les éviter?

Si la morale n'avait d'abri qu'une vaine thèse, elle serait en grand péril. Ce qui fait sa force, c'est que le sentiment de la liberté et de la responsabilité, qui lui sert de fondement, est un axiome des consciences, supérieur aux affirmations ou aux dénégations des théories. On peut donc s'adonner sans crainte à la méditation des plus hauts problèmes concernant les facultés humaines. Mais, pour y réussir, la philosophie doit déserter son ornière traditionnelle. Il est aisé, dans le silence du cabinet, de s'égarer au milieu du conflit désordonné des opinions contradictoires. L'observation, voilà le terrain par excellence, en se gardant, d'ailleurs, d'outrepasser, dans l'induction, la signification des faits. A-t-on mal vu ou faussement interprété, un plus clairvoyant ou plus logicien signale l'erreur et la rectifie. Certes, tous les secrets ne seraient pas immédiatement dévoilés. Il y en a d'inabordables; d'autres, présentement, se dérobent encore aux regards. On arriverait, du moins, sur ce qui est su et susceptible de contrôle, à un accord inévitable. Engagé dès lors dans cette voie si naturelle qui conduit du connu à l'inconnu, le progrès parcourrait, sous toutes ses faces, des étapes rapides, enveloppant le monde dans la bienfaisante atmosphère d'une civilisation de plus en plus avancée. DELASIAUVE.

LE SERGENT DALOUSIE.

Y a-t-il des idées innées, comme le pensaient Platon, Leibnitz et Descartes? *Nihil est intellectu quod non prius fuerit in sensu*, répondent Aristote, Locke, Condillac et la plupart des philosophes. Évidemment, s'il y a quelque chose d'inné, ce ne sont pas les idées, mais les aptitudes à les acquérir. Toutefois, si, à cet égard, l'accord est aujourd'hui à peu près unanime, le problème des facultés a un horizon plus étendu. Le pouvoir indéfini, commun à tous, de former des idées d'après les impressions reçues des sens, n'explique pas la diversité tranchée des manifestations qui se remarquent entre les hommes et s'accusent par les talents, les caractères, les sentiments, les affections et les instincts. Sont-ce là des dons naturels ou des fruits de l'éducation et du milieu?

Telle est, à propos de la guerre actuelle, l'interrogation que se pose M. Foissac, dans l'*Union médicale* (5 novembre). « Nous n'avons ni officiers ni cadres », vont répétant les alarmistes. Oui, fait observer M. Foissac, dans les temps modernes, « rien ne supplée des officiers

instruits et vieillis dans les camps, sinon le génie, qui, délivré des langes de la routine et de la hiérarchie, se révèle subitement dans une occasion imprévue et entre en possession de la renommée. » Mille exemples attestent, en effet, que la supériorité dans tous les genres : poésie, sculpture, architecture, musique, etc., dépend d'une organisation privilégiée. On naît Cicéron ou Achille. Tout Français n'a pas l'étoffe d'un soldat, comme notre amour-propre nous le suggère ; il le devient, disait Napoléon. C'est à la nature, au contraire, que l'on doit les grands capitaines. Ce qui n'exclut le mérite ni de l'exercice ni de l'expérience. Lannes grandissait à chaque bataille. A trente ans, Alexandre avait achevé ses plus belles conquêtes ; Annibal n'avait que vingt-cinq ans à Sagonte, trente et un à Cannes. A vingt-quatre ans, Scipion s'emparait de Carthagène, triomphait d'Asdrubal en Espagne et, à trente-deux ans, remportait sur Annibal lui-même la bataille de Zama. Gaston de Foix n'avait que vingt-trois ans à Ravenne, Don Juan d'Autriche vingt-quatre ans à Lépante, le grand Condé vingt-deux ans à Rocroi. Hoche commandait en chef à vingt-cinq ans, Marceau à vingt-quatre, La Rochejaquelein à vingt-deux.

Ces hommes, du reste, n'apparaissent que dans les circonstances exceptionnelles, dans les révolutions. Moreau, Pichegru, Murat, Masséna, Ney, Desaix, Kléber, furent des généraux improvisés. Si la malheureuse guerre dans laquelle nous sommes engagés persiste, M. Foissac ne désespère pas de voir surgir des rangs les plus infimes quelques-uns de ces vaillants d'élite qui, tout à coup, font tourner la chance des batailles. Il cite un fait, non enregistré dans l'histoire, et qui prouve que, pour vaincre l'oubli et arriver à l'illustration, beaucoup n'ont manqué que d'une occasion propice.

Après Waterloo, Rapp, dans sa retraite sur Paris, s'était retiré dans Strasbourg avec trente mille soldats excellents, sans presque avoir combattu. On l'accusait de mollesse, presque de trahison, pour n'être pas venu en aide à des détachements du général Creté. Paris ayant capitulé, Rapp dut céder à son tour. Des conditions fort dures lui furent faites. Entre autres, un arriéré de solde de quatre mois était dû à la troupe ; il n'était point mention de l'acquitter. L'armée se mutina, révoqua son général et confia le commandement au sergent Dalousie, assisté d'un conseil de quarante-deux sous-officiers. C'était un brave fort estimé, mais qui, malgré ses services, n'avait pu franchir les grades inférieurs.

En possession de l'autorité, Dalousie consigne tous les officiers, double les avant-postes pour éviter une surprise, s'apprête, s'il le faut,

à soutenir une bataille contre 150 000 ennemis, et place de forts piquets aux portes de Rapp et du commissaire autrichien. Rapp voulut sortir et dut rentrer, couché en joue par les sentinelles; son cocher, s'étant obstiné à passer, fut tué d'un coup de baïonnette.

Le conseil se tenait en permanence. On y décida qu'à titre de prêt au gouvernement, la ville serait frappée d'une contribution extraordinaire pour le paiement de la solde due. Les bataillons sous les armes, les canonniers à leurs pièces, il n'y eut aucune résistance et les sommes furent réparties à tous avec la plus stricte équité. A la suite de cette opération, le troisième jour, Dalousie passa une revue solennelle, et, ayant réuni sur la grande place près de 10 000 hommes, leur fit exécuter avec précision les manœuvres les plus difficiles. Cette tâche accomplie, il rendit à la liberté général et officiers, recommanda aux soldats une exacte discipline et se démit de son commandement transitoire. Satisfaits, les régiments prirent la route des cantonnements que le ministre leur avait assignés. Bien inspiré, le gouvernement ne songea point à punir une révolte qui, née d'une cause si légitime et admirable dans ses phases, avait abouti à un tel dénoûment.

Le témoin oculaire de qui M. Foissac tient ces intéressants détails ignore ce qu'est devenu le héros de l'aventure. Sans nul doute, Dalousie aurait brillé dans un poste plus élevé. On sent vaguement le vice des écoles spéciales. L'instruction fait de bons sujets; elle n'est point une garantie de ces vocations précieuses qui se rencontreraient plus fréquemment, au bénéfice commun, si les bases du concours étaient plus larges. La première préoccupation des gouvernements devrait être de pressentir et de fomenter les germes de toutes les capacités. On les étouffe plutôt, et Dieu sait ce qui nous en coûte...

DELASIAUVE.

BIOGRAPHIE PSYCHIQUE.

CERISE ET SES ŒUVRES (*suite et fin*).

Thérapeutiquement, nous étudions peu et nous ne savons guère utiliser les agents impondérables. Sous l'influence d'une constipation opiniâtre, qui avait nécessité la curette, une jeune fille avait contracté des attaques hystériques. Un purgatif violent les fit cesser en même temps qu'une vive douleur du côlon descendant qui peut-être se liait à leur production. La liberté du ventre était entretenue au

moyen de lavements. Mais, au bout de huit mois, survint une toux bruyante, diaphragmatique, se répétant, comme un vagissement éclatant, de cinq en cinq minutes. Affusions froides, pointes de feu, vésicatoires, électricité dirigée sur le diaphragme, ayant échoué, Cerise, d'accord avec M. Briquet, appliqua le galvanisme sur les deux côtés du larynx, et la toux ne reparut plus. La malade n'entendait pas le bruit qu'elle produisait (*Ann.*, 1859, p. 556).

La croyance au spiritisme prédispose à la folie. Dans la séance du 27 février 1860 de la Société médico-psychologique, M. Baillarger ayant cité une dame qui, à force d'évoquer l'âme de sa fille, colloque sans cesse avec elle, Cerise appuie ce fait d'un exemple analogue. Deux sœurs s'amusaient à l'exercice des tables tournantes. L'une d'elles en vint à ne pouvoir plus faire un acte sans entendre une réflexion hostile et caustique.

D'après Cerise (*Annales*, 1861, p. 657), l'authenticité des faits relatifs à Jeanne d'Arc serait contestable. Pour juger de la nature de ses voix, une enquête, difficile aujourd'hui, serait indispensable.

M. Billod communique à la Société (29 juillet 1861, p. 132) un travail sur les anomalies de l'association des idées. Une discussion s'engage sur la nature psychologique du phénomène. Garnier indique deux modes. Dans l'un, ou l'idée représente un objet absent, ou l'objet rappelle l'idée corrélative et celle des objets adjacents; dans l'autre, on s'élève du particulier au général ; on suppose à des sujets analogues des qualités semblables. Pour Buchez, l'idée de cause à effet ne saurait s'entendre dans le sens d'association. Cette association ne s'observe point dans le *post hoc, ergo propter hoc.* Les faits similaires constituent seuls des associations d'idées, dépendances de la mémoire. A cela Garnier ajoute la relation simultanée ou contiguë des sentiments, des affections, des connaissances et des croyances, qui s'expliquent les uns les autres. Cerise donne au sujet une extension plus grande encore. Les idées s'associent avec les sensations, les émotions, les mouvements. Un fait de conscience en suscite un autre. Avec les scènes qu'il évoque, un souvenir ramène les émotions éprouvées. Le langage ne s'effectue, rapide, que par suite d'une habitude de liaisons, et l'éducation se résume dans une série d'impressions qui créent l'aptitude à discerner et à sentir le bien et le mal. Cerise a fait chez un jeune chien une singulière expérience. Comme il l'avait châtié chaque fois qu'il urinait sur le parquet, cet animal, coupable, en sa présence, d'une nouvelle incongruité, fuyait, la queue entre ses jambes. Cerise répand de l'eau et appelle le chien d'un ton caressant ; à peine a-t-il vu la trace liquide,

qu'il s'éloigne avec crainte. La plaisanterie ne manquait jamais son effet. Était-ce de l'intelligence?

Afin de faire exécuter certains actes au même animal, notre confrère, avec un fouet armé d'un sifflet, le cingle en sifflant et le poussant du pied. Bientôt le sifflet suffit, puis le mouvement du pied. C'est l'éducation du cheval qui, après avoir subi l'éperon et la bride, obéit à la simple pression du cavalier. Parler, écrire, lire la musique, l'exécuter sur un instrument, c'est accomplir des actes devenus faciles par une association répétée de signes, de sons, de mouvements. En pathologie, une foule de perturbations n'auraient pas d'autre origine que des troubles nerveux plus ou moins voilés. Un soldat, au siége d'un fort, éprouve un accès d'épilepsie, en entendant le canon pour la première fois. Vingt ans s'écoulent sans autre accident. A la vue du fort a lieu une nouvelle crise. Suivant Cerise, les philosophes ont regardé comme naturels beaucoup d'actes dus à l'association des idées et des impressions.

Observe-t-on la goutte chez les fous? Y aurait-il entre cette affection et la folie une relation tranchée? Posée à M. Legrand du Saulle, cette double question est transmise par lui à la Société médico-psychologique (16 décembre 1861). Quelques faits ont été cités, notamment par M. Loiseau. L'aliénation aurait, chez un malade, succédé à des accès de goutte fréquents et intenses, qu'on ne put rappeler. Il assure qu'à Charenton, Archambault aurait recueilli divers cas d'alternance. Cerise trouve à la question deux aspects : la goutte et le rhumatisme sont-ils coïncidences ou causes? La veille même il avait assisté à l'autopsie d'un individu atteint de rhumatisme articulaire. Léger, le mal s'était compliqué de délire.

M. Paul Janet, dans la séance du 30 juin 1862, fait, sur un livre de M. le professeur Bouillier : *De l'âme pensante et du principe vital*, un rapport très-savant, qui provoque à la Société médico-psychologique une discussion longue et animée. Cerise y émit son opinion (22 décembre 1862), conjointement avec d'autres orateurs : MM. Dally, Adolphe Garnier, Alfred Maury, Ott, Fournet, Peisse et Delasiauve. Mais, le *Journal de médecine mentale* ayant résumé dans une série d'articles (t. III) ce débat important, nous ne faisons ici qu'énoncer, en renvoyant à ce compte rendu (p. 167), le caractère du discours prononcé par Cerise. Pour lui, l'âme, hors de la compétence médicale, représente seulement la personnalité humaine et responsable... La vie est une force qui se continue par la génération ; elle est impersonnelle ; l'âme, si elle est quelque chose, est la personnalité même ; si elle avait à construire et à conserver, elle ne subirait pas comme la vie, agent

fatal, l'arrêt des faits accomplis, la nécessité des éléments morbides. L'animisme, dit-il, ou conteste l'hérédité vitale (erreur de théologie), ou admet la transmission héréditaire de l'âme (erreur de psychologie). L'âme et le principe vital ne sauraient se confondre. *L'immatérialité devenant spiritualité* semble à Cerise un raisonnement passablement réaliste. A ses yeux, la fusion de la vie et de l'âme cache l'unification de l'âme et du corps, matérialisme déguisé ou panthéisme mystique. En un mot, l'unité n'est point la fusion de deux âmes en une seule; elle est l'activité spirituelle disposant d'un organisme vivant. « L'animisme qui mêle tout ne sert à rien. » Plus fort que les raisonnements les plus subtils, le sentiment universel nous avertit qu'il y a deux êtres en nous : l'un libre et responsable, l'autre qui ne l'est pas ; l'âme d'une part, l'organisme vivant de l'autre.

A peine le précédent débat était-il clos, qu'un autre problème d'un intérêt plus palpitant encore était soulevé dans la même Compagnie. Les termes seulement en étaient un peu vagues : *De la responsabilité partielle des aliénés.* Cela voulait-il dire que, dans quelques cas, la peine devait être proportionnée au degré d'obscurité ou de tyrannie mentale ? Ne s'agissait-il pas, au contraire, de déterminer si, chez un aliéné, l'imputabilité, encourue pour certains méfaits, n'était pas applicable à d'autres ? On fit saillir de nombreux aspects sans arriver à une entente rigoureuse. Le *Journal de médecine mentale* a également donné un précis de cette grave discussion (t. III et IV), à laquelle Cerise n'a pris qu'une très-faible part. Disserter sur le libre arbitre lui paraît oiseux. Nos codes criminels reposent sur l'acceptation de la responsabilité. Sans prétendre à déplacer les bases de notre régime judiciaire, nous ne devons aspirer qu'à éclairer la justice dans certaines circonstances. Si la philosophie autorise à tout oser, en pratique il faut respecter la limite.

Cerise, en 1865, se montra plus explicite à l'Académie de médecine, dans une autre discussion sur l'aphasie. Nos lecteurs trouveront son discours parmi ceux des autres membres dont nous avons cru devoir alors analyser les opinions (t. V, p. 288). Incrédule aux localisations, il élève contre celle du langage articulé une foule d'impossibilités spéculatives. Il croit le problème insoluble. Sous ce mot *aphasie*, se cacheraient les états et les symptômes les plus divers. Le cerveau, anatomiquement, s'adapterait, en se développant, aux associations des idées et aux signes qui constituent le raisonnement et la mémoire. Il n'y aurait pas plus d'organe spécial de la faculté du langage articulé que d'organe spécial de la faculté des chiffres. L'aphasie, réduite pour lui

à l'impuissance de l'incitation verbale volontaire, peut, sans contredit, dépendre d'une lésion circonscrite, mais variable de siége.

Chacun connaît, de nom au moins, le docteur Dumont (de Monteux), médecin d'abord de la maison centrale du Mont-Saint-Michel, et, depuis 1864, de la prison de Rennes. Enclin, par goût, aux études nerveuses et psychiques, il eut la triste occasion de devenir un propre sujet d'observation pour lui-même. Victime d'une affection bizarre et pénible, le récit que, sous le titre de *Testament médical*, il a cru devoir en faire, plein d'intérêt pour la science, excite pour le pauvre patient un vif sentiment de commisération. L'auteur, ayant adressé à la Société médico-psychologique l'hommage de cet écrit, fut, sur le rapport de Cerise, élu membre correspondant. Notre collègue le loue de s'être affranchi du scrupule qui porte certains malades à dissimuler leurs infirmités. Il n'hésite point à ranger son cas parmi les névroses extraordinaires : d'une part, exagération morbide de la sensibilité ; de l'autre, tempérament éminemment impressionnable.

Cet état nerveux date du premier choléra. M. Dumont (de Monteux), au début de sa carrière, exerçait alors aux environs de Meaux, pays fort éprouvé. Au milieu d'une nuit, excédé de fatigue, il tombe en syncope dans les rues d'un village. Des passants heurtent son corps. Il est reconnu et reconduit à son domicile, où il revint peu à peu de son évanouissement, mais pour subir désormais, sans trêve, aux moindres émotions, d'indicibles et douloureux ébranlements. Son cerveau se congestionne, sa vue se trouble, sa langue s'embarrasse ; son *moi*, incertain, perdu dans un éblouissement vertigineux, semble « un cavalier sur un cheval frénétique ». Si le temps change, sa tête est comme serrée dans un étau ; ses extrémités se refroidissent ; il se croit à chaque instant menacé de lipothymie. L'approche du soir produit cet effet.

En 1853, une épidémie de vertige règne à Lorient ; il en ressent l'influence au Mont-Saint-Michel, à 40 lieues de distance. Une éclipse de soleil en 1836, et, quelques années après, un nuage électrisé, qui passe au-dessus de lui, provoquent une défaillance. Beaucoup de confrères ont été appelés à se prononcer sur ce que Bordeu aurait nommé *tempérament factice*, *immuable*. Rostan, Cerise, MM. Baillarger et Moreau, ont défini cette situation : « une excessive faiblesse du système » nerveux, s'exprimant par une extrême sensibilité morale et phy- » sique. » Loin de nuire à l'intelligence, une suractivité de la vitalité nerveuse en aurait plutôt accru l'énergie ; le malheur, surtout, aurait grandi les nobles sentiments.

Dans l'explication des phénomènes, le malade pense qu'il faut re-

monter au delà des causes purement organiques. La thérapeutique mentale est celle qui lui procure le plus de profit. La musique le remonte et régularise le rhythme vital ; une parole affectueuse, salutaire, apaise son trouble et le réconcilie avec l'existence. Mais ce qui est saisissant dans le *Testament médical*, c'est le récit navrant des obstacles créés par la maladie, et des épreuves sans nombre que l'auteur a dû traverser, durant vingt années, avant d'abriter, tant bien que mal, son infortune dans un petit port administratif.

Dans un article de bibliographie (1854, p. 119), Cerise rend brièvement compte de deux ouvrages mystiques qui ont fait sensation un moment. L'un, d'un certain marquis, ayant quelque notoriété parmi les adeptes du monde extra-terrestre, M. de Mirivillo, est intitulé : *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*. Le travail ne comporte pas moins de 470 pages. Il est adressé à l'Académie des sciences morales et politiques comme intéressant la religion, la science et la société. Le texte, dit Cerise, n'en est pas moins étrange que le titre. « Pas l'ombre d'un artifice ne s'y révèle. C'est de la naïveté qui ne manque pas de savoir ; c'est de la conviction qui ne manque pas d'habileté ; c'est, par-dessus tout, un courage rare, *le courage de son opinion*, qui, donnant en quelque sorte une attitude héroïque à une pensée excentrique, impose au lecteur le plus hostile de la sympathie et du respect. »

Selon l'auteur, les esprits interviendraient spontanément *dans les hallucinations et les perceptions mystérieuses*; *dans les voix absorbantes et prophétiques, dans les névropathies mystérieuses;* par évocation volontaire dans la sorcellerie, la magie, les anciens rites ; par évocation involontaire dans le mesmérisme et le magnétisme animal. Il est des lieux privilégiés. Jeanne d'Arc n'entendait les voix de sainte Marguerite et de sainte Catherine qu'auprès, soit de l'*arbre des Dames* ou *des Fées*, soit de la *fontaine des Miracles*. »

En présence de cette invasion des esprits frappeurs et gratteurs, des tables tournantes et des médiums, qui faisait alors divaguer toutes les têtes, M. de Miriville s'effrayait. C'était pour lui l'annonce, non d'un nouveau délire populaire, mais d'une ère terrible et redoutable, où l'humanité, dans des proportions inouïes, allait être possédée par les démons tout-puissants de l'air, de l'eau, du feu, de la terre. Les scènes du sabbat, les prodiges de Loudun, des Cévennes, du cimetière de Saint-Médard, du presbytère de Cideville, toutes ces épreuves dont M. de Miriville se dit avoir été le témoin oculaire, vont devenir un état permanent, comme si, les anges tombés relevés de leur déchéance, le divin exorcisme du calvaire avait été retiré d'ici-bas.

On cite de pareilles étrangetés, on ne raisonne pas avec elles. Elles n'ont de place ni dans la philosophie, ni dans la pathologie mentale. Cerise renonce à les discuter. Si la croyance à l'intervention matérialisée des esprits avait quelque fondement, l'Église s'en serait emparée. A la vérité, M. de Mirivillc, en cela, blâme sa timidité, et l'on voit qu'il ne dépendrait pas de lui que la foi à cette doctrine n'entrât dans le *Credo* de l'orthodoxie catholique.

Au point de vue du livre, Cerise reproche seulement à l'auteur de n'avoir introduit aucune spécification parmi les êtres surnaturels. Pythonisses, sibylles, élus de Dieu, païens, Jérémie ou Socrate, sylphides, lutins, farfadets, naïades, hamadryades, nymphes, euménides, vampires, gnomes, génies, flammes, fumée, vieilles fileuses, revenants, diables railleurs, farceurs, tentateurs, possesseurs, anges gardiens, protecteurs, révélateurs, etc. : tout ce surnaturalisme est confondu, qu'il soit de Grèce, de Judée ou d'ailleurs. Dans un traité *ex professo*, des distinctions, une hiérarchie, un *critérium*, auraient dû surgir des développements.

La corporéité a été pour toutes les sectes un écueil. Plusieurs Pères de l'Église l'ont admise pour l'âme. M. de Mirville la fluidifie autant qu'il peut pour la combiner avec le calorique, la lumière, l'électricité, l'agent nerveux. On a beau être subtil, le mystère reste.

Le second ouvrage : *Sauvons le genre humain*, émane d'un disciple de Fourrier, Victor Hennequin. Son titre décèle des visées un peu ambitieuses. Il se réduit, toutefois, à une exposition simple et rectifiée de la doctrine du maître. Malheureusement, il exhale un parfum de miracles, où déjà se reconnaît le prélude de cette transformation mentale qui, peu d'années après, aurait abouti au naufrage de la raison. L'âme de la terre y joue un rôle singulier; elle adopte la conception fourriériste; elle en est la patronne et la marraine. Aussi, dans un petit écrit très-piquant, de M. Émile Nerva, l'*Ame humaine*, se permet-elle d'adresser à l'*âme de la terre de respectueuses remontrances*. Perplexe, M. Nerva hésite en face de ce dilemme : M. Hennequin est-il un halluciné, ou a-t-il voulu placer sous le patronage d'un être supérieur ses élucubrations sociales ?

Cerise excelle dans les analyses d'ouvrages. En 1842, le conseil des hospices se préoccupe des moyens de donner de l'impulsion à l'éducation des idiots A cette occasion, MM. F. Voisin et Belhomme reproduisent, dans de nouvelles publications, des idées antérieurement émises. Le premier, notamment, fait appel aux Académies des sciences morales et politiques et de médecine, demandant la nomination d'une

commission qui veuille bien suivre ses essais à Bicêtre, et l'assister de ses conseils. Cerise (*Annales*, t. I p. 502 et 507) rend compte de ce double programme. Complément de la thérapeutique et de l'hygiène, l'éducation, selon lui, a pour but de développer les aptitudes psycho-cérébrales. Elles ne sont pas également anéanties chez tous les idiots.

Plusieurs ont des germes divers susceptibles de culture, et que, partant, il est du devoir de ne pas délaisser. Sous ce rapport, M. Voisin admet quatre catégories : idiotie complète, assez rare ; idiotie où les penchants inférieurs dominent à l'exclusion, ou à peu près, des facultés intellectuelles et des sentiments moraux ; idiotie partielle, où l'ensemble des facultés s'offre avec de nombreuses lacunes ; idiotie où, voisin de l'homme ordinaire, le défectueux manque de facultés essentielles. Ces deux dernières classes sont importantes à connaître : l'une, parce que l'éducation a prise sur elle ; l'autre, parce qu'elle apporte à la population des criminels un contingent trop peu apprécié des magistrats. Il importe, du reste, quel que soit le sujet à améliorer, qu'on étudie et note l'état de ses aptitudes, pour en tirer les indications individuelles et y conformer les applications. M. Voisin, parmi ceux qu'il cite comme ayant contribué à l'organisation des écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière, MM. Ferrus, Falret, Leuret, a rendu un hommage spécial à l'instituteur, M. Seguin, qui avait déployé dans l'accomplissement de sa tâche les qualités du savant et de l'artiste. Un léger dissentiment sépare Cerise du savant médecin de Bicêtre, qui s'inspire de la division phrénologique. Mais, dit l'analyste, sur ce terrain pratique, les théories disparaissent. Mieux vaut « l'énergique intervention d'un dissident qui *veut et agit* avec les lumières du sens commun, que la prétention d'un coreligionnaire qui disserterait admirablement, sans jamais *vouloir ni agir*.

Le premier écrit de M. Belhomme date de 1824. On avait cultivé isolément des déshérités de l'intelligence. Notre confrère fut, pendant son internat à la Salpêtrière, chargé par Esquirol de suivre quelques jeunes idiotes. Telle a été l'origine de son travail, vraie monographie, remarquable surtout en ce sens qu'elle appelle positivement sur les idiots les bienfaits de l'éducation, et tend à faire cesser l'abandon où on les laissait languir. Son nouveau mémoire, sauf quelques notes intéressantes, n'est guère que la reproduction des précédentes données, qu'on aurait eu tort de passer sous silence. M. Belhomme, d'ailleurs, tient compte, comme M. Voisin, de la diversité des facultés.

Deux traités, l'un de M. Brierre de Boismont *sur les hallucinations*, l'autre de M. Michéa *sur le délire des sensations*, ont été longuement

analysés par Cerise (*Annales*, 1845, p. 300; 1848, p. 132). Relativement au premier, s'étant borné à énoncer les sujets contenus dans les vingt chapitres dont le volume se compose, il s'est surtout attaché à la question de psychologie historique, magistralement abordée par l'auteur, dans le sens duquel il abonde. L'hallucination aurait joué un grand rôle dans la vie de certains personnages, sacrés ou profanes. Est-ce une raison pour crier à l'imposture ou à la folie ? Mais, en rapport avec des idées, les sensations suspectes ne sont-elles pas plutôt des effets que des causes ? Les critiques se placent sur le terrain de l'aliénation mentale. C'est dans le champ de la tradition historique, sur le théâtre de la raison humaine que la solution doit se poursuivre. D'abord, toute hallucination n'implique point la folie. Aux époques de croyance, quand une forte conviction s'objectivait, l'hallucination corrélative était un phénomène naturel qui, n'étant révoqué en doute par personne, pouvait légitimement commander à ceux qui l'éprouvaient comme à ceux qui en entendaient le récit. Si les apparitions divines, si les avertissements surnaturels ont influé sur la mission des Socrate, des Mahomet, des Jeanne d'Arc, des Luther, des Pascal, c'est en renforçant les aspirations dont elles émanaient et auxquelles il convient d'attribuer la principale part.

En psycho-physiologie les mots sont plus que des idées, des doctrines. Cerise blâme, dans le titre du livre de M. Michéa, la juxtaposition des termes *délire des sensations*. Si la perception ne l'intellectualise, la sensation, exposée à des troubles, ne saurait délirer. M. Michéa, en dédiant son ouvrage à Cousin, le loue d'avoir, conciliant le sensualisme, l'idéalisme, le septicisme et le mysticisme, fourni un point d'appui à l'éclectisme médical, qui résume l'essence de l'organisme, du vitalisme, de l'empirisme et du thaumaturgiatisme. Tout cela, selon Cerise, jure de s'associer ensemble. On ne concilie pas le *oui* et le *non*. Il n'y a, en dehors du spiritualisme, du panthéisme et du matérialisme, rien que de partiel, de dépendant ou sans unité. L'éclectisme opère uniquement sur des données secondaires, lesquelles ne s'excluent pas : c'est un drapeau qui cache le néant des idées. M. Michéa même le déserte, puisque, dans les faits de surnaturalité, il ne voit que des hallucinations.

Dans les régions élevées, du reste, la vue se trouble aisément. Cerise reconnaît que, sur les questions accessibles à l'observation, l'auteur, logicien précis, est arrivé à des solutions pratiques et satisfaisantes qui, malgré des dissidences apparentes, s'éloignent peu de celles de M. Baillarger, notamment en ce qui concerne, d'une part, les *hallucinations*,

dites *psychiques* par ce dernier, et que M. Michéa nomme des *fausses hallucinations ;* d'autre part, l'inactivité d'esprit compatible avec la production des symptômes hallucinatoires.

M. Brachet (de Lyon) publia, en 1843, un traité de l'hypochondrie, dont une partie avait, en 1840, obtenu, concurremment avec un livre de M. Michéa sur le même sujet, une récompense de l'Académie de médecine. Il est divisé en quatre chapitres : 1° Observations et réflexions ; 2° histoire physiologique de l'hypochondrie ; 3° histoire pathologique de l'hypochondrie ; 4° histoire thérapeutique de l'hypochondrie. Dans une analyse, où il en porte le jugement le plus favorable (*Annales*, t. IV, p. 130), Cerise s'est arrêté surtout à l'histoire physiologique, sur laquelle se concentrent les problèmes les plus discutés. Il s'étonne pourtant du brusque début par les observations. Elles sont brèves, lucides, suivies de réflexions également précises et catégoriques. Mais elles n'en auraient pas moins mieux figuré à la fin comme pièces justificatives. Autre chose est d'observer et d'induire, autre chose d'enseigner. Cerise trouve déplorable et forcée cette méthode qui consiste à énoncer les faits avant les notions qui en dérivent. D'un ensemble systématisé dans l'esprit d'un auteur naissent des lumières, qui éclairent les phénomènes et en rendent le classement sensible.

Les opinions ont singulièrement varié et sont encore peu assises sur la nature et le siége de l'hypochondrie. Tour à tour humorales, organiques, nerveuses, cérébrales, selon les époques ou la prédominance des systèmes, toutes, ayant un côté vrai, n'auraient de faux que la généralisation. Ainsi s'exprime M. Brachet, non qu'il accepte l'habit d'arlequin de l'éclectisme. Son point de départ est dans l'étude de la nature. Diverses sont les origines. Dans la grande majorité des cas, le trouble, profond, en quelque sorte moléculaire, du milieu humoral où s'opère la nutrition, des limites extrêmes de l'appareil ganglionnaire, s'irradie aux nerfs sensitifs et au cerveau. Plus rarement, les symptômes, d'abord psycho-cérébraux, descendent dans les sphères de la sensibilité et de la nutrition. Cerise, qui adhère à cette indication, n'aurait point eu de réserves à faire, si M. Brachet avait envisagé le rôle étiologique des idées, dont la vicieuse association avec les impressions est la source d'une foule de désordres nerveux et intellectuels.

En somme, pour M. Brachet, l'hypochondrie gît à la fois dans le cerveau, dans le système nerveux cérébral, dans le système nerveux ganglionnaire, ses variétés d'intensité et de forme dépendant du degré de l'affection et des organes où elle sévit de préférence. Cerise croit que, dans un certain nombre de cas incontestables, il peut ne point y

avoir de troubles, ni viscéraux ni sensitifs. Tel qui, s'imaginant avoir un calçul dans la vessie, se fait sonder sans cesse, est, si l'on peut ainsi dire, un hypochondriaque purement monomane. Il en est de même d'un visionnaire qui s'adresse à tous les charlatans pour neutraliser un prétendu virus syphilitique, dont il a toujours vécu indemne. M. Brachet lui-même cite, d'après Zacutus, un fait du même genre. Se plaignant d'un froid glacial, le malade aspirait, pour sa guérison, à être jeté dans le feu. Zacutus l'enveloppe dans une peau de mouton humectée d'alcool, dont il approche un corps en ignition. L'idée folle s'évapore au milieu des flammes.

La science contient des exemples de lésions susceptibles, dans le cas particulier, d'expliquer les anomalies morbides. Généralement, l'anatomie pathologique serait muette. Sydenham a créé le mot *ataxie*, qui, d'après M. Brachet, renfermerait toute la doctrine de l'hypochondrie. Mais cette *ataxie*, expression vague, convient aussi bien à l'hystérie qu'à l'hypochondrie. C'est elle qui, au dire de Cerise, aurait permis à Sydenham de confondre l'une et l'autre affection, ou même d'identifier avec la dernière l'hystéricisme (*névropathie* de Brachet, *névropathie protéiforme* de Cerise), qui n'est ni l'hystérie ni l'hypochondrie.

Cerise, dans ses travaux sur le système nerveux, a toujours poursuivi un idéal : en débrouiller le chaos fonctionnel; comprendre le mécanisme, la génération, l'enchaînement de ses déviations morbides. Ayant à analyser le *Traité des affections nerveuses*, par Sandras (*Annales*, 1851, p. 154), il éprouve, en présence du prosaïsme, ou mieux du classicisme de cet ouvrage, une déconvenue qu'il ne saurait dissimuler. L'histoire de la névropathologie, dit-il, est encore à faire ; la tentative en valait la peine. En abordant d'emblée chacune des maladies nerveuses, Sandras a laissé subsister une lacune qu'il devait combler. Il s'est restreint aux petites préoccupations professionnelles, rôle trop modeste pour un savant de sa taille, eu égard surtout à l'étendue de l'œuvre (2 forts volumes) et au besoin scientifique de l'époque. Évidemment, Sandras a subi le souffle pernicieux du siècle. Pour le praticien, il y a sans contredit de certains avantages dans une froide et lucide exposition clinique. Celle du traité de Sandras aurait le mérite de dissiper la confusion qui règne en beaucoup de points, si, malheureusement, en un sujet qui demande de l'élévation, elle ne sentait un peu trop l'école.

En passant, notons une gracieuse analyse (1849, p. 621) d'un ouvrage précieux autant que remarquablement écrit : *le Climat de l'Italie*, par M. Ed. Carrière. Dans cette contrée privilégiée, l'air n'est pas par-

tout tiède et propice. Il y a climat et climat. Que d'indications utiles, de préventions dissipées ! Non moins agréable à lire qu'instructif à consulter, le volume de M. Carrière réalise de nombreuses perfections ; car l'auteur, pour en faire une sorte de chef-d'œuvre, réunissait lui-même toutes les qualités désirables : science, talent, esprit, sentiment artistique, littérature, abondance et flexibilité de style, notions de thérapeutique et d'hygiène, expérience pratique. Versé même dans les connaissances mentales, M. Carrière a pu nous fournir, sur les lieux, soit à parcourir, soit à habiter par les aliénés que l'on veut déplacer ou faire voyager, les renseignements les plus formels et les plus explicites.

Un dernier mot sur les asiles de Palerme et de Bassens. Le premier renferme les aliénés de toute la Sicile. Cerise, dans une visite à cet établissement, a appris des médecins qu'on y publiait, depuis 1853, un recueil spécial, inconnu en France : *Il Pisani Giornale psychiatrico della real Casa dei matti di Palermo*. Bassens est situé près de Chambéry. Avant l'annexion, il avait déjà reçu des agrandissements qui, bientôt, sont devenus insuffisants. C'est ce qui résulte de deux comptes rendus médicaux, — 1861 et 1862 — dont Cerise a relaté la substance (*Annales*, t. XXVII, p. 100; t. XXIX, p. 453). L'auteur, M. Fusier, médecin de l'asile, constate, en effet, dans son rapport de 1861, que, de 261, le chiffre des aliénés s'est élevé à 335. Cette rapide augmentation a coïncidé sans doute avec l'extension des sections ; mais elle serait surtout due à l'application de la loi française et aux obligations que cette loi impose aux départements. Dans le principe, la construction, calculée d'après le taux d'un aliéné sur 1700 habitants, devait contenir 380 places. M. Fusier croit que les prévisions ne tarderont pas à être dépassées. La moyenne sur laquelle on s'est basé est évidemment trop faible. En France, un document de 1851 la porte à 1 aliéné sur 796 habitants. La Savoie renferme 543000 âmes. En prenant pour elle le terme intermédiaire 1000, bas assurément, on aurait un minimum de 543 aliénés, ce qui nécessiterait, dans un avenir prochain, une extension nouvelle.

Une cause d'encombrement, c'est l'incurabilité, résultant en partie des admissions tardives. Par son testament, le regretté Duclos, prédécesseur et maître de M. Fusier, avait fondé un lit en faveur de sa commune natale, à la condition que le trouble mental eût moins de trois mois de date. A Bade, l'État se charge des frais pour les premiers six mois de pension, lorsque l'aliéné a été placé au début de sa maladie.

Sur 114 admis, M. Fusier estime seulement à 43 le nombre des

curables, dont 15 atteints dans l'année, et 28 de 1 an à 3. 16 sorties ont eu lieu pour guérison, 5 pour amélioration. Une des femmes guéries comptait parmi les hystéro-démonomanes de Morzines. Convalescente, elle répétait : *Ce n'est pas le diable qui fait ça.* Mortalité, à peine un tiers des autres asiles.

En 1862, un fait remarquable est à noter. Sur 76 entrés, 34 n'étaient malades que depuis moins d'un an, et 20 de un à trois ans, proportion tout inverse à 1861. Il y a eu, en outre, 20 guéris et 8 améliorés. Moyenne du traitement, 8 mois. Sur un chiffre ordinaire de 349 malades, la mortalité n'a été que de 13. Sous l'empire, la moyenne est de 12,66 pour 100.

M. Fusier, en terminant, exprime le vœu qu'une statue soit érigée à Duclos dans la cour d'honneur de l'asile. « Fodéré, dit-il, en a une à Maurienne ; Daquin et Duclos attendent la leur. »

Notre tâche est achevée. Peut-être se plaindra-t-on de sa longueur. Le *Journal de médecine mentale* vit surtout de concision. Mû par une pensée, nous avons voulu moins condenser en une esquisse, nécessairement imparfaite, les travaux de Cerise que dévoiler les horizons qu'il a tenté d'ouvrir. Ses aspirations concordent avec les vues qui nous ont guidé dans notre propre entreprise. La médecine a des côtés faibles. L'enseignement, en nous matérialisant, nous déprime. Nous cultivons la science plastique, sans nous élever à la hauteur des grandes obligations sociales. Philosophie, étude médico-psychologique, notions d'hygiène morale et d'éducation, toute cette vaste partie de notre domaine nous est généralement étrangère. Un étroit objectif nous retient, empêche notre épanouissement. Le soin de guérir les malades n'est pas, si instant qu'il soit, le seul qui nous incombe. Il nous faudrait aussi, et principalement, l'œil sans cesse fixé sur nos semblables, songer aux moyens de préserver leur santé de toute atteinte, de perfectionner leur organisation, de féconder et de régulariser leurs facultés.

C'est là ce dont Cerise était expressément convaincu. On a peint son mérite et ses vertus. Ses écrits les reflètent et les expliquent. Précisément, il ne s'était point contenté d'être un médecin traitant. Sa riche nature lui permit d'entrevoir d'abord des aspects plus étendus. L'agrégat tangible n'est pas tout l'homme. Des ressorts cachés font mouvoir sa machine. Il sent, il pense, il veut, il raisonne ; des besoins, des passions l'agitent. Entre la société et lui s'opèrent perpétuellement de magnétiques échanges ; il lui renvoie les impressions qu'il en reçoit.

Cette action multiple, immense, constante, exerce sur ses fonctions une influence considérable. Elle les précipite, les ralentit, les relève, les trouble. Cause fréquente de maladie, elle peut, bien dirigée, devenir un instrument de salut. Elle s'impose dès lors impérieusement à l'attention des médecins et offre un champ sans limite à leurs méditations. Le sort de l'humanité est, en réalité, dans leurs mains. Conscient d'une mission si haute, Cerise s'en est épris et s'y est préparé avec une ardeur généreuse. A mesure qu'il avançait dans ses conquêtes, son enthousiasme s'est accru, ses sentiments se sont perfectionnés, l'apôtre s'est manifesté par le dévouement à la souffrance, par l'enseignement et le besoin de propagande. Tel est le secret de ses qualités exceptionnelles, de l'ascendant qu'elles lui ont valu, des sympathies qu'il s'est acquises.

Ce motif nous a suggéré le dessein de le présenter pour modèle. Il en est un second, qui n'a pas pesé avec moins de force sur notre détermination. Bien souvent, dans nos préoccupations de réformes, jetant autour de nous un regard anxieux, nous avons fait de douloureuses constatations. Puissante pour le mal, stérile pour le bien, ainsi est établie notre constitution sociale. On se ruine pour bouleverser, détruire, aggraver les antagonismes. La science, cette mère exubéramment créatrice, n'est ni encouragée, ni même protégée. Les améliorations, si peu exigeantes, ne rencontrent que des obstacles. Volontiers, l'homme humble voulant s'honorer, on le maintiendrait dans sa fange pour se donner le plaisir de le mépriser et de l'avilir. On flétrit du nom d'utopiste, on repousse comme parias ceux qui cherchent ou proposent le remède à ce déplorable état de choses.

Autre fut toujours notre idéal. On devrait, selon nous, s'appliquer à découvrir les esprits d'élite, à les accaparer, à les absorber, à favoriser l'énergique déploiement de leurs efforts. L'idée de Cerise vivant, son souvenir après sa mort, la pensée de tant de savants non moins estimables, n'ont jamais manqué, ressuscitant en nous le même regret, de nous porter au même vœu. Si distinguées que soient ses œuvres, elles ont été surtout de brillantes promesses. Il a avorté à son aurore. Les clients ont tué le savant. Il a expié le trop grand succès de sa pratique, dû à l'abondance de ses aptitudes. L'athlète se redresse par moments; il s'affaisse, impuissant, dans les liens qui l'enserrent. Que n'eût-il pas produit et fait produire, si, secondé dans sa vocation, par une organisation prévoyante et tutélaire, on l'eût, de bonne heure, placé en face d'un but séduisant, et attaché à un concert scientifique, où le talent individuel croît de toute la puissance du talent collectif? Insoucieux, nous

ne nous doutons guère de la déperdition de forces qui résultent, à notre préjudice, de l'isolement où s'étiolent tant d'activités supérieures.

Mêmes causes, mêmes effets. Parmi nous, aliénistes, Cerise aurait pu remplir un beau rôle. Esquirol fut un centre rayonnant. Nul ne l'a remplacé. Cerise possédait tout ce qu'il faut pour faire revivre cet illustre maître; une aisance honnête, une autorité incontestée, une bonté expansive et conciliante, le savoir, l'entrain, la confiance de tous. Une chose lui a manqué : le loisir. Notre Société médico-psychologique a rendu d'éminents services. Si, s'imposant à elle, il eût relié chacun des membres en un faisceau coordonné de travailleurs disciplinés, nul doute que, sur le terrain de notre science spéciale, elle n'eût marqué une empreinte plus profonde encore.

Un mot pour finir. On sait ce que Cerise a fait pour Buchez. Cette générosité, rare et discrète, nous a touché comme tout le monde. Cependant, pourquoi le tairions-nous ? il y aurait eu, à notre avis, sans s'astreindre à un aussi onéreux sacrifice, un meilleur parti à prendre. Chacun des nôtres connaissait la position précaire du désintéressé philosophe. En secret, pour notre part, nous avons plus d'une fois réfléchi au moyen d'y obvier. Ce moyen, simple à notre avis, Cerise l'eût adopté assurément, s'il eût eu le temps d'y rêver. Nous pensons qu'il n'eût pas été impossible de combiner, entre amis et collègues, quelque création scientifique dans laquelle Buchez eût pu utiliser ses belles facultés, dignement pour ses intérêts, fructueusement pour le pays. Cet excellent citoyen, respecté et chéri, eût, relevé à ses yeux, échappé à un scandaleux abandon. L'aumône honore celui qui, comme Cerise, la fait avec abondance de cœur. Mieux vaut, pour celui qui la reçoit, vivre du fruit de son travail. Nous posons l'indication; car il est de par le monde plus d'un déshérité de la science à qui l'on pourrait rendre ainsi la sécurité et la vie. De cette façon même, le médecin trop occupé trouverait l'occasion de susciter des recherches dont il aurait reconnu la convenance et qu'il ne saurait personnellement accomplir. Qui ne sait que le célèbre Diderot a moins servi son siècle et l'*Encyclopédie* par ses propres œuvres que par celles qu'il a inspirées ?

DELASIAUVE.

PATHOLOGIE.

DES CAS DOUTEUX DE LA FOLIE,

AU POINT DE VUE CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGAL,

Par M. le Dr Charles-Auguste BIHOREL,
Ancien interne des asiles d'aliénés de Blois et de la maison de Charenton.

(Thèse inaugurale, 1870) (*suite et fin*).

NOMENCLATURE ET DIVISIONS.

En aliénation mentale, ce qui nuit le plus à la netteté des solutions dans les cas équivoques, c'est l'absence d'une théorie uniformément acceptée. Depuis la loi de 1838, si féconde en résultats et pourtant si bafouée, l'étude de la folie a fait des progrès notables. Les nombreux ouvriers créés par la multiplication des asiles ont profondément labouré ce domaine. On ne saurait désormais s'en tenir aux classifications de Pinel et d'Esquirol. Des nuances à peine indiquées par ces illustres maîtres ont, saillissant, fait naître de nouveaux aperçus et conduit à de lumineuses distinctions.

Attiré sur les moindres détails, chacun a l'expérience des faits et l'intuition de leurs conséquences. Malheureusement, ce sont des matériaux épars qui, en partie, attendent encore la construction de l'édifice. L'entente ne s'est opérée ni sur leur interprétation, ni sur leur coordination. On en sent le besoin, on l'appelle. Rien ne s'est imposé. On en est réduit à la confusion, si ce n'est à l'antagonisme des conceptions individuelles.

Après la paralysie générale, si bien décrite par Bayle, MM. Delaye et Calmeil, Georget a mis en relief la *stupidité*, sur laquelle, plus tard, M. Étoc-Démazy a fait une thèse remarquable. Ferrus, dans ses ingénieuses leçons, reprenant ce thème, en a précisé les aspects. En opposition à la monomanie, trop restreinte par Esquirol, il a dit surtout d'excellentes choses sur le *délire partiel*, qui, sans cesser d'être, peut s'étendre à une diversité de sujets. Pour M. Falret, le délire, question de quantité, formerait les groupes : *aphrénie*, *pantomanie, polymanie*, *oligomanie*. La *monomanie* serait en quelque sorte un être de raison. Il a aussi admis une forme *circulaire* dans laquelle la physionomie du mal offrirait, par périodes alternantes, des mutations plus ou moins contrastantes et régulières.

Guislain, très-perplexe dans le chaos des variétés et des vocables, n'a trop su à quoi s'arrêter, divisant et subdivisant à l'aventure. Suivant lui, les formes de la folie sont élémentaires ou composées. Des pre-

mières, il distingue six groupes : *mélancolie*, *extase*, *manie*, *folie*, *délire*, *démence*. Les secondes en comprendraient quatre : *polyphrénopathies*, *polymélancolies*, *polymanies*, *polydélires*. Chaque cas aurait en outre son phénomène dominant, *radical*, qui devrait primer dans la désignation : manie mélancolique, mélancolie maniaque, manie délirante, délire maniaque, manie avec démence, démence avec manie, manie épileptique, épilepsie avec manie. Enfin, elles seraient au point de vue de la marche : continues, rémittentes, intermittentes, périodiques ; — de la transformation morbide : primaires, secondaires, tertiaires, etc., transitoires, permanentes ; — du siége : idiopathiques, sympathiques ; — de la valeur pathogénique : essentielles, symptomatiques.

Dans un premier mémoire sur la stupidité, M. Baillarger, croyant à une activité de l'imagination, rattacha cette forme à la lypémanie, sous le nom de *mélancolie avec stupeur*. Plus tard, étendant ce cadre à la plupart des folies tristes, et considérant que la dépression y domine, il n'en fit plus qu'un genre, qu'il transporta du délire partiel au délire général. D'où, indépendamment de la *démence*, les trois espèces : monomanie (folie partielle), mélancolie, manie (folie générale) : division complétée par la *folie à double forme* (folie circulaire de M. Falret).

Pour M. Morel, les classifications reçues, basées sur les symptômes, voileraient la nature morbide, l'expression phénoménale ne répondant pas nécessairement à un état psycho-cérébral identique.

La science doit tendre à mettre en harmonie ces deux éléments, l'effet avec la cause, c'est-à-dire à constituer une nomenclature qui ait ses principes et sa raison d'être dans l'étiologie. Adoptant ce point de départ, l'auteur, dans son *Traité des maladies mentales*, établit les six groupes suivants : 1° aliénations héréditaires, sous-divisées en quatre classes, où se rangent les individus à tempérament nerveux, les excentriques et incoordonnés, les maniaques instinctifs, les simples d'esprit, imbéciles et idiots ; 2° les aliénations par intoxication ; 3° les folies épileptique, hystérique, hypochondriaque ; 4° l'aliénation idiopathique ; 5° les folies sympathiques ; 6° la démence. En examinant chacune des catégorisations qui précèdent, on est frappé d'une circonstance singulière, c'est l'oubli de toute notion relative aux facultés mentales, à leur rapport et à leur subordination.

Seul, le fait clinique est envisagé, et, de plus, chacun, l'interprétant dans le sens de ses impressions, arrange son édifice particulier, sans trop se préoccuper de le confronter avec les constructions parallèles, qu'il se contente de condamner en bloc.

Le terrain est ainsi encombré d'opinions individuelles, engendrant le chaos et défiant toute orientation. Comment, en effet, utiliser fructueusement les données pathologiques, si, de parti pris, on demeure étranger aux conditions de l'état normal? Pour ne citer que M. Morel, où se limite l'influence héréditaire? Est-il toujours permis de distinguer la folie idiopathique de la folie sympathique?

En médecine, quand la cause est inconnue, et l'on en est là avec presque toutes les névroses, ne commence-t-on pas par donner un nom au groupe des symptômes, pour aller ensuite, autant que possible, à la recherche des variétés? La lumière n'est point de ce côté.

Ce que l'on se dit involontairement, Griesinger, en ayant eu l'intime conviction, a senti la nécessité de s'engager dans des voies nouvelles. Il a compris que l'accord, désiré de tous, ne pouvait s'opérer que par l'autorité de la science, et que la science elle-même ne pouvait se constituer qu'en faisant concourir, par une sévère analyse, tous les éléments psychologiques, physiologiques et cliniques à la formation d'un corps de doctrine solidement assis.

Cette grande tâche, l'éminent aliéniste, de si regrettable mémoire, a eu le courage de l'entreprendre, avec cette énergie de volonté et cette persévérance de travail qui le distinguaient. Mettant simultanément à contribution et la philosophie, et les récentes découvertes sur le système nerveux, et l'observation clinique, il a fini par se créer un criterium, dont il s'est servi pour englober, dans une savante systématisation, toutes les formes de l'aliénation mentale.

Par malheur, la philosophie est pleine de nuages. Si ingénieuses que soient, d'autre part, les inductions tirées des résultats, relativement à la structure et aux fonctions nerveuses, par l'inspection microscopique et les courants d'électricité, elles n'ont point comblé l'insondable abîme qui sépare les faits constatables des phénomènes psychiques, toujours relégués dans leur sphère mystérieuse. Le vocabulaire pathologique recèle enfin des qualifications auxquelles il est difficile de se soustraire. Perdu dans ce dédale, Griesinger, malgré ses efforts, peut-être même à cause de ses efforts, n'a produit qu'une œuvre artificielle, diffuse, et au-dessous, pour la clarté, des nomenclatures classiques. Après quelques considérations subtiles sur le *complexus* changeant du *moi*, l'auteur, à l'exemple de M. Baillarger, prend pour double pivot la *dépression* et l'*excitation*, excluant d'emblée la distinction des délires en général et partiel. *Dépression*, *exaltation*, *affaiblissement*, tels sont les trois chefs sous lesquels viendraient se ranger toutes les espèces de vésanies. A la première catégorie appartiendrait la mélancolie (subdivisée en hypo-

chondrie, mélancolie proprement dite, avec stupeur, avec penchants de destruction, avec surexcitation de la volonté); à la seconde, la manie, la monomanie exaltée; à la troisième, la folie systématisée, la démence agitée, la démence apathique, l'idiotie, le crétinisme. Aucun lien psychologique et doctrinal n'apparaît ostensiblement dans ce classement arbitraire. Il était superflu de se livrer à tant de frais de démonstrations psycho-cérébrales pour en venir à cette formule grossièrement plastique : *dépression*, *affaiblissement* et *excitation*, effacer d'un trait de plume les distinctions parlantes de folie générale et de folie partielle, et élever au rang d'espèces de simples épiphénomènes, comme ceux de la destruction et de la surexcitation dans la mélancolie ou de l'exaltation dans la monomanie; celle-ci, d'ailleurs, accolée à la manie, et distinguée de la folie systématisée.

Beaucoup plus nette et plus féconde nous a semblé la classification exposée, depuis vingt-cinq ans, par M. Delasiauve. On suit aisément l'auteur expliquant les phases de l'élaboration logique dont elle émane. L'observation, c'est son guide. Prenant fait à fait, en se formant de chacun un idéal pathologique, il les compare, en saisit les analogies ou les dissemblances, les réunit selon leurs affinités, en s'efforçant de préciser, pathologiquement et psychologiquement, la raison des rapprochements, des différences ou des oppositions. Environ une soixantaine de types passant ainsi sous ses regards, à mesure qu'il avance, son horizon s'illumine et il voit surgir un cadre, où, tout naturellement, vont se caser ses dessins dans leurs compartiments respectifs. Quoique ce soit de préconçu.

Entre les troubles généraux et partiels, n'y a-t-il qu'une question de degré ? En scrutant leur origine, M. Delasiauve n'y constate pas seulement une diversité de caractère; il est, en même temps, conduit à reconnaître dans le fonctionnement mental une dualité importante : d'une part, le pouvoir du raisonnement ou faculté syllogistique; de l'autre, matériaux ou mobiles, les sentiments sous l'empire desquels ce pouvoir s'exerce et les idées qui, produit des opérations intellectuelles, se confondent, une fois acquises, avec les sentiments et servent à la fois d'incitant et d'aliment au travail de la pensée. Ces aspects répondent-ils à des réalités distinctes ? Indubitablement, puisqu'ils ont sailli de l'analyse parallélique des types morbides.

Mais de cette vraisemblance en découle une autre. On peut présumer que, dans la folie, la lésion affecte spécialement ou l'ordre syllogistique ou celui des sentiments et des idées. Or, dans cette hypothèse, que devrait-il advenir ? Toute altération, nuisant intrinsèquement à l'en-

chaînement et à l'expression des idées, implique un délire plus ou moins généralisé. Inhérent à l'instrument, le vice apparaîtra, quelque sujet dont on s'occupe. Il n'en sera plus de même, si le foyer des aberrations réside ailleurs. En proie à des sensations insolites, à des croyances imaginaires, à d'aveugles impulsions, le malade, à moins que la perception du péril ne suscite sa résistance, reflétera l'ascendant de ces influences anormales dans son langage et ses actes.

Sa logique, défectueuse, sera encore de la logique.

Puis, comme l'obsession est rarement continue et que l'indépendance respective est notoirement le propre, soit des sentiments, soit des idées, on conçoit qu'en dehors de l'action délirante, et sur des points étrangers à la sphère morbide, les appréciations soient exactes et la raison correcte.

Précisément, c'est ce qu'on observe. Issue de l'interprétation des faits anormaux, la théorie psychologique justifie inductivement la source dont elle émane.

Les aliénations forment bien deux groupes tranchés, où les moindres nuances s'embranchent, conformément à la loi nosologique. Ici, expression directe du trouble syllogistique, le délire, nécessairement général, renferme, selon la nature de la lésion fonctionnelle, l'excitation maniaque et la manie (perversion avec simple mobilité ou incohérence marquée), la démence (dégradation des facultés), le même état avec altération motrice concomitante (paralysie générale), la stupidité ou obscurité mentale, depuis la plus légère hébétude jusqu'à la plus absolue suspension de l'exercice psychique.

Dans le second groupe figurent les délires partiels. Mais ceux-ci ne se bornent plus à la mélancolie de Pinel ou à la monomanie et à la lypémanie d'Esquirol. Cette dernière même en a été détachée, en majeure partie, par M. Delasiauve, qui, à l'instar de M. Baillarger, la reportant, en raison de l'obtusion dominante, dans les folies générales, en a constitué une des innombrables espèces de la stupidité.

On a supposé à tort que tous les mélancoliques étaient subjugués par des idées fixes, par des craintes imaginaires, plus ou moins fortement enracinées. Grâce à sa distinction psychologique, M. Delasiauve a pressenti que, sous l'empire de modifications nerveuses fortuites et souvent erratiques, l'esprit pouvait éprouver des fascinations et des entraînements très-différents des circonscriptions fixes de la monomanie. Ces cas, nombreux, défiaient le diagnostic, et obscurcissaient la nomenclature. Disséminés parmi les manies, les monomanies, les mélancolies, les hypochondries, ce sont eux surtout qui fournissent le plus fort

contingent à ces folies instinctives, hystériques, hypochondriaques, raisonnantes, lucides, héréditaires, objet de tant de controverses devant les tribunaux. M. Delasiauve, qui leur a imposé le nom significatif de *pseudo-monomanies*, en a fait scientifiquement son genre *délire partiel diffus*. Partiel, car le pouvoir de raisonner n'est point altéré dans son essence comme dans les délires généraux; diffus, car, soumis à toutes les vicissitudes du mouvement spasmodique ou congestionnel qui l'occasionne, il en suit les hauts et les bas, disparaît, et revient, rarement uniforme, mais presque toujours indécis, complexe et mobile en sa physionomie. En regard de la monomanie (délire fixe, systématisé), les traits différentiels abondent. Quant à ce dernier, aussi multiple que les prédominances individuelles, il ne comporte guère qu'un classement ordinal, selon le caractère particulier des convictions maladives ou des sentiments déviés, afférents aux tendances morales, affectives ou personnelles. La délimitation la plus importante est celle qui consiste à distinguer les cas d'origine purement conceptive ou sentimentale de ceux où le délire, *perceptif*, est entretenu par de fausses sensations : *illusions* et *hallucinations*. Le délire dit de persécution n'est le plus souvent qu'un délire hallucinatoire.

Nous ne pouvons entrer dans des considérations très-détaillées. Ce qui nous paraît mériter l'attention, c'est la simplicité des bases sur lesquelles repose la division de M. Delasiauve, la netteté des démarcations et la facilité avec laquelle tous les faits inclassés y trouvent leur rang naturel. Loin de heurter les anciennes classifications, elle les dégage, en assignant leur signification à une foule d'aberrations inexpliquées. Le langage confirme ce cachet de certitude. On ne voit point, soit dans les définitions, soit dans les démonstrations, figurer les mots vagues *intelligence*, *jugement*, *imagination*, etc. Le fonctionnement, dans ses diversités, y apparaît seul, fait constatable, tangible.

Le criterium, exclusivement issu de la méthode d'observation, permet d'ailleurs, chose précieuse, notamment pour les solutions médico-légales, de suivre intelligemment l'évolution des faits, de remonter à leur source, d'en apprécier les conditions psycho-cérébrales, les particularités et les affinités, de se rendre compte des actes et d'en expliquer le mécanisme. Aussi ne croyons-nous mieux faire que de nous conformer, dans notre exposé, aux données de cette coordination, susceptible déjà de dissiper, *ipso facto*, de nombreux doutes.

CONSIDÉRATIONS FINALES.

Après avoir exposé les diverses formes de la folie et justifié chacune

d'elles par l'analyse d'un nombre respectable d'observations, M. Bihorel présente sur l'ensemble de son travail les remarques suivantes, qui en sont comme la conclusion :

En médecine mentale, la nomenclature est une des questions dominantes. L'exacte détermination des genres et des espèces peut, seule, permettre, à travers des nuances et des évolutions capricieuses, de distinguer le caractère et la portée des cas litigieux. Ce point a été trop négligé. Nous avons vu aussi à quels obstacles se sont heurtées les tentatives de classification. D'abord, chacun, sans soumettre à vérification les conceptions antérieures, a produit la sienne. La plupart n'ont tenu compte que des aspects symptomatiques les plus saillants. Quelques-uns ont pensé rencontrer dans l'étiologie une base plus solide, comme si l'idée même de névrose n'excluait pas cette rigueur. En Angleterre, en Allemagne, voire en France, on a songé à utiliser les données philosophiques, combinées, pour quelques-uns, avec les notions récentes sur le système nerveux. Mais la science psychique est pleine de confusion et d'aperçus spéculatifs, et, si curieux que soient les résultats dus à l'histologie, il n'en a été induit jusqu'à présent rien de précis sur le rapport des conditions nerveuses avec les manifestations intellectuelles et morales.

On pressent, néanmoins, si le fonctionnement normal reste inapprécié, combien doivent être fautives l'interprétation et la coordination des phénomènes morbides. Pour dissiper ces ombres, il fallait, par une observation scrupuleuse, se pénétrer de la substance des faits, s'en créer un idéal pathogénique, qui fît rayonner la clarté sur les moindres particularités et, par une analyse comparative, rapprochant des déviations psycho-cérébrales le jeu régulier des facultés, faire ressortir de ce parallèle, en même temps qu'une théorie psychologique simple et positive, une division des vésanies, méthodiquement fondée sur des analogies et des différences certaines.

C'est d'un tel labeur qu'est issue celle de M. Delasiauve, que nous avons cru devoir suivre dans l'exposé qui précède. Disons brièvement, en terminant, quels progrès elle nous semble avoir apportés à la pathologie, à l'hygiène, à la thérapeutique et à la médecine légale des aliénés.

Quelles sont les limites entre la raison et la folie? Ce point, toujours noir, qui attire tant d'objections aux aliénistes, M. Delasiauve l'a fait disparaître, grâce à cet énoncé si formel : ne pas confondre la déraison avec l'insanité. Un second résultat est le classement facile des faits dans leurs cadres respectifs, justifiés d'ailleurs par leur concordance avec

les données de l'état normal. Sous le nom de manie, on englobait toutes les agitations. En séparant celles qui procèdent, au sein de l'obscurcissement, d'une éclosion conceptive et hallucinatoire, des incohérences turbulentes produites par l'irritation nerveuse ou congestive, le même auteur a pu restituer à leur groupe naturel celui de la stupidité, la grande majorité des folies saturnines, alcooliques, puerpérales, épileptiques, hystériques, etc., etc. C'est ainsi encore qu'il a rattaché à des subdivisions du même ordre général, et la catégorie si nombreuse des lypémanies, dont on avait à tort grossi le contingent des délires partiels, et certaines formes mélancoliques plus ou moins vagues, dont l'obtusion est le fond culminant. Cette transposition a jeté du jour sur leur histoire, auparavant peu compréhensible. Sans se référer exclusivement à un empirisme quelquefois décevant, on a mieux compris et leur origine et la physionomie de leurs symptômes, et les vicissitudes de leur évolution, et, avec leurs chances curatives, la nature et la valeur de leur thérapeutique. La démonstration de la pseudomonomanie a réalisé surtout une révolution décisive, en réduisant des deux tiers le domaine de la monomanie, y compris celui des monomanies instinctives; en spécifiant nettement les folies raisonnantes, indéchiffrables énigmes ; et en dévoilant l'une des sources les plus fécondes des actes délictueux dont connaissent les tribunaux. Enfin, indépendamment des considérations relatives aux fixités excentriques et aux êtres impondérés, la distinction du délire partiel *extraphysiologique* n'est pas sans importance, ne fût-ce que pour faire saillir davantage les traits pathologiques de la monomanie la plus commune.

Ces délimitations nouvelles ont leurs conséquences pratiques. Le pronostic de la manie passait pour un des moins défavorables. Il acquiert une certaine gravité, si l'on en distrait, au profit de la stupidité, les manies ébrieuses, épileptiques, puerpérales, formes en général transitoires. Il appert, d'un autre côté, comment le délire systématisé est presque toujours incurable, tandis que les pseudomonomanies ont souvent un cours accidenté et guérissent en assez grand nombre. On mesurera encore, qu'il appartienne, soit à une circonscription monomaniaque, soit à une obtusion aiguë ou chronique, les chances de guérison de tout délire de persécution ou perceptif.

Volontiers on généralise la mesure de l'isolement. Esquirol admet une exception pour certains malades qui goûtent la protection du foyer domestique. Mais l'illustre maître ne précise point le genre de vésanie dont sont atteints ces insensés. Or, M. Delasiauve a montré que cette règle serait applicable à presque toute la catégorie des pseudomono-

manes mélancoliques, qui, ayant conscience de leur trouble, vont au-devant des soins, sont reconnaissants de la sollicitude dont ils sont l'objet, et ne sont pas accessibles aux consolations. La remarque d'Esquirol s'était produite à propos d'un cas semblable. Ce qui, malheureusement, oblige à des placements qui ne sembleraient pas inévitables, et que souvent les patients réclament eux-mêmes, c'est la fréquence, la gravité, l'imprévu, l'irrésistibilité des incitations malfaisantes, dont la volonté la plus résolue n'est pas toujours maîtresse. Leuret comptait beaucoup sur le raisonnement appuyé de l'intimidation. C'eût été ici un contre-sens. Les exhortations, la logique forcée, ne sont pas seulement vaines, elles irritent et aggravent. Celui qu'assiégent de sombres pensées n'attend pas les conseils pour leur opposer la résistance dont il est capable et n'est que trop enclin à se condamner de l'inutilité de ses efforts. La résignation à une souffrance inévitable, l'ardeur et la confiance dans un traitement approprié, telles sont les prescriptions vraiment rationnelles.

En ce qui concerne ce traitement, l'hypérémie ou tout autre élément physique constituant le fond morbide, on conçoit que, sans négliger l'action morale, l'espoir du succès devra particulièrement reposer sur l'emploi des préparations pharmaceutiques, à l'encontre des monomanies, où l'éloignement des circonstances qui peuvent alimenter le délire, des démonstrations habiles et d'opportunes distractions, sont plus spécialement indiqués. L'expérience, d'ailleurs, est confirmative. Cette large application des agents physiques n'est pas moins féconde, étendue à l'ordre immense des stupidités, et partant à celui des lypémanies, trop souvent abandonnées jusqu'à présent aux complaisances du temps et de la nature.

Mais nulle part ne se révèle avec plus de netteté l'efficacité de nos distinctions que dans l'éclaircissement des causes juridiques, où la lumière a remplacé la confusion. Le rôle considérable du délire partiel diffus, dans les perpétrations qui motivent l'imputabilité, se touche, en particulier, du doigt. Pour le plus grand nombre, les inculpés sont des pseudomonomanes, qui, s'oubliant dans leurs paroxysmes, ont cédé à d'aveugles instigations. Par l'analyse, on s'explique à la fois, comme parfaitement conciliables, et les conséquences fatales d'une automatique fascination, et cette lucidité qui, aux débats, en impose, mais ne prouve en aucune façon qu'au moment de l'acte incriminé, le délinquant ait joui du libre arbitre et doive être déclaré responsable.

On a voulu, dans ces dernières années, faire de l'aliénation un principe absolu d'exonération légale. Oui, quand le méfait procède de

l'action délirante. La limite alors se pose entre l'état physiologique et la maladie. Mais, chez le monomane, et *à fortiori* chez le pseudomonomane, l'élément sain coexiste et alterne dans ses manifestations avec l'élément morbide. Animés de passions, asservis à leurs intérêts, comme tout le monde, l'un et l'autre, dans une certaine sphère, sont capables de déterminations réfléchies, voulues.

Il semble, dès lors, qu'il y ait à considérer l'influence que le trouble mental, parfois restreint et fugace, est de nature à exercer sur la vie générale. M. Delasiauve, non sans fondement, s'est tenu dans la réserve. Ce qui légitime surtout cette circonspection, c'est que, civilement, beaucoup de monomanes et de pseudomonomanes, participent à des actes dont la validité ne saurait être suspectée. Un de ces derniers qui, spontanément, est venu chercher une retraite à Charenton, où il n'est resté que quinze jours, n'a cessé, depuis dix ans, d'être à la tête d'un commerce important. Ces faits sont vulgaires. Quelques-uns seulement occasionnent des contestations judiciaires, à fin, soit d'interdiction, soit de résiliation de vente ou d'annulation de testament. Les jugements sont divers comme les conclusions des expertises médicales.

Nous avons cité des exemples. Si, réunissant tous ceux que renferment nos annales ou que l'on rencontre dans la pratique, on les interrogeait avec soin, cet examen, tout en ouvrant à la science des horizons inattendus, contribuerait, sans contredit, à étendre et à préciser le code de la médecine légale des aliénés. M. Delasiauve l'avait d'abord entrevu, et nous ne croyons devoir mieux faire, comme sanction finale à nos développements, que de reproduire l'alinéa qui, après constatation des résultats acquis ou en perspective, sert d'épilogue à son mémoire de 1859 : « Aurions-nous, dit-il, clos l'ère des recherches? Tout un programme de desiderata révélés en recule plutôt les bornes. Mais, en supposant exacte la voie par nous signalée, l'activité qui caractérise la phalange militante et la séve bouillant dans la génération qui s'élève, font assez prévoir que les vides seront bientôt remplis, et que peut-être nous touchons à ce moment marqué par nos statuts (1), où la médecine et la philosophie, ayant définitivement marqué leur alliance, étendront de concert leur légitime et salutaire influence sur toutes les applications humanitaires, législatives, hygiéniques, éducatrices et morales. Ainsi chaque progrès ajoute en longueur, c'est-à-dire en puissance, au levier de l'avenir. »

(1) Ce travail avait été lu à la Société médico-psychologique.

CAS DE FOLIE CHEZ UN ENFANT DE MOINS DE CINQ ANS,

Par M. le docteur CHATELAIN.

Le trouble des facultés mentales suppose leur exercice. Ce dernier étant très-restreint dans les premières années, la folie proprement dite doit elle-même y être très-bornée dans ses manifestations. Tout au plus consistera-t-elle en une agitation vague et incohérente, si ce n'est pas de l'imperfection et de l'idiotie, double état fréquemment occasionné par les affections dites cérébrales ou les névroses convulsives. L'enfant, vivant dans le présent, est, d'ailleurs, beaucoup moins que l'adulte, exposé à l'action de ces causes de perturbation qui naissent des déceptions et des chagrins. Chez lui, en effet, les anomalies psychiques, quoique communes, affectent rarement, au gré des auteurs, le type incontesté de l'aliénation mentale.

Ce serait vers l'âge de dix à douze ans que les exemples commenceraient à saillir. On en cite, néanmoins, de beaucoup plus précoces. Tel est, notamment, celui que M. Châtelain vient de publier dans les *Annales* (septembre). Le petit malade n'a que cinq ans, et, à son sujet, notre distingué collègue de Préfargier expose préalablement quelques considérations historiques. Thurnam, sur 21 333 aliénés, n'aurait compté que 8 enfants. Malheureusement, les limites de l'âge ne sont point spécifiées. Pour les uns, la période de l'enfance finirait à 15 ans; pour les autres, elle descendrait à 12 et même à 10 ans.

En 1802, Joseph Franck aurait, à Saint-Lucke (Londres), trouvé un jeune sujet maniaque depuis l'âge de 2 ans. Esquirol cite, présentant la même affection, deux garçons, l'un de 8 ans, l'autre de 9 ans, une demoiselle de 14 ans et un mélancolique de 11 ans. Sans s'appuyer de faits particuliers, M. Morel admet entre six et quinze ans une certaine fréquence, surtout du suicide. Une statistique de M. Brierre de Boismont comprend 4595 suicides. 104 ont été accomplis par des enfants au-dessous de 15 ans; aucun avant 10 ans. Griesinger rapporte à la manie ces accès de cris et de fureur que l'on voit quelquefois survenir périodiquement chez des bambins de 3 à 4 ans. Thore a noté des frayeurs hallucinatoires.

A ces données, M. Châtelain aurait pu en ajouter quelques autres recueillies par un de nos anciens élèves à Bicêtre, M. le docteur Le Paulmier (*Des affections mentales chez les enfants, en particulier de la manie*, thèse 1858). Guislain aurait, chez des enfants d'un très-jeune âge, observé les tendances homicide, suicide et des hallucinations. Dans sa pratique, M. Brierre de Boismont aurait donné des soins à un

enfant de 6 ans, maniaque, et à une petite fille de 7 ans qui, en extase, voyait des anges au ciel. Dans un relevé, comprenant les aliénés admis à Saint-Yon de 1827 à 1834, M. Deboutteville chiffre ainsi la proportion afférente aux catégories suivantes : de 5 à 9 ans, 0,9; — de 10 à 14 ans, 3,5; — de 15 à 20 ans, 20. Aubanel et Thore, dans leurs recherches statistiques, ont également indiqué, pour l'année 1839, à Bicêtre, 8 cas de manie et 1 cas de mélancolie entre 11 et 18 ans. Ferrus, assurent-ils, avait des exemples d'un âge moins avancé encore.

M. Le Paulmier a opéré, dans notre division, sur des éléments analogues à ceux d'Aubanel et Thore. La section des enfants à Bicêtre comprend des sujets de 6 à 18 ans. Plusieurs appartiennent en réalité à la période de l'adolescence. Un certain nombre avaient de 11 à 15 ans, abstraction faite des épileptiques chez qui, à la suite des accès, et dès les tendres années, se produisent des symptômes d'aberration temporaire, sous forme maniaque ou hallucinatoire, mais qui, en raison de cette origine, ont été écartés. Dans les cas signalés par M. Le Paulmier, les formes se partagent en perversions instinctives, obtusions lypémaniaques et manies. Celles-ci, du reste, étaient pour la plupart voilées d'une sorte d'hébétude et compliquées de suspensions extatiques, qu'expliquerait la nature des causes physiques ou morales. Plusieurs petites filles, traitées à la Salpêtrière par M. Mitivié, devaient leur mal à des fièvres graves. Revolat vit, sous l'influence d'une évacuation de nombreux entozoaires, disparaître une manie extatique, dont souffrait depuis un an une enfant de 12 ans (*Ann. de méd. prat. de Montpellier*, t. IV, p. 288). Dans le journal *l'Expérience* (décembre 1840), nous avons publié la substance d'une note médico-légale, que M. Le Paulmier a utilisée, concernant trois tout jeunes enfants simultanément atteints de tremblement, d'incertitude morale et de manie, occasionnés par une intoxication de vapeurs mercurielles.

D'autres observations de nous figurent dans le même travail. C'est en premier lieu un garçon de 14 ans, novice à l'institut des frères des Écoles chrétiennes, objet d'une surveillance spéciale pour ses habitudes solitaires. Il fut une nuit surpris et fortement impressionné par la perspective des châtiments divins. De là des scrupules, de l'incohérence, de l'extase. Un second cas a trait à une jeune fille de 16 ans devenue maniaque par suite d'une tentative de viol. Une demoiselle du même âge, contrariée par des obstacles à un mariage auquel consentaient ses parents, se noya dans une rivière, où nombre d'années auparavant s'était précipitée son aïeule. Ces suicides par dépit sont fréquents dans

l'enfance. MM. Semelaigne (*Journ. de méd. ment.*, t. V, p. 335) et Collineau (*ibid.*, t. VIII, p. 417) en ont réuni de curieux exemples.

Ce qui intéresse dans le fait de M. Châtelain, c'est l'âge exceptionnel de l'enfant : 4 ans et 9 mois. Louise D... lui fut présentée, le 31 mai 1869, par les père et mère, cultivateurs aisés dans les montagnes du Jura. Effrayée par l'essai d'une pompe à incendie, elle avait été atteinte, environ quinze jours auparavant, d'une rougeole mal venue. Depuis, *drôle*, incertaine, semblant entendre des choses qui n'existent pas, elle répond de travers aux questions qui lui sont adressées. « Apporte ta poupée », lui dit son père. Elle court, revient les mains vides, s'écriant néanmoins : « La voilà. » On lui administre un vermifuge, qui provoque l'évacuation de trois lombrics. Le trouble mental persiste et s'aggrave ; ni hérédité, ni onanisme.

Extérieurement, rien d'anormal : physionomie intelligente ; les pupilles se contractent. Mais son caractère a changé. Une sorte de hardiesse a remplacé sa timidité naturelle. Les accidents du voyage, la vue du lac de Neufchâtel, l'examen médical, ne l'ont ni étonnée ni émue. Ses paroles, rapides, vibrantes, portent à faux. Elle subit comme des obsessions successives, un jour l'une, un jour l'autre. Lors du premier interrogatoire, le nom d'une de ses camarades se mêlait incohéremment à tous ces propos. « Es-tu fatiguée? — Laure le sait bien. — As-tu vu le grand lac? — Laure a beaucoup pleuré. » A d'autres questions, mêmes phrases aussi peu corrélatives : « Laure n'a pas vu les pompiers..... Elle me l'avait bien dit..... Laure en mange souvent.....»

Tout cela est prononcé avec un aplomb frappant. Par moments, la malade prête une oreille attentive à des bruits fantastiques. Lui met-on dans la main un fruit qu'elle aime, des fraises entre autres, elle les tourne et les retourne, ne les porte à la bouche que si on le lui commande, hésite à les rejeter et ne les avale gloutonnement qu'après de longs atermoiements.

M. Châtelain prescrit une légère solution de bromure de potassium. L'enfant devait lui être ramenée. Au bout de deux mois, n'en ayant point eu de nouvelles, il se décide, pressé par le désir de connaître ce qui s'est passé, à la visiter dans son village. On n'avait point exécuté la prescription, parce que, dès le lendemain, la lucidité était revenue. Seulement, au précédent automatisme avait succédé une loquacité singulière. Louise D..., parlant de la mort, du ciel, de Dieu, faisait sur ces graves sujets des réflexions très-extraordinaires. Ces symptômes avaient duré un mois. Ensuite l'état normal s'était rétabli.

Toutefois, la crise n'avait pas été définitive. Huit jours après la

visite de M. Châtelain, Louise, étant chez une parente, et surexcitée par des observations de celle-ci, éprouve une rechute. Continuellement en mouvement, elle gesticule, s'irrite, frappe, pleure, veut tuer ses parents. Après dix jours, nouveau calme, laissant, au moment où le fait est publié, l'enfant dans la situation suivante : un peu d'amaigrissement et de pâleur, pouls légèrement intermittent; herpès nasal; quelques rêves durant le sommeil; réponses sensées, réserve dans la tenue, oubli du voyage de Préfargier, application non longtemps soutenue, caprices, pleurs et irritabilité faciles. M. Châtelain apprend plus tard du pasteur de l'endroit que l'amélioration a persisté.

Selon toute raison, notre distingué collègue pense que l'affection de Louise D... n'a aucun rapport avec celle des enfants imparfaits et retardés. Quelle en est la cause, une émotion ou la répercussion de l'éruption morbilleuse? Peut-être l'une et l'autre circonstance. Quant à la forme psycho-morbide, M. Châtelain hésite à lui assigner un rang nosologique. Elle aurait tous les traits d'une démence primaire au début. Chez un adulte, la question de simulation aurait pu être posée. Paroles et actes se rapprocheraient essentiellement de ceux que feignent un grand nombre de simulateurs.

Cet ensemble de traits est bien celui que nous avons noté et que, dans sa thèse, M. Le Paulmier a essayé de faire ressortir. Plusieurs causes agissent spécialement chez les enfants : au moral, les impressions déprimantes : dépit, frayeurs, sévices; au physique, certaines affections nerveuses, les fièvres typhoïdes et éruptives, les vers, de précoces habitudes vicieuses. Les effets, ayant la plus grande analogie, oscillent, plus ou moins mélangés, entre l'excitation, l'éréthisme et l'oppression cérébrale. Quand domine la première, le délire revêt l'aspect de la manie par le décousu des propos, la turbulence et les cris. Les accès d'extase ou d'immobilité cataleptique compliquent fréquemment le second. Quant à la troisième, plus habituelle et tenant soit à une inertie nerveuse, à une stase sanguine ou à un léger épanchement séreux, elle constitue une sorte de type. L'attitude est nonchalante; le visage étonné, hagard. Quelquefois s'observe une notable dilatation des pupilles. Les idées sont vacillantes, confuses, la mémoire nulle ou incertaine, le sommeil troublé. On peut aussi remarquer des tendances capricieuses, mélancoliques, perverses; au milieu, enfin, de cet hébétement, saillissent communément des hallucinations qui, selon leur nature, provoquent des manifestations craintives ou mystiques. Chacune des formes est représentée dans la série de treize observations, consignées à la fin du travail de M. Le Paulmier.

C..., 16 ans, reste, durant plusieurs heures, comme absorbé dans une vague contemplation. Physionomie obtuse sur laquelle se dessine par moments un sourire niais et ironique. A une autre période de la journée, C... crie, chante, siffle, rit, pleure. Il casse une vitre, frappe un camarade. — B..., 16 ans, apprenti dans un atelier, est désigné par une somnambule comme auteur d'un vol commis chez son patron. Incertitude, inquiétude; on l'interroge en vain; poses impertinentes, loquacité dédaigneuse, ravissements passagers... — P..., 17 ans, figure animée, yeux hagards, propos sans suite, turbulence extrême. Poses extatiques pendant lesquelles il semble converser avec des êtres imaginaires. Il répète que Dieu est son père. —Poug..., à 12 ans, eut une fièvre typhoïde. Depuis, alternance bizarre d'une morosité sombre et d'une gaieté insolite, agitation; il se dit descendant de Jeanne d'Arc, fils de Louis XVI. Visions. —T..., agitation maniaque entrecoupée de périodes d'apathie; bouche béante, figure stupide, réponses lentes, soupirs; parfois injurie et brise. — C..., fièvre typhoïde, longue convalescence, marmotte des mots inintelligibles; figure concentrée; parfois injurie, cherche à mordre. Fixité extatique; pleurs, tristesse... — N..., 14 ans. On suppose qu'il a été injustement traité par une belle-mère. Fausses sensations, stupeur et extases passagères... — Desp..., 16 ans, vient de la Roquette. Physionomie étonnée, gestes bizarres, extases, croit voir ses parents morts, etc... — D..., 15 ans, hôte du même établissement. Paroles volubiles et incohérentes... — Ch..., 14 ans; manie consécutive à une fièvre typhoïde; cris, lamentations, rares accès d'extase. — F..., 15 ans. Début par un accablement mélancolique, auquel succèdent la manie et l'extase. Divagation tranquille avec éclairs de raison. Mots espacés, regard ironique. Postures bizarres dans ses crises prolongées de fixité extatique; apathie, hallucinations, onanisme.

Nous pourrions grossir démesurément ce catalogue. Bornons-nous à un dernier exemple, qui a été fourni par une petite fille de 8 ans, du département de l'Aisne. L'état dans lequel elle se trouvait depuis deux mois s'était déjà produit deux ans auparavant, et avait duré quelques semaines. Point de cause appréciable. L'enfant est grande, élancée et jolie. On la dirait d'abord intelligente. Sa figure ne manque pas d'animation, elle s'avance naturellement lorsqu'on l'y invite; mais bientôt se révèle la plus complète incohérence. On ne saurait ni fixer l'attention, ni tempérer la mobilité de cette pauvre petite. C'est par hasard si elle fait une réponse juste. Elle se tait ou ne profère, à longs intervalles, que des mots incohérents. Elle va, vient, fait cent tours dans la chambre, sans but. Dix fois le jour, même dans le repas, prise

de frénésie, elle trépigne, rugit, se roule, mord ou court à grands pas. Pupilles très-dilatées. Sommeil mauvais, interrompu par d'effrayants cauchemars. Dans la supposition d'une cause vermineuse, on avait prescrit, mais en vain, des anthelminthiques. Des bains, l'usage de l'arnica et de la solution de Fowler, quelques lavements de sulfate de quinine, qu'il était difficile d'ailleurs de lui faire prendre, ont progressivement amendé les symptômes.

Il ne faut pas, cependant, avoir une confiance absolue dans de telles améliorations qui ne sont souvent que des rémissions et des intermittences. Nous comptons certes des guérisons définitives. Mais comme ici, où l'on avait affaire, après un long intervalle, à une récidive, les accidents, dans beaucoup de cas, se renouvellent inopinément, à des époques plus ou moins fixes. En 1867, nous avons donné des soins à une jeune fille de 15 ans qui, ayant déjà subi une première atteinte dix-huit mois auparavant, en est aujourd'hui à sa sixième attaque. Les paroxysmes durent, en général, de cinq à six mois.

THÉRAPEUTIQUE.

DU BROMURE DE POTASSIUM DANS LES AFFECTIONS NERVEUSES, SURTOUT CONVULSIVES;

Par M. DELASIAUVE.

Plus que jamais le bromure de potassium est à l'ordre du jour. La Société médico-psychologique s'est emparée de la question. On a fait parallèlement quelques essais avec les bromures de sodium, d'ammonium, de cadmium. Déjà, dans le *Journal de médecine mentale*, nous avons signalé soit des faits, soit des recherches (1). Avant de rendre

(1) En voici l'indication : *Bromure de potassium contre l'épilepsie*, par M. J. Besnier (t. V, p. 193).—*Bromure de potassium contre la chorée*, par M. Dumont (id., p. 196). — Expériences de M. Achille Foville (id., p. 262). — Analyse, par M. le docteur Bourneville, d'un mémoire de M. Th. B. Belgràve : *De l'emploi des bromures de potassium, d'ammonium et de cadmium dans la folie et l'épilepsie* (t. VI, p. 235). — *Accidents de bromisme* : Marcq, Sales Girons (id., p. 290). — Aug. Voisin, *Recherches cliniques sur l'action du bromure de potassium dans l'épilepsie* (analyse par M. Delasiauve, t. VII, p. 166). — Faits divers : Moreau, Peulevé, Williams, Chricton Brown, Thomas (de Sedan), Namias, Revillout (id., 175). — Lettre de M. Martin Damourette sur la *Vertu hyposthénisante du bromure de potassium* (t. VIII, p. 129).— *Cas de bromisme*, par

compte de la discussion engagée et pour y préparer, nous compléterons brièvement nos précédentes données par un résumé de ce qui, avant ou depuis, s'est produit de plus intéressant. Dans notre analyse du premier mémoire de M. Auguste Voisin, se trouvent quelques indications historiques, qui devraient être rectifiées. D'après la *Gazette médicale* (1865, p. 243), les thèses de MM. Rhames et Huette, où sont consignés les résultats obtenus dans la syphilis par MM. Pourchet (de Montpellier), Ricord et Puche, dateraient de 1850, non de 1860. Debout, presque immédiatement, en raison de la vertu anaphrodisiaque signalée, aurait été conduit à employer le remède dans un cas de rétrécissement de l'urèthre avec spasme. Traité par Robert, le malade devait se marier dans quinze jours. Par malheur, l'introduction des sondes, pour opérer la dilatation, était pénible et douloureuse. On prescrivit à l'intérieur 4 grammes de bromure, et simultanément des injections uréthrales du même sel avec une solution au 20e. Dès lors, la présence des sondes de plus en plus volumineuses fut aisément supportée; la fièvre se calma, le sommeil reparut et la guérison fut rapide. Sujet à l'insomnie, Debout fit des essais sur lui-même. Il lui suffisait d'un gramme, pris le soir, pour reposer toute sa nuit. A cette dose, on n'aurait à craindre ni l'atonie voluptueuse, ni la constipation. Suivant MM. Behrend et A. Cauchet, qui ont répété les expériences de Debout, le bromure de potassium tiendrait le milieu, comme hypnotique, entre l'opium, plus excitant, et le chloroforme, qui souvent rencontre des réfractaires.

Sir Charles Locock (non M. Laycock) serait le premier qui, en Angleterre, en 1857, l'aurait opposé avec succès à l'épilepsie et aux affections convulsives. Ensuite seraient venus MM. Brown-Séquard et Blanc Radcliffe, puis M. Mac Donnell. Celui-ci aurait surtout constaté des avantages dans l'épilepsie utérine, où les accès coïncident de préférence avec les règles (*Gaz. méd.*, 1865, p. 244).

La *Gazette médicale* (1865, p. 117) attribue à M. Gulles le mérite d'avoir parfaitement indiqué la propriété déprimante du bromure de potassium sur les centres réflexes : « Il diminue l'*action excito-motrice de la moelle.* » Un fait contenu dans le *Bulletin de thérapeutique* du 30 décembre 1864 est, sous ce rapport, curieux à connaître. En septembre, était entrée dans le service de M. Blache une enfant atteinte,

M. Hameau (id., p. 129). — Bécoulet, *Du bromure de potassium dans la folie épileptique* (analyse par M. Delasiauve, t. IX, p. 98). — Moissenet, *Épilepsie suspendue par le bromure de potassium; mort par érysipèle* (id., p. 292). — Vulpian, *Du bromisme* (analyse par M. Delasiauve, t. X, p. 102).

depuis trois ans, de symptômes hystéro-épileptiques. Accès irréguliers, que faisait prévoir une agitation involontaire. Perte de connaissance, coma durant plusieurs heures. Un paroxysme plus violent, avec trismus, engage à employer le bromure. Potion : 100 grammes eau distillée, 10 gram. sel, à prendre deux cuillerées dans le jour. Aucun accès du 1er octobre au 30 décembre, jour de la sortie. Dans le même numéro (p. 244), on lit l'extrait d'une note à l'Académie, par le docteur R. Vigouroux, énonçant divers succès dans le *nervosisme*. Participant de l'hystérie et de l'hypochondrie, cette affection est due, comme elles, à un excès de vascularité des centres nerveux. Le bromure, sédatif et reconstituant, agirait en diminuant cet état congestionnel.

Nous avons déjà précisé en partie le jugement de M. Gubler (t. VII, p. 168). Sa formule était une solution au 15e, dont il donnait deux cuillerées (2 gram.), ne dépassant que rarement cette dose. Dysphagie douloureuse dans les angines, toux quinteuses, œsophagisme, palpitations, chorée, excitation génitale, crises convulsives et tétaniques, maladies du cœur, tels sont les cas où le médicament lui a paru utile. Il définit ainsi son action : anaphrodisiaque, anesthésique guttural, sédatif de l'économie entière. Il s'adresserait spécialement aux muqueuses de l'isthme du gosier, du pharynx, des voies génitales, aux centres nerveux (en diminuant l'action excitatrice de la moelle), au cœur, etc. L'éréthisme cessant, la fièvre se calme, la diurèse s'accroît, la sudation s'arrête, ainsi que la formation du mucus et du pus. D'après cet ensemble de phénomènes, le *bromisme* serait la contrepartie de l'*iodisme*, le bromure un antidote de l'iodure. M. Gubler présume, les sels sodiques étant affinitaires à l'économie, où ils entrent en si grande proportion, que le bromure de sodium serait avantageusement substitué au bromure de potassium (*Gaz. méd.*, 1865, p. 243).

Dans l'observation de M. Dumont, que nous avons empruntée au *Bulletin de thérapeutique* (22 février 1865), la chorée, survenue pendant la grossesse, sévissait violemment pour la troisième fois. La première attaque avait duré huit mois. Celle-ci fut guérie en quinze jours. Le bromure fut porté de 2 à 3 grammes.

Ce sont ces faits qui ont engagé M. Bazin à tenter les essais contre l'épilepsie publiés par M. J. Besnier dans la *Gazette des hôpitaux* (25 mars 1865) et dont nous avons rendu compte nous-même. Trois malades en auraient recueilli un grand profit. La potion, composée de 20 grammes sur 400 grammes, était administrée, matin et soir, par cuillerées, une d'abord, puis successivement jusqu'à dix.

A l'encontre de ces faits, M. Ach. Foville, dans la note que nous

avons insérée (t. V, p. 262), a produit divers cas desquels il résulte que, si le bromure de potassium peut atténuer l'intensité ou la fréquence des paroxysmes, il n'aurait pas l'efficacité curative qu'on lui attribue.

En 1865, des expériences ont été entreprises par MM. Liberali, Biffi et Salerio. Deux mémoires, consignés dans *Archivio italiano per le malattie nervose* (1865), mentionnent quelques succès et plus de non-réussites (*Ann. méd.-psych.*, 1866, t. II, p. 148).

A cette phase se place le travail du docteur Belgrave, analysé par M. Bourneville (*the Journ. of mental Science*, avril). Quatorze paralytiques généraux, onze épileptiques, un dément agité, un maniaque ont été soumis aux divers bromures. Les conclusions tirées du résultat sont : 1° Le bromure de potassium modère l'irritation nerveuse et mentale. Conjurant les tendances congestives, il éloigne les accès épileptiques, apaise l'éréthisme génital, neutralise les effets de l'opium. 2° Moins actif, le bromure d'ammonium ne produirait, par compensation, ni affaissement, ni abattement. 3° Le bromure de cadmium, qui donne lieu à une sensation spéciale prononcée, irrite les intestins, à la façon du tartre stibié ou du sulfate de zinc, avec une intensité triple du premier, décuple du second.

Un praticien américain, M. Bartholow, conclut d'expériences nombreuses (*Gaz. méd.*, 1866, p. 259, — *Cincinnati Lancet*, nov. 1865) à l'action sédative spécifiée plus haut. Elle serait toutefois entravée par des altérations locales : tumeurs ou congestions cérébrales. Par ses propriétés hypnotiques, le médicament serait utile dans l'insomnie dont s'accompagnent l'hystérie et le delirium tremens. On en a tiré parti dans les névroses convulsives idiopathiques, la coqueluche, l'irritation vésicale, les érections douloureuses, l'irritabilité utérine. Ni les doses, ni le mode d'administration ne sont notés.

Le docteur Marcq rapporte un cas d'intoxication bromique (*Revue médicale*, 30 juin 1866). A propos de cette observation, M. Sales-Girons raconte des accidents graves dont il a été lui-même témoin. En y joignant, à notre tour, l'histoire d'une de nos malades, qui faillit succomber à la prostration physique et morale, nous avons énuméré les moyens propres à conjurer la dépression nerveuse : bains sulfureux, frictions, puis analeptiques.

Jusqu'ici les doses ont été faibles. Dans son numéro de juin 1866, dont un extrait a été reproduit par la *Gazette médicale* (p. 463), le *Bulletin de thérapeutique* renferme une intéressante observation de tremblement mercuriel recueillie à la Charité. M. Bucquoy, qui remplaçait Nathalis Guillot, prescrivit le bromure de potassium, dont il

éleva graduellement la dose, pour la faire redescendre ensuite à 2 grammes. Au bout d'un mois, cessation du mal, qui durait depuis six années. Céphalalgie, insomnie disparurent en même temps.

Les cas dont nous avons fait suivre l'analyse de l'article de M. A. Voisin (t. VII, p. 175) ont des dates différentes. M. Peulevé, interne de notre collègue Moreau (de Tours), publiait les siens dans l'*Union médicale* (1865). Dose 50 centigr. à 3 grammes. Résultat non conforme à l'attente. — Selon M. Williams, médecin de l'asile de Northampton (*Annales*, 1867, t. I, p. 515), sédatif de la circulation, le bromure de potassium exercerait un double pouvoir : sur l'épilepsie et l'excitation psychique. Il agirait spécialement sur les crises diurnes. 2 grammes au maximum. Une quantité moindre aurait eu parfois des effets délétères. Action nulle sur le système génital. — M. Chr. Brown signale, au contraire, la propriété antigénésique (*ibid.*). Le bromure lui a réussi dans les mélancolies simple, suicide, héréditaire, sexuelle, émotive. — Dans la *Revue de thér. méd.-chirurg.* (5 mars 1867), le docteur Thomas (de Sedan) a consigné seize observations (1865-1866). Dose 1 à 20 grammes. Cas favorables sans être complets, 6 ; suspendus, 7; moyenne du traitement, six semaines. Un malade n'a pu supporter le traitement; chez deux autres on l'a prorogé ou restreint. — M. Namias, qui a usé du bromure sur une grande échelle contre le mal caduc, à la dose de plusieurs grammes, a vu les accès perdre de leur intensité et de leur fréquence. Élimination quelquefois tardive, et alors chance de bromisme. A 14 grammes, faiblesse et délire (*Académie des sciences*, 10 mai 1867). — M. Revillout cite un malade du service de M. Bernutz, violemment atteint, et qui aurait été miraculeusement délivré : effet de l'imagination peut-être? (*Gaz. des hôp.*, 1867, 28 mai).

M. Charrière, médecin à l'asile de Pontorson, avait parmi ses pensionnaires un enfant de quatorze ans atteint de manie intermittente. Les paroxysmes étaient violents. Entre autres symptômes se faisait remarquer une obscénité cynique, en actes et paroles. Après avoir essayé en vain divers remèdes, M. Charrière conçut l'idée d'utiliser le bromure de potassium pour apaiser les manifestations érotiques. De 1 gramme, la dose fut élevée et maintenue à 2 grammes. Aucun accident depuis. Le malade, au bout de deux mois et demi, était rendu à sa famille (*Ann. méd.-psych.*, 1867, t. II, p. 221).

Sans déprimer à priori l'idole du jour, M. Fonssagrives, à propos des résultats annoncés par M. Namias, fait de sages réserves et insiste pour que, avant tout, on distingue les espèces (*Gaz. hebd.*, 1867, p. 421).

On trouvera, analysé très au long (t. VII, p. 166), le mémoire de

M. Auguste Voisin dont nous avons emprunté les données au *Bulletin général de thérapeutique* (15 et 30 août 1866). Après un court historique, l'auteur, dans une première partie, étudie les phénomènes physiologiques, y compris le mode d'élimination. Une seconde division est consacrée à l'exposé des cas, au nombre de 24, où le mal aurait été supprimé (4), très-atténué (6), faiblement amélioré (10), réfractaire (4). La dernière partie comprend les indications thérapeutiques et les conclusions. En général, les accidents un peu graves ne se montrent qu'à des doses élevées au-dessus de 3 grammes. M. A. Voisin en établit ainsi la progression : acné, haleine bromurée (2-3 grammes); anesthésie de l'arrière-gorge (2-5 gram.); affaissement intellectuel, titubation (8 gram.); hypnotisme (3-4 gram.); troubles visuels (8 gram.); atonie générale (5 gram.).

L'élimination se fait spécialement par les urines, mais sans proportion avec les quantités ingérées. Pour la peau et les muqueuses, elle paraît à M. A. Voisin prouvée par l'odeur de l'haleine, le coryza, le larmoiement, l'acné et la toux catarrhale. La salive n'en aurait été une voie qu'en hiver. Les vérifications ont été faites sur sept malades, dont les observations sont résumées ainsi que celles des vingt-quatre épileptiques soumis à la médication. La nouveauté des crises décuple les chances de succès. Trois des quatre cas où le médicament a échoué paraissent dus à des lésions cérébrales. Le bromure de potassium serait surtout indiqué dans les affections purement névrosiques et chez les individus héréditairement prédisposés ou affaiblis par des abus vénériens. Il exercerait, sur la force excito-motrice de la moelle, une action élective et déprimante.

Ayant offert à la Société médico-psychologique l'hommage de son travail, M. A. Voisin (séance du 25 mars 1867) attire l'attention de la compagnie sur les résultats qui y sont contenus et ceux qu'il a obtenus depuis (*Ann. méd.-psych.*, 1867, t. II, p. 103). Il fixe, de 3 à 11 grammes, la dose quotidienne à administrer, en deux ou trois fois, avant les repas. En promenant dans la gorge un levier de buis, on provoque une nausée. Il faut qu'on arrive à la suspendre, bien que la sensibilité reste intacte. L'acte réflexe est ainsi mis hors de doute : fait physiologique considérable. Au point de vue thérapeutique, ce fait n'est pas d'une moindre importance; car, en même temps qu'il confirmerait le mode anticonvulsif, il servirait de mesure à la graduation du remède. Tant que la nausée persiste, on peut être sûr que la moelle n'est pas suffisamment influencée. Du reste, l'efficacité du bromure devient pour lui de plus en plus certaine.

Ainsi, des quatre malades signalés comme guéris dans son mémoire, un seul aurait eu une dernière attaque, quatre mois auparavant. — Les six très-améliorés se rangent, sous ce rapport, dans l'ordre suivant : En six ans, 300 accès ; 14 seulement en 22 mois ; — un court mouvement d'absence et quelques secousses à partir d'avril 1866 ; — année précédente, 130 attaques, 16 en vingt mois ; — en moyenne, 18 attaques mensuelles, 9 en vingt mois ; — en deux ans, 180 attaques, 7 en vingt mois ; — 10 accès annuels et nombreux vertiges, 1 attaque et 3 absences en vingt-deux mois.

Parmi les faiblement améliorés : 10 à 17 attaques annuelles et 30 secousses mensuelles depuis seize ans ; 9 attaques et 11 secousses en dix-huit mois ; — 5-6 attaques mensuelles depuis vingt ans, 6 en treize mois ; plus de secousses. — 50-70 attaques annuelles depuis onze ans, 25 en douze mois ; — même proportion pour le reste. Aucun changement à l'égard des incurables.

Douze nouveaux essais s'ajoutent aux premiers : 1° Charp..., 20 attaques dans les premiers jours de son entrée (5 mars 1866), 2 depuis le traitement. 2° Joug..., 5-6 attaques mensuelles, 2 en six mois. 3° Gaut..., date du mal sept ans, 50-60 attaques mensuelles ; aucune depuis treize mois, quelques éblouissements. 4° Lall..., 40 attaques par an ; 7 en six mois ; 5° Oll..., 30-60 attaques par an depuis vingt ans ; 7 en treize mois. 6° Wed..., 40-50 par mois ; aucune. 7° Mlle No..., 2 attaques mensuelles depuis sept ans ; aucune en 7 mois. 8° Lev..., 1 crise par mois, 1 en un an. 9° Lec..., 2 attaques mensuelles depuis deux ans ; 1 en huit mois ; quelques fourmillements. 10° Lau..., 4-5 attaques mensuelles depuis deux ans ; 1 accès et 2 préludes en un an, 11° en cinq mois, 3 attaques nocturnes ; 1 en un an. 12° Mme Ad..., date du mal onze ans, 3-4 par mois ; aucune en onze mois. M. A. Voisin n'aurait point, chez les épileptiques soumis à l'expérimentation, constaté d'attaques sérielles (état de mal).

M. Legrand du Saulle, successeur à Bicêtre de M. A. Voisin, confirme les résultats par lui énoncés. Lorsqu'il était interne dans la section de notre collègue M. Moreau, à Bicêtre, M. Billod a assisté à des essais nombreux. Presque tous les remèdes réussissaient dans les premiers mois : cyanure de potassium et de fer, noix vomique, oxyde de zinc, etc. Il croit que l'imagination en pareil cas joue un grand rôle. Il est à la connaissance de M. Brierre de Boismont qu'un épileptique a été traité heureusement par le bromure de potassium. Faisant la part de l'effet moral, nous reconnaissons n'avoir, par aucun remède, obtenu des rémissions aussi saillantes que celles indiquées par M. Voisin. En

revanche, nous avons vu de faibles doses occasionner de sérieux accidents.

Défiant des médications, M. Ach. Foville pense, néanmoins, qu'il y a dans la communication de notre collègue un élément important : la modification de l'action réflexe. Aujourd'hui que les phénomènes convulsifs sont volontiers subordonnés à des troubles de l'innervation du bulbe et de la protubérance, il serait précieux de rencontrer, comme il l'avait souhaité dans sa thèse inaugurale, consacrée à l'étude de l'accès épileptique, un moyen de conjurer la surexcitabilité réflexe. Le bromure de potassium sera-t-il cette heureuse panacée? Toujours est-il que l'expérimentation semblerait sortir des nuages de l'empirisme, et que, si les guérisons se multipliaient, on ne devrait pas désespérer d'une issue heureuse dans une maladie si terrible et si opiniâtrément rebelle.

Un point fort intéressant est relatif à l'élimination des bromures. Déjà on a présumé que, ralentie, il pouvait en résulter, par suite de l'accumulation dans l'économie, des désordres sérieux, une véritable intoxication : le bromisme. M. le docteur Rabuteau, entrevoyant l'importance de la question, non plus restreinte à une seule substance, mais étendue à l'ensemble des agents médicamenteux, a entrepris des recherches, qu'il a inaugurées par l'examen des composés iodiques (*Gaz. hebd.*, 1868, p. 72). Les bromates et les bromures devaient suivre naturellement. Après avoir décrit les procédés compliqués, mais sûrs, dont il use, M. Rabuteau expose les résultats de ses analyses (id., p. 262).

Ayant donné à un chien 2 grammes d'*acide bromique* (10 centigr. d'acide normal) dans 40 grammes d'eau, ces 10 centigr. ont été éliminés à l'état de bromure (de sodium?). Une quantité double l'a été partie en bromate, partie en bromure. Le lendemain et le surlendemain, traces de bromure. Répétition de la première dose, élimination en un bromure.

M. Rabuteau prend, dans 40 grammes d'eau, 25 centigr. de *bromate de sodium* très-pur. Il se retrouve dans l'urine et imprègne la salive pendant les premières minutes, puis il sort en bromure. Avec une quantité moitié moindre, proportions de bromate faiblement appréciables. Une injection (50 centigr. pour 40 gram.) est faite dans l'estomac d'un chien. Élimination partielle de bromure. Même expérience sur un lapin (20 centigr. pour 20 gram.), élimination partielle de bromate, traces de bromures durant onze jours. De ces faits, M. Rabuteau augure (et il a pu l'affirmer depuis) que, n'y eût-il eu d'absorbé

qu'un gramme de sel, l'analyse en constate, pendant un mois, la présence dans les urines et la salive.

Vers neuf heures du matin, à jeun, M. Rabuteau avale un gramme de *bromate de potassium* dans cinquante grammes d'eau. Entre neuf heures dix minutes et neuf heures vingt minutes, quantité notable d'un bromate dans les urines. Il ne s'en décèle dans la salive et le mucus nasal qu'à neuf heures et demie; symptômes d'intoxication : céphalalgie, vomissements, déjections, pouls ralenti. Le lendemain, abattement; bromure dans les urines. Chez un chien, 40 centigrammes ont fourni, une demi-heure après, du bromate, et, le lendemain, du bromure. L'animal a eu aussi des vomissements.

Le *bromate d'argent*, peu soluble, donné à un chien (50 centigr.), est rendu en partie. Néanmoins, l'urine en contient pendant plusieurs heures. Le lendemain elle renfermait un bromure.

15 centigrammes de *bromate de magnésium* sont donnés à un lapin : c'est un sel très-soluble. L'urine ne put être recueillie que le lendemain. Elle contenait seulement un bromure. Essai semblable avec le *bromure de plomb* (10 centigr.), élimination à l'état de bromure. Même résultat pour le *bromate de quinine* (25 centigr.). La transformation des bromates en bromures ne s'opère point dans les urines, ce dont M. Rabuteau s'est assuré par des expériences directes.

M. Courtener aurait employé le bromate de quinine à la dose maximum de 50 centigrammes dans les fièvres intermittentes, etc. Son avantage serait une extrême solubilité. Il l'emporterait également comme sédatif sur le sulfate fébrifuge.

Dans un article complémentaire (p. 582), qui semblerait s'appliquer à l'élimination des bromures, l'auteur expose des résultats assez confus où les bromates, les bromures et le brome forment un singulier amalgame. Tout d'abord il fait une remarque importante. Le brome existerait à l'état normal. Il y aurait donc relativement à la durée de l'élimination une erreur possible. Mais cette erreur, imputable peut-être à quelques-unes des premières observations, est facile à éviter. Pour déceler la présence du brome normal, l'évaporation doit porter sur au moins 300 grammes d'urine. Au-dessous, on est sûr que le brome provient ou d'une médication ou d'une expérience. Or, en général, sauf tout à fait au début, la quantité d'urine soumise à l'analyse n'a point dépassé 150 à 175 grammes. Dans ces conditions, on n'a point trouvé de brome après vingt jours. Ce terme extrême doit dès lors être substitué à celui d'un mois et plus. Les urines des personnes saines

évaporées par M. Rabuteau, au delà de 300 grammes, lui ont, sauf une fois, constamment fourni du brome.

Les essais qu'il a faits sur lui-même avec le bromure de potassium (1 gramme) ont confirmé la double règle. Elle le fut également pour le bromure de sodium. Un ami à qui il donna 1 gramme de ce dernier sel, le 19 mars, cessa de l'éliminer à partir du 11 avril.

M. Rabuteau avait ingéré dans l'estomac d'un chien 20 centigr. d'acétate de plomb. Il s'était produit du jour au lendemain des symptômes alarmants : déjections, prostration, 140 pulsations. Au lieu de l'iodure, indiqué par Natalis Guillot, M. Rabuteau administre, comme plus soluble, le bromure de potassium (10 grammes). Guérison en deux jours. Le sel bromique agirait, suivant lui, comme calmant et éliminateur. D'après l'invitation de notre confrère, M. Labbé l'aurait prescrit à un malade atteint de cécité prétendue saturnine, et qui aurait recouvré la perception des phosphènes.

Persévérant dans ses recherches, M. Rabuteau s'est demandé (*Gaz. méd.*, 1869, p. 395) si, à l'instar des iodures, le bromure de potassium diminuait l'urée. Unifiant son régime, il en établit quotidiennement la quantité durant une semaine. Il prend alors, dix jours de suite, à jeun, 1 gramme du sel, recueille les urines rendus dans les vingt-quatre heures et procède au dosage de l'urée, qu'il poursuit cinq semaines après la dernière prise. Or, les différences ont été peu sensibles, ainsi qu'il est permis d'en juger par les moyennes échelonnées en périodes : première semaine, pour 1000, 21^{gr},25 ; — dix jours de l'influence immédiate, 19,98. — Semaines ultérieures, 20^{gr},44 ; 20^{gr},63 ; 22^{gr},27 ; 22^{gr},28.

A ce propos, M. Rabuteau dit que le chien, comme l'homme, ressent l'effet anaphrodisiaque. De deux chiens vigoureux près d'une chienne en chaleur, l'un ne la laissait pas en repos, l'autre, qui avait pris 10 grammes de bromure, restait complétement indifférent.

Il ajoute, relativement à l'efficacité éliminatrice dans les accidents saturnins, que M. Bucquoy a guéri à l'Hôtel-Dieu un malade traité en vain par les moyens ordinaires. Lui-même a vu dans le même service une colique saturnine soumise au bromure comparativement avec une autre de même nature combattue par le traitement de la Charité. Enfin M. Sée l'avait autorisé à un essai dans son service contre une arthralgie et une paralysie saturnine : cas en bonne voie, dont il se proposait de publier les observations.

Le *Bulletin de thérapeutique* (février 1868) contient une étude ex-

périmentale de MM. Martin-Damourette et Pelvet sur l'action physiologique du bromure de potassium. Injections sous-cutanées à l'aine et à l'aisselle : lapin, 4 gram.; pigeon, 60 centigr.; moineau, 10 centigr. Paralysie progressive du sentiment et du mouvement ; abaissement de la température ; miction fréquente et sanglante ; respiration troublée, suspension, cause de la mort, foudroyante chez les oiseaux.

Sur les grenouilles (injection stomacale ; injections sous-dermiques : aine, aisselles, dos ; application à la patte). Doses fortes 3-5 centigr. ; doses faibles 5-25 milligr. — *Faibles* : somnolence, respiration insensible, soubresauts au moindre contact ; affaissement consécutif. Durée 6-24 heures. — *Moyennes* : affaiblissement progressif du mouvement et de la sensibilité en 20 ou 40 minutes ; l'excitabilité motrice des nerfs, surtout de la moelle, survit, mais finit par s'éteindre ; assoupissement dès le début ; la respiration cesse après les mouvements volontaires ; amoindrissement rapide de la circulation capillaire. Le cœur serait l'*ultimum moriens*. — *Fortes* : même gradation plus intense ; mort imminente, si rapide parfois que le cœur s'arrête avant la perte absolue de l'irritabilité nerveuse.

Aux faits d'intoxication par le brome s'ajoute celui d'une cliente du docteur Hameau que nous avons citée (t. VIII, p. 129), d'après le *Journal de médecine de Bordeaux* (mars 1868). La mort eut lieu par asphyxie. On avait porté le bromure à 16 grammes.

M. Stone (de Boston), sur les indications du professeur Storer, aurait, dans plus de trente cas, employé, à la dose de 4 à 6 grammes, élevée même jusqu'à 15 grammes, le bromure de potassium contre les nausées et les vomissements. Ceux-ci cependant ont redoublé à la suite de fortes doses (*Gaz. hebd.*, 1868, p. 477). Ceci viendrait à l'appui de ce que M. A. Voisin a dit de l'action réflexe.

Le bromure de potassium conviendrait à certaines migraines entées sur un fond d'anémie et accompagnées d'accidents dyspeptiques. A la dose de 2 grammes, le docteur Barudel aurait, dans plusieurs cas de ce genre, apaisé la douleur et procuré du sommeil (*Gaz. hebd.*, 1867, p. 770, et *Ann. méd.-psych.*, 1867, p. 404).

Dans la séance du 1er décembre 1868, à l'Académie de médecine, M. Moutard-Martin a lu une note concernant l'application du sel bromique à la médecine des enfants. Le médicament, à doses modérées, est aisément toléré par les plus jeunes. Il apaise leurs cris, amende leurs quintes de toux et leur procure du sommeil. Dès lors il est précieux pour conjurer les convulsions et faciliter le travail de la dentition. La diarrhée en contre-indique l'emploi (*Gaz. méd.*, 1868, p. 701).

Un cas du docteur Sondhal (de Stockholm) confirme les données de M. Moutard-Martin (*Union méd.*, 11 janv. 1870, p. 142). Appelé pour un enfant de quatorze ans pris de suffocation, il prescrit un vomitif qui le soulage. Vers l'automne, le mal revint et il fallut renoncer à tous les remèdes; œdème général; 3 gram. bromure, suivant la méthode du docteur Bogbie. Sommeil; disparition rapide de la dyspnée et du gonflement. L'enfant se levait le septième jour. — Un auteur anonyme préconise le traitement du docteur Sydney Ringer (bromure de potassium et d'ammoniaque) contre la coqueluche et l'asthme laryngé (id., 12 mars 1870).

La *Gazette hebdomadaire* (1868, p. 622) mentionne, d'après *Deustche Klinik*, 1868, n° 10, des essais du docteur Pletzer dans l'épilepsie. Ils ont porté sur vingt-cinq cas. L'action du sel bromique, pour peu qu'on élève la dose, serait paralysante des nerfs de la moelle. Chez deux malades, la température s'est abaissée de 1 à 2 degrés centigrades. Quelquefois le pouls est descendu à 50. Exceptionnellement, certaine tendance à la diarrhée ou à la constipation. Point d'inflammation de la bouche ni de la muqueuse digestive. Deux fois légère rougeur de la muqueuse buccale et pharyngée; plus souvent un peu de catarrhe et de dyspnée; anaphrodisie. M. Pletzer n'a point constaté la diurèse au degré signalé par les auteurs. On a exagéré la vertu thérapeutique générale du bromure de potassium; mais son efficacité serait réelle dans les affections convulsives, en raison de la diminution du pouvoir réflexe.

M. le docteur W. Laborde a lu à la Société de biologie un mémoire contenant le résumé d'une série d'expériences faites sur les animaux avec le bromure de potassium, travail qui a été inséré dans la *Gazette médicale* (t. VIII, p. 247, et t. IX, p. 515, 523, etc.). Ex. I. Étalant la membrane interdigitale d'une grenouille vigoureuse, il met sur chaque patte 15 centigrammes de bromure en cristaux, en projetant dessus quelques gouttes d'eau. La dissolution et l'absorption sont rapides; les effets commencent : mouvements convulsifs exécutés sur place; pattes postérieures inertes et allongées. Excitées l'une ou l'autre, réaction faible, puis absolument nulle. Un peu plus tard, mêmes effets sur les pattes antérieures, sur la cornée et la sclérotique (les paupières ne se ferment plus sous l'influence des irritants). Tout se réduit à quelques mouvements limités, automatiques. Ceux des flancs, accélérés, se ralentissent. Au bout de trois quarts d'heure, collapsus complet. Trémulation fibrillaire. La poitrine ouverte, on voit le cœur qui bat encore, mais avec une vitesse et une force décroissantes.

Ex. II. Sur une autre grenouille, ligature préalable de l'artère de

la patte gauche. Dépôt, par le procédé précédent, de 15 centigr. de bromure sur la patte postérieure droite, absorption rapide; effet plus lent. Mêmes mouvements sur place; patte droite allongée, inerte; patte gauche conservant sa flexion tonique, qu'elle perd peu à peu, tout en exécutant par intervalles des soubresauts assez énergiques. Vingt minutes écoulées, réaction faible, puis absolument nulle aux pattes postérieures et antérieures; mouvements des flancs précipités, moindres, ralentis; prostration; cependant encore soubresauts volontaires, et décharges motrices, si l'on pique ou pince les nerfs mis à nu. On tranche rapidement la tête de l'animal, toute réaction cesse, à moins que le nerf dénudé ne soit excité directement. Si l'on pique la moelle avec un stylet très-fin, il se produit des mouvements violents et saccadés, quelque chose de tétanique. Mais cette tonicité s'éteint, de bas en haut, en moins d'un quart d'heure.

Ainsi le bromure de potassium agirait sur le système *sensitivo-moteur* d'ordre réflexe. Le cerveau (conductricité et motricité) ne serait atteint que secondairement. Seraient respectées la contractilité musculaire, celle du cœur, l'*ultimum moriens.*

Toutefois, de la grenouille à l'homme, les conclusions ne sauraient être immédiates. M. Laborde a poursuivi ses recherches sur des mammifères, ce qui ne réussit pas toujours pour deux raisons : l'agent bromique étant souvent vomi et les injections sous-cutanées produisant non moins fréquemment des accidents locaux. Ex. I. Cochon d'Inde, trois injections successives à chaque aine avec solution concentrée (1^{gr},50); au bout d'une heure, l'animal se ramasse. Il urine beaucoup. Tremblement; ne pouvant se soutenir, il tombe à droite et à gauche. Piquées, chatouillées, les pattes réagissent à peine; cris plaintifs; sclérotique insensible. Après trois heures, prostration; respiration lente, ralentissement des pulsations cardiaques. Cet état a duré huit heures. Peu à peu les forces sont revenues.

Ex. II. Cochon d'Inde, très-jeune. 1^{gr},50 de sel est introduit. Au bout d'une heure et demie, l'animal, agité, veut et ne peut fuir. Les pattes postérieures refusent le service. Elles réagissent à peine. Mouvements des flancs et du cœur diminuant, après avoir été accélérés. Collapsus. Abondance d'urine. Retour à la santé, sauf hébétude. Abcès.

Pour éviter les accidents locaux, M. Laborde a fait dissoudre le bromure dans du lait, dont les cochons d'Inde sont avides. Les expériences, nombreuses, ont donné des résultats semblables. Un chien présenta un phénomène curieux : une agitation érotique, due à l'intumescence du pénis. Elle dura sept à huit heures et fut suivie d'une sorte de coma

prolongé. Dans les cas mortels, la respiration faiblit, la température baisse de 4 à 5 degrés; le cœur fonctionne le dernier. Mis à nu, le nerf sciatique reste excitable, au voisinage de la mort.

Voulant comparer les effets sur l'homme, M. Laborde a eu le courage d'expérimenter sur lui-même et d'abord à doses massives. En deux fois, à demi-heure d'intervalle, 15 grammes. Quelques minutes après, poids douloureux à l'épigastre; nausées, éructations; goût salé, salive, crachotement, bouche sèche, besoin de boire; — une à deux heures après: vue trouble, paupières pesantes, lourde somnolence, cauchemars indécis, hébétude, réveil difficile, parole embarrassée, indifférence, tristesse, marche chancelante. Il sent le sol se dérober sous ses pas. Chatouillement des pieds sans effet, sensibilité générale obtuse, froid aux extrémités. Pouls lent, dépressible. Cet état dure de douze à quinze heures. Souvenir net des phases.

M. Laborde réitère l'expérience, non sans se convaincre de l'imprudence de débuter par de hautes doses. Avec 6 grammes, l'influence, analogue et suffisante, n'a point eu d'inconvénients. Goût salé supportable, surtout si le médicament est pris dans de l'eau sucrée *froide*. Nausées, gastralgie, qu'on évite en mangeant un quart d'heure avant l'ingestion du bromure; salivation. Sentiment de bien-être qui invite au sommeil; érection et pollution fréquentes durant ce sommeil incomplet. Au réveil, qui suit presque immédiatement la pollution, besoin d'uriner; sommeil définitif plus ou moins calme ou troublé par des rêves. A ce sommeil succède une incertitude passagère. Intelligence et volonté intactes.

Analysant les phénomènes en détail, M. Laborde commence par les sécrétions et excrétions. A cause du goût salé du bromure, on pourrait considérer la salivation comme un symptôme purement local. Sa persistance indique qu'elle dépend spécialement de l'absorption. Elle cède bientôt à la sécheresse buccale. On doit être attentif aux périodes. Elles expliquent comment deux opinions opposées se sont produites à l'endroit de la salivation, accusée par les uns, déniée par les autres.

Un léger coryza, précédé d'éternument, se montre au début; fugace d'ordinaire, si le sel est exempt d'iode. Dans le lit, l'excitation génésique est favorisée par le décubitus dorsal. Elle fait rarement défaut dans le commencement. L'émission spermatique n'est pas constante et semble se lier à la plénitude vésicale. On la prévient si, en se réveillant, on a la précaution d'uriner. L'abondance réelle du liquide urinaire ne constituerait pas, aux yeux de M. Laborde, seulement une diurèse. Une part devrait être faite à l'incontinence, que l'on a signalée,

et dont un de ses amis lui a fourni un exemple. M. Laborde ne l'a jamais éprouvée; mais, à la période de collapsus, on l'observe fréquemment chez les animaux. La diminution de l'énergie génitale ne se manifeste que sous l'influence de l'administration prolongée du bromure.

Sur lui, M. Laborde a remarqué que le ralentissement des mouvements respiratoires coïncidait avec l'hypnotisme. Presque toujours, cette dépression s'annonçait en même temps dans le nombre et la force des pulsations artérielles. Elle succédait d'ailleurs à une accélération passagère, ainsi que l'indique la notation suivante : crise à onze heures du matin ; pouls, 65 ; à midi, 62 ; à deux heures, 60 ; à cinq heures, remonte à 65.

Atteinte, en général, la sensibilité l'est à des degrés inégaux dans ses divers modes. La *sensation douleur*, la *sensation température* ne sont jamais complétement abolies. La sensibilité est spécialement frappée dans sa participation aux actes réflexes; et, sous ce rapport, la lésion n'est pas bornée à la muqueuse de l'arrière-gorge. Ce qui arrive pour le chatouillement, pour le contact des pieds sur le sol, le prouve. Le docteur Huette présumait que la glotte était compromise. Il en serait de même de la muqueuse des fosses nasales. Au moment du repas, M. Laborde a souvent senti avec quelle facilité le bol alimentaire était entraîné ou vers les ouvertures postérieures des narines, ou vers le larynx, sans provoquer de réaction. La *fumée de tabac* était peu sentie. Sans doute les altérations de la *sensibilité réflexe* sont prédominantes, mais elles n'excluent pas celles des sensibilités *tactile* et de *température*, et bien souvent il est difficile de distinguer et de mesurer ce qui appartient aux unes et aux autres. M. Laborde fait, à cet égard, des réserves sur les résultats publiés par M. A. Voisin. Il insiste, d'ailleurs, sur une cause d'illusion. Quand on explore la gorge avec un corps étranger, si on ne le soustrait à la vue du malade, l'idée lui donne une sensation de contact qui, sans cela, eût pu être nulle ou faible. L'auteur, bien des fois, en a fait la vérification.

Sauf la lourdeur des paupières, lors de l'hypnotisme, et une obnubilation plus ou moins persistante de la vue, M. Laborde n'a guère vu de ce côté de phénomène notable. M. Huette a parlé vaguement d'*amblyopie;* ce serait plutôt de la *diplopie* fugace. L'insensibilité de la sclérotique, même de la cornée, s'est produite constamment chez les animaux. Ce symptôme, moins apparent chez l'homme, ne s'y dessine ostensiblement qu'aux doses énormes de 20 grammes. Les mouvements de l'iris sont conservés ; la cornée reste impressionnable, d'où l'induction que les filets grands sympathiques seraient, plus que les filets gan-

glionnaires, réfractaires à l'influence déprimante du bromure. Rien de particulier pour l'ouïe, compris dans la dépression commune.

M. Laborde considère comme une variété d'*ataxie* les troubles de la motricité. Dans leur production, les modifications de la sensibilité de contact joueraient un grand rôle. Sous ses pieds, autour de soi, on éprouve une sensation de vide ; on *perd pied.*

Les désordres de l'intelligence et de la volonté, effets toxiques, n'ont guère lieu qu'à des doses élevées. Leur analyse n'en est pas moins importante. Au sein de l'hébétude, on se cherche et l'on ne se ressaisit point. La parole, difficile, paresseuse, n'a pas son *aliment intellectuel accoutumé.* Seulement, on se souvient, comme si la mémoire avait échappé au naufrage. Dans le moment, elle éprouve, lorsque la quantité de bromure a dépassé les limites, de singulières défaillances. M. X..., porté à la somnolence, soulève difficilement ses paupières. Il ne parle pas, écoute sans entendre, oublie les choses les plus intéressantes qui se passent sous ses yeux. Il veut acheter une boîte ; en route, on est obligé de lui rappeler son dessein, et ensuite il ne sait plus où il a mis l'objet. Le présent, non le passé, lui échappe. Chez un vieux malade, qui prend 8-10 grammes de bromure par jour, tel est l'oubli des impressions présentes qu'il en demeure aphasique.

On se serait mépris, relativement aux fonctions digestives. La constipation, signe d'impuissance réflexe, résulterait directement de l'action du bromure. En vertu de la loi d'accoutumance, elle ne persisterait pas. Bien plus, au-dessus de 8-10 grammes, elle est remplacée par une diarrhée que, parfois, on a peine à suspendre. M. Vulpian aurait constaté une incontinence des fèces. En ce cas, la paralysie des sphincters ne saurait être confondue avec une irritation intestinale. A doses modérées, le bromure, apéritif, pris avant le repas, développerait l'appétit, favoriserait la nutrition. L'éruption acnéique a été remarquée par M. Laborde, qui l'attribue, pour une bonne part, à l'adultération du bromure par un composé iodique.

Dans sa conclusion générale, M. Laborde, opposant le bromure de potassium à l'éther et au chloroforme qui atteignent le cerveau, troublent l'intelligence, la volonté, la sensibilité, et n'agissent que secondairement sur la moelle, déclare que le composé en litige agit primitivement sur la moelle et consécutivement sur l'encéphale. Il n'est point, en conséquence, un poison du cœur, comme l'ont prétendu MM. Eulenburg et Guttmann. L'opinion de MM. Sée et Meuriot qui subordonnent la dépression nerveuse à la sédation vasculaire ne lui paraît pas mieux fondée. Ils se sont fiés aux expériences sur la grenouille.

Tout autre agent que le bromure produit sur elle les mêmes modifications cardiaques.

Encore ici distinguons les phases. L'absorption *externe* détermine une action locale. Par l'absorption *interne*, la seule à envisager, se manifestent : une excitation d'abord, puis une sédation et une dépression, dues notoirement à l'élément excito-moteur de la moelle. Et quoi d'étonnant? La circulation ne dépend-elle pas doublement de la moelle, centre nerveux, en relations intimes avec le grand sympathique et les vaso-moteurs? MM. Martin-Damourette et Pelvet disent : « Le bromure tue tout : système nerveux et muscles; c'est un poison nervoso-musculaire général. » Certes, mais quelles sont les parties qui, les premières, entrent en jeu et dominent la scène? Pour M. Laborde, le bromure de potassium est, avant tout, un *modificateur du pouvoir excito-moteur de la moelle épinière.*

M. le docteur Bécoulet, médecin-adjoint à l'asile d'Auxerre, a publié, dans les *Annales médico-psychologiques* (mars 1869), un exposé, dont nous avons donné le précis (t. IX, p. 98), des résultats obtenus par lui dans l'épilepsie. Il cite six observations et conclut à l'utilité du remède, à son action sédative sur les convulsions et le délire.

En un cas du service de M. Moissenet, à l'Hôtel-Dieu, le bromure aurait procuré un notable soulagement; mais le mal, entretenu par une tumeur fibro-plastique de la périphérie cérébrale, était naturellement au-dessus des ressources de l'art. Présentée par M. Desplat à la Société médicale des hôpitaux, l'observation a été relatée par le *Journal de médecine mentale* (t. IX, p. 292).

Dans un article sur la migraine, où il cherche à en établir le siége (névralgie des parties supérieures du grand sympathique), M. Ferrand (*Annales*, 1869, juillet, p. 111) cite une demoiselle de trente-cinq ans qui, rachitique, éprouvait de violentes migraines, alternant avec des accidents gastro-intestinaux et des troubles des sens. Le bromure de potassium (1-2 grammes dans l'accès) a procuré, à deux reprises, un succès complet.

Le même médecin aurait, avec un égal avantage, combattu, par le composé bromureux, des spasmes réflexes (id., 433).

L'*Union médicale* mentionne (28 juillet 1870), d'après *Gazz. med. Venete*, n°s 26, 27, une somnambule de vingt-quatre ans, mariée, qui se levait deux fois la nuit pour vaquer aux soins domestiques. M. le docteur Levi prescrit le bromure (2-6-2 grammes). Accès moins intenses et plus rares. Les 6 grammes ne purent être maintenus, à cause de la céphalée. Plus décisive fut l'issue chez une enfant soignée

par le docteur Pelizzot. 1 gramme, matin et soir, fit incontinent cesser ses promenades nocturnes (id.).

Un garçon de quatorze ans entre, le 10 février 1869, dans le service de M. Gallard, à la Pitié. Il venait d'être traité à l'Hôtel-Dieu pour un rhumatisme articulaire. Chorée, plus forte à gauche. Frayeurs, cris par moments. Bains sulfureux, chloroforme, avaient échoué. L'agitation devenait de plus en plus grande. Le 14, bromure (1 gramme). Sommeil; calme, on peut faire manger le malade. Le 15, 2 grammes. Il se tient debout. Jours suivants, 3 grammes, exercices. Le 20, il descend, seul, trois étages. 7, suspension ; 20, sortie. Un spécimen de l'écriture, à mesure de l'amélioration, en indiquait chaque jour les progrès.

Ce cas fut, à la Société de médecine des hôpitaux, l'objet d'une discussion. M. Empis, chez un choréique, qui succomba, n'obtint aucun soulagement. M. J. Simon compte des succès et des revers. Il faut, suivant MM. Féréol et Isambert, prendre garde aux adultérations. M. Gallard a soigné un épileptique qui, lorsqu'on lui fournissait un bromure mêlé d'iodure, ne pouvait le supporter. L'iodate, dit M. Moutard-Martin, serait, à en croire M. Adrian, un des éléments qui altéreraient le plus souvent la pureté du bromure de potassium (*Gaz. hebd.*, 16 juillet 1869).

Les numéros 137 et 138 de la *Gazette des hôpitaux* (1869) contiennent deux articles sur le *pronostic et le traitement de l'épilepsie.* Après avoir montré les faibles chances fournies jusqu'ici par les diverses médications, l'auteur, M. Legrand du Saullé, semble, un peu prématurément, faire du bromure de potassium une sorte de panacée universelle. Il croit pouvoir garantir le succès *trente-trois fois sur cent*. Non que son expérience personnelle soit très-étendue. Il s'appuie surtout sur les résultats publiés par M. A. Voisin. Les doses qu'il recommande vont de 4 à 9 grammes. En moyenne, la durée du traitement serait d'une année.

M. Bazin réclame contre l'omission de son nom dans le mémoire de M. Legrand du Saulle (*Gaz. hebd.*, 1870, p. 36). Il croit être le premier qui ait prescrit le bromure de potassium à doses élevées. Voici, en effet, sa formule : Bromure de potassium, 20 gram.; eau distillée, 300 gram. Au début, deux cuillerées et rapidement huit à dix. Depuis, il est allé jusqu'à 14 gram. Le bromure n'a point d'inconvénient pour la santé. Il doit être continué longtemps, car les récidives sont fréquentes. L'acné se montre plus ou moins intense, sans influer sur la cure. Une malade qui en est couverte n'a pas cessé depuis deux ans d'avoir des accès. Dans l'hystérie convulsive, les résultats ont été nuls.

D'après une note dont nous avons omis la source, le bromure d'ammonium aurait été expérimenté en Angleterre par MM. Samson Wild, Harley et Gibbs. Décongestionnant le cerveau et la moelle, il conviendrait comme agent prophylactique des hémorrhagies cérébrales. On l'unirait au sirop de Tolu.

On a parlé du chlorure de potassium. Des essais auraient été tentés par le docteur Sander. Là même où ce médicament aurait échoué, le bromure aurait souvent réussi (*Movimento*, févr. 1870).

Dans les *Annales de la Société de médecine d'Anvers* (XXXIII[e] année), le docteur Jansen a consacré un article à une étude comparative de certains antiépileptiques. Le bromure de potassium et l'hydrothérapie mériteraient le plus souvent la préférence sur la belladone et la valériane. M. Jansen croit plus aux améliorations qu'aux guérisons radicales. Le vertige, toutefois, cède assez fréquemment. M. Lunier (*Ann. méd.-psych.*, juillet 1870) adhère à cette dernière proposition. La première lui paraît trop absolue. On guérit et il a guéri des épilepsies caractérisées, datant de deux à trois années. Il s'étonne que l'auteur n'ait rien dit de l'oxyde et du lactate de zinc, qui ont leur valeur.

M. le docteur Ravin-Bussière (*Presse méd. belge*, 3 juillet 1870) relate divers cas, non sans faire justement remarquer que la thérapeutique expérimentale et la clinique thérapeutique sont trop sacrifiées à l'anatomie pathologique et à la science transcendante. Conscrit réformé, X..., cultivateur, âgé de trente-trois ans, s'est marié à vingt-quatre ans, sur le conseil d'une sage-femme. Trois de ses enfants sont morts de convulsions. Il tombait d'épilepsie de longue date, deux ou trois fois la semaine. Une fois, il a failli être écrasé; une autre fois, il s'est brûlé. Obtusion, irritabilité habituelles. Le 7 décembre 1868, 2 grammes de bromure. On élève graduellement les doses de 2 à 6 grammes. Peu d'amélioration. Dans la supposition que le médicament n'est pas pur, on emploie le sirop de Mure dans les mêmes proportions : un seul accès par mois, d'avril à octobre 1869. Aucun depuis. Retour de l'intelligence et de la gaieté ; travail.

En mai 1869, le traitement est commencé chez une fille de seize ans dont les accès accompagnaient les époques, au nombre de trois à six. On sortait d'une période grave. Le quinzième jour, trois attaques. Juin, juillet, août, une attaque. Elles n'ont pas reparu. Un confrère aurait été moins heureux avec la fille d'un instituteur.

Une affection choréiforme, traitée par le docteur Richard (d'Angoulême), aurait cédé à l'usage du bromure de potassium, ainsi qu'une

éclampsie très-grave dont le docteur Ph. Collin a publié l'observation (*Union méd.*, t. VIII ; *Ann.*, juillet 1870, p. 140).

De fréquentes allusions ont été faites aux éruptions dues à l'action bromique. M. A. Voisin, nous l'avons vu, a particulièrement étudié ce phénomène. Il y revient dans une séance de la Société de médecine de Paris. Les *Annales* (31 mars 1870) spécifient ainsi les formes décrites par notre collègue. Sur quatre-vingt seize épileptiques, elles sont au nombre de cinq. 1° acné simple, siégeant de préférence aux épaules et à la face et survenant au début, à la dose de 3-4 grammes ; 2° pustules acnéiformes agminées, douloureuses au toucher, à base dure, d'une teinte rosée ou rouge-cerise, quelquefois jaunâtre. Ces groupes qui, de 2 à 5 centimètres de diamètre, ont existé chez dix malades, occupent les membres inférieurs, se transforment exceptionnellement en ulcères atoniques et guérissent difficilement ; 3° sorte d'érythème noueux à plaques légèrement saillantes, d'une teinte pelure d'oignon au centre et rouge-cerise à la circonférence. Ces élevures, unies, de 4 millim. à 6 cent., se montrent instantanément sur les membres et le tronc. Elles disparaissent aussi vite qu'elles viennent et laissent une nodosité sous-dermique. On ne les observe guère qu'en hiver et aux doses minimum de 4-5 grammes. 4° Parfois, éruptions furonculeuses ; dans deux cas, anthrax à la nuque. 5° Pendant plus d'un an, un malade a présenté un eczéma *sécrétant* des jambes et un pityriasis du cuir chevelu.

Si l'on emploie impunément de fortes doses de bromure de potassium, ce que l'on dénomme l'accumulation est à craindre, motive des précautions, une grande surveillance. Les cas de bromisme se sont multipliés. Dans une note lue à la Société de biologie, M. Vulpian en a réuni un certain nombre, que nous avons pris soin de préciser (mars 1870, p. 102), d'après la *Gazette médicale*, février p. 103). La strychnine a généralement conjuré les symptômes. MM. Charcot, Olivier, Brown-Séquard rappellent des faits à l'appui. Ce dernier aurait eu des résolutions paralytiques, sans dépasser 4 grammes. A la strychnine, il associe, pour remédier à l'intoxication, l'arsenic et la quinine.

Tels sont les principaux documents renfermés dans nos recueils. Le tribut, sans contredit, aurait pu être plus considérable, si les écrits étrangers nous étaient mieux connus. Beaucoup d'entre eux, ou n'arrivent pas jusqu'à nous, ou ne nous sont indiqués que par des extraits qui ne sauraient remplacer les pièces originales. Il est problable, néanmoins, que, sur les points problématiques, on n'aurait pas à y

puiser des enseignements plus catégoriques que dans les nôtres. L'accord est à peu près unanime sur le genre d'action du bromure de potassium et son lieu d'élection : le centre réflexe. En modifiant la sensibilité, il éteindrait dans sa source la virtualité convulsive. Mais là ne se borne pas son influence, et, thérapeutiquement, il a reçu des applications très-diverses. Quant aux doses, élévation ou persistance, rien n'est déterminé encore. Le péril de l'emploi est quelquefois rapide et imprévu. A quoi tient-il? Comment le prévenir ou le conjurer? Tout cela est fort important, et, si comme il est à croire, quelques données précises se dégagent des débats de la Société médico-psychologique, nous ne manquerons pas de nous en emparer et de les mettre en lumière.

LES GATEUX; UN LIT DE M. DUMESNIL.

On appelle *gâteux* dans les asiles ceux des malades qui, par impuissance ou inconscience, souillent leurs lits ou leurs vêtements. Parchappe remplaçait euphémiquement ce nom par celui de *malpropres*, qui n'a point prévalu. L'un vaut l'autre. Atténuer les inconvénients de l'infirmité, plaie des établissements, telle est la chose importante. Chacun s'y est appliqué de son mieux. Divers systèmes ont été imaginés, ceux-ci empruntés à la prophylaxie médicale, ceux-là aux précautions hygiéniques. Des uns et des autres, dans nos articles sur le *Traitement de l'aliénation mentale* (t. VIII, p. 402), nous avons donné un aperçu. Nous y reviendrons d'une manière spéciale, quoique brève, à propos d'un lit nouveau proposé par M. Dumesnil, médecin-directeur de l'asile de Quatremares (*Annal. méd.-psych.*, janv. 1870).

Il y a différents genres de gâteux. Pinel (*Traité de l'alién. ment.*, p. 212) cite une sorte de maniaque orgueilleux qui faisait des ordures dans sa cellule, et qui s'emportait violemment dès qu'on lui en adressait des reproches. Quelques dépravés monomaniaques, en salissant leur lit ou leurs vêtements, obéissent à une idée systématique. Des lypémaniaques, et surtout certains imbéciles, semblent s'oublier par paresse. Ce ne sont pas à proprement parler des gâteux, épithète que la science réserve à ces pauvres dégradés, déments, paralytiques, stupides ou idiots, dont la malpropreté passive est involontaire.

Pinel (*ib.*, p. 197) recommandait, pour les démentes avancées de la Salpêtrière, une salle au levant, où elles recevraient les soins de propreté. Il voulait qu'on plaçât dans des loges les aliénées affaissées par la

débauche la plus sale et l'oubli de toutes les règles de la pudeur et de la décence.

Pour les gâteux, Esquirol indiquait des couchettes à double fond : l'inférieur, de bois plein doublé de plomb, incliné de la tête aux pieds, avec un trou à la partie la plus déclive conduisant les urines dans un vase au-dessous ; le supérieur, à claire-voie, séparé de deux pouces du précédent et recevant la paille et les autres garnitures. A Saumur, on se sert de chènevottes qui répandent une odeur désagréable; en Espagne, de gousses de haricots ; dans le Midi, de feuilles de maïs. La paille doit être renouvelée chaque fois qu'elle est salie. Durant la journée, la camisole longue (*Des malad. ment.*, t. II, p. 519, 520).

Dans une note inédite, que nous avons résumée, sur le costume des aliénés, Ferrus (t. VII, p. 278) comprend, parmi les objets propres à l'ajustement des gâteux, un large sarrau en forme de robe, descendant jusqu'aux pieds, garni dans le dos d'une bande d'étoffe et confectionné avec de la toile croisée, très-forte et imperméable. Au-dessous, les autres vêtements ne dépasseraient point la partie inférieure des cuisses, et, en guise de jupon ou de pantalon, on aurait de longs bas bien chauds fixés aussi haut que possible par un cordon à coulisse. Enfin, de solides brodequins viendraient se boucler hermétiquement au-dessus des malléoles. Ferrus avait projeté sur la literie des établissements des aliénés des développements qui, s'ils ont été consignés quelque part, ne sont point venus à notre connaissance.

M. Girard, dans un article sur les infirmeries des asiles (*Annal.*, 1847, p. 90), décrit un lit propre aux gâteux. Sous la partie moyenne de ce lit est un bassin infundibuliforme de zinc (1 mèt. sur 88 cent.), renfermant un vase mobile destiné à recevoir les liquides, lequel repose sur un double fond de zinc. Ce bassin, dans toute l'étendue de sa surface, est surmonté, à 25 centim., par deux tringles de fer fixées inférieurement aux barres moyennes du lit. Ces tringles soutiennent un hamac de fil, à mailles solides, recouvert par une espèce de lange de feutre épais et lâche, sur lequel on place le drap. A la tête et aux pieds, appuyés sur des bandes de fer, un matelas et une paillasse (50 cent.) forment avec le hamac des plans inclinés. Cette disposition, qui permet le filtrage des urines, facilite également le change des linges mouillés. Des côtés d'une hauteur de 60 centim., à charnières et à clavettes, abaissés et relevés à volonté, préservent les malades d'une chute, en rendant en même temps leur enlèvement facile.

Examinant un projet de réformes de M. Bottex pour les asiles de Lyon, M. Girard (*ib.*, 1847, p. 86) rejette l'idée d'une salle de fau-

teuils percés. Il préfère, surtout pour la section des gâteux, un planchéiage frotté et ciré. La propreté, la vigilance des gardiens, sont, à ses yeux, les meilleurs préservatifs des souillures.

M. Morel (*Annal. méd.-psych.*, 1850) a envisagé la question médicalement. Les gâteux appartiennent à diverses catégories. Avant de passer en revue ceux que fournissent la manie, la lypémanie, l'épilepsie, l'imbécillité, la démence et la paralysie, il mentionne un aliéné chez lequel l'oubli des convenances était porté si loin, qu'il gâtait non-seulement ses vêtements, mais ceux des autres malades. Tout en conversant avec une raison apparente, il urinait dans son pantalon. Parfois son cynisme, dont, au reste, il avait souvent donné le scandale dans sa famille, alarmait jusqu'à ses compagnons d'infortune.

Le maniaque incohérent et agité satisfait à ses besoins naturels comme il accomplit tous ses actes, avec frénésie et désordre. Il fera, comme on dit, le gros et le menu dans son lit, dans ses vêtements, au milieu de sa chambre. Se vautrant dans la matière de ses déjections, il la mangera, il en barbouillera son visage, les meubles, les murailles. Charton, dans sa folie, buvait son urine, estimant ce breuvage salutaire. Une dame, pour qui, durant une rémission, sa famille avait organisé une petite soirée, apostrophe une voisine qu'elle se substituait à elle-même : « Comment, lui dit-elle, femme bien élevée, violez-vous des convenances que respecterait un enfant de deux ans ? » Souvent elle adressait les mêmes reproches à sa gardienne, ou bien, si elle se sentait pressée, elle l'envoyait vite au cabinet : « Car si vous faites sous vous, on réprimandera Mme X... (la malade). »

On sait à quel degré de prostration tombent certains lypémaniaques. La souillure en est fréquemment le résultat. L'un de ces malheureux, croyant n'avoir plus d'intestins, résistait de toute sa force aux évacuations, qui s'opéraient malgré lui, partout où il se trouvait. Une mélancolique, ayant horreur de la vie et du mouvement, et qui s'effrayait de la tombe parce qu'il faudrait en être dérangée, au son de la trompette du jugement dernier, gâtait tout naturellement. Une autre crachait dans ses poches, dans ses draps, pour ne pas salir son mouchoir.

Pendant leurs attaques, dans le trouble qui les précède ou les suit, beaucoup d'épileptiques urinent ou font sous eux, vomissent, salivent. Quelques-uns, sous le coup de la période, s'adonnent à l'onanisme, à des goûts dépravés. S... n'est jamais si content que lorsque, trompant la surveillance, il fait ses ordures dans sa chambre ou dans un couloir. D'autres, dans la nuit, satisfont à leurs besoins dans leur lit, par paresse de se lever.

Mais les vrais gâteux sont les déments, les imbéciles et les paralytiques. Pour 750 malades, on en comptait alors à Maréville, dont M. Morel était un des médecins en chef, 90 à 95, dont 60 hommes et 30 à 35 femmes, sans comprendre environ 70 malpropres et orduriers non moins déplacés que les précédents parmi la population générale.

Pour diminuer le nombre des gâteux, une première condition est nécessaire : une bonne hygiène. Presque tous les individus, affaiblis, anémiques, difficiles à alimenter, éprouvent des troubles digestifs. A Maréville, répartis dans les sections, aux endroits les plus étroits et les plus sales, une notable quantité étaient affectés de scorbut. Renaudin, important une coutume de Fains, augmenta les portions de viande, au repas du soir, et réduisit celle des légumes secs ; on multiplia les tables en commun, afin de mieux surveiller la manière dont les aliments étaient distribués et consommés.

M. Morel recommande le vêtement, qui doit être, en hiver, chaud, commode et propre. Les aliénés sont plus sensibles qu'on ne croit aux intempéries. Fiers d'une mise décente, quelques-uns en deviennent plus soigneux (1). Leur couchage fut pour Renaudin l'objet d'une préoccupation spéciale. Remplaçant par des lits de fer les ignobles couchettes de bois dont on s'était servi si longtemps, il avait adopté un matelas divisé au centre pour recevoir un coussin de paille d'avoine percé d'un trou, à travers lequel s'écoulaient les urines reçues dans un récipient de zinc.

L'occupation est une cause de longévité. On laisse dans une oisiveté pernicieuse une foule de gâteux qui pourraient, se remuant, même s'utilisant, conserver, avec la santé du corps, une partie de leurs aptitudes. C'est ce que l'on a constaté à Maréville où, l'été, on en associe aux travaux des champs. Leurs traits inertes se raniment ; leurs mouvements se régularisent, l'être humain reparaît. Un déchireur gâteux y avait repris son métier de coutelier. Appliquée à la broderie et à la dentelle, une aliénée malpropre ne gâtait pas, tant que son attention était fixée par le travail. A l'asile de Prague, un jardinier habile, tombé dans une torpeur absolue, crayonne un jour des fleurs avec un charbon. Peut-

(1) Une sœur avait remarqué que certaines démentes, fraîchement habillées, restaient plusieurs jours sans gâter. Ce résultat est général, le dimanche, pendant les offices. Rien n'exerce, sous ce rapport, une plus salutaire influence que la propreté des quartiers, des salles et des objets. M. Morel a été frappé de celle qui règne dans le magnifique asile de Palerme. On y baigne souvent les malades, qui se lavent les pieds dans des bassins de marbre, où coule une eau limpide. Çà et là sont des crachoirs, et l'on ne se rend point aux réfectoires sans s'être nettoyé les mains et le visage.

être n'avait-il jamais dessiné. On saisit cet éveil. Du papier, des couleurs lui sont procurés, et il peint des tableaux admirés des connaisseurs.

Un quartier nouveau, remplaçant à Maréville les vieilles salles, a contribué à l'assainissement. On a converti en chauffoir bien aéré un vaste couloir. Autour rayonnent des dortoirs ayant vue sur un jardin et un magnifique paysage. Des bains sont à proximité. Vastes cours et préaux pour la promenade. La propreté sur tous les points est soigneusement entretenue.

M. Morel termine par quelques considérations thérapeutiques. On abuse souvent, selon lui, des drastiques chez certains aliénés pour remédier à l'atonie des organes digestifs. L'effet, quelquefois, s'accumule, et il en résulte, par suite d'une sorte d'intoxication, une diarrhée colliquative. Pour remédier à cette débilité, notre confrère s'est très-bien trouvé, dans ces cas, d'affusions froides le long de la colonne vertébrale et sur le ventre. En une heure, il y a soumis jusqu'à cinquante ou soixante malades. On les y prépare en les frictionnant fortement avec une éponge humectée. Eux-mêmes, dans un baquet placé vis-à-vis d'eux, se lavent la figure et se frottent le devant de la poitrine. On procède alors avec une pompe moyenne pouvant, à l'aide d'un tube d'une ouverture de 2 à 3 millimètres, lancer, à 8 ou 10 mètres, un jet divergent, qui frappe avec une intensité suffisante, sans avoir rien de désagréable. Le malade est aussitôt essuyé avec un linge sec ; la chaleur s'établit, la circulation s'accélère et un véritable bien-être s'ensuit (1).

Au lieu d'eau froide, on peut, pour les déments très-affaiblis, employer de l'eau tempérée. Les irrigations, dans les grandes chaleurs, remplacent volontiers les bains. Le drap mouillé exige des apprêts qui le rendent inapplicable en grand. Chez ceux qui gâtent sous l'influence de perversions sensoriales ou maladives, on doit recourir à une action morale forte et soutenue. Ici l'exemple se place à côté du précepte. Il y avait à Maréville 80 cellules occupées par des maniaques criards et sales. Elles ont été détruites, et les infortunés qu'elles abritaient, transférés dans de magnifiques dortoirs, sont devenus tranquilles. Les asiles ne sont point des établissements pénitentiaires. Si l'isolement prévient chez les prisonniers un fâcheux contact, les aliénés n'ont qu'à gagner

(1) Ce passage de M. Morel est assez obscur. Est-ce en remplacement des drastiques qu'il emploie ses irrigations ? Les oppose-t-il seulement à l'espèce de diarrhée provoquée par l'usage intempestif de ces remèdes ? Ne serait-ce pas plutôt contre l'infirmité des gâteux en général ? Cette dernière interprétation est la plus vraisemblable ; car il ne saurait y avoir à la fois tant de sujets soumis à un inconvénient en apparence exceptionnel. Les remarques qui viennent après semblent d'ailleurs lever le doute.

à leur fusion méthodique, sous une discipline ferme et douce. Aux tristes économistes qui verraient dans les améliorations concernant les gâteux une superfluité, M. Morel, indépendamment des raisons de dignité et d'humanité, objecte que ces améliorations sont le thermomètre de l'état général de l'asile.

En 1840, à Auxerre, sur 180 aliénés, on comptait 30 gâteux; en 1846, sur 276 on en comptait 46. Ce dernier chiffre, pour une population égale, était, en 1850, réduit à 28, résultat que le directeur-médecin, M. Girard, attribue et à une hygiène bien entendue et à l'emploi du sulfate de strychnine (*Gaz. des hôp.*, 12 juin 1851). Sa formule est: sirop de sucre, 30 gram.; sulfate de strychnine, 2 centigr., à doses progressives de 5 à 40 gram. contre la diarrhée atonique. On sait que la strychnine resserre les fibres intestinales.

Le 24 juin 1851, Archambault communiquait à l'Académie une note sur la suppression des salles de gâteux dans sa division à Charenton (*Annales*, 1851, p. 503). Pour cela il a suffi de dresser des infirmiers qui obligent ces malades à régler la satisfaction de leurs besoins. Le succès aurait été tel qu'on a pu supprimer les longues chemises, les fauteuils percés et leurs inconvénients. La prime de 600 fr. aux gardiens est, comparativement à l'épargne, insignifiante. La proportion des gâteux serait pour les établissements suivants: Bicêtre, 80 sur 850; la Salpêtrière, 211 sur 1074; Pontorson, 40 sur 265; Rouen, 98 sur 756; Maréville, 70 sur 717.

Nous avons vu, au sujet de cette note, les réclamations de MM. Renaudin, Morel et Girard (*Journ. de méd. ment.*, t. VIII, p. 402). A Fains, depuis neuf ans, le quartier des gâteux avait perdu sa physionomie primitive. Renaudin reconnaissait, d'ailleurs, que Ferrus, MM. Girard, Dumesnil et Morel avaient chacun des droits à la réforme. M. Morel rappelle son mémoire et doute que la division des gâteux puisse en totalité disparaître (*Annal.*, 1851, p. 503).

A l'Académie, séance du 30 août 1853 (*Annal.*, 1853, p. 694), la discussion a mis de nouveau en relief les prétentions rivales. Londe, dans son rapport, rend justice à Archambault, qui a fait avec succès pour les urines ce qu'il avait fait pour les selles. Les moyens jusque-là employés n'auraient eu ni le même but ni des résultats aussi complets; à telle enseigne qu'à Charenton, les gâteux portent le même costume que les autres malades. M. Girard aurait eu une idée analogue. Afin d'arriver à une régularité parfaite, il aurait installé des horloges dans les quartiers des gâteux. Ses statistiques prouvent, toutefois, qu'à Auxerre, et malgré la strychnine, il restait encore du terrain à conquérir.

Aux arguments de Londe, M. Baillarger opposa des réserves. Un malentendu existe. Archambault ne comprend que les gâteux valides; M. Girard ne fait aucune exception. A Charenton, M. Calmeil aurait été moins heureux avec les femmes qu'Archambault avec les hommes. Certes, la prime a des appas, mais elle peut engendrer la dissimulation. M. Girard, qui ne payait point ses gardiens, y a été trompé. Que serait-ce s'il s'agissait d'un intérêt pécuniaire? Puis on n'a donné que des résultats généraux. Il faudrait, pour une édification complète, entrer dans le détail des observations particulières, savoir combien de fois tel malade est présenté au siége, s'il y demeure longtemps, si on le réveille la nuit. On conçoit, en effet, que si l'opération exigeait une ou deux heures, le remède serait parfois pire que le mal.

M. Girard, dans un long mémoire (*Annales*, 1853, p. 592), après avoir rappelé ses précédents essais, examine les faits au point de vue des indications thérapeutiques. Gâter n'est qu'un *symptôme*. L'art, selon la nature et le degré de l'affection, doit intervenir dans la mesure possible. Chez une maniaque, les excrétions fécales et urinaires avaient lieu involontairement. Les bains, des boissons acidules, de légers laxatifs firent cesser l'infirmité, en calmant le délire. Un idiot de 36 ans, soumis à des habitudes régulières, s'améliore ; on le change de section, on lui supprime la robe longue, mais il retombe et on lui administre le sulfate de strychnine. Pendant six mois il est propre. Le froid de l'hiver ramène les évacuations involontaires, que l'on éloigne et modère par le médicament et le régime. Un troisième exemple est celui d'un stupide mélancolique. Pouls ralenti, constipation, excrétions involontaires, extrémités froides. Aloès et calomel, bains de vapeur aromatique, affusions froides, frictions générales et locales. Peu à peu la vie se ranime; le malade ne salit plus. Une rechute dans la saison froide n'est que momentanée, à cause du transfert dans une salle chaude ; guérison. B..., âgé de 49 ans, est un dément affaibli qui urine dans son lit, sous une triple influence : froid, travail exagéré, onanisme. On le place dans une chambre où règne une température douce, on le surveille; l'accident devient rare. F..., âgé de 29 ans, par suite de congestions réitérées, présente des signes de démence paralytique avec affaiblissement prononcé d'un côté, agitation, délire ambitieux. Il urine sous lui. Bains tièdes, sangsues à l'anus, pédiluves sinapisés, laxatifs. Son état s'améliore ; il ne cesse d'être propre; il est retiré de l'établissement par sa famille. Admis pour la deuxième fois, Alfred B..., commis voyageur, s'offre dans un état de prostration physique et morale. Un des côtés est plus faible. Extrémités froides. Il reste 24 heures sans uriner. Excré-

tions involontaires. Sangsues, aloès et calomel, tempérants et laxatifs; plus tard antispasmodiques et bains. Six mois s'écoulent sans amendement de la miction et de la défécation. Strychnine à doses croissantes, suspendue et reprise, selon les alternatives de propreté et de malpropreté. Dégradation finale, mort. A son retour d'âge, C..., 57 ans, s'adonne à l'ivrognerie. Irritable, méchante, dangereuse, elle est séquestrée à l'asile d'Auxerre. Insensibilité presque générale, marche difficile, parole embarrassée; excrétion des urines involontaire. Traitement ordinaire, vin coupé; amendement lent, mais progressif. Au quatrième mois, la malade avait repris ses habitudes de propreté. C... s'occupe à la couture ou aux soins domestiques.

Dans son traité sur la *fondation et la construction des asiles* (1853), Parchappe, préludant aux expériences d'Auxerre et de Charenton, ne s'occupe qu'incidemment de l'état et du mobilier des gâteux (p. 189). Nous connaissons déjà sa pensée sur la méthode dite *maternelle*, que depuis longtemps, à l'hospice de Rouen, un pauvre infirmier, Nicou, avait mise en pratique avec tant d'avantage, se levant la nuit pour faire uriner les malades, et le jour les mettant plusieurs fois sur le siége. En ce qui concerne leur lit, Parchappe préfère celui de fer à fond plein, et disposé en plans inclinés vers un trou central, débouchant sur le vase de nuit enfermé dans un tiroir. Des paillassons de balles d'avoine et des matelas coupés et percés, selon le modèle de la maison impériale, servent de garnitures. Pour les cas exceptionnels, où il faut supprimer les matelas, le lit à auge, rempli de paille ou de zostère, suffit, selon lui, à toutes les indications.

L'esprit pratique de Guislain se révèle dans la question des aliénés paralytiques et gâteux comme dans toutes celles qui regardent la pathologie mentale (*Leçons*, t. III, p. 316). Passant en revue les divers moyens de la thérapeutique et de l'hygiène, il arrive aux soins directs de l'infirmité, et, d'abord, au fauteuil. Légèrement creux, large et élevé, le dossier peut être en sangles tissues ou de cuir. On y adaptera un coussin de crin sur lequel le dos et la tête pourront reposer doucement. Le siége, également large et recouvert d'un coussin mobile, présentera, ainsi que ce dernier, une ouverture ovale communiquant avec un vase de cuivre ou de faïence qu'on extrait par une issue latérale ménagée dans la caisse. Ronde, l'ouverture aurait l'inconvénient de laisser sans appui les tubérosités ischiatiques. Il sera bon de doubler l'intérieur de la caisse d'une lame de zinc ou de plomb, afin de garantir le bois du contact des urines et de prévenir la pénétration des odeurs. Une pièce, fixée au devant du siége, tenant les cuisses écartées, empêche la gêne

des organes générateurs et les urines de couler le long des membres. Aux bras, un coussinet de cuir, antérieurement une planchette servant de table, s'opposant aux chutes, un avant-plan pour les pieds et quatre roulettes.

Guislain, indépendamment de la coordination des habitudes, prescrivait, à l'instar de M. Morel, des aliments substantiels, du vin le soir et aux vieillards un petit verre de genièvre. Lui aussi a remarqué les excellents effets d'une propreté exquise. Sur 43 gâteux soumis à la strychnine, un seul lui semble en avoir recueilli quelque profit. C'est une enfant de 14 ans, imbécile, qui depuis six mois était affectée d'incontinence d'urine. Deux sujets auraient éprouvé des secousses convulsives, trois auraient discontinué le traitement à cause de vomissements et de contractions musculaires.

On a imaginé des urinoirs portatifs, d'une utilité non douteuse. En caoutchouc vulcanisé, ils sont inaltérables. Évasée, la partie supérieure reçoit les organes génitaux. Les urines filtrent à travers un canal et se rendent dans un tube inférieur muni à son extrémité d'un robinet qu'on ouvre, lorsqu'on veut évacuer le liquide accumulé. On porte cet appareil dans le lit comme debout et en marchant. Pour que les patients ne le dérangent point, une grande surveillance est nécessaire. Parfois les urines refluent, grave inconvénient, car il en résulte une excoriation des chairs. Dans quelques localités, le tube, courbé, est de cuivre et aurait le double avantage d'être aisément nettoyé et de ne former point de plis.

Le lit est l'objet d'une description minutieuse. Guislain condamne, comme répandant une mauvaise odeur, les fonds pleins, même doublés de zinc. Les lattes, qu'il préfère, supportent mieux le corps, longitudinales que transversales. Il les veut de bois, celles de fer exposant au froid. Pour les matelas, on emploie la laine et le crin, la zostère, la fougère, la paille, la balle d'avoine, le maïs. Plus chers, la laine et le crin offrent, en revanche, un coucher commode, plus de résistance à l'action corrosive. La zostère est d'un prix peu élevé, mais elle s'affaisse, s'imprègne d'odeur et se détériore. La fougère a les mêmes inconvénients. De tous les ingrédients, la paille, surtout d'avoine ou de seigle, serait le meilleur. Guislain a remarqué que les gâteux qui sont étendus sur un pareil lit ont les fesses sèches et pâles, et que leurs excoriations, contractées ailleurs, se cicatrisent ou s'arrêtent. En Italie, on ferait d'excellents matelas avec le maïs.

En Angleterre, on a inventé des lits hydrostatiques dont les enveloppes sont de caoutchouc. D'un prix élevé, ils ne conviennent qu'à des

particuliers aisés. En général, on recouvre les lits de linges ordinaires en plusieurs doubles, de linges imprégnés d'huile siccative, peints à l'huile ou enduits de caoutchouc, de toile cirée molle, de taffetas gommé, de soie, de caoutchouc ou de gutta vulcanisé. A-t-on affaire à des incontinences d'urine momentanées, il suffit de déployer à l'endroit des fesses une toile cirée flexible qu'on recouvre, soit d'une alèze, soit d'un drap plié en double ou en triple, soit d'un coussin plat rempli de paille, de zostère ou de crin.

Quant au matelas, on le divise en trois portions, celle du milieu servant de pièce de rechange. Cette dernière peut même être partagée en deux dans le sens de sa longueur avec ménagement d'une fente en rapport avec le réceptacle destiné à conduire les urines dans le vase posé sous le lit. La fente est préférable à la forme circulaire, où les fesses du patient courent risque de s'engager. Tout simplement, en un troisième système, un trou carré est ménagé au centre du matelas, et l'on y fait passer à volonté un coussin où règne la fente indiquée. On doit avoir des coussins de rechange, laver le crin, renouveler la paille. Un procédé, du reste, n'est point exclusif des autres, chacun pouvant convenir dans une situation déterminée. Interposer des linges entre les genoux et les pieds pour éviter le suintement de l'urine, et par suite les rougeurs et les excoriations sur les parties génitales.

M. Dagonet (*Annal.*, 1864, t. IV, p. 92) mentionne une amélioration introduite dans le service des gâteux de Stephansfeld, dont il était alors le médecin en chef. L'obligation imposée aux infirmiers de réveiller les malades la nuit ou de les réunir militairement dans le jour, pour satisfaire à leurs fonctions naturelles, lui paraît soulever de graves objections. Elle n'est pas moins onéreuse pour les uns que pour les autres. Il n'approuve pas, d'un autre côté, tous les systèmes de couchage. Dans les lits formés de paille ou de zostère, la séparation absolue des portions souillées est difficile. Le peu d'humidité que l'on conserve suffit pour entretenir une fraîcheur malsaine et amener, à la longue, une fâcheuse infection. A-t-on des matelas à trois compartiments? La pièce du milieu doit, elle-même, être changée, nettoyée, séchée, au moins deux fois dans les vingt-quatre heures, « service compliqué, malpropre et très-souvent mal fait ». La négligence, quoi qu'on veuille, étant la règle, les gâteux, en raison de la résistance du plan sur lequel ils reposent, sont sujets aux érythèmes et aux eschares.

C'est après avoir pesé tous ces inconvénients, que M. Dagonet s'est décidé, supprimant toute espèce d'appareil, à coucher les gâteux sur de bons matelas comme les autres malades. A l'endroit du siége se place

une alèze spéciale, longue et large de 80 centimètres, caoutchouctée sur les deux faces, et munie d'une longue manche étroite. Cette manche, traversant un trou percé au milieu du matelas et de la paillasse, aboutit à un vase de tôle peinte qui reçoit les matières. Les extrémités de l'alèze sont attachées aux bords du matelas. Par-dessus est le drap. Enlever le drap, essuyer l'alèze avec une éponge imbibée d'eau fraîche, voilà à quoi se réduit l'opération, répétée autant que cela est nécessaire. Point d'odeur. Avec quelques ménagements, l'alèze dure indéfiniment. 110 lits ont été organisés de cette façon à Stephansfeld, et l'on a eu tout sujet de s'en applaudir. Service simplifié, plaies disparues. Ajoutons une grande économie, les alèzes, fabriquées à l'asile même, revenant au plus à 10 ou 11 francs. Niort et Maréville auraient expérimenté cette méthode.

A côté de ces réformes, si nous rappelons un mémoire de M. Berthier, dont nous avons donné un extrait dans le *Journal de médecine mentale* (t. III, p. 199) et qui est relatif à un moyen de conjurer la diarrhée atonique des aliénés, lequel consiste dans l'usage de la viande sèche et cuite, on aura le bilan de ce qui s'était publié chez nous en faveur des gâteux. Au commencement de cette année (*Annal.*, janvier, p. 89), M. Dumesnil a fait connaître une simplification nouvelle, qu'il a imaginée et dont il aurait obtenu les meilleurs résultats à Quatremares. En un court précis, l'auteur signale quelques particularités qui ne figurent point dans les considérations précédentes. Le docteur Davey, au congrès des médecins aliénistes anglais (1865), aurait décrit une espèce de sommier ou de cadre pour remplacer la paillasse. A ce propos, un des membres, chef d'un nombreux service, aurait déclaré, moyennant une surveillance dévouée, n'avoir jamais eu de lits mouillés depuis douze ans. M. Gaskell aurait, soi-disant, inauguré cette méthode *maternelle*.

Est-ce à dire qu'on puisse se passer de lits spéciaux ? M. Dumesnil ne l'a jamais cru. Qu'on cherche à régulariser les habitudes des malpropres, rien de mieux ; mais les soumettre, de nuit et de jour, à une sorte de *guet*, serait une tyrannie intolérable et les serviteurs n'y suffiraient pas. Les allées et venues nocturnes, les rondes réitérées, le grincement des serrures, le trimballement des clefs ne valent pas un gardien vigilant. On ne saurait non plus agir à heure fixe. Il y a des récalcitrants. L'opération tarde et s'accomplit quelquefois au moment où l'on y a renoncé. En d'autres cas, les évacuations sont fréquentes, forcées et involontaires. L'expérience, d'ailleurs, a déçu les espérances conçues.

M. Dumesnil critique la plupart des procédés. Dans un asile du Midi

on met, sous le siége des gâteux, une peau de mouton qui s'imprègne d'une odeur insupportable et expose aux excoriations. A Charenton, le change de la zostère est ennuyeux et désagréable. Les boîtes à auge nuisent à l'aération; les coussins de cuir percés, les toiles imperméables coûtent cher; ils s'altèrent, irritent la peau. Le médecin de Quatre-mares répugne, malgré son extrême *simplicité*, au sac de charbon pulvérisé proposé par Howell et recommandé par M. Fonssagrives (*Nouv. Dict.*, art. LIT). Quant à sa propre conception, elle réaliserait une série d'avantages : élasticité, aération facile, sans exposition au froid, absence d'odeur, prix peu élevé, transformation rapide en un coucher ordinaire, préservation des positions gênantes ou des chutes par l'exhaussement des bords.

C'est un lit de fer, à fond plein, dont le tiers moyen, garni de zinc, est disposé en plans inclinés, de manière à converger vers de petites perforations centrales s'ouvrant dans une cuvette de zinc qui, armée d'un petit manche, glisse sur une rainure. 20 centimètres la séparent du sol. Des deux côtés, à la tête et aux pieds, l'intérieur est garni de cloisons mobiles de planches, qu'on monte et démonte à la minute. Sa profondeur est de 55 centimètres, sa largeur de 70, sa longueur de 1 mètre 90 à 95. Au fond se pose un sommier Tucker, haut de 20 centimètres au chevet et s'inclinant à 18 centimètres vers l'extrémité opposée, afin de favoriser l'élévation du tronc. Au-dessus, deux courts matelas de zostère, capitonnés, occupent la tête et les pieds, laissant entre eux un espace vide de 60 centimètres. Ces deux matelas sont surmontés de deux autres de même dimension en laine et en crin. Le creux circonscrit par ces quatre matelas est comblé par de la paille contuse, du maïs ou de la zostère, le tout recouvert des draps avec ou sans alèzes et de la garniture. Le malade cesse-t-il de gâter, on conserve une couche plus ou moins épaisse de paille ou de zostère sur le sommier et l'on remplit le vide supérieur par un coussin ou un troisième matelas. Les bords qui se baissent et s'élèvent conviennent essentiellement aux paralysés et aux épileptiques. Craint-on que, dans leurs mouvements automatiques, ils ne les franchissent, on prévient ce danger par une large bande de toile fixée transversalement, d'un bord à l'autre, au niveau de la poitrine.

Les liquides, filtrant à travers la paille ou la zostère, tombent sur le fond du lit, entre les barrettes du sommier, que l'on préserve de la détérioration en les environnant de papier bitumé (1). Dans le système

(1) Ces lamelles, en effet, sont de bois. On pourrait, dans un espace carré de 30 à 40 centimètres, les remplacer par du fil de fer galvanisé.

du médecin de Quatremares, les malades sont portés mollement, l'air circule tout autour de leur couchette. Entre le plancher et elle on pourrait placer des matières désinfectantes ou insectifuges. La dépense ne serait point exorbitante. Au plus, selon les dimensions, le prix du sommier Tucker oscille de 14 à 18 fr. Il est facile de confectionner les matelas avec des laines ayant servi déjà et des morceaux de toile hors d'usage. La faible quantité de zostère ou de paille à laver chaque jour n'entraînerait enfin qu'une dépense insignifiante. D.

ÉDUCATION.

LES SALLES D'ASILE D'ANNECY,

Par M. Louis REVON,
Conservateur du Musée.

RAPPORT DE M. DELASIAUVE A LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Messieurs,

La prospérité et l'extension des salles d'asile ne sauraient nous être indifférentes. On sait que, déjà en vigueur aux États-Unis et en Angleterre, elles furent, sous la Restauration, inaugurées en France par un des membres distingués de notre Société, Cochin, qui se signala par son zèle pour les institutions bienfaisantes. La charité n'y vit d'abord qu'un moyen de soustraire à un déplorable abandon cette masse de pauvres petits êtres qui, dans les grandes villes, ne reçoivent de leur famille, obligée à des travaux extérieurs ou absorbants, que des soins précaires, sinon nuls. Mais on s'aperçut bientôt que ces fondations avaient une portée plus haute. A tort on a cru longtemps que les tout jeunes enfants, rebelles à l'application, n'avaient besoin que de protection matérielle. Six ans étaient la limite réglementaire où l'on pouvait commencer à les envoyer à l'école. Ce préjugé devait tomber devant l'évidence. Sans des exercices méthodiques et en commun, la discipline eût été impossible. Des distractions organisées, l'étude des notions rudimentaires durent venir en aide aux personnes chargées de la surveillance; et il en résulta la preuve que ceux que l'on jugeait incoercibles et incapables de comprendre, se prêtaient à l'envi à une action coordonnée, susceptible, en leur procurant contentement et bien-être, de développer leurs aptitudes physiques, intellectuelles et morales.

C'est merveille, en effet, de suivre dans leur évolution ces marmots

de quatre à cinq ans, dont l'ardeur se peint dans les traits animés. Leurs membres, fragiles mais souples, se plient aux mouvements les plus complexes. D'une voix timbrée et pure, ils rendent avec entrain des séries de chants divers. Une foule de notions à leur portée aiguisent leur sagacité d'une manière souvent remarquable. Presque tous, dépassant l'alphabet, finissent par apprendre à compter, à écrire, même sous la dictée. L'habitude de penser et d'agir avec réflexion leur communique enfin un air de gravité sereine, qui semble le signe anticipé d'une maturité virile.

Les salles d'asile ne sont pas seulement le vestibule des écoles primaires. Dans les connaissances qu'on y acquiert, il y a plus qu'une préparation à des études plus élevées, il y a un commencement de ces études elles-mêmes; et, parmi ceux qui en sortent, un bon nombre se mesureraient avantageusement avec certains écoliers qui ont passé plusieurs années dans les classes ordinaires. Cochin, à qui l'on doit une excellente instruction sur l'organisation des salles d'asile, n'eut garde d'omettre la partie concernant l'enseignement. Il appartenait surtout à un médecin de répandre sur le sujet les vives lumières de la psychologie et de l'hygiène. Sous ce titre : *Manuel du médecin des salles d'asile*, le docteur Cerise, de regrettable mémoire, attaché lui-même à l'un de ces établissements, a voulu, fort de son expérience, aplanir les voies à ses confrères. Analysant les facultés humaines, il a si bien senti la nécessité d'en cultiver aussitôt que possible les germes, que, sous ce rapport, non-seulement il a tracé magistralement le programme à suivre dans les salles d'asile, mais que, considérant les classes inférieures comme privilégiées en cela, il propose, pour les classes aisées, la fondation d'instituts semblables. Combien de gens riches, par incurie ou préjugé, souffrent que leurs enfants languissent ou prennent de mauvais plis, jusqu'à 7 à 8 ans, sans songer à les instruire !

La question des salles d'asile se lie ainsi, d'une manière étroite, à celle de l'éducation primaire, et, comme elle, importe essentiellement à l'avenir des nations. Nous-mêmes l'avons trop oublié peut-être. La Société pour l'instruction élémentaire a là évidemment une tâche à remplir. Elle devrait, selon nous, se préoccupant de la statistique des salles d'asile, rechercher leur situation présente, se tenir au courant de leurs progrès et y contribuer autant qu'il est en elle. A ce titre, la brochure qui nous est soumise a particulièrement droit à son attention.

Presque en même temps que la France, l'Italie entrait dans la voie, et l'abbé Aposti, auteur d'un traité sur les salles d'asile, fondait un de

ces établissements à Crémone. Celui d'Annecy date de 1843. Dans un voyage à Paris, l'abbé Gex, ayant visité dans cette capitale les institutions consacrées à l'éducation du premier âge, revint à Annecy, plein d'enthousiasme. Il prêche la sainte croisade contre l'ignorance, et une souscription, organisée par ses soins, produit immédiatement la somme respectable de 17 000 fr. Justice doit être rendue aux religieuses de Saint-Joseph, qui inaugurent les leçons, sans demander de traitement.

Cependant on ne rompt pas subitement avec les habitudes. « Il fallut, » dit M. Revon, commencer par l'éducation des mères, les attirer par » des cadeaux, leur donner des robes et des jupons en prime..... » Durant un certain laps, on ne réunit que sept ou huit enfants dans une petite chambre. Mais l'engouement ne tarda pas à succéder à l'indifférence; les souscriptions abondèrent, et la ville fit construire le bâtiment actuel, où l'on compte aujourd'hui 250 élèves, proportion considérable pour un centre de 11 000 âmes. Il n'est pas fait mention de Cerise dans l'écrit de M. Revon. Mais nous serions fort surpris que l'influence de notre dévoué confrère, originaire du pays, fût restée étrangère à l'érection et au fonctionnement de la salle d'asile. Non-seulement on y a réalisé une partie de ses errements, mais cette salle est, comme il le voulait, ouverte aux enfants de toutes les classes, les plus aisées payant une légère rétribution.

D'un mot, M. Revon en définit le caractère. Ce n'est ni une garderie, ni un pensionnat, ni un établissement de charité, « c'est une mai- » son de première éducation, où l'on s'applique moins à instruire les » enfants qu'à former leur cœur, à leur faire aimer le travail, à déve- » lopper leur intelligence, sans la fatiguer, et à leur donner les soins » physiques que beaucoup d'entre eux ne recevraient pas de leurs » familles, retenues au loin pendant la journée. »

Les exercices répondent à cet idéal. « Tout a été calculé pour combiner l'éducation physique, intellectuelle et morale. » De sept heures du matin à six heures du soir, les enfants sont occupés. Les leçons, d'un quart d'heure au plus, sont rendues « attrayantes par l'exhibition » d'images coloriées, d'objets de collection, par un choix d'historiettes » morales et de récits faits avec une mimique animée, de façon à tenir » l'attention toujours en éveil. Les chants, les battements de mains, les » marches rhythmées, les évolutions dans la classe, alternent avec les » petits repas et les exercices en plein air. »

Au lieu d'éviter le contrôle, on l'appelle. Les maîtresses sont heureuses lorsque les amis de l'enfance veulent, témoins de leur zèle, s'intéresser à leurs efforts. Le bâtiment n'a rien de monumental. Il y

manque un préau couvert et des passages abrités. Des agrandissements seront aussi nécessités par l'affluence des élèves. Mais la salle principale est grandiose. La plus stricte propreté y règne. On y trouve, en dehors des emblèmes religieux obligés, des murs garnis de tableaux divers et d'une mappemonde, des ardoises, des armoires pour les modèles et les estampes, etc.

Le travail commence à 8 heures. Garçons et filles plus âgés écrivent. Les petits font de la charpie. Lavabo à 8 heures et demie. A 9 heures, les colonnes, au son du tambour, battu par deux bacheliers ès baguettes, entrent, tête levée, marquant la mesure et chantant un cantique. On récite la prière. Moniteurs et monitrices se rendent alors à leur poste, et, à un signal donné, chacun gagne sa place, en frappant le sol en cadence et en chantant :

Au pas, au pas, en cercle dans la salle,
Autour des tableaux rangeons-nous;
Qu'une attention générale
Nous fixe les regards à tous.
Jeunes amis, la leçon de lecture
Ouvre la source du savoir,
Met les secrets de la nature
Devant nous tous comme un miroir.

L'apprentissage des lettres et des syllabes se fait par la prononciation et le chant. A chaque exercice succèdent des marches, des cantiques et des strophes. Nous inscrirons les suivantes :

On est heureux quand on sait lire;
Partout l'esprit peut voyager
Plus loin que le hardi navire
Et sans courir aucun danger.
En lisant on apprend l'histoire
Des siècles les plus reculés;
On sait les malheurs et la gloire
Des peuples des temps écoulés.

Joyeuse et vermeille
L'aurore s'éveille;
C'est l'heure où l'abeille
Retourne au travail.
Dès que le jour brille,
Le chef de famille
Reprend sa faucille,
Rouvre le bercail.
Vole, vole, vole, vole, abeille.
Travailler, c'est vivre et jouir
Pour l'avenir;
Vole, vole, vole, vole, vole, vole, ma gentille abeille;
Avec cœur et bonheur
Va de fleur en fleur.

Le signal nous appelle ;
Amis, obéissons :
Reprenons avec zèle
Nos travaux, nos leçons.
L'enfant docile et sage
Sait que Dieu destina
A l'étude, à l'ouvrage
Le temps qu'il nous donna.

Peut-être objectera-t-on que ces couplets ne doivent avoir aucun sens pour les élèves. Ils sont au moins précieux, comme gymnastique vocale, moyen disciplinaire et distraction électrisante. Ailleurs surtout, quel bien n'en peut-il pas résulter, lorsque, sur les genoux du père et de la mère, l'artiste en herbe les redit joyeusement au sein de sa famille !

On ne se borne point à la lecture et à l'écriture. M. Revon a entendu faire des demandes de géographie et de grammaire. La manière d'inculquer l'idée des parties du discours est originale. « Moi, dit l'un, je suis l'Adjectif : j'aime à dire les bonnes qualités. — Et moi, reprend l'autre, je suis le Verbe : je marche, je cours, j'étudie. » En géographie, la mémoire est très-exercée. Mais M. Revon doute qu'il soit bon, comme il l'a vu, de faire réciter de longues nomenclatures de noms, ceux, par exemple, des vingt-sept cantons du département. Les remarques entremêlées aux leçons ouvrent singulièrement l'imagination des enfants. Un jardinet manque. Il y aurait là pour les maîtresses un vaste sujet de démonstrations.

A midi, a lieu le repas, suivi d'une longue récréation. A deux heures, lavabo. On couche dans un hamac ou sur un lit de camp ceux des plus jeunes enfants que presse le besoin de dormir. Les autres recommencent leurs évolutions, et, comme l'attention à cette heure du jour est plus distraite, c'est sur les *choses* que portent les leçons. Le champ ici est aussi varié qu'instructif. L'explication du pain permet de dérouler une série de notions fort intéressantes et que l'élève finit par bien saisir. Histoire naturelle, arts, professions, etc., quelle ample carrière ! M. Revon croit qu'on pourrait avec fruit agrandir considérablement le cercle des travaux manuels. Ajoutons que le dessin fait partie du programme.

Minime, à ne pas se le figurer, la dépense a été l'année dernière, de 2300 fr. seulement. 1100 fr. sont fournis par la ville, 300 par l'impératrice. Le reste est complété par des souscriptions et des quêtes. C'est un exemple encourageant et qui montre ce que pourrait l'association, secondée par de libres et puissantes initiatives.

Le conseil me pardonnera d'être entré dans ces détails. Il m'a paru utile d'insister sur les beaux résultats exposés par M. Revon. Annecy mérite d'être citée pour ses généreuses tendances. Son succès révèle, d'ailleurs, où est l'indication : c'est au foyer des communes qu'il faut susciter l'ardeur des réformes. L'auteur l'a évidemment compris. Sous le couvert d'un style clair et sans prétention perce l'intention la plus libérale. Aussi viens-je, messieurs, vous proposer, en terminant, d'adresser à M. Revon une lettre de remercîments et de déposer son instructif travail dans notre bibliothèque.

HORACE MANN ET L'ÉCOLE AMÉRICAINE.

Partisan du progrès et de l'éducation, qui en est la garantie et le symbole, nous ne nous lasserons pas de remettre sous les yeux de nos lecteurs les féconds exemples que nous offrent, à cet égard, les États-Unis d'Amérique. Dans une magnifique conférence sur les *Écoles américaines*, M. Laboulaye, après avoir glorifié l'illustre inventeur, Horace Mann, y montre, de plus en plus accentué, le rôle éducateur des femmes. Le *Cosmos* (juillet) emprunte à ce discours un fragment remarquable que nous nous empressons nous-même de reproduire :

« Pour qui débarque en Amérique, il est impossible de ne pas être frappé de l'activité prodigieuse qui règne partout ; tout remue, tout marche ; mais où est le moteur ? Le moteur, c'est l'école ; c'est l'école qui a donné à tous ces hommes le goût et le respect du travail. Et derrière ces écoles, quel est le machiniste, quel est l'homme qui a fondé, qui a inventé cette prodigieuse organisation ? Cet homme, dont à peine en France nous commençons à prononcer le nom, cet homme qui est mort en 1859, c'est Horace Mann. Retenez ce nom, car c'est celui d'un des bienfaiteurs de son pays, et déjà l'Amérique reconnaissante lui a élevé une statue. Une statue à un maître d'école ! Heureux pays qui ne connaît pas ces statues à cheval avec un bonhomme coiffé d'un chapeau de métal et brandissant une grande épée, mais qui élève une statue aux véritables héros, aux héros de l'humanité. Horace Mann avait commencé par cultiver la terre ; conduisant lui-même la charrue, si pauvre que, pour acheter ses livres de classe, il tressait des liens de paille. Il avait donc commencé par la plus humble origine et il s'était élevé au rang d'un des premiers avocats de Boston ; il était devenu député et sénateur dans sa patrie. La question qu'il s'est posée, le problème qu'il a voulu résoudre est celui-ci : Comme on vous le disait, il y a huit jours, en si beau langage, il y a des différences naturelles irréductibles ; — vous ne réformerez jamais les priviléges de la beauté, de la santé, de la force. Il y a

ensuite des inégalités sociales, priviléges de la naissance, de la richesse, de l'éducation, de l'instruction, qui permettent à certains hommes d'occuper les premiers rangs dans la société. Ces divisions-là, ces priviléges-là sont-ils naturels, ou, malgré leur longue durée, ne sont-ils qu'une erreur de la société? Y a-t-il moyen d'effacer ces différences? Ces hommes, qui sont tous enfants d'une même patrie, peut-on les mettre tous au même rang? Nous sommes tous égaux dans une armée pour défendre le sol natal ; pourquoi donc ne serions-nous pas tous égaux pour servir la patrie dans la paix? Est-ce une chose impossible? Horace Mann ne le croyait pas. Il était de ces âmes ardentes pour qui le mot *impossible* n'existait pas, et pour lui l'éducation était la solution du problème démocratique. L'éducation, en effet, c'est la richesse de ceux qui n'ont rien. Cherchez, autour de vous ; les gens qui ont du talent : grands médecins, grands avocats, grands sculpteurs, grands graveurs, grands mécaniciens, est-ce que ces gens-là ont eu besoin d'avoir reçu la richesse en naissant? est-ce qu'ils ne trouvent pas dans leur génie la source de la richesse? est-ce qu'ils craignent l'exil? est-ce qu'ils craignent la proscription? est-ce que, partout où ils vont, ils ne portent pas tout avec eux-mêmes? Qu'est-ce qui leur a donné cette richesse? L'éducation.

» L'éducation est encore la véritable égalité. La loi peut proclamer l'égalité; l'égalité devant la loi est une chose excellente. Mais l'égalité sociale n'est pas l'égalité devant la loi. Si la brutalité de l'un, si l'ignorance de l'autre me séparent de ceux qui m'entourent, je ne peux pas dire que je vis avec eux sur un pied d'égalité. La véritable égalité est le respect mutuel des uns pour les autres; mais, pour se respecter mutuellement les uns les autres, il faut se considérer comme égaux. Or, cette égalité-là, l'éducation seule peut la donner. Se demande-t-on dans une académie si tel académicien est noble, pauvre, riche? Il est arrivé par son travail, c'est un égal. Dans un atelier, se demande-t-on si tel ouvrier est de meilleure origine que les autres? Les gens qui travaillent ensemble sont égaux. Ainsi, c'est l'éducation seule qui est partout le lien mutuel de toutes les âmes; l'entente mutuelle est le véritable fondement de l'égalité. La liberté, elle est aussi sous l'indépendance de l'éducation. On peut sans doute donner la liberté à tout un peuple, les gens instruits et les ignorants peuvent en jouir également; mais dans des mains maladroites, c'est-à-dire dans des mains ignorantes, la liberté est souvent un fusil qui éclate. Quand on veut se servir de la liberté, il faut la connaître. Voyez la place publique d'un village : un jour de fête vient un charlatan; il y a un médecin au pays, personne n'en veut; mais un homme arrive, il a une petite fiole qui guérit toutes les maladies, il ne la vend qu'un franc : combien trouvera-t-il d'ignorants et de dupes pour acheter sa petite fiole ! Il en est de même en politique. Il y a des gens qui ont trouvé le moyen de supprimer l'adultère en supprimant le mariage, d'autres qui suppriment tous les abus de la propriété en nous ré-

duisant à la misère universelle. Ceux qui sont instruits haussent les épaules; ceux qui sont ignorants écoutent, car enfin ils souffrent, et on leur promet de faire cesser leur misère. Qu'est-ce qui leur manque? L'éducation. Le jour où ils auront reçu l'éducation, ce jour-là ils comprendront quels sont leurs véritables chefs, et ils n'iront plus écouter ceux qui les trompent à leur profit. Maintenant, est-il possible de donner à tous les citoyens une éducation telle qu'elle puisse servir, ainsi que je l'ai dit, à fonder la liberté et l'égalité? Horace Mann le pensait; il essaya de prouver que la chose était aisée, et l'Amérique le suivit dans cette voie. »

OU CONDUIT L'ABSENCE D'ÉDUCATION MORALE.

SI J'ÉTAIS LE ROI GUILLAUME. — SI J'ÉTAIS PRÉSIDENT.

Après février 1848, le besoin d'éclairer le peuple, de lui inspirer le goût et de lui faire sentir le prix des institutions nouvelles, suggéra l'idée de transformer les almanachs en une sorte de chaire de politique et d'économie sociale. Cette coutume se propagea pendant plusieurs années. Moi-même, dans ce dessein, dont me détournèrent d'autres préoccupations, j'avais déjà composé une série de petits articles, qui sont restés inédits. L'un d'eux est intitulé : « Si j'étais président! » Aucun esprit clairvoyant ne pouvait se tromper sur les tendances criminellement ambitieuses de Louis Bonaparte. En traçant un idéal sincère de la fonction, je comptais peu sur une conversion, improbable de sa part. Quand une violente convoitise est allumée, comme un brasier alimenté par des matières inflammables, elle ne fait que s'irriter et croître. Je ne voulais que lui créer des obstacles, en avertissant, en alarmant l'opinion par le contraste.

Ces quelques feuillets dormaient dans mes cartons. Nos désastres arrivent. Après Sedan, deux carrières s'ouvraient devant Guillaume : ou la gloire d'une pure et splendide renommée, ou l'éternelle flétrissure des forfaits. Il a choisi la dernière. Huit jours s'étaient écoulés depuis que ses hordes promenaient les ravages, la mort, le viol et l'incendie dans notre malheureux pays. La capitale allait être investie. Le sentiment de nos maux n'était pas cependant le plus poignant dans mon âme. Un écolier disait : « Si j'étais gouvernement, il n'y aurait plus de maîtres. » Toute ma vie j'ai formé le rêve de ce gamin, tant il me paraît aisé à ceux qui ont la puissance de répandre le bien-être et la joie parmi les populations. Sondant les replis de ma conscience, m'interrogeant en toute sincérité, pénétré de ce précepte qu'il n'est

permis à personne d'arracher un seul cheveu d'une tête innocente, c'est avec un inexprimable déchirement de cœur qu'en face de l'horrible situation, doutant pour la première fois de la Providence protectrice, je m'écriai : « Se peut-il, sans que la foudre divine les écrase, » que, sur cette terre, il existe des êtres assez dénaturés pour outrager » à ce point impunément les lois de l'humanité et se faire une volupté » cruelle des souffrances de leurs semblables? »

On se résigne aux calamités inévitables. Se dire qu'une volonté peut suspendre la tempête et qu'elle la déchaîne est, quant à moi, une pensée qui m'anéantit. J'aurais voulu, momentanément, m'incarner dans le vainqueur de Napoléon III. Me souvenant alors de l'écrit que je cite plus haut, je résolus de lui donner un pendant avec une simple variante dans le titre : « Si j'étais le roi Guillaume! » L'arrêter sur la pente où il glissait, je n'avais pas la folie de l'espérer; car lui aussi avait été touché par le génie du mal. Mais il n'est jamais inutile que le jour se fasse sur la malfaisance.

La presse, avare de ses colonnes, a dû surtout les ménager quand la disette du papier et la pénurie des lecteurs la forcèrent à se couper en deux. Une feuille devait publier mon article. Il était un peu long. D'ajournements en ajournements, à force d'attendre l'heure, il a perdu son opportunité. Seulement, dans le nombre des réformes que, par apologue, je propose au roi Guillaume, l'enseignement a sa part. La Prusse, qu'on croirait avancée, est très-arriérée en civilisation réelle. L'élément moral lui fait absolument défaut. Sa barbarie est d'autant plus dangereuse qu'elle met au service de ses farouches instincts la science qu'elle possède. Égoïste comme Bonaparte, elle lui a tout simplement emboîté le pas. A quoi tient, à cet égard, son infériorité? Comment combler cette lacune? Précisément, c'est ce que j'indique en un passage où se trouvent, implicitement contenues, les conditions du perfectionnement moral. Cet exposé, nos lecteurs vont en juger, et nous leur soumettrons en même temps le document non moins édifiant concernant l'ancien président de la seconde république.

SI J'ÉTAIS LE ROI GUILLAUME.

.... Malgré l'infériorité de nos connaissances, la France possède, en Europe, la suprématie morale. Elle reste, et vraisemblablement restera longtemps la nation initiatrice...... Que n'a-t-on pas fait pour étouffer en nous la dignité et les ardeurs généreuses? Mais le souffle de 89 a plus ou moins pénétré les âmes, et les grands principes pro-

clamés alors ont laissé dans notre atmosphère des effluves, dont se sont imprégnés nos écrits, nos habitudes, nos mœurs. En vertu de la devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, il y a dans la nation comme un courant d'indépendance, de droiture et d'humanité, que chacun reçoit à son insu..... Un pouvoir qui aurait su le comprendre nous eût rendus les arbitres et les guides du monde.

..... Malheureusement la loi du développement moral est ignorée des meilleurs. Quand on a étalé quelques beaux préceptes dans des livres, dans des conférences ou dans des chaires, on croit que toutes les vertus doivent s'ensuivre. Illusion déplorable! Le faisceau de la moralité se compose d'une série nombreuse d'aptitudes qui, toutes, veulent être soumises à un long et constant exercice. On n'est ni digne, ni bon, ni probe, ni juste, ni dévoué, ni courageux, ni circonspect, ni sobre, ni économe, ni miséricordieux, etc., par recommandation. Tout cela s'acquiert comme une science, un art, une profession, péniblement, lentement, par la leçon, l'exemple, l'habitude, scientifiquement perpétués chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte.

..... Si ce programme était compris et appliqué, dans deux ans, Guillaume serait submergé dans son triomphe. L'Allemagne n'a qu'un côté de la civilisation. Les germes moraux y ont avorté, moins par circonstance de race, que faute d'un sol préparé pour leur épanouissement. Mon ambition, si j'étais le roi Guillaume, serait, fouillant ce terrain, d'exhausser le niveau moral de mon peuple, avec la certitude de ne provoquer ni malédictions ni larmes.

Un programme élaboré avec soin, je conformerais à ses données les principes et la marche de mon gouvernement. Surtout, je modifierais en ce sens l'éducation des jeunes princes. L'apprentissage de la guerre les façonne à la cruauté. Sans les désintéresser de la défense du pays, je ne voudrais pas que l'art militaire usurpât dans leurs préoccupations un rang exclusif. Leur inculquant l'amour de leurs semblables, l'inflexible probité, le respect de leur dignité et de la dignité d'autrui, le goût des beaux-arts et des belles institutions, je n'admettrais pour eux d'autre distinction sur leurs concitoyens que l'excellence de leurs qualités. Un tel exemple serait contagieux..... A l'envi, par suite d'un concert heureux, les nations européennes, au lieu de se jalouser, de se tendre des piéges, de s'entre-détruire, organiseraient une sainte croisade pour conquérir à la civilisation les peuplades attardées de l'Asie et de l'Afrique.

Voilà le superbe objectif qui devrait s'imposer aux chefs des pays prétendus civilisés..... L'ombre épaisse qui obscurcit encore notre

atmosphère morale le dérobe malheureusement aux regards et favorise tous les attentats contre l'humanité.

SI J'ÉTAIS PRÉSIDENT (1).

Si j'étais président, je commencerais par être honnête homme. Premier sujet de la Constitution que j'aurais jurée, j'en imposerais à tous le respect par mon exemple, n'oubliant jamais que le plus grand crime est d'enfreindre soi-même les lois qu'on a la mission de faire exécuter.

Je porterais haut le drapeau du pays. Mais je voudrais être l'apôtre de la liberté plutôt que le favori de la gloire. Napoléon immola la République en France. Washington la fonda en Amérique. L'ambition conduisit le premier au parricide. L'autre eut le rare désintéressement, pouvant devenir roi, de demeurer citoyen. Qu'advint-il? 1815 enterra l'empire. La république américaine de Washington, en moins de soixante ans, occupe le premier rang parmi les nations les plus puissantes du monde. Les partisans des priviléges, ex-satisfaits des anciens régimes, vantent la stabilité inhérente à la royauté héréditaire. La vérité historique répond par l'énumération des guerres, des scandales, des crimes et des ruines qui sont comme l'apanage de cette institution odieuse, et qu'engendrent, tout spécialement, les vices du monarque, sa décrépitude, les interrègnes de minorité, les bassesses et les intrigues des courtisans. En ce moment, le Portugal, l'Espagne, le Schleswig-Holstein en offrent, à l'étranger, une preuve vivante. En France même, de quel prochain conflit n'étions-nous pas menacés, à l'avénement du comte de Paris, par la triple compétition à la régence, de l'aristocrate Nemours, du prince de Joinville et de la reine-mère, qu'environnaient quelques rayons de sympathie populaire? Quel chef régnant ou héritier-présomptif n'est exposé à rencontrer la conspiration et le meurtre dans sa famille comme les czars russes, à mourir de faim comme Charles VII, ou à être poignardé comme le duc de Berry ?

Ces infirmités sinistres n'ont point de raison d'être dans un gouvernent républicain, né de l'assentiment universel, et où le pouvoir, passant sans secousse d'une main à l'autre, l'amour du peuple en est l'unique dispensateur, la seule légitimité.

Ces deux mots : *politique*, *diplomatie*, se traduisent — ainsi le veut l'usage, — par ces deux autres : *dissimulation*, *mensonge*. Convaincu que la morale ne saurait couvrir l'artifice, si j'étais président, je dé-

(1) Septembre 1849.

serterais l'école du fourbe illustre, éditeur de cette honteuse maxime : « La parole est faite pour déguiser la pensée. » Je n'approuverais pas même ce mot fameux d'Henri IV : « Paris vaut bien une messe. » Mais j'imiterais la sincérité soit de saint Louis, qui jamais ne se souilla d'un mensonge, soit du maréchal Gérard, qui, après avoir été une première fois ministre de Louis-Philippe, refusa de l'être une seconde, parce qu'il voulait, disait-il, « jouer cartes sur table ».

En conséquence, je ne tromperais l'Assemblée ni sur mes sentiments ni sur mes projets. Ma conscience me ferait un éternel reproche d'entrer chez un peuple ami en soutien de sa liberté pour mieux opprimer son indépendance, autorisant, par cet exemple d'une insigne mauvaise foi, tous les noirs attentats et toutes les représailles. Fier du titre de Républicain, je n'hésiterais point à glorifier la sainte devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Si j'avais, non à persécuter, mais à sévir, ce ne serait point contre les amis, même trop ardents de la République, mais contre ces coalisés de la peur, dont les embrassements fratricides et les trahisons occultes tendent à la renverser.

Point d'exclusion systématique pour les hommes modérés et honnêtes, sacrés tels par l'opinion. Quant à ce flot de renégats qui toujours viennent battre les pieds du pouvoir, aux marchands de serments et d'apostasies, à ces vipères qui rampent tant qu'elles ne peuvent mordre, je les écarterais sans pitié.

Par modestie comme par prudence, je m'effacerais avec soin devant la grandeur du peuple et la majesté de la République. Grands ou petits, obscurs ou puissants, la bienséance ne messied à personne. On peut, à la rigueur, pardonner un peu d'ostentation à la gloire, un certain orgueil au génie : tout héros a ses faiblesses. Mais la médiocrité qui va semant sa personnalité partout n'aboutit qu'au ridicule. A défaut d'une capacité exceptionnelle, je demanderais au patriotisme des intentions, au travail et au zèle, ce que ne saurait procurer le vain étalage d'oripeaux grotesques et de fanfaronnades tranchantes.

Je n'aurais ni consciences à gages, ni journaux soldés, ni maîtresses en titre, ni chambellans chamarrés. C'est abaisser sa dignité que d'avilir celle des autres. Une représentation noble et décente convient seule à la magistrature d'un grand pays.

Ne fût-ce que par amour-propre, par religion du serment, je désavouerais hautement, sur l'heure, les courtisans éhontés qui trouveraient trop rapproché le terme de mon mandat. Qui veut le bien le réalise. Plus le temps est court, plus il se hâte. Pourquoi, d'ailleurs, envier à des successeurs le mérite de continuer une tâche honorable-

ment commencée ? Ne serait-ce donc rien que de remettre, plein et et entier, à ses commettants, le pouvoir que l'on tient d'eux ?

Ainsi j'agirais et par conscience et par raison. Toute autre conduite, trahissant une ambition illégitime, éveillerait les susceptibilités, stimulerait les craintes, alimenterait les oppositions, paralyserait la confiance et montrerait la guerre civile en perspective.

Loin de proscrire les opinions, je n'aurais d'autre guide dans le choix des hommes publics que l'aptitude, le dévouement, la moralité. Puis, ayant de la sorte prouvé ma loyauté et mon désintéressement, je féconderais les heures rapides de mes fonctions, en prêtant mon concours le plus actif au perfectionnement des lois et des institutions, afin que la France fût toujours l'élue de la civilisation, le type du progrès, le modèle des peuples.

Voilà, si j'étais président, quelle serait ma politique. C'est par de tels moyens que je voudrais conquérir, au sommet du pouvoir, l'unanime adhésion des citoyens, dans la retraite de la vie privée les bénédictions populaires, partout et toujours l'approbation de ma conscience.

DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes.— La plupart des sociétés savantes ont chômé ou n'ont tenu que de courtes séances dans lesquelles la médecine mentale n'a point eu de butin à recueillir. Pourtant les événements ont dû agir sur les cerveaux. Pour notre compte, nous pourrions citer un certain nombre de folies ou de recrudescences de folie auxquelles les émotions du siége et la terreur du bombardement n'ont pas été étrangères.

La dernière séance de la *Société médico-psychologique* dont les *Annales* ont rendu compte est celle du 27 juin 1870. On y constate l'hommage des écrits suivants : *Du retour à la raison chez certains déments pendant les dernières heures de leur vie*, par M. Despine ;—*Sur les perversions de la sensibilité physique et morale chez les aliénés*, par M. Bouteille ; — *Études sur la nature de l'homme ; Du droit d'exercice et d'application de toutes les facultés de la tête humaine*, par M. Félix Voisin ; — *Médecine et matérialisme*, par M. Bourdin. A la suite de ces présentations, M. Achille Foville lit un rapport sur la candidature au titre de correspondant de M. le docteur Ollier, médecin-major du 6e régiment de chasseurs à cheval. *De l'attention considérée au point de vue pathologique*, tel est le principal document à l'appui de la demande. Conclusion et vote favorables.

Asiles. — Par arrêté en date du 1er octobre 1870, M. Girard de Cailleux a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. L'inspection générale du service des aliénés de la Seine a été supprimée.

Aliénés et asiles. — Toute substitution d'un gouvernement à un autre amène ses transformations nécessaires. S'il en est d'opportunes, d'autres, cependant, n'offrent pas un tel caractère d'urgence qu'il soit sage de les opérer immédiatement. L'improvisation donne rarement des résultats satisfaisants, sinon pour certaines personnes empressées à produire des plans qui souvent répondent moins à une amélioration réelle qu'à leurs propres intérêts. Dans ces mesures ou ces changements, notre spécialité a eu son contingent, sans qu'à notre avis il y eût péril en la demeure. Conforme à la vieille tradition, ce qui s'est fait nous paraît notamment s'éloigner du caractère démocratique qui devrait être l'expression de la situation. Après le fléau de la bureaucratie, il n'en est pas de plus grave, nous n'avons cessé d'insister là-dessus, que ces nominations arbitraires de commissions où entrent, pêle-mêle, au gré des coteries qui oppriment le chef du moment, hommes sérieux ou incapables, paresseux ou actifs. L'idée féconde peut être en dehors de ce cercle. Il y a même chance qu'y étant, elle soit systématiquement repoussée ou au moins malhabilement défendue. D'accord avec le bon sens, l'équité veut que, lorsque s'agite une question de réforme, toutes les compétences, sans exception et sur le pied d'une égalité absolue, concourent à la délibération, soutiennent leurs vues, approuvent ou controversent celles qui émanent d'une autre origine. Chacun n'a pas ainsi seulement le bénéfice de ses conceptions, la clarté se fait plus vive, et il s'ensuit, dans les applications, une précision qui tourne au profit commun. Hors de là, tout avorte et nécessite de perpétuels remaniements.

Quelle autorité, par exemple, comporte un arrêté de M. Emmanuel Arago, ministre de la justice, qui, en date du 2 octobre 1870, institue, à l'effet d'examiner les bases d'une nouvelle loi relative aux aliénés, une commission où ne figure aucun des chefs importants des services d'aliénés. En mentionner la composition, c'est la juger : MM. les docteurs Béclard, membre de l'Académie ; Bouchard, médecin des hôpitaux ; Magnan, médecin à Sainte-Anne ; Duboy (Hippolyte), avocat à la cour de cassation ; Durier, avocat à la cour d'appel ; Leblond, procureur général à la même cour ; Gilbert-Boucher, juge au tribunal de la Seine ; Grehen, avocat à la cour d'appel ; le docteur Legroux.

De son côté, le ministre de l'intérieur produit une décision parallèle, un peu plus sérieuse, mais où règne néanmoins la même intention évidente d'écarter certaines notoriétés. Ce nouveau cénacle privilégié comprend : MM. le ministre, président ; Bertrand, conseiller à la cour ; Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Chambareaud, avocat à la cour de cassation ; Follet, chef de bureau ; Blanche, docteur en médecine ; Lunier, inspecteur général ; Dagonet, médecin à Sainte-Anne ; Mesnet, médecin à Saint-Antoine ; Calmeil, médecin à Charenton ; Michel Moring, agent général de l'assistance publique ; Legrand du Saulle, médecin à Bicêtre ; Foville, médecin à Charenton.

Bien mal inspirés sont ceux qui conseillent de pareils agissements. Quand, enfin, la bonne égalité entrera-t-elle dans nos mœurs ?

Pavillon Cerise. — Notre regretté confrère jouissait d'une juste estime dans la Savoie, sa patrie. Ses conseils, religieusement écoutés,

furent plus d'une fois utiles à la bonne direction de l'asile de Bassens, près de Chambéry. Duclos, plus tard M. Fusier, médecins de cet établissement, lui en conservèrent une sincère reconnaissance. Ce dernier, voulant honorer sa mémoire, vient d'obtenir de la commission de surveillance que de deux bâtiments nouvellement construits, l'un porterait le nom de *Pavillon Cerise*, synonyme « de science et de dévouement à ceux qui souffrent ».

Suicide. — Toute théorie accréditée a ses inévitables conséquences. Le mépris de la mort engendre le suicide. Cet acte se multiplie quand, au lieu de le flétrir comme une preuve de lâcheté, on l'honore comme une manifestation de courage. Les préjugés religieux en rendent les exemples fréquents chez certains peuples. Si le matérialisme devenait une croyance populaire, on verrait se propager la contagion de la mort volontaire. Plusieurs sectes trouvent bien qu'on se débarrasse d'une existence devenue insupportable, ou que, près du terme, on n'attende pas la période des infirmités. Ailleurs, c'est une question de subsistance. Le vieillard impotent supprime, en se détruisant, une bouche inutile. Il est beau quelquefois de ne pas survivre aux revers ou à la honte. On nous saura gré de reproduire en extrait une note curieuse qu'en feuilletant nous avons rencontrée dans les *Annales médico-psychologiques* (1864, t. I, p. 462).

Sésostris, glorieux et conquérant, se tua après un règne de trente-trois ans. S'il n'était fou, a-t-il voulu ajouter un fleuron à sa couronne? Il était tombé aveugle. La cécité cause le spleen. Les Kamtchadales avaient diverses manières de se donner la mort. Ils étaient jadis 15 000 ; on n'en compterait plus aujourd'hui que 3000. Devrait-on attribuer cette énorme diminution à l'endémie du suicide? Les Troglodytes, ancienne peuplade africaine sur les bords du golfe Arabique, s'étranglaient dès qu'ils ne pouvaient plus mener paître leurs troupeaux. Après la prise d'Abydos, les habitants se tuèrent en masse, de l'aveu du vainqueur, Philippe, qui autorisa cette immolation pendant trois jours (1). Au siége de Numance, les défenseurs de cette ville, pour ne pas tomber au pouvoir de Scipion, s'entre-tuèrent, après avoir brûlé leurs richesses. En Grèce, on se brûlait en grand appareil. A Athènes, on soumettait à l'Aréopage les motifs de cette résolution. Au IIe siècle, l'excentrique philosophe Peregrinus se brûla par ostentation aux jeux olympiques. L'annonce de sa mort avait attiré un grand nombre de spectateurs.

La coutume du suicide suivit à Rome diverses phases. Sous la République, le courage en était le mobile ; sous les empereurs, on échappait ainsi à la proscription. Cela valait la sépulture et le respect du testament. Vers la fin du règne de Tibère, le mal prit un tel caractère d'épidémie que, pour l'arrêter, on suspendit le droit de sépulture. Mais on éludait la loi en se faisant tuer par un esclave. Tout dégénère. Après la défaite d'Allia et la prise de Rome par les Gaulois, les plus illustres sénateurs se dévouèrent. Plus tard, un empereur était-il en danger de mort, on vit

(1) M. Semelaigne a mentionné ce fait dans son beau travail sur le diagnostic des variétés du suicide (t. V, p. 342).

des Romains promettre, s'il en revenait, de se tuer ou de combattre dans l'arène. Caligula força deux de ces flatteurs d'exécuter leur promesse.

A la mort des Incas, leurs femmes et leurs domestiques s'offraient au sacrifice en si grand nombre, qu'il fallait en renvoyer. Parfois les grands officiers de la cour, au Japon, s'engagent à ne pas survivre à l'empereur. On cite deux seigneurs qui se sont ouvert le ventre sur l'escalier du palais. Au Malabar, des malheureux sont contraints de se frapper douze fois avec douze couteaux différents, sur douze parties du corps, en prononçant douze fois ces paroles : « Je me tue moi-même en l'honneur de l'idole. » Les prêtres de ce pays forcent les veuves à se brûler. Chez plusieurs insulaires des mêmes parages, les dévots se font écraser sous les roues d'une idole qu'on promène sur un char. Les femmes hindoues, celles du Bengale, se tuaient ou se brûlaient sur le bûcher de leurs maris. En 1614, trois femmes d'un roi se brûlèrent avec son corps. Sur les côtes de Coromandel, on les enterre vivantes.

En Amérique, les sauvages chantaient au milieu des tourments. Les vieillards se tuaient ou priaient qu'on les fît mourir. Des esclaves, des officiers, suivaient avec joie leur maître ou leur prince au tombeau.

La discipline chrétienne est contraire au suicide. Un capitulaire de Charlemagne défend de dire des messes pour les suicidés et l'Église leur refuse la sépulture ecclésiastique.

Sociétés de tempérance en Amérique. — Le *Cosmos* (20 août), pour donner une idée du progrès qu'ont fait ces institutions, raconte que, dans une commune on économise en une année la somme de 8000 dollars, et qu'un État, durant une période semblable, a formé un fonds de 100 000 dollars. Le 2 juin 1851, le *Maine* introduisait dans son code une loi de tempérance qui, bannissant du commerce tous les spiritueux, n'en permettait la vente que comme remède. Six mois après, dans le Massachusetts, une pétition monstre, revêtue de 150 000 signatures, était portée triomphalement sur un traîneau à travers la ville de Boston jusqu'à la salle du Grand-Conseil. Sur un drapeau était inscrite cette devise : « La voix du Massachusetts, 150 000 citoyens demandent la loi de tempérance publiée au Maine. » Dans le même temps, tous les amis de la tempérance dans l'État de New-York, assemblés à Albany, s'engageaient à ne nommer aux emplois publics que des hommes décidés à voter pour leur pays cette loi du Maine. Après cela, ils se rendaient au Capitole en magnifique cortége. Au milieu s'avançait un traîneau portant une pétition couverte de 300 000 signatures.

Nominations et avancements. —M. le docteur Teilleux, directeur-médecin à Bonneval, passe, avec la même qualité, à l'asile d'Auxerre, en remplacement de M. le docteur Poret, décédé.— M. le docteur Broc, médecin à Maréville (division des hommes), devient directeur-médecin à Bonneval. — Est nommé à Maréville, M. le docteur Bécoulet, médecin adjoint à Auxerre, ayant pour successeur, dans cette résidence, M. le docteur Poret fils.

Sont promus à la 3e classe de leur grade (5000 fr.) : MM. les docteurs Busquet, directeur-médecin à Auch ; Fougères, directeur-médecin

à Limoges; Rousseau, directeur-médecin à Dôle; Dubiau, médecin en chef à l'asile de Bordeaux.

A la 4e classe (4000 fr.) : MM. les docteurs Lagarosse, directeur-médecin à Blois; de Brouilly, directeur à Fains.

A la 1re classe de son grade (2600 fr.) : M. le docteur Dufour, médecin adjoint à Armentières.

— En Angleterre, M. Brown, démissionnaire, vient d'être remplacé comme *appointed commissionner in lunacy* pour l'Écosse, par M. Arthur Mittchell, *deputy commissionner*, dont la fonction échoit au docteur Sibbald.

Promotions. — Officier de la Légion d'honneur, M. le docteur Em. Blanche.

Nécrologie. — M. le docteur Poret, directeur-médecin à Auxerre, vient de succomber à l'âge de soixante et un ans. Reçu en 1836, il s'était fixé à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche). Chargé, en 1849, du service médical de la prison du Mont-Saint-Michel, il y fut remarqué par Parchappe, qui l'engagea à entrer dans la carrière de l'aliénation mentale, Nommé d'abord directeur-médecin à Pontorson, le 22 mai 1852, il fut envoyé au même titre à Rennes, le 1er décembre 1854, puis enfin à Auxerre, le 13 mai 1861, où il était parvenu à la première classe de son grade. M. Poret, qui ne laisse aucun écrit sur la spécialité, jouissait d'une grande réputation comme praticien, administrateur et parfait honnête homme (1).

(1) Le désarroi occasionné par l'invasion prussienne nous a forcé de suspendre notre publication. Que cet obstacle dure ou ne soit que momentané, comme nous en avons l'espérance, nous avons tenu à ne pas laisser inachevé notre dixième tome. Mais l'impression des quatre derniers numéros, réunis en un seul, a subi un long retard. Cette circonstance nous permet d'annoncer à nos lecteurs la perte regrettable de deux de nos maîtres les plus vénérés : MM. Mitivié et Falret, condisciples, intimes, et en même temps anciens collègues de la division des aliénées à la Salpêtrière. M. Mitivié est une des nombreuses victimes du bombardement. Malgré ses soixante-quinze ans, il jouissait d'une santé parfaite. S'étant réfugié de sa rue de Buffon dans le centre de la cité, soit émotion des désastres publics ou difficulté d'acclimatement dans un nouveau local, à peine installé, pris un soir d'un léger malaise, il succombait rapidement, le lendemain matin, au retour du même symptôme. M. Mitivié, neveu d'Esquirol, avait succédé à son oncle dans la maison d'Yvry. On a de lui plusieurs mémoires intéressants, un notamment *Sur le pouls des aliénés.* Sa bonté était excellente. Il a aussi donné des marques de son vif intérêt pour la science en fondant, il y a une vingtaine d'années, le prix Esquirol, de 300 francs, décerné jusqu'ici et qui continuera à l'être au meilleur travail pratique produit par un élève de nos asiles spéciaux. Il laisse un fils, M. Albert Mitivié, auteur d'une très-savante thèse, que nous avons analysée (t. II, p. 97). Elle est intitulée : *Un mot sur l'hérédité morbide.*

Quant à M. Falret, dont la santé nous inspirait déjà de vives inquié-

tudes, moins heureux que son ami, la mort l'a surpris à la campagne, loin des siens, pendant le siége. Il s'est éteint le 28 octobre, et c'est seulement deux mois après que ses fils ont appris le fatal événement. Faire son éloge serait ici superflu. Ses œuvres sont connues de tous les aliénistes. On sait avec quel empressement étaient suivis ses cours de clinique mentale. Parmi les élèves qu'il a formés, qu'il aimait et qui lui ont voué une sorte de culte, plusieurs occupent avec distinction les sommets scientifiques. Son nom demeurera particulièrement attaché à une magnifique institution dont il eut l'initiative et à la prospérité de laquelle il s'est dévoué jusqu'à ses derniers moments. Je veux parler de la Société de patronage des aliénés convalescents, qui, depuis sa fondation, il y a vingt-cinq ans, a soulagé tant de misères et prévenu tant de rechutes.

Thèses. — 1870 : 131. Pottier (Alexandre), *Contribution à l'étude thérapeutique du bromure de potassium.* — 136. Bihorel (Ch.-Auguste), *Des cas douteux de la folie au point de vue clinique et médico-légal.*

Bulletin bibliographique. — *De l'encombrement des asiles d'aliénés* (ouvrage couronné par la Société de médecine de Gand), par M. Dufour, médecin adjoint à l'asile d'Armentières (Nord).

Bourneville.

TABLE DES MATIÈRES

AUTEURS CITÉS

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

